



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



UNIVERSITÄT



9000001



HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
EN FRANCE.

DE L'AN 584 A L'AN 741.

PARIS. — IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES
DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VI

PAR
M. L'ABBÉ JAGER

Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne,
CHANOINE HONORAIRE DE PARIS, DE NANCY ET DE RODEZ

OUVRAGE REVU ET APPROUVÉ A ROME
PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE AUTORISÉE PAR N. S. P. LE PAPE.

TOME TROISIÈME



PARIS

ADRIEN LE CLERE ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DU P. LONGUEVAL

SUR LES ÉPREUVES QU'ON NOMMAIT

JUGEMENTS DE DIEU.

Comme il est également du bon ordre que le crime soit puni, et que la vertu accusée soit justifiée, les législateurs de toutes les nations ont pris les mesures qu'ils ont jugées les plus sages pour discerner les innocents des coupables. Mais, malgré toutes ces précautions, on a reconnu que le criminel, toujours artificieux à se cacher, échappait souvent aux châtimens qui lui étaient dus, et que l'innocent devenait quelquefois la victime de la calomnie. Aussi, pour éviter le désordre qu'il y aurait, ou à ne pas punir les coupables, ou à punir ceux qui ne le sont pas, on prit le parti dans les cas douteux de s'en rapporter au témoignage de Dieu même, à qui rien ne peut être caché. Pour cela, on consacra par la religion les moyens qu'on jugea à propos d'employer pour découvrir la vérité des faits contestés; et, grâce à la simplicité et à l'ignorance qui régnaient dans les premiers siècles de la monarchie, on demeura persuadé que c'étaient les jugemens de Dieu, scrutateur des cœurs et vengeur des crimes.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de quelques-unes de ces épreuves, et elle se présentera encore plus souvent dans la suite. C'est pour éviter les redites et épargner au lecteur pendant le cours de cette histoire des éclaircissements qui interrompaient notre récit, que nous avons cru devoir donner ici une notion des moyens qui ont été mis en usage dans la Gaule pour découvrir les crimes cachés, et que nos pères ont nommés *jugemens de Dieu*.

I. — LE DUEL.

Il paraîtra sans doute surprenant qu'une coutume si contraire à l'équité naturelle et aux principes de la religion, ait été reçue

comme un moyen légitime de connaître la vérité et comme un *jugement de Dieu* pour discerner l'innocent du coupable. Mais la surprise diminuera, si l'on fait réflexion que cet usage ne doit son origine qu'aux lois barbares des nations germaniques qui se sont établies dans nos provinces. Ces peuples, plus belliqueux qu'éloquents, croyaient qu'il était plus glorieux et plus prompt de vider leurs procès l'épée à la main que de faire de longs plaidoyers, au péril d'essuyer les lenteurs de la justice. C'est pour cette raison que leurs législateurs, s'accommodant à leur génie guerrier, jugèrent à propos d'accorder aux particuliers le même droit qu'ont les princes et les nations, et de terminer leurs querelles par les armes.

Les lois des Allemands, des Bavaois, des Lombards et des Danois autorisèrent cet usage. Le roi Gondebaud, tout chrétien qu'il était, inséra dans la loi des Bourguignons un article conçu en ces termes : « Si la partie à laquelle on offre de se justifier par serment ne le veut pas accepter, mais si, se confiant dans la vérité de sa cause, elle espère vaincre son adversaire par les armes, il faut lui accorder la liberté de se battre contre la partie adverse, à moins que celle-ci ne se désiste de ses prétentions (1). »

L'usage des duels subsista dans le royaume de Bourgogne même après que les Francs l'eurent conquis. L'histoire nous apprend que S. Gontran, roi de Bourgogne, ordonna plusieurs duels pour découvrir par là des crimes que les accusés n'avoient pas.

Le champ ou le lieu du combat était communément en pleine campagne ; le roi et les seigneurs en étaient les spectateurs et les juges. Les deux combattants devaient être à peu près de condition égale : c'est ce que nous voyons par la réponse du duc Boson au roi Gontran. Ce prince ayant un jour reproché à ce duc sa perfidie, celui-ci répondit fièrement : « Vous êtes le maître et le roi, personne n'ose contredire ce que vous dites. Mais si quelqu'un de ma condition a la hardiesse de m'accuser, qu'il paraisse et qu'il ose se battre contre moi en plein champ : nous viderons l'affaire par le *jugement de Dieu* (2). » Les femmes faisaient combattre un champion pour elles, comme on le voit par l'exemple suivant.

Gondeberge, reine des Lombards, ayant un jour loué la bonne grâce d'un seigneur nommé Agilulfe, celui-ci s'imagina que la reine avait de la passion pour lui et il osa lui déclarer la sienne. Mais elle le rebuta avec tant de mépris qu'elle lui cracha au visage. Alors le Lombard, se croyant perdu, voulut la prévenir : il l'accusa

(1) *Lex Burgund.* — (2) *Greg. Tur.*, l. VII, c. xiv.

après du roi son mari d'avoir conspiré pour l'empoisonner. Le roi chassa aussitôt Gondeberge et la fit enfermer dans une tour. Un ambassadeur franc, qui se trouvait alors à la cour du roi des Lombards, lui dit : « Prince, vous pouvez aisément éclaircir cette affaire : ordonnez que l'accusateur se batte avec un champion de la part de la reine, et on connaîtra par le *jugement de Dieu* si la princesse est coupable ou non. » Le roi et les seigneurs de sa cour agréèrent la proposition. On décida que le duel aurait lieu. Agilulfe fut tué, et la reine fut rétablie sur le trône avec honneur, comme pleinement justifiée par l'issue de l'épreuve (1).

Les duels ne se faisaient pas toujours avec l'épée. Dans un capitulaire de Charlemagne sur la loi des Ripuaires, il est ordonné que celui qui ne voudra pas recevoir le serment de douze témoins sera contraint de se battre avec un bouclier et un bâton, *cum scuto et fuste decertet* (2).

Les évêques s'élevèrent souvent contre les duels, surtout dans le ix^e siècle, époque à laquelle ils devinrent plus fréquents. S. Agobard, évêque de Lyon, composa un traité qu'il adressa à Louis le Débonnaire pour lui faire connaître, surtout en ce point, l'iniquité de la loi de Gondebaud. Les Pères du concile de Valence tenu en 855 firent un canon par lequel ils déclarèrent que quiconque aurait tué un homme en duel, serait excommunié comme homicide et que celui qui aurait été tué serait, en qualité d'homicide de lui-même, privé de la sépulture et des prières de l'Église (3). De plus, ces évêques ordonnèrent que l'empereur Lothaire, frère de Charles le Chauve, serait supplié d'arrêter ces désordres ; mais ce prince n'avait pas assez d'autorité pour réprimer la fureur des duels.

S. Louis est le premier de nos rois que nous sachions les avoir proscrits ; et encore, pour ne pas choquer les seigneurs ses vassaux, déclara-t-il ensuite que sa défense ne regardait que les terres qui relevaient immédiatement de sa couronne. Philippe le Bel avait aussi défendu les duels ; mais il se laissa persuader que cette défense autorisait l'impunité des plus grands crimes. Aussi la révoqua-t-il, se contentant de régler fort en détail les conditions et les formalités qu'on devait observer dans ces combats, afin d'éviter par là une partie des abus qui s'y glissaient.

En permettant le duel, il ne laissait pas aux particuliers le droit de juger quand il fallait y avoir recours ; c'était la justice qui l'ordonnait, faute d'autres preuves et en certains cas seulement. Voici

(1) Fred. Chron., c. ix. — (2) Baluz. Capit., t. I, p. 397. — (3) Can. 12.

les propres termes de l'ordonnance que ce prince publia à ce sujet.

« Sçavoir faisons que commeça en arriere, pour le commun prouffit de nostre royaume, nous eussions défendu généralement à tous nos sujets toutes manières de guerre et tous gaiges de batailles, dont plusieurs malfaiteurs se sont avancés par la force de leurs corps et faux engins à faire homicides, trahisons, et tous autres maléfices, griefs et excès ; parce que quand ils les avoient fait couvertement et en repost, ils ne pouvoient être convaincus par témoins : donc par ainsi le maléfice se tenoit ; et pourceque nous en avons fait, est pour le commun prouffit et salut de nostredit royaume. Mais pour oster aux mauvais dessusdits cause de mal faire, nous avons notre défense dessusdite attempérée par ainsi, que là où il aperrera évidemment homicide ou trahison, ou autres griefs ou maléfices secrètement ou en repost, excepté du larcin, parquoi peine de mort se doit ensuivre ; que si celui qui l'auroit fait n'en peut être convaincu par témoins, ou autre manière souffisant, nous voulons qu'en défaut d'autres points, celui ou ceux qui par indices ou présomptions semblables à vérité pour avoir ce fait, soient de tels faicts soupçonnez, appelez, et citez à gaiges de bataille (1). »

1^o L'accusateur rendait sa plainte devant le juge et jetait son gant pour gage de bataille.

2^o L'accusé lui donnait publiquement le démenti ; et s'il ramassait le gant, le gage était censé accepté. Alors le juge marquait le lieu, le jour et l'heure du combat.

3^o Les deux champions portaient en grand cortège de leurs demeures, faisant le signe de la croix, et précédés de bannières où étaient peintes les images de Notre-Seigneur, de la Vierge et des saints.

4^o Aussitôt qu'ils étaient arrivés à leurs pavillons dressés dans les lices, l'appelant venait se mettre à genoux devant le roi et commençait par faire le signe de la croix. Alors le maréchal ou quelque autre nommé par le roi lui disait : « Sire chevalier, ou escuyer, voyez-vous ici la vraie remembrance de Notre-Seigneur vrai Dieu Jésus-Christ, qui voulut mourir et livrer son très-précieux corps à mort pour nous sauver ? Or lui requièrez merci, et lui priez qu'à ce jour vous veuille aider, se bon droit avez : car il est souverain juge. Souvenez-vous des serments que vous ferez, ou autrement vostre âme, vostre honneur et vous êtes en péril. »

Ensuite le maréchal, le prenant par les deux mains, qu'il mettait

(1) Ap. Ducange in *Glossario*, verbo *Duellum*.

sur la croix, lui faisait faire le serment suivant. « Je jure sur cette remembrance de la passion de nostre Sauveur Dieu Jésus-Christ, et sur la foi de vrai chrétien et du saint baptesme que je tiens de Dieu, que je cuide fermement avoir pour certain bonne, juste et sainte querelle et bon droit d'avoir en ce gaige appelé le tel comme faux, mauvais, traistre ou meurtrier, ou foi mentie (selon le cas que c'étoit), lequel a très-fausse et mauvaise cause, a de soi en défendre et combattre contre moi; et à lui monstrerai aujourd'hui par mon corps contre le sien, à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monseigneur S. Georges le bon chevalier. »

On faisait prêter le même serment à celui qui avait été appelé en duel, et le maréchal donnait le signal du combat en jetant son gant, après avoir crié trois fois: *Laissez-les aller*. Celui qui était tué ou mis hors des lices était censé le coupable, et les ôtages qu'il avait donnés étaient condamnés à l'amende: d'où l'on croit que vient le proverbe: *Les battus payent l'amende*.

On voit par tout ce détail que, malgré les défenses de l'Eglise, on tâchait encore de donner une couleur de religion à ces combats singuliers. Si, dans la suite, les canons et les anathèmes réitérés ont empêché qu'on ne les regardât plus comme des jugements de Dieu; si l'autorité publique les a proscrits comme la ruine des États, les faux préjugés du point d'honneur et les lois du monde n'ont-elles pas souvent prévalu sur la loi de Dieu et sur celle du prince? Tant d'édits de rois n'ont encore pu ôter entièrement aux duels la fausse gloire qu'on y a attachée.

II. — LA CROIX.

C'est la foi et la piété, mais une foi trop simple et une piété peu éclairée, qui ont porté les fidèles à recourir à l'épreuve de la croix pour découvrir la vérité cachée. On se persuada que cet instrument de notre salut ne pouvait manquer de sauver les innocents calomniés; et quelques miracles que Dieu parut opérer en faveur de la foi de ceux qui avaient recours à cette épreuve, confirmèrent tellement cette opinion que l'usage d'employer la croix pour discerner les coupables fut autorisé par l'exemple de quelques saints, par les ordonnances de nos rois et même par les décrets de quelques conciles.

Le concile de Verberie, tenu vers l'an 751, ordonne l'épreuve de la croix par ce canon: « Si une femme prétend que son mari n'a

jamais consommé le mariage, qu'ils aillent à la croix, et si ce que la femme dit se trouve véritable, qu'ils soient séparés (1). »

Charlemagne, dans l'acte de partage qu'il fit de ses États entre ses enfants, ordonne que s'ils ont des différends qu'on ne puisse terminer par le témoignage des hommes, on cherche la vérité par le jugement de la croix (2). Dans un autre capitulaire, il veut que si un homme est accusé d'être parjure, l'accusateur et l'accusé subissent l'épreuve de la croix (3).

Les savants se sont partagés sur la manière dont se faisait ce jugement de la croix. Les uns ont avancé que c'était seulement un serment prêté sur la croix. D'autres ont pensé qu'on jetait une croix de bois dans le feu, et que si elle n'y brûlait pas, celui qui l'avait jetée était reconnu innocent. Mais ce n'est pas là l'idée que nous ont donnée de l'épreuve de la croix les canons et les anciens auteurs qui en ont parlé. *Exire ad crucem, stare ad crucem*, sont les expressions les plus ordinaires dont ils se servent, et qui nous font juger que cette épreuve consistait d'ordinaire à se tenir debout devant une croix dans quelque posture gênante, en sorte que celui qui se laissait tomber le premier était jugé coupable. C'est ce qu'on peut conclure d'une ancienne formule donnée au public par Bignon (4), et qui contient le modèle d'un jugement rendu après l'épreuve de la croix. En voici le contenu :

« Tel s'étant présenté devant le vicaire du comte pour se plaindre que tel avait usurpé une terre qui lui appartenait, et celui-ci l'ayant nié, il fut ordonné que dans quarante-deux jours ils eussent à se présenter l'un et l'autre devant le vicaire pour subir le jugement de la croix; ce qui étant fait, celui qui avait usurpé la terre a été convaincu, et il est tombé devant la croix. »

Mais en quelle posture se tenait-on devant la croix? On peut l'apprendre de la vie de Ste Liobe, qui eut recours à cette épreuve pour se justifier, elle et ses religieuses, d'un crime qu'on leur imputait. Un enfant nouvellement né ayant été trouvé dans une rivière qui traversait l'enceinte du monastère, on publia que c'était un fruit du crime de quelqu'une des religieuses, et ces saintes filles

(1) Can. 17. — (2) *Charta divisionis*, c. XIV. — (3) Baluz. *Cap.*, t. I, p. 197.

(4) *Append. ad Formul. Marculfi*, p. 225. — Jérôme Bignon, célèbre magistrat, mort en 1656, fut l'un des plus savants hommes de son temps; il publia dès l'âge de dix ans une *Chronographie de la terre sainte*. On lui doit un *Traité sommaire de l'élection des papes*, un autre de *l'Excellence des rois et du royaume de France*, et divers autres ouvrages. La publication des *Formules de Marculfe*, auxquelles il en ajouta plusieurs découvertes par lui, entre autres celle que nous citons ici, lui valut le surnom de *Varron français*.

eurent à cette occasion une grande persécution à essayer. La pieuse abbesse assembla toutes ses religieuses dans l'oratoire, et leur ordonna de se tenir debout les bras étendus en forme de croix, pendant qu'on réciterait le psautier. Elle ordonna ensuite qu'on fit trois fois en procession le circuit du monastère avec la croix. On l'avait déjà fait deux fois, lorsque, la procession étant rentrée dans l'église à l'heure de none, Ste Liobe s'avança à l'autel et dit avec larmes : « Seigneur Jésus, roi des vierges, délivrez-nous de cet opprobre. » A peine avait-elle achevé ces paroles qu'une malheureuse femme, qui était présente, déclara que l'enfant qu'on avait trouvé était le fruit de son incontinence.

Louis le Débonnaire défendit qu'on employât le jugement de la croix, « de peur, dit-il, que cet instrument, qui a été glorifié par la passion du Sauveur, ne soit profané par la témérité de quelqu'un. » On jugea avec raison que c'était une téméraire présomption que d'attendre que Dieu fît toujours un miracle quand on s'aviserait de recourir à cette épreuve. Ainsi l'épreuve de la croix n'eut plus lieu que dans les monastères, où elle était en usage comme une pénitence pour la punition des coupables. Le supérieur condamnait ceux qui avaient fait quelque faute à se tenir debout, pendant un certain temps, devant la croix qui était dans le préau du cloître. Nous voyons un exemple de cette punition dans la Vie de S. Lambert.

III. — L'EAU FROIDE.

On croyait que l'eau, ayant été sanctifiée par le baptême de Jésus-Christ, et de plus étant purifiée par des exorcismes particuliers, ne pouvait rien souffrir de souillé ni d'impur. Aussi la jugea-t-on propre à servir de nouvelle épreuve pour discerner les innocents des coupables en les plongeant dans une grande cuve pleine d'eau. Je ne puis mieux expliquer la manière dont on y procédait qu'en traduisant du latin une ancienne instruction que nous possédons sur ce genre d'épreuve. Elle est conçue en ces termes :

« Prenez ceux que vous voudrez soumettre à l'épreuve de l'eau et conduisez-les à l'église, où le prêtre célébrera la messe en leur présence et les offrira à l'autel. Quand ils se présenteront pour recevoir la communion, dites-leur : Si vous avez fait ce dont on vous accuse, si vous y avez consenti, si vous savez qui l'a fait, je vous conjure, au nom de Dieu le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, par la foi chrétienne que vous avez reçue, par le saint Évangile et par les

saintes reliques qui reposent en cette église, ne soyez pas assez téméraires que d'approcher de l'autel pour recevoir la communion. S'ils gardent le silence, le prêtre les communiera en disant : *Que ce corps et que ce sang de Jésus-Christ vous soient aujourd'hui une épreuve.* Après la messe il bénira de l'eau, et, s'étant rendu au lieu où se doit faire l'épreuve, il en fera boire à ceux qui doivent y être mis, en disant : *Que cette eau vous soit aujourd'hui une épreuve.* Ensuite il fera les exorcismes sur l'eau où ils doivent être jetés. Après quoi il les dépouillera de leurs habits, leur fera baiser l'Évangile et les jettera dans l'eau les uns après les autres. Le prêtre qui fait la cérémonie et ceux qui sont mis à cette épreuve, doivent être à jeun (1). »

Nous apprenons d'ailleurs qu'on liait les pieds et les mains à ceux qu'on jetait ainsi dans la cuve pleine d'eau. Ceux qui surnageaient sans enfoncer étaient réputés coupables : on croyait que l'eau refusait de les recevoir dans son sein. Mais ceux qui allaient au fond de la cuve étaient déclarés innocents : c'était le moyen, ce semble, de trouver peu de criminels. On les retirait aussitôt de l'eau avec la corde dont ils étaient liés, et que celui qui les jetait dans l'eau tenait par un bout dans sa main.

Louis le Débonnaire, dans un capitulaire qu'il publia pour autoriser les règlements des conciles tenus par son ordre l'an 829, proscrivit absolument l'épreuve de l'eau froide (2). Mais, malgré cette défense, on ne laissa pas de continuer dans la suite à l'employer. C'était même comme un droit seigneurial pour quelques Églises d'avoir une cuve ou un grand bassin de marbre destiné à cet usage. L'avarice, qui se glisse partout, entretint cet abus. Car ceux et celles qui étaient condamnés à subir cette épreuve pouvaient se racheter pour de l'argent. Ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que des évêques, et, à ce qu'on prétend, des papes employèrent ce moyen pour découvrir des choses cachées. On assure que le saint pape Léon III eut recours à cette épreuve pour connaître ceux qui avaient pillé les trésors de Saint-Pierre. Hincmar, qui fut un des plus habiles évêques de son siècle, composa un traité pour justifier le jugement de l'eau, et il apporte plusieurs raisons mystiques pour en montrer la légitimité et l'efficacité. Cet usage durait encore dans le xii^e siècle.

Liziard, évêque de Soissons, ayant fait arrêter deux hérétiques manichéens avec une femme engagée dans la même secte, les in-

(1) *Analect.*, t. I, p. 47.— (2) *Cap.*, t. I, p. 868.

terrogea sur leur doctrine. Mais ils déclarèrent qu'ils croyaient comme les catholiques. Alors Guibert, abbé de Nogent, qui était présent et qui rapporte ce fait, jugeant qu'ils ne parlaient pas sincèrement, proposa à l'évêque de leur faire subir l'épreuve de l'eau froide. L'évêque célébra donc la messe et communia ceux qui étaient suspects d'hérésie, en leur disant : *Que le corps et le sang de Jésus-Christ vous soient une épreuve*. Il chanta ensuite les litanies en versant des larmes et fit sur l'eau les exorcismes. Les accusés persistèrent à nier et jurèrent même qu'ils n'avaient ni cru ni enseigné aucune chose contraire à la foi. On ne laissa pas de jeter dans la cuve celui qui paraissait le chef, et qui se nommait *Clémentius* : il surnagea comme un rameau. L'évêque le fit renfermer en prison et partit aussitôt pour consulter sur cet événement un concile qui se tenait alors à Beauvais. Mais pendant son absence le peuple força la prison, en tira Clémentius et le brûla vif comme un hérétique dûment convaincu (1).

Enfin le pape Innocent III, par le dix-huitième canon du quatrième concile de Latran, défendit à tous prêtres ou clercs de faire aucune bénédiction ou consécration pour l'épreuve de l'eau froide, aussi bien que pour celle de l'eau chaude ou du fer chaud, dont nous allons parler.

IV. — L'EAU CHAUDE.

L'épreuve de l'eau chaude est d'un usage plus ancien et elle a été plus autorisée encore que celle de l'eau froide. Les lois des Frisons, celles des Lombards, et les capitulaires de nos rois font souvent mention de cette manière de découvrir la vérité, et les exemples en abondent dans toutes nos histoires. Dès le temps de Grégoire de Tours on y avait recours comme à un témoignage infaillible, ainsi qu'on le voit par le miracle suivant qu'il rapporte.

Un diacre catholique, disputant un jour contre un prêtre arien sur la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et ne pouvant vaincre son opiniâtreté par ses raisonnements, lui dit : « A quoi bon tant de discours ? Prouvons la vérité par les faits. Qu'on fasse chauffer de l'eau dans une chaudière et qu'on y jette un anneau : celui qui aura pu retirer cet anneau de l'eau bouillante aura soutenu la bonne cause. » L'arien consentit à la proposition, et ils se donnè-

(1) Guibert., *de Vita sua*, l. III, c. xvi.

rent rendez-vous le lendemain sur la place publique, où devait se faire l'épreuve en présence du peuple (1).

Le diacre catholique alla se préparer à cette action ; mais, la vivacité de sa foi commençant à se ralentir, il se frotta le bras d'huile et d'autres drogues propres à arrêter l'ardeur du feu. Il se rendit en cet état à la place publique et voulut obliger le prêtre arien à tenter le premier l'épreuve ; mais celui-ci lui soutint que, puisque c'était lui qui avait proposé la chose, c'était à lui à commencer. Le diacre catholique y consentit et dépouilla son bras pour le mettre dans l'eau ; mais l'hérétique, reconnaissant qu'il l'avait frotté de drogues, se récria, et il s'éleva de part et d'autre une grande contestation, à laquelle prirent part les assistants. Un autre diacre catholique, qui était venu de Ravenne, ayant su de quoi il s'agissait, s'avança le bras nu hors de sa robe et le plongea dans la chaudière bouillante, où il chercha longtemps l'anneau qu'on y avait jeté, et il le tira enfin sans avoir senti la moindre atteinte de brûlure. L'hérétique confus mit aussitôt le bras dans la chaudière pour faire la même chose ; mais il l'en retira plus vite qu'il ne l'y avait mis, et brûlé jusqu'aux os.

Quand l'épreuve de l'eau chaude eut été admise dans les jugements publics, voici comment on y procédait. On conduisait à l'église les personnes accusées. Elles y assistaient à la messe et y communiaient ; ensuite on faisait des exorcismes et on récitait des prières semblables à celles qui étaient en usage pour l'épreuve de l'eau froide. On mettait alors la chaudière sur le feu et on faisait réciter le *Pater* à celui qui devait subir l'épreuve. Quand l'eau était bouillante, on l'ôtait du feu, et celui qui présidait à ce jugement suspendait dans la chaudière une pierre à une certaine hauteur, plus ou moins grande selon la qualité du crime. Alors l'accusé plongeait le bras ou la main nue dans l'eau bouillante et en retirait la pierre. Aussitôt on lui enveloppait la main et le bras, et on apposait le sceau à l'enveloppe, qu'on n'ôtait que le troisième jour. Si alors la main ou le bras se trouvait sain et sans brûlure, la personne était censée justifiée. Mais si on trouvait quelque vestige de brûlure, on la jugeait coupable et souvent on la faisait mourir, selon la gravité du crime dont elle était accusée. On dressait un acte public de ce qui s'était passé, et c'est ainsi que se terminaient les procès tant civils que criminels. On permettait souvent à ceux qui étaient condamnés à subir cette épreuve de s'en exempter en

(1) Greg. Tur., de *Gloria martyr.*, c. LXXXI.

payant une somme, et c'est ce que la loi salique appelle *racheter sa main* (1). Pour signifier qu'on est prêt à affirmer quelque chose dont on se tient certain, on dit encore : *J'en mettrais la main au feu*.

V. — LE FER CHAUD.

Il semble que tous les hommes se soient accordés à regarder le feu comme une épreuve certaine de l'innocence calomniée. On en trouve des traces dans l'antiquité païenne, et nous avons vu que plusieurs saints évêques, comme S. Simplicie d'Autun et S. Brice de Tours, ont porté ou fait porter des charbons ardents pour se justifier. Presque toutes les lois des nations barbares autorisèrent cette épreuve, et elle fut surtout en usage à l'égard de ceux qui n'avaient pas assez de force pour se battre en duel, ou à qui leur condition de clercs ou de moines ne permettait pas de se battre.

Il y avait deux manières de subir ce jugement. Voici quelle était la première. On faisait porter à l'accusé dans ses mains un fer rougi au feu. Le fer qui servait à cette épreuve était béni et conservé dans les églises qui avaient ce droit. L'accusé jeûnait auparavant ; on récitait sur lui des prières ; puis on allumait dans l'église du feu, où l'on faisait rougir le fer. On faisait boire de l'eau bénite à celui qui devait faire l'épreuve, et on lui lavait les mains avec la même eau, afin d'ôter par là les médicaments dont il aurait pu se frotter pour arrêter l'activité du feu. Quand le fer était rouge, on le tirait du feu, et l'accusé, après avoir baisé l'Évangile et la croix, était obligé de le porter pendant la longueur de neuf pieds ; après quoi on enveloppait sa main et on y apposait un cachet qu'on ne rompait que le troisième jour.

L'histoire rapporte un exemple bien mémorable de cette épreuve.

L'impératrice femme d'Othon III, ayant conçu un amour criminel pour un comte italien, lui déclara sa passion, et, n'ayant pu le séduire par ses artifices et ses promesses, elle résolut de le perdre. Elle l'accusa donc auprès de l'empereur du crime dont elle était elle-même coupable, et sans autre examen l'empereur lui fit trancher la tête. Mais quelques jours après, comme Othon, assis sur son tribunal, rendait publiquement la justice, la femme de ce seigneur vint la lui demander contre lui-même. Elle jeta la tête de son mari

(1) Tit. LV.

encore sanglante et accusa le prince de l'avoir fait mourir injustement, s'offrant de le prouver par l'épreuve du fer chaud. L'empereur et les seigneurs qui l'accompagnaient, acceptèrent la proposition. La généreuse comtesse porta le fer chaud sans en recevoir aucune atteinte, et parut le manier aussi librement que si elle avait touché des fleurs. L'empereur, convaincu par ce jugement, se reconnut coupable et fit brûler l'impératrice qui avait calomnié ce seigneur (1).

L'autre manière consistait à faire marcher l'accusé sur des socs de charrue rougis au feu, en plus ou moins grand nombre suivant la gravité du crime dont il s'agissait. Communément ils étaient au nombre de douze, et il fallait poser le pied sur chacun de ces socs. Ste Cunégonde, accusée d'adultère, choisit ce moyen pour se justifier en présence de l'empereur son mari et de toute la cour. Comme on la conduisait à cette épreuve, elle s'écria : *Seigneur, qui sondez les cœurs, jugez ma cause : car je vous prends aujourd'hui à témoin que je n'ai jamais eu aucun commerce ni avec l'empereur Henri, qui est ici présent, ni avec aucun autre.* Ayant parlé de la sorte, la sainte impératrice s'avança hardiment, et marcha sur les socs rougis au feu comme si elle eût marché sur *un tapis de verdure* (2).

VI. — LE SERMENT.

Le serment prêté sur les choses saintes ou réputées telles a été en usage dans toutes les religions. C'était chez les Francs, surtout depuis leur conversion, un moyen facile aux accusés de se purger des crimes qu'on leur imputait. On ne pouvait croire qu'un chrétien fût assez oublieux de sa croyance pour prendre ce qu'il y a de plus sacré à témoin d'une fausseté. On était au moins persuadé que Dieu ne manquerait pas de punir le parjure, ce qui en effet arrivait souvent.

Voici les principales cérémonies qu'on observait dans ces serments juridiques.

1° Ceux qui juraient devaient être à jeun, et c'était communément dans quelque église ou quelque oratoire qu'on recevait leur serment.

2° On les faisait jurer sur les reliques, sur l'Évangile ou sur la croix. Ils étaient à genoux et ils élevaient la main pour toucher

(1) Gothesfred. Viterb. in *Chron.*, ap. Baron., an. 998, n. 12. — (2) *Vita Cuneg.*, 3 april., ap. Bolland.

l'autel, la croix ou l'Évangile qui était sur l'autel; et c'est peut-être de là que nous est restée la coutume de lever la main en faisant serment. Les évêques et les prêtres ne touchaient pas communément les reliques ou l'Évangile en faisant le serment. Le concile de Meaux de l'an 845 leur défendit de jurer sur les choses saintes, *super sacra*; ils juraient seulement en présence de l'Évangile ou des reliques: C'est ce qu'on appelait *jurare inspectis sacris* (1).

3^o Quand le crime dont on voulait se purger était grave, on faisait jurer avec l'accusé plusieurs personnes, qui mettaient avec lui la main sur les Évangiles ou sur les reliques. C'est ce qu'on nommait *jurare tertia manu*, *jurare duodecima manu*, selon le nombre de personnes qui juraient. On nommait ces personnes *sacramentales* ou *conjuratoires*. L'accusé en choisissait une partie, et l'accusateur l'autre. L'accusé prononçait seul la formule de son serment; ceux qui juraient avec lui disaient seulement: *Je jure que je crois qu'il dit la vérité*; ou bien: *Je jure que je ne crois pas qu'il dise la vérité*. Les personnes que l'accusé faisait jurer avec lui devaient être de sa condition. Ainsi un noble faisait jurer des nobles, un prêtre faisait jurer des prêtres, une femme faisait jurer des femmes.

Ce qu'il y avait de plus surprenant, c'est qu'on admettait quelquefois en preuve le serment de personnes qui ne pouvaient avoir une connaissance certaine du fait dont il était question. Par exemple, une dame de Paris ayant été accusée d'adultère, les parents du mari allèrent trouver le père de la dame et lui dirent: « Justifiez votre fille, sinon il faut qu'elle meure pour effacer la honte qu'elle fait à notre famille. Le père répondit: Je sais que ce qu'on dit est faux, et je la justifierai par mon serment. » On l'obligea de jurer sur le tombeau de S. Denis que sa fille était innocente. Il est vrai qu'on accusa ce père de s'être parjuré, et que les deux parties en vinrent aux mains dans l'église même: car lorsqu'on ne recevait pas la preuve du serment, l'on en venait à celle du duel (2).

4^o Nos rois faisaient communément prêter les serments qu'ils exigeaient, dans l'oratoire de leur palais sur la chape de S. Martin, c'est-à-dire sur son manteau, qu'on y conservait comme une précieuse relique. On en a la preuve par ces paroles d'une formule de

(1) Les évêques et les prêtres ne levaient pas la main pour toucher les reliques, et jusqu'aux derniers temps de la monarchie renversée par la révolution de 1793 ils ont conservé ce privilège; en prêtant serment, ils avaient usage de la tenir sur leur poitrine.

(2) Greg. Tur., l. V, c. xxxiii.

Marculfe : *Fuit judicatum ut sua manu septima in palatio nostro super cdpellam S. Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant conjurare* (1).

Quelquefois nos rois, pour s'assurer de la fidélité des seigneurs dont ils croyaient avoir quelque sujet de se défier, les faisaient jurer en diverses églises sur les corps des saints les plus célèbres de France. Clotaire II obligea un seigneur nommé Godin à lui prêter serment sur les corps de S. Médard, de S. Denis, de S. Agnan et de S. Martin, dans les diverses églises où ils reposaient. Charlemagne voulut aussi que Tassilon, duc de Bavière, lui jurât fidélité sur le corps de S. Denis, sur celui de S. Germain et sur celui de S. Martin (2). Les châtimens éclatans que Dieu tirait souvent des parjures, et dont Grégoire de Tours rapporte plusieurs exemples, donnèrent une grande autorité à la preuve par serment.

5° Lorsque ceux qui faisaient serment en jugement se contredisaient, les uns attestant le fait et les autres le niant, il était ordonné dans ce cas, d'après un règlement établi par Louis le Débonnaire, d'en choisir un de chaque côté pour se battre l'un contre l'autre avec le bouclier et le bâton; le vaincu était réputé parjure et devait avoir la main coupée; les autres témoins du même parti devaient payer l'amende pour racheter leur main (3).

VII. — L'EUCARISTIE.

Celui qui reçoit indignement le corps et le sang de Jésus-Christ, mange et boit sa propre condamnation, dit S. Paul. Cette déclaration de l'Apôtre a pu faire naître la pensée que l'Eucharistie était un jugement de Dieu pour le discernement des coupables. C'était l'épreuve qu'on faisait subir particulièrement aux évêques et aux prêtres accusés de quelque crime. On craignait souvent de les obliger à faire serment, de peur, disait-on, qu'ils ne souillassent des mains destinées à offrir le sacrifice. Mais on les obligeait à célébrer la messe ou à recevoir l'Eucharistie en preuve de leur innocence, persuadé que l'on était que s'ils osaient communier indignement, la justice divine ne manquerait pas de punir avec éclat un crime si énorme.

Des conciles du ix^e siècle autorisèrent cet usage. Celui de Tribur formula à ce sujet le canon suivant. « Le laïque, s'il est

(1) *Formul.*, l. I, xxxviii. — (2) *Fredeg.*, c. lrv. — *Egin.* — (3) *Baluz.*, *Capit.*, t. I, p. 601.

nécessaire, se disculpera par serment, et le prêtre par le sacrifice. Car les prêtres ne doivent pas jurer pour une cause légère : autrement la main qui offre le corps et le sang du Seigneur serait souillée. »

Le concile de Worms ordonne qu'un prêtre accusé d'homicide, d'adultère, de vol ou de maléfice, célébrera la messe pour se purger de chacun de ces crimes. Il ajoute que quand on a fait quelque vol dans un monastère, l'abbé, pour connaître le coupable, doit célébrer la messe et communier tous les moines, qui doivent dire en recevant l'hostie : *Que le corps du Seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve* (1).

Les histoires sont pleines d'exemples de cette sorte d'épreuve. Le plus ancien que je trouve est celui de Grégoire de Tours. Ce saint évêque, ayant été accusé d'avoir calomnié la reine Frédégonde, fut obligé au concile de Braisne de célébrer la messe et ensuite de jurer qu'il était innocent (2).

Nous avons vu aussi qu'un seigneur d'Auvergne nommé Eulalios étant accusé d'avoir fait mourir sa mère, Cautin, évêque de la ville d'Auvergne (3), en lui donnant la communion lui dit : « Je ne sais si vous avez commis ce crime : c'est pourquoi je m'en rapporte au jugement de Dieu et à celui de S. Julien. Si vous êtes innocent, approchez et recevez une particule de l'hostie : Dieu sera le juge de votre conscience (4). »

Un moine de Flavigny nommé Girfroy, étant accusé d'avoir empoisonné Adalgaire, évêque d'Autun, les évêques de la province tinrent à ce sujet un concile l'an 993; et comme on ne trouva point de preuve satisfaisante contre le moine, il fut ordonné que dans le prochain synode que tiendrait Gualon, successeur d'Adalgaire, on emploierait pour connaître la vérité l'épreuve du corps et du sang de Jésus-Christ, la plus vraie et la plus terrible de toutes les épreuves, selon l'expression du concile. En conséquence de ce décret, Gualon assembla un synode à Flavigny, et, après avoir célébré la messe, il avertit publiquement Girfroy de n'être pas assez téméraire pour approcher de la sainte table s'il se sentait coupable. Girfroy communia en prenant à témoin de son innocence son Rédempteur, qu'il recevait. Il fut par là justifié, et l'on dressa pour sa décharge un acte qui fut signé par les évêques d'Autun, de Chalons-sur-Saône et de Mâcon (5).

(1) Can. 10. — (2) Greg. Tur., I. V, c. XLIX. — (3) La ville d'Auvergne a pris le nom de Clermont au x^e siècle, du nom de la citadelle *Clarus Mons*. — (4) Greg. Tur., I. X, c. VIII. — (5) *Preuves de l'Hist. de Tournus*, p. 240.

Grégoire VII eut lui-même recours à ce genre d'épreuve pour se justifier des calomnies de ses ennemis. Ce pape, ayant absous l'empereur Henri de l'excommunication, célébra la messe, et après la consécration il fit approcher l'empereur et les assistants. Puis, tenant en main le corps du Seigneur, il parla ainsi à Henri : « Il y a longtemps que vous et vos fauteurs m'avez accusé d'être monté sur le Siège apostolique par la voie de la simonie. Quoique je puisse produire des témoins pour réfuter cette calomnie, je me sers d'un moyen plus court pour me justifier et ôter le scandale. Voici le corps de mon Seigneur que je vais recevoir : qu'il me soit une preuve de mon innocence. Que Dieu par son jugement m'absolve aujourd'hui si je suis innocent, ou qu'il me condamne si je suis coupable (1). »

Telles sont les principales épreuves que nos pères nommèrent *jugements de Dieu*, et qu'ils crurent devoir faire subir aux personnes accusées, pour discerner les innocents des coupables. Quoique la justice de Dieu ait fait quelquefois des miracles pour punir le crime et sauver l'innocence calomniée, on jugea néanmoins que ce serait tenter sa bonté, que de compter sur un miracle toutes les fois qu'il plairait aux hommes d'employer de tels moyens pour connaître la vérité. Aussi a-t-on d'un commun accord supprimé ces sortes d'épreuves, qui ne sont plus connues que par nos anciennes histoires.

(1) Lambert. Schafnaburg., ad an. 1077. — *Hist. de Greg. VII*, in-8, p. 432.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

LIVRE HUITIÈME

Chilpéric, de tant de fils qu'il avait eus, ne laissa en mourant qu'un jeune enfant de quatre mois, seul héritier de son royaume. C'était un faible appui pour Frédégonde, qui redoutait avec raison les haines soulevées par ses crimes et la punition qu'ils lui avaient justement méritée. Mais son esprit artificieux lui fit trouver des ressources. Elle implora la protection de Ragnemode, évêque de Paris, et se réfugia dans son église avec une partie de ses trésors, pour se soustraire à la fureur du peuple, toujours facile à s'émouvoir et à se calmer. De cet asile elle députa au roi Gontran des affidés pour le prier de venir prendre la défense d'un pupille qu'elle mettait sous sa protection, résolue à lui abandonner ses propres intérêts ainsi que ceux de son fils. Gontran, naturellement bon, fut touché du malheur de Chilpéric et de celui dont Frédégonde était menacée (1). Il se rendit en diligence à la tête de son armée à Paris, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. A peine y était-il arrivé que Childebert se présenta d'un autre côté pour y entrer aussi; mais les Parisiens lui fermèrent les portes. Il envoya des députés s'en plaindre à

(1) Greg., l. VII, c. v.

Gontran, qui, après quelques reproches, leur répondit : « Voici le traité que nous avons fait : savoir, que quiconque entrerait sans le consentement de son frère dans la ville de Paris perdrait sa part du royaume de Caribert, et que le saint martyr Polyeucte et les saints confesseurs Hilaire et Martin seraient les vengeurs du parjure. Malgré ce serment, mon frère Sigebert y est entré : ainsi il a perdu sa part, et par un juste jugement de Dieu il a été misérablement assassiné. Chilpéric, qui a porté la même atteinte au traité, a eu le même sort. Ils sont déchus l'un et l'autre de leurs droits par la transgression de leur serment. C'est pourquoi, avec le secours de la loi, je me rendrai maître de tout le royaume de Caribert : je n'en céderai à personne que ce qu'il me plaira d'en céder (1). »

Childebert renvoya de nouveaux députés dire de sa part à Gontran : « Livrez-moi l'homicide (Frédégonde) qui a étranglé ma tante, qui a tué mon père et mon oncle, et qui a fait mourir mes cousins (2). » Gontran se contenta de répondre qu'il aviserait. Il paraît que la mort de Chilpéric n'était pas à ses yeux l'œuvre de Frédégonde. Celle-ci en accusait le chambellan du feu roi, Ebérulfe, qui se hâta de se réfugier dans l'église de Saint-Martin de Tours, dont il avait autrefois pillé les terres. Gontran, l'ayant appris, jura aux seigneurs de sa cour que non-seulement il ferait mourir Ebérulfe, mais encore qu'il éteindrait sa race jusqu'à la neuvième génération, afin d'abolir par cette sévérité la détestable coutume d'assassiner les rois. Ce prince fit donc garder exactement les portes de l'église de Saint-Martin, et il envoya à Tours un de ses officiers nommé Claude avec ordre de tuer Ebérulfe, s'il pouvait l'attirer hors de l'église ; mais il défendit qu'on la souillât de son sang.

Pendant ce temps-là Ebérulfe se rendait indigne de la pro-

(1) Greg. Tur., l. VII, c. vi.

(2) On voit ici que Childebert accusait Frédégonde de l'assassinat de la reine Galswinthe sa tante, du roi Sigebert son père, de Chilpéric son oncle et des princes Clovis et Mérovée ses cousins.

tection de S. Martin, en profanant son église par ses débauches. Le saint évêque Grégoire se vit même contraint quelquefois d'interrompre l'office, et ce misérable osa lui dire que si on voulait l'arracher de son asile, il le tuerait auparavant, lui et ceux de ses clercs qu'il pourrait trouver, et qu'après s'être ainsi vengé il mourrait volontiers. Animé de pareils sentiments, il ne méritait pas que S. Martin prit sa défense. En effet, Claude, qui, après avoir reçu les ordres de Gontran, était allé prendre les instructions de Frédégonde, le tua dans l'église même de ce saint et se réfugia ensuite dans la cellule d'Eustoche, abbé de Saint-Martin. Mais il y fut tué à son tour avec ses satellites par les gens d'Eberulfe et par le peuple de Tours, qui lava dans son sang l'injure faite à l'église de Saint-Martin, asile que jusqu'alors on n'avait osé violer (1). On ne sait pas si Eberulfe était véritablement coupable de l'assassinat de Chilpéric ; mais il l'était certainement de plusieurs autres crimes.

Cependant Gontran, plus sensible aux intérêts de Dieu qu'aux siens propres, s'appliquait avec encore plus de soin à réparer les injustices de Chilpéric qu'à venger sa mort. Il fit restituer aux particuliers les biens que ce prince leur avait enlevés, ordonna l'exécution des testaments en faveur de l'Église qu'il avait cassés, et fit de grandes libéralités aux pauvres. Ces œuvres de piété et de justice ne le rassuraient cependant pas contre la perfidie. La mort tragique de ses deux frères lui faisait craindre un pareil sort. On lui donna même avis qu'on en voulait à sa vie. C'est ce qui l'obligea à prendre des gardes, et tant qu'il resta à Paris il n'entra pas même dans l'église sans être environné de gens armés. Mais sa bonté et l'amour des peuples étaient pour lui une garde bien plus sûre.

Un dimanche, pendant qu'il assistait à la messe, après que le diacre eut averti les assistants de faire silence, ce qui dans l'ancienne liturgie se pratiquait après l'évangile (2),

(1) Greg. Tur. *Ibid.*, c. XIX.

(2) Greg. Tur. *Ibid.*, c. VIII. — La raison pour laquelle le diacre recommandait le

Gontran se tourna vers le peuple et dit avec une simplicité digne de ces temps-là : « Hommes et femmes, vous tous qui êtes ici présents, je vous conjure de me garder une fidélité inviolable et de ne pas attenter à ma vie, comme vous avez attenté à celle de mes frères. Qu'il me soit au moins permis d'élever pendant trois ans mes neveux,... de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que si je venais à mourir..., il n'y eût personne de notre race qui pût vous protéger et vous défendre. » Le peuple ne répondit que par des acclamations et des prières pour la conservation d'un si bon prince.

Dès que les habitants de Rouen eurent appris la mort de Chilpéric, ils rappelèrent de son exil leur évêque Prétextat et le rétablirent sur son siège. Frédégonde s'y opposa de tout son crédit, et Prétextat crut devoir venir à Paris prier Gontran de faire examiner sa cause (1). Ce prince voulait convoquer un concile pour ce sujet; mais Ragnemode, évêque de Paris, lui représenta, au nom de tous les autres évêques, que cela n'était nullement nécessaire, que le concile de Paris avait à la vérité imposé une pénitence à Prétextat, mais qu'il ne l'avait pas déposé de l'épiscopat. Ainsi le roi le reçut à sa table et le renvoya à son Église. Mélantius, qui avait été mis à sa place sur le siège de Rouen, en fut chassé, et il alla s'en consoler auprès de Frédégonde, que Gontran relégua au Vau-de-Reuil (2), à quatre lieues de Rouen.

Promotus vint aussi à Paris solliciter son rétablissement

silence après l'évangile, était, ou parce que le prêtre priait alors secrètement et à voix basse, d'où nous est venu le nom de *secrète* qu'on donne à l'oraison qui se dit à ce moment de la messe, ou parce qu'après l'évangile on faisait une exhortation au peuple. Dans la liturgie grecque, c'était avant l'évangile que le diacre recommandait le silence en criant jusqu'à cinq fois à la porte du sanctuaire : *Ecoutez.*

(1) Greg. Tur., l. VII, c. xvi.

(2) Grégoire de Tours nomme ce lieu *Rotoialum*; Richard, duc de Normandie, l'appelle *Vallis Rodolii*, et marque qu'il y avait un vignoble en cet endroit. Comme *rot* en celtique signifie *rouge*, de Valois croit que c'est de là que ce nom a été formé, aussi bien que celui de *Rotobecus*, qui signifie *ruisseau rouge*, et qui, selon cet auteur, a donné son nom à la ville de Rouen, *Rothomagus*, quoique quelques-uns en rapportent l'origine à une prétendue idole nommée *Roth*, qui n'est connue que par une tradition fabuleuse.

dans son prétendu évêché de Châteaudun. Il en avait été chassé par Chilpéric après la mort de Sigebert ; il espéra de la bonté de Gontran qu'il l'y ferait rétablir. Mais Pappole de Chartres représenta que Châteaudun était de son diocèse, et que Promotus avait été déposé par le jugement canonique d'un concile, qui ne lui avait laissé que la qualité de prêtre. Gontran s'en tint à la décision du concile. Il accorda cependant quelque chose à la compassion, et remit Promotus en possession des biens qui lui appartenaient dans le Dunois, afin qu'il pût en subsister avec sa mère, qui était encore vivante. Promotus ne laissa pas dans la suite de prendre le titre d'évêque. Il paraît qu'on s'en mit peu en peine : car il avait renoncé au prétendu siège de Châteaudun (1).

Gontran, après avoir réglé ces diverses affaires, se vit rappelé dans ses États, l'an 585, par un événement qui le menaçait personnellement et réclamait une prompte décision. Il était arrivé dans la Gaule un aventurier nommé Gondebaud, se disant fils de Clotaire I^{er}, qui demandait à ce titre sa part de la succession. Sa mère l'avait présenté à Childeberr, roi de Paris, comme son neveu, et ce prince l'avait fait élever en cette qualité, lui laissant porter les cheveux longs, comme les princes de la maison royale. Clotaire, l'ayant appris, déclara qu'il n'était pas son fils et le fit raser. Après la mort de Clotaire, Gondebaud laissa croître de nouveau ses cheveux avec l'agrément de Caribert, qui le reconnut pour son frère ; mais Sigebert les lui fit encore couper et l'exila à Cologne. Gondebaud se réfugia en Italie, et de là à Constantinople ; quelques seigneurs qui voulaient exciter du trouble le rappelèrent en France. Débarqué à Marseille, il fut reconnu aussitôt par un nombreux parti, dans lequel entrèrent plusieurs évêques. Il fut même élevé sur le pavois et proclamé roi à Brive-la-Gaillarde (2).

Gontran fit marcher en toute hâte une armée contre cet

(1) Greg. Tur., l. VII, c. xvii. — (2) Greg. Tur., l. VI, c. xxiv.

usurpateur, mais ses soldats commirent partout de grands désordres, sans aucun respect pour les lieux saints. Plusieurs d'entre eux notamment pillèrent l'église de Saint-Vincent d'Agénois et enlevèrent jusqu'aux vases sacrés ; mais le saint martyr ne tarda pas à se venger de ces sacrilèges : car ils périrent la plupart misérablement et d'une manière qui ne leur permit pas de méconnaître la justice divine qui les poursuivait. Cette punition des soldats n'inspira pas plus de modération aux généraux. Arrivés devant Comminges, où Gondebaud s'était enfermé, ils y mirent le siège, l'emportèrent d'assaut et firent mourir le prétendant avec les chefs de son parti, qui le leur avaient livré par trahison. Déchargeant ensuite leur colère sur cette malheureuse ville, ils en pillèrent les églises, massacrèrent les prêtres au pied des autels, firent passer au fil de l'épée tous les habitants, sans en excepter les enfants, et enfin mirent le feu à la ville, qui fut réduite en cendres (1).

Gontran ne prit sans doute aucune part à ces cruautés, qu'on palliait du nom d'une juste vengeance. Il se proposait de poursuivre contre les coupables une punition plus conforme à son équité. Dès que cette guerre eut été terminée, il résolut, pour prévenir dans la suite de pareils soulèvements, de faire le procès selon les règles canoniques à tous les évêques qui avaient favorisé l'usurpation de Gondebaud. Le saint évêque Théodore de Marseille se trouvait le plus compromis dans cette affaire. Gontran, qui lui faisait un crime d'avoir reçu Gondebaud à son débarquement, l'avait fait enlever de son Église et le retenait prisonnier. Mais la sainteté de ce prélat était sa défense et sa sauvegarde. Gontran la respecta en effet, et il remit le jugement de sa cause, avec celle des autres évêques accusés, à la décision d'un concile qu'il indiqua à Mâcon pour le 23 octobre de cette même année 585.

L'époque fixée pour ce concile permit au roi de revenir à

(1) Greg. Tur., l. VII, c. xxxviii.

Paris, où il était invité à se rendre pour être le parrain du jeune Clotaire, fils de Chilpéric. Il arriva à Orléans le 4 juillet, jour de la Translation de S. Martin. Une foule innombrable de peuple sortit au-devant de lui avec les bannières, en criant : *Vive le roi* (1), et en lui donnant mille bénédictions. Les uns chantaient ses louanges en langue syriaque, les autres en langue latine : car ces langues étaient encore cultivées à Orléans. Les Juifs se distinguèrent dans ce concert de louanges ; ils disaient à ce prince : « Que toutes les nations vous adorent, qu'elles fléchissent le genou devant vous et soient soumises à votre empire (2). » Mais Gontran ne se laissa pas prendre au piège qu'ils lui tendaient par ces flatteries. Il dit aux évêques qu'il reçut à sa table, après avoir assisté à la messe : « Malheur à la perfide nation des Juifs ! Ils ne m'ont donné des louanges si outrées, qu'afin que je rétablisse leur synagogue, abattue par les chrétiens ; mais, avec la grâce de Dieu, je ne le ferai jamais. »

Le lendemain le roi alla faire sa prière dans les diverses églises d'Orléans, et rendit une visite à Grégoire de Tours, qui lui présenta des eulogies de S. Martin. Après quoi le prince invita à dîner les évêques qui s'étaient rendus à Orléans pour le recevoir. Bertram de Bordeaux et Pallade de Saintes y vinrent comme les autres, quoiqu'ils eussent encouru l'indignation de Gontran pour avoir favorisé le parti de Gondebaud. Dès que le roi les aperçut, il leur fit d'assez vifs reproches, ainsi qu'à Nicaise d'Angoulême et à Antidius d'Agen. Il dit à l'évêque Bertram (3) : « Je vous rends grâces de ce que vous avez si bien gardé la fidélité à votre parenté. Car vous deviez savoir, mon cher père, que vous êtes mon parent par ma mère et vous n'auriez pas dû conspirer pour perdre votre famille. » Puis, se tournant vers Pallade : « Je

(1) On voit ici l'antiquité de cette acclamation parmi les Francs. Elle était en usage parmi les Israélites. David, en ordonnant à Sadoc de donner l'onction royale à Salomon, recommanda de crier : *Vivat rex Salomon*.

(2) Greg. Tur., l. VIII, c. i. — (3) Greg. Tur., l. VIII, c. ii.

ne vous ai pas non plus beaucoup d'obligation, lui dit-il, vous qui vous êtes parjuré trois fois à mon égard : ce qui est bien indigne d'un évêque. Mais Dieu a jugé ma cause. Je vous ai toujours traités en Pères de l'Église, et, loin de me traiter en roi, vous n'avez cherché qu'à me tromper par vos artifices. » Ces prélats ne répondant rien, le roi se fit donner à laver et ne laissa pas de les admettre à sa table, où il ne voulut s'asseoir qu'après avoir reçu la bénédiction des évêques. Il pouvait avoir été mal informé au sujet de Pallade de Saintes, qui était un saint évêque.

Au milieu du repas, le roi fit répéter au diacre de Grégoire de Tours un psaume responsoire qu'il lui avait entendu chanter à l'église le jour précédent (cette pièce répondait au graduel), et il voulut que les évêques le chantassent chacun à son tour : ce qu'ils firent de leur mieux pour lui être agréables. La piété de Gontran lui faisait trouver plus de goût à ces cantiques spirituels qu'à toutes les chansons profanes. Ce prince, montrant ensuite aux évêques sa vaisselle d'argent, leur dit que c'était la dépouille du duc Mummole, dont il ne s'était réservé que deux plats, nombre suffisant pour le service ordinaire de sa table : ce qui marque combien elle était frugale. Il ajouta qu'il avait fait briser, pour être distribués aux pauvres, les autres vases en fort grand nombre composant l'argenterie de ce duc : elle était en effet considérable et pesait trois cent quarante marcs. Mummole était un des chefs du parti de Gondebaud, et il ternit par là la gloire que lui avaient acquise les guerres contre les Lombards, qu'il avait défaits en plusieurs rencontres (1).

Gontran, parlant ensuite aux évêques de son neveu Childebert, qu'il nomme son fils, leur dit : « Tout ce que je vous demande, c'est de prier pour sa conservation. C'est un jeune prince qui nous donne par ses vertus prématurées les plus grandes espérances, et il serait difficile de trouver plus de sa-

(1) Greg. Tur., lib VIII, c. III.

gesse et de prudence dans les personnes d'un âge avancé. Si Dieu daigne nous le conserver, il relèvera la gloire de notre famille. Le jour de sa naissance nous en fournit un heureux augure. Car mon frère Sigebert étant à l'église le saint jour de Pâques, on y vint, au moment que le diacre commençait l'évangile, lui annoncer qu'il lui était né un fils; en sorte que le peuple répondit en même temps au diacre et à celui qui apportait la nouvelle : *Gloire soit à Dieu tout-puissant!* (1) De plus, Childebart a reçu le baptême le saint jour de la Pentecôte, et il a été proclamé roi le saint jour de Noël. C'est pourquoy, si vous priez pour lui, j'espère que Dieu lui fera la grâce de régner heureusement. » Les évêques firent aussitôt une prière tous ensemble pour la conservation des deux rois. « Je sais, ajouta Gontran, que sa mère Brunehaut en veut à ma vie. Mais je ne la crains point, et j'ai confiance que Dieu, qui m'a délivré de mes ennemis, me préservera de ses embûches. » On voit dans ce discours de ce saint roi combien il était plein de religion.

Pendant le repas, Gontran parla encore avec vivacité contre Théodore de Marseille, et il l'accusa même de la mort de Chilpéric. Grégoire de Tours prit la défense du prélat absent, et dit : « Prince qui a fait mourir Chilpéric, sinon sa méchanceté et vos prières? Car il vous a dressé bien des embûches. » Il rapporta alors une vision qu'il avait eue. Le roi dit qu'il en avait eu une autre, où il avait vu trois saints évêques, Tétric de Langres, Agricole de Chalon et Nizier de Lyon, qui tenaient Chilpéric enchaîné et qui le jetèrent dans une chaudière bouillante (2). Ces sortes de visions servent du moins à faire voir ce qu'on pensait de la destinée de Chilpéric, et l'idée qu'on se formait des peines de l'enfer.

(1) Cette citation pourrait faire croire que dans l'ancienne liturgie gallicane on répondait au commencement de l'évangile : *Gloria Deo omnipotenti*, au lieu qu'ou répond aujourd'hui : *Gloria tibi, Domine*. Mais comme c'est le même sens, peut-être que Grégoire de Tours n'a pas prétendu rapporter les paroles exactement. Amalaire et un ancien Ordre romain marquent que non-seulement on entendait l'évangile debout et tête nue, mais encore que ceux qui avaient des bâtons les quittaient pendant qu'on le lisait. — (2) Greg. Tur., l. VIII, c. v.

Grégoire avait demandé à Gontran la grâce de quelques seigneurs compromis dans l'affaire de Gondebaud, et il n'avait pu rien obtenir. Il ne se rebuta point, et le lendemain il dit au roi : « Écoutez, prince, c'est mon seigneur qui m'envoie vers vous : quelle réponse voulez-vous que je lui fasse, puisque vous ne daignez pas m'en faire ? Le roi surpris lui demanda : Quel est donc votre seigneur ? L'évêque répondit en souriant : C'est S. Martin qui m'envoie. » Ce nom désarma la colère du prince : il permit aux coupables de se présenter devant lui, et, après leur avoir reproché leur perfidie, il la leur pardonna en considération de S. Martin, dont on avait employé le nom pour le fléchir (1).

Le dimanche suivant Gontran se rendit à la messe, et, ayant entendu l'évêque Pallade y chanter une prophétie (2), il s'écria irrité qu'il n'assisterait pas à une messe dans laquelle son ennemi officiait. Il voulut même sortir de l'église; les évêques l'arrêtèrent et lui dirent qu'ils avaient cru qu'il verrait sans peine à l'autel un évêque qu'il avait reçu à sa table; qu'au reste le concile ferait justice de Pallade, s'il se trouvait coupable. Le roi demeura, et l'on fit revenir à l'autel cet évêque, qui s'était déjà retiré dans la sacristie, couvert de confusion. Tous ces détails nous sont donnés par Grégoire de Tours, qui était présent. Il dit encore que Gontran, pendant son séjour à Orléans, charma les Orléanais par sa bonté populaire, allant les voir dans leurs maisons et ne dédaignant pas d'y manger des mets qu'on lui présentait.

Le baptême du jeune Clotaire, que Gontran allait tenir sur les fonts, fut différé. Ce prince retourna donc aussitôt dans son royaume de Bourgogne pour veiller à la réunion du concile, qui s'assembla à Mâcon au jour marqué, c'est-à-dire le 23 octobre de la même année 585. S. Prisque de Lyon, qui

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. VIII, c. vi.

(2) Nous avons déjà remarqué que, dans l'ancienne liturgie gallicane, on chantait à la messe une leçon des livres des prophètes et une des Épîtres des apôtres. Aux fêtes des martyrs on récitait une leçon de leurs Actes, apparemment à la place de la prophétie.

est nommé patriarche (1) dans les actes, y présida et en fit l'ouverture en adressant ces paroles aux évêques assemblés : « Mes frères et coévêques, nous rendons grâces à Dieu de ce que, nous réunissant aujourd'hui, il nous procure la douce consolation de nous voir dans une heureuse santé. » Les autres métropolitains, qui étaient Evance de Vienne, Prétextat de Rouen, Bertram de Bordeaux, Artème de Sens et Sulpice de Bourges (2), répondirent : « Très-saint frère, nous nous réjouissons de ce que tous les évêques des États du roi Gontran se voient assemblés dans un même concile. C'est pour nous une raison de prier sans cesse la majesté divine qu'elle conserve ce prince; et que nous, qui sommes les membres d'un même corps, qui a Jésus-Christ pour chef, puissions ne rien faire qui ne lui soit agréable. » Les autres évêques dirent : « Nous nous réjouissons aussi, très-saints pères, de nous voir réunis, après avoir été si longtemps séparés. Mais nous vous supplions de donner vos ordres à l'effet d'expédier promptement les affaires qui doivent se traiter, de peur que la rigueur de l'hiver ne nous surprenne et ne nous retienne trop longtemps absents de nos Églises, qui sont fort éloignées. » Les métropolitains reprirent : « Avec l'aide du Seigneur, nous définirons par une commune délibération ce que nous jugerons nécessaire, et nous exhortons chacun de vous à se soumettre sans tergiversation à ce que nous aurons décidé, le Saint-Esprit le dictant par notre bouche. Car, puisque l'indivisible Trinité nous a réunis en cette assemblée,

(1) *Conc. Gall.*, t. I, p. 381. — *Lab.*, t. V, p. 979. — Il n'y eut longtemps dans l'Occident que l'évêque de Rome à qui on donnât le titre de patriarche, parce qu'en effet, outre la qualité de chef visible de l'Église, il est encore patriarche de tout l'Occident. Mais dans la suite on donna le nom de patriarche aux métropolitains des grands sièges, comme à celui de Lyon et à celui de Bourges. S. Grégoire de Tours nomme patriarche S. Nizier, prédécesseur de Prisque, et S. Géry de Cahors donne la même qualité à S. Sulpice de Bourges.

(2) Sylvestre de Besançon et Émérice d'Embrun, qui étaient à ce concile, ne sont pas nommés dans les actes au rang des métropolitains, quoiqu'ils le fussent en effet. C'est apparemment parce que l'évêque d'Arles prétendait encore avoir quelque juridiction sur le siège d'Embrun, et l'évêque de Lyon sur celui de Besançon.

dans un même corps comme dans un même esprit, nous devons subvenir à tout par de sages réglemens, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant Dieu et ne soit un sujet de chute pour nos peuples. » On a pu remarquer dans ces discours que les simples évêques donnent aux métropolitains la qualité de pères, et que les métropolitains en parlant à celui de Lyon ne lui donnent que celle de frère.

On commença, selon les intentions du roi, par instruire le procès des évêques qui avaient suivi le parti de Gondebaud. On déposa Faustien, qui avait été ordonné évêque d'Acqs sur la nomination de cet usurpateur; et l'on condamna Bertram de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes, qui l'avaient ordonné (1), à le nourrir le reste de sa vie et à lui payer pour cela tour à tour cent sous d'or. A sa place on ordonna évêque d'Acqs Nicétius; quoique laïque, il avait été nommé par Chilpéric à cet évêché. Il était comte de cette ville et frère de Rustique, évêque d'Aire, qui assista à ce concile (2).

Ursicin de Cahors fut traité avec plus de rigueur, pour avoir confessé publiquement qu'il avait reçu Gondebaud. On lui imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de se faire couper la barbe et les cheveux, de manger de la viande et de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême et de donner même des eulogies. Néanmoins on lui laissa l'administration de son Église (3). Cet évêque profita de cette disgrâce pour sa sanctification. L'humiliation, qui est la pierre de touche de la vraie vertu, acheva de purifier celle d'Ursicin. Il est honoré comme saint dans son Église le 13 décembre, et plusieurs églises auraient été dédiées en son honneur dans ce diocèse, si nous en croyons l'auteur de l'*Histoire des évêques de Cahors* : car les martyrologes ne parlent pas de S. Ursicin.

(1) Grégoire de Tours marque ailleurs que Bertram de Bordeaux, prévoyant l'avenir, ne voulut pas faire cette ordination sous prétexte d'un mal d'yeux qu'il avait alors; mais il la fit faire par Pallade de Saintes et y assista.

(2) Greg. Tur., l. VIII, c. xx; l. VII, c. xxxi.

(3) Greg. Tur., l. VIII, c. xx.

Quelque irrité qu'eût paru Gontran contre Théodore de Marseille, on ne décida rien contre lui : soit qu'on respectât sa sainteté attestée par de fréquents miracles, soit que le prince eût égard aux représentations qui lui avaient été faites au nom de Childebert en faveur de ce prélat. Ce n'était pas le premier crime d'État que la calomnie eût imputé à Théodore. Les rois Gontran et Childebert, qui partageaient le domaine de Marseille, avaient déjà plus d'une fois, sur de fausses délations, emprisonné ou exilé ce saint évêque. Mais ses vertus et les miracles qu'il opéra dans sa prison ou dans son exil, firent toujours triompher son innocence de la malice de ses ennemis. Gontran s'était proposé de traiter avec beaucoup plus de sévérité tous ces évêques accusés d'avoir trempé dans la révolte de Gondebaud ; et il en aurait condamné plusieurs au bannissement, si une grande maladie qu'il eut alors, en lui faisant craindre les jugements de Dieu, ne l'eût porté à la modération.

Après que le concile eut terminé cette affaire, on en proposa une autre, qui peut faire sentir l'abus qu'on fait quelquefois des subtilités d'une fausse dialectique. Un évêque se leva et entreprit de prouver en forme au concile que la dénomination d'*homme* ne pouvait convenir à la femme. Mais on lui montra par l'Écriture que ce terme est également propre aux deux sexes, puisque le Fils de Dieu est nommé *fils de l'homme*, quoiqu'il ne soit par son humanité que le fils de Marie. C'était, à vrai dire, une question oiseuse, futile et indigne de la gravité d'un concile.

Prétextat, évêque de Rouen, s'était occupé plus saintement et plus utilement dans son exil à composer des oraisons. Il les lut dans le concile pour obtenir son approbation ; il voulait apparemment les faire adopter pour être chantées dans l'office divin. Mais quoique le style en fût convenable et assez conforme à celui des prières de l'Église, elle ne furent pas du goût de tous les évêques, on trouvait que l'auteur n'avait pas assez observé les règles de l'art : ce qui montre quelle attention on

avait pour ne rien laisser introduire dans l'office de l'Église qui ne fût digne de la majesté de Dieu et propre à édifier la piété des fidèles.

Le concile travailla ensuite à remédier, par de sages règlements, aux abus qui ne pouvaient manquer de s'être introduits à la faveur du trouble causé par de tant de guerres civiles. Il fit vingt canons, qui entrent dans un détail fort instructif sur divers points de discipline. On en jugera par le précis que nous allons en donner.

I. On recommande particulièrement la sanctification du dimanche, qu'on doit passer, dit le concile, à chanter les louanges de Dieu et à prier dans l'église. On défend de plaider ce jour-là et d'atteler les bœufs. On indique même des punitions pour ceux qui violeront la sainteté de ce jour. Si c'est un avocat, il sera chassé pour toujours du barreau ; si c'est un paysan ou un esclave, il sera condamné à la bastonnade ; si c'est un clerc ou un moine, il sera excommunié six mois. Le concile ajoute : « Passons aussi en saintes veilles la nuit qui précède le dimanche, et ne dormons pas cette nuit, comme font ceux qui ne sont chrétiens que de nom. »

Les fidèles célébraient donc encore alors dans l'église la nuit du samedi au dimanche, et il n'y avait que les mauvais chrétiens qui s'en dispensassent.

II. La fête de Pâques sera célébrée avec beaucoup de solennité pendant six jours entiers, durant lesquels on ne fera aucune œuvre servile ; mais on s'occupera à louer le Seigneur le soir, le matin et à midi. On voit qu'il y avait à Pâques six jours de fête (1).

III. On ne baptisera les enfants qu'à Pâques (2), hors le cas

(1) Plusieurs conciles du IX^e siècle, comme celui de Mayence et celui de Meaux, marquent huit jours de fête à Pâques, et tel était l'usage de l'Église grecque, comme on le voit par le concile de Constantinople dit de *Trulle* ou *in Trullo*.

(2) L'usage pour l'administration solennelle du baptême avait été différent dans l'Église des Gaules. On y baptisait non-seulement à Pâques, mais encore à la Pentecôte, quelquefois à Noël et même à la Saint-Jean. Nous avons vu que Childebert avait été baptisé à la Pentecôte. Il paraît que la discipline de ne baptiser qu'à Pâques ne subsista pas longtemps, et peut-être ce canon ne regarde-t-il que les enfants.

de nécessité, et les parents les présenteront à l'église au commencement du carême, afin qu'ayant reçu l'imposition des mains et les onctions saintes à certains jours, ils puissent être baptisés le jour de la fête et parvenir, s'ils vivent, aux honneurs du sacerdoce (1).

IV. Que tous, hommes et femmes, fassent les jours de dimanche à l'autel une offrande de pain et de vin, sous peine d'excommunication pour ceux qui mépriseront ces ordonnances du concile.

V. « Les lois divines ont ordonné qu'on payât la dime de tous les fruits aux prêtres pour leur servir d'héritage, afin que, n'étant pas distraits par d'autre travail, ils pussent mieux vaquer aux fonctions spirituelles de leur ministère. Mais on néglige aujourd'hui des lois qui ont été si religieusement observées par nos pères. C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine d'excommunication, de payer les dimes selon l'ancienne coutume, afin que les prêtres, employant ces dimes au soulagement des pauvres et au rachat des captifs, rendent efficaces les prières qu'ils font pour la paix et pour le salut du peuple. »

Ainsi le concile, en marquant aux peuples l'obligation de payer la dime, marque aux ministres des autels l'usage qu'ils doivent en faire, du moins quand l'Église fournit suffisamment d'ailleurs à leurs besoins.

VI. On renouvelle le décret suivant d'un concile d'Afrique : *Qu'on ne célèbre la messe qu'à jeun, excepté le jour de la cène du Seigneur* (2). On veut même que les enfants, à qui l'on donne, trempées dans du vin, les particules qui restent du sacrifice, soient à jeun, et pour les leur donner on doit les amener à l'église les mercredis et les vendredis.

L'exception du jour de la cène est remarquable, et montre que ce jour-là on célébrait la messe après le repas du soir,

(1) Le concile fait allusion à d'anciens canons qui excluaient du sacerdoce ceux qui avaient reçu le baptême étant malades et hors des jours solennels destinés à l'administration de ce sacrement. Ceux qui avaient été baptisés durant le cours de quelque maladie étaient nommés *clinici*, du mot grec *κλινη*, qui signifie *lit*.

(2) *Conc. Afric.*, can. 8.

pour mieux se conformer à la première institution du sacrement. L'ancien usage de donner les particules de l'eucharistie aux enfants est aussi digne de remarque.

VII. Sur la proposition de Prétextat de Rouen et de Pappole de Chartres demandant aux évêques d'ordonner quelque chose en faveur des pauvres affranchis, qui, parce qu'ils étaient sous la protection de l'Église, ne s'en trouvaient que plus exposés aux vexations des juges, le concile reconnaît qu'il est juste de prendre leur défense, et ordonne que les causes de ceux qui auront été affranchis dans l'église ne seront plus jugées que par l'évêque, qui pourra cependant appeler à son audience le juge ordinaire ou quelque autre laïque.

VIII. On ne fera aucune violence à ceux qui se réfugient dans les églises. Car il est bien juste que l'asile des lieux saints soit inviolable, puisque les princes de la terre ont ordonné que leurs statues servissent de refuge aux criminels.

IX. « Quoique, dit le concile, les lois les plus sacrées aient réglé presque à l'origine du christianisme la manière de juger les évêques, on porte cependant contre eux la témérité et l'insolence jusqu'à les enlever de leurs églises et les enfermer dans des cachots publics. » Pour empêcher ces violences, le concile ordonne que si un laïque, quel qu'il soit, a quelque plainte à formuler contre un évêque, il ait à s'adresser au métropolitain; que si l'affaire est importante, le métropolitain convoque quelques-uns de ses confrères ou même son concile pour la juger; et que ceux qui violeront ce décret demeurent excommuniés jusqu'au concile général (c'est-à-dire de toute la nation).

X. Les prêtres, les diacres et les sous-diacres ne pourront non plus être jugés que par l'évêque.

XI. L'hospitalité est recommandée à tous et particulièrement aux évêques, qui doivent la prêcher aux autres, et par conséquent leur en donner l'exemple.

XII. Il est défendu aux juges laïques, sous peine d'excommunication, de juger les causes des veuves et des orphelins,

sinon en présence de l'évêque, ou de son archidiacre, ou de quelque prêtre de son clergé.

L'Église prenait sous sa protection tous ceux qui étaient sans appui et les regardait comme ses pupilles.

XIII. Comme la maison de l'évêque est particulièrement destinée à servir de lieu d'hospitalité sans distinction de personnes, on ne devra pas y nourrir de chiens, de peur que ceux qui viennent y chercher le secours à leurs misères n'en soient mordus. On défend aussi d'y nourrir des éperviers, destinés sans doute à la chasse.

Ce règlement est remarquable, et montre à quel point les évêques avaient à cœur que leurs maisons fussent toujours ouvertes à ceux qui venaient y chercher l'aumône ou l'hospitalité.

XIV. On excommunie les seigneurs et les courtisans qui s'emparent par force des biens des particuliers, ou qui les obtiennent du prince par flatterie.

XV. On règle de la manière suivante les honneurs que les laïques doivent rendre aux ecclésiastiques. Quand un laïque rencontre en chemin un clerc qui est dans les ordres sacrés, il doit s'incliner devant lui avec une profonde révérence; si le clerc et le laïque sont à cheval, le laïque le saluera humblement en se découvrant la tête; mais si le clerc est à pied et le laïque à cheval, celui-ci mettra pied à terre pour rendre les honneurs dûs au clerc qu'il rencontre.

Ce règlement fait juger que le respect pour les ecclésiastiques s'affaiblissait; mais peut-être diminuait-il chez le peuple en raison de l'affaiblissement de la piété et de la régularité du clergé.

XVI. La femme d'un sous-diacre, d'un acolyte ou d'un exorciste ne pourra se remarier.

Le concile étend ici à quelques ordres inférieurs la défense qui avait déjà été faite plusieurs fois aux femmes des clercs des ordres supérieurs.

XVII. On défend d'enterrer les morts sur des corps qui ne

sont pas encore consumés, ou de les enterrer dans les sépulcres d'autrui sans la permission de ceux à qui ces sépulcres appartiennent.

XVIII. On déclare que l'Église catholique a en horreur les alliances incestueuses, et qu'elle punira des peines les plus graves ceux à qui la passion fait mépriser les degrés de la parenté, pour se vautrer dans l'ordure comme des animaux immondes.

XIX. On défend aux clercs d'assister au jugement et à l'exécution des criminels.

XX. Enfin, on ordonne de tenir le concile tous les trois ans, et on charge l'évêque de Lyon de veiller à l'exécution de ce canon avec l'agrément du roi, qui marquera le lieu du concile dans quelque ville qui soit située au milieu des terres et où l'on puisse s'assembler commodément.

Tels sont les canons du second concile de Mâcon, qui furent souscrits par quarante-six évêques présents et par les députés de vingt autres absents (1). Trois évêques qui n'avaient pas de siège signèrent les derniers, savoir : Fronime, chassé d'Agde par les Goths; Promotus, qui avait été déposé du prétendu siège de Châteaudun et réduit au rang de simple prêtre par le quatrième concile de Paris, et Faustien, qui venait d'être déposé dans ce concile. Ce qui paraît surprenant, c'est que ces derniers gardent dans leurs souscriptions le titre d'évêque. Ainsi la sentence du concile de Paris qui n'accordait que la qualité de prêtre à Promotus, ne fut pas entièrement exécutée. Théodore de Marseille, Ursicin de Cahors et les évêques qui avaient ordonné Faustien d'Acqs signèrent aussi en leur rang.

Le prétendu crime qui attira à Fronime la persécution des Goths, était pour lui un titre de gloire. Il fut accusé auprès du roi Leuvigilde d'avoir exhorté la princesse Ingonde, lorsqu'elle se rendait en Espagne, à demeurer ferme dans la foi catholique. On ne lui pardonna pas la constance de cette princesse,

(1) Des peines temporelles sont attachées à l'inobservation de plusieurs de ces canons.

et Leuvigilde, après lui avoir tendu plusieurs pièges, envoya des assassins pour s'en défaire. Fronime, qui en fut averti, se retira sur les terres des Francs, où il fut reçu avec la charité que méritait son zèle. Plusieurs évêques lui firent de grands présents, et Childebert II lui donna dans la suite l'évêché de Vence, après la mort de Deutérius. Nous n'avons encore vu de translations d'évêques d'un siège à un autre qu'en faveur de ceux qui avaient été chassés de leurs Églises par les hérétiques. Si elles sont devenues plus fréquentes dans la suite, c'est que la même sagesse qui fait faire les lois en modifie quelquefois l'exécution pour un plus grand bien.

Les plus célèbres d'entre les autres évêques du second concile de Mâcon sont : S. Prisque de Lyon, S. Prétextat de Rouen, S. Evance de Vienne, S. Artème de Sens, honoré le 23 avril ; S. Sulpice de Bourges, S. Pallade de Saintes, S. Agricole ou Arigle de Nevers, honoré le 26 février ; S. Syagrius d'Autun, S. Aunaire d'Auxerre, S. Véran de Cavillon, S. Ferréol de Limoges, S. Flavius de Chalon-sur-Saône, S. Arige de Gap, S. Marius d'Avenches, Cartérius de Périgueux, Ragnemode de Paris, Pappole de Chartres, Mummole de Langres, Hiconius ou Æconius de Maurienne. On voit parmi ceux qui envoyèrent des députés : Sapaudus d'Arles, Deutérius de Vence, qui avait assisté quarante-quatre ans auparavant au quatrième concile d'Orléans ; Laban d'Eauze, Martin de Tarrantaise, Magnulfe de Toulouse, Jean d'Avignon et Eusèbe de Trois-Châteaux. Nous devons faire ici connaître quelques-uns de ces saints évêques.

Ce qu'on sait de plus certain au sujet de S. Evance de Vienne, c'est qu'il est honoré le 3 février. On prétend qu'il avait été abbé avant d'être élevé à l'épiscopat, et qu'il est auteur d'une lettre écrite contre ceux qui se faisaient encore un scrupule de manger du sang des animaux. Mais cette lettre porte le nom de l'abbé Évantus, qui peut être différent de l'évêque Évantius (1).

(1) *Suppl. Mart. Adon.—Lect. antiq. Canis., t. V.*

Sulpice de Bourges, surnommé le Sévère, était issu d'une famille de sénateurs les plus nobles de la Gaule. Les progrès qu'il fit dans les lettres et dans la vertu, donnèrent un nouveau lustre à l'éclat de sa naissance et le firent élever sur le siège de Bourges l'an 584, après S. Remi, qui venait de mourir. Plusieurs briguaient cet évêché et offraient des présents au roi Gontran. Mais ce prince leur dit : « Ce n'est pas notre coutume de vendre l'épiscopat, et vous ne devez pas l'acheter à prix d'argent, si vous ne voulez ressembler à Simon le Magicien : c'est Sulpice qui sera votre évêque (1). » Sulpice justifia ce choix par sa conduite. Il s'appliqua à instruire et à soulager son peuple, cruellement éprouvé par les dernières guerres civiles et par les ravages d'un grand incendie qui avait désolé la ville de Bourges. Il passait pour un des meilleurs poètes et des plus éloquents orateurs de son temps ; mais la pureté édifiante de ses mœurs donnait encore plus de poids à ses discours.

Sulpice tint dans les commencements de son épiscopat un concile de sa province dans la ville d'Auvergne, pour régler quelques différends sur les limites de leurs diocèses survenus entre Ursicin de Cahors et Innocent de Rodez. Ce dernier est le comte auquel on attribuait l'assassinat de S. Louvent. Il est présumable qu'il n'en fut pas convaincu. On est cependant surpris de voir qu'ayant été accusé de cet attentat par la voix publique, il ait été élevé à l'épiscopat. Mais les artifices de la brigue et de l'hypocrisie étouffèrent sans doute le soupçon qui planait sur lui.

S. Ferréol de Limoges jouissait d'un grand crédit et était fort aimé de son peuple. Il avait sauvé la vie dans une sédition populaire à Marc, référendaire de Chilpéric, qui était venu lever de nouveaux impôts. La belle église de Brive-la-Gaillarde (2) fut rebâtie par lui ; elle avait été brûlée dans la guerre

(1) Greg., Tur. l. VI, c. xxxix.

(2) Greg. Tur., l. V, c. xxvi.— Grégoire de Tours nomme ce lieu *Brive-Courize* du nom de la rivière qui y a passé. On l'a nommé *Brive-la-Gaillarde*, peut-être parce

de Gondebaud, ce prétendu fils de Clotaire I^{er} dont nous avons parlé, et était dédiée en l'honneur d'un S. Martin disciple de celui de Tours, honoré à Limoges le 18 septembre. Ferréol mourut vers l'an 590, et il est honoré le 18 septembre. Il était l'ami particulier de S. Yrieix ; nous avons vu qu'il fit ses funérailles.

S. Véran de Cavailon offrit successivement dans sa conduite le parfait modèle d'un humble solitaire et d'un grand évêque. Il était originaire du Gévaudan. Il se consacra au service de Dieu dès sa jeunesse, et sa vocation fut le fruit de sa dévotion envers S. Privat, l'apôtre de cette province. En effet, ayant passé la nuit en prière dans l'église de ce saint martyr la veille de sa fête, il se sentit inspiré d'entrer dans le clergé et il alla aussitôt se jeter aux pieds de l'évêque (1) pour lui demander la tonsure cléricale. Dès qu'il l'eut reçue, il quitta tout, même son pays, et se retira auprès de Cavailon pour s'y cacher. Mais il ne put y trouver l'obscurité qu'il cherchait. Ses miracles l'y firent connaître, et son humilité lui fit chercher un refuge en Italie, où il s'attira encore le respect des peuples : car les honneurs semblent poursuivre l'humble vertu qui les fuit. Étant donc revenu dans les Gaules, le roi Sigebert, qui vivait encore, désira le voir et le nomma évêque de Cavailon, après la mort de Prétextat. Childebart II hérita des sentiments de son père pour ce saint évêque, et, par estime pour sa vertu, il voulut qu'il fût le parrain du prince Thierry son fils.

Nous avons dans un fragment de quelque concile la manière dont opina un évêque nommé Véran sur la chasteté des ministres de l'autel. C'est sans doute S. Véran de Cavailon ou S. Véran de Lyon. Ses paroles sont remarquables, parce qu'elles résument toutes les traditions de l'Église de France sur ce sujet. « Qui permettra, dit-il, à celui qui sert à l'autel et

qu'il y avait auprès un temple de l'Amour, d'où le nom de *Temple-d'Amour* est resté à un village près de cette ville. Nous avons remarqué que *Brice* en langue celtique signifie *pont*.

(1) *Vit. Verani.*

qui par un privilège particulier entre dans le sanctuaire, de se souiller par les attraites les plus indignes des voluptés charnelles, et, sous le couvert du droit conjugal, de remplir les deviors de prêtre et d'époux? Il faut donc considérer, avec un cœur pur et un esprit attentif, combien doit être digne celui qui va célébrer les saints mystères, et qui va intercéder non-seulement pour ses propres péchés, mais encore pour ceux des autres. Il me semble qu'il serait inconvenant qu'on se levât du lit conjugal pour monter les degrés de l'autel. Vous donc qui êtes éclairés et instruits par l'Esprit-Saint, vous savez fort bien de quel feu doit brûler celui qui offre à Dieu le sacrifice spirituel. Car si dans la loi ancienne, où nous trouvons une lueur de la perfection évangélique, le prêtre Sadoc ne donna les pains de proposition à David, qui était obligé de fuir, qu'après s'être assuré que lui et ses compagnons s'étaient abstenus depuis trois jours de tout commerce charnel, qui oserait offrir les chaires pures de l'Agneau donné pour le salut du monde après avoir satisfait ses passions? (1) » Pour avoir des ministres tels qu'il les désire, il conseille aux évêques de tirer des moines des communautés bien réglées pour leur faire exercer les offices des clercs dont la vie ne serait point édifiante. Nous avons parlé ailleurs de S. Véran de Lyon, qui vivait dans le siècle précédent. S. Véran de Cavaillon, vulgairement S. Vrain, est honoré le 11 novembre.

S. Marius d'Avenches (Suisse) était originaire du territoire d'Autun. Il gouverna son Église pendant vingt ans et huit mois, et s'y distingua également par sa piété et par son érudition. Il est l'auteur d'une ancienne chronique que le P. Chifflet a publiée le premier (2). Elle commence à l'an 445, où finit celle de Prosper, et continue jusqu'à l'an 581. On y trouve particulièrement ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne. Un anonyme en a donné la suite jusqu'à l'an 624. On croit que ce fut S. Marius qui transféra le siège d'Avenches à

(1) Labb., t. V, p. 977.— (2) Chifflet, *Præf. ad Chr. Marii*.

Lausanne. Il fut enterré dans l'église de Saint-Thyrse; on donna dans la suite à cette église le nom de Saint-Marius. Il est honoré le 31 décembre.

Cartérius de Périgueux, qui assista aussi au second concile de Mâcon, avait été obligé quelques années auparavant de venir se justifier à la cour de Chilpéric. On l'accusait d'avoir écrit une lettre fort injurieuse pour ce prince, dans laquelle on lui faisait dire qu'en passant de la domination de Gontran sous celle de Chilpéric *il était passé du paradis en enfer*. Mais il montra que cette lettre avait été supposée par un de ses diacres. Le roi pardonna à ce faussaire et pria Cartérius de lui pardonner (1). Une odieuse politique persuade quelquefois à ceux qui gouvernent de laisser impunies les délations calomnieuses, dans la crainte de ne plus en recevoir, même de véritables.

S. Arige de Gap avait été ordonné à la place de Sagittaire, déposé pour ses crimes, et Émérîte d'Embrun, qui assista aussi à ce concile, avait de même remplacé Salonius. Arige était Franc de nation et célèbre par sa sainteté et par ses miracles : on ne pouvait faire un meilleur choix pour réparer les scandales de son prédécesseur (2). Car un troupeau qui a été conduit par un mauvais pasteur exige de grands soins. Tels étaient les plus célèbres évêques du second concile de Mâcon.

Parmi tant de saints prélats se trouva Badégisile du Mans, qui déshonorait l'épiscopat par ses violences et par ses débauches. Les vertus de son prédécesseur firent paraître en lui ces vices plus monstrueux et plus odieux. Il avait succédé à S. Domnole, qui mourut l'an 581, après vingt-deux ans d'épiscopat. Comme ce saint évêque était sur la fin de sa vie attaqué de deux pénibles maladies, la jaunisse et la gravelle, il choisit pour son successeur l'abbé Théodulfe, que nous ne connaissons pas autrement (3), et demanda à Chilpéric son

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. VI, c. xxii. — (2) *Vit. S. Aregii*, t. I *Bibl. nov.* (3) *Vita Domnoli*. — Greg. Tur., l. VI, c. ix.

consentement. Ce prince agréa d'abord ce choix ; mais, ensuite changeant d'avis, il nomma Badégisile, maire de son palais, et d'un bon courtisan il fit un fort mauvais évêque.

Badégisile prit les ordres sacrés sans quitter sa femme encore plus méchante que lui, et il se montra par ses cruautés et par son avarice le tyran de ceux dont il devait être le père. Il ne cherchait dans sa nouvelle dignité que les revenus qu'elle lui apportait ; il n'en jouit pas longtemps et mourut après cinq ans d'épiscopat, c'est-à-dire l'an 586 (1). Ce fut lui qui interrompit la suite des saints évêques qui avaient occupé successivement le siège du Mans depuis la fondation de cette Église.

Bertram, évêque de Bordeaux, mourut aussi peu de temps après le concile de Mâcon, auquel il avait assisté. C'était un évêque courtisan, dont la naissance illustre et les richesses firent tout le mérite, et dont la conduite donna lieu, comme nous l'avons vu, à des bruits scandaleux (2). Il avait une sœur nommée Berthegonde, qu'il institua son héritière, et dont la réputation n'était pas meilleure (3). Elle quitta plusieurs fois son mari, qui, après trente ans de mariage, avait encore pour elle autant de tendresse qu'elle lui témoignait d'aversion. Sa mère Ingeltrude, qui avait fondé un monastère de religieuses près de l'église de Saint-Martin de Tours, l'y attira pour en être abbesse ; mais une décision de l'autorité ecclésiastique l'en fit sortir, et elle se retira auprès de Bertram. Celui-ci, ne pouvant plus la garder chez lui contre la défense du roi Gontran, lui conseilla de prendre un habit de pénitente et de se réfugier à Saint-Martin de Tours.

Berthegonde eut ensuite des démêlés si éclatants avec sa

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xxxviii.

(2) Fortunat loue la bonté d'un évêque nommé Bertram, qui l'avait fait monter avec lui dans son char tiré par quatre chevaux. Ce qui montre que dès ce temps-là les personnes de qualité avaient des chars ou des espèces de carrosses. Il loue aussi des vers pompeux du même évêque. Il est difficile de déterminer s'il parle de Bertram de Bordeaux ou de S. Bertram du Mans, qui tint ce siège après Badégisile.

(3) Greg. Tur., l. IX, c. xxxiii.

mère, que le roi et les évêques s'entremirent, mais inutilement, pour les réconcilier. Les religieuses du monastère fondé à Tours par Ingeltrude, mère de Bertram et de Berthegonde, furent dans la suite transférées à Beaumont, près de cette ville, par Hervée, trésorier de Saint-Martin de Tours. Telle est l'origine de cette abbaye, qui fut célèbre dès ses commencements. Il y avait dans cette maison une princesse nommée Bertheffède, fille du roi Caribert ; mais elle en sortit avec Berthegonde pour se retirer dans le Maine (1).

Gontran n'ignorait pas que les plus sages règlements de l'Église demeurent souvent sans effet, quand ils ne sont pas soutenus par l'autorité du prince, et que par là leur infraction devient un nouveau scandale, plus pernicieux que celui qu'on voulait corriger. C'est pourquoi il crut devoir tenir la main à l'observation des canons du dernier concile de Mâcon. Il publia à cet effet une ordonnance adressée aux évêques et aux magistrats laïques. Cette ordonnance est un monument digne du zèle d'un roi vraiment chrétien (2).

« Ayant considéré avec attention, dit ce prince, ce qui pouvait contribuer à l'affermissement de notre couronne et au bien de nos sujets, nous avons reconnu que ce qui excite la colère de Dieu et attire sur nous tant de guerres et tant de maladies contagieuses, qui enlèvent les hommes et les troupeaux, c'est qu'on commet aujourd'hui impunément tous les crimes que les canons punissaient autrefois. Je m'adresse donc spécialement à vous, saints pontifes, à qui la bonté divine a confié la charge et l'autorité de pères. J'espère que vous vous appliquerez avec tant de soin à gouverner et à corriger, par vos fréquentes prédications, les peuples qui vous sont soumis, que, tous s'étudiant à mieux vivre, Dieu par sa bonté fera cesser les fléaux qui nous affligent et nous donnera des jours plus tranquilles et plus sereins.

« Je n'ignore pas qu'indépendamment de nos ordres, vous

(1) *Greg. Tur.* — (2) *Conc. Gall.*, t. I, p. 391. — *Labb. Conc.*, t. V, p. 991.

autres pontifes du Seigneur êtes particulièrement chargés du soin de prêcher sa loi. Mais je ne puis me dispenser de vous faire souvenir que vous vous rendez coupables de tous les péchés des autres, si vous gardez un criminel silence et si vous cessez de vous élever contre les fautes de vos enfants. Car moi-même, à qui l'autorité du Roi suprême a confié le soin de gouverner, je ne pourrais éviter sa colère si je ne prenais à cœur le salut de mes sujets. C'est dans cette vue que, par la teneur de ce présent édit, nous faisons très-expresse défense de vaquer les dimanches et les fêtes à aucun travail corporel, excepté à ce qui est nécessaire pour préparer à manger, et nous défendons spécialement de plaider pendant ces saints jours.

« Secondez-nous, saints évêques ; unissez-vous à vos prêtres, aux juges et aux autres personnes de probité et d'autorité ; agissez de concert pour la réforme des mœurs, afin que, tous se portant au bien, l'Église ait la consolation de voir ses enfants se purifier des souillures de leurs péchés. Si quelqu'un, soit ecclésiastique soit laïque, méprise vos avis, il faut qu'il éprouve la sévérité des canons et même celle des lois civiles. Car il est juste que les magistrats répriment selon les lois ceux que les évêques ne peuvent corriger (1). » Quand les deux puissances sont ainsi d'accord, on a bientôt remédié au mal.

Gontran ordonne ensuite à tous les juges qui sont dans l'étendue de ses États de rendre la justice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes et non par des substituts, qui pourraient se laisser corrompre et la vendre aux parties. Il déclare qu'il punira sévèrement toutes les malversations en ce genre, même dans les juges ecclésiastiques qui fermeraient les yeux sur les désordres de ceux qui sont soumis à leur juridiction. « Nous voulons, dit-il en finissant, que tous les articles de cet édit soient observés à perpétuité, parce que c'est dans le saint concile de Mâcon que nous les

(1) On voit ici l'obéissance aux évêques rendue obligatoire devant la loi civile.

avons arrêtés. » Cette ordonnance est datée d'un lieu nommé Pérunes, le 10 novembre de la vingt-quatrième année du règne de Gontran, c'est-à-dire l'an 585. On voit par là que le second concile de Mâcon, qui termina tant d'affaires, n'avait pas duré trois semaines.

C'est ainsi que le saint roi Gontran, pour détourner les foudres de la vengeance divine, s'efforçait de faire cesser les péchés qui les attirent, et c'est par là qu'il faudrait toujours commencer dans les calamités publiques pour désarmer la colère de Dieu, qui cherche plus à nous corriger qu'à nous châtier. Apparemment que la réforme des mœurs ne répondit point aux vœux de Gontran et au zèle des évêques : car la main de Dieu continua de s'appesantir sur la Gaule par un fléau plus terrible que ceux qui l'avaient frappée. Une cruelle famine la désola presque tout entière et rendit à ceux qu'elle ne fit pas périr la vie plus amère que la mort. On en fut réduit à faire du pain avec des racines de fougère ou à manger l'herbe des prairies et des champs. Mais ces sortes de mets étaient plus propres à avancer la mort qu'à prolonger la vie de ceux qui s'en nourrissaient (1). Il n'y eut que les usuriers et les mauvais riches qui profitèrent de la misère publique pour achever de dépouiller les pauvres, qui, n'ayant plus rien, vendaient leur liberté pour avoir du pain.

Cependant la nouvelle de la mort d'Herménigilde et de la princesse Ingonde s'étant répandue, tant de calamités n'empêchèrent pas Gontran de déclarer la guerre à Leuvigilde pour venger sa nièce. Il fit marcher son armée, l'an 586, contre la province Narbonnaise, qui obéissait encore aux Visigoths ; mais l'expédition fut malheureuse. Les soldats, qui avaient souffert de la misère de l'année précédente, voulurent s'en dédommager par le pillage, et ils n'attendirent pas pour le faire qu'ils fussent en pays ennemi. Ils commirent les

(1) Greg. Tur., l. VII, c. XLV.

plus barbares hostilités sur les terres mêmes des Francs. On y pilla jusqu'aux vases sacrés des églises. On massacra les prêtres au pied des autels. Ces sacrilèges firent tort à la bonté de la cause et assurèrent le triomphe des ennemis : car les bras chargés des dépouilles des temples n'avaient plus dans le combat la force qui donne la victoire. Les Francs furent entièrement défaits, et Gontran parut moins affligé de leur défaite que de la cause qui l'avait attirée. Les chefs de ces troupes, craignant la juste colère du prince, assez prompte dans le premier mouvement, se réfugièrent à Autun dans la basilique de Saint-Symphorien (1).

Gontran étant venu dans cette ville pour la fête de ce saint martyr, ils obtinrent la permission de paraître devant lui, mais à la condition de se représenter lorsqu'on examinerait juridiquement leur cause. Le roi convoqua donc pour ce jugement quatre évêques (2) et les principaux seigneurs de sa cour. Il fit comparaître dans cette assemblée les généraux coupables et leur parla ainsi (3) :

« Comment la victoire accompagnerait-elle nos armes? Nous suivons trop mal les exemples de nos pères. C'est en bâtissant des églises, en se confiant au Seigneur, en honorant les martyrs et en respectant les ministres des autels qu'ils ont gagné tant de batailles et fait tant de conquêtes : et nous, au contraire, bien loin de montrer par notre manière de faire la guerre que nous craignons le Seigneur, nous pillons ses temples, nous massacrons ses ministres, nous déshonorons et nous dispersons les reliques des saints. On n'obtient pas la victoire par de tels sacrilèges. N'en doutez pas : c'est là ce qui affaiblit nos bras dans le combat, ce qui émousse nos épées et rend inutiles nos boucliers. Si c'est ma faute, que Dieu m'en punisse ! Mais si c'est vous qui méprisez mes

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xxx.

(2) Dans quelques éditions on lit : *Quatre jours après, le roi ayant assemblé les évêques et les seigneurs...*

(3) Greg. Tur., l. VIII, c. xxx.

ordres, il faut que vos têtes soient abattues pour servir d'exemple à toute l'armée..... Il vaut mieux faire mourir quelqu'un des chefs que d'exposer toute la nation aux traits de la colère de Dieu. »

Les généraux répondirent qu'on ne pouvait assez louer la piété du roi et son respect pour les églises et pour les évêques. « Mais que pouvions-nous faire ? ajoutèrent-ils. Tout le peuple est livré à l'iniquité ; personne ne craint le roi et ne respecte ni duc ni comte. Si quelque seigneur, par zèle pour votre conservation, se met en devoir de corriger les coupables, on excite des séditions contre lui, et sa vie est en péril s'il ne prend le parti de se taire. » Le roi dit : « Que celui qui suit la justice, vive ; mais que celui qui méprise nos ordres, périsse, afin de nous laver du blâme (1) de ces actions. » Il paraît cependant que le roi se contenta de priver de leurs charges quelques-uns de ces ducs. On s'aperçoit par ce récit que l'excessive bonté de Gontran affaiblissait un peu son autorité.

Un si bon prince n'aurait eu rien à craindre pour sa personne, s'il n'y avait eu au monde une aussi méchante femme que Frédégonde. Peu de temps après, c'est-à-dire l'année suivante, elle envoya des ambassadeurs à la cour de Bourgogne, sous prétexte de quelques affaires, mais en effet pour faire exécuter le plus noir attentat. Gontran, allant la nuit à l'église pour assister à matines, éclairé par un flambeau qu'on portait devant lui, aperçut, caché dans un coin de l'église, un homme armé qui paraissait ivre. Il le fit prendre et soumettre à la question : cet homme avoua qu'il avait été chargé par les envoyés de Frédégonde d'assassiner le roi.

La même année, Gontran, s'étant rendu à Chalon pour y célébrer la fête de S. Marcel, y courut un nouveau danger, dont la Providence, qui veillait à sa conservation, le délivra

(1) Il y a dans le texte : *Ne nos hoc blasphemium prosequantur* ; c'est que dans la basse latinité *blasphemare* signifie *blâmer*, et c'est l'origine de ce mot français.

encore (1). Au moment où ce prince s'approchait de l'autel après la messe pour recevoir la communion (car c'était la coutume de l'Église chez les Francs (2) de ne la donner qu'après la messe, un homme, fendant la presse comme pour lui parler, laissa tomber un poignard. On se saisit aussitôt de lui, et on le traîna hors de l'église pour l'appliquer à la question. Il confessa qu'il avait en effet été envoyé pour poignarder le roi, et qu'il avait cru ne pouvoir exécuter ce détestable dessein ailleurs que dans l'église, parce que dans les autres lieux le roi était toujours environné de sa garde. Gontran fit mourir les complices ; mais pour l'assassin, il craignit de violer l'asile des lieux saints s'il le punissait de mort, et il lui accorda la vie parce qu'il avait été pris dans l'église. On voit que la bonté de ce prince était égale à la perversité de ses ennemis.

Si la reine Frédégonde ne fut pas entièrement convaincue de ces noirs attentats, on put sans témérité l'en accuser. L'assassinat qu'elle avait fait commettre sur la personne d'un saint évêque, et dont Gontran poursuivait alors le châtiement, justifie assez ces soupçons. Cette nouvelle Jézabel ne voyait qu'avec dépit S. Prétextat rétabli sur le siège de Rouen, d'où elle l'avait fait chasser. Elle le menaça de le faire exiler une seconde fois. Il répondit avec fermeté (3) : « J'ai toujours été évêque jusque dans mon bannissement, et vous, vous ne serez pas toujours reine. L'exil me servira de degré pour m'élever au royaume céleste ; mais vous, de votre trône, vous serez précipitée dans l'abîme, si vous ne renoncez à vos péchés pour faire une salutaire pénitence. » On ne disait pas impunément de telles vérités à une reine du caractère de Frédégonde. Des avis si salutaires allumèrent toutes ses fureurs, et l'on en vit bientôt les funestes effets.

(1) Greg. Tur., l. IX, c. III.

(2) Grégoire de Tours marque clairement cette coutume dans un autre endroit : *Cumque expletis missis populus cepisset sacrosanctum corpus Redemptoris accipere*, etc. (*Mir. S. Mart.*, l. II, c. XLVII.)

(3) Greg. Tur., l. VIII, c. XXXI.

Le dimanche (1) suivant, le saint évêque, étant allé à l'église le matin plus tôt qu'à l'ordinaire, y chantait les louanges de Dieu, lorsqu'il se sentit frappé d'un coup de poignard par un assassin. Il jeta un cri pour appeler ses clercs; mais, personne ne venant à son secours, il se traîna péniblement jusqu'à l'autel (2) et y fit à Dieu par une courte et fervente prière le sacrifice de sa vie. Pendant ce temps-là le peuple fidèle qui était dans l'église étant accouru à lui, on l'emporta dans sa maison et on le mit dans son lit.

L'artificieuse Frédégonde alla aussitôt lui rendre visite pour lui témoigner la part qu'elle prenait à ce funeste accident. « Saint évêque, lui dit-elle, nous n'avions pas besoin, ni nous ni le reste de votre peuple, que ce malheur vous arrivât. Mais plutôt à Dieu qu'on pût découvrir l'assassin pour lui faire expier son crime dans les supplices! » Prétextat, qui n'était pas la dupe de ces indignes artifices, lui répondit avec une sainte liberté: « Eh! quelle autre main a porté le coup que celle qui a tué les rois, qui a versé tant de sang innocent, qui a fait tant de maux à ce royaume? Frédégonde, faisant semblant de ne pas l'entendre, lui répliqua: Nous avons d'habiles médecins, qui pourront vous guérir: souffrez qu'on vous les envoie. Je sens, repartit l'évêque, que le Seigneur m'appelle; mais vous, qui êtes l'auteur de tous ces crimes, vous serez chargée de malédictions en ce monde, et Dieu vengera mon sang sur votre tête (3). »

Frédégonde s'étant retirée couverte de confusion, S. Prétextat expira, après avoir réglé quelques affaires de sa maison; et Romachaire, évêque de Coutances, se rendit à Rouen pour

(1) Il y a dans Grégoire de Tours : *adveniente dominica resurrectionis die*. Cette expression peut signifier le jour de Pâques; mais elle est souvent employée pour signifier le dimanche, parce que ce jour est consacré en l'honneur de la résurrection du Seigneur. Ce qui nous engage à la prendre ici en ce dernier sens, c'est qu'il paraît que S. Prétextat fut assassiné au mois de février: car il est honoré le 24 de ce mois, qui l'an 586 était en effet un dimanche.

(2) Un auteur du XI^e siècle, qui a écrit l'histoire des évêques de Rouen, dit qu'*aussitôt que Prétextat se sentit blessé, il courut à l'autel se munir du viatique du corps et du sang de Jésus-Christ*. V. *Act. episc. Rotom.*, t. II *Analect.*

(3) Greg. Tur., l. VIII, c. XXXI.

faire la cérémonie des funérailles : car c'était un devoir que les évêques voisins se rendaient les uns aux autres. Les citoyens de Rouen, et surtout les Francs qui y étaient établis, furent consternés d'un meurtre si atroce.

Un seigneur franc eut le courage d'aller au palais de Frédégonde lui en faire de vifs reproches : « Vous avez, lui dit-il, commis déjà bien des crimes, mais vous n'en avez pas commis de plus grand que de faire ainsi assassiner un si saint évêque. Que le Seigneur venge au plus tôt le sang innocent ! Pour nous, nous prendrons de si bonnes mesures que vous ne serez plus en état de commettre de pareils attentats. » Après ce discours il voulut se retirer ; mais Frédégonde, qui ne se possédait jamais mieux que quand elle méditait une plus cruelle vengeance, l'invita à diner. Sur le refus qu'il en fit, elle le pressa de prendre un rafraîchissement, afin qu'il ne fût pas dit qu'il était sorti à jeun d'une maison royale. Il se rendit à ses instances, et on lui présenta, selon l'usage des anciens Francs, du vin d'absinthe assaisonné de miel. Il s'aperçut aussitôt qu'il avait pris du poison, et, après avoir averti ses gens de n'en point boire, il monta à cheval pour s'enfuir ; mais le poison était si violent qu'il mourut avant d'arriver dans sa maison (1).

Leudovalde, évêque de Bayeux, premier suffragant de Rouen, écrivit une lettre circulaire à tous les évêques sur le scandale causé par l'assassinat de Prétextat ; et, ayant pris conseil probablement des prélats de sa province, il fit fermer toutes les églises de Rouen et défendit d'y faire l'office jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Cet exemple d'un interdit général sur toute une ville est remarquable, et c'est le premier qu'on trouve dans cette histoire. Leudovalde fit plus : il fit arrêter quelques personnes suspectes, qui accusèrent Frédégonde, et peu s'en fallut que ce zèle

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xxxi.

ne lui coutât la vie à lui-même ; mais la fidélité de son peuple le défendit contre les embûches qu'on lui dressa.

Gontran, ayant appris que la voix publique et les dépositions de quelques témoins chargeaient Frédégonde d'un attentat si odieux, députa vers le jeune Clotaire trois évêques : S. Arthème de Sens, S. Véran de Cavaillon et Agrèce de Troyes, pour demander à ceux qui gouvernaient le royaume pendant la minorité qu'ils eussent à lui livrer la personne qui se trouverait convaincue de ce crime (1). Les ministres qui avaient la régence sous Clotaire répondirent qu'ils détestaient les crimes dont on se plaignait ; mais qu'étant dépositaires de l'autorité royale, ce serait y donner atteinte que de souffrir que les coupables fussent remis entre les mains du roi Gontran ; qu'ils en feraient eux-mêmes justice. « Sachez donc, repartirent les évêques, que si vous ne la faites pas, notre roi viendra, à la tête de son armée, mettre votre pays à feu et à sang, parce qu'il est manifeste que celle qui a empoisonné le seigneur franc a fait assassiner l'évêque. » Ils se retirèrent ensuite, en conjurant ceux qui tenaient les rênes du gouvernement de ne pas souffrir que Mélantius fût rétabli sur le siège de Rouen.

Cependant, Frédégonde, pour se justifier, s'avisa d'un stratagème qui ne tourna qu'à sa honte. Elle fit prendre un de ses esclaves, qu'elle savait être l'assassin, et le fit cruellement fouetter. Ensuite elle le livra au neveu de Prétextat, croyant qu'il n'avouerait rien, comme sans doute il le lui avait promis. Mais la torture et sa mauvaise conscience lui arrachèrent la vérité. Il confessa qu'il avait reçu cent sous d'or de Frédégonde pour commettre le crime, cinquante de l'évêque Mélantius et cinquante autres de l'archidiacre de Rouen, et que de plus on lui avait promis la liberté (2). Mais cette femme artificieuse et d'ailleurs disposant de toutes les faveurs, malgré des faits si atroces, maintint toujours son autorité ; et, ce

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xxxi. — (2) Greg. Tur., l. VIII, c. xli.

qui est encore plus surprenant, elle fit rétablir Mélantius sur le siège de Rouen, encore teint d'un sang que cet indigne prélat avait contribué à faire verser. S. Prétextat est honoré par l'Église comme martyr le 24 février, que nous croyons être le jour de sa mort.

Un grand nombre d'autres crimes ont été imputés à Frédégonde, sa méchanceté les rend encore plus croyables que l'autorité des historiens contemporains qui les attestent. Nous ne dirons que ceux qui se rattachent à notre récit. Pendant que l'armée de Gontran faisait la guerre contre les Visigoths dans la Septimanie, on intercepta une lettre du roi Leuwigilde à cette reine ; cette lettre était conçue en ces termes (1) : « Faites mourir mes ennemis Childebart et sa mère, et achetez de Gontran la paix à quelque prix que ce soit ; après quoi, vous récompenserez l'évêque Amélius (2) et la dame Leuba. » Childebart, à qui Gontran envoya cette lettre, eut la prudence de se tenir sur ses gardes. Car Frédégonde, qui avait reçu la même dépêche par une autre voie, fit déguiser quelques clercs en mendiants, et, les ayant armés de poignards empoisonnés, leur commanda d'aller tuer le roi Childebart, ou du moins la reine Brunehaut, leur promettant que s'ils mouraient dans cette entreprise, elle élèverait leurs parents aux premières charges du royaume. Comme elle s'aperçut que, malgré ses promesses, ils craignaient une si périlleuse commission, elle leur fit prendre un breuvage préparé qui les fortifia contre la crainte, et elle leur en donna pour en boire encore lorsqu'ils seraient sur le point de commettre l'attentat. Mais ils furent découverts et conduits à Childebart, qui, après leur avoir fait tout avouer, les fit mourir dans de cruels supplices (3). Celle qui était la plus coupable évita seule le châtement dû à tant de crimes ; elle ne put du moins éviter l'exécration publique.

(1) Greg. Tur., l. VIII, c. xxxviii.

(2) On trouve au second concile de Mâcon un Amélius, évêque de Bigorre, c'est-à-dire de Tarbes ; mais nous n'oserions assurer que ce soit celui qui a eu part à cette conspiration.

(3) Greg. Tur., l. VIII, c. xxxix.

Mais détournons les yeux de ces horreurs pour nous édifier par le spectacle des vertus et de la sainte mort d'une autre reine, qui chaque jour dans son monastère de Poitiers se préparait à l'arrivée prochaine de l'Époux, avec une troupe nombreuse de vierges qu'elle avait réunies autour d'elle. Radegonde, qu'il est aisé de reconnaître à ces traits, soutenait par ses exemples la communauté qu'elle avait formée, et elle avait la consolation de la voir encore plus glorieuse par la régularité des religieuses que par leur nombre et leur naissance. La ferveur de cette sainte princesse, qui était alors avancée en âge, croissait avec le nombre des années. Plus elle semblait toucher à la couronne de justice qui lui était destinée, plus elle travaillait à l'enrichir par les œuvres de la mortification la plus austère et de l'humilité la plus profonde. Elle oublia toujours qu'elle avait été reine, pour se souvenir seulement qu'elle était la servante du Seigneur et même de ses sœurs : dans un monastère qu'elle avait fondé, elle ne voulut jamais d'autre distinction que celle d'obéir à l'abbesse avec plus de soumission que les autres. Mais plus elle paraissait avoir perdu le souvenir de son rang, moins les religieuses et les personnes du monde pouvaient l'oublier.

S. Grégoire de Tours, étant allé par dévotion visiter le tombeau de S. Hilaire de Poitiers, voulut en même temps présenter ses hommages à cette humble princesse. Étant donc entré dans le monastère pour la saluer, il alla d'abord faire sa prière devant le bois de la vraie croix qu'on y conservait comme un précieux trésor. Pendant qu'il priait avec la ferveur que doit inspirer la vue de cet instrument de notre rédemption, il aperçut à la droite de la relique une lampe allumée dont l'huile dégouttait continuellement dans une conque qu'on avait mise dessous. Ce saint évêque, en racontant le fait, prend Dieu à témoin qu'il crut que le vase de la lampe était cassé. C'est pourquoi, se tournant vers l'abbesse, qui était auprès de lui, il lui fit des reproches de sa négligence. Elle lui répondit : « Seigneur, ce n'est pas ce que vous pen-

sez : c'est la vertu de la sainte croix. » Alors, se souvenant qu'il avait souvent entendu dire que l'huile des lampes qui brûlaient devant cette relique bouillonnait sans cesse et dégouttait en abondance sans diminuer, Grégoire examina attentivement le miracle pendant une heure entière, et il vit avec étonnement que durant cet espace de temps il dégoutta une quantité d'huile égale à celle que contenait la lampe toujours pleine (1).

Ste Radegonde était elle-même dans ce monastère comme un miracle vivant de pénitence et de mortification. « Il n'y avait que l'esprit qui vivait en elle, dit Fortunat : la chair était morte (2). » Elle passait tous les ans le temps du carême enfermée dans une cellule, et la première année elle ne mangea pendant ce saint temps que le dimanche. Mais elle modéra dans la suite cette austérité, en prenant son repas le dimanche et le jeudi. Elle portait le cilice toute l'année, couchait sur la cendre, et, tandis que ses sœurs dormaient, elle se levait pour leur rendre les services les plus abjects, jusqu'à nettoyer leurs souliers, porter pour elles le bois à la cuisine et faire d'autres choses dont le détail paraîtrait bas, mais qui sont par là même plus propres à relever la gloire d'une princesse qui ne s'abaissait ainsi que pour Jésus-Christ. Quand elle n'était pas occupée à la psalmodie ou à ces œuvres de charité, elle se faisait lire continuellement quelque livre édifiant, même pendant le peu de repos qu'elle prenait la nuit, afin que si elle s'éveillait alors, elle pût plus aisément occuper son esprit par de saintes pensées. Elle expliquait elle-même la lecture à ses sœurs et leur disait souvent : « Cherchons Dieu dans la simplicité de notre cœur, afin que nous puissions lui dire avec confiance : *Seigneur, donnez-nous ce que vous avez promis, puisque nous avons fait ce que vous avez commandé.* »

Radegonde, voyant sa fin approcher, écrivit, peu de temps

(1) Greg. Tur., *De Glor. mart.*, l. I, c. v.—(2) *Vit. Radeg.* a Fortun. et Baudon., l. VIII, carm. 1.

avant sa mort, une lettre circulaire adressée à tous les évêques, pour leur recommander ce qu'elle avait au monde de plus cher, c'est-à-dire son monastère. Elle les conjure, eux et leurs successeurs (1), par le jour terrible du jugement, de traiter comme persécuteurs des pauvres et des servantes de Jésus-Christ ceux qui s'efforceraient de troubler sa communauté, d'en changer la règle ou d'en déposer l'abbesse. En confiant particulièrement ce monastère à la protection de S. Hilaire et de S. Martin, elle supplie pareillement, dans les termes les plus pressants, les princes régnants ou qui régneront dans la suite d'en prendre la défense. Enfin, elle prie les évêques, les rois et le peuple chrétien de la faire enterrer au milieu de ses sœurs, dans l'église qu'elle avait commencé à faire bâtir en l'honneur de la Ste Vierge. Dans la souscription de sa lettre, la princesse ne prend d'autre qualité que celle de *Radegonde, pécheresse* (2).

Cette lettre fut comme le testament de cette pieuse reine, qui ne tarda pas à aller recevoir dans le ciel une couronne plus précieuse que celle à laquelle elle avait renoncé sur la terre. Elle mourut saintement l'an 587, un mercredi matin, le 13 août. Elle honorait particulièrement ce jour de la semaine en mémoire de la nativité du Sauveur : car d'anciens auteurs ont prétendu qu'il était né un mercredi. Au moment où Radegonde expira, elle apparut à un officier du fisc qui était

(1) *Epist. Radeg.*, apud Greg. Tur., l. IX, c. XLII.

(2) Le P. Sirmond et le P. Pagi, deux habiles critiques, croient que la lettre de Ste Radegonde dont nous avons donné le précis, et qu'on trouve parmi les conciles, est celle que cette sainte écrivit aux Pères du second concile de Tours. Nous savons certainement que Ste Radegonde écrivit aux évêques de ce concile, qui lui firent réponse. Mais plusieurs raisons nous font croire que la lettre en question n'est pas celle à laquelle répondirent les évêques du second concile de Tours, et qu'elle n'a été écrite que longtemps après. En effet, Ste Radegonde y dit qu'elle a bâti son monastère *ex permisso et solatio domnorum regum, patris vel avi eorum*. Le mot *acus* ne peut s'entendre que de Clotaire I^{er}. Il fallait donc que, quand elle écrivait, Sigebert ou Chilpéric fût mort, afin qu'il fût vrai de dire que l'aïeul de quelqu'un des princes régnants avait contribué à la fondation de ce monastère. D'ailleurs, si Ste Radegonde écrivait cette lettre aux évêques du second concile de Tours l'an 567, comment l'église qu'elle marquait avoir commencé à faire bâtir pour la sépulture des religieuses n'était-elle pas achevée vingt ans après, lorsqu'elle mourut, en 587, comme nous verrons qu'elle ne l'était pas?

malade et lui rendit la santé, le priant de bâtir un oratoire en l'honneur de S. Martin et de délivrer sept prisonniers qu'il détenait dans les cachots : ce qu'il exécuta (1).

L'évêque de Poitiers était absent, et on craignait qu'il ne refusât de venir; on envoya donc prévenir Grégoire de Tours de la mort de Radegonde et l'inviter à en venir faire les funérailles. Ce saint évêque, s'étant rendu en diligence au monastère de Sainte-Croix, trouva le corps de la sainte exposé dans un cercueil ouvert. Son teint était brillant et vermeil, et il semblait que la mort lui eût rendu cette fleur de beauté que l'âge et la pénitence lui avaient ôtée. Il assure qu'en la voyant il n'aurait pu croire qu'elle fût morte, s'il n'avait entendu ses religieuses désolées se lamenter comme si chacune d'elles eût perdu sa propre mère. Elles étaient au nombre de deux cents, la plupart filles des premières familles. Elles ne cessaient de verser des larmes à la vue du cercueil qu'elles environnaient, et elles disaient (2) : « Notre mère, à qui nous laissez-vous comme des orphelines? Nous avons quitté pour nous attacher à vous nos biens, notre patrie et nos parents : à quoi nous abandonnez-vous, sinon à des regrets éternels? Quand nous avons le bonheur de vous posséder, l'enceinte de ce monastère nous paraissait plus spacieuse que les villes et les campagnes. Nous ne regrettons pas de ne plus voir les prairies émaillées de fleurs et les champs couverts de moissons; nous trouvions, en vous voyant, un spectacle plus agréable... Que nous sommes infortunées d'avoir perdu notre sainte mère, et qu'heureuses sont celles qui sont mortes avant vous! Nous savons à la vérité que vous êtes dans le ciel parmi les chœurs des saintes vierges; mais cette assurance, qui nous console, ne nous empêche pas de sentir notre perte. »

Le saint évêque de Tours fut touché de ces tendres regrets, et, ne pouvant lui-même retenir ses larmes, il se tourna vers

(1) Fort., *Vit. Radeg.* — (2) Greg. Tur., *De Gl. conf.*, c. CVI.

l'abbesse et lui dit : « Interrompez ces cris lamentables, et songez plutôt à ce qui est nécessaire pour les funérailles. Notre frère Mérovée est occupé à la visite de son diocèse ; délibérez sur ce que vous avez à faire et ne différez pas d'inhumer le saint corps. » Or on était dans quelque embarras à ce sujet : car Ste Radegonde avait ordonné qu'on l'enterrât dans la basilique de la Sainte-Vierge, qu'elle avait fait bâtir pour la sépulture des religieuses. Mais ce lieu n'était pas encore béni, ni l'autel consacré, et on ne savait quel parti prendre pendant l'absence de l'évêque (1).

Après l'avoir attendu trois jours, les principaux citoyens de Poitiers dirent à Grégoire : « Présumez bien de la charité de votre frère et consacrez l'autel : nous sommes persuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. » Grégoire consacra l'autel, et il fit ensuite l'enterrement avec un nombreux clergé. Les religieuses, à qui la règle de S. Césaire défendait de sortir du monastère, montèrent sur les tours et sur les murailles et accompagnèrent le convoi de leurs yeux et de leurs cris lamentables ; en sorte, dit la religieuse qui a écrit la Vie de la sainte et qui était présente, qu'on ne pouvait distinguer le chant des psaumes, et qu'on n'entendait que des gémissements au lieu des *alleluia* : ce qui marque qu'on chantait ces cantiques d'allégresse aux funérailles des fidèles (2). Elle ajoute qu'un aveugle, qui vivait encore lorsqu'elle écrivait, recouvra la vue en touchant la bière pendant le convoi. Grégoire se contenta de déposer dans la fosse le cercueil ouvert, réservant à l'évêque l'honneur de le fermer et d'y célébrer la messe des obsèques (3).

Lorsqu'il revint au monastère après la cérémonie, l'abbesse, suivie des sœurs, lui montra avec une vénération religieuse tout ce qui avait servi à l'usage de Ste Radegonde.

(1) Greg. Tur., *de Glor. conf.*, c. CVI.

(2) D'autres monuments de l'antiquité font en effet juger qu'on chantait l'*Alleluia* aux enterrements. S. Jérôme marque qu'on le chanta aux obsèques de Fabiola.

(3) Baudon., *Vita Radeg.*, c. XXII.

« Voilà, disait-elle, sa cellule; mais nous n'y trouvons plus notre mère! Voilà l'oratoire où elle pria et les livres qu'elle nous lisait; mais nous n'entendons plus sa voix! Voilà le fuseau dont elle se servait pour filer. » Ce souvenir déchirait le cœur des religieuses et renouvelait les gémissements et les pleurs. Elles ne pouvaient pas faire mieux sentir la grandeur de leur perte : les larmes qu'on donne aux morts sont le plus bel éloge et le plus sincère qu'on puisse en faire.

Ste Radegonde avait ordonné en mourant qu'on portât la nouvelle de sa mort à S. Junien, abbé de Mairé, afin qu'il priât le Seigneur pour elle. Junien, qui était malade, avait donné le même ordre pour la sainte princesse. Mais le Seigneur voulut les réunir en même temps dans le ciel. Ils moururent le même jour et à la même heure, et les deux courriers qu'ils s'envoyaient se rencontrèrent à mi-chemin (1).

La Vie de Ste Radegonde fut d'abord écrite par Fortunat (2), qui était comme l'agent du monastère et qui avait vu la plupart des faits qu'il rapporte. On trouva qu'il avait omis plusieurs choses édifiantes : c'est pourquoi une religieuse nommée Baudonivie, qui avait aussi vécu avec la sainte, y ajouta un supplément à la prière de l'abbesse Didymie. C'est de ces deux auteurs si dignes de foi que nous avons tiré ce que nous avons dit.

(1) *Vit. Juniani.*

(2) Baillet dit, dans la Vie de Ste Radegonde, que l'affection qu'elle témoignait au prêtre Fortunat donna lieu à des calomnies contre l'honneur de cette princesse, et que Fortunat écrivit pour s'en justifier et pour justifier son illustre patronne. Il cite à ce sujet les poésies de cet auteur; mais on ne trouve rien dans Fortunat qui puisse faire naître le moindre soupçon de ce qu'on avance ici. Baillet a pris apparemment la sainte abbesse Agnès pour Ste Radegonde, et a mal interprété ce que Fortunat en a dit. Il proteste qu'il aime Agnès d'un amour pur, comme il aimerait sa sœur. Dire cela, est-ce dire que la calomnie l'avait accusé d'un attachement criminel? Ces insinuations malveillantes ont été reproduites et amplifiées par plusieurs auteurs modernes. Augustin Thierry a tracé un tableau romanesque et presque scandaleux de la vie de Fortunat à Poitiers; ses rapports avec Ste Radegonde y sont travestis avec plus d'esprit que de bonne foi. M. Ampère à son tour donne à ce tableau de grands éloges, et proclame la vérité du fond, comme il applaudit à la beauté de la forme. « Nous sommes étonné de voir, dit M. Félix Clément dans son livre sur les poètes chrétiens, un écrivain aussi savant et aussi distingué que M. Ampère se laisser prendre naïvement aux pièges tendus à l'ignorance du lecteur par un historien aveuglé alors par l'esprit de parti, et dont les concessions sont des calomnies calculées, des insinuations déguisées et indignes de l'histoire. »

Après la mort de Ste Radegonde, l'abbesse de son monastère de Sainte-Croix supplia l'évêque Mérovée de prendre cette communauté sous sa conduite, comme Ste Radegonde l'en avait prié. Il le refusa d'abord; ayant ensuite pris conseil, il promit qu'il serait leur père et leur défenseur; et, comme ce monastère était sous la protection spéciale du roi, il obtint de Childebert des lettres par lesquelles il lui était permis de le gouverner, comme les autres de son diocèse. Mais on prétendit qu'il conservait toujours contre ces religieuses les préventions peu favorables dont il n'avait donné que trop de preuves à Ste Radegonde (1).

La sainte abbesse Agnès fit honneur par sa vertu et sa sagesse au choix de Radegonde, et elle gouverna sa nombreuse communauté avec une prudence qui y entretint la paix et la régularité: elle ne survécut pas longtemps à Ste Radegonde, qui l'avait élevée. Elle est honorée dans l'Église de Poitiers le 13 mai, avec Ste Disciole, une de ses religieuses dont nous avons fait mention (2).

La même année que Ste Radegonde alla recevoir la récompense de ses vertus, le duc Gontran Boson, dont nous avons parlé plus haut, reçut la punition de ses perfidies à l'assemblée d'Andelot, au diocèse de Langres. Les rois Gontran et Childebert, qui l'avaient convoquée, s'y trouvèrent avec les reines Brunehaut, mère de Childebert, et Faileuba, sa femme, et avec un grand nombre d'évêques et de seigneurs, qui devaient être les médiateurs du traité qu'on voulait y faire. Les deux rois, l'oncle et le neveu, que les attentats de Frédégonde avaient réunis plus étroitement, y conclurent en effet un traité, par lequel, après avoir réglé fort en détail les limites de leurs États et leurs autres intérêts, ils se jurèrent, par ce qu'il y a de plus saint, une alliance éternelle. L'acte est daté du 28 novembre de la vingt-sixième année de Gontran et la douzième de Childebert, c'est-à-dire l'an 587.

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XL. — (2) Bolland., ad diem 13 maii.

Après la solution de cette grande affaire, les deux rois examinèrent juridiquement les accusations intentées contre Gontran Boson. Ce duc, qui était entré dans tant d'intrigues ; fut aisément convaincu de plusieurs crimes, et particulièrement d'avoir fait déterrer dans une église de Metz une dame franque, pour s'emparer des richesses et des bijoux avec lesquels on l'avait inhumée. Car tel était l'usage des anciens Francs : peu curieux d'orner les dehors de leurs tombeaux, ils faisaient consister leur magnificence à y cacher de riches trésors. Les deux rois condamnèrent donc ce duc à mort. Dès qu'il en eut la nouvelle, il se réfugia dans la maison de S. Magneric, évêque de Trèves, qui accompagnait Childebert à Andelot ; et, tenant l'épée nue, il lui dit en l'abordant : « Saint évêque, sauvez-moi, ou, si vous refusez de le faire, sachez que vous mourrez de ma main. L'évêque, embarrassé d'un si étrange compliment, lui dit : Laissez-moi donc aller implorer la clémence du roi. Non, reprit le duc, envoyez-y vos abbés ; si vous ne me délivrez pas, comme vous le pouvez, nous mourrons ensemble. »

On fit aux deux rois un rapport infidèle de ce qui se passait, et on leur dit que Magneric prenait la défense de Boson et s'opposait à l'exécution de leurs ordres. Alors le roi Gontran, aussi violent dans le premier mouvement de sa colère qu'il était ensuite modéré, dit : « Allez, mettez le feu à la maison, et si l'évêque refuse de sortir, qu'il soit brûlé avec le coupable. » L'ordre fut exécuté ; mais les clercs de S. Magneric, voyant la maison en feu, en tirèrent leur évêque, et Boson fut aussitôt percé de coups : digne châtiment de tant de perfidies (1). Voilà comment s'accomplit la promesse de l'épiscopat qui, nous l'avons vu, lui avait été faite par une pythonisse.

S. Ageric, évêque de Verdun, qui s'était porté comme le défenseur de Boson, fut inconsolable de sa mort, aussi bien

(1) Greg. Tur., l. IX, c. x.

que de celle d'un autre seigneur franc nommé Berthefroy, qui fut tué dans l'oratoire de sa maison épiscopale, où il s'était réfugié. Le roi Childebert aimait tendrement S. Ageric, qui était son père par le baptême; et comme il ne pouvait rien lui refuser, il n'avait pas voulu qu'il se trouvât à Andelot, de peur qu'il n'intercédât pour les coupables qu'on devait y juger (1). Après leur exécution, il envoya de riches présents à ce saint évêque pour le consoler. Mais rien ne put adoucir sa douleur, qui était sans cesse renouvelée par la vue des enfants de Boson, qu'il élevait chez lui. Il en mourut peu de temps après, l'an 588, et il fut enterré dans l'oratoire de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir. Il est honoré le 1^{er} décembre, sous le nom de S. Airy. Fortunat donne de grands éloges à la piété, à l'éloquence et à la charité d'Ageric. Il loue sa magnificence à rebâtir les anciennes églises et à en ériger de nouvelles, et le soin qu'il avait de rompre à son peuple le pain de la parole, en lui donnant le pain matériel : car tout ce qu'il possédait était plus aux autres qu'à lui-même (2). Après sa mort, Charimère, référendaire de Childebert II, obtint l'évêché de Verdun, à l'exclusion de l'abbé Buciovald, qui le brigua.

S. Magneric de Trèves, dont nous venons de parler, soutint par son mérite la gloire de ce grand siège, et il retraça dans sa conduite les vertus apostoliques de S. Nicet, dont il fut le disciple et le successeur. Le crédit qu'il avait à la cour ne diminua rien de sa sollicitude pastorale pour son troupeau (3). Il s'appliqua surtout à donner à son Église de dignes ministres, persuadé que le bon choix des sujets qu'on destine à l'autel est la partie la plus importante des devoirs d'un évêque.

Magneric, faisant la visite de son diocèse, trouva à Ivoy un jeune homme nommé Gaugeric ou Géry, dont on lui fit un grand éloge, et, après s'être assuré par lui-même du bien qu'on

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XII, XIII. — (2) Fort., l. III., carm. 27, 28. — (3) Fort., l. III, carm. 2.

lui en disait, il l'ordonna diacre (1). Géry justifia sa réputation, et montra dans le clergé tant de prudence et tant de piété qu'après la mort de S. Védulfe, évêque de Cambrai et d'Arras (2), les habitants de ces villes le demandèrent à Childebart pour leur évêque. Il fut ordonné par Gilles de Reims, son métropolitain (3), et pendant trente ans qu'il occupa le siège, il travailla avec un zèle infatigable au salut de son peuple et à la gloire de son Église. Il mourut après l'an 613 (4), on ne sait en quelle année. Ce saint évêque fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de S. Médard, sur une colline consacrée auparavant au culte des idoles. On célèbre la fête de S. Géry le 11 août, et celle de S. Magneric le 25 juillet.

Les Églises de la province de Narbonne, qui avaient si longtemps gémi sous la domination des ariens, venaient d'être consolées par la conversion des Visigoths. Ce fut le précieux fruit que produisit le sang du saint martyr Herménigilde. Le roi son père, qui l'avait versé, en ressentit lui-même les effets. Le regret succéda bientôt dans son cœur à la fureur, et il détesta une hérésie qui l'avait porté à devenir le meurtrier de son propre fils. Heureux s'il eût eu le courage d'embrasser la vérité lorsqu'il l'eut connue ! Mais si la politique ou le respect humain l'empêcha de la professer publiquement, il crut devoir en mourant procurer à son fils Récarède les avantages dont il ne voulait pas jouir lui-même. Étant au lit de la mort, il envoya chercher S. Léandre de Séville ; et, en lui recommandant le prince Récarède, il le pria de faire à son égard ce qu'il avait fait à l'égard d'Herménigilde, c'est-à-dire de le rendre catholique. Le bruit se répandit même que Leuvigilde avait fait pénitence avant sa mort et avait détesté avec larmes

(1) *Vit. Gaugerici*. — (2) L'Église de Cambrai et celle d'Arras demeurèrent unies et gouvernées par un même évêque jusqu'à l'an 1093.

(3) Cambrai était alors de la métropole de Reims : car ce ne fut qu'au *xvi*^e siècle que ce siège fut érigé en archevêché. Les archevêques de Reims ont souvent protesté contre cette érection.

(4) *Vita Gaugerici*. — S. Géry fut ordonné par Gilles de Reims, qui fut déposé en 590, et il mourut lorsque Clotaire II était déjà maître de toute la monarchie franque, ce qui arriva l'an 613.

pendant sept jours son attachement à l'arianisme (1).

Quoi qu'il en soit, Récarède, qui lui succéda l'an 586, n'eut rien plus à cœur que de se faire instruire de la foi catholique. Il fit tenir à ce sujet en sa présence une conférence entre les évêques catholiques et les évêques ariens de son royaume. La vérité y triomphait des sophismes de l'erreur, lorsque Récarède acheva de rendre la victoire complète. Il déclara que ce qui faisait le plus d'impression sur son esprit, était le don subsistant des miracles qui se perpétue dans l'Église catholique, au lieu qu'on n'en voyait aucun dans sa secte; qu'au contraire un évêque arien, ayant tenté sous le règne de son père de faire un faux miracle, avait aveuglé un homme qui contrefaisait l'aveugle (2). Voici en effet ce qu'on rapporte.

Le roi Leuwigilde dit un jour à un de ses évêques : « Pourquoi vous autres ne faites-vous pas de miracles, comme en font ceux qui se disent catholiques? » L'évêque, pour dissimuler la honte de sa secte, répondit qu'il en avait fait plusieurs en sa vie, et qu'il pourrait encore en faire. Aussitôt, ayant fait venir un pauvre, qui était arien comme lui, il lui donna quarante pièces d'or pour contrefaire l'aveugle, lui recommandant de se placer dans un endroit où il devait passer avec le roi. L'appât de l'or éblouit ce malheureux, et il se prêta volontiers à la supercherie. L'aveugle prétendu, voyant donc venir de loin le roi avec l'évêque, se mit à crier de toute sa force pour conjurer celui-ci de lui rendre la vue. L'évêque, qui se tenait sûr du succès, lui imposa les mains avec ostentation, en lui disant : *Qu'il te soit fait selon ma foi*. Mais dans l'instant Dieu fit un miracle qu'il n'attendait pas, et celui qui faisait l'aveugle le devint effectivement avec des douleurs qui lui firent confesser l'imposture. On rapporte un trait semblable de Cirola, évêque arien d'Afrique (3). Les hérétiques ont de tout temps cherché à se faire honneur de faux miracles; mais il ne s'en opère de véritables que dans l'Église catholique. Ni

(1) Greg. Magn., l. III, *Dial.* xxx. — Greg. Tur. *Hist.*, l. VIII, c. XLVI. —

(2) Greg. Tur., l. IX, c. XV. — (3) *De Glor. conf.*, c. XIII.

la mauvaise foi des incrédules qui les contestent, ni les supercherries des sectaires qui les contrefont quelquefois, ne pourront jamais nous enlever ni même affaiblir cette preuve toujours subsistante de la vérité de notre foi. Il n'est pas étonnant qu'elle ait fait tant d'impression sur l'esprit du roi Récarède.

Dès que ce prince eut connu la vérité, il en devint le prédicateur et l'apôtre, et toute la nation des Visigoths se rendit en peu de temps aux exhortations de son roi. Il n'y eut pas jusqu'aux évêques qui ne montrassent une docilité dont on voit peu d'exemples dans des chefs de partis. Récarède envoya porter la nouvelle de sa conversion à ses sujets de la Gaule Narbonnaise. Elle consola les catholiques de tout ce qu'ils avaient souffert pour la foi, et elle porta les ariens à suivre l'exemple du prince (1).

Il ne se trouva qu'un de leurs évêques qui se fit gloire de son opiniâtreté. C'était Athalocus (2) de Narbonne, un des plus entêtés et des plus subtils sophistes de sa secte : on le nommait le nouvel Arius. Mais il ressemblait encore plus à cet hérésiarque par son orgueil que par ses talents. Il ne put se résoudre à descendre du premier rang, qu'il avait tenu si longtemps dans son parti. Pour sauver les restes d'une secte expirante, il eut recours à la ressource ordinaire de l'hérésie qui se croit opprimée, c'est-à-dire à la rébellion ; en possession d'un certain crédit fortifié par le prétexte toujours spécieux de la religion, il vint à bout de soulever quelques comtes de la province. Mais la sagesse de Récarède conjura bientôt cet orage, et la lumière de la foi acheva de ramener la sérénité, en dissipant les ténèbres de l'erreur (3). Ainsi, cette conjuration ne servit qu'à faire connaître la faiblesse du parti et à faire détester l'esprit de révolte que l'hérésie inspire, et

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. IX, c. xv.

(2) Sous le règne des Goths ariens, il y avait à Narbonne un évêque catholique et un évêque arien. Migétius était alors l'évêque catholique.

(3) Paul. diac. *Emerit.*, c. xix.

les Visigoths de la Gaule s'empressèrent de donner des marques de leur soumission à leur roi et à l'Église. Le superbe arien en conçut un si violent dépit qu'il en mourut subitement, comme pour avoir avec Arius ce dernier trait de ressemblance.

Récarède, pour affermir sa foi et celle de ses sujets, fit assembler peu de temps après à Tolède un concile national de tous les évêques de ses Etats. Il s'y trouva huit évêques de la province de Narbonne avec Migétius, leur métropolitain. Et ce fut ce concile qui porta les derniers coups à l'arianisme dans la Gaule et dans l'Espagne. On y fit souscrire les professions de foi les plus claires et les plus détaillées aux évêques et aux seigneurs convertis, qui donnèrent avec joie cette marque de leur sincère retour (1). Ainsi fut extirpée cette funeste hérésie, qui avait régné dans une partie des Gaules et dans presque toute l'Espagne depuis l'établissement des Goths dans ces provinces, c'est-à-dire depuis près de deux cents ans.

Après qu'on eut réglé ce qui concernait la foi, on fit à ce troisième concile de Tolède vingt-trois canons de discipline, dont nous devons parler parce que les évêques de la province de Narbonne y assistèrent. On y ordonna que, pour affermir la foi, on chanterait le symbole de Constantinople (2) dans toutes les églises; qu'on lirait l'Écriture sainte à la table des évêques pour éviter les discours inutiles; qu'en raison de la pauvreté et de l'éloignement des Églises d'Espagne on ne tiendrait pas de concile tous les six mois selon les canons, mais seulement tous les ans; qu'on suivrait l'ordre de la pénitence établi par les anciens canons, et qu'on ne souffrirait plus que, sans l'avoir observé, les pécheurs se fissent réconcilier toutes les fois et autant qu'il leur plairait de pécher. Il était défendu aux évêques convertis de l'arianisme d'avoir

(1) Labb., t. I, p. 197.

(2) Il est remarquable de voir dès lors dans ce symbole, tel qu'il est rapporté dans ce concile, la procession du Saint-Esprit marquée avec l'addition *Filioque*, que les Grecs ne se sont avisés de reprocher aux Latins que plusieurs siècles après.

encore commerce avec leurs femmes : ce qui marque que les évêques ariens ne gardaient pas la continence. Cette vertu n'a jamais été du goût des hérétiques. Il fut encore défendu de faire chanter des cantiques funèbres aux enterrements, de s'y frapper la poitrine ou d'y frapper ses proches en signe de deuil; on ne devait y chanter que des psaumes pour marquer l'espérance de la résurrection. Il fut interdit de danser dans les églises ou d'y chanter des chansons déshonnêtes aux fêtes des saints (1).

Au retour du concile de Tolède, les évêques de la province Narbonnaise en tinrent un autre à Narbonne le 1^{er} novembre, ère 627 (2), c'est-à-dire l'an de Jésus-Christ 589, pour remédier aux abus qui s'étaient glissés sous la domination de l'hérésie. Ils y firent quinze canons, qui méritent presque tous l'attention du lecteur.

I. Il est défendu aux clercs de porter des habits de pourpre, cette couleur étant réservée aux laïques constitués en dignité : ce qui marque que les premiers magistrats portaient dès lors des robes rouges.

II. On chantera le *Gloria Patri*, etc., à la fin de chaque psaume et à chaque division des psaumes qui seraient trop longs.

Cet usage était établi depuis longtemps dans les autres

(1) Fleury, t. VII, p. 648, parlant de ce concile de Tolède, qui proscribit les danses des églises, dit : *Il faut se souvenir que c'est en Espagne*. Mais ce trait satirique perd sa force et son sel quand on fait réflexion que nous avons vu par les statuts du synode d'Auxerre que ce même désordre régnait dans la Gaule. Cet ancien usage n'est pas entièrement proscribit en Espagne. A Séville, encore de nos jours, le vendredi saint des enfants habillés en seigneurs du xv^e siècle dansent dans le chœur en présence d'une affluence considérable.

(2) Ce qu'on nomme l'*ère espagnole*, ou simplement l'*ère*, est une manière de compter les années qui a été en usage en Espagne depuis le temps d'Auguste jusqu'au xiv^e siècle. Cette époque commence trente-huit ans avant l'ère de Jésus-Christ : ainsi, pour réduire les années de l'ère à celles de Jésus-Christ il ne faut qu'en ôter trente-huit ans. On voit par là que l'ère a commencé à la huitième année julienne; mais il est difficile de déterminer l'événement qui a donné lieu à cette époque. Baronius croit que ce fut un tribut imposé cette année par les Romains sur les habitants de l'Espagne, qui s'étaient révoltés. Ainsi l'*ère*, *era*, aura été appelée *ab ære*. D'autres ont dit que les lettres qui forment le mot *era* sont initiales et signifient : *Annus erat Augusti*, et qu'il fallait ainsi les écrire : *A. ER. A.*; mais trente-huit ans avant Jésus-Christ Octavius César n'était pas encore Auguste.

églises des Gaules; mais la domination des ariens avait sans doute empêché qu'on ne le suivit dans la province de Narbonne.

III. Il est défendu, sous peine d'excommunication et de déposition, aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de s'asseoir ou de se promener dans les places publiques pour s'y entretenir de vains discours.

Les premiers pasteurs regardaient comme un grand crime l'oisiveté dans un clerc, puisqu'ils la punissaient si sévèrement.

IV. Tout homme, soit libre ou esclave, soit goth ou romain, syrien ou juif, ne fera aucune œuvre servile le dimanche, sous peine pour les personnes libres de dix sous d'amende, qui seront payés au comte de la ville, et pour les esclaves de cent coups de fouet (1).

V-VI. Les clercs rebelles seront enfermés un an dans un monastère, et l'abbé les traitera comme l'évêque l'aura ordonné; s'il en agit autrement, il sera lui-même suspendu de ses fonctions. Car si quelqu'un est envoyé dans un monastère, c'est pour y faire pénitence et non pour y faire bonne chère.

IX. Il est défendu aux Juifs de porter en terre leurs morts en chantant des psaumes, sous peine de payer six onces d'or.

X. Un clerc qui désobéit à son évêque sera privé de la rétribution de l'Église et de la communion pendant un an.

XI. Il est défendu aux évêques d'ordonner un diacre ou un prêtre qui ne sache pas lire. Ceux qui ont été ordonnés de la sorte et qui négligent d'apprendre à lire et de remplir les devoirs de leur ministère, seront privés de la rétribution que leur donne l'Église; et s'ils persistent dans leur négligence, ils seront renfermés dans un monastère.

Ce canon ne pouvait s'appliquer qu'à quelques ecclésiastiques francs de cette province, qui, au milieu des troubles de l'hérésie et des invasions barbares, avaient été admis trop facilement à l'ordination.

(1) Les peines temporelles attachées à ce canon et à plusieurs autres nous prouvent que le pouvoir civil ne s'opposait pas à cet exercice d'autorité, et que par conséquent il reconnaissait partout à l'Église le droit d'établir ces peines.

XII. Il est défendu aux prêtres de sortir du sanctuaire pendant la messe, et aux diacres, aux sous-diacres et aux lecteurs de quitter l'aube avant qu'elle soit finie.

XIII. Les sous-diacres, les portiers et les autres clercs des ordres inférieurs doivent lever les voiles des portes quand les clercs des ordres supérieurs entrent, sous peine pour les sous-diacres, s'ils ne se corrigent, d'être privés de la rétribution de l'Église, et pour les autres de recevoir la flagellation.

XIV. Ceux qui consultent ou recèlent chez eux des sorciers ou des devins (1) seront excommuniés, et de plus ils payeront six onces d'or au comte de la ville. Quant aux devins ou sorciers, qu'ils soient libres ou esclaves, il seront fouettés publiquement et ensuite vendus au profit des pauvres.

En ordonnant de vendre de nouveau les esclaves, on entendait sans doute punir les maîtres soupçonnés de favoriser leurs pratiques.

XV. Quelques catholiques, par un reste de paganisme, célébraient le jeudi, consacré à Jupiter par les païens, et ils s'abstenaient ce jour-là de tout travail. Le concile défend cette superstition sous peine d'excommunication et d'un an de pénitence pour les personnes libres ou du fouet pour les esclaves.

Ces canons furent souscrits par Migétius de Narbonne, Sédatius de Béziers, Bénénatus d'Elne, Boèce de Maguelone, Pélage de Nîmes, Tigridius ou Igidius d'Agde, Sergius de Carcassonne (2) et Agrippin de Lodève. Le siège de Maguelone a été transféré à Montpellier, et celui d'Elne à Perpignan, dont l'évêque ne laissa pas de conserver le titre d'évêque d'Elne. On voit par la liste de ces évêques quelles étaient les

(1) Il y a dans le texte de ce concile : *Divinatores quos dicunt esse caragios atque sorticularios*. *Caragius* ou *caragus* signifie celui qui use de caractères magiques, et *sorticularius*, ou, comme on a dit dans la suite, *sortiarius*, celui qui jette des sorts, qui fait des sortilèges.

(2) *Sergius* est compté comme le quatrième évêque de Carcassonne. Les trois premiers sont : S. Gumère, S. Hilaire et S. Valère. On ne peut rien déterminer de certain sur le temps où ils ont vécu, et quelques auteurs rapportent l'établissement de ce siège au III^e siècle ; nous n'en trouvons pas de preuves assez solides.

villes épiscopales qui demeuraient encore sous la domination des Goths dans la Gaule. C'était un sujet continuel de divisions entre les rois francs et les rois goths.

Récarède, quoique heureux dans la guerre, aimait la paix : dès qu'il était monté sur le trône, il l'avait inutilement fait demander au roi Gontran. Il envoya une nouvelle ambassade après sa conversion, dans l'espoir que la profession de la même foi faciliterait l'alliance des deux nations. Il offrait même de payer dix mille sous d'or pour acheter la paix, et de se purger par serment du crime qu'on lui imputait d'avoir trempé dans la mort d'Herménigilde et dans les mauvais traitements faits à la princesse Ingonde, morte en Afrique, comme nous l'avons dit. Récarède demandait aussi en mariage Clodosinde, sœur de Childebert. Brunehaut, qui ne voulait pas la guerre avec un prince de sa nation et de sa famille, goûtait fort ces propositions et les faisait goûter au roi son fils. Mais Gontran croyait qu'il était de son honneur de venger sa nièce Ingonde, et il voulait avoir sa revanche des Goths, qui avaient battu son armée (1). Ainsi il parait que la paix ne fut pas conclue avec Récarède, non plus que le mariage de Clodosinde.

En effet, Childebert II ne faisait rien alors sans le conseil du roi Gontran son oncle, qu'il regardait comme son père, et qui l'avait adopté pour son fils. Ces deux princes vivaient dans une parfaite intelligence depuis le traité qu'ils avaient fait et juré à Andelot. Cependant, quelques mesures qu'on y eût prises, on n'avait pas prévenu toutes les difficultés : rarement peut-on les prévoir toutes. Mais c'est à la bonne foi de suppléer au défaut de prévoyance. Gontran croyait avoir quelque sujet de se plaindre, et il voulait assembler un concile de tous les évêques de ses États et de ceux de son neveu Childebert, pour y traiter plusieurs affaires qu'il estimait ne pouvoir être terminées que dans un concile national. Childebert ne jugeait

(1) Greg., l. IX, c. VII.

pas cette assemblée nécessaire et voulait faire agréer ses raisons au roi son oncle.

Sur ces entrefaites, Grégoire de Tours s'étant rendu à la cour d'Austrasie, Childebert l'envoya en ambassade vers Gontran avec un seigneur laïque nommé Félix. Grégoire trouva Gontran à Chalon-sur-Saône et lui dit en l'abordant : « Prince, le roi Childebert votre neveu vous salue et vous rend grâces de ce que vous continuez à lui donner des avis salutaires pour le salut de son âme et pour le bien de ses peuples. Et moi, dit Gontran, je n'ai pas lieu de le remercier : car on ne garde pas ce qu'on m'a promis. » Sur quoi il fit relire le traité d'Andelot; puis, se tournant vers Félix, l'autre ambassadeur, il lui dit : « Eh bien, êtes-vous venu à bout d'établir une amitié solide entre ma sœur Brunehaut et Frédégonde, l'ennemie de Dieu et des hommes ? Grégoire lui répondit : Ne doutez point que ces deux femmes ne soient amies comme elles l'ont été : je veux dire que la haine qui les arme l'une contre l'autre subsistera toujours. Mais nous souhaiterions, nous, que vous eussiez moins d'amitié pour Frédégonde : car vous rendez de plus grands honneurs à ses ambassadeurs qu'aux nôtres. Sachez, repartit Gontran, que je ne puis donner mon amitié à une femme qui a envoyé des assassins pour m'ôter la vie (1). »

Après quelques autres éclaircissements sur le mariage de Clodosinde avec Récarède, et sur la guerre que Childebert voulait faire aux Lombards, et que Félix proposa à Gontran, Grégoire ajouta : « Prince, vous avez souhaité que le roi Childebert, votre neveu, fit assembler un concile de tous les évêques de son royaume avec ceux du vôtre pour la discussion de plusieurs articles. Mais il lui paraît plus conforme aux canons de faire tenir des conciles provinciaux dans chaque métropole, où le métropolitain, de concert avec ses suffragants, pourrait mieux découvrir et corriger les abus

(1) Greg., l. IX, c. xx.

de sa province. Qu'est-il besoin en effet de faire assembler en un même lieu tant d'évêques, puisque la foi de l'Église n'est point en péril, et qu'il ne s'élève aucune nouvelle hérésie ? (1) »

Gontran répondit que le concile aurait à discuter bien des injustices qui s'étaient commises, des mariages incestueux qu'on avait contractés, et plusieurs autres crimes, surtout l'assassinat de S. Prétextat, qui était l'affaire la plus importante. Ainsi il persista dans le dessein de faire tenir un concile national, qu'il indiqua pour le premier jour du quatrième mois, c'est-à-dire de juin. Mais comme on ne trouve aucun vestige de ce concile, il y a apparence qu'il ne s'assembla pas. La crainte de la peste, dont le retour paraissait imminent, en fut peut-être la cause.

Un vaisseau venu d'Espagne apporta la contagion à Marseille, pendant que Théodore, évêque de cette ville, était à la cour de Childebert. Le saint prélat retourna aussitôt consoler et soulager son peuple affligé. Il n'omit aucun des secours spirituels et temporels qu'il pouvait lui procurer; et quand la maladie et la désertion eurent réduit les habitants de cette grande ville à un petit nombre, il s'enferma dans l'enceinte de l'église de Saint-Victor avec ceux qui restaient, passant les jours et les nuits en prière pour désarmer la colère de Dieu. Cette ville a eu au commencement du xviii^e siècle la consolation de voir en une pareille calamité le zèle et la charité du saint évêque Théodore revivre dans un de ses successeurs, M. de Belzunce, et les autres villes de Provence ont trouvé les mêmes secours et le même courage dans leurs premiers pasteurs.

Le mal contagieux s'étant répandu de Marseille dans le territoire de Lyon, Gontran fit tout à la fois l'office d'un bon roi et d'un pieux évêque. Il ordonna qu'on célébrât des Rogations, et que pendant les trois jours qu'elles dure-

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. IX, c. xx.

raient on jeûnât au pain d'orge et à l'eau, montrant le premier l'exemple en redoublant ses austérités, ses prières et ses aumônes accoutumées. Ses sujets le regardaient avec vénération et honoraient encore plus en lui les vertus d'un saint que la majesté d'un souverain. On arrachait les franges de ses vêtements pour les appliquer aux malades; une femme guérit de la sorte son fils d'une fièvre quarte. On lui amenait même des possédés, et Grégoire de Tours dit avoir été témoin du pouvoir qu'il avait sur eux (1). Un autre historien (2) rapporte que Dieu dans une vision découvrit à ce prince un trésor, dont il se servit pour orner le tombeau de S. Marcel de Chalon. Gontran était surtout le protecteur de l'innocence opprimée par les grands; il en donna une preuve éclatante l'année qui suivit ces événements, en prenant la défense d'une jeune vierge qui porta l'amour de la pudeur jusqu'à l'héroïsme.

Le duc Amalon, ayant conçu une passion criminelle pour cette jeune fille, donna ordre à ses gens de l'enlever et de la lui amener. On exécuta ses ordres: car c'est le malheur des grands de trouver toujours de lâches serviteurs prêts à les flatter dans leurs dérèglements. Mais Amalon ne trouva pas la même complaisance dans celle qui avait eu le malheur de lui plaire (3). Comme elle avait encore plus de pudeur que de beauté, elle résista à toutes ses poursuites, et, sa résistance ne faisant qu'irriter les infâmes désirs du duc, il entreprit de lui faire violence. On sait assez à quels excès peut se porter la passion d'un homme puissant qui croit pouvoir tout ce qu'il veut. Mais aussi que n'ose pas quelquefois pour sa défense la pudeur en péril? Voyant ses prières et ses larmes inutiles contre la force, la courageuse jeune fille, inspirée par le désespoir, se saisit d'une épée qu'elle aperçoit au chevet du lit et en porte un coup mortel à celui

(1) *Greg. Tur. Hist.*, l. IX, c. XXI. — (2) *Paul. Diacon. Hist. Longobard.*, l. III, c. XXXV. — (3) *Greg. Tur.*, l. IX, c. XXVII.

qui voulait lui ravir ce qu'elle estimait plus que la vie, éteignant ainsi dans son sang le feu criminel dont il était embrasé. Les gens d'Amalon, accourus à ses cris, voulaient percer de coups cette nouvelle Judith (1) : « N'en faites rien, leur dit-il en expirant, c'est moi qui ai péché en voulant lui ravir l'honneur : ce qu'elle a fait mérite au contraire qu'on lui conserve la vie. »

Cet aveu glorifiait l'action de la jeune héroïne, qui profita pour s'échapper du désordre de toute la maison. Mais comme les parents du duc étaient fort puissants, ils voulaient venger sa mort; elle fut obligée, pour se soustraire à leurs poursuites, de se réfugier dans l'église de Saint-Marcel de Chalon. Elle s'y trouva en présence du roi Gontran, et, se jetant à ses pieds, lui fit le récit de la mort d'Amalon. Ce prince la reçut avec bonté, lui accorda la vie et rendit en sa faveur une ordonnance par laquelle, déclarant qu'il la prenait sous sa protection, il défendait aux parents du duc de l'inquiéter.

Tandis qu'on était édifié à la cour du courage avec lequel cette fille avait combattu pour la défense de sa chasteté, des vierges consacrées au Seigneur donnèrent à l'Église un grand scandale, qui fournit un nouvel exercice au zèle du roi Gontran. La paix et la régularité n'avaient guère survécu à Ste Radegonde dans son monastère de Poitiers. L'ambition s'y glissa, et c'est elle qui ouvre communément la porte des plus saints monastères au relâchement et à la division. Il y avait dans cette florissante communauté deux princesses, qui n'avaient guère eu d'autre vocation que

(1) Grégoire de Tours loue cette fille et la compare à Judith. En effet, la plupart des théologiens croient qu'il est permis à une femme qui ne peut autrement défendre sa chasteté, de tuer celui qui entreprend de lui faire violence, pourvu néanmoins qu'elle garde la modération d'une juste défense, *cum moderamine inculpatae tutelæ*, et surtout *si adsit periculum consensus*. Cependant S. Augustin est d'une opinion contraire. Il dit qu'il ne blâme pas les lois qui permettent de tuer en cette circonstance, mais qu'il ne voit pas comment excuser ceux qui usent de la permission qu'elles donnent. La raison qu'il en apporte, c'est que la chasteté étant une vertu de l'âme ne peut lui être enlevée par la violence, *a violento stupratore eripi nec ipsa potest.* (*De lib. Arbitr.*, l. I, c. v.)

la volonté de leurs parents. Du moins, il parut qu'en quittant le monde elles n'en avaient pas quitté l'esprit. C'était Chrodiede, fille de Caribert, et Basine, la fille de Chilpéric que Frédégonde avait contrainte de prendre le voile (1). L'exemple des personnes de ce rang exerce toujours une influence décisive dans une maison religieuse, soit pour le bien soit pour le mal.

Après la mort de l'abbesse Agnès, les deux princesses, qui aspiraient à cette place, virent avec douleur l'élection de Leubovère. Elles ne lui pardonnèrent pas de leur avoir été préférée; et, comme le dépit les rendait également soupçonneuses et susceptibles, elles s'imaginèrent que la nouvelle abbesse n'avait pas pour elles les égards dus à leur naissance. De là les murmures secrets et enfin les plaintes éclatantes, que leurs amies ne manquaient pas d'appuyer. Car dans une nombreuse communauté les mécontents en trouvent toujours d'autres prêts à entrer dans leurs querelles. Chrodiede et Basine vinrent à bout de former un parti de plus de quarante religieuses, qui ne se proposèrent rien moins que de faire déposer l'abbesse pour mettre Chrodiede à sa place; elles s'y étaient même engagées par serment. Pour faire réussir ce projet, Chrodiede et Basine, à la tête des quarante religieuses qu'elles avaient gagnées, sortirent du monastère avec autant d'éclat que de scandale, en disant : « Nous allons trouver les rois nos parents pour leur faire connaître les outrages qu'on nous fait subir. On ne nous traite pas comme des filles de rois, mais comme des filles de misérables esclaves. » Elles avaient bientôt oublié les leçons et les exemples d'humilité que Ste Radegonde leur avait donnés.

Cette troupe de vierges folles, malgré les mauvais chemins et les pluies, se rendit à pied de Poitiers à Tours le 1^{er} mars 589, dans un équipage propre à exciter la compassion, si leur révolte ne les en eût rendues indignes. Elles

(1) Greg. Tur., l. IX, c. xxxix.

allèrent aussitôt saluer le saint évêque Grégoire, et Chrodielde le pria de vouloir bien prendre soin de la conduite de ces filles et de pourvoir à leurs besoins, jusqu'à ce qu'elle eût été trouver les rois ses parents pour leur exposer ce qu'elles avaient souffert de la part de leur abbesse. Grégoire leur représenta que si l'abbesse s'était mal conduite à leur égard, il fallait s'en plaindre à l'évêque Mérovée; que pour elles, après la faute qu'elles venaient de faire, elles n'avaient d'autre parti à prendre que de la réparer en retournant au plus tôt dans leur cloître, de peur que l'amour du monde et de ses plaisirs ne dispersât un troupeau choisi, que Ste Radegonde avait assemblé par ses jeûnes et par ses veilles.

« Nous n'y retournerons point, dit Chrodielde; nous irons trouver les rois. Que ne vous rendez-vous à la raison, reprit Grégoire, en suivant le conseil d'un évêque? Car je crains bien que, si vous persistez dans votre révolte, vous ne soyez excommuniées par les prélats, comme nos prédécesseurs l'ont prescrit dans la lettre qu'ils ont écrite à Ste Radegonde quelques années après l'établissement de son monastère. » Il leur fit alors lecture de la lettre des évêques du second concile de Tours, dans laquelle il est dit expressément qu'on doit frapper d'anathème les religieuses qui sortiraient du monastère de Ste Radegonde.

Chrodielde répondit : « Rien ne pourra nous empêcher d'aller porter nos plaintes au pied du trône des rois nos parents. » Tout ce que le saint évêque put gagner sur elle, ce fut de l'engager à attendre une saison plus commode pour faire un si long voyage; encore son impatience ne lui permit-elle pas de différer longtemps. Quant à Mérovée, à qui Grégoire avait conseillé de s'adresser, on le dépeignit d'une commune voix comme le principal auteur des troubles du monastère (1). En effet, il n'avait que trop laissé paraître sa prévention contre cet établissement.

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XL.

Dès que la belle saison eut rendu les chemins praticables, Chrodielde, ayant laissé à Tours ses religieuses sous la conduite de Basine sa cousine, partit pour la cour du roi Gontran son oncle. Ce prince la reçut avec la bonté qui faisait son caractère. Il écouta favorablement ses plaintes, lui fit de riches présents, et nomma des évêques commissaires pour examiner cette affaire sur les lieux. Chrodielde laissa à Autun, pour attendre ces prélats, une religieuse nommée Constantine, qui l'avait accompagnée dans son voyage, et revint en diligence à Tours pour rassurer ses filles par sa présence. Ces vierges fugitives étaient comme un troupeau de brebis sans pasteur et exposé aux ravages des loups. Chrodielde trouva à son arrivée que plusieurs d'entre elles s'étaient laissé séduire et s'étaient même mariées. C'est pourquoi elle ne jugea pas à propos de les laisser plus longtemps à Tours. Voyant que les évêques différeraient leur arrivée, elle reconduisit ses religieuses à Poitiers, où elles se réfugièrent dans l'enceinte de l'église de Saint-Hilaire. Là, sous prétexte de se mettre à couvert de toute insulte, elles prirent à leurs gages une troupe de voleurs et de scélérats, qui commirent sous les ordres de Chrodielde les plus horribles attentats (1). Triste exemple des excès où la division née dans le cloître, c'est-à-dire dans le sein même de la paix et de la charité, peut conduire des personnes qui font d'ailleurs profession de piété!

Pendant ce temps-là Gondégisile de Bordeaux (2), en qualité de métropolitain, prit connaissance de l'affaire. S'étant rendu à Poitiers avec Nicaise d'Angoulême et Saffarius de Périgueux, ils allèrent, accompagnés de Mérovée, dans l'église de Saint-Hilaire pour engager ces religieuses rebelles à rentrer dans leur monastère. Sur le refus opiniâtre qu'elles en firent, les évêques fulminèrent contre elles l'excommunication, suivant la lettre du second concile de Tours. Mais aussitôt la

(1) Greg. Tur., l. IX, c. XL.

(2) Gondégisile, surnommé Dodon, avait été comte de Saintes; il succéda, l'an 585, à Bertram, dont nous ayons parlé.

troupe de satellites dont nous avons parlé, se rua sur les prélats, les renversa par terre et les frappa avec la dernière violence sans aucun respect pour leur dignité. Les diacres et les autres clercs qui les accompagnaient, furent blessés et couverts de sang. Les évêques dans ce tumulte parvinrent à grand'peine à se sauver hors de l'église; encore étaient-ils saisis d'une telle frayeur, qu'ils sortirent en toute hâte de la ville sans se parler ni se dire adieu.

Chrodielde, étant ainsi demeurée maîtresse du champ de bataille, fit piller les biens du monastère dont elle put s'emparer, et déclara même que si elle parvenait à y entrer, elle en ferait jeter l'abbesse par les fenêtres. Childebert, dans le royaume duquel était Poitiers, ayant appris ces excès, fut obligé d'y envoyer un comte pour y mettre ordre. Gondégisile de Bordeaux de son côté manda ce qui s'était passé aux évêques assemblés avec Gontran pour cette même affaire. Ils répondirent qu'ils approuvaient et maintenaient la sentence portée contre les religieuses rebelles, jusqu'à ce qu'étant tous réunis en un concile le 1^{er} novembre, ils pussent prendre ensemble des mesures justes et efficaces pour réprimer des violences si scandaleuses. Ils ajoutent qu'il ne faut cesser de prier le Seigneur pour la conversion de ces filles, afin que Celui qui a rapporté sur ses épaules la brebis égarée à la bergerie, puisse se réjouir d'avoir retrouvé et réuni à son troupeau ces ouailles infidèles.

La lettre est signée d'Éthérius de Lyon, successeur de Prisque; d'Hésychius de Grenoble, de Syagrius d'Autun, d'Urbique de Riez, de Véran de Cavaillon, de Félix de Bellay, de Félix de Châlons-sur-Marne et de Bertram du Mans. On trouve à la tête de la même lettre les noms d'Aunaire d'Auxerre et d'Agricole de Nevers, qui ne sont pas dans les souscriptions (1).

Le concile dont parlent ces prélats dans leur lettre, avait en effet été indiqué pour le 1^{er} novembre 589 par le roi

(1) Greg. Tur., l. IX, c. xxxii.

Gontran, qui voulait y faire examiner de nouveaux sujets de mécontentement qu'il avait alors contre Childebert et Brunehaut. Mais cette reine s'étant justifiée, les évêques qui étaient déjà en chemin furent contremandés, et le concile ne se réunit pas. Ainsi on ne put y terminer l'affaire des religieuses de Poitiers, qui continuait toujours à faire un grand éclat.

L'abbesse Leubovère, contre laquelle s'était élevée cette rébellion, n'omettait rien pour sa défense. Elle envoya aux évêques des villes voisines une copie de la lettre que Ste Radegonde avait adressée à tous les prélats de la Gaule. Rien n'était plus propre à faire sentir le tort de ces filles rebelles. Cependant, malgré ces pièces où était écrite leur condamnation, et malgré leur conduite qui les condamnait encore plus, elles trouvaient dans leur révolte de puissants protecteurs. On les plaignait, la compassion portait à les excuser. On rejetait même tout l'odieux de ce scandale sur l'évêque Mérovée, qui dès le temps de Ste Radegonde avait paru peu favorable à ce monastère, et on blâmait la sévérité avec laquelle il avait traité des personnes si distinguées par leur naissance. L'évêque, pour se laver de ce reproche, s'efforça de faire lever l'excommunication lancée contre elles. Il députa dans ce but Porcaire, abbé de Saint-Hilaire, à Gondégisile, son métropolitain ; mais il le trouva inflexible.

Le roi Childebert, fatigué des plaintes des deux partis, envoya à Poitiers le prêtre Theutaire, qui cita Chrodielde et ses compagnes à comparaître pour exposer leurs griefs. Elles répondirent : « Nous n'irons point, parce que nous sommes excommuniées ; si l'on veut nous réconcilier à l'Église, nous comparaitrons aussitôt. » Theutaire alla donc trouver les évêques pour les prier de lever l'excommunication ; mais il ne put non plus rien obtenir d'eux : ils étaient trop irrités des outrages qu'ils avaient reçus à Poitiers.

La plupart de ces religieuses, voyant l'affaire traîner en longueur et exposées d'ailleurs à souffrir vivement de la rigueur

de l'hiver dans un asile où elles manquaient de bois, se dispersèrent en divers lieux, et il n'en resta qu'un petit nombre avec Chrodielde et Basine, qui ne s'accordaient pas entre elles : c'est l'ordinaire des chefs de factions.

Cette désertion ne fit qu'irriter la fureur de Chrodielde. Pour faire un coup d'éclat qui relevât son parti, elle commanda à la troupe de satellites qu'elle avait à sa solde d'enlever l'abbesse Leubovère de son monastère. Ils y entrèrent de nuit, et, après l'avoir cherchée longtemps partout, ils la trouvèrent prosternée en prière devant la vraie croix. Un de ces scélérats voulut la poignarder; mais un autre, moins brutal, l'en empêcha et le blessa lui-même. Justine, prévôte du monastère, nièce de Grégoire de Tours (1), et les autres religieuses accoururent au secours de leur mère, et, ayant éteint la lumière, elles la couvrirent du voile de l'autel. Dans l'obscurité Justine fut prise pour l'abbesse. Ces bandits, lui ayant arraché son voile, la trainèrent quelque temps par les cheveux, et ils l'avaient enlevée pour la conduire à l'église de Saint-Hilaire, lorsque, s'étant aperçus de la méprise à la clarté du jour qui commençait à poindre, ils retournèrent au monastère, où l'abbesse fut enfin prise et menée à Chrodielde, qui la fit garder comme sa prisonnière de guerre dans une maison près de l'église de Saint-Hilaire (2).

Ces scènes scandaleuses se passaient huit jours avant la fête de Pâques, qui cette année fut célébrée diversement dans les Gaules : quelques Églises l'ayant faite le 26 mars, qui était le 15 de la lune, et d'autres, pour ne pas concourir avec les Juifs, ayant attendu le dimanche suivant, 2 avril (3). Dès que l'évêque de Poitiers eut appris l'enlèvement et la

(1) C'est Fortunat qui nous apprend que Justine était nièce de Grégoire de Tours. Elle était apparemment fille du Justin qui avait épousé la sœur de cet évêque, et qui fut guéri d'une maladie mortelle au moyen d'un cierge qui avait brûlé sur le tombeau de S. Martin. (L. IX, carm. 7.) — Greg. Tur., *de Mir. S. Mart.*, l. II, c. II.

(2) Greg., l. X, c. xv.

(3) Grégoire de Tours avait célébré la fête de Pâques le 2 avril; mais le savant

détention de l'abbesse, il fit déclarer à Chrodielde que si elle ne la mettait pas en liberté, il ne célébrerait point la Pâque et n'administrerait pas le baptême, et qu'il saurait bien la faire tirer de ses mains à force ouverte par les habitants de la ville. Chrodielde, qui ne gardait plus de mesure et s'étonnait peu des menaces, donna ordre aussitôt à ses satellites de poignarder l'abbesse dans le cas où on voudrait la leur enlever à main armée. Ce crime lui fut épargné : un officier du roi délivra adroitement Leubovère, en la faisant cacher dans l'église de Saint-Hilaire (1).

Alors les gens de Chrodielde et ceux de l'abbesse se firent une cruelle guerre. Il y eut des meurtres commis jusque sur le tombeau de Ste Radegonde et même devant la relique de la vraie croix. C'étaient comme deux armées au milieu de la ville, commandées par deux religieuses ; l'église de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix étaient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuse ; elle fit piller le monastère et s'en rendit ensuite maîtresse comme d'une place d'armes. C'est à de tels excès que la discorde et la haine poussaient des vierges consacrées à Dieu : elles en vinrent à ne pas craindre de transformer leur cloître en un champ de bataille et de faire couler le sang sur le pavé de leur église.

Childebert, instruit de ces nouvelles violences, pressa Gontran de nommer des évêques de son royaume qui pussent enfin remédier à ces scandales, de concert avec ceux qu'il députerait de son côté. Gontran nomma Gondégisile de Bordeaux avec ses suffragants ; et Childebert commit Grégoire de Tours, Ebrégisile de Cologne et Mérovée de Poitiers. Les évêques n'acceptèrent cette commission qu'à condition qu'on enverrait des troupes pour les soutenir : ce que le comte de Poitiers eut ordre de faire.

Clavius a montré qu'on devait toujours faire la fête de Pâques le premier dimanche après le quatorzième de la lune, et par conséquent qu'on devait la faire le quinzième de la lune quand le quatorzième était un samedi. — V. Greg., l. X, c. xxiii.

(1) Greg., l. X, c. xxiii.

Chrodielde, l'ayant appris, se prépara à une vigoureuse défense et fit mettre ses satellites sous les armes aux portes de l'église du monastère. Mais le comte les força avec ses soldats ; ce que voyant Chrodielde, elle prit en main le bois de la vraie croix, et, s'avançant dans la mêlée, elle cria : « Ne me faites aucune violence : car je suis reine (1), fille de roi et cousine de roi. » Elle oubliait qu'elle était aussi religieuse. On respecta sa personne ; mais le peuple se jeta sur ses satellites et leur fit souffrir divers supplices. On coupa le nez aux uns, aux autres le poignet et à quelques-uns les cheveux seulement : ce qui était la marque de l'esclavage (2).

Alors les évêques procédèrent au jugement des parties. Ils dressèrent leur tribunal dans l'église de Saint-Hilaire et y firent comparaître l'abbesse Leubovère avec Chrodielde et Basine. Chrodielde exposa ses plaintes et ses griefs, et formula contre l'abbesse des plaintes d'une telle gravité qu'elles auraient presque justifié sa propre conduite, si elle avait pu en fournir les preuves ; mais elle ne put y parvenir. L'abbesse Leubovère démontra la fausseté de ces accusations, et déclara avec humilité aux évêques que si elle avait commis quelques fautes, elle se soumettrait volontiers à la pénitence qu'on voudrait lui imposer.

Les évêques, n'ayant trouvé dans ces griefs, qui furent réfutés, aucune cause de déposition contre l'abbesse, procédèrent ensuite à l'examen des crimes de Chrodielde et de Basine, et des attentats ordonnés par elles ou commis par leurs satellites, qui n'avaient pas eu horreur de tuer un serviteur du monastère sur le tombeau même de Ste Radegonde. Tous les faits, toutes les circonstances qui se rattachaient à la rébellion des religieuses furent discutées,

(1) On donnait autrefois la qualité de reine aux princesses filles de roi. C'est ce que Guillaume le Breton marque par ce vers de sa *Philippide* :

Filia regis, ob hoc solum regina vocata est.

(2) Greg., l. X, c. xv.

et après délibération l'assemblée des évêques ordonna aux deux princesses de demander pardon à leur abbesse, en réparation des fautes dont elles étaient convaincues. Mais, loin de se soumettre, elles portèrent l'insolence jusqu'à la menacer publiquement de la faire assassiner.

Le temps de l'indulgence était passé, et les évêques, d'une voix unanime, rendirent une sentence définitive par laquelle ils ordonnèrent que l'abbesse serait rétablie dans son monastère, et que Chrodielde et Basine demeureraient privées de la communion jusqu'à ce qu'elles eussent fait une pénitence convenable. Ils envoyèrent aux deux rois un acte de ce jugement, dans lequel ils firent un précis de toute la procédure. C'est sur cette pièce authentique que reposent les faits que nous venons de rapporter (1).

Les deux malheureuses princesses excommuniées allèrent implorer la clémence de Childebert et le fatiguer de leurs plaintes. Il eut pitié d'elles, et, ayant fait assembler à Metz un concile pour un autre sujet, il pria les évêques de leur être favorables. Basine se jeta à leurs pieds et promit d'obéir dans la suite à son abbesse avec humilité et charité. Pour Chrodielde, elle protesta qu'elle ne pouvait rentrer dans le monastère tant que Leubovère en serait abbesse. Le concile leva les censures portées contre elles, et Basine retourna à son monastère pour y faire pénitence. Mais le roi donna à Chrodielde une maison de campagne auprès de Poitiers, où elle se retira, ne pouvant plus vivre en princesse et ne voulant pas vivre en religieuse. C'est ainsi que se terminèrent l'an 590 ces troubles du monastère de Sainte-Croix.

Dieu, qui oppose assez souvent aux grands scandales de grands exemples de vertu, voulut que dans le même temps où des princesses consacrées à Dieu oublièrent à ce point la sainteté de leur état, une autre princesse, la reine Ingoberge, première femme de Caribert, édifiât la Gaule par sa piété et

(1) Labb., t. V, p. 1593.

par la sainte mort qui la couronna. Après avoir été répudiée, comme nous l'avons dit plus haut, elle ne songea qu'à se sanctifier dans la retraite qu'elle avait choisie dans la Touraine ou dans le Maine. Les crimes et les intrigues de ses rivales lui firent bénir sa disgrâce. Elle avait connu par elle-même combien sont vaines et fragiles les grandeurs de la terre : elle s'appliqua à mériter celles du ciel par toutes les bonnes œuvres propres de son état. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle fit prier S. Grégoire de Tours de venir l'y disposer. Le saint évêque fut non moins touché qu'édifié des grands sentiments de vertu qu'il trouva en elle (1). Cette pieuse reine, ayant pris l'avis de Grégoire, appela près d'elle un notaire et fit un testament par lequel elle légua des terres à l'Église de Tours, à la basilique de Saint-Martin et à l'Église du Mans. Elle mourut saintement la quatorzième année de Childebart, c'est-à-dire l'an 589, dans la soixante-deuxième année de son âge.

Ingoberge avait une fille unique nommée Adelberge ou Berthe, qui fut mariée à Ethelbert, roi de Kent dans la Grande-Bretagne. C'était un prince encore idolâtre. Mais Berthe, qui avait hérité de la piété de sa mère, n'accepta cette alliance que quand on lui eut donné l'assurance qu'elle conserverait le libre exercice de la religion chrétienne. Elle emmena dans ce but avec elle S. Léthard, évêque de Senlis (2), et ce fut elle qui contribua le plus dans la suite à la conversion du roi son époux et à celle de toute la nation anglo-saxonne. S. Léthard est honoré le 24 février, aussi bien que S. Ethelbert.

On fit vers cette époque de nouvelles tentatives pour imposer un tribut aux habitants de Tours ; mais S. Grégoire représenta vivement que les rois Clotaire I^{er} et Caribert n'avaient pas osé le faire par respect pour S. Martin. Childebart se rendit

(1) Greg. Tur., l. IX, c. xxvi.

(2) On ne trouve pas S. Léthard dans la *Gallia christiana* des frères de Sainte-Marthe : c'est une faute. Ce saint évêque a probablement précédé dans ce siège S. Mallulfe, qui aura été élu en sa place après son départ pour l'Angleterre.

à ces raisons, et rappela les officiers qui étaient déjà arrivés à Tours pour lever les taxes (1).

Le concile dans lequel Chrodielde fut réconciliée à l'Église, avait été convoqué pour juger Gilles de Reims. Cet évêque, qui avait eu beaucoup de part au gouvernement pendant la minorité de Childebert, fut accusé d'avoir entretenu des intelligences contre l'État avec Chilpéric et Frédégonde, et d'avoir même trempé dans une conspiration pour ôter la vie à Childebert, son roi. Sur ces accusations, Childebert le fit enlever et convoqua pour le déposer un concile à Verdun au commencement d'octobre. Mais les prélats ayant représenté au roi qu'il n'aurait pas dû commencer par faire emprisonner un évêque qui n'avait pas été entendu, il le renvoya à Reims et indiqua de nouveau le concile à Metz pour le milieu du mois de novembre.

L'évêque de Reims fut obligé d'y comparaitre. Le roi, qui s'y était rendu, dit en le voyant entrer (2) : « C'est mon ennemi et l'ennemi de la patrie ; » et il chargea un de ses officiers nommé Ennodius d'instruire son procès et de poursuivre sa condamnation dans le concile. Ennodius, adressant donc la parole à Gilles de Reims, lui dit : « Évêque, répondez-moi : pourquoi, trahissant votre souverain, vous êtes-vous attaché à Chilpéric, qu'on sait avoir toujours été l'ennemi de notre roi, dont il a assassiné le père, exilé la mère et envahi le royaume ? Et cependant vous avez si bien mérité de cet ennemi de l'État, qu'il vous a donné des terres dans le territoire des villes qu'il avait usurpées. »

L'évêque répondit : « Je ne puis nier que je n'aie été ami de Chilpéric ; mais cette amitié ne m'a engagé à rien contre le service du roi Childebert. Quant aux terres dont vous me parlez, je les tiens de la libéralité du roi qui est ici présent ; » et il en montra les chartes. Le roi nia qu'il les eût fait expédier, et on appela le référendaire Otton, dont la souscription

(1) Greg. Tur., l. IX, c. xxx.—(2) Greg., l. X, c. xix.—Ap. Labb., t. V, p. 1596.

était au bas de ces chartes. Le référendaire déclara qu'on avait contrefait son seing, et l'évêque demeura convaincu d'avoir fabriqué ces actes : ce premier crime ainsi prouvé rendait probables les autres dont on l'accusait, et dont en effet il fut trouvé coupable.

On produisit ensuite des lettres de l'évêque Gilles à Chilpéric contre la reine Brunehaut, et de Chilpéric à Gilles dans lesquelles ce prince lui marquait que *pour faire mourir le rejeton il fallait couper la racine* : on crut que ces expressions allégoriques signifiaient qu'il fallait commencer par faire mourir Brunehaut, pour assurer ensuite la mort de son fils Childébert. L'évêque nia qu'il eût écrit ou reçu ces lettres ; mais il en fut convaincu par un de ses secrétaires. On produisit aussi les traités qu'il avait conclus avec Chilpéric, au nom et à l'insu de Childébert, pour détrôner Gontran. « Pourquoi, lui dit le roi, avez-vous allumé cette guerre civile entre mes oncles ? Vous avez été cause que Bourges, Etampes et Melun ont été pillés, et qu'on a versé tant de sang, dont Dieu vous demandera compte. » L'évêque ne put nier ces faits : car on les avait trouvés marqués dans un mémoire de Chilpéric qui était tombé entre les mains du roi.

Pendant qu'on examinait ces accusations, Epiphane, abbé de Saint-Remi de Reims, vint au concile, et dit que l'évêque Gilles avait reçu deux mille sous d'or pour demeurer fidèle à Chilpéric. Comme cet abbé était lui-même entré dans ces intrigues, il nomma la personne qui les lui avait donnés et marqua toutes les autres circonstances avec des détails qui portèrent la conviction dans tous les esprits.

Gilles tâcha en vain d'éluder toutes ces preuves : la vérité et sa conscience lui arrachèrent enfin la confession des crimes qu'on lui reprochait. Alors les Pères du concile, sensiblement affligés qu'un de leurs confrères fût coupable de ces attentats, prièrent le roi de lui accorder trois jours de délai, afin que si, contre toute apparence, le criminel trouvait quelques moyens de défense, il pût les produire. Le troisième jour arrivé,

les évêques assemblés de nouveau dans l'église demandèrent à Gilles s'il avait quelque chose à dire pour sa justification. Il répondit : « Ne différez pas de prononcer la sentence d'un malheureux : je mérite la mort comme criminel de lèse-majesté. J'ai toujours agi contre les intérêts du roi et de la reine sa mère ; j'ai été cause par mes conseils qu'on a versé bien du sang et ravagé bien des provinces (1). »

Les évêques pleurèrent plus amèrement les crimes et le malheur de leur frère que l'opprobre qui en rejaillissait sur l'épiscopat. Ils commencèrent par conjurer le roi de lui conserver la vie, ce que le prince voulut bien accorder à leurs prières. Ensuite, pour mieux se conformer aux règles de l'Église dans le jugement qu'ils allaient prononcer, ils se firent relire les canons et rédigèrent ensuite la sentence par laquelle Gilles fut déposé de l'épiscopat, et Épiphane de sa charge d'abbé pour avoir trempé dans les intrigues de l'évêque.

Le prêtre Romulfe, fils de Loup, duc de Champagne, fut ordonné évêque de Reims à la place de Gilles, et de peur que celui-ci ne mit le désordre dans son diocèse, on le relégua à Strasbourg. Il eût été un grand prélat s'il se fût borné au gouvernement de son Église. Il avait de l'éloquence, du zèle pour la conversion des hérétiques et de la générosité envers les pauvres. Mais il perdit à la cour les vertus qui l'y avaient fait estimer, et elles lui servirent de masque pour cacher la plus noire perfidie envers son roi, qui l'honorait de sa confiance (2).

On tint vers le même temps quelques autres conciles dans la Gaule pour des affaires moins importantes. Childebert en avait assemblé un l'année précédente, 589, dans une maison de plaisance du Soissonnais nommé Saurcy, au sujet de Droctogisile, évêque de Soissons (3). Ce prélat avait donné des marques non équivoques d'un dérangement de ses facultés intellectuelles ; les uns l'attribuaient aux maléfices d'un archidiacre

(1) Greg. Tur., l. X, c. XIX. — (2) Fortun., l. III, carm. 18. — (3) Greg. Tur., l. IX, c. XXXVII.

qu'il avait déposé, et les autres aux liqueurs enivrantes dont il faisait abus. Cette infirmité l'avait obligé à se retirer à la campagne, et, sa santé s'y étant rétablie, il voulut revenir à la ville pour y reprendre ses fonctions ; mais on s'y opposa. C'est ce qui donna lieu à l'assemblée du concile, qui décida en faveur de l'évêque, en lui permettant de reprendre le gouvernement de son Église. On a remarqué comme une chose extraordinaire que, quoique cet évêque fût fort adonné au vin, on ne le soupçonna jamais de mauvaises mœurs.

Innocent, évêque de Rodez, convoqua aussi un concile au sujet d'une dame nommée Tétradie (1), qui, après s'être dérobée par la fuite aux mauvais traitements d'Eulalius, son mari, s'était mariée au duc Didier. Le concile déclara nul ce second mariage, et illégitimes les enfants qui en étaient nés. De plus il condamna Tétradie à restituer à Eulalius le quadruple de ce qu'elle avait emporté de sa maison. Ce jugement, auquel plusieurs seigneurs assistèrent avec les évêques, fut rendu l'an 590. Innocent de Rodez ne voulut point procéder à cette affaire qu'Eulalius ne lui eût donné un de ses enfants pour le faire entrer dans son clergé : il y consentit, et ce jeune homme, nommé Jean, édifia autant l'Église par sa vie sainte et mortifiée que son père l'avait scandalisée par ses débauches.

Nous avons vu, en parlant de la mort violente de S. Louvent, de quoi était capable Innocent de Rodez. Il est moins surprenant qu'un évêque de ce caractère n'ait rien décrété contre Eulalius. Ce seigneur, qui trouvait mauvais que sa femme se fût mariée à un autre, avait lui-même après la fuite de sa femme épousé une religieuse, qu'il avait enlevée d'un monastère de Lyon, et il s'était souillé dans sa jeunesse des crimes les plus odieux : il fut même accusé d'avoir tué sa propre mère, dont il ne pouvait souffrir les reproches. C'était une femme d'une rare piété, et qui se levait souvent tandis que ses serviteurs dormaient, pour passer la nuit en prière, couverte

(1) Greg. Tur., l. X, c. viii.

d'un cilice, dans l'oratoire de sa maison. On l'y trouva un matin étranglée, et on crut son fils assez pervers pour avoir commis ce crime (1).

Cautin, qui était alors évêque d'Auvergne, crut devoir excommunier Eulalius pour ce sujet. Mais, tandis que le peuple était assemblé dans l'église avec l'évêque pour célébrer la fête de S. Julien, Eulalius alla se jeter aux pieds de Cautin, se plaignant de ce qu'on l'avait retranché de la communion sans l'entendre. L'évêque lui permit d'assister à la messe; mais quand il s'approcha de l'autel pour communier, il lui dit : « Vous êtes accusé de parricide par le bruit public; pour moi, je ne sais si vous êtes coupable ou non. C'est pourquoi j'en laisse le jugement à Dieu et à S. Julien. Si vous êtes en état de communier, comme vous l'assurez, approchez, recevez une parcelle (2) de l'Eucharistie et portez-la à votre bouche : Dieu sera le juge de votre conscience. » Eulalius, qui était accoutumé au crime, ne laissa pas de communier, et il continua pendant plus de vingt ans de mener la vie la plus licencieuse. Le concile dans lequel il fit condamner sa femme, fut assemblé dans un lieu situé sur les confins des diocèses de Rodez, d'Auvergne et de Mende.

L'hérésie ne pouvait pas manquer de se glisser parmi tant de désordres, et elle en augmenta le nombre. Celle des saducéens, qui niaient la résurrection, trouva en ce temps-là quelques sectateurs dans les Gaules, même parmi les membres du clergé. Un prêtre de l'Église de Tours et un diacre de Paris nommé Théodulfe se laissèrent séduire. Mais le saint évêque Grégoire était un pasteur trop vigilant et trop charitable pour ne pas donner tous ses soins à détromper un prêtre de son Église d'une hérésie si dangereuse (3). Il eut à ce sujet

(1) Greg. Tur., l. X, c. VIII.

(2) 1^o Cet endroit de Grégoire de Tours montre qu'on divisait les hosties en plusieurs parties pour la communion des laïques. 2^o Comme il n'est point dit ici qu'Eulalius se soit approché du calice, on peut en conjecturer que dès lors il y avait des personnes qui se contentaient de la communion sous une seule espèce.

(3) Greg. Tur., l. X, c. XIII.

une conférence avec ce novateur, que l'erreur n'avait pas encore perverti : car il découvrit sans déguisement ses sentiments à son évêque, ne manquant pas de s'autoriser de quelques textes de l'Écriture. Ayant cité l'endroit de la Genèse où Dieu dit à l'homme : *Vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière* : « Que répondrez-vous à cela, dit-il, vous autres qui prêchez une résurrection dont Dieu ne parle point? »

Grégoire lui répondit : « Les catholiques savent ce que le Seigneur et les saints Pères ont dit là-dessus. » Il prouva ensuite la résurrection par plusieurs textes tirés des livres de Moïse, de Job, des Psaumes, des Évangiles et de S. Paul. « Si cela est, reprit le prêtre saducéen (1), pourquoi est-il écrit dans le premier psaume que *les impies ne ressusciteront pas au jour du jugement*? Ils ne ressusciteront pas, dit Grégoire, pour juger, mais pour être jugés (2). A la vérité ils souffrent déjà les supplices de l'enfer; mais ils ressusciteront un jour afin que le corps dans lequel ils ont péché ait part à leurs souffrances. » Le saint évêque continua de démontrer la résurrection des corps par des autorités si formelles, que le saducéen en fut d'abord contristé. Mais ce fut une tristesse salutaire : car il reconnut son hérésie et la détesta.

Théodulfe, le diacre de l'Église de Paris engagé dans la même secte, ne fut pas aussi heureux. C'était un de ces demi-

(1) Greg. Tur., l. X, c. XIII.

(2) On peut répondre que dans le texte objecté du premier psaume, *non resurgent impii in judicio*, il ne s'agit nullement de la résurrection, et que ces expressions signifient seulement que les impies perdront leur cause. Pour s'en convaincre, il faut savoir qu'il y avait à Jérusalem deux tribunaux : l'un subalterne nommé *judicium*, dont parle ici David, et l'autre souverain appelé *concilium* ou le *sanhédrin*, auquel il fait encore allusion par les paroles qui suivent immédiatement après : *neque peccatores in concilio justorum*. *Resurgent* signifie ici la même chose que *stant*. Or, en style judiciaire, *stare* et *cadere* signifient *gagner* ou *perdre sa cause*. Un endroit de S. Matthieu éclaire d'un grand jour ce sentiment : car Jésus-Christ y parle de ces deux tribunaux : *Qui irascitur fratri suo, reus erit judicio; qui autem dixerit fratri suo Raca, reus erit concilio* (Matth. v, 22); c'est-à-dire : Celui qui se met en colère contre son frère sera coupable d'un crime qui est de la nature de ceux qui sont jugés par le tribunal subalterne, *judicium*; mais celui qui appellera son frère *Raca* sera coupable d'un plus grand crime, et tel que sont ceux qui sont portés au tribunal suprême, nommé *concilium*.

savants entêtés et toujours prêts à entrer en dispute. Il aimait à dogmatiser, et il le faisait avec chaleur. Il craignit cependant la vigilance de Ragnemode, évêque de Paris, et il quitta son Église sans sa permission : ce qui obligea l'évêque à l'excommunier. Théodulfe se retira auprès d'Audovée, évêque d'Angers, son ancien ami. C'était un prélat de bonnes mœurs, mais faible, et dont la bonté égara le zèle. Il n'eut pas le courage de préférer les lois de l'Église à celles de l'amitié, et quoique ce nouvel hôte lui fût à charge, il ne put se résoudre à le chasser. La justice divine ne tarda pas toutefois à l'en délivrer. L'évêque l'ayant un jour invité à souper dans une maison qu'il s'était fait bâtir sur les murs de la ville, le diacre saducéen, au sortir du repas, pendant lequel il n'avait pas observé les règles de la tempérance, se laissa tomber du haut des murailles et se tua. L'historien remarque que ce malheureux aimait le vin et les femmes : l'hérésie n'est presque jamais le seul vice d'un ecclésiastique rebelle à l'Église (1).

L'hérésie produit le fanatisme, plus insensé et plus contagieux que l'hérésie même. On en vit alors plus d'un exemple. Tandis qu'on s'efforçait de faire revivre les erreurs des saducéens ensevelies depuis si longtemps, il s'éleva en plusieurs provinces de la Gaule de faux prophètes, gens stupides et grossiers, qui, sans autre artifice que l'amorce de la volupté, vinrent à bout de séduire les peuples. Celui qui fit le plus de prosélytes fut un paysan du Berri. Comme il coupait un jour du bois dans une forêt, il fut assailli par un essaim d'abeilles, qui le poursuivirent avec tant d'acharnement et le mirent en un tel état qu'il en perdit l'esprit pendant quelques années. Il n'en recouvra qu'autant qu'il en fallait pour devenir fanatique. Il se mit à contrefaire le prophète, et peut-être crut-il l'être. Il s'habilla de peaux pour mieux ressembler à ceux de l'Ancien Testament, et parcourut la Provence en cet équipage (2).

(1) Greg. Tur., l. X, c. xiv.—(2) Greg. Tur., l. X, c. xiii.

De là il passa dans le Gévaudan, où il se fit nommer le christ. Ce n'est pas seulement dans le dernier siècle que le fanatisme a régné avec éclat dans cette province (1). On y accourait de toutes parts pour voir le nouveau prophète. On lui amenait des malades qu'il touchait, et l'on s'imaginait qu'il les avait guéris. Si on lui offrait de l'or et de l'argent, il le distribuait aux pauvres pour mieux en imposer. Du reste, il n'y avait pas d'extravagances qu'il ne fit. Il en vint jusqu'à quitter l'habillement de peaux qu'il portait, et il marcha nu pour mieux ressembler, disait-il, à nos premiers pères dans l'état d'innocence. Il voulut même que tous ses disciples l'imitassent en cela, c'est-à-dire qu'il fallait renoncer à toute pudeur en s'engageant à sa suite. Et c'est peut-être l'appât qui lui attirait tant de sectateurs : car ces sortes de séductions feraient peu de progrès si une passion infâme n'y trouvait de nombreuses occasions de se satisfaire.

Ce prétendu christ, ou plutôt cet antechrist, menait avec lui une femme qu'il faisait appeler Marie. Il priait longtemps avec sa prophétesse, et au sortir de sa prière il se faisait adorer par sa troupe. Le croirait-on, si un auteur contemporain et un saint évêque tel que Grégoire de Tours ne l'assurait ? Cet imposteur se rendit en peu de temps formidable par le nombre de ses disciples, parmi lesquels il comptait des clercs et même des prêtres. Partout où il allait, il était suivi de plus de trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui marchaient nus comme lui. Escorté de cette armée de fanatiques, il pillait sur son passage les terres et les maisons des gens riches, et distribuait le butin aux plus pauvres de sa troupe. Il menaçait même de mort les évêques et les citoyens qui refusaient de l'adorer.

Le prétendu prophète étant entré avec sa suite dans le Velay, marcha vers le Puy, dévastant tout sur son passage.

(1) Une partie du Gévaudan est du territoire des Cévennes, où le fanatisme a donné des scènes si tragiques.

Quand il fut près de la ville, il fit halte et rangea son armée en bataille, comme pour livrer l'assaut si l'on se mettait en devoir de faire quelque résistance. Il envoya auparavant des députés à l'évêque pour l'avertir de son arrivée et le sommer de se rendre avec son peuple. Cet évêque était S. Aurèle (1). Ces envoyés étaient nus, et ils allèrent le trouver en sautant et en dansant comme des insensés. Le saint évêque, surpris d'une si étrange ambassade, députa de son côté au prophète les plus intrépides de son peuple pour examiner ses forces et savoir ses prétentions. Le chef de la députation s'étant incliné en l'abordant, comme pour lui baiser les genoux, le prophète donna ordre qu'on le prit et qu'on le mit tout nu, pour l'initier par là aux mystères de la secte. Mais celui-ci, à la proposition d'une pareille infamie, mit l'épée à la main et en perça le faux prophète, qui tomba mort à ses pieds. La troupe fanatique se dissipa à l'instant, sans cependant que le fanatisme cessât entièrement : c'est une maladie dont les esprits qui en ont été une fois atteints guérissent difficilement (2).

On prit la prophétesse Marie et on lui fit avouer dans les supplices les prestiges dont se servait le prétendu christ pour fasciner les esprits. C'était plus qu'il n'en fallait pour désabuser les plus crédules; mais le mal s'était déjà répandu au loin. On vit en même temps, dans la plupart des autres provinces de la Gaule, de pareils séducteurs traîner après eux des femmes, qui, en se livrant à des actes dignes des anciennes bacchantes, publiaient néanmoins que ces hommes étaient des saints. De pareilles extravagances ne servent qu'à montrer quel empire les illusions de l'erreur peuvent exercer sur des esprits faibles, surtout quand les mauvaises passions trouvent leur intérêt à les propager.

Grégoire de Tours parle entre autres de deux de ces im-

(1) On donne à S. Aurèle pour successeur sur le siège du Puy S. Bénigne, et à celui-ci S. Agrippa, vulgairement S. Agrève, honoré comme martyr le 1^{er} février.

(2) Greg. Tur., l. X, c. xxv.

posteurs qui parurent dans la Touraine. L'un, nommé Didier, prétendait avoir le don des miracles. Il assurait que S. Pierre et S. Paul lui envoyaient souvent des courriers du ciel, et que S. Martin ne lui était pas comparable en sainteté. Il vint à Tours pendant l'absence de S. Grégoire, et il séduisit d'abord la populace, toujours portée à croire ce qui paraît merveilleux. Il affectait en public une rigoureuse abstinence; mais on s'aperçut bientôt qu'il se dédommageait en secret, et on le chassa honteusement de la ville (1).

L'autre, habillé à peu près comme un moine d'Égypte, portait une croix qu'il disait être pleine de reliques et se faisait par là suivre du peuple. Étant arrivé un soir dans l'église de Saint-Martin de Tours, il envoya dire à l'évêque, qui soupait, de venir avec son clergé au-devant des reliques. Grégoire répondit qu'il était une heure indue, qu'il les déposât dans l'église, et que le lendemain il irait les honorer. Mais ce séducteur partit avant le jour en menaçant l'évêque de la colère du roi. Il se rendit de Tours à Paris et y arriva pendant les Rogations. L'affluence des gens qui le suivaient en chantant des psaumes troublait la procession, que suivait l'évêque Ragnemode, et on le pria de s'arrêter et d'attendre la fin de la cérémonie; mais, n'ayant répondu que par des injures, l'évêque le fit mettre en prison. Il s'échappa quelque temps après, et se réfugia avec ses chaînes dans l'église de Saint-Julien le Vieux (2). Grégoire de Tours, qui pendant ce temps-là s'était rendu à Paris, s'étant levé à minuit pour chanter l'office à son ordinaire, trouva cet homme ivre dans l'église. Il en eut néanmoins compassion et pria Ragnemode de lui pardonner. Amélius de Tarbes, qui se trouvait aussi à Paris, fut étrangement surpris de reconnaître en lui un de ses valets fugitif (3). On a pu remarquer dans ce que nous venons de

(1) Greg. Tur., l. IX, c. vi.

(2) L'église de Saint-Julien dont parle ici Grégoire de Tours, fut appelée depuis Saint-Julien le Pauvre, actuellement chapelle de l'Hôtel-Dieu.

(3) Greg. Tur., l. IX, c. vi.

rapporter qu'on chantait l'office à minuit dans l'église de Saint-Julien. Cet usage s'est perpétué dans plusieurs maisons religieuses et conservé longtemps dans quelques églises cathédrales ; il a continué dans celle de Paris jusqu'au xviii^e siècle.

Dieu opposa à l'austérité hypocrite des séducteurs dont on vient de parler un parfait modèle de la sévérité évangélique, dans la personne de S. Colomban, qui fonda, l'an 590, le célèbre monastère de Luxeuil. Il fut aisé de reconnaître à la conduite de ce saint abbé les inspirations de l'esprit de Dieu, bien différentes de celles que suggère l'esprit d'erreur et de libertinage.

Colomban était né en Irlande dans la province de Leinster. Sa mère, qui avait beaucoup de piété, la lui fit sucer avec le lait et prit un très-grand soin de son éducation. On l'appliqua dès son enfance à l'étude de la grammaire, à celle de la rhétorique et de la géométrie, dans lesquelles il fit en peu de temps de fort grands progrès (1). Ses talents et sa bonne grâce le firent bientôt rechercher dans le monde ; mais il en connut le danger avant de céder à ses séductions. Comme la beauté du corps répondait en lui à celle de l'âme, sa chasteté fut exposée à de périlleuses tentations. Pour se délivrer de ces combats, dans lesquels on ne triomphe que par la fuite, il forma le dessein, d'après l'avis d'une sainte femme qui vivait dans la solitude, de se retirer du monde. Sa mère, qui l'aimait tendrement, ne pouvant l'arrêter par ses larmes, se coucha sur le seuil de la porte pour l'empêcher de passer ; mais il foula aux pieds la chair et le sang pour suivre Jésus-Christ qui l'appela, pratiquant ainsi à la lettre ce que S. Jérôme avait conseillé à un jeune homme (2).

Colomban se mit sous la conduite d'un saint et savant

(1) Jonas, *Vita Columbani*, apud Surium, 21 novemb.

(2) S. Jérôme, invitant Héliodore à embrasser la vie monastique, lui écrivait : « Quand même votre mère, les cheveux épars et déchirant ses vêtements de douleur, vous montrerait pour vous arrêter les mamelles qui vous ont nourri ; quand votre père se coucherait sur le seuil de la porte, *per calcatum perge patrem : solum pietatis genus est in hac re esse crudelem.* » (Ep. v, t. IV nov. edit.)

homme nommé Silène, et il fit à son école tant de progrès dans l'étude des saintes Écritures qu'il composa dès lors, malgré sa jeunesse, un commentaire sur les Psaumes et quelques autres ouvrages de piété. Ensuite il embrassa la vie cénobitique dans le monastère de Bancor en Irlande (1), un des plus célèbres qui fussent alors dans le monde chrétien. S. Comgal, autrement nommé Comogel, en était abbé, et il y gouvernait près de trois mille moines. Colomban passa plusieurs années dans les exercices de l'humilité et de la mortification chrétienne sous la discipline d'un maître si expérimenté. S'étant rendu lui-même habile dans la conduite des âmes, il se sentit fortement inspiré d'aller communiquer aux autres le feu céleste dont il était enflammé. L'abbé eut de la peine à se priver d'un si saint religieux; mais il craignit de résister à la volonté de Dieu. Après avoir recommandé cette affaire aux prières de la communauté, il consentit au départ de Colomban et lui donna douze compagnons. C'était en 585.

Cette colonie de saints religieux, sortie d'Irlande, comme un essaim d'abeilles, pour chercher un nouvel établissement, s'arrêta quelque temps en Angleterre. Mais son zèle la conduisit bientôt dans la Gaule, où elle espéra trouver un vaste champ à ses travaux apostoliques. A la vérité, la foi n'y était pas étouffée par les ronces que la négligence des ouvriers avait laissées croître, et que les troubles des guerres avaient empêché d'arracher; mais c'était une foi stérile chez la plupart des chrétiens. On ne connaissait plus guère que le nom de la pénitence : on négligeait d'en pratiquer les œuvres. C'est un auteur contemporain qui nous trace ce tableau de l'état de la religion dans la Gaule lorsque Colomban y arriva.

Ce saint abbé, plein de zèle et de talent, entreprit avec ses compagnons de remédier à ces désordres et de faire reflourir les vertus chrétiennes dans cette contrée. Dans tous les lieux où

(1) Il y avait deux monastères appelés *Bancor*, l'un et l'autre fort célèbres : le premier en Angleterre dans la province de Galles, et le second en Irlande. S. Bernard fait un bel éloge de ce dernier dans la Vie de S. Malachie.

il passait, les fruits de sa prédication n'étaient pas moindres que la renommée qu'elle lui méritait : car, tandis que son éloquence lui attirait de nombreux auditeurs et faisait goûter ses discours, l'austérité de sa vie portait à les mettre en pratique. On était surtout édifié du détachement des choses de ce monde qu'on remarquait dans ces nouveaux apôtres, et de la charité qui les unissait. Ils ne possédaient rien, et, ce qui est plus rare, ils ne désiraient rien. Aussi ne luttaient-ils entre eux que pour obtenir le dernier rang. Il était aisé de reconnaître à ces traits les caractères du vrai zèle, toujours humble et toujours désintéressé.

La réputation des moines irlandais les fit bientôt connaître à la cour. Comme on ne parlait que de leurs vertus apostoliques et religieuses, le roi souhaita de les voir. C'était sans doute Childebert (1), roi d'Austrasie, qui fut aussi roi de Bourgogne quelques années après. Ce prince, pour donner à Colomban une marque de son estime, lui dit qu'il n'avait qu'à demander ce dont il pouvait avoir besoin ; qu'il était prêt à le lui accorder. Colomban répondit qu'on n'avait besoin de rien quand on ne désirait rien, que toute son ambition était de suivre Jésus-Christ et de porter sa croix. « Eh bien, reprit le roi, si vous ne cherchez qu'à porter la croix de Jésus-Christ, retirez-vous dans quelque solitude. Je vous prie seulement d'en choisir une dans mes États, afin que nous ne soyions pas privés du secours de vos prières (2). » Ce prince était bien éloigné de croire, comme la politique mondaine se le persuade, que les vrais religieux soient inutiles à l'État. Leurs prières contribuent souvent plus à la prospérité publique que les plus nombreuses armées.

(1) Jonas, auteur de la Vie de S. Colomban, dit que *Sigebert, roi d'Austrasie et de Bourgogne*, reçut ce saint abbé ; mais ce prince était mort dès l'an 575 et il ne fut jamais roi de Bourgogne. Nous croyons qu'il faut lire *Childebert*. Fleury a mis *Gontran*, apparemment parce qu'il a vu que les monastères de S. Colomban furent dans la suite sous la domination de Thierry, roi de Bourgogne et fils de Childebert. Mais il n'est pas surprenant que Thierry fût maître du pays des Vosges, puisque l'Alsace même, qui certainement faisait partie de l'Austrasie, lui obéissait.

(2) Jonas, *Vita Columbani*, apud Surium, 21 novemb.

Colomban choisit pour sa retraite un lieu solitaire sur les confins des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, dans les forêts et les montagnes des Vosges, pays situé entre l'Alsace et ce qu'on a nommé depuis la Lorraine et le comté de Bourgogne. Il y trouva un vieux château nommé Anegray, dans les ruines duquel il se logea avec ses compagnons. Comme c'était un désert inculte et plein de rochers, ils y manquèrent souvent de vivres, malgré la rigoureuse abstinence qu'ils observaient. Mais la Providence y pourvut plus d'une fois miraculeusement. Un d'eux étant tombé malade peu de temps après leur établissement en ce lieu, ils étaient affligés de n'avoir d'autre nourriture à lui donner que des herbes sauvages. Ils eurent recours à la prière, et après un jeûne de trois jours ils virent arriver au monastère un homme avec plusieurs chevaux chargés de pain et de rafraichissements. Il leur dit qu'il s'était senti inspiré de venir soulager leur misère, et qu'il leur demandait en reconnaissance de prier pour sa femme, malade depuis un an. Colomban et ses religieux se mirent en prière, et le mari la trouva guérie à son retour.

Une autre fois, comme ils avaient passé neuf jours sans prendre d'autre nourriture que l'écorce des arbres et les herbes qu'ils trouvaient dans la forêt, Dieu fit connaître leur besoin à Carantoc, abbé de Saulcy (1), monastère situé dans le voisinage. L'abbé envoya aussitôt Marculfe, son cellérier, leur porter d'abondantes provisions. Celui-ci, ne connaissant pas les chemins, laissa aller ses chevaux, qui le conduisirent droit au monastère d'Anegray. Les moines reçurent ces secours avec reconnaissance et en louant Dieu qui nourrissait ainsi ses serviteurs dans le désert.

La sainteté et les miracles de Colomban peuplèrent bientôt ces forêts. On y venait de toutes parts s'y édifier de ses

(1) On lit dans le latin *abbas Salici*, et comme il y a à trois lieues d'Anegray un lieu nommé *Saulcy*, il'est probable que c'est là qu'était ce monastère.

vertus ou implorer son pouvoir auprès de Dieu. Mais cette affluence blessait son humilité et troublait le repos de sa retraite. Pour vivre dans une plus grande solitude, il se retira au fond d'une grotte, d'où il chassa un ours, et près de laquelle jaillit une source qu'on attribua à ses prières. Il n'en sortait que pour venir visiter sa communauté et donner les ordres nécessaires au maintien de la discipline. Il faisait aussi à ses disciples des instructions dans lesquelles se trouvent retracés les principes qui l'ont conduit à tant d'austérités.

« O vie passagère ! s'écriait-il, combien d'hommes n'as-tu pas séduits et aveuglés ! si je considère la rapidité de ta course, tu ne me parais rien ; ton existence n'a guère plus de réalité qu'une ombre. Ceux qui s'attachent à toi ne te connaissent point : tu n'es véritablement connue que de ceux qui méprisent tes plaisirs. A peine viens-tu d'apparaître que tu t'évanouis comme un fantôme. A quoi puis-je te comparer ? à la course légère d'un voyageur, au vol rapide de l'oiseau, au nuage qui s'enfuit, à la vapeur nébuleuse qui disparaît dans l'espace (1). »

S. Colomban concluait ainsi : Puisque la vie n'est rien, il faut employer ses courts instants à nous sanctifier : *telle est la vraie sagesse*.

La vertu du saint abbé lui attira tant de disciples que, le monastère d'Anegraney pouvant plus les contenir, il fallut songer à en fonder un autre, l'an 590.

Colomban jeta les yeux sur un château voisin, nommé Luxeuil. C'était un lieu abandonné comme le premier, mais qu'on pouvait juger avoir été autrefois fort important à cause des ruines qui s'y trouvaient. On y voyait des restes magnifiques de thermes, et dans les bois des environs un grand nombre de statues qui avaient été l'objet des superstitions païennes. Cet ancien palais n'était plus qu'un repaire de bêtes sauvages : Colomban en fit la demeure des saints,

(1) *Biblioth. PP.*, t. II.

en y établissant le célèbre monastère de Luxeuil, qui fut renommé dans toute la Gaule par le nombre et les vertus des religieux qui l'habitèrent (1). Plusieurs jeunes seigneurs vinrent s'y dévouer à Dieu comme des victimes de la pénitence. Ils édifièrent le monde, qu'ils méprisaient; et leur exemple fut suivi par tant d'autres; que Colomban se vit obligé de faire un troisième établissement dans un lieu arrosé de plusieurs fontaines, et qui fut pour ce sujet appelé le monastère de Fontaines. Il gouverna dans ces trois monastères jusqu'à six cents moines. Il ne mit pas d'abbé à Fontaines ni à Anegray : ces deux maisons demeurèrent dépendantes du monastère et de l'abbé de Luxeuil (2); et c'est l'origine la plus naturelle des prieurés, c'est-à-dire des communautés religieuses gouvernées par un prieur, mais dépendantes d'une abbaye.

S. Colomban donna à ses disciples une règle pleine de l'esprit de Dieu qui l'animait, et, selon toute apparence, conforme à celle qu'il avait pratiquée à Bancor. Elle ne contient que dix chapitres, savoir : de l'obéissance, du silence, de la nourriture, de la pauvreté, de la vanité, de la charité, de l'office divin, de la discrétion, de la mortification et de la perfection d'un moine. Voici ce que nous y remarquons de particulier. « Les moines ne prendront leur repas que le soir ; leur nourriture doit être grossière et jamais assez abondante pour les rassasier. Leurs mets doivent être des légumes et de la farine délayée dans de l'eau, avec un peu de pain. Il faut néanmoins que la discrétion règle l'abstinence. Il faut jeûner tous les jours ; mais il faut manger tous les jours, parce qu'il faut prier tous les jours, travailler tous les jours, lire et avancer tous les jours (3). On voit cependant par quelques exemples que les religieux de S. Colom-

(1) Ce monastère, ruiné par les Sarrasins en 732 et relevé par Charlemagne au ix^e siècle, est aujourd'hui un petit séminaire du diocèse de Besançon, dans le département de la Haute-Saône.

(2) *Asso in passione S. Berccarii.* — (3) *Reg. Colomb., c. III, de Cibo et Potu.*

ban mangeaient quelquefois du poisson ou même des volatiles, et qu'ils buvaient de la bière.

Ce saint abbé dit, sur la pauvreté religieuse, que c'est une chose damnable pour un moine non-seulement d'avoir du superflu, mais encore d'en désirer, et que le dénûment et le mépris des biens terrestres ne sont que le premier degré de la perfection religieuse (1).

Il règle dans un grand détail l'ordre de l'office divin, qui est fort long, même en été, et sa longueur augmente à proportion de celle des nuits : en sorte qu'en hiver on disait le samedi et le dimanche à matines soixante-quinze psaumes sous vingt-cinq antiennes, c'est-à-dire tout le psautier en ces deux nuits (2). On diminuait le nombre des psaumes à mesure que les nuits devenaient plus courtes ; mais on ne disait jamais moins de vingt-quatre psaumes à matines sous huit antiennes. On disait toujours douze psaumes à vêpres, et à chacune des heures canoniales du jour trois psaumes avec des prières pour la rémission des péchés, pour tout le peuple chrétien, pour les prélats, pour la paix entre les rois, pour les bienfaiteurs du monastère et pour ceux qui lui témoignaient de la malveillance. Hors le temps pascal, on se mettait à genoux à la fin de chaque psaume, pour réciter tout bas trois fois le verset *Deus in adjutorium*, etc.

S. Colomban avertit que, quoique la prière vocale soit louable, la perfection d'un moine consiste dans l'oraison du cœur et dans l'union continuelle avec Dieu, à laquelle il exhorte ses religieux. Il remarque qu'il y a des moines qui observent un autre ordre de psalmodie, disant toujours, hiver et été, douze psaumes à matines en quatre nocturnes, et trente-six psaumes les nuits du samedi et du dimanche. Pour faire l'éloge de ces moines, il dit que, depuis la fondation du monastère dont il parle, on n'avait jamais ouï dire

(1) C. IV, de *Paupertate*. — (2) C. VII, de *Cursu psalm*.

qu'un des frères eût eu la moindre querelle avec un autre. Cette charité suppose en effet une grande perfection.

Nous ne devons pas omettre les sages leçons que ce saint abbé fait à ses religieux, en traitant de la perfection de leur état. « Un moine, dit-il, qui vit en communauté, doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, le silence de celui-ci et la douceur de celui-là. Qu'il ne fasse pas ce qui lui plaît, qu'il ne mange que ce qui lui est servi, qu'il n'ait que ce qu'on lui donne, qu'il fasse le travail qu'on lui prescrit, qu'il aille au lit si fatigué qu'il dorme en y allant, et qu'il se lève avant que d'avoir dormi suffisamment. Quand il croit avoir reçu une injure, qu'il se taise. Qu'il craigne le prévôt du monastère comme son maître, qu'il l'aime comme son père, et qu'il juge que tout ce qu'on lui commande lui est salutaire, sans examiner les raisons des supérieurs : son devoir est d'obéir (1). »

S. Colomban joignit à cette règle un pénitentiel, qui prescrit dans un grand détail des pénitences pour toutes les fautes que peut faire un moine. Il avertit d'abord qu'il faut se confesser non-seulement des péchés capitaux, mais même des négligences : cette recommandation s'explique par la distinction qu'il établit plus loin entre deux sortes de confession, l'une des fautes légères qu'on faisait au supérieur, et l'autre des péchés graves qu'on devait faire au prêtre. La rigueur avec laquelle il veut qu'on punisse la moindre transgression de la règle, montre quelle était la sévérité de son institut. Les fautes les plus légères, comme de ne pas répondre *Amen* à la bénédiction de l'abbé, de dire un mot à table, de tousser en entonnant un psaume, sont punies par six coups de fouet. Pour d'autres fautes plus graves, on ordonne douze coups, souvent cinquante, et quelquefois jusqu'à deux cents. Mais on les donnait à plusieurs reprises : car il est défendu de donner plus de vingt-cinq coups à chaque fois.

(1) C. x, de *Perfect.*

On inflige la pénitence à celui qui a manqué de faire le signe de la croix sur sa cuiller, au jeune moine qui, allumant sa lampe, ne la présente pas à l'ancien pour la bénir par un signe de croix, à celui qui ne ramasse pas les miettes, au moine qui en faisant voyage couche dans une maison où il y a une femme, et à celui qui laisse perdre le sacrifice ou qui le laisse manger des vers : quelques auteurs entendent par cette expression l'Eucharistie, et d'autres plus probablement les eulogies ou pains bénits. On marque aussi des pénitences pour le prêtre dont le regard se distrait en disant la messe, ou qui la dit sans s'être coupé les ongles; pour le diacre qui sert à l'autel sans s'être fait la barbe, et pour celui qui en communiant touche des dents le calice. On défend aux novices d'approcher du calice, c'est-à-dire de recevoir la communion sous l'espèce du vin. On la donnait donc quelquefois dès lors sous une seule espèce.

Le pénitentiel de S. Colomban nous fait connaître plusieurs autres particularités de son institut. Les moines couchaient habillés, mais ils avaient un habit de nuit, et, ce qui est singulier, pour le prendre et le quitter ils demandaient permission chaque fois. Nous savons d'ailleurs qu'ils étaient habillés de blanc. Ils portaient sur eux un *chrismal*, c'est-à-dire un vase plein d'huile bénite ou en général un reliquaire. Il y avait deux économes dans le monastère. L'obéissance était si exacte qu'on condamnait à jeûner quarante jours au pain et à l'eau un moine qui, étant repris par le prévôt, osait dire *que l'abbé jugerait sa cause*, et à cinquante coups de fouet celui qui s'excusait d'une faute. Les moines qui étaient en pénitence ne pouvaient se laver la tête que le dimanche. Ils fléchissaient les genoux le dimanche, même au temps pascal. Quand on s'assemblait pour se rendre à l'office, les pénitents se tenaient debout, aussi bien que ceux qui avaient eu la nuit quelque songe impur.

On voit assez par cette analyse sommaire que la règle de S. Colomban était entièrement différente de celle de S. Benoît.

Nous l'avons jugée nécessaire pour faire bien connaître un institut qui ranima dans la Gaule l'esprit de la vie monastique et l'amour de la pénitence. Les fruits de sainteté qu'il produisit dans la suite furent précieux et abondants ; mais comme l'œuvre de Dieu ne se fait guère sans contradictions, nous aurons à faire connaître les persécutions que S. Colomban eut à souffrir de la part de la reine Brunehaut.

Frédégonde, qui était toujours la rivale et l'ennemie de cette princesse, paraissait jouir en paix du fruit de tant de crimes. Elle avait recouvré son autorité, et tout pliait sous sa puissance, excepté sa fille Rigonthe, qui lui causait des chagrins d'autant plus amers qu'elle avait tout sacrifié pour lui amasser d'immenses trésors, à ce point que Chilpéric lui-même en avait murmuré. Mais les enfants qu'on a le plus chéris sont souvent les plus ingrats. Rigonthe, à qui on avait enlevé à Toulouse les richesses qu'elle portait en Espagne, était revenue auprès de Frédégonde pour la punir, on peut le dire, de ce qu'elle l'avait trop aimée. En effet, la fille n'était pas moins impérieuse que la mère, et elle n'était guère plus régulière. Frédégonde lui faisait souvent des reproches sur sa conduite licencieuse, qui déshonorait son rang. Mais les exemples de sa mère faisaient plus d'impression sur l'esprit de la fille que ses leçons. Les querelles entre ces deux femmes étaient continuelles, et la violence en fut portée si loin que Frédégonde aurait un jour étranglé sa fille, en lui pressant la tête sous le couvercle d'un coffre, si on n'eût pas tiré de ses mains la princesse à demi-morte. Il n'aurait manqué que ce crime abominable pour mettre le comble aux forfaits de cette odieuse princesse.

Du reste, tout paraissait réussir à Frédégonde, lorsqu'une maladie dangereuse du jeune roi son fils la replongea dans les plus justes et les plus vives alarmes. Les sentiments de dévotion qui la saisissaient d'ordinaire dans le péril, ne manquèrent pas de la faire recourir à Dieu, qu'elle oubliait communément dans la prospérité. Elle envoya de grosses sommes

d'argent à l'église de Saint-Martin et donna la liberté à tous les prisonniers, pour obtenir la guérison de son fils (1). Dieu l'accorda aux puissants intercesseurs que cette reine employa, et il parut que pour cette fois elle n'oublia pas sitôt le bienfait. Car dès que le jeune prince fut rétabli, elle prit des mesures pour lui procurer la grâce du baptême, qui avait été différé jusqu'alors. Elle envoya à ce sujet une ambassade à Gontran, pour le prier de se rendre au plus tôt à Paris et d'y tenir son fils sur les fonts sacrés.

Quelque irrité que dût être ce saint roi de la perfidie et des attentats de Frédégonde, sa bonté naturelle et sa piété l'empêchèrent de se dispenser d'une action si religieuse. Il vint à Paris avec plusieurs seigneurs et évêques, au nombre desquels étaient S. Ethérius de Lyon, successeur de S. Prisque, S. Syagrius d'Autun et S. Flavius de Chalon-sur-Saône. De là s'étant rendu à Rueil, maison de plaisance près de Paris, il donna ordre qu'on préparât le baptistère de l'église de Nanterre, qui était sans doute la paroisse la moins éloignée.

Pendant qu'on faisait les préparatifs pour donner à la cérémonie la plus grande solennité possible, arrivèrent des ambassadeurs de Childebert, qui se plaignirent à Gontran de ce qu'il oubliait le traité conclu avec leur maître pour s'allier avec Frédégonde, son ennemie. Gontran répondit qu'il était toujours dans la résolution de garder inviolablement le traité; mais qu'il n'avait pu refuser de tenir son neveu sur les fonts baptismaux : qu'aucun chrétien ne devait rejeter une pareille demande, et que c'était uniquement la crainte d'offenser le Seigneur qui l'avait engagé à l'accueillir (2). On voit par cette réponse combien ce prince avait de respect pour tout ce qui concernait nos saints mystères. Il présenta donc le jeune roi au baptême, et, en le tenant sur les fonts sacrés, il le nomma Clotaire (3), ajoutant : *Que cet enfant croisse,*

(1) Greg. Tur., l. X, c. XI. — (2) Greg. Tur., l. X, c. XXVIII.

(3) Il paraît que ce jeune roi avant son baptême se nommait déjà Clotaire.

et qu'il égale un jour la puissance de celui dont il porte le nom! Ses vœux furent exaucés, et Clotaire II devint dans la suite, aussi bien que Clotaire I^{er}, son aïeul, maître de tout l'empire franc ; mais il eut le bonheur de ne lui ressembler que par cet endroit. Ce jeune prince fut baptisé à l'âge de sept ans, l'an 591.

C'est en cette année que mourut Ragnemode, évêque de Paris. On ne sait presque rien de sa vie et de son épiscopat, sinon qu'il fut élève de S. Germain et qu'il fit honneur à un si habile maître, par le zèle qu'il montra pour le maintien de la discipline. Les troubles qui suivirent sa mort firent encore mieux sentir à son Église la perte qu'elle avait faite. Le prêtre Faramode, son frère, brigua cet évêché. Mais un marchand syrien (1), qui crut en pouvoir faire l'objet de son trafic, l'acheta à force de présents ; aussi se comporta-t-il plutôt en mercenaire qu'en pasteur. Car, dès qu'il fut en place, il chassa de la maison épiscopale tous ceux qui avaient été au service de son prédécesseur, pour y mettre des Syriens comme lui. Il occupa heureusement fort peu de temps ce siège, aussi bien que Faramode, qui parvint à devenir son successeur. L'empressement que ce dernier avait montré pour obtenir l'épiscopat fait craindre qu'il n'en ait guère été digne : car on ne mérite cette dignité qu'en proportion de la crainte qu'elle inspire et du soin que l'on met à l'éviter.

S. Sulpice surnommé le Sévère, évêque de Bourges, mourut aussi l'an 591. C'était un prélat fort distingué par sa sagesse et par sa prudence, par son goût pour les belles-lettres et surtout par une rare piété qui sanctifia ses talents. Il fut enterré dans l'église de Saint-Julien, d'où ses reliques furent

Peut-être que Gontran ne fit que lui imposer solennellement le nom qu'il portait, ou que les auteurs l'ont nommé Clotaire avant son baptême, par anticipation.

(1) Plusieurs traits de notre histoire nous apprennent qu'il y avait alors un grand nombre de Syriens établis chez les Francs, surtout pour y faire le négoce. S. Jérôme, dans son commentaire sur le chapitre xxvii d'Ézéchiel, fait une belle peinture de l'avarice des Syriens, qui les dispersait dans tout l'univers pour y exercer leur trafic.

transférées en celle de Saint-Ursin (1). L'Église honore sa mémoire le 29 janvier (2). Il eut pour successeur Eustache, diacre d'Autun, à qui l'on donne aussi le titre de saint.

C'est à cette même année 591 que Grégoire de Tours termine son *Histoire*, la plus ancienne que nous ayons des commencements de notre monarchie, et sans laquelle nous ignorions la plupart des faits que nous en savons. Ce saint évêque avait envoyé l'année précédente un diacre à Rome demander des reliques au pape Pélage, pour en enrichir diverses églises qu'il avait fait bâtir pendant le cours de son épiscopat. Le diacre, ayant obtenu ce qu'il souhaitait, se disposait à partir pour retourner en Gaule, lorsque Pélage mourut de la peste (3) l'an 590. S. Grégoire surnommé le Grand fut élu à sa place (4). L'envoyé de Grégoire de Tours différa son départ pour être témoin de l'installation d'un saint pape, que le peuple romain avait choisi dans ces temps de calamités publiques pour l'opposer comme un bouclier aux traits de la colère divine; ce ne fut qu'après une vive résistance que Grégoire consentit à accepter le souverain pontificat; l'humilité qui le portait à le refuser l'en fit paraître encore plus digne.

Le diacre de Tours qui avait reçu les reliques des mains de S. Grégoire encore diacre, ne manqua pas de lui parler de son évêque en des termes qui inspirèrent au pontife la pensée de rechercher son amitié, et ce qu'il raconta du nouveau pape excita chez l'évêque de Tours un désir plus vif encore de mériter l'affection d'un si grand pontife. Les reliques que Grégoire avait envoyé demander à Rome, étaient particulièrement destinées à être placées dans sa cathédrale,

(1) *Patriarch. Bituric.*

(2) On a souvent confondu Sulpice le Sévère, évêque de Bourges, avec Sulpice Sévère, disciple de S. Martin, et quelquefois avec Sulpice le Débonnaire, un de ses successeurs sur le siège de Bourges.

(3) Cette peste fut causée par les pluies continuelles et par les débordements des rivières. Ce fut pour la faire cesser que S. Grégoire institua les processions qui furent nommées les grandes Litanies, et que l'Église célèbre encore tous les ans le jour de la fête de S. Marc.

(4) Greg. Tur., l. X, c. ult.

qu'il avait fait rebâtir. Il en fit la dédicace la dix-septième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 591, et il y plaça les nouvelles reliques avec celles des saints martyrs de la légion Thébéenne, lesquelles, suivant la tradition, y avaient anciennement été déposées (1). C'est sans doute la raison pour laquelle l'église cathédrale de Tours fut dédiée en l'honneur de S. Maurice et de ses compagnons. Nous verrons bientôt que Grégoire de Tours se lia d'une sainte amitié avec le nouveau pontife, qui lui avait envoyé ces reliques.

Le pontificat d'un pape aussi grand homme qu'il était grand saint donna un nouvel éclat à l'Église des Gaules, par le soin continuel qu'il prit pour y ranimer et pour y régler le zèle des évêques. On était si convaincu de son équité, que les ennemis mêmes de la religion s'adressaient à lui avec confiance pour lui exposer leurs griefs. Aussitôt qu'il eut pris le gouvernement de l'Église, les Juifs établis à Marseille et dans les villes voisines se plaignirent à lui de ce que les évêques de ces provinces les contraignaient à recevoir le baptême.

Quelque zélé que fût S. Grégoire pour le salut de cette malheureuse nation, il ne put approuver la violence dont on usait, et il en écrivit à S. Virgile d'Arles et à S. Théodore de Marseille. Il loue dans sa lettre la droiture de leurs intentions; mais il les avertit avec charité que leur zèle ne lui paraît pas éclairé : qu'il faut plutôt attirer les Juifs au christianisme par la douceur de la prédication que les y trainer de force, parce que ceux qui ne reçoivent le baptême que par contrainte, loin d'y être régénérés par la grâce à une nouvelle vie, y trouvent la mort, n'en demeurant pas moins attachés à leurs superstitions (2). La lettre est datée de l'indiction IX, c'est-à-dire de l'an 591.

S. Virgile d'Arles, à qui elle est écrite, avait été abbé de Saint-Symphorien d'Autun. S. Syagrius, évêque de la même ville,

(1)* Greg. Tur., l. X, c. ult. — (2) Greg., Ep. XLVII, l. I nov. edit. — Labb., t. V, p. 1060.

connut sa vertu et ses talents dans l'exercice de cette charge, et par le crédit qu'il avait à la cour de Bourgogne il le fit élever, l'an 588, sur le siège d'Arles, après la mort de Licé-rius (1). Cette ville obéissait alors à Gontran : elle ne passa sous la domination de Childebert que par la mort de ce saint roi, qui ne tarda pas à arriver.

Gontran régnait depuis environ trente-deux ans avec plus de bonté que d'autorité et avec plus de justice que de gloire aux yeux des hommes, lorsque Dieu l'appela à lui pour lui donner une couronne plus précieuse que celle qu'il avait portée sur la terre. Il mourut le 28 mars de l'an 593, et fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Marcel de Chalon qu'il avait fondé si royalement (2). C'est le premier de nos rois que l'Église ait mis au nombre des saints : honneur qu'il a mérité par sa tendre piété, par son zèle ardent pour les intérêts de la religion et par les grandes aumônes qu'il fit aux pauvres et aux Églises. Ce fut un prince qui rechercha avec plus de succès la prospérité de l'Église que celle de l'État. Content de se faire aimer, il n'eut pas le talent de se faire craindre. Il commandait avec sagesse; mais il était trop bon pour savoir se faire obéir. On ne peut surtout assez admirer la facilité avec laquelle il pardonna toujours les plus atroces attentats commis contre sa personne, lorsqu'il lui était si facile d'en tirer vengeance. Dès qu'il s'agissait de rendre service à Frédégonde, il oubliait que cette reine avait plusieurs fois fait attenter à sa vie, et il ne se vengeait d'elle que par de nouveaux bienfaits. La politique aurait pu lui inspirer d'autres conseils; mais Gontran n'écoutait que ceux de la religion.

Ces vertus chrétiennes furent à la vérité obscurcies par

(1) Grégoire de Tours, que nous avons suivi, fait succéder Virgile à Licé-rius; mais d'anciens diptyques de l'Église d'Arles, donnés au public par le P. Mabillon, placent entre Licé-rius et Virgile un évêque nommé Paschase, de même qu'ils insèrent entre S. Eone et S. Césaire un évêque nommé Jean. Nous croyons que l'autorité des historiens contemporains est préférable à celle de ces catalogues.

(2) Une médaille de Gontran, frappée à Sens, fait voir qu'il rapportait à Dieu le succès de ses armes. Elle a pour légende : *GUNTA CRAMNUS R.*; et, sur le revers, une Victoire allée dans un char tenant une croix avec ces mots : *SENONI. CIVITA.*

quelques taches; mais il les effaça par la pénitence. Nous avons vu qu'il aima dans sa jeunesse une concubine nommée Vénérande, et qu'il fit mourir les médecins qui avaient traité la reine Austrechilde; mais ce sont des fautes qu'il ne se pardonna pas, afin d'en obtenir plus aisément le pardon de Dieu. Dans une autre occasion la colère rendit Gontran cruel. Comme il aimait la chasse, il fut irrité d'apprendre qu'on eût tué un buffle dans la forêt royale des Vosges. Le garde de la forêt en accusa Chundon, chambellan du roi. Celui-ci s'en défendant, Gontran, pour connaître la vérité par *le jugement de Dieu*, ainsi qu'on parlait alors, ordonna un duel entre l'accusateur et l'accusé. Chundon nomma un de ses neveux pour se battre en sa place. Cependant le combat ne décida rien, parce que les deux champions se tuèrent l'un l'autre. Ce que voyant Chundon, il prit la fuite, espérant se réfugier dans l'église de Saint-Marcel. Mais Gontran le fit prendre avant qu'il pût y arriver et le fit lapider.

Il montra dans la suite un grand repentir d'avoir ainsi versé le sang de ses sujets pour venger la mort d'une bête fauve. On voit apparaître ici l'usage barbare de faire décider les procès par le duel : usage autorisé par la loi de Gondebaud et reçue dans le royaume de Bourgogne. Nous en rapporterons d'autres traits dans la suite.

Le saint roi Gontran, qui n'avait pas d'enfants mâles, laissa son royaume de Bourgogne à Childeberr, roi d'Austrasie, son neveu, qu'il aimait et regardait comme son fils. Il l'en avait investi solennellement quelques années auparavant en lui mettant en main sa lance. Il paraît que c'était alors ce qui tenait lieu de sceptre à nos rois (1). Childeberr, aidé des conseils de sa mère Brunehaut, gouverna ces deux royaumes avec autant d'autorité que de sagesse, et il seconda le zèle du

(1) Le cachet de Childéric, qui fut trouvé à Tournay dans son tombeau, le représente tenant une lance ou demi-pique à la main. On voyait cependant une espèce de sceptre à la main des rois dont les statues, qu'on assurait être un ouvrage du temps de Childeberr 1^{er}, étaient sur le portail de Saint-Germain des Prés.

pape S. Grégoire pour la réforme des abus dans les Églises de ses États.

La réputation de ce grand pape, qui croissait tous les jours, fit enfin prendre la résolution à Grégoire de Tours d'aller à Rome lui rendre ses hommages et satisfaire sa dévotion en visitant les tombeaux des saints Apôtres. Il entreprit ce voyage l'an 594. Le pape, qu'il alla saluer en arrivant, le reçut avec la distinction due au mérite de ce saint évêque, que la renommée ne lui avait pas laissé ignorer. Il le conduisit lui-même à la Confession de S. Pierre. Tandis que l'évêque de Tours demeurait prosterné en prière, le pape ne pouvait se lasser de le considérer attentivement, admirant la Providence, qui avait réuni tant de talents dans un homme d'une si petite stature : car il était en effet d'une taille au-dessous de la moyenne. Grégoire de Tours connut comme par inspiration ce qui causait la surprise du saint pape, et lui dit en souriant : *C'est le Seigneur qui nous a faits : nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes. Il est le même dans les petits et dans les grands.* Le pape, surpris qu'il eût ainsi pénétré sa pensée, conçut une nouvelle estime de sa vertu, et, afin de lui en donner des marques éclatantes, il lui fit présent d'une chaire d'or pour mettre dans l'église de Tours (1). C'était apparemment pour servir à l'évêque quand il officiait : car nous voyons, par quelques lettres de ce saint pape, que quand un évêque allait célébrer la messe dans une autre église que sa cathédrale, il y faisait porter sa chaire.

Grégoire de Tours de son côté ne vit rien à Rome de plus digne de son admiration que le mérite d'un si grand pape, et, à son retour dans la Gaule, il ne pouvait se lasser d'en publier les louanges. Mais il ne lui fut pas permis de le faire longtemps ; il mourut le 17 novembre de l'année suivante 595, la cinquante-sixième (2) année de son âge et la

(1) *Vita Greg.*, ab Odone.

(2) Fleury dit que S. Grégoire mourut à cinquante-deux ans ; mais il parait, par le dixième chapitre du troisième livre des *Miracles de S. Martin*, qu'il avait

vingt-troisième de son épiscopat. Il fut enterré, comme il l'avait ordonné, dans l'église de Saint-Martin, en un endroit où sa tombe était foulée par les passants et où l'on ne pouvait mettre aucun ornement. Mais on transféra peu de temps après son corps dans un lieu plus honorable, et on lui érigea un beau mausolée à la gauche de celui de S. Martin. Il avait une tendre dévotion pour ce saint, de qui il avait reçu beaucoup de faveurs. La reconnaissance le porta à travailler à sa gloire par ses écrits, et la modestie lui faisait attribuer à son intercession les miracles qu'il opérait lui-même.

S. Grégoire de Tours fut un des plus savants et des plus saints évêques de son siècle. Il s'éleva avec courage contre tous les abus qui régnaient de son temps, et combattit énergiquement tous les hérétiques qui se montrèrent. On voit par les discussions qu'il eut avec les ariens, les Juifs et les saducéens, qu'il possédait parfaitement l'Écriture, et qu'il en employait heureusement l'autorité pour prouver les vérités catholiques. Il a laissé à la postérité un grand nombre d'ouvrages, consacrés à l'édification des fidèles et à la gloire des saints, et qui sont de meilleures preuves de la piété et du zèle de l'auteur que de son goût et de son érudition, quoique, après tout, il puisse passer pour un des plus habiles hommes de son temps. Il convient que ses livres sont écrits dans un style barbare et grossier; la vérité autant que la modestie lui fait faire cet aveu.

S. Grégoire n'avait pas formé son goût à l'école des grands modèles de l'antiquité. Sa première éducation littéraire a été incomplète, comme il le dit lui-même (1). Il semble l'avoir regretté, et nous devons le regretter avec lui. Car si, à l'exemple des Pères du v^e siècle, il s'était formé à l'art d'écrire, les précieux trésors qu'il nous a laissés auraient eu bien plus de prix.

près de trente-quatre ans quand il fut ordonné évêque, l'an 573. S. Grégoire est honoré le 17 novembre. Ses reliques furent brûlées, l'an 1562, par les calvinistes, avec celles de S. Martin, de S. Brice et de quelques autres saints.

(1) *Vita PP.*, c. XI.

Le plus considérable de ses ouvrages est son *Histoire*, divisée en dix livres. Le titre annonce une *Histoire ecclésiastique des Francs* ; mais on y trouve également l'histoire profane mêlée avec celle de l'Église, et l'histoire étrangère avec celle des Gaules. Il annonce en effet, dans la préface, qu'il se propose d'écrire *les combats des rois contre les nations, ceux des martyrs contre les idolâtres et ceux de l'Église contre les hérétiques*. Après avoir demandé pardon au lecteur des fautes de grammaire qui lui seraient échappées, il fait d'abord sa profession de foi, dans laquelle il confesse que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : ce qui montre que longtemps avant qu'il s'élevât là-dessus des discussions avec les Grecs, on regardait ce dogme dans les Gaules comme un article de foi. Il commence son *Histoire* à la création du monde, usage suivi par toutes les anciennes chroniques, et il la continue jusqu'à l'an 591 de Jésus-Christ. Quelques fautes qu'on puisse lui reprocher sur le reste, on ne peut avoir de mémoires plus sûrs sur les événements qui eurent lieu de son temps, et auxquels il prit souvent part lui-même : c'est avec justice que d'habiles critiques l'ont nommé *le père de notre histoire*.

Grégoire a fait lui-même le catalogue de tous ses écrits. « Outre les dix livres de l'*Histoire*, j'ai composé, dit-il, sept livres de miracles, un livre de *Vies des Pères*, un *Commentaire sur les Psaumes* et un traité de l'*Office divin* (1). » Ces deux derniers ouvrages sont perdus. Les sept livres de miracles sont un livre de *la Gloire des martyrs*, un autre de *la Gloire des confesseurs*, un troisième des *Miracles de S. Julien de Brioude* en particulier, et quatre livres des *Miracles de S. Martin*, dont plusieurs s'étaient opérés du temps de l'auteur et sous ses yeux. Le livre de *Vies des Pères* contient en vingt chapitres l'histoire d'autant de saints évêques ou moines des Gaules, qui fleurirent la plupart du temps de l'historien, et

(1) *Hist.*, l. X, c. ult.

dont il avait connu plusieurs particulièrement. Ainsi on ne peut guère révoquer en doute ce qu'il en raconte.

Voici quelques traits des ouvrages de Grégoire de Tours, dont nous n'avons pas eu occasion de parler, et qui nous paraissent cependant dignes d'être remarqués. Il dit que le corps de la Ste Vierge, après être demeuré quelques jours dans le tombeau, a été enlevé au ciel et réuni à son âme : ce qui, joint à ce qu'on lit là-dessus dans quelques anciens missels (1), qu'on croit avoir été en usage dans la Gaule au VI^e et au VII^e siècle, montre que c'était là dès lors le sentiment de l'Église de ce pays. Il marque que la fête de la Ste Vierge se célébrait au mois de janvier, dans lequel en effet d'anciens sacramentaires placent l'Assomption. Il dit que Notre-Seigneur fut attaché à la croix avec quatre clous. Nous mentionnerons aussi une sainte vierge nommée Crescence, dont on voyait de son temps, dit-il, le tombeau dans une rue de Paris près de la cathédrale, et où il s'opéra plusieurs miracles (2). Ce que nous remarquons pour faire revivre par quelque endroit la mémoire d'une sainte qu'on ne connaît plus, même à Paris (3).

Un auteur se peint sans y penser en peignant les autres. Grégoire montre dans tous ses écrits une foi vive, une tendre piété et une exacte probité ; mais on l'accuse de faire paraître plus de crédulité que de critique, surtout dans les livres contenant les miracles. Sans entreprendre de le justifier entièrement de ce reproche, nous prions seulement le lecteur de faire réflexion que dans ce temps, où la foi était récemment établie parmi les nations barbares, les miracles étaient plus fréquents,

(1) Dans la préface, ou, comme on parlait alors, dans la *contestation* d'une messe de l'Assomption qui est dans un ancien missel gallican, il est aussi marqué que le corps de la Ste Vierge ne demeura pas dans le tombeau : *Ut quæ terræ non eras conscia, non te teneret rupis inclusa*. Le missel gothique qui était en usage dans la province Narbonnaise avant Charlemagne ne s'exprime pas moins clairement, en disant : *Quæ nec resolutionem pertulit in sepulchro*.

(2) *De Glor. Mart.*, c. IV, VI, IX. — *De Glor. Conf.*, c. CV.

(3) La *Légende dorée* de Jacques de Voragine a fait de nombreux emprunts à Grégoire de Tours.

parce qu'ils étaient nécessaires pour la conversion d'un peuple grossier et superstitieux. Dieu les a accordés dans sa miséricorde, et ceux que Grégoire voyait s'opérer sous ses yeux ont dû lui rendre plus croyables ceux qu'on lui racontait. Quant aux faits miraculeux dont il dit avoir été témoin, nous ne croyons pas qu'on puisse sans témérité les révoquer en doute. On ne doit pas craindre que dans le reste il ait voulu tromper. La liberté que se sont donnée les copistes d'ajouter ou de retrancher à ses écrits, a pu augmenter le nombre des fautes qu'on lui reproche. Ce saint évêque avait cependant voulu se prémunir contre de telles falsifications.

« Quoique j'aie composé, dit-il, ces livres dans un style grossier, j'ose néanmoins conjurer, par l'avènement du Seigneur et par le jour terrible du jugement, tous les évêques mes successeurs de les conserver en leur entier, sans les altérer en rien, soit en ajoutant soit en retranchant quelque chose (1). » Ce souhait, qui montre qu'il était convaincu de la vérité de ses écrits, ne fut pas accompli : la différence qui se trouve dans les manuscrits et dans les éditions de ses ouvrages en est une preuve.

Au reste, il fut moins glorieux pour Grégoire de Tours d'avoir écrit les actions édifiantes de tant de saints, que d'en avoir fait qui méritèrent qu'on les écrivit et qu'on le plaçât lui-même au nombre des saints. Il fut de son temps la lumière de l'Église des Gaules, la gloire de celle de Tours, et le défenseur le plus zélé des canons et des droits de l'épiscopat. Chilpéric l'estima, Frédégonde le craignit, Gontran l'aima, et, pour achever d'un trait son éloge, il mérita l'amitié et l'estime de S. Grégoire le Grand.

Ce saint pontife voyait avec la plus vive douleur que, malgré le zèle de plusieurs saints évêques, il y avait dans l'Église des Gaules de grands abus, qui déshonoraient même l'épiscopat. Il crut qu'il fallait commencer par faire dispa-

(1) *Hist.*, l. X, c. ult.

raître ces taches dans le corps des pasteurs, afin qu'ils eussent ensuite plus d'autorité pour travailler au salut de leurs ouailles. Dans ce dessein, il s'adressa à Virgile d'Arles, qui lui avait écrit et fait écrire par le roi Childebert pour demander le *pallium* et le vicariat du Saint-Siège, dont la plupart de ses prédécesseurs avaient été honorés. S. Grégoire, en accordant ces prérogatives à Virgile, fait d'abord un bel éloge de ses vertus, comme voulant justifier le choix qu'il faisait de lui pour son vicaire. Ensuite il s'étend sur les obligations que lui impose cette dignité et sur les abus qu'il doit s'efforcer d'extirper dans les Gaules. Voici dans quels termes il parle des vertus de S. Virgile.

Après avoir peint la charité de ses plus beaux traits : « Je sais, lui dit-il, que vous êtes tout rempli de cette vertu. Tout ce que nous apprennent de vous ceux qui viennent des Gaules, nous le persuade, et vos lettres en sont de nouvelles preuves. Ainsi je n'ai garde de soupçonner qu'en demandant l'usage du *pallium* et le vicariat du Saint-Siège apostolique, vous ne songiez qu'à vous procurer par là un pouvoir passager et un ornement extérieur. J'aime mieux croire que, sachant ce que personne n'ignore, d'où la foi s'est répandue dans les Gaules, vous avez voulu, en vous adressant au Saint-Siège, selon l'ancienne coutume, faire comme un bon fils qui a recours au sein de l'Église sa mère. C'est pourquoi nous vous accordons très-volontiers ce que vous nous demandez, de peur que nous ne paraissions vous priver d'un honneur qui vous soit dû, ou mépriser la demande de notre très-excellent fils le roi Childebert. »

Le pape l'avertit ensuite que cette nouvelle dignité doit être pour lui un motif de redoubler de vigilance, et il excite particulièrement son zèle contre deux abus qui déshonoraient l'Église des Gaules. « On nous a rapporté, dit-il, que dans la Gaule et dans la Germanie (1) on ne donne l'épiscopat

(1) Greg., lib. V, Ep. LIII. — S. Grégoire joint ici la Germanie à la Gaule, ou parce que le royaume d'Austrasie s'étendait dans la Germanie au delà du Rhin,

qu'à ceux qui l'achètent par des présents. Si cela est ainsi, je le dis avec larmes et gémissements, l'épiscopat est déjà tombé intérieurement, et sa chute extérieure ne pourra tarder longtemps. On nous a aussi parlé d'un autre désordre très-grave qui doit armer notre zèle. Des laïques, poussés par leur ambition, reçoivent à la mort des évêques la tonsure et sont aussitôt ordonnés évêques. Mais comment celui qui n'a jamais été soldat peut-il devenir chef dans la sainte milice? Comment celui qui n'a peut-être jamais entendu la prédication pourra-t-il prêcher? Comment pourra corriger les péchés des autres celui qui n'a pas encore pleuré les siens?

« C'est pourquoi, continue S. Grégoire, il est nécessaire que vous avertissiez notre très-excellent fils le roi Childebart d'extirper cet abus de son royaume, afin que le Seigneur le comble de plus grands bienfaits, à proportion du soin qu'il aura d'éviter ce qui lui déplaît et de pratiquer ce qui lui est agréable. » S. Grégoire finit en déclarant à Virgile qu'il l'établit vicaire du Saint-Siège dans l'étendue du royaume de Childebart, avec les mêmes prérogatives qu'avaient ses prédécesseurs, et qu'il lui accorde l'usage du *pallium* dans l'église et seulement pour la célébration de la messe; mais sous le nom de messe on entendait souvent toutes les parties de l'office divin. La lettre est datée de l'indiction XIII, c'est-à-dire l'an 595, le 12 août, sans aucune mention de nones, d'ides ou de calendes (1). C'est le premier exemple qu'on trouve dans l'histoire de cette manière de compter si naturelle.

S. Grégoire écrivit en même temps une lettre aux évêques du royaume de Childebart, dans laquelle il les avertit qu'il a établi, selon l'ancienne coutume, l'évêque d'Arles vicaire du Saint-Siège dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité

ou parce que deux provinces de la Gaule en deçà de ce fleuve étaient nommées la première et la seconde Germanie.

(1) Ap. Labb., t. V, p. 1203.

de la foi catholique et les décisions des quatre premiers conciles, et pour terminer les causes de ses confrères avec un nombre compétent d'évêques (1). Il marque dans la lettre à Virgile que ce nombre doit être de douze. Il exhorte les évêques à détester la simonie, et il veut qu'on leur fasse part de ce qu'il a écrit à Virgile à ce sujet. La lettre est également datée du 12 août de la même année.

Le même jour le saint pontife écrivit aussi au roi Childébert, en réponse à la lettre qu'il en avait reçue en faveur de Virgile. « La lettre, lui dit-il (2), que nous avons reçue de Votre Excellence, nous a rempli de joie, parce que nous y avons vu votre sollicitude pour l'honneur de l'épiscopat. Car en aimant et en honorant les évêques, vous faites voir votre zèle pour la gloire et le service de Dieu. C'est pourquoi nous vous avons accordé très-volontiers tout ce que vous nous avez demandé pour Virgile d'Arles. » Après ces marques d'estime et d'amitié, S. Grégoire parle au roi des abus qui se glissaient dans le clergé de son royaume, et il le fait avec la sainte liberté que lui donnaient son zèle et sa dignité.

Répétant presque dans les mêmes termes ce qu'il a déjà dit à Virgile : « Nous avons appris, écrit-il au roi, qu'à la mort des évêques on donne précipitamment la tonsure à des laïques qu'on élève ainsi à l'épiscopat, sans les avoir fait passer par les degrés de la cléricature. D'où il arrive que celui qui n'a jamais été disciple devient maître par une ambition bien aveugle ; et comme il n'a pas appris ce qu'il doit enseigner, il n'a proprement que le nom d'évêque, et il paraît encore tout laïque dans ses discours et dans ses actions. Comment intercédéra-t-il pour les péchés des autres, lui qui n'a pas pleuré les siens ? Un tel pasteur ne peut défendre le troupeau : il l'égare et le laisse exposé aux loups,

(1) Greg., I. IV, Ep. LIV. — Labb., t. V, p. 1206. — (2) Greg., I. IV, Ep. LV. — Labb., t. V, p. 1208.

parce qu'il a honte de prêcher aux autres ce qu'il ne fait pas lui-même. Votre Excellence peut connaître par la conduite sage qu'elle tient dans la dispensation des charges de son royaume, combien le désordre contraire doit être pernicieux à l'Église. Car il est certain que vous ne mettez à la tête de vos armées que ceux dont vous avez éprouvé la fidélité, le courage, la vigilance et l'habileté dans la guerre. Jugez donc de là avec quelle circonspection il convient de choisir ceux à qui le gouvernement des âmes est confié. Nous en rougissons, et nous avons honte de le dire : des personnes qui n'ont jamais servi dans la milice sacrée en deviennent tout-à-coup les commandants et les chefs. »

S. Grégoire parle avec la même force contre la simonie. « Nous sommes informé, dit-il, d'un autre abus bien digne d'exécration. On vend et on achète à prix d'argent les ordres sacrés : commerce sacrilège, que l'Église universelle a en horreur. Nous vous exhortons à proscrire dans votre royaume un trafic si détestable : car celui qui ne craint pas d'acheter les dons de Dieu s'en montre bien indigne. Au reste, c'est le désir que j'ai de procurer le salut de votre âme qui me porte à vous donner ces avis. » Il finit en conjurant le roi d'appuyer de son autorité ce qui a été réglé en faveur de Virgile, et de faire observer, pour Dieu et pour S. Pierre, tous les décrets du Saint-Siège dans l'étendue de ses États. Ces lettres et plusieurs autres, que nous rapporterons dans la suite, sont toutes dictées par le zèle et par la sagesse mêmes, et on y peut mieux que partout ailleurs reconnaître le rare mérite de ce saint pontife. Il paraît dans ses lettres plus grand homme encore que dans ses autres écrits.

S. Grégoire ne négligeait pas le temporel de l'Église romaine ; mais il n'amassait de richesses que pour les répandre dans le sein des pauvres. Le patrice Dynamius, qui était l'administrateur du riche patrimoine (1) que cette Église avait

(1) C'étaient des biens que nos ancêtres avaient légués au Saint-Siège par reconnaissance pour les bienfaits du christianisme.]

dans les Gaules, ayant envoyé à Rome quatre cents sous d'or des revenus de ces biens l'an 593, S. Grégoire le félicita de sa fidélité dans son économat, et lui envoya, avec la bénédiction de S. Pierre, une petite croix où l'on avait inséré des reliques des chaînes de cet apôtre et du gril de S. Laurent (1).

Quelques années après Dynamius ne pouvant plus vaquer à cette administration, S. Grégoire crut qu'il était plus convenable que les biens de l'Église fussent administrés par un ecclésiastique. Il envoya pour cet effet, en 595, le prêtre Candide dans les Gaules, avec des lettres de recommandation pour la reine Brunehaut et pour le roi Childebert. Il loue la reine de la bonne éducation qu'elle a donnée à son fils, et lui demande sa protection pour Candide et pour les biens de l'Église romaine (2).

La lettre de S. Grégoire à Childebert est un monument glorieux pour nos rois et pour toute la nation française; nous devons donc la rapporter ici. « Autant, dit-il à ce prince (3), la dignité royale est élevée au-dessus des autres conditions, autant votre royaume l'est-il au-dessus des autres royaumes. Mais ce qui est en vous plus digne d'admiration, ce n'est pas que vous soyez roi : d'autres le sont aussi; c'est que vous soyez roi catholique : ce que les autres n'ont pas mérité d'être. Car votre foi brille au milieu des nations infidèles comme la lumière d'un grand flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Vous avez tout ce que les autres princes peuvent se glorifier d'avoir, et ils n'ont pas le bien excellent que vous possédez. Mais afin de les surpasser par vos œuvres, comme vous le faites par votre foi, appliquez-vous à témoigner de la bonté à tous vos sujets. Ne jugez pas avec précipitation des offenses qui paraissent avoir été commises contre vous. Le moyen de plaire au Roi des rois, c'est-à-dire au Seigneur, c'est de mettre des bornes à votre puissance et

(1) Greg., l. III, Ep. xxxiii. — (2) Greg., l. VI, Ep. v. — (3) Greg., l. VI, Ep. vi.

de vous bien persuader que tout ce que vous pouvez ne vous est pas permis. »

Après de si sages avis, S. Grégoire recommande Candide à Childebert, et il le prie de faire restituer à l'Église romaine les biens de son patrimoine qui pourraient avoir été aliénés. Il finit en lui disant : « Nous vous envoyons des clefs de S. Pierre dans lesquelles on a inséré de ses chaînes, afin que, les portant suspendues à votre cou, elles vous préservent de tout accident. » La lettre est datée du mois de septembre, indiction XIV, c'est-à-dire l'an 595.

Ces clefs de S. Pierre étaient ainsi nommées parce qu'elles avaient servi à ouvrir la grille qui entourait son tombeau. La dévotion des fidèles pour obtenir de ces clefs était si grande, comme le témoigne Grégoire de Tours, que plusieurs faisaient faire des clefs d'or et les donnaient pour avoir en échange celles qui avaient servi à cet usage. Afin de les rendre encore plus précieuses, on y insérait quelquefois des parcelles des chaînes du saint apôtre (1).

Les éloges que S. Grégoire donne à Childebert sont d'autant plus glorieux pour ce prince, qu'il les avait mérités par la sagesse de sa conduite et par son zèle à maintenir les ordonnances de l'Église. Il publia, cette même année 595, à Cologne, dans l'assemblée des seigneurs qu'on nommait le *champ de mars*, une belle constitution, qui n'est qu'un recueil de divers articles arrêtés dans les assemblées des années précédentes. Childebert y défend à tous ses sujets, même aux seigneurs francs, qu'il nomme *les chevelus*, de contracter des mariages incestueux, sous peine de bannissement et confiscation de leurs biens s'ils n'obéissent en cela aux évêques (2); et il veut que ceux de ses officiers qui se feraient excommunier à ce sujet soient chassés de son palais (3). Il défend le rapt

(1) Greg. Tur., *de Glor. mart.*, l. I, c. XXVIII.— (2) *Decretio Childeberti in Appendice ad legem Salic.*, edit. Pithean.

(3) C'est pour la deuxième fois que nous trouvons des peines temporelles attachées à l'excommunication. Les seigneurs *chevelus* étaient communément les princes de la race royale, ou du moins des seigneurs de la plus haute noblesse.

sous peine de mort, et renouvelle la défense de travailler le dimanche, excepté pour préparer à manger, sous peine de quinze sous d'or d'amende pour les Saliens ou les Francs, de sept pour les Romains, c'est-à-dire les anciens habitants des Gaules, et de trois pour les esclaves ou de punition corporelle.

Le dernier article de cette ordonnance abroge un usage barbare, qui assurait l'impunité des plus grands crimes à ceux qui n'avaient pas assez de biens pour payer l'amende portée par la loi salique. Nous avons vu que selon cette loi l'homicide n'était communément puni que par une amende pécuniaire : or, celui qui n'était pas assez riche pour la payer entièrement, en était quitte pour faire jurer douze personnes que ses biens étaient insuffisants. Ensuite il ramassait de la terre des quatre coins de sa maison, et, se tenant debout sur le seuil de sa porte, il jetait de cette terre sur son plus proche parent ; puis étant en chemise, pieds nus et tenant un bâton à la main, il allait sauter la haie. Alors celui sur qui il avait jeté la terre se trouvait chargé de payer l'amende, à moins qu'il ne fit à son tour la même cérémonie sur quelque autre. Cette coutume se nommait *chrenechruda* (1). Childebert ne se contenta pas de l'abolir : il ordonna que les homicides seraient punis de mort, et que si les parents de celui qui avait été tué voulaient se contenter d'une amende, personne ne la payerait que le coupable. Il régla aussi que dans la suite les voleurs seraient condamnés à mort sur le témoignage de sept personnes de probité, ou au moins de cinq.

C'est ainsi que Childebert II, suivant les traces des meilleurs rois ses prédécesseurs, travaillait à retrancher les abus des lois civiles et à appuyer de son autorité celles de l'Église. Mais ce prince, qui donnait encore de plus grandes espérances pour l'avenir, mourut l'année suivante, 596, dans la vingt-unième année de son règne et la vingt-sixième de son âge,

(1) *Leges Salicae*, tit. LXI.

digne d'une plus longue vie pour la gloire de la nation et pour le bien de la religion : car il avait les vertus guerrières de son père Sigebert et les vertus civiles de Gontran son oncle. Ce qui fit mieux sentir aux Francs la grandeur de cette perte, c'est que Childebert II laissa en mourant ses États à deux enfants en bas âge, sous la tutelle et la régence de Brunehaut, leur aïeule. Théodebert eut le royaume d'Austrasie, et Thierry celui de Bourgogne. Ainsi le royaume des Francs obéissait alors à trois rois, dont le plus âgé, qui était Clotaire, n'avait que douze ans; et il était gouverné par deux reines impérieuses, Frédégonde et Brunehaut, qu'une haine implacable armait l'une contre l'autre. D'où l'on peut juger dans quels malheurs il se vit plongé de nouveau. Le feu de la guerre civile s'y ralluma avec tant de violence, que des torrents de sang ne purent l'éteindre de longtemps.

Cependant, au milieu des désordres de ces guerres, le pape S. Grégoire ne laissa pas de faire entendre sa voix aux rois et aux évêques francs pour les intérêts de Jésus-Christ, dont il se proposait d'étendre le royaume par une conquête digne de son zèle. C'était la conversion des Anglo-Saxons que ce grand pontife méditait alors, et dont nous devons dire ici quelque chose, puisque l'Église dont nous faisons l'histoire eut la gloire d'y avoir pris une part importante. La religion chrétienne s'était établie parmi les habitants de la Grande-Bretagne dès le temps des empereurs romains; mais les Anglo-Saxons, qui avaient conquis cette île depuis environ cent cinquante ans, étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. S. Grégoire, avant d'être élevé au souverain pontificat, passant un jour par le marché de Rome, fut touché de la plus sensible douleur en apprenant que de jeunes esclaves anglo-saxons d'une rare beauté qu'on y vendait, étaient encore idolâtres et par conséquent sous la puissance du démon. Il forma sur l'heure le généreux dessein d'aller en personne porter la lumière de l'Évangile à cette nation; mais les Romains, qui craignaient d'être privés d'un homme qu'ils

aimaient et admiraient également, firent si bonne garde sur les chemins qu'il ne put suivre les mouvements de son zèle.

Le souverain pontificat, où S. Grégoire fut élevé peu de temps après, ne lui fit pas perdre de vue un projet si utile à la religion. Il ne pouvait plus à la vérité l'exécuter par lui-même; mais il était plus en état que jamais d'y employer de laborieux ouvriers. Comme la prudence accompagnait toujours son zèle, il prit de sages mesures pour leur aplanir les voies. En envoyant le prêtre Candide dans les Gaules y administrer le patrimoine de l'Église romaine, il lui avait ordonné d'en employer les revenus à acheter soit des vêtements pour les pauvres, soit de jeunes esclaves anglo-saxons d'environ dix-sept à dix-huit ans. Il voulait les placer dans des monastères d'Italie, pour les faire instruire de la religion et les rendre utiles à la conversion de leurs compatriotes; connaissant en effet les mœurs et les usages du pays, ils devaient être d'un grand secours aux missionnaires. S. Grégoire trouvait un autre avantage à cet achat. « C'est que par là, dit-il, les sous d'or des Gaules, qui ne peuvent être employés en Italie, seront dépensés sur les lieux (1). » Ce qui nous fait juger que la monnaie franque n'avait pas de cours en Italie ou qu'elle y perdait beaucoup de sa valeur.

S. Grégoire portait si loin les attentions de sa charité, qu'il voulut qu'on envoyât avec ces jeunes esclaves un prêtre pour les accompagner pendant le voyage de la Gaule en Italie, afin qu'il fût à portée de baptiser ceux qu'il verrait en danger de mort. Le salut d'une seule âme est quelque chose de bien précieux aux yeux de ceux qui connaissent ce qu'il a coûté au divin Sauveur.

L'arrivée des jeunes Anglo-Saxons à Rome donna une nouvelle vivacité au zèle du saint pontife pour la conversion de la nation. Il choisit pour le chef de cette sainte expédition Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André de Rome,

(1) *Greg.*, l. VI, *Ep.* VII.

auquel il associa quelques autres moines, dont la vertu et la sagesse lui étaient connues. Ils partirent de Rome, au commencement de l'an 596, avec assez de résolution ; mais à peine furent-ils arrivés dans la Provence, qu'ils se laissèrent effrayer par la peinture qu'on leur fit des difficultés qu'ils auraient à essuyer dans cette mission. Après avoir délibéré entre eux, ils prirent le parti de renvoyer Augustin à S. Grégoire pour l'engager à les rappeler. Étrange faiblesse dans des hommes destinés à l'apostolat ! le courage invincible qu'ils montrèrent dans la suite prouve que la grâce divine pouvait seule leur donner la force d'opérer de si grandes choses.

Étienne, abbé de Lérins, profita de cette occasion pour envoyer à S. Grégoire quelques ouvrages faits par ses religieux à l'usage des pauvres ; c'étaient des cuillers et des plats : car telles étaient alors les pieuses occupations des moines. Obligés au travail par leur règle, ils travaillaient pour les pauvres quand l'indigence ne les contraignait pas à le faire pour eux-mêmes. Le pape reçut avec reconnaissance les petits présents de l'abbé de Lérins, et il le félicita de la régularité et de l'union qui régnaient dans sa communauté. Il paraît cependant que dans la suite il eut à se plaindre de la négligence que mettait cet abbé à maintenir la discipline monastique : on connaît ce fait par une lettre qu'il écrivit à Conon (1), successeur d'Étienne (2).

Augustin, à son retour à Rome, fit aussi à S. Grégoire l'éloge de Protas, évêque d'Aix. Le pape en prit occasion de lui écrire et le pria d'inviter Virgile d'Arles à restituer au patrimoine de S. Pierre les revenus que son prédécesseur en avait perçus pendant plusieurs années. Il écrivit aussi à Virgile, et lui fit observer qu'il serait honteux que des évêques usurpassent un bien que les rois barbares eux-mêmes avaient respecté (3). Si S. Grégoire parle de Licérius,

(1) Un ancien calendrier du monastère de Lérins donne la qualité de saint à Conon, et marque sa fête au 29 mai.

(2) Greg., l. VI, Ep. LVI ; l. XI, Ep. XII. — (3) Greg., l. VI, Ep. LIII.

que nous croyons avoir été le prédécesseur immédiat de Virgile, il ne put s'approprier qu'environ deux années des revenus de l'Église romaine : car il mourut l'an 588, et Sapaudus, son prédécesseur, vivait encore l'an 585.

Le découragement des missionnaires ne rebata pas S. Grégoire. Il savait que les traverses presque inséparables des saintes entreprises en font le mérite et en assurent même le succès. Il pria le maître de la moisson de fortifier ces lâches ouvriers, et il s'appliqua à dissiper la vaine terreur qui les avait fait regarder derrière eux. Il n'eut pas de peine à y réussir : car, pour ranimer leur zèle, il ne lui en coûta qu'une lettre assez courte, mais pleine du feu divin dont il brûlait. « Ne vous laissez effrayer, leur disait-il, ni par les fatigues du voyage, ni par les paroles d'hommes opposés à votre pieux dessein ; faites avec courage et ferveur ce que vous avez entrepris par la volonté de Dieu. Sachez bien qu'un grand travail sera couronné d'une grande récompense dans les cieux. Obéissez à Augustin, et que le Dieu tout-puissant vous protège par sa grâce ! Que je puisse un jour voir au ciel le fruit de nos travaux ! je les appelle *nôtres* : car si je ne travaille pas réellement avec vous, Dieu, je l'espère, me tiendra compte de mes désirs (1). »

Cependant, afin de leur aplanir une partie des difficultés dont on les avait effrayés, il leur envoya diverses lettres de recommandation pour les princes et pour les évêques des Gaules. Elles étaient adressées à Virgile d'Arles ; à Pallade de Saintes ; à Sérène de Marseille, successeur de S. Théodore ; à Pélage de Tours, successeur de S. Grégoire ; à Didier de Vienne, successeur de S. Evance, et à Syagrius d'Autun. Il écrivit dans le même but au patrice Arigius, à la reine Brunehaut, et à ses petits-fils Théodebert, roi d'Austrasie, et Thierry, roi de Bourgogne. Toutes ces lettres sont datées du mois de juillet, indiction XIV, c'est-à-dire l'an 596.

(1) Greg., l. IV, Ep. LVII.

Pallade de Saintes reçut par la même voie une lettre particulière de S. Grégoire. Ce saint évêque avait fait bâtir une belle église dédiée en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, de S. Laurent et de S. Pancrace. Il y avait treize autels dans cette église (1), dont neuf étaient déjà consacrés. Pour consacrer les quatre autres, il avait envoyé à Rome le prêtre Leuparie demander des reliques des saints sous l'invocation desquels ils devaient être dédiés. S. Grégoire, en les lui envoyant, lui recommande de les placer avec toutes les marques de respect, et de pourvoir à la subsistance des ministres qui devaient desservir ces autels (2) : ce qui montre que les divers autels d'une même église avaient chacun un prêtre, ou du moins un clerc en titre pour les desservir, et il paraît que telle est l'origine des chapellenies.

La reine Brunehaut avait aussi demandé des reliques des saints Apôtres. Le pape lui recommanda pareillement, en lui en envoyant, de les faire placer honorablement et d'avoir soin que les clercs de ces églises fussent exempts de toutes charges publiques (3). Les reliques que l'Église romaine donnait alors, n'étaient que des voiles qui avaient été placés quelque temps sur le tombeau des saints. On se faisait encore un scrupule de remuer leurs cendres pour tirer quelques ossements de leurs sépulcres. C'est ce que S. Grégoire marqua expressément à l'impératrice Constantine, femme de Maurice. Cette princesse lui avait demandé la tête de S. Paul : « Sachez, lui écrit-il (4), que ce n'est pas la coutume des Romains, quand ils donnent des reliques, de toucher aux corps des saints. Ils mettent seulement sur leurs tombeaux un voile, qu'ils envoient ensuite comme des reliques, pour être placées dans l'église qu'on veut dédier, et le Seigneur n'opère pas

(1) Le cardinal Bona remarque que la discipline des Grecs est différente en ce point de celle des Latins, parce que les Grecs n'ont dans chaque église qu'un autel. (*Liturg.*, l. I, c. XIV.)

(2) Greg., l. VI, Ep. XLIX.— (3) Greg., l. VI, Ep. L.— (4) Greg., l. IV, Ep. XXX.

de moindres miracles par ces voiles que par les corps mêmes des saints. » Les plus précieuses reliques qu'on donnât de S. Pierre étaient de la limaille de ses chaînes.

Les missionnaires romains, ayant traversé la Gaule, s'embarquèrent pour la Grande-Bretagne avec des interprètes francs et quelques prêtres de la même nation, qu'ils s'associèrent, selon les ordres de S. Grégoire; apparemment parce que les Francs connaissaient mieux les usages des Anglo-Saxons, leurs voisins. Ils firent voile vers le royaume de Kent, où ils espéraient réussir plus aisément, sous la protection d'une princesse franque épouse du roi Ethelbert. Cette princesse était Berthe, fille du roi Caribert et de la reine Ingoberge. Elle conservait dans cette cour idolâtre le libre exercice de la religion chrétienne, comme nous l'avons dit plus haut, et elle n'avait consenti à épouser Ethelbert qu'à cette condition (1). Car c'est une chose digne de remarque : tandis que nos rois n'épousaient des princesses hérétiques qu'à condition qu'elles se feraient catholiques, dans la crainte que leur trône ne fût souillé par l'hérésie, les princesses des Francs, de leur côté, ne consentaient à épouser des rois païens ou hérétiques qu'à condition qu'elles conserveraient leur foi, qu'elles estimaient plus qu'une couronne.

La reine Berthe prépara les voies aux missionnaires en se faisant aimer de ses sujets et en leur faisant estimer la religion, à laquelle elle faisait honneur par une piété exacte et judicieuse. Elle allait faire ses prières dans une église de Saint-Martin bâtie autrefois par les Romains, près de la ville de Doroverne (2), capitale du royaume de Kent. Cette princesse obtint sans peine du roi son époux pour les nouveaux apôtres la permission de s'établir dans ses États.

(1) Bed. *Hist.*, l. I, c. xxiv.

(2) Quelques auteurs prétendent que *Doroverne* est la ville de Douvres, port d'Angleterre le plus voisin des côtes de France. La ressemblance des noms semble le prouver : cependant les plus habiles géographes croient que *Doroverne* est la ville qui a été depuis nommée *Cantorbéry*.

Cependant le prince idolâtre refusa d'abord de leur donner audience dans son palais, de crainte, disait-il, que par leurs enchantements ils ne le forçassent à croire en Jésus-Christ. Il voulut bien néanmoins leur accorder une conférence en pleine campagne, où il était persuadé que leurs prétendus sortilèges ne pouvaient avoir leur effet. Les saints missionnaires allèrent le trouver en procession, chantant des litanies et faisant porter devant eux une croix d'argent et une image peinte du Sauveur.

Ethelbert fut frappé de cet appareil ; il le fut encore plus de ce qu'il entendit. Il ne demeura cependant pas convaincu. Après avoir écouté avec une attention favorable ces hommes apostoliques, il leur répondit (1) : « Vous dites de belles choses ; mais vous dites des choses nouvelles et incertaines. C'est pourquoi je ne puis me résoudre à abandonner mon ancienne croyance, qui a toujours été celle de ma nation. Cependant, comme vous êtes venus de loin pour nous apporter ce que vous croyez être bon, nous ne vous ferons aucun mal. Nous vous permettons même de prêcher votre religion et d'y attirer ceux que vous pourrez persuader. »

Cette première entrevue d'Ethelbert avec les missionnaires fut un premier pas vers la voie du salut, où il ne tarda pas à entrer. Il se rendit enfin à l'évidence des miracles qu'il voyait s'opérer en preuve de la vérité de la religion, et aux exhortations de la reine Berthe, dont S. Grégoire avait excité le zèle pour la conversion de son époux. Ce prince fit même plus que d'embrasser le christianisme : il se sanctifia sur le trône, et l'Église l'a mis au nombre des saints qu'elle révère (2). Le reste de la nation suivit en peu de temps l'exemple de son roi. C'est ainsi que la foi fut établie parmi les Anglo-Saxons. Plût à Dieu qu'ils n'eussent jamais oublié qu'ils en étaient particulièrement redevables au zèle d'un saint pape !

(1) *Bed. Hist.*, l. I, c. xxv. — (2) *Mart. rom.*, 24 febr.

Cependant Augustin, pour gouverner avec plus d'autorité la nouvelle Église qu'il venait de former, était revenu dans les Gaules pour recevoir l'ordination épiscopale de S. Virgile d'Arles (1). Il retourna aussitôt après en Angleterre, et il établit son siège à Cantorbéry. En travaillant à discipliner ses néophytes, il trouva des difficultés qu'il n'osa résoudre sans avoir consulté le Saint-Siège (2). Il proposa donc plusieurs questions à S. Grégoire, dont les réponses devaient lui servir de règle sur ces matières. Nous n'en rapporterons que deux, qui concernent l'Église de France.

« Pourquoi, demande Augustin, la foi étant la même, les usages de l'Église sont-ils différents? et pour quelle raison célèbre-t-on diversement la messe dans l'Église romaine et dans les églises des Gaules? » S. Grégoire n'eut garde de blâmer ces diverses pratiques, qui pour être différentes n'en sont pas moins saintes. Il répondit au saint évêque (3) : « Je trouve bon que vous choisissiez, soit dans l'Église romaine, soit dans les Églises des Gaules ou des autres nations, tout ce que vous croirez pouvoir contribuer davantage à la gloire de Dieu, pour l'établir dans votre nouvelle Église. Car il ne faut pas estimer les choses à cause des lieux précisément, mais les lieux à cause des choses. Composez donc comme un bouquet de ce que vous trouverez de plus religieux et de plus saint dans les coutumes de chaque Église. » On voit ici que la liturgie gallicane était différente de la liturgie romaine. Mais cette variété d'usages ne nuit ni à l'unité ni à la beauté de l'Église : elle forme, au contraire, cette robe mystique de diverses couleurs qui est l'ornement de l'épouse.

(1) Bède dit qu'Augustin vint à Arles, et qu'il fut ordonné par Ethérius, évêque de cette ville; mais Ethérius était certainement évêque de Lyon, et Virgile l'était d'Arles. Ainsi Bède s'est trompé, ou dans le nom de la ville ou dans celui de l'évêque. Nous croyons que c'est plutôt dans le nom de l'évêque, parce que, S. Virgile étant vicaire du Saint-Siège, il est probable qu'Augustin aura voulu recevoir de lui l'ordination plutôt que d'aucun autre.

(2) Bed., *Hist.*, l. I, c. XXVII.— (3) Greg., l. XI, Ep. LXIV.

S. Augustin de Cantorbéry demandait encore comment il devait agir avec les évêques des Gaules. S. Grégoire lui répondit qu'il ne lui avait donné aucune supériorité sur les évêques de la Gaule, mais seulement sur ceux de la Grande-Bretagne; que s'il passait par la Gaule, il n'y devait faire aucun acte d'autorité ou de juridiction; que si cependant il trouvait quelque chose à réformer, il pouvait exhorter et conseiller, ou recourir au zèle de l'évêque d'Arles, nommé vicaire du Saint-Siège dans ces provinces; qu'en un mot, il devait se souvenir de ce qui est écrit : *En passant par la moisson de votre ami, vous n'y mettez pas la faucille : vous pourrez seulement en cueillir des épis et les froisser dans la main* (1).

La reine Brunehaut eut la gloire d'avoir contribué autant que personne, par ses libéralités et son crédit, à la conversion des Anglo-Saxons. S. Grégoire l'en félicita par une lettre, dont nous croyons devoir rapporter quelques traits, parce que le mal qu'on a publié de cette princesse nous paraît une raison d'en dire aussi le bien que nous en connaissons. « Je rends grâces au Seigneur, lui dit ce saint pape (2), de ce qu'entre plusieurs témoignages de sa bonté envers Votre Excellence, il vous a remplie d'un si grand amour de la religion que vous vous portez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au salut des âmes et à la propagation de la foi. La renommée ne nous a pas laissé ignorer les grands secours que vous avez procurés à notre frère Augustin. Ceux qui ne connaissent pas votre piété en seront dans l'admiration; mais pour nous, qui en avons vu tant de preuves, il n'y a plus à admirer, nous n'avons qu'à nous en réjouir avec vous. Vous avez su quels miracles éclatants le Sauveur a opérés pour la conversion des Anglo-Saxons, et ce doit être pour Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de

(1) Deut. xxiii, 25. — Greg., l. XI, Ep. LIV. — (2) Greg., l. XI, Ep. LXII. — Labb. Concil., t. V, p. 1469.

part qu'elle à cette bonne œuvre. Car si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous après Dieu qu'elle en est redevable (1). » La reine Brunehaut avait sans aucun doute contribué largement aux frais de la mission. Une telle charité est bien digne de la magnificence royale et bien méritoire : car, dit encore S. Grégoire, *en aidant ceux qui font le bien on s'approprie le bien qu'ils font*. Les soins que ce grand pape et ses successeurs continuèrent de prendre de l'Église d'Angleterre, la rendirent longtemps une des plus florissantes du monde chrétien. Pouvait-on prévoir que le schisme viendrait un jour ravir à son pasteur ce troupeau d'élection? funeste changement, que des commencements si prospères ne rendent que plus déplorable.

S. Grégoire écrivit plusieurs autres lettres aux églises des Gaules, qui sont pleines de marques de sa bonté ou de son zèle. Par une de ces lettres, datée du mois d'octobre et de l'indiction XV, c'est-à-dire de l'an 596, il accorda plusieurs privilèges au monastère des religieuses de Saint-Cassien (2) de Marseille, à la sollicitation de Dynamius et d'Aurélienne (3), bienfaiteurs de ce monastère. La lettre est adressée à Respecta, qui en était abbesse. Ces privilèges sont les suivants : l'abbesse ne sera pas choisie d'une autre communauté, mais les religieuses éliront une d'entre elles, et l'évêque la bénira si cependant il la juge digne ; l'administration du temporel du

(1) Trois princesses de la même famille sont devenues de véritables missionnaires : Ingonde en Espagne, Brunehaut et Berthe en Angleterre.

(2) Le P. Pagi dans sa *Critique des Annales de Baronius*, Ruffi dans son *Histoire de Marseille*, et le P. Mabillon dans les *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît* croient que le monastère que S. Grégoire nomme ici de *Saint-Cassien* est celui des religieuses de Saint-Sauveur, établi à Marseille par le célèbre abbé Cassien. Suivant ce sentiment, la qualité de saint donnée à cet abbé par S. Grégoire même est remarquable. On pourrait peut-être dire que ce monastère était dédié en l'honneur de S. Cassien martyr ; mais on ne trouve aucun vestige qu'il y ait eu à Marseille un monastère de religieuses de Saint-Cassien, si on le distingue de celui de Saint-Sauveur, fondé par l'abbé Cassien.

(3) Le P. Sirmond a imprimé dans le texte de cette lettre : *Aureliani*, et c'est ainsi que lit le P. Mabillon ; mais ses confrères, dans leur édition de S. Grégoire, ont mis *Aurelianae*. Nous croyons qu'il faudrait plutôt lire *Aureliae* : car nous avons une autre lettre de S. Grégoire adressée *Dynamio et Aureliae*. Aurélie ou Aurélienne pouvait être la sœur de Dynamius : car sa femme se nommait Euchérie.

monastère sera entièrement à la disposition de l'abbesse, sans que l'évêque ou quelque ecclésiastique délégué par lui puisse s'y ingérer; il est convenable, à la vérité, que l'évêque célèbre la messe dans l'oratoire du monastère le jour de la fête (1) ou celui de la dédicace du monastère; mais aussitôt qu'il aura célébré, on ôtera sa chaire de l'oratoire, et les autres jours la messe sera célébrée par un prêtre député de l'évêque; l'évêque aura néanmoins inspection sur les mœurs et sur la conduite de l'abbesse et des religieuses, et il pourra punir selon les canons celles qu'il trouvera coupables (2). On voit ici les commencements des exemptions accordées à quelques monastères par le Saint-Siège. On peut aussi y remarquer que quand l'évêque officiait, il y avait une chaire ou un trône qui lui était propre.

Brunehaut avait demandé à S. Grégoire le *pallium* pour S. Syagrius d'Autun, dont elle estimait la vertu et la prudence, et qui prenait une part active au gouvernement des États dont elle était régente pendant la minorité des rois ses petits-fils. S. Grégoire lui répondit par une lettre datée du mois d'octobre, indiction I, c'est-à-dire l'an 597, et dans cette lettre il s'exprime ainsi (3) : « Entre plusieurs actions de vertu que fait Votre Excellence, l'affection qu'elle montre aux évêques nous fait connaître combien son cœur est solidement établi dans la crainte de Dieu. Nous ressentons une grande joie de voir en vous cet esprit de christianisme, et ce zèle pour honorer ceux que vous aimez comme les serviteurs de Dieu. Car il faut, notre très-excellente fille, qu'en commandant aux autres vous obéissiez au Roi des rois. Rien n'affermira mieux votre trône que votre soumission à ses ordres, puisqu'en vous attachant au service du Créateur vous attachez plus étroitement vos sujets à votre service. »

Après ces avis mêlés de quelques louanges, S. Grégoire

(1) Il y a dans la lettre de S. Grégoire, *die natalis* : c'est sans doute le jour de la fête du titulaire du monastère.

(2) Greg., l. VII, Ep. XII. — (3) Greg., l. IX, Ep. XI.

dit à Brunehaut qu'il aurait bien voulu envoyer le *pallium* à Syagrius, comme elle l'en avait prié, d'autant plus que l'empereur y donnait son consentement, et qu'on lui avait rendu de bons témoignages de la vie sainte de cet évêque, et surtout des bontés qu'il avait eues pour Augustin ; mais qu'il se voyait obligé de suspendre la concession de cette grâce pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que celui qu'on avait envoyé à Rome pour en rapporter le *pallium* était schismatique, c'est-à-dire défenseur des trois chapitres ; en second lieu, parce que Brunehaut, en demandant le *pallium*, avait souhaité que le pape marquât qu'il l'accordait sans qu'on le lui eût demandé ; et en troisième lieu, parce que Syagrius ne l'avait pas demandé lui-même : ce qui était contre l'usage.

S. Grégoire ajoute qu'il a pris le parti d'adresser le *pallium* au prêtre Candide, administrateur du patrimoine de l'Eglise romaine dans les Gaules, afin qu'il le remit à Syagrius quand il aurait suppléé au défaut des formalités requises. On voit ici les précautions que l'on prenait pour n'accorder cette distinction qu'au mérite et aux services rendus à la religion. Mais il est surprenant qu'on demandât encore le consentement de l'empereur pour revêtir de cet honneur des évêques qui n'étaient nullement ses sujets. Nous avons indiqué ailleurs les raisons que les papes pouvaient avoir d'agir de la sorte.

Dans la même lettre, S. Grégoire recommande à Brunehaut d'abolir la simonie dans ses États. Il l'exhorte non-seulement à empêcher que sous sa régence on achète l'épiscopat, mais encore à ne pas souffrir qu'on y parvienne par la brigue et comme par droit de parenté, ou qu'on y élève des néophytes, c'est-à-dire des laïques nouvellement engagés dans la cléricature. Il la conjure aussi d'éteindre les restes du schisme que l'ignorance et la prévention en faveur des trois chapitres entretenaient encore dans l'esprit de quelques ecclésiastiques, qui, par leur rébellion aux décisions de l'Eglise, ne cherchaient, comme remarque S. Grégoire, que le moyen de

s'assurer l'impunité dans leurs désordres : c'est en effet une des causes du progrès des hérésies. « Les hérétiques ne persistent dans leur erreur, dit ce saint pape, que pour se soustraire à la discipline de l'Église et avoir la licence de vivre à leur gré. Ils ne savent pas même de quoi il s'agit. Car c'est en vain qu'ils voudraient s'autoriser dans leur révolte du concile de Chalcedoine : nous le révérons et le suivons en tout. Nous anathématisons même quiconque osera retrancher ou ajouter quelque article à ses décisions. Mais ces schismatiques sont si entêtés dans leurs erreurs, qu'ils refusent de se rendre à l'autorité de l'Église universelle et des quatre patriarches. En effet, on pressa celui que vous avez député vers nous de dire pourquoi il s'était séparé de l'Église universelle : il avoua qu'il ne le savait pas et ne put nous en rendre aucune raison. » Les sectaires les plus ignorants sont communément les plus opiniâtres.

On a pu remarquer dans cet extrait que S. Grégoire traite de schismatiques séparés de l'Église les défenseurs des trois chapitres, quoique ce ne fût qu'une question de fait dogmatique, sur laquelle ils refusaient à l'Église la soumission qu'elle exigeait. Plusieurs autres lettres de ce grand pape nous en fournissent des preuves. Il écrit à un solitaire pour qu'il se garde bien de se laisser entraîner dans l'erreur des schismatiques (les défenseurs des trois chapitres), parce que par là il se trouverait séparé de l'Église universelle. « Et que vous serviraient alors, dit-il (1), toutes vos austérités, si elles ne sont point faites dans l'unité de la foi? Ces hommes pervers, en prenant la défense des trois chapitres, veulent se soustraire à la discipline de l'Église. Ils craignent la censure qu'ils ont méritée par leur conduite; ils refusent la soumission aux décrets du Saint-Siège et ils osent nous accuser de trahir la foi, qu'ils ne connaissent pas. Ils n'ont eux-mêmes ni la foi ni les bonnes œuvres; cependant ils voudraient faire

(1) Greg., l. IX, Ep. LII.

croire qu'ils ne combattent que pour la défense de la foi. »

S. Grégoire n'exhorta pas seulement la reine Brunehaut à extirper de la Gaule ces restes de schisme, il la pressa d'employer aussi son autorité à en proscrire l'idolâtrie, que l'ignorance et la superstition du peuple entretenaient encore en quelques lieux. « Empêchez vos sujets, lui dit-il, d'immoler aux idoles, d'honorer des arbres et de faire des sacrifices sacrilèges de têtes d'animaux (1). Car il nous est revenu que plusieurs font une alliance monstrueuse des exercices du christianisme et des superstitions païennes, en fréquentant les églises sans renoncer au culte des idoles. »

Enfin, il avertit cette princesse de réprimer tous les vices qui règnent dans les États confiés à ses soins, et particulièrement l'adultère et le vol, « afin, dit-il, de détourner par là le fléau des nations infidèles qui est levé, à ce que nous voyons, pour frapper bien des peuples. » Ce trait montre qu'on craignait alors quelque nouvelle irruption de barbares. En finissant, S. Grégoire marque à Brunehaut que, pour avoir part à ses bonnes œuvres, il lui envoie le livre qu'elle lui a fait demander. La lettre est datée du mois d'octobre, indiction I, ce qui désigne l'an 597 (2).

La contagion de la simonie, dont se plaignait ce saint pape, avait aussi pénétré dans le royaume de Clotaire II, et il n'est pas surprenant que sous le gouvernement de Frédégonde les dignités ecclésiastiques fussent vénales. Mais Dieu délivra enfin la France de la domination d'une femme impérieuse,

(1) La superstition d'immoler des têtes d'animaux nous paraît particulière aux Francs, qui l'auront apportée de la Germanie. Agathias dit que les Allemands immolaient à leurs dieux des animaux en leur coupant la tête. Le quatrième concile d'Orléans défend de jurer sur la tête de quelque animal : *ad caput alicujus fera vel pecudis*. La petite idole qu'on trouva dans le tombeau de Childéric était une tête de bœuf.

(2) Les auteurs de la nouvelle édition de S. Grégoire conviennent qu'on lit *indiction I* dans les manuscrits ; mais ils prétendent que c'est une faute, et qu'il faut lire *indiction II*. La raison qu'ils en apportent, c'est que dans cette lettre S. Augustin de Cantorbéry est nommé évêque, et qu'il ne fut ordonné à Arles que le 16 novembre 597, comme le dit Thomas Sprottus, sur lequel ils s'appuient. Mais il y a lieu de croire que cet auteur s'est trompé : car l'an 597 le 16 novembre n'était pas un dimanche.

qui depuis si longtemps se croyait permis tout ce qu'elle jugeait utile à ses intérêts. Cette reine, en qui tout était extraordinaire, semblait avoir effacé aux yeux des hommes la honte de ses crimes par l'éclat de ses exploits militaires. Après avoir remporté deux grandes victoires sur les enfants de Childebert II, autant par sa prudence que par sa bravoure, elle se voyait au comble de la gloire lorsqu'elle mourut, l'an 597 (1), digne en même temps, par le mélange des plus brillantes qualités et des plus grands vices, de l'admiration et de l'exécration de la postérité.

Frédégonde était de basse extraction; mais la nature et la fortune parurent s'accorder pour suppléer à ce défaut. Née avec de grands talents, douée d'une ambition plus grande encore, elle s'éleva sur le trône par le crime et l'artifice, s'y maintint par les mêmes moyens, et domina orgueilleusement les peuples et les rois durant plus de trente ans, pendant lesquels elle n'eut d'autre malheur que celui d'être presque toujours heureuse dans ses crimes. Elle aurait été l'héroïne de son siècle si elle n'en eût été la plus méchante femme. Elle fut enterrée, comme Chilpéric son mari, dans l'église de Saint-Vincent, c'est-à-dire de Saint-Germain des Prés, où l'on voyait encore sa tombe au siècle dernier; mais les fleurs de lis qu'on remarquait représentées sur sa couronne, prouvent que ce monument avait été réparé ou reconstruit bien longtemps après sa mort.

Clotaire, fils de Frédégonde, n'avait guère jusqu'alors porté que le nom de roi. Il commença à prendre les rênes du gouvernement à l'âge de quatorze ans, et, malgré sa jeunesse, il montra beaucoup de sagesse et d'amour pour la justice. Les exemples et les leçons de sa mère, par une espèce de prodige, n'avaient pas corrompu son bon naturel : il n'avait appris d'elle que l'art de maintenir son autorité, et l'on concevait de grandes espérances de son règne pour le bien

(1) *Fredeg. in Chron.*

des peuples et pour celui de la religion. C'est ce qui engagea dans la suite S. Grégoire à lui écrire pour le presser d'assembler un concile des évêques de son royaume, afin d'arrêter les scandaleux progrès qu'y faisait la simonie.

Ce grand pape ne bornait pas son zèle à des plaintes, toujours plus propres à faire connaître le mal qu'à le guérir. Résolu d'y apporter un remède aussi prompt qu'efficace, il jugea que, pour retrancher les abus qui déshonoraient l'Église dans le royaume des Francs, il ne pouvait prendre de plus justes et plus sages mesures que de provoquer au plus tôt la tenue d'un concile national. Il envoya donc à cet effet l'année suivante, 598, Cyriaque, abbé de son monastère de Rome, avec une lettre adressée à Syagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon, à Virgile d'Arles et à Didier de Vienne, c'est-à-dire aux plus célèbres évêques du royaume de Bourgogne. On doit remarquer que Syagrius d'Autun est nommé dans l'inscription de cette lettre avant les trois métropolitains. C'est sans doute parce que le pape lui envoyait le *pallium*, et qu'il le déléguait pour assembler le concile : distinction que Syagrius devait autant à son mérite personnel qu'à la faveur dont il jouissait auprès des rois francs, dont la protection était si nécessaire à l'Église en cette occasion.

S. Grégoire désignait à ces évêques, par sa lettre, les questions sur lesquelles il souhaitait qu'ils fissent des règlements dans le concile (1). La simonie et les ordinations prématurées des laïques pour les élever à l'épiscopat étaient les deux premiers points qu'il conseillait de traiter. « Nous avons été très-sensiblement affligé, dit-il, de voir que l'argent est un titre pour obtenir les dignités de l'Église; ce n'est pas la charge qu'il recherche, celui qui achète ainsi le sacerdoce, c'est la dignité qu'il ambitionne : il ne veut pas être un évêque, il aspire seulement à en porter le nom. Quoi donc! on voudrait qu'on ne s'informât plus ni des talents ni des mœurs

(1) Greg., l. IX, Ep. cvi; alias l. VII, Ep. cxii.

de ceux qu'on y destine, et que celui-là seul en fût jugé digne qui peut en payer le prix ! Mais vouloir y parvenir par ces voies iniques, c'est s'en montrer indigne. Car, de même qu'il faut élever au ministère des autels celui qui, étant pressé de l'accepter, le refuse et s'enfuit quand on le cherche, il faut en éloigner ceux qui se présentent d'eux-mêmes pour le solliciter avec importunité. »

Le saint pape détruit ensuite les plus spécieux prétextes dont on cherchait à pallier la simonie. Car ce vice, trop odieux s'il se montrait à découvert, n'a jamais manqué d'artifices pour se cacher. S. Grégoire déclare donc qu'il n'est pas permis de recevoir de l'argent pour les ordinations, même pour le donner aux pauvres ou pour en bâtir des monastères et des hôpitaux, parce qu'on doit faire l'aumône pour effacer ses péchés et non commettre des péchés pour faire l'aumône. Il recommande qu'on n'élève personne à l'épiscopat, qui n'ait auparavant montré dans les divers degrés de la cléricature qu'il possède les qualités suffisantes pour soutenir le poids de cette charge. Il compare ceux qu'on élève ainsi aux dignités de l'Église, avant de les avoir assez éprouvés, à du bois vert qu'on mettrait en œuvre et qu'on emploierait dans la charpente d'un édifice, dont il ne tarderait pas à compromettre la solidité.

S. Grégoire veut aussi qu'on renouvelle les anciens réglemens qui défendent aux clercs de demeurer avec des femmes qui ne sont pas dans les degrés de parenté marqués par les canons, et qu'on tienne la main à la convocation des conciles provinciaux : en sorte que si l'on ne peut s'assembler deux fois chaque année, comme les anciens décrets l'ont ordonné, on le fasse au moins une fois l'an.

« Nous voulons donc, dit-il en finissant cette lettre, que vous assembliez un concile dans lequel seront traités les articles précédents, et que, par les soins de notre frère l'évêque Syagrius et de notre cher fils l'abbé Cyriaque, vous disiez anathème à tout ce qui est contraire aux saints canons,

ainsi que nous l'avons marqué ci-dessus ; et que notre révérendissime frère Syagrius, avec tout le concile, nous envoie par notre fils l'abbé Cyriaque la relation de tout ce qui aura été fait et réglé. »

S. Grégoire écrivit une lettre particulière à Syagrius au sujet du *pallium* qu'il lui envoyait. Il y déclare qu'en vue des services qu'il a rendus à la mission d'Angleterre, il l'accorde volontiers à la demande qu'il lui en a faite pour le porter dans son Église, mais seulement pour la célébration de la messe. « Cependant, ajoute-t-il (1), nous avons résolu de ne vous le faire remettre qu'après que vous aurez promis de faire corriger, par l'autorité d'un concile, tous les abus au sujet desquels nous vous avons écrit. Mais afin de ne pas vous accorder seulement la décoration extérieure de cet ornement, nous avons jugé convenable, en conservant au métropolitain sa dignité et ses droits, de donner à l'Église d'Autun le premier rang après celle de Lyon, tandis que les autres évêques de la province n'auront dans les séances et dans les souscriptions des conciles d'autre rang que celui de leur ordination. » L'évêque d'Autun a joui longtemps de cette prérogative, aussi bien que du privilège d'administrer l'Église de Lyon pendant la vacance du siège.

S. Grégoire, en terminant sa lettre, exhorte Syagrius à se montrer digne de la nouvelle prérogative qu'il lui accorde. « Il faut, lui dit-il, que votre sollicitude croisse avec votre dignité, et que l'éclat de vos actions réponde à celui du nouveau vêtement dont vous êtes honoré. Redoublez donc d'attention sur vous-même et de vigilance sur vos inférieurs. Que votre conduite leur serve de modèle pour régler la leur ; que vos exemples leur apprennent ce qu'ils doivent faire, et vos discours ce qu'ils doivent craindre ou aimer. Sachez aussi que c'est particulièrement sur votre crédit que nous comptons pour la convocation du concile, parce que nous

(1) Greg., l. IX, Ep. cviii.

connaissions la tendre affection que les rois des Francs ont pour vous. Si vous donnez vos soins à faire exécuter ce que nous avons écrit à ce sujet, vous montrerez en même temps votre zèle contre les abus, et vous justifierez le choix que nous avons fait de votre personne en la chargeant de la conduite de cette affaire. »

Ce saint pape écrivit en même temps à la reine Brunehaut, pour la prier d'ordonner la tenue du concile et pour se plaindre de ce qu'elle souffrait que les Juifs eussent des esclaves chrétiens (1). En écrivant aux deux jeunes rois Thierry et Théodebert, il leur marque qu'il a été bien surpris d'apprendre qu'on exige dans les Gaules des tributs des terres de l'Église, et il conjure ces princes de remédier à ces abus dans le concile qu'il les prie de faire assembler (2).

L'abbé Cyriaque, qui était probablement porteur de toutes ces lettres, en remit une de S. Grégoire, en passant par Marseille, à Sérène, évêque de cette ville et successeur de S. Théodore, dont nous avons parlé. Le pape, après avoir recommandé le porteur à Sérène, blâme cet évêque d'avoir brisé et jeté hors de l'église des images, parce qu'il avait remarqué que quelques personnes grossières les adoraient. « Nous vous louons, dit-il (3), d'avoir eu du zèle pour empêcher qu'on n'adorât les ouvrages de la main des hommes; mais nous jugeons que vous n'auriez pas dû briser ces images. Car on expose des tableaux dans les églises afin que ceux qui ne savent pas les premiers éléments des lettres, puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Votre Fraternité devait donc conserver ces images et empêcher le peuple de les adorer. »

Sérène répondit à S. Grégoire par une lettre dans laquelle il faisait d'abord paraître beaucoup de soumission; mais il cherchait ensuite à justifier son procédé à l'égard des images,

(1) Greg., l. IX, Ep. cix.— (2) Greg., l. IX, Ep. cx.

(3) L. IX, Ep. cv nov. edit.

et paraissait même révoquer en doute que la lettre qui blâmait sa conduite fût véritablement de S. Grégoire. Le saint pape lui écrivit de nouveau que la fin de sa lettre l'avait affligé, autant que le commencement lui avait donné de consolation, et, après quelques reproches, revenant à l'affaire des images brisées, il lui parle ainsi (1) : « Dites-moi, mon frère, a-t-on jamais entendu dire qu'un évêque ait agi comme vous avez fait ? Cette seule considération aurait dû vous arrêter : car vous ne devez pas vous croire le seul sage et le seul saint, au mépris de vos frères. Autre chose est d'adorer la peinture, et d'apprendre par la peinture ce qu'il faut adorer. Vous ne devez pas briser ce qui a été placé dans les églises, non pour être adoré, mais pour instruire les ignorants. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a reçu l'usage de peindre dans nos temples les histoires des saints. Aussi avez-vous tellement scandalisé votre peuple en suivant mal à propos les mouvements d'un faux zèle, qu'une grande partie s'est séparée de votre communion....

« Rappelez-les avec une douceur paternelle. Dites-leur : Si vous voulez avoir des images dans les églises pour votre instruction, comme l'usage en a été anciennement introduit à ce dessein, je vous le permets. Dites-leur que ce n'est pas l'histoire représentée dans le tableau qui vous a choqué, mais l'adoration rendue mal à propos à des peintures. » Ces sages avis d'un si grand pape doivent apprendre que si des hommes grossiers et ignorants font quelquefois abus des images, c'est une raison de les instruire, ce n'en est pas une de les leur enlever : principe qu'on peut appliquer à divers autres usages saints et utiles, mais dont la simplicité ou la perversité du cœur humain abuse quelquefois. Il paraît que Sérène se rendit à des remontrances si pleines de discrétion et de charité, et qu'il se retira en Italie, au diocèse de Verceil, où il est honoré comme saint.

(1) Greg., l. XI, Ep. XIII.

En même temps que S. Grégoire faisait une salutaire réprimande à l'évêque de Marseille, S. Arige, évêque de Gap, ne reçut que des grâces et des éloges de la part de ce saint pontife, qui lui écrivit dans le même temps une lettre de consolation sur la mort de quelques-uns de ses proches. Il le fit en des termes qui montrent bien la tendre amitié et la singulière estime qu'il avait conçues pour ce digne prélat. « Comme la charité, lui dit-il (1), n'a fait qu'une âme de la vôtre et de la mienne, mon cœur a ressenti vivement tout ce qui afflige le vôtre. Je ne me suis consolé qu'en me rappelant votre fermeté et votre soumission. La patience doit adoucir votre douleur, et l'espérance d'une autre vie doit bientôt sécher les larmes que la mort des personnes chères vous fait verser. Que ceux-là pleurent longtemps qui n'espèrent pas une meilleure vie après la mort ; mais nous qui l'espérons, qui y croyons et qui l'enseignons, nous ne devons pas nous abandonner à la tristesse au sujet des morts, de peur que ce qui a dans les autres l'apparence d'un devoir de tendresse ne soit une faute en nous....

« Appliquons-nous donc, mon très-cher frère, non à pleurer les morts, mais à montrer que nous aimons les vivants. Efforçons-nous d'être utiles aux autres autant que nous le pourrons, en reprenant, en exhortant, en conseillant, en caressant même et en consolant. Que notre langue anime les bons, qu'elle reprenne les méchants, qu'elle excite les paresseux, qu'elle réprime les superbes et console ceux qui se laissent aller au désespoir. On nous nomme des guides : montrons à tous la voie du salut. Soyons toujours en sentinelle pour découvrir les embûches de l'ennemi et lui fermer toutes les avenues. Si l'erreur entraîne dans ses routes écartées quelqu'une de nos ouailles, n'omettons rien pour la ramener à la bergerie, afin que le nom de pasteurs, que nous avons l'honneur de porter, devienne le titre de notre récom-

(1) *Greg.*, l. IX, *Ep.* cvii.

pense et non le sujet de notre supplice. Mais parce que, pour remplir tous ces devoirs, nous avons besoin du secours de la grâce, prions sans cesse la bonté divine de nous accorder la volonté et le pouvoir de les accomplir. » Il serait difficile de faire un précis plus exact des obligations d'un évêque. Aussi S. Grégoire semble-t-il n'avoir retracé dans ce portrait que sa propre conduite et celle de S. Arige.

Ce saint évêque lui avait envoyé demander pour lui et pour son archidiacre (1) le privilège de porter la dalmatique. S. Grégoire le lui accorda par la même lettre et lui envoya ces ornements, qui étaient encore alors une distinction dont le Saint-Siège honorait quelques Eglises. Il l'avertit en même temps de se trouver au concile qu'il a recommandé à Syagrius d'assembler pour détruire la simonie. « Nous voulons, ajoute-t-il, que dans ce concile il reçoive le *pallium* que nous lui avons envoyé, après qu'il aura promis d'abolir, par les canons qu'on y dressera, les abus que nous avons proscrits. Nous vous ordonnons aussi de nous envoyer une exacte relation de ce concile, afin que nous soyons instruits par un prélat dont la sainteté nous est connue. »

S. Didier, évêque de Vienne, fit aussi demander le *pallium* à S. Grégoire, comme une prérogative accordée anciennement à son siège. S. Grégoire lui répondit qu'il n'en avait trouvé aucun vestige dans les archives de l'Eglise romaine, et que si de son côté il en trouvait des preuves dans celle de Vienne, il le priait de les lui communiquer (2). On ne sait si Didier en put fournir à S. Grégoire. Mais ce saint pape était sur le point de lui accorder le *pallium*, lorsqu'on lui rapporta que cet évêque s'occupait à des études profanes et qu'il enseignait la grammaire; il lui écrivit à ce sujet en ces termes (3) : « Les témoignages avantageux que l'on m'avait

(1) Cet archidiacre se nommait Valatonius, et il fut le successeur de S. Arige dans le siège de Gap, comme S. Grégoire l'avait prédit. C'est ce que la Vie de S. Arige nous apprend.

(2) Greg., l. IX, Ep. cxii. — (3) Greg., l. XI, Ep. liv. — Labb. Conc., t. V, p. 1463.

rendus de votre conduite m'avaient donné une joie si sensible, que je ne pouvais vous refuser la grâce que vous me demandiez. Mais il m'est revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, que Votre Fraternité explique la grammaire à quelques personnes. Cette dernière nouvelle nous a tellement contristé que la joie des premières s'est changée en affliction. En effet, les louanges de Jupiter sont peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ. Considérez vous-même combien il est honteux et criminel à un évêque de chanter ce qu'il ne conviendrait pas même que chantât un laïque qui a de la piété. » Il paraît qu'on accusait Didier de se livrer à la lecture des poètes profanes ; mais le fait n'était pas certain. C'est pourquoi S. Grégoire ajoute que s'il se trouve faux, il en remerciera le Seigneur et traitera ensuite de l'affaire du *pallium*.

Quelque nécessaire que soit à la défense de la foi l'étude de la grammaire et de la littérature profane, un évêque qui s'occuperait à l'enseigner au préjudice des devoirs et de la dignité de l'épiscopat, serait justement répréhensible. C'est le cas particulier que désapprouve ici S. Grégoire. Ce saint docteur était bien éloigné de blâmer en général ceux qui enseignaient ou qui étudiaient les belles-lettres. Il convient ailleurs que la connaissance en est trop utile à l'intelligence des saintes Ecritures, pour la négliger, et il exhorte à la cultiver, en s'autorisant de l'exemple de Moïse, d'Isaïe et de S. Paul (1). En parlant de ce grand apôtre, il ne craint pas d'avancer que la supériorité de ses écrits sur ceux des autres apôtres est peut-être uniquement due aux études qu'il avait faites dans les auteurs profanes. Si ces derniers, ajoute-t-il, sont bas et grossiers par le fond du sujet, ils sont élevés et sublimes par la forme dont ils savent le revêtir. Ce serait donc étrangement méconnaître l'esprit de ce grand pape que de prétendre, comme on l'a fait, qu'il était ennemi des sciences et des let-

(1) Greg., in *1 Reg.*, l. V, c. III.

tres. Mais ce n'est pas là l'occupation d'un évêque : il est appelé à d'autres soins, et le quatrième concile de Carthage, en 398, avait déjà interdit aux évêques la lecture des auteurs païens (1).

S. Grégoire souhaitait vivement que rien ne pût troubler la paix des monastères. Dans cette pensée, il voulut confirmer les privilèges accordés autrefois à un monastère d'Arles par le pape Vigile, à la prière de Childebert, qui en était le fondateur. S. Grégoire mande à Virgile (2) que ce prince, de glorieuse mémoire, ayant établi dans la ville d'Arles un monastère d'hommes et sachant le respect des fidèles pour le Saint-Siège et pour ses décrets, avait demandé et obtenu du pape Vigile des privilèges qui permissent aux moines de procéder sans trouble à l'élection de l'abbé et à l'administration des biens du monastère ; qu'il lui en envoie un exemplaire, afin qu'il s'y conforme et les fasse observer. « Car, ajoute-t-il, quoique ce qui a été une fois réglé par le Saint-Siège n'ait pas besoin d'une nouvelle confirmation, cependant, pour abondance de droit, nous confirmons par notre autorité tout ce qui a été décrété par un de nos prédécesseurs. »

Ce grand pape, qui veillait particulièrement sur la conduite des pasteurs, ne négligeait pas au besoin les plus humbles fidèles. Une vierge consacrée à Dieu, nommée Syagria, avait été contrainte de se marier malgré elle, et les évêques des Gaules ne s'étaient pas opposés à ce scandale. Mais S. Grégoire, dont la sollicitude s'étendait à tout, ayant été averti de ce désordre, en fit de vifs reproches à Virgile et à Syagrius. « Si cela est ainsi, leur dit-il (3), je gémissais amèrement de votre négligence, dans la crainte que devant le Seigneur vous ne méritiez pas la qualité de pasteurs, mais celle de mercenaires, puisque vous avez laissé, sans combattre, une brebis dans la gueule du loup. Quelle excuse apporterez-vous au jugement de Dieu, vous que ni la violence faite à une vierge, ni la con-

(1) Labb. *Concil.*, t. II, p. 1201. — (2) Greg., l. IX, *Ep.* CXI. — (3) Greg., l. IX, *Ep.* CXIV.

sidération de l'habit de religion qu'elle portait, ou celle de la dignité épiscopale dont vous êtes revêtus n'a point excités à défendre sa pudeur outragée ? » Il exhorte ces deux évêques à réparer une telle négligence et à porter Syagria à embrasser la pénitence, pour expier les fautes qu'elle pourrait avoir commises en consentant enfin à ce qu'elle avait fait d'abord par contrainte. « Au reste, mes très-chers frères, dit-il en finissant, recevez avec charité des avis que la charité m'a dictés pour vous Que ces reproches ne vous contristent pas : on doit prendre sans répugnance une liqueur amère, quand elle est présentée comme un remède salutaire. »

Ce saint pontife écrivit encore à Syagrius d'Autun et aux rois Thierry et Théodebert en faveur d'Ursicin de Turin. Il y avait déjà plusieurs années qu'on avait démembré la partie de son diocèse soumise aux rois francs, pour en composer l'évêché qu'on établit à Maurienne. Ursicin s'en plaignit enfin à S. Grégoire. La longue captivité que les Lombards lui avaient fait subir l'empêcha sans doute de le faire plus tôt. Ce saint pape chargea Syagrius de s'intéresser à la cause de ce prélat auprès des rois francs. Il représente, en termes pathétiques, combien il est injuste de profiter de la captivité d'un évêque pour envahir une partie de son troupeau (1). Il rappelle aux deux princes Thierry et Théodebert (2) que la plus belle qualité des rois est d'aimer la justice et de la faire observer; qu'ils doivent dans leurs entreprises consulter plus encore l'équité que leur puissance; qu'ainsi il les conjure par le zèle qu'il a pour le salut de leurs âmes de faire restituer à l'évêque de Turin les paroisses qui ont été démembrées de son diocèse. L'évêché de Maurienne subsista néanmoins, parce que les rois francs ne voulurent point que les terres de leur obéissance dépendissent d'un évêque sujet des Lombards. On fit sans doute connaître à S. Grégoire les raisons qu'on avait eues d'établir cet évêché et la nécessité de le maintenir.

(1) *Greg.*, l. IX, *Ep.* cxv. — (2) *Ibid.*, *Ep.* cxvi.

Cependant le concile que S. Grégoire avait tant à cœur et qu'il avait ordonné de tenir dans les Gaules pour y abolir la simonie, n'avait pas encore été assemblé. Le saint pape, dont le zèle était excité par les obstacles, redoubla ses instances. Il en écrivit à S. Virgile d'Arles, à S. Ethérius de Lyon, à S. Arige de Gap, à la reine Brunehaut, et aux rois Théodebert, Thierry et Clotaire. Rien n'est plus pressant que la lettre qu'il écrivit à Brunehaut. Après avoir donné à sa piété et à la sagesse de son gouvernement les louanges qu'elle paraissait alors mériter, il lui parle ainsi (1) : « Ayez du zèle pour les intérêts de Dieu, et il aura soin des vôtres. Faites assembler un concile pour détruire la simonie, ainsi que nous vous l'avons recommandé. Immolez à Dieu cet ennemi domestique, afin que vous puissiez vaincre les ennemis étrangers, et que Dieu veille avec autant de soin à votre défense que vous montrerez d'ardeur pour combattre ses ennemis. »

Il manda à Théodebert, roi d'Austrasie, et à Thierry, roi de Bourgogne, que s'ils souffraient que dans leurs royaumes on aimât plus l'or que Dieu, ils devaient craindre que le Seigneur, qui tolérait alors avec patience le mépris de ses commandements, ne s'en vengeât bientôt avec éclat. Il semble que le saint pape prévît la funeste révolution qui se fit quelques années après dans les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. Il annonçait ce qu'il convenait de faire pour éviter ces malheurs; mais la voix du père commun avait peine à se faire entendre au milieu du bruit des armes, dont tout le domaine des rois francs retentissait alors.

Les trois jeunes rois, Clotaire, Thierry et Théodebert, qui s'étaient partagé l'empire franc, continuaient de se faire une guerre cruelle, avec une alternative de bonne et de mauvaise fortune, qui ne servait qu'à redoubler leur acharnement. Clotaire fut d'abord victorieux des rois d'Austrasie et de Bourgogne, ligués contre lui; mais il perdit, l'an 600, une san-

(1) Greg., l. XI, Ep. LIX, LX, LXIII.

glante bataille : elle rendit ces princes maîtres d'une grande partie de son royaume de Neustrie ; sa seule ressource fut de semer la division entre les deux frères. Ceux-ci ne tardèrent pas à tourner l'un contre l'autre leurs armes victorieuses, et ce fut Brunehaut qui, pour se venger d'un affront qu'elle avait reçu, alluma le feu de cette guerre civile entre les deux rois ses petits-fils (1).

Cette reine, dont l'ambition ne vieillissait pas, prétendait gouverner Théodebert, roi d'Austrasie, avec le même empire qu'elle avait eu jusqu'alors. Mais les seigneurs austrasiens se lassèrent d'obéir à une femme, et dès que leur roi eut atteint l'âge de quatorze ans, ils excitèrent sa jalousie et chassèrent honteusement Brunehaut de la cour, l'an 599. On assure qu'un pauvre mendiant, ou plutôt un seigneur déguisé en mendiant, l'ayant trouvée seule à Arcis-sur-Aube, la conduisit par des chemins détournés en Bourgogne, où l'accueil que lui fit le roi Thierry la dédommagea des mauvais traitements qu'elle avait reçus en Austrasie. Mais elle n'en perdit pas le souvenir : elle n'oubliait ni les injures ni les bienfaits (2). Nous verrons dans la suite la cruelle vengeance qu'elle tira de Théodebert. Quant au guide qui l'avait conduite, elle crut ne pouvoir mieux récompenser sa fidélité qu'en l'élevant à l'épiscopat, et elle lui donna le siège d'Auxerre, devenu vacant quelque temps après par la mort de S. Aunaire.

Il y a lieu de croire que ce nouvel évêque d'Auxerre fut S. Didier ; ce qui nous autorise à dire que le guide de Brunehaut fut moins un mendiant qu'un seigneur qui se déguisa en mendiant : car Didier appartenait à une famille de la plus haute noblesse (3). Quoique ce fût un saint évêque, sa promotion de l'état laïque à l'épiscopat est une preuve qu'on observait peu ce que S. Grégoire avait si instamment recommandé sur cet article. C'était là cependant une des sources principales

(1) Fredeg. in *Chron.*, c. xx. — (2) Fredeg. in *Chron.*, c. xix. — (3) *Hist. Episc. Autiss.*

des nombreux désordres qui régnaient dans le clergé de la Gaule, et qui s'y multipliaient tous les jours. Car, outre l'avarice et la simonie, l'impudicité ne tarda pas à y pénétrer, et quelques prêtres déshonorèrent la sainteté de leur ministère par d'infâmes débauches.

Dès que S. Grégoire, qui ne se rebutait pas de l'inutilité de ses premières plaintes, eut appris ce nouveau scandale, il écrivit à la reine Brunehaut dans les termes les plus forts, la conjurant de lui prêter son autorité pour la correction de ces indignes ministres du Seigneur. « Comme il est écrit, lui dit-il (1), *que la justice fait la gloire des nations, et le péché la misère des peuples*, un royaume n'est stable que quand les rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connaissance. C'est pourquoi nous croyons devoir vous avertir, dans l'amertume de notre cœur, de ce que nous avons su par de nombreux témoignages. Il y a dans vos Etats des prêtres qui mènent une vie si scandaleuse, que nous ne pouvons le dire sans douleur ni l'entendre sans confusion. De peur que le crime de quelques-uns ne devienne la ruine d'un grand nombre, et n'attire la colère de Dieu sur nous-même aussi bien que sur votre royaume, nous sommes obligé de nous élever avec zèle contre de tels excès afin de les corriger. Ce sont, continue-t-il, les péchés des prêtres qui causent la ruine des peuples. En effet, qui intercédera pour les crimes des laïques, si les prêtres, qui sont obligés de le faire, en commettent de plus grands? Mais puisque ceux qui sont chargés de s'opposer à ces scandaleux abus ne se mettent pas en devoir de les détruire, ayez la bonté de nous écrire à ce sujet, afin qu'avec votre agrément et par vos ordres nous envoyions une personne sur les lieux, qui puisse de concert avec les évêques rechercher et punir les coupables. Pourvoyez par là au salut de votre âme et au bien des peuples que vous gouvernez. Pourvoyez à celui des rois vos petits-fils, auxquels vous souhaitez un

(1) Greg., l. XI, Ep. LXXIX. — Apud Labb., t. V, p. 1477.

règne heureux. Faites disparaître ce scandale avant que le Seigneur appesantisse sa main, de peur qu'il ne frappe enfin d'autant plus rudement qu'il a plus longtemps suspendu ses coups.... »

C'était S. Augustin de Cantorbéry que S. Grégoire se proposait d'envoyer d'Angleterre pour tenir le concile contre les prêtres scandaleux. Mais comme il n'avait pas encore l'agrément de la reine Brunehaut, il n'en parla qu'en termes généraux à Virgile, à qui il écrivit en ce même temps. Il se contente de le prier de bien recevoir Augustin, si toutefois il vient dans la Gaule, et de traiter ensemble de la correction des ecclésiastiques dont il lui découvrira les désordres, parce que ceux qui sont éloignés se trouvent souvent mieux instruits des scandales que les personnes qui sont sur les lieux (1).

Par une autre lettre S. Grégoire charge Virgile de faire de sa part, et en qualité de vicaire du Saint-Siège, des reproches fraternels à Sérène, évêque de Marseille, accusé d'entretenir d'étroites liaisons avec des hommes décriés par leurs mœurs, et notamment avec un prêtre scandaleux : ce qui portait une grave atteinte à la réputation de cet évêque (2). Car on se croit en droit de juger du caractère d'une personne par celui de ses amis, et le plus souvent on ne se trompe point. On ne voit pas que ce projet de délégation d'Augustin ait été réalisé; mais il parut que la Providence voulait pourvoir au mal d'une autre manière.

Brunehaut, qui désirait obtenir la médiation de S. Grégoire pour conclure un traité avec l'empereur, envoya au pape une ambassade solennelle l'an 602, et les ambassadeurs dans leurs instructions avaient ordre de lui déclarer que la reine consentait à la tenue du concile et le pria d'envoyer quelqu'un pour y présider. S. Grégoire ne pouvait recevoir une plus agréable nouvelle : « Nous avons reconnu en

(1) Greg., l. XI, Ep. LXVIII.— Labb., t. V, p. 1477.— (2) Greg., l. XI, Ep. LXV.

cela, dit-il (1) à Brunehaut, le soin que vous prenez du salut de votre âme et de l'affermissement de votre trône. Car en craignant le Seigneur et en travaillant à faire garder ses commandements, vous méritez de régner longtemps sur la terre et de passer ensuite dans une heureuse vieillesse d'un royaume terrestre au royaume du ciel. Nous accomplirons les désirs de Votre Excellence dans un temps convenable. » Il est probable que les troubles qui régnaient parmi les Francs, forcèrent S. Grégoire à retarder le départ de son légat. Si ce concile fut enfin assemblé, comme nous le pensons (2), les actes en ont été entièrement perdus.

Les ambassadeurs de Brunehaut étaient en outre chargés de consulter le pape de sa part sur plusieurs articles concernant le gouvernement de l'Église. S. Grégoire, après avoir assuré la reine qu'il emploierait son crédit et sa médiation pour établir, comme elle le souhaitait, une paix solide entre l'empire et les Francs, répondit aux articles suivants, sur lesquels on l'avait consulté.

Un évêque du royaume de Bourgogne était tombé en démence, et comme il paraissait qu'il ne serait jamais en état de reprendre ses fonctions, on avait demandé à S. Grégoire si du vivant de cet évêque on ne pouvait pas en ordonner un autre pour son Église. Le saint pape répondit que les canons ne le permettaient pas (3); qu'il fallait cependant pourvoir au gouvernement de cette Église. Que si le malade avait quelque intervalle de raison, il fallait en profiter pour l'engager à donner la démission de son évêché, dont il ne pouvait plus remplir les devoirs, et lui faire demander un successeur; auquel cas on ordonnerait un nouvel évêque, en assignant à l'ancien une pension sur les biens de son Église. Que si le

(1) Greg., l. XIII, Ep. vi.

(2) Ce qui nous fait juger que ce concile fut enfin assemblé, selon les désirs de S. Grégoire, c'est que nous savons que l'an 602 un grand nombre d'évêques en tinrent un sur l'affaire de S. Colomban, dont nous parlerons bientôt, et sur d'autres points de discipline.

(3) Greg., l. XIII, Ep. v et vi.

malade n'avait aucun intervalle lucide, il fallait seulement nommer un administrateur pour le spirituel et pour le temporel, qui fût digne de succéder après la mort de l'évêque ; qu'en attendant Ethérius de Lyon ferait les ordinations des clercs, si toutefois l'évêché en question était dans le ressort de sa métropole. La pension qui devait être assignée à l'ancien évêque sur les biens de son Église, qu'il ne pouvait plus desservir, mérite d'être remarquée.

On avait aussi cherché à obtenir l'agrément de S. Grégoire pour élever un bigame aux ordres sacrés. Mais il fut inflexible, et répondit, par la même lettre, à la reine Brunehaut qu'il la conjurait de ne pas permettre une chose si contraire à la discipline ; que ce serait une tache qui ternirait la gloire de sa régence, qu'elle avait illustrée par tant d'actions de piété.

Ce grand pape crut aussi devoir faire cesser le scandale qu'un évêque d'Italie nommé Mennas paraissait avoir donné par une vie peu édifiante, pendant son séjour chez les Francs. Sur les plaintes qu'on en avait faites à S. Grégoire, il avait mandé à Syagrius d'Autun de le faire partir pour Rome. Mennas s'y était rendu, et, après avoir répondu aux accusations intentées contre lui, il s'était même purgé par serment sur le corps de S. Pierre. Le saint pape le fit savoir à la reine Brunehaut, afin qu'elle le rendit public : car il n'avait pas moins de zèle pour la défense des innocents que pour la punition des coupables. On voit par d'autres traits que S. Grégoire faisait jurer sur le corps de S. Pierre. Au reste, il faut bien distinguer cet évêque Mennas de celui de Toulon du même nom.

Par la même lettre, S. Grégoire avertit encore Brunehaut qu'il lui envoie les privilèges que ses ambassadeurs lui avaient demandés pour de pieux établissements qu'elle avait faits. Cette princesse, qui aimait la magnificence et les actes éclatants de piété, avait fait bâtir à Autun, de concert avec Syagrius, un hôpital en l'honneur de S. Andoche, et deux monastères : un de filles dédié en l'honneur de la Ste Vierge et de

S. Jean, dans la ville ; et l'autre d'hommes, dans les faubourgs, en l'honneur de S. Martin. Ces fondations ont subsisté fort longtemps ; dans la suite, le monastère de la Vierge reçut le nom de Saint-Jean, en l'honneur duquel il était dédié, et l'hôpital de Saint-Andoche fut changé en un monastère de filles. Il paraît même, par quelques actes, que dès les commencements il y eut dans cet hôpital des religieuses pour le service des femmes (1), comme il y avait des moines pour le service des hommes.

Ce fut pour rendre ces établissements plus célèbres et plus durables, que Brunehaut avait chargé ses envoyés à Rome de demander des privilèges à S. Grégoire. Ce grand pape loue d'abord la reine de ce qu'au milieu des troubles et des affaires inséparables d'une régence, elle s'appliquait à ce qui pouvait servir la religion avec autant de zèle que si elle n'avait pas eu d'autres soins (2) : « Comme les pieuses actions de ceux qui gouvernent, lui dit-il, font la sûreté des sujets, nous estimons heureuse entre toutes les nations la nation des Francs, d'avoir une reine douée de tant de vertus. » Il ajoute qu'il lui accorde avec plaisir les privilèges qu'elle a demandés pour les établissements en question.

Le privilège pour l'hôpital est adressé à Sénator, qui en était abbé ou supérieur. S. Grégoire y marque qu'à la prière de la reine Brunehaut et du roi Thierry, son petit-fils, il ordonne : 1° Qu'aucun roi ou évêque, ou quelque autre personne que ce soit, ne puisse usurper ou s'approprier, sous aucun prétexte, les biens qui ont été appliqués à cet hôpital par Brunehaut ou par Thierry, ou qui pourront dans la suite lui être donnés par d'autres. 2° Qu'après

(1) Modoïn, évêque d'Autun vers le milieu du ix^e siècle, réforma les religieuses de Saint-Andoche, et Jonas, son successeur, en confirmant cette réforme, marque dans ses lettres qu'il y avait eu là anciennement, *ab antiquo*, des religieuses qui vivaient selon l'ordre canonique, et que son prédécesseur avait réformées selon l'ordre monastique. Nous expliquerons ailleurs ce que c'était que l'ordre canonique, que les chanoinesses ont conservé. V. Mabill. *Ann.*, t. I.

(2) Greg., l. XIII, Ep. vi.

la mort de l'abbé de l'hôpital, on ne pourra en reconnaître d'autre que celui que le roi aura nommé du consentement des moines : ce qui démontre, comme nous venons de le dire, qu'il y avait une communauté de moines pour desservir l'hôpital. 3° Que les rois ne pourront jamais recevoir aucun présent pour la nomination de cet abbé. 4° Qu'on ne pourra le déposer, si ce n'est pour cause de crime ; qu'alors l'évêque d'Autun ne pourra le juger seul, mais devra appeler six autres évêques (1) avec lui.

S. Grégoire dit enfin que, suivant l'intention des fondateurs, il défend d'élever jamais à l'épiscopat l'abbé de cet hôpital, sous quelque prétexte que ce soit (2). Il défend pareillement d'en tirer des moines pour les ordres et les dignités de l'Église sans le consentement de l'abbé, le tout sous les peines les plus graves. « Si quelqu'un, dit-il, roi, évêque, juge ou autre personne séculière, ayant connaissance de cette constitution, ose y porter atteinte, qu'il soit privé du pouvoir et de l'honneur attachés à sa dignité, et qu'il s'attende à répondre de son crime au jugement de Dieu ; et s'il ne restitue ce qu'il aura enlevé et ne fait une digne pénitence, qu'il soit séparé de la communion du sacré corps et du sacré sang de notre rédempteur Jésus-Christ et réservé au terrible jugement de Dieu. » D'habiles critiques croient que ce dernier trait : *Si quelqu'un, roi, etc.*, a été ajouté malignement à ce privilège ; le P. Mabillon (3),

(1) On lit dans les éditions ordinaires : *adhibitis sex aliis episcopis suis* : ce qui, paraissant supposer que l'évêque d'Autun est métropolitain, a donné occasion de douter de la vérité de ce privilège. Mais la nouvelle édition ôte la difficulté, car on a mis sur la foi de plusieurs manuscrits : *coepiscopis suis*.

(2) Dans la nouvelle édition de S. Grégoire, on ajoute à la défense d'élever l'abbé à l'épiscopat cette exception : *nisi prius abbatibus officio sit privatus* : ce qu'on ne lit pas dans les anciennes éditions, que nous avons cru devoir suivre ici pour deux raisons : 1° En admettant cette exception, la défense que fait S. Grégoire devient inutile : car on ne s'avisait pas de garder le gouvernement d'un monastère ou d'un hôpital quand on était élevé à l'épiscopat. 2° Supposé cette exception, S. Grégoire ne décrète rien dans cet acte qui puisse faire naître la méfiance envers l'abbé. Cependant ce saint pape marque à la reine Brunehaut qu'il est à propos qu'elle fasse conserver ces privilèges dans les archives royales, de peur que les supérieurs des monastères ne les suppriment comme contraires à leurs intérêts.

(3) Mabill., de *Re diplom.*, l. II, p. 105 et 106.

réfute cette assertion comme opposée à tous les manuscrits et à d'autres témoignages authentiques. Le privilège du monastère de Saint-Martin était adressé à l'abbé Lupon (1), et celui du monastère de Sainte-Marie à l'abbesse Thessalie. Ils sont conçus presque dans les mêmes termes que celui de l'hôpital, et datés du mois de novembre, indiction VI, c'est-à-dire l'an 602.

Ces grâces accordées par S. Grégoire, à la recommandation de Brunehaut, furent pour cette princesse de nouveaux motifs de protéger la mission d'Angleterre, où le pape venait d'envoyer d'autres ouvriers évangéliques pour venir en aide à ceux qui y travaillaient déjà. S. Laurent, depuis évêque de Cantorbéry, était à la tête de cette recrue de missionnaires. S. Augustin, avec lequel il était passé en Angleterre, l'avait député à Rome pour rendre compte à S. Grégoire des succès de la mission; et ce saint pontife l'avait renvoyé avec un nouveau renfort d'hommes apostoliques, qui passèrent par la Gaule l'an 601.

Rien ne montre mieux combien ce grand pape avait à cœur le progrès de la religion, que le nombre de lettres qu'il écrivit chez les Francs en faveur des nouveaux missionnaires, dans tous les lieux où ils devaient passer. Il les recommanda à S. Virgile d'Arles, à S. Ethérius de Lyon, à S. Didier de Vienne, à S. Arige de Gap, aux rois Clotaire, Thierry et Théodebert, à Mennas de Toulon, à Sérène de Marseille, à Loup de Chalon-sur-Saône, à Aigulfe de Metz, à Simplicie de Paris, successeur de Faramode, à Mélantius de Rouen, à Licinius, dont S. Grégoire ne marque point le siège; mais il était évêque d'Angers et fort puissant à la cour de Clotaire II. Toutes ces lettres sont de l'indiction IV, c'est-à-dire de l'an 601.

Il est surprenant que Mélantius, qui avait trempé dans l'assassinat de S. Prétextat, son prédécesseur, se soit main-

(1) Dans le nécrologe du monastère de Saint-Martin l'abbé Lupon est nommé Loup, et sa mort est marquée au 15 octobre.

tenu sur le siège de Rouen, même après la mort de Frédégonde, dont il était la créature. Mais nous devons faire observer que dans ces temps de troubles la discipline n'était pas si religieusement observée, et d'ailleurs il est à croire que le roi Clotaire n'aura pas manqué de soutenir un évêque que la reine sa mère avait toujours si hautement protégé. Quoi qu'il en soit, la mort de Mélantius, qui arriva bientôt après, en délivra son Église.

Plusieurs des saints évêques à qui S. Grégoire avait écrit en cette occasion, moururent aussi vers ce même temps. S. Ethérius de Lyon, qui fut de ce nombre, alla recevoir l'an 602 la récompense de ses vertus. Ce saint évêque, après s'être rendu recommandable par sa sagesse et par sa probité à la cour du roi Gontran, dont il était le conseiller, se distingua plus encore dans l'épiscopat par sa piété et par son zèle, qui lui méritèrent de grands éloges de la part de S. Grégoire. Il avait écrit à ce saint pape pour le prier de renouveler d'anciens privilèges de son Église et de lui envoyer les ouvrages de S. Irénée. S. Grégoire lui répondit qu'il n'avait rien trouvé dans les archives de l'Église romaine concernant les privilèges qu'il assurait avoir été accordés à celle de Lyon (1), qu'ainsi il devait envoyer à Rome les actes qu'il prétendait posséder; que par rapport aux ouvrages et à la Vie de S. Irénée, il les avait fait chercher avec soin depuis longtemps sans avoir pu en rien recouvrer. Il est étonnant qu'on n'eût pas à Rome, et plus encore qu'on n'eût pas à Lyon les ouvrages d'un Père si célèbre dans l'Église et le second évêque de Lyon même. Ethérius eut pour successeur Secundin, qui occupa ce siège fort peu de temps.

S. Arige de Gap et S. Licinius ou Lezin d'Angers, auxquels nous avons vu que S. Grégoire avait écrit, moururent aussi quelques années après. Ce furent deux des plus saints évêques de leur temps, et leur histoire, aussi édifiante qu'elle est au-

(1) Greg., l. XI, Ep. LVI.

thentique, mérite de trouver place ici. Arige eut la consolation d'avoir employé toute sa vie au service de l'Église, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à son extrême vieillesse. Car son père Aprocaise, qui était un seigneur franc, et sa mère Sempronia l'offrirent à Dieu à l'âge de deux ans, devant l'autel de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. S. Didier (1), alors évêque de cette ville, l'y reçut avec joie, le baptisa et l'éleva soigneusement dans les lettres et dans la piété. Arige desservit quelque temps une église de la campagne, et fut élevé après la déposition de Salonius sur le siège de Gap, où pendant un épiscopat de plus de vingt ans il fut constamment l'exemple et les délices de son peuple. Dieu fit plusieurs miracles en sa faveur (2).

Un jour qu'il naviguait sur la Durance, le bateau qui le portait se brisa contre une roche. Mais le saint évêque put se tenir sur cette roche cachée dans l'eau, et y demeura ferme avec son diacre, malgré la violence des vagues. Ceux qui étaient sur le rivage, voyant en quel péril il était, jetaient des cris lamentables. Lui, au contraire, entonna ce verset du psalmiste : *J'ai attendu constamment le secours du Seigneur. Il a jeté sur moi un regard favorable : il m'a tiré d'un profond borbier, et il a affermi mes pieds sur la pierre* (3).

Arige fit sur la fin de sa vie un pèlerinage à Rome ; les relations personnelles qui en résultèrent, augmentèrent l'estime que S. Grégoire avait conçue pour lui. Ce grand pape ne craignait pas de dire qu'il n'y avait point d'évêque en Occident comparable à celui de Gap. Ces deux saints, que la plus tendre amitié unissait, ne purent se séparer sans verser des larmes. Mais Grégoire consola Arige en lui prédisant que Dieu ne tarderait pas à les réunir dans le ciel. La prophétie se vérifia

(1) Les frères de Sainte-Marthe ont omis S. Didier dans le catalogue des évêques de Chalon-sur-Saône ; et Robert, qui l'y a mis, l'a placé avant S. Jean, prédécesseur de S. Sylvestre. Mais l'auteur contemporain de la Vie de S. Arige nous apprend que S. Didier fut évêque de Chalon, et ce qu'il en rapporte montre qu'il faut placer son épiscopat après S. Sylvestre et avant S. Agricole.

(2) *Vita Aregii*, t. I *Bibl. Labb.*, p. 695.—(3) Ps. **XXXIX**.

bientôt. Arige, étant tombé malade quelque temps après son retour de Rome, n'était affligé que de ne pouvoir pas célébrer la messe pour se nourrir du Pain des anges. Il s'efforçait d'y suppléer par l'ardeur de ses vœux. Il répétait souvent avec une sainte confiance la prière suivante : « O bon Jésus, mon Sauveur, ne livrez pas aux démons une âme qui vous confesse et qui vous a toujours prié depuis qu'elle est dans ce corps mortel. » Sentant son heure approcher, il se fit dépouiller de ses habits et se fit porter à l'église devant l'autel dédié à S. Eusèbe. Là, sur la cendre et le cilice, il reçut le viatique du corps de Jésus-Christ des mains d'Hésychius, évêque de Grenoble, qui s'était rendu à Gap, et son sacré sang de celles du prêtre Diconcius. Après quoi, rempli de la plus douce consolation, il s'écria : « Seigneur Jésus, je vous rends grâces de ce que le temps de ma mort est arrivé. Je suis sorti nu du sein de ma mère : je retournerai nu dans celui de la terre. » Il mourut ainsi le 1^{er} mai, jour auquel son Église honore sa mémoire.

Hésychius de Grenoble, qui l'assista à la mort, était lui-même un saint évêque, et Arige eut une vision où Dieu lui en fit connaître le mérite. Hésychius assista au quatrième concile de Paris en 573, au premier et au second de Mâcon, au troisième de Lyon et au second de Valence. La Vie de S. Arige, d'où nous avons tiré les particularités édifiantes que nous avons rapportées, a été écrite par un auteur contemporain, aussi bien que celle de S. Licinius d'Angers.

Licinius, vulgairement S. Lezin, fut au commencement du vi^e siècle une des lumières de l'Église des Gaules par l'éclat de ses vertus et de ses talents. Sa noblesse et son mérite personnel lui frayèrent dans sa jeunesse un chemin facile pour parvenir aux honneurs et aux dignités du siècle. Clotaire II, dont il était parent, le fit comte de son écurie (1), et ensuite

(1) Le comte de l'écurie avait l'intendance sur les chevaux du roi, et dans la suite il eut le commandement des troupes; c'est du nom *comes stabuli* qu'a été formé celui de *connétable*. On voit par le code Théodosien que les empereurs avaient aussi un comte de leur écurie, qui était nommé *comes stabuli sacri*.

comte et duc d'Angers. Dans tous ces emplois Licinius fut successivement brave guerrier, courtisan habile et magistrat intègre ; mais la Providence, en l'ornant de tant de belles qualités, avait d'autres vues sur lui pour la gloire de l'Église. Tout semblait l'attacher au monde, et il était sur le point de s'engager dans les liens du mariage, comme sa famille l'en pressait, lorsque la personne qu'il devait épouser fut tout à coup couverte d'une lèpre qui lui enleva toute sa beauté. Licinius comprit que Dieu désapprouvait son mariage et l'appelait à son service (1). Il s'engagea donc dans le clergé, sans autre vue que de travailler à sa perfection et à celle des autres. Il parut oublier le rang qu'il avait tenu dans le monde, et mena une vie pauvre et commune avec les autres clercs, s'appliquant sans relâche à se rendre habile dans la science des saintes Écritures et dans la connaissance des canons.

Dieu n'avait pas suscité cette lumière pour la laisser sous le boisseau. Après la mort d'Audovée ou Audouin, évêque d'Angers, le clergé et les citoyens élurent Licinius d'un commun consentement. Il s'en défendit, mais ses prières et même ses larmes ne purent résister à l'empressement d'un peuple qui voulait avoir pour évêque celui qu'il avait eu pour premier magistrat. Il ne trompa point les espérances qu'on avait conçues de lui. Toujours appliqué à l'étude des saintes lettres, à la prière ou à la prédication, il ne prit de l'épiscopat que ce qu'il a d'onéreux. Dans les visites qu'il faisait aux monastères et aux églises de son diocèse l'aumône accompagnait toujours ses prédications. Il marchait sans faste et ne portait que des habits grossiers, rehaussant assez sa dignité par ses vertus (2).

Sa douceur, plus efficace que la sévérité, gagnait les pécheurs les plus endurcis dans le crime : car la bonté était le trait saillant de son caractère. On remarqua même que dans les conciles où il se trouva, il se déclara toujours pour le parti de la clémence et qu'il ne voulut jamais assister à la déposition

(1) *Vita Licinii*, ab auct. cœvo, apud Boll., 13 febr., c. I.— (2) *Ibid.*, c. II.

d'aucun évêque ; qu'au contraire il prit toujours, autant que la raison le permettait, la défense de ceux qu'on voulait déposer. Mais cette charité du saint évêque pour les pécheurs ne nuisit pas à son zèle contre les péchés : ce sont deux vertus qui cesseraient de l'être si l'on sacrifiait à l'une les droits de l'autre (1). Cet hommage rendu à la bonté de S. Licinius par les contemporains nous fait connaître que de son temps il se tint des conciles en ces provinces pour déposer des évêques. Peut-être furent-ils le résultat des lettres que S. Grégoire avait écrites au roi Clotaire pour provoquer la répression de la simonie.

Licinius était aussi dur envers lui-même qu'il était indulgent pour les autres. Souvent, après avoir prolongé son jeûne jusqu'au troisième jour, il ne prenait pour toute nourriture qu'un morceau de pain d'orge avec un verre d'eau et portait continuellement un cilice sous ses habits. Il célébrait tous les jours la messe avec de grands sentiments de piété et conseillait à son peuple la fréquente communion, répétant souvent dans ses exhortations ces paroles du Sauveur : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui* (2).

Ce saint évêque employa ses grands biens à soulager les pauvres et à ériger des temples au Seigneur. Sans parler de la fondation de l'abbaye de la Couture au Mans, à laquelle il contribua, comme nous le voyons par le testament de S. Bertram, il fit bâtir deux belles églises à Angers : l'une dans le faubourg en l'honneur de S. Jean-Baptiste ; et l'autre dans la ville en l'honneur de la sainte croix (3). Voici à quelle occasion cette dernière église fut construite.

Un jour qu'il allait, accompagné de son disciple S. Magnebode ou Maimbeuf, voir travailler les ouvriers qui construisaient l'église de Saint-Jean, il fut accueilli par une troupe d'aveugles et de boiteux qui lui demandèrent l'aumône. Comme le saint évêque était en oraison, il passa sans leur répondre. Ils

(1) *Vita Licinii*, c. II, n. 15. — (2) *Ibid.*, n. 17. — (3) *Ibid.*, n. 16.

redoublèrent leurs cris jusqu'à trois fois. Alors il se retourna comme en colère, et, ayant fait sur eux le signe de la croix, il continua son chemin. Aussitôt ces malheureux se trouvèrent tous guéris de leurs infirmités (1). Maimbeuf, qui les vit courir après le saint évêque, lui dit : *Eh! mon seigneur, voyez le miracle! Où étais-je*, repartit l'évêque, *quand j'ai fait le signe de la croix?* Maimbeuf lui montra l'endroit. Licinius, y étant revenu, envoya chercher les architectes qui bâtissaient l'église de Saint-Jean, et leur donna ordre de construire en ce lieu une église en l'honneur de la sainte croix.

Clotaire II, en accordant Licinius à l'Église, ne crut pas devoir priver l'État de ses services : malgré son épiscopat il le fit maire de son palais. Quoique cette charge ne fût pas alors aussi considérable qu'elle le devint dans la suite, les soins qu'elle exigeait firent soupirer le saint évêque après la retraite ; il forma même la résolution d'abdiquer le gouvernement de son Église pour se retirer dans quelque solitude. Mais il ne put obtenir l'agrément du roi ni des évêques, qui lui représentèrent qu'ayant été appelé canoniquement à l'épiscopat, il ne devait songer qu'à continuer à en remplir les devoirs. Il suivit ce conseil et redoubla ses travaux apostoliques, en attendant la récompense, qui ne fut pas longtemps différée (2).

Il tomba dangereusement malade pendant les chaleurs du mois d'août, et quand il commença à se mieux porter, il s'écria les larmes aux yeux : *Hélas! pourquoi mon exil est-il prolongé? Il y a trop longtemps que je suis dans cette terre étrangère. Je souhaite d'être dégagé des liens qui m'attachent à la vie et de m'unir à Jésus-Christ.* Il languit encore quelques semaines, et mourut saintement le 1^{er} novembre, on ne sait quelle année (3); mais ce dut être avant l'an 605 (4).

(1) C. IV, n. 23. — (2) C. III. — (3) C. V.

(4) Ce qui fait croire que S. Lezin mourut avant l'an 605, c'est que S. Maimbeuf, qui fut son successeur après Cardulfe, était déjà évêque l'an 606 ; car dans la Vie

S. Licinius, plus connu sous le nom de S. Lezin, est honoré dans son Église le 13 février. Il fut enterré dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fait bâtir : on croit que c'est celle qui porta depuis le nom de Saint-Julien. Il se fit un grand nombre de miracles sur son tombeau.

La Vie de S. Licinius fut d'abord écrite par un auteur contemporain, et c'est celle que nous avons suivie. Sur la fin du XI^e siècle, Marbode, alors archidiacre d'Angers et depuis évêque de Rennes, en composa une autre, ou plutôt il retoucha la première. Son travail fut favorablement accueilli par le chapitre, qui s'engagea à faire pour lui des prières durant sa vie et après sa mort.

Pallade de Saintes, dont nous avons souvent parlé, mourut aussi sur la fin du VI^e siècle ou au commencement du VII^e; le *Martyrologe gallican* en fait mention le 7 octobre. Nous croyons en effet que c'est à lui qu'on a donné la qualité de saint, et non à un autre Pallade plus ancien, qu'on suppose sans fondement avoir été aussi évêque de Saintes. Car, malgré quelques fautes qu'on a reprochées au Pallade dont nous parlons, il faut convenir qu'il se rendit recommandable par ses bonnes œuvres pendant un long épiscopat. Outre l'église pour laquelle il envoya demander des reliques à S. Grégoire, il en avait fait bâtir une autre à Saintes; il y plaça le corps de S. Eutrope, premier évêque de cette ville. Deux abbés, qui firent avec lui l'ouverture du tombeau de ce saint, remarquèrent une fracture à l'un des os de la tête; et S. Eutrope, qui leur apparut la nuit suivante, leur dit que c'était l'effet du coup de hache qui avait consommé son martyre (1).

On fit aussi vers ce même temps avec grande solennité la

qu'il a écrite de S. Maurile, il joint la dixième année de son épiscopat avec la trente-troisième année du règne de Clotaire II, qui répond à l'an 616. On pourrait aussi prouver la même chose par le testament de S. Bertram du Mans, où S. Lezin est nommé de *sainte mémoire*, s'il était certain que ce testament fût daté de la vingt-deuxième année de Clotaire, comme Courvaisier l'a dit dans l'édition qu'il en a publiée, et comme le suppose Bollandus.

(1) Greg. Tur., *de Glor. mart.*, c. LVI.

levée des reliques de S. Victor, soldat de la légion Thébéenne, martyrisé à Soleure. Son corps reposait à Genève dans une église bâtie par une reine de Bourgogne nommée Sédéleuba (1); mais on ignorait en quel lieu de l'église il était caché. Dieu le révéla à Econnius ou Hiconius de Maurienne, qui le retira de la place où il était inhumé, l'an 602, assisté de deux évêques, Rustique et Patrice, dont on ne connaît pas les sièges épiscopaux : il est probable que l'un était évêque de Genève, et l'autre de Sion en Valais. Ils trouvèrent, en creusant la terre au milieu de l'église, une châsse d'argent dans un cercueil de pierre : en ayant fait l'ouverture, ils virent avec admiration la face du saint martyr aussi vermeille que s'il eût été vivant. Le roi Thierry, qui voulut assister à cette pieuse cérémonie, fit de riches présents à l'église de Saint-Victor, et Dieu y manifesta la gloire du saint martyr par un grand nombre de miracles, qui rendirent son culte célèbre dans l'Église de Genève. Les habitants de cette ville, aujourd'hui si éloignés de la religion de leurs pères, pourraient-ils se rappeler sans quelque honte la pieuse vénération dont leurs aïeux entouraient le culte des saintes reliques?

(1) *Fredeg. in Chr.*, c. XXII.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME

L'uniformité de discipline, qui conservait la paix dans l'Église des Gaules, fut altérée, au commencement du VII^e siècle, par l'usage différent que S. Coloman y avait apporté d'Irlande au sujet de la célébration de la Pâque. Cet abbé, suivant le rit de sa nation, croyait devoir faire cette fête le quatorzième de la lune, quand ce jour tombait le dimanche : en quoi il s'éloignait et de l'erreur des quarto-décimans qui la célébraient toujours le quatorzième de la lune, et de la pratique de l'Église qui ne la célébrait que le dimanche après le quatorzième. Les évêques des Gaules ne crurent pas devoir souffrir dans des moines étrangers une nouveauté que leur réputation de sainteté pouvait propager. Coloman, de son côté, entreprit de justifier l'usage des Irlandais avec une opiniâtreté qui ne convenait ni à l'humilité de sa profession ni à la sainteté de sa vie.

Il commença par faire des tentatives pour obtenir l'approbation du Saint-Siège. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à S. Grégoire. Une seule nous reste, dans laquelle il se nomme *Bar-Jona* (1), c'est-à-dire *fils de la colombe*, faisant allusion à son nom de Coloman (2). Il dit qu'en voyant la hardiesse qu'il a d'écrire à un si grand pontife, on pourrait lui dire ce qu'un

(1) *Bar*, en hébreu corrompu, signifie *fils*, et *Jona* signifie *colombe*. *Bargoma*, qu'on lit dans l'imprimé, est manifestement une faute ; il y en a plusieurs autres dans le texte de cette lettre.

(2) Greg., l. IX, Ep. CXXVII.

sage de l'antiquité dit un jour en voyant une femme bien fardée : *Non miror artem, sed miror frontem*; mais que la nécessité où il se trouve de l'importuner de ses lettres doit lui servir d'excuse. Il soutient ensuite son sentiment avec une grande liberté, et tâche de montrer qu'on peut faire la Pâque depuis le quatorzième jour de la lune inclusivement jusqu'au vingtième, et non jusqu'au vingt-unième ou vingt-deuxième, ce qui, selon lui, serait une Pâque ténébreuse.

« Pourquoi donc, dit-il à S. Grégoire, vous qui êtes un pontife si sage, et dont les lumières de l'esprit éclairent l'univers, célébrez-vous cette Pâque de ténèbres? Il est bien étonnant que vous conserviez encore cet usage de la Gaule. Je ne puis cependant croire qu'en le tolérant vous l'ayez approuvé. Vous avez craint d'être taxé de nouveauté, et vous avez voulu vous en tenir à l'autorité de vos prédécesseurs, et surtout à celle du pape Léon. Mais, je vous prie, n'en croyez pas votre humilité : *un chien vivant est meilleur qu'un lion mort* (1). »

S. Colomban parle avec un grand mépris de Victorius, qui avait composé le cycle pascal reçu dans la Gaule, et il s'appuie surtout du sentiment d'Anatolius, approuvé par S. Jérôme. Il prie le pape de décider; mais il l'avertit que quiconque ira contre l'autorité de S. Jérôme sera rejeté comme hérétique par les Églises d'Occident (il entend celles d'Irlande et d'Écosse). C'était dire assez clairement qu'il ne se soumettrait pas à la décision qu'il demandait, à moins qu'elle ne fût conforme à ses préjugés. Anatolius, dont il parle, était un évêque de Laodicée qui écrivit un canon pascal dans le III^e siècle, avant le concile de Nicée, et à l'érudition duquel S. Jérôme a donné effectivement de grandes louanges dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*.

S. Colomban, dans la même lettre, lance quelques traits

(1) S. Colomban, en rapportant cet endroit de l'Écclésiaste : *Melior est canis vivus leone mortuo*, fait allusion au nom du pape S. Léon. Il comptait sur l'humilité de S. Grégoire, en jugeant qu'il ne serait pas choqué de ce qu'il lui appliquait l'autre partie de la comparaison.

contre les prélats qui l'inquiétaient au sujet de son usage. Il demande au pape si l'on peut communiquer avec des évêques ordonnés par simonie, qui sont, dit-il, en grand nombre dans cette province; ou avec ceux qui, ayant été incontinents dans le diaconat, ont cependant été promus à l'épiscopat.

Il souhaite aussi d'être instruit sur la manière dont on doit traiter les moines que le désir d'une plus grande perfection porte à quitter leurs monastères, malgré leurs abbés et les vœux qu'ils ont faits. Ce qui semble marquer que les moines de S. Colomban faisaient vœu de stabilité, comme ceux de S. Benoît. L'abbé de Luxeuil témoigne dans la même lettre un grand désir d'aller à Rome, non pour voir cette ville, mais pour voir son pontife. Il chercherait, dit-il, dans Rome même autre chose que Rome. Il loue le *Pastoral* de S. Grégoire et le prie de lui envoyer ses commentaires sur Ezéchiel et sur le Cantique des cantiques, et il l'exhorte à travailler sur Zacharie.

En finissant, il revient à la question de la Pâque. « Si vous me répondez, dit-il, comme le prêtre Candide m'a dit que vous le feriez, qu'on ne peut changer un usage si ancien (1), sachez que c'est plutôt une ancienne erreur, et que la vérité qui la combat est encore plus ancienne. » S. Colomban se plaignit de ce qu'il n'avait reçu aucune réponse de S. Grégoire. Il adressa sur la même question un mémoire à l'évêque Arigius : cet évêque est S. Arige de Gap ou S. Arédius de Lyon, qui est souvent nommé Arigius (2). Le crédit dont ce dernier jouissait à la cour et dans l'épiscopat, peut faire croire que c'est plutôt à lui que cet écrit fut adressé; mais si on prenait ce parti, il faudrait dire que Secundin, qui fut successeur de S. Ethérius, n'occupa le siège que quelques mois.

Colomban, par toutes ces démarches, voulait apparemment

(1) Le P. Mabillon, dans l'extrait qu'il a fait de cette lettre, n'a pas saisi le sens de cet endroit. Il dit seulement que Colomban espère que S. Grégoire l'honorera d'une réponse, comme Candide le lui a dit. Colomban dit: *Si, ut audivi a sancto Candido tuo, hoc respondere volueris temporis antiquitate roborata mutari non posse, etc.*, ce qui donne un sens bien différent.

(2) Th. Rayn. *Indic. SS. Lugd.*

se rendre favorable le jugement des évêques de la Gaule, qui devaient tenir un concile sur ce point de discipline et sur quelques autres, comme ils le tinrent en effet l'an 602. Il est probable que ce fut par suite des instances de S. Grégoire, et pour extirper les abus contre lesquels ce saint pape avait tant pressé les rois et les évêques de la Gaule d'assembler un concile. Nous n'osons cependant point l'assurer, parce que nous n'avons pas les actes de celui dont parle ici S. Colomban.

Dès que le saint abbé sut que les évêques étaient assemblés, il leur écrivit une lettre, dans laquelle, à travers les sentiments d'humilité dont elle est pleine, on entrevoit un grand entêtement pour une mauvaise cause. Les solitaires qui ont pris un mauvais parti sont les plus difficiles à désabuser. « Je remercie le Seigneur mon Dieu, dit-il aux évêques (1), de ce qu'à mon sujet tant de saints sont assemblés pour traiter ensemble de la foi et des bonnes œuvres. Et plutôt à Dieu que vous le fussiez plus souvent ! Quoique les troubles présents ne permettent pas de tenir des conciles une ou deux fois l'an, comme les canons l'ordonnent, vous auriez dû vous efforcer d'en tenir plus fréquemment. Je prie Dieu que celui-ci tourne au bien de l'Église, et que le Prince des pasteurs vous inspire de traiter non-seulement de la Pâque, mais encore de plusieurs autres points de discipline plus importants, qui sont négligés... Que chacun de vous examine si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de Jésus-Christ. Je touche légèrement cet article en passant, afin que si vous voulez nous enseigner comme vos inférieurs, vous vous souveniez que les ouailles n'écoutent pas celui dont la voix ne s'accorde pas avec celle du vrai Pasteur, et dont la vie n'est pas l'expression de la sienne. Qui que nous soyons, clercs ou moines, commençons donc tous par observer les règles que le Seigneur a prescrites, c'est-à-dire par être humbles et pauvres volontaires, et nous serons bientôt d'accord sur tout le reste. »

(1) *Biblioth. PP. Lugd.*, t. XII, p. 25.

Après ce préambule, où l'on peut encore remarquer quelques traits contre les évêques, Colomban entre en matière et dit : « Examinons, mes chers pères, et voyons quelle est la meilleure tradition : si c'est la vôtre ou celle de vos frères de l'Occident (c'est-à-dire de l'Hibernie). En effet, comme je l'ai marqué dans la réponse que je vous ai envoyée, il y a plus de trois ans, toutes les Églises de l'Occident (c'est-à-dire encore d'Irlande et d'Écosse) ne croient pas devoir célébrer la résurrection avant la passion, ni faire la Pâque avant l'équinoxe et après le vingtième jour de la lune (1). Mais j'ai traité ailleurs cette question, soit dans les trois lettres que j'ai écrites au pape, soit dans le mémoire que j'ai pris la liberté d'adresser à l'évêque Arigius. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de supporter dans un esprit de paix et de charité mon ignorance, ou, comme quelques-uns la nomment, mon orgueilleuse présomption; et, puisque je ne suis pas l'auteur de cet usage, qu'il me soit permis de vivre en repos dans ces bois, auprès des ossements de dix-sept de nos frères, comme nous avons vécu depuis douze ans, afin que nous continuions de prier pour vous, ainsi que nous y sommes obligés. Souffrez que nous demeurions avec vous dans la Gaule, nous qui espérons être un jour tous ensemble dans le ciel.... Que feriez-vous en effet à des vieillards étrangers et à de pauvres vétérans de la vie monastique? »

Colomban ajoute qu'il n'a pas osé se rendre au concile de peur de s'engager dans des discussions, contre la défense de l'Apôtre; mais qu'il s'en rapporte plus à la tradition de son pays et au calcul d'Anatolius qu'au cycle de Victorius, qui a écrit longtemps après. « Au reste, dit-il, si c'est la volonté de Dieu que vous me chassiez de ce désert, où je suis venu de si loin pour Jésus-Christ, je dirai comme le prophète : *Si je suis cause de cette tempête, prenez-moi et jetez-moi dans la mer* (2). »

(1) Quand le quatorzième jour de la lune pascale tombe un dimanche, l'Église diffère alors la Pâque au dimanche suivant, et célèbre cette fête le vingt-unième jour de la lune : ce que S. Colomban ne croyait pas permis. — (2) Jon. 1, 12.

On ne sait pas quel effet produisit cette lettre, ni ce que les évêques de la Gaule décidèrent dans leur concile ; mais Colomban ne quitta pas son usage. Peut-être crut-on pouvoir le tolérer en lui pour quelque temps, en considération de sa vertu, qui eût sans doute reçu un nouvel éclat de sa soumission, quoiqu'il ne fût question que d'un point de discipline.

S. Grégoire, qui pouvait plus que personne désabuser ce saint abbé, ne reçut pas ses lettres ou ne jugea pas à propos d'y répondre. Ce grand pape étant mort sur ces entrefaites, aussi renommé dans tout le monde chrétien pour ses héroïques vertus et ses rares talents que pour les grandes actions dont il avait illustré son pontificat, Colomban crut devoir s'adresser à son successeur (1). Il lui dit qu'ayant écrit plusieurs fois inutilement à S. Grégoire, il a recours à lui pour le conjurer d'appuyer de son autorité sa tradition sur la Pâque, en supposant qu'elle ne fût pas contraire à la foi, et de lui permettre de vivre avec les évêques de la Gaule comme S. Polycarpe et S. Anicet ont vécu ensemble, en conservant leurs différents usages sans rompre les liens de la communion. Il avoue n'avoir pu faire goûter ses raisons aux évêques de la Gaule ; mais il aime mieux croire que ces prélats raisonnent mal que de reconnaître qu'il a tort (2). L'attachement de ces moines irlandais à leurs pratiques troubla la paix qu'ils étaient venus chercher de si loin : on ne la trouve que dans une soumission parfaite aux règlements du corps des pasteurs.

Pendant ces contestations, il se formait, par les intrigues de Brunehaut, un violent orage contre S. Didier de Vienne ; les faits que nous allons rapporter attirèrent l'attention des évêques du royaume de Bourgogne et leur firent oublier pour un temps l'affaire de S. Colomban. Brunehaut sembla n'avoir attendu que la mort de S. Grégoire pour démentir les éloges

(1) Le P. Patrice Flemming, franciscain, qui le premier a publié cette lettre, n'y ayant pas trouvé d'inscription, a cru qu'elle était écrite à Boniface IV. Il nous paraît qu'elle fut plutôt adressée à Sabinien, successeur de S. Grégoire, ou à Boniface III.

(2) *Ep. I, Biblioth. PP. Lugd.*, t. XII, p. 24.

qu'il avait donnés à sa piété : elle ne garda plus de mesure dès qu'elle ne craignit plus les avis et la censure de ce grand pape. Mais Dieu avait suscité S. Didier de Vienne pour s'opposer à ses violences avec un zèle dont il devait être la victime.

Cette reine, qui ne pouvait pardonner à ce saint évêque la généreuse liberté avec laquelle il reprenait ses désordres, résolut de s'en venger ; et pour rendre le plaisir de la vengeance plus délicat, elle s'appliqua à faire paraître coupable celui qu'elle voulait perdre. La huitième année de Thierry II, c'est-à-dire l'an 603, elle fit assembler à Chalon-sur-Saône un concile, auquel présida Arédius ou Arigius de Lyon, successeur de Secundin ; et, pour de prétendus crimes attestés par de faux témoins, on prononça la déposition de Didier, qui fut relégué dans l'île de Leuvis en Écosse (1). Mais Dieu y fit éclater la gloire de son serviteur en proportion des humiliations qu'il avait reçues, et le don des miracles, qu'il lui accorda dans son exil, justifia pleinement son innocence calomniée.

Le bruit de ces prodiges s'étant répandu dans les Gaules, Brunehaut en parut touchée, et après quatre ans d'exil elle permit à Didier de revenir dans son Église. Il n'y trouva pas le repos et la paix. Le magistrat de Vienne, voulant plaire à la reine, semblait prendre à tâche de chagriner le saint évêque, et il fit un jour emprisonner douze des serviteurs de l'Église. Didier, pénétré de douleur, répandit des larmes devant le Seigneur, et pendant sa prière S. Sévère, qui est honoré à Vienne, apparut aux prisonniers et les délivra. L'éclat de ce miracle et de quelques autres fit naître chez le roi Thierry le désir de voir un homme si puissant en œuvres, et de lui demander des avis salutaires pour sa conduite. Didier, dont le zèle n'était pas affaibli par les persécutions qu'il lui avait attirées, lui conseilla de chasser ses concubines et de s'engager dans les liens d'un légitime mariage.

Le roi goûta cette proposition, et il envoya Arédius de

(1) Fred. in *Chr.*—*Vita Desid.* ab auctore cœvō, apud Boll., 23 maii, n. 2, 6 et 7.

Lyon avec quelques seigneurs de sa cour demander en mariage Ermemberge, fille de Vittéric, roi des Visigoths. La princesse vint effectivement en France ; mais Brunehaut, qui craignait de voir diminuer son autorité de reine mère, si une reine épouse partageait le cœur du roi son fils, trouva le moyen d'empêcher ce mariage, et fit renvoyer honteusement Ermemberge en Espagne, après l'avoir dépouillée de ses trésors. Le roi des Visigoths, voulant avoir raison de cet affront, organisa contre Thierry une puissante ligue, qui cependant n'eut pas de suites (1).

Brunehaut réussit mieux dans la vengeance qu'elle méditait contre S. Didier, à qui elle ne pardonna pas le conseil qu'il avait donné au roi de se marier. Dès que le saint évêque eut quitté la cour pour retourner à son Église, elle commanda à trois comtes de le suivre et de le mettre à mort, quelque part qu'ils le rencontrassent. Ils l'atteignirent sur les bords de la Chalaronne sur le territoire de Lyon. Didier, se voyant poursuivi par ces assassins, se mit à genoux pour recommander à Dieu son peuple et ses persécuteurs. On l'assomma dans cette posture en laissant tomber sur lui une grosse pierre, et pour l'achever on lui brisa la tête avec un levier. C'est ainsi que mourut ce saint évêque, le 23 mai, l'an 607. L'Église l'honore comme martyr le jour de sa mort, et il le fut en effet de son zèle et de son amour de la justice. « Car, dit S. Adon (2), quoique ses persécuteurs ne lui aient pas dit : *Sacrifie aux idoles*, ils lui ont dit : *Consens à nos péchés, et tais la vérité.* » Son sang, versé pour une si bonne cause, opéra plusieurs miracles. On rapporte entre autres qu'un paralytique qui s'en frota, recouvra l'usage de ses membres.

S. Didier était originaire d'Autun. Il servit l'Église de Vienne sous l'épiscopat de quatre saints prélats : S. Naamace, S. Philippe, S. Evance et S. Vère, auquel il succéda, l'an 596. Il était fort versé dans l'étude des belles-lettres,

(1) Fred. in *Chron.* — (2) *Epist.* Adon.

et nous avons vu que S. Grégoire lui fit des reproches de ce qu'il enseignait la grammaire étant évêque. Mais ce pape ne parlait que sur un bruit qui pouvait être faux, comme le prêtre Candide, qui venait des Gaules, le lui assura. Didier fut d'abord enterré dans un lieu nommé alors Priscigny et depuis *Saint-Didier de Chalaronne*, dans l'ancienne principauté de Dombes, apparemment à l'endroit même où il fut martyrisé. Mais quelques années après il fut transféré à Vienne dans l'église des Saints-Apôtres hors de la ville. Cette translation se fit avec la permission du roi Clotaire II, sous l'épiscopat de S. Ethérius, qui avait succédé à S. Domnole, le successeur de S. Didier. S. Ethérius est honoré le 16 juin, et S. Domnole le 14 du même mois (1). On voit par là quelle glorieuse suite de saints évêques l'Église de Vienne continua de posséder, dans un siècle où la sainteté devenait plus rare.

L'historien Frédégaire attribue la mort de S. Didier aux mauvais conseils d'Arédius de Lyon. Mais puisque Arédius est honoré comme saint dans son Église le 10 août, il faut croire, ou qu'il a expié par la pénitence cette faute et quelques autres qu'on lui reproche, ou que Frédégaire a été mal instruit : ce qui est plus probable, puisque l'auteur contemporain de la Vie de S. Didier ne parle nullement de ce fait (2).

La mort cruelle de ce saint évêque n'intimida point Colomban. Il avait le zèle aussi bien que l'austérité d'Élie, et il ne craignit pas de s'exposer aux persécutions de Brunehaut pour la même raison qui venait de les attirer à Didier. Cet abbé ne paraissait de temps en temps à la cour, au sortir de son désert, que comme un prophète, pour y faire trembler le vice jusque sur le trône. Sa vertu, qui lui donnait l'autorité et la liberté d'un apôtre, lui avait mérité la vénération de Childebart II et des rois Théodebert et Thierry, ses fils. Celui-ci se félicitait surtout d'avoir un si saint homme dans ses États : heureux s'il

(1) Greg., l. XI, *Epist.* LIV. — *Acta transl.*, auct. Adone. — (2) Th. Rayn. *Agiologium Lugd.*, p. 31.

l'avait conservé ! Mais Colomban, qui ne savait pas flatter, avait trop de zèle et de sincérité pour plaire longtemps à un prince si débauché. Il lui fit un jour entre autres de grands reproches de ce qu'il s'abandonnait à des concubines, au lieu de prendre une épouse légitime, comme il convenait au salut de son âme et à l'affermissement de son trône. Le roi parut touché de ses raisons. Mais Brunehaut, qui sacrifiait tout à la jalousie de son autorité, sut aussi mauvais gré au saint abbé de ce conseil qu'elle l'avait su à S. Didier, et elle saisit la première occasion qui se présenta pour le lui faire sentir (1).

Colomban étant retourné à la cour, qui était alors à Bourcheresse, maison royale entre Autun et Chalon-sur-Saône, Brunehaut, qui voulait-lui tendre un piège, lui présenta les enfants que Thierry avait eus de ses concubines. Le saint abbé demanda à la reine qui étaient ces enfants, et ce qu'elle voulait qu'il leur fit. « Ce sont, dit-elle, les enfants du roi : donnez-leur votre bénédiction. » Il lui répondit : *Sachez qu'ils ne régneront pas, parce que ce sont des fruits de l'incontinence.* Il ne fut pas difficile à une reine artificieuse de répandre le poison de la malignité sur cette réponse, pour envenimer l'esprit du roi contre celui qui l'avait faite. Il est rare qu'on annonce impunément à un mauvais prince les malheurs qu'il s'attire par ses péchés.

Thierry commença là persécution par défendre à ses sujets de fournir des vivres aux moines de S. Colomban, et aux moines de sortir de leurs monastères; prévoyant le cas où ils le feraient, on envoya l'ordre aux monastères voisins de ne pas les recevoir. Ces saints religieux, qu'on voulait, à ce qu'il semblait, faire mourir de faim, trouvèrent quelque temps une ressource dans leur abstinence. Cependant le saint abbé, voyant le roi irrité à ce point, alla le trouver pour tâcher de l'adoucir. Il arriva au soleil couchant à Epoisses (2), où était alors la cour, et fit dire au roi qu'il ne voulait pas s'arrêter et

(1) Jon. Vit. Colomb. — Fred. in Chron., c. xxxvi.

(2) Epoisses est aujourd'hui une commune de la Côte-d'Or.

qu'il demandait seulement par grâce un moment d'audience. Le roi, ayant délibéré s'il l'admettrait, prit le parti de la douceur, et dit qu'il valait mieux recevoir avec honneur le saint abbé que d'irriter Dieu en rebutant avec mépris son serviteur. Il lui fit donc préparer un repas d'une magnificence royale. Mais Colomban refusa d'y toucher, disant qu'il ne convenait point que les serviteurs de Dieu goûtassent aux mets d'un prince qui leur interdisait non-seulement l'entrée de sa maison, mais encore de celles des autres. A peine avait-il proféré ces paroles que tous les vases qui étaient sur la table qu'on avait servie, se brisèrent, au grand étonnement de ceux qui étaient présents.

Ce miracle épouvanta tellement le roi que le lendemain, dès le matin, il alla avec Brunehaut prier Colomban d'oublier le passé, lui promettant de changer de conduite. Le saint homme s'en retourna plein d'espoir à son monastère ; mais Thierry ne remplit pas ses promesses.

Ce prince continua de se plonger dans ses débauches, et, ayant autorisé de nouvelles vexations contre les moines de Luxeuil, Colomban lui écrivit une lettre dans laquelle, parlant avec une fermeté dont les rois trouvent peu d'exemples, il le menaçait même de se séparer de sa communion. Il n'en fallait pas tant à Brunehaut. Elle porta les évêques et les seigneurs de la cour à aigrir le roi et à exciter son ressentiment envers un solitaire qui lui manquait de respect. Les évêques étaient prévenus contre Colomban au sujet de la Pâque, et les courtisans sont toujours prêts à entrer dans les passions des princes. Ils déclamèrent si éloquemment contre la manière de vivre de Colomban, qu'ils engagèrent Thierry à se transporter sur les lieux pour y examiner ce nouvel institut.

Le roi, s'étant donc rendu à Luxeuil, se plaignit d'abord à Colomban de ce qu'il s'éloignait des usages reçus dans les autres communautés de la province, et de ce qu'il ne permettait à personne d'entrer dans l'intérieur de son monastère. Colomban répondit que ce n'était pas son usage d'admettre

qui que ce soit dans les cellules ou dans les offices de la maison, qu'il y avait des lieux destinés pour recevoir les hôtes. Le roi lui dit qu'il devait abolir cette bizarre coutume s'il voulait avoir part à ses libéralités, et il entra en même temps dans l'intérieur du monastère. Colomban, ne pouvant l'en l'empêcher, lui dit avec une respectueuse fermeté : « Prince, si vous voulez enfreindre ce qui est ordonné par notre règle, je ne recevrai ni vos présents ni vos aumônes ; et si vous êtes venu ici pour détruire nos monastères et donner atteinte au bon ordre, sachez que votre royaume sera ruiné et votre race détruite. »

Le roi, qui était déjà entré dans le réfectoire, fut épouvanté d'une menace si formelle et se retira avec précipitation en disant au saint abbé : « Vous espérez peut-être que je vous procurerai la couronne du martyr, mais je prendrai de meilleurs conseils. » Les courtisans qui accompagnaient le roi, s'écrièrent qu'un étranger qui avait des manières si extraordinaires devait reprendre le chemin par lequel il était venu. Mais Colomban répondit qu'il ne sortirait pas de son monastère, à moins qu'on ne l'y contraignit par la violence.

Le roi, en se retirant, donna ordre à un seigneur nommé Baudulfe de chasser de Luxeuil le saint abbé ; en attendant les ordres de la cour, Baudulfe le conduisit à Besançon. Colomban, animé d'un zèle que la persécution ne rendait que plus ardent, transforma son exil en mission. Il visita les prisonniers, leur annonça la parole de Dieu, et obtint de ces malheureux la promesse que s'ils recouvraient la liberté ils feraient une sincère pénitence de leurs crimes. Touché de leur repentir, le saint homme commanda au moine Domual, son compagnon, de leur ôter leurs fers ; ils se brisèrent entre ses mains. Colomban leur lava les pieds et leur ordonna d'aller à l'église se purifier de leurs péchés par les larmes de la pénitence. Ils purent sortir en effet de la prison sans obstacle ; mais ils trouvèrent les portes de l'église fermées. Cependant ils étaient poursuivis par le tribun des soldats ; Colomban,

par un nouveau miracle, fit ouvrir les portes de l'église, et personne n'osa plus inquiéter ceux que le Seigneur avait ainsi délivrés.

Un miracle si éclatant procura plus de liberté au saint abbé. Comme chacun craignait d'être contre lui le ministre de la passion de Brunehaut, il s'aperçut bientôt qu'il n'avait plus de gardes. C'est pourquoi, après avoir passé la nuit en prière, il prit le parti de s'en retourner à son monastère.

Thierry, l'ayant appris, y envoya une compagnie de soldats. Lorsqu'ils arrivèrent, le saint homme était en prière dans l'oratoire. Dieu l'y rendit invisible à leurs yeux, et, quoique quelques-uns le heurtassent des pieds, personne ne l'aperçut. L'officier, qui exécutait cet ordre malgré lui, s'étant avisé de regarder par la fenêtre de l'oratoire, vit le saint abbé au milieu des soldats qui le cherchaient sans le voir, et, frappé du miracle, il retourna en faire son rapport au roi. Mais ce prince n'écoutait plus que son aveugle passion.

Il renvoya à Luxeuil deux autres officiers : le comte Berthaire et Baudulfe. Ils trouvèrent Colomban qui psalmodiait avec sa communauté, et, s'approchant de lui, ils lui dirent : « Homme de Dieu, nous vous prions d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres, et de vous en retourner dans votre pays. » Il protesta que la violence seule pourrait le faire sortir. Berthaire, qui craignait de s'attirer la vengeance du Ciel, se retira et laissa les plus déterminés de ses soldats pour exécuter les ordres du roi. On vit alors un spectacle bien touchant, et qui fut comme le triomphe de la sainteté sur la férocité la plus barbare. Les soldats se jetèrent aux pieds du saint abbé, lui embrassèrent les genoux, le conjurèrent avec larmes de leur pardonner ce qu'ils étaient forcés de faire, ajoutant que s'il refusait d'obéir il mettrait leur vie en péril.

Le saint homme se rendit à cette raison, et sortit de son monastère suivi de tous ses religieux, qui gémissaient

et jetaient des cris de douleur, comme s'ils eussent assisté à ses funérailles. On lui donna des gardes pour le conduire jusqu'à Nantes, où il devait s'embarquer pour repasser en Irlande. Colomban, s'étant arrêté un moment à quelque distance du monastère, afin de faire une fervente prière pour sa chère communauté, se tourna vers les moines qui l'accompagnaient, les consola en les assurant que Dieu ferait servir cette disgrâce à la propagation de leur institut ; puis il demanda quels étaient ceux d'entre eux qui auraient le courage de le suivre dans son bannissement. Tous répondirent qu'ils aimaient mieux souffrir les dernières extrémités avec leur père que de s'en séparer. Mais les gardes dirent qu'ils avaient défense de laisser aller avec lui les moines gaulois, francs ou bourguignons, et qu'on ne permettait de le suivre qu'à ceux qui étaient venus d'Irlande ou de la Grande-Bretagne. Il fallut obéir ; et comme la piété inspire plus de vraie tendresse que toutes les liaisons profanes, cette séparation fit couler bien des larmes de part et d'autre, surtout à S. Eustase, qui était un des plus chers disciples de S. Colomban et qui fut dans la suite abbé de Luxeuil.

Ainsi fut chassé de son monastère de Luxeuil le saint abbé Colomban, l'an 610, vingt ans après qu'il l'eut fondé. Son voyage jusqu'à Nantes ne fut qu'une suite de miracles. Étant arrivé à Auxerre, il dit à Ragamond, chef des gardes qui le conduisaient : « Souvenez-vous que le roi Clotaire, que vous méprisez, sera votre maître dans trois ans. » On le fit embarquer sur la Loire à Nevers, et comme quelques-uns de ses compagnons tardaient à entrer dans le bateau, un des gardes déchargea un coup de rame sur un saint moine nommé Lua. Colomban en fit des reproches au soldat, et lui prédit qu'il serait puni au même lieu où il avait frappé le serviteur de Dieu. La prophétie s'accomplit au retour : car ce malheureux se noya au même endroit. S. Bernard parle d'un saint moine irlandais nommé Lua qui fonda, dit-il, plus de cent

monastères (1). Ce moine est probablement celui dont il est ici question.

A Orléans S. Colomban eut le chagrin de se voir fermer les portes des églises, tant on craignait de déplaire au roi. Il campa sur le rivage de la Loire, hors de la ville, où il envoya pour chercher des vivres deux de ses disciples, dont l'un était Potentin, qui bâtit dans la suite un monastère près de Coutances. Ils ne trouvèrent dans Orléans qu'une marchande syrienne qui eût compassion d'eux, et qui leur donna avec charité les secours dont ils avaient besoin. Les saints sont toujours reconnaissants. Le mari de cette femme était aveugle depuis plusieurs années : les deux moines le conduisirent à S. Colomban, qui lui rendit la vue.

En passant à Tours, le saint abbé pria ses gardes de lui permettre de s'arrêter au tombeau de S. Martin pour y satisfaire sa dévotion. Ils lui refusèrent cette consolation et voulurent passer outre ; mais il fut impossible de faire avancer la barque. On fut donc obligé d'aborder au port, et le serviteur de Dieu alla passer la nuit en prière au tombeau de S. Martin. Le lendemain l'évêque Léoparius, successeur de Pélage, l'invita à dîner. Un seigneur franc nommé Chrodoalde, qui avait épousé la tante du roi Théodebert et qui cependant était attaché au roi Thierry, assistait à ce repas. Colomban lui dit : *Votre Thierry, ce chien, me chasse ; mais allez lui dire que dans trois ans lui et ses enfants seront exterminés*. On nous pardonnera de rapporter les propres paroles de S. Colomban, qu'il est difficile de justifier ; la rudesse de son caractère et des mœurs à cette époque peuvent toutefois les atténuer.

Le saint abbé arriva heureusement à Nantes, où l'évêque Sophronius et le comte Théodoalt avaient ordre de le faire embarquer pour l'Irlande. Il séjourna quelque temps en cette ville avec ses compagnons, en attendant le départ

(1) *Vit. S. Malchioræ.*

du vaisseau qui devait les porter, et pendant ce séjour l'évêque, qui craignait apparemment de déplaire à la cour, ne leur donna aucun secours ; mais de pieuses dames, plus généreuses et moins politiques, pourvurent abondamment à leurs besoins.

Colomban écrivit de Nantes une lettre à ses moines de Luxeuil, où l'on voit en même temps des marques de la tendresse de son cœur et de l'opiniâtreté de son esprit. « Ne croyez pas, leur dit-il (1), que les hommes vous persécutent d'eux-mêmes : ils y sont excités par les démons qui les possèdent et qui sont envieux du bien que vous faites. Mais combattez contre eux avec les armes spirituelles dont parle l'Apôtre, et percez-les, pour ainsi dire, des traits de vos ferventes prières, comme d'autant de flèches... Prenez garde surtout à n'avoir qu'un cœur et qu'une âme : sans quoi il vaudrait mieux que vous ne demeurassiez pas en communauté. Ainsi j'ordonne que tous ceux qui m'aiment et qui pensent comme moi, obéissent à Attale, mon cher disciple, à qui je laisse la liberté de demeurer ou de venir me rejoindre ; et dans le cas où il prendrait ce dernier parti, Valdolen sera votre supérieur. S'il y a quelqu'un parmi vous qui n'ait pas les mêmes sentiments que les autres, quel qu'il soit, chassez-le du monastère. »

Colomban adressant ensuite la parole à Attale, lui dit : « Si vous prévoyez le profit des âmes, demeurez ; mais si vous voyez des dangers, venez. Je parle des dangers de la discorde : car je crains qu'il n'y ait du trouble sur la Pâque, et qu'après mon départ vous ne vous affaiblissiez... Mais voici les larmes qui me coulent des yeux ; tâchons d'en tarir la source : il est honteux à un soldat de pleurer au moment du combat. Après tout, ce qui nous arrive n'est pas nouveau. » Et à cette occasion il s'étend sur l'utilité des souffrances. Il ajoute : « Au moment où j'écris ceci, on

(1) *Ep. Colomb. ad suos*, t. XII *Biblioth. PP. Lugd.*, p. 26.

vient m'avertir qu'on équipe un vaisseau pour me transporter malgré moi dans mon pays. Cependant, si je voulais m'enfuir, je n'ai point de gardes pour m'en empêcher, et il paraît qu'on ne serait pas fâché que je prisse ce parti. »

On voit par cette lettre que S. Colomban persistait toujours dans son sentiment sur la Pâque. Attale alla joindre son maître, et Valdolen ne voulut pas dans ces circonstances se charger du gouvernement ; il aima mieux s'adonner avec S. Valery aux fonctions de la vie apostolique, comme nous le dirons dans la suite. Ainsi les moines élurent quelque temps après pour leur abbé Eustase, neveu de Miétius, évêque de Langres.

Le vaisseau qu'on équipait à Nantes étant prêt à faire voile, Colomban y fit embarquer ses compagnons avec le peu d'effets qu'il avait, et il descendit la Loire sur une barque pour aller les joindre. Mais à peine eut-il mis le pied sur le vaisseau qu'il fut aussitôt repoussé vers le port, sans en pouvoir sortir. Le maître du navire comprit ce qui l'arrêtait : il fit débarquer les moines et leur bagage, et aussitôt après il fit voile avec un vent favorable. Ce miracle fut une nouvelle preuve que le Seigneur n'approuvait pas l'exil de Colomban, et chacun craignit d'y contribuer. Personne ne le pressant plus de s'embarquer, il prit le parti d'aller trouver le roi Clotaire, qui tenait alors sa cour à l'extrémité de la Neustrie vers l'océan.

Ce prince avait été dépouillé d'une partie de ses États par le roi Thierry : ce fut une raison pour lui de faire un bon accueil au saint abbé, persécuté par un ennemi commun. Il le reçut comme un envoyé de Dieu, et promit de profiter des avis qu'il lui donna sur plusieurs désordres, dont les cours des princes sont rarement exemptes. Il le pressa même de s'établir dans ses États, mais Colomban le refusa, craignant d'augmenter la mésintelligence qui existait déjà entre ce prince et le roi Thierry : sentiment de charité aussi noble que désintéressé.

Pendant que S. Colomban était à la cour de Clotaire, la guerre s'alluma entre les deux frères Théodebert et Thierry, par les artifices de Brunehaut, qui, ne pouvant pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avait fait de la chasser de ses États, entreprit de le faire détrôner par Thierry, sous le prétexte qu'il n'était pas le fils de Childebort. Les deux frères ennemis envoyèrent, chacun de son côté, des ambassadeurs à Clotaire pour l'attirer à son parti. Clotaire consulta Colomban, qui lui conseilla de garder la neutralité entre ces deux princes, l'assurant que dans trois ans il serait maître des États de l'un et de l'autre. Clotaire ajouta foi à cette prédiction, que le saint abbé faisait pour la troisième fois, et, ne pouvant le retenir plus longtemps, il lui donna l'escorte qu'il lui demandait pour se rendre dans le royaume de Théodebert et de là en Italie (1).

S. Colomban dirigea ses pas vers Paris, et y signala son passage par la délivrance d'un possédé. A Meaux, Chagneric, seigneur de la cour de Théodebert, le reçut avec de grands honneurs. Le saint homme donna sa bénédiction à sa maison et voua à Dieu sa fille nommée Bourgondofare (2), qui était encore fort jeune. Elle parvint dans la suite à une grande sainteté, et elle est connue sous le nom de Ste Fare. Elle était sœur de S. Bourgondofaron et de S. Chanoald, vulgairement Faron et Cagnou. Ce dernier se fit disciple de S. Colomban et le suivit dans ses courses apostoliques. Le saint abbé logea ensuite à Eussy sur la Marne, dans la maison de campagne d'un autre seigneur nommé Authaire. Il avait deux fils encore jeunes, Adon et Dadon. Sa femme Aiga les présenta à Colomban, qui leur donna sa bénédiction. Ces deux frères devinrent célèbres l'un et l'autre par la sainteté de leur vie; Dadon surtout fut une des gloires de l'épiscopat, sous le nom de S. Ouen.

(1) Jon. *Vita Colomb.* — (2) *Fara* ou *fera* signifie en tudesque *famille*. Ainsi *Burgondofara* et *Burgondofaro* peuvent signifier *famille bourguignonne*, ou bien *noble bourguignon*. Car il paraît que *fara* se prend pour une famille noble. C'est pourquoi on a dit : *farones* pour *barones*, c'est-à-dire *les seigneurs*, *les barons*.

Colomban arriva à la cour de Théodebert avec les compagnons de son exil et plusieurs autres de ses frères, qui étaient venus le joindre de Luxeuil. Le roi d'Austrasie reçut avec joie cette vertueuse colonie, et promit de les établir dans ses États à peu de distance des nations idolâtres, auxquelles ils pourraient prêcher l'Évangile. C'était ce que cherchait Colomban, quoique la difficulté qu'il avait trouvée jusqu'alors à convertir les païens eût un peu ralenti son zèle. A cette condition, il fit espérer au prince qu'il séjournerait quelque temps dans son royaume. Il s'embarqua ensuite sur le Rhin et passa à Mayence, où l'évêque Léonius l'accueillit avec une bienveillante hospitalité. De là, remontant toujours ce fleuve, il entra dans l'Aar, puis dans la Limmat, et pénétra jusqu'à l'extrémité du lac de Zurich. Les habitants, encore idolâtres et de mœurs sauvages étaient de la nation des Suèves. S. Colomban les trouva un jour occupés à offrir en sacrifice à leur dieu une grande cuve pleine de bière. Leur ayant demandé ce qu'ils prétendaient faire, ils répondirent qu'ils voulaient sacrifier au dieu *Vadon* (1). Le saint homme s'approcha, pénétré de compassion, et souffla sur la cuve. Elle se brisa aussitôt en morceaux, et la bière destinée aux libations fut toute répandue. Ces barbares étonnés, ne sachant à quoi attribuer ce prodige, disaient : *Cet homme a une haleine puissante*. Il désabusa néanmoins plusieurs d'entre eux de ces superstitions et les baptisa. Il ramena à la pratique de l'Évangile quelques autres qui, après avoir été baptisés, étaient retournés au culte de leurs idoles. Mais un soudain orage obligea les ouvriers évangéliques d'abandonner la moisson au moment où la récolte promettait d'être abondante (2).

Gall, un des premiers compagnons de S. Colomban venus avec lui d'Irlande, suivant les mouvements de son zèle, mit le feu aux temples des idoles et jeta dans le lac les offrandes qu'il y trouva. Cette action éclatante irrita tellement les ido-

(1) On prétend que ce dieu *Vadon* ou *Vodon* était Mercure. Ce pourrait être Mars, que quelques-uns disent avoir été appelé *Vaso* par les Gaulois.

(2) *Vit. S. Galli.* — *Vit. Colomb.*

lâtres, qu'ils résolurent de tuer Gall et de chasser Colomban de leur pays, après l'avoir ignominieusement battu de verges. Le saint abbé crut devoir se dérober à leur fureur. Il se retira d'abord à Arbon sur le lac de Constance, où un saint prêtre nommé Vilimar lui indiqua un lieu agréable et très-fertile près des ruines de la ville de Bregenz (aujourd'hui ville du Tyrol). Colomban y trouva un oratoire dédié à Ste Aurélie, auprès duquel il bâtit quelques cellules. Mais quelle ne fut pas sa douleur de voir dans cet oratoire trois statues d'airain doré que le peuple superstitieux adorait comme les dieux tutélaires du pays. Il chargea Gall, qui savait mieux la langue, d'instruire ce peuple ignorant. Gall le fit avec le zèle qui l'animait, et quand une grande multitude de peuple se fut assemblée pour la fête de l'oratoire, il brisa publiquement, sans qu'on s'en offensât, les statues qui servaient d'objet à l'idolâtrie et en jeta les morceaux dans le lac. Quand les idoles eurent disparu, S. Colomban, ayant béni de l'eau, en aspergea l'oratoire, fit les onctions sur l'autel, y plaça des reliques de Ste Aurélie et y célébra la messe ; la cérémonie achevée, le peuple s'en retourna plein de consolation (1).

Tandis que S. Colomban et ses disciples combattaient ainsi l'idolâtrie, Thierry et Théodebert continuaient de se faire la guerre avec l'acharnement ordinaire à des frères ennemis. Le saint abbé, qui connut par révélation le péril où était Théodebert, fit un voyage à sa cour et lui conseilla de se faire clerc, afin de sauver son âme en perdant son royaume. Une proposition si peu attendue parut digne de risée au roi et à ses courtisans. Ils répondirent qu'on n'avait jamais entendu parler d'un roi mérovingien (2) devenu clerc de son plein gré : la chose était en effet sans exemple. Colomban, voyant ses avis

(1) *Vit. S. Galli*, apud Surium, 16 oct.

(2) Fleury, t. VIII, p. 263, dit qu'il semble qu'ils ne connaissent pas S. Cloud : mais S. Cloud, issu de la famille royale, ne fut jamais roi. Ainsi la réflexion porte à faux. Nos rois de la première race furent nommés *mérovingiens* du nom du roi Mérovée : *a quo*, dit Frédégaire, *reges Francorum postea Merovingii vocantur*. *V. Eptom. Hist. Greg. Tur.*

inutiles, retourna promptement à son nouvel établissement de Bregenz. L'événement justifia bientôt sa prophétie.

Théodebert perdit d'abord une bataille près de Toul. Alors Léonisius, évêque de Mayence, oubliant son caractère et la fidélité qu'il devait à son roi, se rangea du côté de la fortune et anima Thierry à poursuivre vivement la guerre. « Prince, lui dit-il, pour vous faire connaître vos intérêts, je vous rapporterai un trait de la fable. Un loup ayant mené un jour ses louveteaux à la chasse, les rassembla ensuite sur le sommet d'une montagne et leur dit : Mes enfants, regardez bien de tous côtés, autant que votre vue pourra s'étendre : vous ne verrez point d'amis, si ce n'est quelque'un de notre race. Ainsi il faut que vous continuiez le métier que vous avez commencé de faire. » Thierry comprit le sens de l'apologue, et, suivant le conseil sanguinaire de l'évêque, il livra dans les plaines de Tolbiac une seconde bataille à Théodebert, qui y avait rallié ses troupes (1).

Pendant que les deux armées étaient aux mains, S. Colomban, qui était assis dans sa solitude sur le tronc d'un vieux chêne, lisant un livre, s'endormit, et Dieu lui fit connaître durant son sommeil ce qui se passait. A son réveil, il appela le jeune moine Chagnoald, qui le servait, et lui dit en soupirant que les deux armées étaient aux mains, et qu'il y avait beaucoup de sang répandu. Chagnoald répondit : « Mon père, priez pour le roi Théodebert, afin qu'il remporte la victoire sur Thierry, notre ennemi déclaré. » Colomban répliqua : « Mon fils, vous me donnez un mauvais conseil. Dieu, qui nous commande de prier pour nos ennemis en a ordonné autrement. »

Chagnoald reconnut ensuite que la bataille s'était donnée au jour et à l'heure où le saint abbé lui avait parlé. Théodebert y fut entièrement défait et même fait prisonnier par la trahison des siens. Thierry l'envoya à son aïeule Brunehaut, qui l'obligea à recevoir la tonsure cléricale et quelque temps après

(1) Fred. in *Chron.*, c. XXXVIII.

le fit impitoyablement mourir, l'an 612; comme si elle n'eût voulu l'engager dans le clergé que pour rendre son crime plus atroce, en versant le sang d'un roi et d'un clerc son petit-fils (1). Mais la vengeance, la plus furieuse des passions, étouffe à la fois les sentiments de la nature et ceux de la religion.

Le malheureux Théodebert ne fut ni plaint ni regretté, et il ne méritait guère de l'être s'il doit être jugé d'après le peu de renseignements que l'histoire nous a laissés sur son règne. Quoique plongé dans la débauche, il aimait la guerre; mais il avait plus de témérité que de véritable valeur, et chez lui la brutalité l'emportait de beaucoup sur l'intelligence. Nous pouvons en citer un trait odieux. Brunehaut, suivant sa politique, lui avait fait épouser une jeune esclave nommée Bilichilde, qui, malgré la bassesse de sa naissance, soutint noblement les droits et le nom de reine, même contre Brunehaut; et elle aurait pu apprendre à son mari à régner, si ce prince ne se fût privé trop tôt de ses conseils en la tuant lui-même de sa propre main dans un accès de fureur (2). Théodebert avait un fils en bas âge nommé Mérovée; Thierry souilla sa victoire du sang de cet enfant: il le fit pendre par un pied et lui fit inhumainement écraser la tête contre une pierre (3). Ce n'est que chez des frères rendus ennemis par l'ambition que l'on voit la haine inspirer tant de barbarie.

Par la mort de Théodebert, le nouvel établissement de Colomban près de Bregenz tombait sous la domination de Thierry. Le saint abbé ne s'y crut pas en sûreté. D'ailleurs plusieurs des habitants, irrités de ce qu'on leur avait ôté leurs idoles, se plainquirent au duc Gonzon de ce que ces étrangers empêchaient la chasse. Cette raison suffit au duc pour envoyer aux moines l'ordre de se retirer de ses terres. Ainsi Colomban reprit le dessein qu'il avait formé depuis longtemps de passer en Italie (4).

(1) *Jon. Vit. Colomb.* — (2) *Fred. in Chron.*, c. xxxvii. — (3) *Ibid.*, c. xxxviii.
— (4) *Vita S. Galli.*

S. Gall, dont la prédication était goûtée dans ce pays, demanda la permission à S. Colomban d'y demeurer, donnant pour motif qu'il était malade et hors d'état de le suivre dans un nouveau voyage. Colomban crut que la maladie était feinte et lui dit que, puisqu'il était las de souffrir à sa suite, il n'avait qu'à demeurer; mais qu'il lui défendait de dire la messe (1) tant que lui Colomban serait en vie. Gall, qui était en effet malade, demeura, et par respect pour son abbé il observa exactement la suspense, quelque sensible qu'il fût à cette punition, qu'il savait d'ailleurs n'avoir pas méritée. Il se retira d'abord chez le saint prêtre Vilimar, où il rétablit sa santé. Il s'enfonça ensuite dans une solitude voisine, où les eaux étaient fort saines : c'était surtout ce qu'il cherchait. En y arrivant il fit une croix d'un bâton, la fixa en terre (2), y suspendit un reliquaire qu'il portait au cou, et, se prosternant en oraison, il dit : « Voici le lieu de mon repos pour toujours; j'y demeurerai, puisque je l'ai choisi. » Tels furent les commencements du célèbre monastère de Saint-Gall dans le diocèse de Constance.

Deux autres disciples de Colomban, dont l'un se nommait Sigisbert et l'autre Déicole, ne purent pas non plus le suivre en Italie. Sigisbert s'arrêta dans la partie de la Rhétie qu'on nomma depuis le pays des Grisons, et bâtit sur le territoire de Coire le monastère de Disentis, longtemps célèbre. Il convertit aux environs un grand nombre d'idolâtres, et entre autres un seigneur nommé Placide, qui, s'étant fait moine et ayant donné ses biens au monastère de Sigisbert, eut la tête tranchée par ordre du comte Victor, à qui il était allé reprocher ses débauches et ses injustices. Sigisbert fut

(1) Fleury, t. VIII, p. 264, dit que S. Gall demeura avec la bénédiction de Colomban : l'interdiction de la célébration de la messe ne saurait être regardée comme une bénédiction.

(2) Quand on voulait bâtir une église ou un oratoire en quelque lieu, on commençait par y planter une croix. Charlemagne ordonna que cet honneur fût réservé à l'évêque diocésain : *Nemo ecclesiam ædificet antequam civitatis episcopus veniat, ibique crucem figat publice.* (*Cap. Car. Magn.*, l. V, c. ccxxxix.) C'était aussi la discipline de l'Église grecque.

enterré avec Placide, et il se fit un grand nombre de miracles sur leur tombeau.

Quant à S. Déicole, vulgairement S. Dié, ce fut son grand âge qui l'empêcha d'accompagner S. Colomban dans son exil. Il demeura quelque temps aux environs de Luxeuil; puis il se fixa dans la terre de Lure, où il trouva un oratoire dédié à S. Martin. Le seigneur du lieu, nommé Véfaire, à qui l'on rapporta qu'un moine étranger voulait s'emparer de son église, le traita de la manière la plus indigne, jusqu'à le faire honteusement mutiler. La patience du solitaire et la manière dont Dieu le vengea par la mort subite de Véfaire, firent connaître son innocence. La veuve de ce seigneur lui donna la terre de Lure, où il bâtit un monastère (1). On honore sa mémoire le 18 janvier. Comme sa Vie n'a été écrite que longtemps après sa mort, nous ne croyons pas devoir entrer dans de plus grands détails. C'est ainsi que la dispersion de Colomban et de ses disciples servit à la propagation de leur institut.

Agilulfe, roi des Lombards, reçut Colomban avec une bonté qui lui fit oublier tout ce qu'il avait souffert dans la Gaule. Il lui permit de choisir dans toute l'étendue de ses États l'endroit qu'il jugerait le plus commode à l'établissement d'un monastère. Colomban choisit dans une vallée des Alpes Cottiennes un lieu très-fertile, bien arrosé et surtout abondant en poisson, près de la Trébie. Il y trouva une église dédiée en l'honneur de S. Pierre; elle tombait en ruine: le saint abbé la répara, et fonda en ce lieu, sur un ruisseau nommé Bobbio, le monastère qui porta ce nom (2).

Colomban, étant à Milan, combattit les ariens et écrivit même contre eux un traité que nous n'avons plus. Mais son zèle, plus vif qu'il n'était éclairé, lui fit faire là comme ailleurs quelques fausses démarches. Les défenseurs des trois chapitres, qui troublaient encore l'Italie, avaient engagé Agilulfe, roi des

(1) Les bâtiments de ce monastère forment aujourd'hui l'hôtel de la sous-préfecture de la ville de Lure (Haute-Saône).

(2) Jon. *Vita Colomb.*

Lombards, et la reine Théodelinde dans leurs intérêts. Colomban prit aisément les sentiments du roi et de la reine ses protecteurs, et il écrivit par leur ordre au pape Boniface IV une lettre dont les termes ne sont guère en harmonie avec l'inscription, qui est tout à fait singulière. Nous la rapportons en latin, parce qu'on ne pourrait la traduire sans l'affaiblir : *Pulcherrimo omnium totius Europæ Ecclesiarum capiti, papæ prædulci, præcelso præsuli, pastorum pastori, reverendissimo speculatori, humillimus celsissimo, minimus maximo, agrestis urbano, micrologus eloquentissimo.... mira res, rara avis, scribere audet Bonifacio patri Palumbus* (1).

Le texte de la lettre ne répond point à une inscription si respectueuse. « Ce n'est point la vanité, dit Colomban, qui me fait prendre la liberté de vous écrire : c'est la douleur que je ressens en voyant que vous êtes la cause que le nom de Dieu soit blasphémé parmi les nations. Je suis affligé du déshonneur qui en retombe sur la chaire de S. Pierre..... Je vous parle avec liberté, parce que je vous parle comme votre disciple, comme votre ami et comme votre serviteur. Je dis à nos maîtres et à nos pilotes : Veillez, parce que la mer est agitée.... Prenez garde, parce que l'eau entre déjà dans le vaisseau de l'Église.... Il est vrai que j'ai répondu que l'Église romaine ne soutient aucun hérétique.... Mais soyez sur vos gardes, je vous en conjure : veillez, parce que Vigile, qu'on dit être l'auteur de tout ce scandale, n'a pas assez veillé.... Je vois les ennemis qui nous environnent de toutes parts, et moi, qui ne suis qu'un simple soldat, je tâche de vous réveiller, vous qui êtes le général. C'est à vous à commander, à exciter les chefs, à ranger l'armée en bataille, à faire sonner les trompettes et à donner le signal du combat....

« Prenez donc en main le glaive de S. Pierre, c'est-à-dire la confession de la vraie foi, et faites disparaître la cause de ce schisme. Purifiez la chaire de S. Pierre de toute erreur, s'il en

(1) *Palumbus* est mis pour *Colombanus*, et signifie presque la même chose. S. Colomban aimait à déguiser son nom.

est quelqu'une dont elle soit entachée, comme on le dit.... Assemblez un concile pour vous justifier de ce qu'on vous reproche. On vous accuse de recevoir les hérétiques : à Dieu ne plaise que je le croie ! On publie que Vigile a reçu dans je ne sais quel cinquième concile Eutychès, Nestorius et Dioscore : voilà la cause du scandale. Si vous recevez ces mêmes hérétiques, ou si vous savez que Vigile soit mort dans ces sentiments, pourquoi le nommez-vous dans les diptyques ? Voilà votre faute et le sujet pour lequel vos inférieurs vous résistent et ne communiquent pas avec vous. »

On peut remarquer ici combien Colomban était peu instruit de la question dont il parlait, puisqu'il dit dans sa lettre que ceux qui condamnaient les trois chapitres recevaient les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, deux hérésies incompatibles et qui par l'opposition de leurs faux dogmes se détruisent l'une l'autre. Mais ce solitaire, peu versé dans les matières de théologie, ne faisait que répéter ce qu'il entendait dire à un parti schismatique, qui ne se soutenait que par les calomnies les plus absurdes qu'il débitait contre les catholiques. Il n'en faut pas davantage pour séduire les simples et les ignorants.

Comme rien n'est plus à charge aux novateurs que le poids de l'autorité du Saint-Siège, qui les condamne, ils n'omettent rien pour y donner atteinte ; et c'est en suivant les impressions d'un parti où Colomban était alors malheureusement engagé, qu'il ajoute ce qui suit, sans en voir peut-être les conséquences. « Votre puissance, dit-il au pape, subsistera tant qu'elle sera réglée par la droite raison. Car, quoique personne n'ignore que notre Sauveur a donné à S. Pierre les clefs du royaume des cieux, sachez cependant que si, par je ne sais quelle orgueilleuse présomption, vous vous arrosez plus de pouvoir que les autres dans les choses divines, votre puissance en sera plus petite devant Dieu, parce que c'est l'unité de la foi dans tout le monde qui a fait l'unité de puissance et de prérogative. »

Il n'est pas douteux que S. Colomban n'ait rétracté ses sentiments, dès qu'il put être mieux instruit. Sans quoi les papes n'auraient eu garde de protéger, comme ils le firent, son monastère de Bobbio, et l'Église ne l'aurait pas mis au nombre des saints. Mais son exemple est une importante leçon, qui doit apprendre aux solitaires qu'ils ne peuvent manquer de s'égarer quand, dans les disputes qui s'élèvent dans l'Église, ils embrassent un autre parti que celui de l'humilité et de la soumission. C'est ce dernier que choisirent les deux plus chers disciples de S. Colomban, S. Attale, abbé de Bobbio, et S. Eustase, abbé de Luxeuil. La vigilance de ce dernier à éloigner de son monastère tout esprit de nouveauté ne contribua pas moins à le rendre florissant dans la suite que la protection dont Clotaire l'honora après la mort du roi Thierry, qui arriva peu de temps après sa victoire.

L'ambition de ce prince n'était pas satisfaite des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne qu'il possédait. Ils songeait à envahir celui de Neustrie, lorsque Dieu l'arrêta au milieu de ses conquêtes, dont en effet il abusait tous les jours par de nouvelles violences. S. Romaric, entre autres, en ressentit les funestes effets. C'était un jeune seigneur d'une rare piété de la cour de Théodebert. Thierry lui fit un crime de sa fidélité à son souverain, lui enleva ses biens et fit mourir son père. Mais la vertu, qui ne préserve pas les gens de bien des disgrâces, les en console. Romaric paraissait content dans son infortune : ses ennemis n'étaient pas satisfaits, et sa mort fut résolue. Il n'eut alors d'autre parti à prendre que de venir à Metz implorer la clémence de Brunehaut. Il se jeta aux pieds de l'évêque Arédius, qui avait un très-grand crédit sur l'esprit de cette princesse. Mais ce prélat, joignant l'insulte au mépris, ne lui répondit qu'en le repoussant du pied (1). C'est le second trait d'inhumanité qu'on reproche à Arédius. Il paraît cependant que ce prélat est l'évêque de Lyon de ce nom honoré comme

(1) *Vita Romarici*, apud Duchesne, t. I, p. 557

saint dans son Église. Il n'est pas nécessaire de n'avoir pas fait de fautes pour être au nombre des saints : il suffit de les avoir réparées ; et, loin de se scandaliser de leurs premières faiblesses, il faut admirer l'opération de la grâce, qui, trouvant des hommes si imparfaits et souvent si vicieux, en a fait des modèles de toutes les vertus.

Romarie se retira confus et presque sans aucune espérance de pouvoir se justifier. La Providence y pourvut autrement, et la scène changea dès le lendemain, lorsqu'on apprit que le roi Thierry avait été emporté presque subitement par une dyssenterie : ce jeune roi, par ses victoires et ses conquêtes, aurait mérité un rang parmi les grands princes s'il n'avait souillé sa gloire par ses débauches et par ses cruautés. Brunehaut fit aussitôt proclamer roi Sigebert, l'aîné des enfants de Thierry. Mais Clotaire, qui voulait profiter de cette révolution, s'étant avancé à la tête de son armée, attira sans peine à son parti les seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne, mécontents de se voir gouvernés depuis si longtemps par une reine qui fut successivement l'épouse, la mère, l'aïeule et la bisaïeule des rois régnants. Le jeune Sigebert, trahi par ses généraux après quelques mois de règne, fut livré à Clotaire avec ses deux frères Corbon et Mérovée et leur bisaïeule Brunehaut. Childebart, qui était aussi fils de Thierry, s'échappa.

Clotaire ternit l'éclat de sa conquête par le sang innocent qu'il versa pour l'assurer. Il fit mourir Sigebert et Corbon (1). Quant à Mérovée (2), qu'il avait tenu sur les fonts du baptême, il lui accorda la vie et le fit élever secrètement dans la Neustrie. Mais il se laissa aller à toute sa colère contre Brunehaut, oubliant pour satisfaire sa vengeance ce qu'il se devait à lui-même et ce qu'il devait à la dignité royale. Lorsqu'on lui présenta cette reine infortunée, il lui adressa les plus sanglants reproches, en l'accusant d'avoir causé la mort de dix princes de la maison royale. Il mettait de ce nombre

(1) Fred. in *Chron.* — (2) Fleury, t. VIII, p. 265, dit que Clotaire fit aussi mourir Mérovée. Frédégaire dit positivement le contraire.

ceux qu'il venait lui-même de faire mourir. Mais des paroles ne suffisaient pas à sa haine. Il la soumit pendant trois jours aux plus cruelles tortures ; puis, ajoutant par l'ignominie un nouveau supplice à ceux que la malheureuse princesse venait de subir, il ordonna de la placer sur un chameau et voulut qu'en cet état elle fût promenée par tout le camp et exposée à la risée de son armée. Enfin il la fit attacher par les cheveux, par un pied et par une main à la queue d'un cheval indompté, qui l'eut bientôt mise en pièces, et, lui enviant même la sépulture, il fit brûler les restes dispersés de son corps.

C'est ainsi que le fils de Frédégonde ne servit que trop fidèlement la haine que lui avait inspirée sa mère contre l'infortunée Brunehaut. Déplorable sort d'une reine qui, avec de grands vices, avait, comme nous avons vu, des qualités vraiment royales. Plusieurs historiens, il est vrai, et surtout les légendaires, nous la dépeignent avec les couleurs les plus noires et sous les traits les plus odieux. Mais comme la plupart de ces auteurs écrivaient sous le règne de Clotaire et de ses enfants, ne peut-on pas soupçonner qu'ils voulaient par là justifier en partie la cruelle rigueur dont ce prince avait usé envers elle? Quoi qu'il en soit, sans entreprendre assurément l'apologie de cette reine, nous croyons qu'elle aurait paru moins coupable si elle eût été moins malheureuse.

Brunehaut fonda en effet plusieurs beaux établissements, qui sont des preuves de sa magnificence. Outre l'hôpital et les monastères d'Autun dont nous avons parlé, on dut à sa pieuse générosité le monastère d'Ainay à Lyon et celui de Saint-Vincent de Laon. Après que la haine de ses ennemis eut été satisfaite, ses cendres furent recueillies et déposées à Saint-Martin d'Autun, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau, véritable monument de la fragilité des grandeurs et de l'inconstance de la fortune.

Clotaire, ayant ainsi réuni sous sa domination toute la mo-

narchie franque, l'an 613, n'oublia pas S. Colomban, qui lui avait prédit si clairement cette grande révolution. Il manda à la cour Eustase, qui était abbé de Luxeuil, et le chargea d'aller de sa part, accompagné des seigneurs qu'il voudrait choisir, en ambassade vers le saint abbé pour le prier de revenir dans les Gaules. Eustase entreprit le voyage avec joie, et Colomban en eut encore une plus sensible de revoir ce cher disciple. Il le retint quelque temps auprès de lui à Bobbio et lui recommanda instamment de maintenir la discipline à Luxeuil. Quant au sujet de l'ambassade, il répondit qu'étant occupé à un nouvel établissement, il ne pouvait se résoudre à retourner dans les Gaules; qu'il priait seulement le roi d'accorder sa protection à ses disciples et à son monastère de Luxeuil. Il écrivit une lettre à ce prince, dans laquelle il le reprenait sur quelques points avec une bonté paternelle. Clotaire reçut ses avis avec docilité et reconnaissance, dota magnifiquement le monastère de Luxeuil, et donna la permission à S. Eustase d'en agrandir l'enceinte autant qu'il le jugerait convenable.

S. Colomban mourut fort âgé. On ne connaît d'une manière certaine ni le jour, ni l'année de sa mort; on croit qu'elle arriva le 21 novembre 615. Il n'avait passé qu'un an environ dans son nouveau monastère de Bobbio, où Dieu rendit son tombeau glorieux par un grand nombre de miracles. Indépendamment des lettres de S. Colomban, dont nous avons parlé, il nous reste de lui quelques poésies, entre autres une lettre en vers contre l'avarice, adressée à Hunald, et dix-sept homélies pleines de belles maximes de morale. Nous devons regretter qu'on n'ait pas recueilli une partie des instructions qu'il a adressées au peuple pendant ses nombreuses missions: car lui aussi connaissait l'éloquence simple, pittoresque et populaire, si puissante sur les âmes, et dont S. Césaire d'Arles nous a laissé de si heureux modèles. En voici un exemple, qui se trouve dans une de ses homélies adressées à ses moines:

« Ne croyons pas, dit-il, qu'il nous suffise de fatiguer de

jeûnes et de veilles la poussière de notre corps, si nous ne réformons aussi nos mœurs... Macérer la chair si l'âme ne fructifie pas, c'est labourer sans cesse la terre et ne lui point faire porter de moisson. C'est construire une statue d'or en dehors, de boue en dedans. Que sert d'aller faire la guerre loin de la place, si l'intérieur est en proie à la ruine? Que dire de l'homme qui fossoie sa vigne tout à l'entour, et la laisse en dedans pleine de ronces et de buissons?... Une religion toute de gestes et de mouvements du corps est vaine; la souffrance du corps seule est vaine; le soin que prend l'homme de son extérieur est vain, s'il ne surveille et ne soigne aussi son âme. La vraie piété réside dans l'humilité, non du corps, mais du cœur. A quoi bon ces combats que livre aux passions le serviteur, quand elles vivent en paix avec le maître? Il ne suffit pas non plus d'entendre parler des vertus et de les lire... Est-ce avec des paroles seules qu'un homme nettoie sa maison de souillures? Est-ce sans travail et sans sueurs qu'on peut accomplir une œuvre de tous les jours? Ceignez-vous donc et ne cessez de combattre : nul n'obtient la couronne s'il n'a vaillamment combattu (1). »

Ce morceau d'éloquence n'appartient pas en propre à S. Colomban. Il l'avait emprunté à S. Fauste, son ancien maître (2), et celui-ci l'avait tiré en partie de la vingt-septième homélie de S. Césaire (3), tant l'éloquence de S. Césaire avait été goûtée par les meilleurs orateurs.

La Vie de S. Colomban a été écrite (4) vingt-huit ans après sa mort par Jonas, qui avait été moine de Bobbio et qui avait appris ce qu'il raconte des disciples mêmes du saint abbé. Colomban envoya en mourant son bâton à S. Gall, comme pour lui montrer qu'il le rétablissait dans les fonctions du sacerdoce, et levait l'interdit qu'il avait prononcé contre lui pour avoir refusé de le suivre en Italie.

(1) Just. *Bibl. PP.*, t. XII, p. 10. (Traduction de M. Guizot).— (2) *Introd. II.*— (3) *Max. Biblioth. veter. FP.*, t. VIII, p. 846.

(4) Jonas écrivit la Vie de S. Colomban trois ans après la mort de Bertulfe, abbé de Bobbio. Or Bertulfe mourut l'an 640, vingt-cinq ans après S. Colomban.

S. Attale succéda à S. Colomban dans le gouvernement du monastère de Bobbio. Il était Bourguignon de naissance et distingué par sa noblesse. Après avoir été élevé avec soin dans l'étude des lettres et dans la pratique de la piété chrétienne par S. Arige, évêque de Gap, il s'était retiré à Lérins. Mais il n'y trouva pas ce qu'il allait y chercher. Ayant reconnu que le relâchement s'introduisait dans ce monastère, il vint demander à Luxeuil un asile à sa ferveur. Lorsque S. Colomban, persécuté par le roi Thierry, quitta Luxeuil, il choisit Attale pour le remplacer comme supérieur; mais celui-ci refusa cette dignité, ainsi que nous l'avons vu, et se rendit auprès de son maître. Après la mort de S. Colomban, personne ne fut jugé plus digne qu'Attale de lui succéder, et il sut par sa fermeté et sa vigilance maintenir la règle dans sa vigueur. Jonas, qui a aussi écrit sa Vie, vécut neuf ans sous sa conduite et assista à sa sainte mort, qui arriva l'an 627, le 10 mars, jour auquel l'Église honore sa mémoire (1).

Clotaire, pour assurer la conquête de ses nouveaux États, faisait chercher avec soin le jeune Childebart, fils de Thierry, qui lui avait échappé, comme nous l'avons dit. On lui rapporta qu'il était caché et élevé secrètement à Arles, dans le monastère de religieuses fondé par S. Césaire; un évêque nommé Maxime, qu'on prétend être S. Maxime d'Avignon, sans autre preuve que la conformité du nom, était un des délateurs. Ste Rusticle, alors abbesse de ce monastère, fut fort inquiétée au sujet de cette accusation. Clotaire chargea Ricimer de prendre sur les lieux des informations. Mais ce seigneur, supposant que le fait en question était réel, songea plus à intimider l'abbesse par ses menaces qu'à éclaircir la vérité, et il écrivit au roi conformément à ses préjugés. Le prince, irrité contre Rusticle, ordonna qu'on la lui envoyât sous bonne garde (2). Elle eut beau représenter que selon la règle de S. Césaire elle avait promis de ne jamais sortir de

(1) Jonas in *Vita Attali*, apud Boll., 10 mart. — (2) *Vita Rusticulæ*, apud Mabill.

l'enceinte de son monastère, il fallut obéir. Mais Dieu, qui n'abandonne pas l'innocence opprimée, lui suscita un zélé défenseur dans la personne de S. Domnole, évêque de Vienne.

Ce saint évêque se rendit en diligence à la cour pour défendre l'abbesse contre ses accusateurs, et il prédit au roi qu'en punition des mauvais traitements qu'il avait faits à cette servante du Seigneur, il perdrait son fils (1) : l'événement vérifia sa prédiction. La sainte abbesse confondit encore mieux la calomnie par l'éclat de ses miracles et de ses vertus, qui édifièrent toute la cour. Le roi voulut néanmoins qu'elle se purgeât par serment ; il la renvoya ensuite avec honneur à Arles, où elle continua de gouverner avec autant de douceur que de vigilance son monastère, composé de près de trois cents religieuses.

Cette sainte abbesse, qui se nommait *Marcia Rusticula*, était née de parents nobles et romains, habitant le territoire de Vaison. Un seigneur l'enleva dans son enfance pour l'épouser dès qu'elle serait nubile. Mais Liliola (2), qui était abbesse du monastère d'Arles, obtint du saint roi Gontran, par le crédit de S. Syagrius, un ordre pour la faire élever dans sa communauté. La jeune Rusticle y gagna tellement tous les cœurs par ses aimables qualités et par ses vertus, qu'après la mort de Liliola elle fut élue abbesse, n'ayant guère que dix-huit ans : c'était un âge bien différent de celui que demandait S. Grégoire, qui voulait qu'on ne nommât pas une abbesse âgée de moins de soixante ans (3).

Mais Rusticle fit voir par sa conduite que, dans l'art de gouverner, la vertu et la sagesse peuvent quelquefois suppléer à l'autorité et à l'expérience de l'âge. Elle fut abbesse plus

(1) Ce trait nous apprend que Clotaire II avait un fils qui mourut en bas âge. Les historiens ne parlent pas de ce jeune prince.

(2) Baillet a rendu ridiculement le nom de *Liliola* par celui de *Lisette*. *Lisette* est un dérivé de *Louisette*, petite Louise, et ne vient pas de *Lilium* ou de *Liliola*.

(3) Le concile de Trente défend d'élire une abbesse qui ne serait pas âgée de quarante ans, et qui n'aurait pas huit ans de profession. (*Sess. xxv*, c. 7.) — Greg., l. IV, Ep. xi.

de cinquante-huit ans, et mourut dans sa soixante-dix-huitième année, un mardi, le 11 août, le lendemain de la fête de S. Laurent, l'an 632.

Sa mort est trop édifiante pour que nous ne la rapportions pas d'après l'auteur de sa Vie :

« Il arriva, dit-il, un certain jour de vendredi, qu'après avoir chanté selon son habitude les vêpres avec ses filles, se sentant fatiguée, elle excéda les limites de ses forces en faisant la lecture accoutumée : elle savait qu'elle n'en irait que plus vite au Seigneur. Le samedi matin elle eut un peu froid, et toute force abandonna ses membres. Se couchant alors dans son petit lit, elle fut prise d'une grande fièvre ; elle ne cessa pourtant pas de louer Dieu, et, les yeux fixés au ciel, elle lui recommanda ses filles, qu'elle laissait orphelines, et consola d'une âme ferme celles qui pleuraient autour d'elle. Le dimanche, elle se trouva plus mal, et comme c'était son habitude qu'on ne fit son lit qu'une fois l'an, les servantes de Dieu lui demandèrent de s'accorder une couche un peu moins dure, afin d'épargner à son corps une si rude fatigue ; mais elle ne voulut pas y consentir. Le lundi, jour de la fête de S. Laurent, martyr, ses forces diminuèrent encore ; sa poitrine ne donnait passage à sa respiration qu'avec un bruyant effort. A ce spectacle, les tristes vierges du Christ se répandirent en pleurs et en gémissements. Comme c'était la troisième heure du jour et que, dans son affliction, la congrégation psalmodiait en silence, la sainte mère mécontente demanda pourquoi elle n'entendait pas la psalmodie ; les religieuses répondirent que leur douleur ne leur permettait pas de chanter. « Ne chantez que plus haut, dit-elle, afin que j'en reçoive du secours, car cela m'est très-doux de vous entendre. » Le jour suivant, tandis que son corps n'avait presque plus de mouvement, ses yeux, qui conservaient leur éclat, brillaient toujours comme des étoiles ; regardant de tous côtés et ne pouvant parler, elle imposait silence de la main à celles qui pleuraient et leur faisait signe de se consoler. Une des sœurs ayant touché

ses pieds pour voir s'ils étaient chauds ou froids : « Ce n'est pas encore l'heure, dit-elle. » Mais peu après, à la sixième heure du jour, le visage serein, avec les yeux brillants et comme animés d'un sourire, cette glorieuse et bienheureuse âme passa au ciel et alla s'associer aux chœurs innombrables des saints (1). »

Théodose, évêque d'Arles, successeur de Florien, qui occupa ce siège après S. Virgile, fit les funérailles de la sainte abbesse, et un aveugle recouvra la vue en touchant le cercueil. La Vie de Ste Rusticle a été écrite par Florent, prêtre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur le témoignage des personnes qui avaient vécu avec elle, et l'auteur dédia l'ouvrage à l'abbesse Celsa.

S. Loup, vulgairement S. Leu, évêque de Sens et successeur de S. Artème, encourut aussi la disgrâce du roi Clotaire pour être demeuré fidèle au jeune Sigebert, fils de Thierry. Clotaire, sur la première nouvelle de la mort de Thierry, avait commandé au duc Blidebolde de s'emparer de Sens. Mais le saint évêque, qui ne crut pas que les révolutions de la fortune dussent être la règle de sa fidélité envers les souverains, refusa de recevoir les troupes du duc, sonna le tocsin contre elles et les fit repousser par les habitants (2). Cette fermeté jeta dans l'esprit de Clotaire des semences d'aigreur contre S. Loup.

Quelques mois après, ce prince, étant devenu maître de la monarchie des Francs, comme nous l'avons rapporté, envoya à Sens comme gouverneur de la ville un seigneur nommé Farulfe. Cet officier parut offensé de ce que S. Loup n'était pas venu au-devant de lui avec des présents. Loup répondit à ses plaintes que l'évêque, étant chargé d'instruire le peuple et les grands de la terre des ordres de Dieu, c'était plutôt aux grands à venir lui rendre leurs devoirs qu'à lui de les prévenir. Farulfe trouva de la hauteur dans cette réponse, et il fut aisé à Madégisile, abbé de Saint-Remi près de Sens (3),

(1) *Act. SS. Ord. S. Bened.*, t. II, p. 140. — (2) *Vit. S. Lupi Senon.*

(3) Le monastère de Saint-Remi de Sens fut dans la suite transféré à Versailles, et

d'envenimer ce différend. Cet abbé ambitionnait le siège de Sens : l'ambition le rendit calomniateur, et, pour perdre un saint évêque dont il brigua la place, il fit contre lui d'artificieux rapports, que Farulfe ne manqua pas de faire parvenir à Clotaire. Ce prince, qui était déjà prévenu contre Loup, l'exila à Ansène dans le Vimeux, sur la petite rivière d'Eu, ainsi qu'on la nommait alors (1), et qu'on appelle aujourd'hui la Bresle.

Loup y fut mis sous la garde d'un duc idolâtre nommé Landégisile : car il y avait encore des païens et des temples d'idoles dans ce pays. Ce fut pour le saint évêque l'occasion d'exercer son zèle ; le lieu de son exil devint pour lui une mission, et Dieu le consola par les bénédictions qu'il donna à ses travaux. Ce saint apôtre convertit à la foi plusieurs Francs ; et le duc Landégisile lui-même, ayant été témoin de la guérison d'un aveugle, ouvrit les yeux à la vérité.

Cependant les habitants de Sens, au désespoir d'avoir perdu leur pasteur, massacrèrent dans l'église de Saint-Remi l'abbé Madégisile, son accusateur, et députèrent l'archidiacre Ragnégisile à S. Winebaud, abbé de Saint-Loup de Troyes, pour le prier d'aller demander au roi le rappel de leur évêque. Winebaud s'acquitta avec empressement de cette commission. Clotaire, qui respectait sa vertu, se laissa aisément persuader et lui accorda sa demande. Il l'envoya même vers le saint évêque lui porter la nouvelle de son rappel.

Winebaud repassa par la cour et présenta Loup au roi, qui témoigna une grande joie de le voir. Mais ce prince fut affligé en remarquant la maigreur de son visage, causée par les souffrances de son exil. Quoique le saint évêque fût fort négligé dans son extérieur, ayant laissé croître sa barbe et ses

puis rétabli à Sens, où il a été détruit par les calvinistes, qui ont laissé dans presque toutes nos provinces des marques de leur fureur, bien propres à nous faire détester l'hérésie qui l'a inspirée.

(1) Cette rivière est nommée dans la Vie de S. Loup *Aucia*, et ailleurs *Augum* : ce qui fait croire qu'elle a donné son nom à la ville d'Eu. Nous ne savons d'où elle a pris depuis celui de la *Bresle*.

cheveux pendant son bannissement, Clotaire reconnu dans toute sa personne un caractère éclatant de sainteté. Il détesta les calomnieurs d'un si saint homme, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, et après lui avoir fait faire la barbe et les cheveux, il le fit manger à sa table et le renvoya à son Église chargé de présents. Après avoir traversé Paris et Melun, signalant son passage dans ces deux villes par ses miracles, ce saint évêque rentra dans son Église comme en triomphe, aux acclamations de tout le peuple, qui était sorti de la ville au-devant de lui en procession, chantant des hymnes en actions de grâces de son retour (1).

Loup était issu d'une noble famille de l'Orléanais. Sa mère Austregilde, surnommée Aiga, était sœur de S. Aunaire, évêque d'Auxerre, et d'Austrène, évêque d'Orléans. Ces deux prélats, voyant la singulière piété de leur neveu, crurent devoir l'engager dans le clergé. Il y marcha si fidèlement sur leurs traces, qu'après la mort de S. Artème de Sens le clergé et le peuple de cette ville le demandèrent au roi Thierry pour leur évêque. Revêtu de cette dignité, il se fit également aimer des ecclésiastiques et des laïques, à cause de sa piété et de sa charité. Son mérite ne laissa pas de lui attirer des envieux ; mais le saint évêque gagna les uns et réduisit les autres au silence par ses bienfaits et par sa patience à supporter les injures. On lui rapporta un jour qu'on parlait mal de lui à la cour du roi Thierry, au sujet d'une pieuse vierge consacrée à Dieu, qui était la fille de S. Artème. Il répondit par ces paroles du Sauveur : *Vous serez heureux lorsqu'on dira toute sorte de mal contre vous*, ajoutant que les discours malins des hommes ne devaient pas alarmer celui que sa conscience rassurait (2).

S. Loup mourut dans la terre de Brinon, qui devint la propriété de l'Église de Sens, et l'on assure que c'est lui qui la lui donna. Son corps fut reporté à Sens et enterré,

(1) *Vita S. Lupi*, apud Surium, 1 sept. — (2) *Ibid.*

comme il l'avait ordonné, aux pieds de Ste Colombe, sous la gouttière de son église : car, malgré le désir qu'on avait de le placer plus honorablement, on crut devoir exécuter ponctuellement ses dernières volontés (1). Mais Dieu releva l'humilité de son serviteur par les éclatants miracles qui s'opérèrent sur son tombeau. S. Loup de Sens, plus connu sous le nom de S. Leu, est honoré le 1^{er} septembre, et S. Artème, son prédécesseur, le 23 avril. Nous avons parlé ailleurs de Ste Colombe, qui souffrit le martyre à Sens sous Aurélien pour la défense de sa foi et de sa virginité. La dévotion des peuples rendit célèbre l'église bâtie sur son tombeau, les fidèles y accouraient de toutes parts, et vers cette époque la vénération universelle y fit établir un monastère que Clotaire II dota richement en 620 (2).

Le saint abbé Winebaud, lié d'une étroite amitié avec S. Loup, était né à Nogent sur le territoire de Troyes. Il quitta le monde dès qu'il fut en état de le connaître et ne songea qu'à se sanctifier dans la retraite. Mais Gallomagne, évêque de Troyes, sur la renommée de ses vertus et de ses miracles, le pressa de venir demeurer dans la ville, où son exemple pouvait produire des fruits précieux. Winebaud préféra l'obéissance qu'il devait à son évêque, au désir que son humilité lui inspirait de vivre caché. Il se rendit à Troyes et embrassa la vie religieuse dans le monastère de S. Loup,

(1) Le jour de la fête de S. Loup les chanoines de l'Eglise de Sens allaient en procession à Sainte-Colombe, et y offraient chacun un cierge d'une livre pour témoigner leur reconnaissance à ce saint évêque, leur bienfaiteur. La destruction du monastère de Sainte-Colombe a fait cesser cet usage. Mais le nom de S. Loup est demeuré en grande vénération dans le pays, et sa fête attire chaque année un grand concours de fidèles au pied de l'autel où sont exposées ses reliques.

(2) Ce monastère de Sainte-Colombe, l'un des plus célèbres de France, protégé et enrichi successivement par Dagobert, Charlemagne et Louis le Débonnaire, après diverses vicissitudes, dont les plus désastreuses furent causées par les calvinistes, existait encore en 1790. Le décret de l'Assemblée constituante, qui détruisit tout l'édifice monastique, en consumma la ruine; l'abbaye et ses dépendances furent vendues aux enchères. En 1842, la communauté des religieuses de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie s'est établie sur les ruines de l'ancienne abbaye. Une partie des reliques de S. Loup et de Ste Colombe ont été accordées au nouveau monastère, et en 1853 la translation en a été faite solennellement, mille ans après la première translation, accomplie en 853 par Wenilon, archevêque de Sens.

l'évêque de cette ville. On ne tarda pas à y rendre justice à son mérite, et il en fut élu abbé après la mort d'Auderic. Sa vertu lui acquit tant d'autorité, que les citoyens de Sens, comme nous l'avons dit, ne crurent pas pouvoir employer un intercesseur plus puissant auprès du roi pour obtenir le rappel de leur évêque, que ce prince avait exilé.

A l'exception de ces vexations que l'on peut reprocher à Clotaire, ce prince s'appliqua, dès qu'il se vit maître de toute la monarchie, à montrer qu'il en était digne par sa bonté pour ses sujets et par son zèle pour la religion. Il convoqua à Paris, dans l'église de Saint-Pierre, un concile national vers le milieu du mois d'octobre, la trente-unième année de son règne, c'est-à-dire l'an 614 ou 615 (1). Les évêques, au nombre de soixante-dix-neuf, y firent quinze canons de discipline, dont voici le précis (2).

I. L'élection des évêques doit être faite gratuitement par le métropolitain, les évêques de la province, le clergé et le peuple de la ville. Si quelqu'un, à l'aide de quelque puissant protecteur, se glisse furtivement dans le sanctuaire, sans avoir obtenu l'élection du métropolitain et le consentement du clergé et du peuple, son ordination, selon les statuts des Pères, sera nulle.

II. Aucun évêque ne pourra élire son successeur, et l'on n'ordonnera personne à sa place de son vivant, s'il n'est constant qu'il soit hors d'état de gouverner son Église.

III. On ne doit pas soutenir ni recevoir les clercs qui ont recours à la protection du prince et des seigneurs contre leur évêque.

IV. Il est défendu à tous juges laïques de condamner un clerc, quel qu'il soit, sans la participation de l'évêque.

V. Les évêques prendront la défense des affranchis.

VI. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de rien

(1) Clotaire commença à régner dans l'automne de l'année 584 : ainsi la trente et unième année de son règne répond partie à l'an 614 et partie à l'an 615.

(2) Labb., t. V, p. 1649.

soustraire des legs faits pour l'entretien et les réparations des églises.

VII. Il est défendu sous la même peine de se mettre en possession, après la mort d'un évêque ou de quelque autre clerc, de leurs biens propres ou de ceux de l'Église, même en vertu d'un ordre ou d'une sentence du juge, avant qu'on connaisse les dispositions de leur testament, s'ils en ont fait un. En attendant, l'archidiacre ou le clergé veillera à la conservation de ces biens.

VIII. Il est défendu aux évêques et aux archidiacres de s'attribuer, sous prétexte d'enrichir leurs Églises, les biens que les abbés et les prêtres qui sont titulaires de quelques églises laissent en mourant : ces biens doivent demeurer aux lieux auxquels le donateur les a légués par son testament.

IX. Il est défendu d'usurper ou de retenir, sous quelque prétexte que ce soit, les biens d'un autre évêque ou d'une autre Église.

X. Il est défendu de casser les testaments des évêques et des clercs faits en faveur des Églises. On ordonne même que, si dans les testaments des personnes de piété il se trouve manquer quelques-unes des formalités que demandent les lois, on exécute néanmoins la volonté des défunts, sous peine d'excommunication. Ce canon est renouvelé du second concile de Lyon, tenu l'an 567.

XI. Les différends qui surviennent entre des évêques seront terminés par le métropolitain, et non par le juge laïque.

XII. Les religieux et les religieuses qui abandonneront leur monastère pour se retirer chez leurs parents ou dans leurs terres, seront avertis par l'évêque de retourner à leur monastère, et s'ils n'obéissent pas, ils seront excommuniés jusqu'à la mort.

XIII. Les vierges et les veuves qui, après s'être consacrées à Dieu dans leurs maisons en changeant d'habit, viennent à se marier, seront excommuniées, elles et leurs maris, jusqu'à ce qu'ils aient réparé leur faute.

XIV. On renouvelle la défense de contracter des mariages incestueux.

XV. Il est défendu aux Juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées. Celui qui voudra en remplir quelqu'une doit auparavant se faire baptiser par l'évêque, lui et sa famille.

Clotaire, persuadé que l'autorité royale n'est jamais mieux employée que lorsqu'elle seconde celle de l'Église, publia un édit pour recommander l'exécution de ces canons. « Il est hors de doute, dit-il, que le moyen d'augmenter la félicité de notre règne est d'apporter tous nos soins à faire observer ce qui a été bien défini et sagement ordonné, et à corriger, avec l'aide de Jésus-Christ, par cette présente constitution, les abus qui peuvent s'être introduits dans nos États. C'est pourquoi nous ordonnons que les canons, et même ceux qui ont été négligés depuis longtemps, soient désormais exactement observés. Ainsi, après la mort d'un évêque, que le successeur, qui doit être consacré par le métropolitain assisté des comprovinciaux, soit premièrement élu par les suffrages du clergé et du peuple; puis, *s'il est jugé digne, qu'il soit ordonné en vertu d'un ordre du prince; que s'il est choisi parmi les officiers du palais, son mérite et sa capacité seront une raison suffisante pour l'ordonner* (1). »

On voit que Clotaire, dans les derniers mots de son décret, a voulu donner aux élections des évêques une sanction royale, non pas afin d'exercer une autorité qu'il n'avait pas, mais afin de constituer comme loi, selon l'esprit du siècle, l'élection accomplie et de la faire ainsi reconnaître par tous. Ce qui regarde les élus du palais permet de penser qu'il s'entourait d'hommes habiles et vertueux; mais ce fut une porte ouverte à de graves abus. Le reste de l'ordonnance contient divers autres réglemens, dont nous allons rapporter les plus remarquables.

(1) Labb., t. V, p. 1653.

Le roi défend aux juges laïques de juger les causes des clercs en matière civile; mais il leur permet de les juger et de les condamner en matière criminelle, excepté les prêtres et les diacres. Les clercs qui sont convaincus de quelque crime capital, seront examinés de concert avec les évêques et punis selon les canons. Il veut qu'on décharge le peuple de tous les nouveaux impôts qui le font murmurer.

Il défend, sous peine de mort, d'épouser des vierges ou des veuves consacrées à Dieu. Si le mariage s'est fait dans l'église, les parties seront seulement séparées, envoyées en exil, et leurs biens confisqués au profit de leurs proches. Les évêques et les seigneurs laïques qui possèdent des terres dans d'autres provinces, n'y établiront pour juges que des personnes originaires de ces lieux. Ce qui montre que les seigneurs avaient le droit reconnu de faire administrer la justice dans leurs terres. Il est interdit de faire paître les pourceaux du fisc dans les forêts des Églises ou des particuliers sans la permission de ceux à qui ces forêts appartiennent, ou d'exiger du public une redevance pour les nourrir (1).

Le roi dressa cet édit dans le concile de Paris, de concert avec les évêques et les seigneurs de ses États, et il en ordonna l'observation sous peine de mort. Il est daté, aussi bien que les canons, du 18 octobre de la trente-unième année du règne de Clotaire.

Ce prince ne borna pas là son zèle. Deux ans après, c'est-à-dire l'an 616 ou 617, il convoqua une autre assemblée des évêques et des seigneurs de son royaume dans une de ses maisons royales nommée Boneuil (2), et il publia de nouvelles ordonnances pour confirmer les règlements qui y furent faits. C'est tout ce qu'on connaît de certain de ce concile. On lui attribue quelques canons, qu'on croit avoir été dressés dans un concile tenu peu de temps après celui de Paris. Le

(1) Il y a dans le texte : *unde porci debeant saginari, cellarinsis non exigatur*. On nomme ici *cellarinsis* toute sorte de nourriture, et ce mot paraît dérivé de *cellarium*. — Labb., t. V, p. 1655. — (2) C'est apparemment Boneuil en Brie.

manuscrit dans lequel le P. Sirmond les a trouvés en contenait au moins quinze, mais si mutilés par le temps qu'il n'a pu nous en donner qu'une partie : voici les plus remarquables (1).

I. On devra observer les règlements faits à Paris, tant par les évêques que par le roi Clotaire.

II. On ne consacrerà l'autel que dans les églises où il n'y a pas de corps enterrés.

Nous avons vu au contraire qu'il fallut consacrer un autel dans le lieu où devait être enterrée Ste Radegonde ; mais le concile rappelle l'ancienne discipline de n'enterrer personne dans les églises.

IV. Les moines devront vivre selon leur règle, ne pas demeurer séparés dans des cellules et ne posséder rien en propre.

V. On ne devra point baptiser dans les monastères, ni y célébrer des messes pour les morts séculiers, ni les y enterrer sans la permission de l'évêque.

On ne voulait pas que les moines s'attribuassent les fonctions des paroisses.

XIII. Quand un évêque aura excommunié quelqu'un, il fera publier l'excommunication dans les paroisses et dans les villes voisines.

On ne sait ni le nombre ni les noms des prélats qui se trouvèrent à ce concile, non plus que les noms des soixante-dix-neuf évêques du concile national de Paris dont nous avons parlé. Mais l'Église de France avait au commencement du VII^e siècle un grand nombre de saints évêques, qui travaillaient avec zèle à arracher les ronces qui commençaient à envahir de toutes parts le champ du Seigneur. S. Domnole de Vienne, S. Austrégisile de Bourges, S. Bertram du Mans, et S. Béthaire de Chartres étaient les plus célèbres ; la suite de cette histoire nous fournira occasion d'en faire connaître plusieurs autres.

(1) Labb., t. V, p. 1655.

S. Austrégisile était originaire de Bourges. Il fut élevé à la cour du roi Gontran, où il exerça une charge dont l'office consistait à présenter la serviette au roi quand on lui donnait à laver (1). Ses parents voulurent l'engager dans le mariage; mais il ne pouvait s'y résoudre, et il disait : « Si j'ai une bonne femme, je craindrai de la perdre; si j'en ai une mauvaise, je craindrai de ne point la perdre (2). » Dans l'incertitude, il consulta le Seigneur, qui lui fit connaître qu'il l'appelait au sacerdoce. Une calomnie dont il fut l'objet acheva de lui faire sentir la malignité et les dangers du monde. Un seigneur de la cour de Gontran nommé Béthelen s'était emparé de quelques terres du fisc, et pour s'y maintenir il représenta un faux acte fait au nom de Gontran, et dit que c'était Austrégisile qui le lui avait remis. Celui-ci nia constamment le fait, qui était faux, et Béthelen le soutint avec assurance. Alors Gontran, se conformant aux usages autorisés par les lois des Bourguignons, et dont nous avons vu d'autres exemples, ordonna un duel entre l'accusateur et l'accusé, afin, comme on le croyait, de connaître le coupable par le jugement de Dieu.

Au jour marqué, Austrégisile envoya dès le matin son bouclier et son javelot dans le champ où avaient lieu ces sortes de combats, en présence du roi et de la cour. Avant de s'y rendre, il alla, selon sa coutume, faire sa prière dans l'église de Saint-Marcel de Chalon, et donna à un pauvre qui se tenait à l'entrée le tiers d'un sou, le seul argent qu'il eût alors sur lui. Après une courte, mais fervente oraison, Austrégisile s'en alla plein de confiance attendre son adversaire. Le roi s'était déjà rendu au lieu du combat, lorsqu'on accourut lui apprendre que Béthelen venait d'être tué par le cheval qu'il avait monté pour le combat. Le prince appela aussitôt Austrégisile et lui dit : « Le Seigneur, dont vous avez imploré le secours avec confiance, a combattu pour vous. »

(1) On nommait *mapparius* celui qui exerçait cette charge.

(2) *Vita Austrégisili*, ab auctore cœvo, apud Boll., 20 maii.

Cette faveur du Ciel inspira une nouvelle ardeur à Austrégisile pour se consacrer à Dieu dans le clergé. Il en fit demander au roi la permission par le sénateur Ethérius, qui était alors un des conseillers de Gontran ; et, l'ayant obtenue, il se retira à Auxerre auprès de S. Aunaire, qui l'ordonna sous-diacre. Ensuite Ethérius, ayant été élevé sur le siège de Lyon, conféra la prêtrise à Austrégisile et le nomma abbé du monastère de Saint-Nizier. Le saint abbé gouverna cette communauté jusque vers l'an 612, et fut alors élu évêque de Bourges, après la mort de S. Apollinaire, successeur de S. Eustase. L'éclat des vertus et des miracles d'Austrégisile le rendirent un des plus illustres évêques de son temps. Il gouverna l'Église de Bourges douze ans, et mourut l'an 624, le 20 mai, jour auquel on célèbre sa fête. On faisait une fête particulière de son ordination, le 15 février. On le nomme vulgairement S. Outrille.

Sa Vie a été écrite par un auteur contemporain, qui assure qu'une possédée que le saint évêque avait délivrée, vivait encore de son temps dans le monastère de Ste Bertoire ou Bertrade. C'était un monastère de filles selon la règle de S. Colomban, qu'une pieuse et riche dame, nommée Bertoire, fonda à Bourges vers ce temps-là (1).

S. Bertram était aussi en ce même temps une des lumières de l'épiscopat, depuis trente ans qu'il gouvernait l'Église du Mans. Élève de S. Germain de Paris, qui l'engagea dans son clergé et l'aima comme son fils, il fit honneur par sa conduite à l'éducation qu'il en avait reçue. Il était archidiacre de Paris, lorsque, après le décès de Badégisile du Mans, il fut élu, l'an 586, pour occuper ce siège (2). On ne pouvait choisir un meilleur évêque, et il ne pouvait succéder à un plus mauvais. Le contraste des vices de son prédécesseur donna un nouvel éclat à ses vertus. Mais la mort de Badégisile ne délivra pas entièrement son Église de sa tyrannie. Sa veuve, plus avare encore

(1) Jonas in *Vit. S. Eustas.*, apud Boll., 29 mart. — (2) Greg. Tur. *Hist.*, l. VIII, c. XXXVIII.

et plus cruelle que lui, usurpa une partie des biens de l'évêché, sous prétexte qu'ils avaient été achetés par son mari. S. Bertram eut de longs démêlés avec cette femme, nommée Magnatrude. Cette Magnatrude était une furie, et Grégoire de Tours en rapporte des traits de cruauté qui font horreur.

Le saint évêque s'attacha au roi Gontran, qui, plein d'estime pour sa prudence, l'employa dans quelques négociations. Dès la seconde année de son épiscopat, ce prince l'envoya en ambassade vers les comtes bretons de l'Armorique, avec Namace d'Orléans, qui mourut dans l'Anjou à son retour et eut pour successeur Austrène, dont nous avons parlé au sujet de S. Loup de Sens, son neveu (1). Après la mort de Gontran, S. Bertram prêta serment de fidélité à Clotaire II, et rien ne put le détacher de ses intérêts. Il eut cependant des persécutions à essayer. Car le Maine étant tombé pendant les guerres civiles sous la puissance du roi Thierry, il se vit dépouillé de la meilleure partie de ses biens et chassé de son siège, dont s'empara un nommé Berthégisile. Mais Clotaire, devenu maître de toute la monarchie, dédommagea avec usure le saint évêque des pertes que sa fidélité à son roi lui avait fait éprouver.

Bertram fut un des plus riches prélats de son temps. Ce ne serait point un sujet de louange, si nous ne pouvions pas ajouter qu'il fut aussi un des plus charitables envers les pauvres et des plus libéraux envers les Églises. Les grands biens qu'il avait, tant de son patrimoine que des bienfaits du roi, furent employés par lui à doter des monastères et des hôpitaux. Il fonda dans un faubourg du Mans un monastère en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul, qui fut nommé *de la Coûture, de Cultura Dei*, pour marquer le culte qu'on y rendait à Dieu. S. Licinius d'Angers lui donna des terres et des vignobles pour contribuer à cette fondation, ainsi que S. Bertram le marque dans son testament.

(1) Greg. Tur., l. IX, c. xxviii.

Ce saint évêque fit bâtir près du Mans un autre monastère en l'honneur de S. Germain de Paris, qu'il honorait comme son père. Ce monastère fut plus tard converti en une église paroissiale. Il fonda pareillement deux hôpitaux, dont l'un devint l'église de Sainte-Croix, et l'autre de Saint-Martin-de-Pontlieuë. On assure aussi que c'est à lui que le monastère d'Estival, à deux lieues du Mans, doit son établissement. Après toutes ces fondations, il restait encore de grands biens à S. Bertram : il les légua aux Églises et aux pauvres, et mourut plein de jours et de mérites, le 30 juin, dans la trente-huitième année de son épiscopat et la quarantième du règne de Clotaire II, c'est-à-dire l'an 623. Il fut enterré, comme il l'avait ordonné, dans son monastère de la Couuture. On célèbre sa fête le 6 juin.

S. Béthaire, évêque de Chartres, fut aussi un des grands prélats de ce temps-là (1). Il était archichapelain du roi (2) Clotaire, lorsqu'on le plaça sur le siège de Chartres après la mort de Pappole, dont nous avons souvent parlé. La vertu de S. Béthaire fut soumise à de rudes épreuves. Dans les guerres civiles qui s'élevèrent entre Thierry et Clotaire, la sixième année de son épiscopat, il eut la douleur de voir ravager sa ville, piller son église et emmener en captivité une partie de son troupeau, suivant la prédiction de S. Lomer que nous avons rapportée. Lui-même fut conduit prisonnier au roi Thierry ; mais sa piété le fit respecter. Thierry ordonna qu'on remit en liberté les prisonniers et qu'on restituât les trésors de l'Église ; puis il renvoya le saint évêque chargé de présents, que lui et les seigneurs de sa cour lui avaient faits. S. Béthaire est honoré le 2 août.

C'est à cette époque qu'appartient également S. Céran, évêque de Paris, et il n'y a guère lieu de douter qu'il n'ait assisté

(1) Les frères de Sainte-Marthe placent S. Béthaire le septième évêque après Bertégisile, qui se trouva au concile de Reims l'an 625, et le sixième après Malhard, qui assista à celui de Chalon en 650. On voit que c'est un étrange anachronisme.

(2) L'archichapelain faisait dans le palais de nos rois à peu près les mêmes fonctions qu'y fait aujourd'hui le grand aumônier. Cette charge devint plus considérable sous les rois de la seconde race.

au dernier concile de cette ville, dont nous avons parlé. Ce saint évêque n'est connu que par son zèle à recueillir les actes des martyrs, et peut-être lui sommes-nous redevables de plusieurs de ceux qui sont venus jusqu'à nous. Il s'adressa à un clerc de Langres nommé Warnhaire pour qu'il lui procurât ceux de plusieurs saints. Warnhaire les lui envoya avec la lettre suivante (1) : « Vous ne cessez de marcher sur les traces, et d'égaliser le mérite des plus saints évêques par toute votre conduite dans le sacerdoce, où vous ne cherchez d'autre lustre que celui que donne la religion. Vous vous êtes déjà rendu habile dans les saintes lettres, et, pour mettre le comble à votre gloire, vous voulez recueillir dans la ville de Paris les actes des martyrs : en cela vous êtes comparable à S. Eusèbe de Césarée (2). Excusez mon peu de mérite : je vous louerais mieux si j'avais plus d'éloquence ; mais vous connaîtrez du moins mon obéissance. Je vous envoie, comme vous l'avez ordonné, les actes des trois Jumeaux de Langres et ceux de S. Didier, martyr et évêque de cette ville. »

Nous ne savons rien de plus au sujet de S. Céran. Son zèle pour recueillir les histoires des saints méritait cependant bien qu'on nous conservât la sienne. Il fut enterré, à ce qu'on assure, dans la chapelle souterraine de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, nommée depuis Sainte-Geneviève. On honore sa mémoire le 27 septembre. Simplicie fut son prédécesseur sur le siège de Paris, et Léodebert son successeur.

L'Eglise de France possédait alors plusieurs saints évêques, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Le Seigneur ne permit jamais qu'une aussi belle portion de son héritage fût déstituée de ministres capables de l'édifier et de la défendre ;

(1) *Ep. Warhn. ad Ceran.*, apud Boll., 17 jan.

(2) Quelques auteurs ont donné la qualité de saint à Eusèbe de Césarée en Palestine, et Usuard l'a mis dans son *Martyrologe*. Mais, malgré les apologies qu'on a publiées en faveur de cet évêque pour le justifier de l'arianisme, sa foi est demeurée justement suspecte, et sa sainteté est aussi équivoque que la pénitence qu'on suppose qu'il a faite. Baronius l'a ôté du *Martyrologe romain* au 21 juin, et y a mis Eusèbe de Samosate.

et le monastère de Luxeuil devint bientôt pour la Gaule comme une pépinière de saints prélats, qui remplacèrent ceux que nous avons fait connaître. Cette communauté, après la persécution, était plus florissante que jamais sous la conduite de S. Eustase, qui en fut le second abbé.

Eustase était issu d'une noble famille de Bourgogne ; mais il sacrifia dans sa jeunesse tous les avantages de la fortune à la grâce qui l'appelait dans la solitude. Il fut un des plus chers disciples de S. Colomban, et voulut le suivre dans son exil : son oncle Miétius, évêque de Langres, et les ordres de Thierry l'en empêchèrent. Il se rendit cependant dans la suite auprès de Colomban à Bregenz, d'où il revint pour prendre le gouvernement du monastère de Luxeuil. Il s'acquitta de cette charge avec tant de sagesse et de vigilance que l'on crut avoir retrouvé en lui S. Colomban ; on se consola du moins de l'avoir perdu (1).

Clotaire, qui, en honorant le disciple de Colomban, croyait rendre au maître une partie de ce qu'il lui devait, eut pour Eustase une vénération singulière : il le lui prouva dans une occasion délicate. Au commencement de la monarchie de ce prince, un seigneur nommé Alithée forma une conspiration pour s'emparer du royaume de Bourgogne et fit entrer dans son parti Leudemon, évêque de Sion en Valais. Après s'être concertés ensemble, l'évêque alla trouver la reine Berthetrude, femme de Clotaire, et lui dit en confidence qu'on avait découvert que le roi mourrait certainement cette année ; qu'ainsi elle devait se retirer à Sion avec tous ses trésors, parce que le patrice Alithée était disposé à l'épouser, et que ce seigneur étant de la race des anciens rois de Bourgogne, il lui serait aisé de recouvrer ce royaume. La reine aimait tendrement son mari ; son cœur lui fit craindre que ces paroles ne fussent que trop vraies, et ses larmes trahirent sa douleur. Clotaire, en ayant appris le sujet,

(1) *Vit. Colomb.*

jugea que les factieux prédisaient le mal qu'ils voulaient faire et se mit en devoir de les prévenir. Leudemond, se croyant alors perdu, se réfugia à Luxeuil, et Eustase eut assez de crédit pour lui obtenir du roi le pardon de sa perfidie (1).

Ce saint abbé fut obligé de faire, pour les besoins de son monastère, un autre voyage à la cour de Clotaire, qui était alors à l'extrémité des Gaules vers l'océan. Il passa par la Brie et logea dans la maison de Chagneric, où S. Colomban avait été reçu quelques années auparavant et avait voué à Dieu la jeune Bourgondofare, fille de ce seigneur. Mais les grands du monde ne consultent guère que les intérêts de leur famille sur la vocation de leurs enfants. Chagneric, ayant trouvé un parti avantageux pour sa fille, la fiança malgré elle. Aussitôt elle fut attaquée d'une fluxion sur les yeux, accompagnée d'une fièvre ardente qui faisait craindre pour sa vie. S. Eustase arriva dans cette circonstance, et, ayant appris ce qui s'était passé, adressa des remontrances à Chagneric (2). Il fit ensuite le signe de la croix sur la malade, lui rendit la santé et la recommanda à sa mère jusqu'à son retour de la cour, promettant de lui donner alors l'habit de religieuse. Dès que le père vit le danger passé et sa fille guérie, il reprit le dessein de la marier. Bourgondofare, que la nouvelle grâce qu'elle venait de recevoir rendait plus courageuse, s'enfuit de la maison paternelle et se réfugia à Meaux dans l'église de Saint-Pierre. Chagneric envoya des gens à sa poursuite, qui la menacèrent de sa part de la faire mourir si elle ne se rendait pas à ses volontés. Elle répondit aux envoyés: « Si vous pensez que je craigne la mort, faites-en l'expérience sur le pavé de cette église. Je ferai volontiers pour une si belle cause le sacrifice de ma vie à Celui qui n'a pas dédaigné de mourir pour moi. » S. Eustase ne tarda pas à revenir de la cour. Informé de ce qui s'était passé en son absence, il réprimanda de nouveau

(1) Fredeg. in *Chron.*, c. XLIV. — (2) *Vita Eustas.*, apud Boll., 29 mart.

Chagneric, tira la jeune vierge de son asile et lui fit donner l'habit de religieuse par Gondebaud, évêque de Meaux.

Bourgondofare avait un frère nommé Chagnoald, qui était un des plus fervents disciples de S. Colomban. S. Eustase le laissa auprès d'elle avec un autre moine appelé Valdebert, pour l'instruire des devoirs de la vie monastique, et pour régler, selon l'institut de S. Colomban, le monastère de filles qu'elle fit bâtir dans une terre de son père nommée Eboriac, à cinq lieues de Meaux (1). Ce monastère fut appelé depuis Faremoutiers, c'est-à-dire monastère de Ste Fare : car on nomma ainsi par abréviation Ste Bourgondofare, de même que son autre frère Bourgondofaron fut nommé S. Faron.

Fare assembla en peu de temps un grand nombre de vierges, qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite, et elle les gouverna avec autant de douceur que de vigilance et de fermeté. L'abbé Jonas, dans une relation qu'il nous a laissée de plusieurs miracles qu'il avait vus opérer dans ce monastère, nous apprend que les religieuses s'y confessaient trois fois le jour des péchés qu'elles avaient commis en pensées, paroles et actions, et il paraît que c'était à l'abbesse ; ce qui n'empêchait pas la confession sacramentelle faite au prêtre : car la règle de S. Colomban, observée en ce monastère, outre la confession journalière devant l'abbé, fait mention de celle qu'on devait faire au prêtre des fautes graves.

Nous avons un testament de Ste Fare, daté de la cinquième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 632, par lequel elle donne la plupart de ses biens à son monastère, et lègue l'autre partie à ses frères Chagnoald et Faron, et à sa sœur Agnetrude. Ces testaments des abbés et des abbesses servent du moins à montrer ce que nous avons remarqué ailleurs, que la profession religieuse n'était pas censée rendre ceux qui la faisaient inhabiles à tester ou à hériter. On ne convient ni du jour ni de l'année de la mort de Ste Fare. Quelques

(1) *Vita Eust.*, apud Boll., 29 mart. — Ce monastère fut détruit pendant la révolution ; il en reste encore quelques bâtiments.

martyrologes la placent au 7 décembre, et d'autres au 3 avril. On croit qu'il y avait aussi à Eboriac une communauté pour les moines directeurs des religieuses, et l'on honore un S. Géroche, abbé (1), qu'on prétend avoir été confesseur de Ste Fare.

A peine Eustase était-il revenu à Luxeuil de son voyage à la cour de Clotaire, qu'il songea, suivant le précepte de S. Colomban, à aller porter la lumière de l'Évangile aux nations voisines, qui étaient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il prêcha aux Varasques, peuplade de Séquaniens, qui étaient ou idolâtres ou infectés des erreurs de Photin et de Bonose. Il les convertit à la foi et pénétra ensuite jusque dans la Bavière. Après avoir travaillé quelque temps avec succès dans cette province, il y laissa d'habiles missionnaires pour recueillir la moisson qu'il avait préparée, en répandant la semence de la divine parole.

En revenant de cette mission, Eustase logea chez un seigneur appelé Gondoin, qui le reçut avec un affectueux empressement dans une maison de campagne, qu'on appelait la Meuse, parce qu'elle était située sur les bords de la rivière de ce nom. Le saint abbé ayant souhaité de voir les enfants de Gondoin, ce seigneur lui en présenta deux. Eustase lui dit : *Vous en avez d'autres*. Il avoua qu'il avait encore une fille nommée Salaberge, qui était aveugle, et que pour cette raison il n'osait montrer. Eustase la fit venir et lui demanda si elle ne voulait pas se consacrer à Dieu ; elle répondit qu'elle était prête à obéir à la volonté du Seigneur. Le saint abbé n'attendait que cette réponse pour faire un miracle en sa faveur. S'y étant préparé par un jeûne de deux jours, il fit sur ses yeux une onction d'huile bénite, et lui rendit la vue (2). Nous verrons dans la suite de quelle manière Salaberge répondit à sa vocation.

(1) S. Géroche est patron de Dagny, près de la Ferté-Gaucher, et peut-être est-ce le même qui est honoré à Gilmontiers, que quelques-uns nomment *Gerochii monasterium*. — (2) *Vita S. Eust.*, apud Boll., 29 mart.

Après cette excursion évangélique, S. Eustase donna tous ses soins à ce qui est la vraie mission d'un supérieur, c'est-à-dire au gouvernement de sa communauté, et il y réussit si bien qu'il y forma un grand nombre de saints religieux, qui devinrent dans la suite les lumières de l'épiscopat et de la vie monastique. S. Chagnoald, vulgairement Cagnou, évêque de Laon; S. Omer, évêque de Boulogne et de Théroouanne; S. Aichaire, évêque de Noyon et de Tournay; S. Donat, évêque de Besançon; Ragnaire ou Regnier, évêque d'Augst (1) et de Bâle, sortirent de cette sainte école, sans parler d'un grand nombre de saints abbés et de zélés missionnaires : car le monastère de Luxeuil était comme une pépinière d'ouvriers évangéliques. Là se formaient de saints apôtres, qui, après s'être aguerris dans la solitude, en combattant leurs passions, en sortaient pour aller combattre le vice et l'erreur.

S. Valery fut de ce nombre. Il était originaire d'Auvergne, et commença à étudier en gardant les moutons de son père. Dès qu'il eut acquis quelque instruction, il se retira dans un monastère d'Auxerre sous la conduite de S. Aunaire, et ensuite à Luxeuil sous celle de S. Colomban. On y connut bientôt ses talents et ses vertus; ils inspirèrent à un moine nommé Valdolen, qui voulait s'adonner aux fonctions de l'apostolat, la pensée de le demander pour compagnon à S. Colomban, peu de temps avant le bannissement de ce saint abbé. Ils allèrent annoncer la parole divine dans le royaume de Clotaire II, sur les côtes de l'océan Britannique, à l'extrémité de la province aujourd'hui nommée Picardie.

Valdolen est celui que Colomban nomma pour supérieur dans la prévision que S. Attale irait le retrouver, et qu'il regretta de n'avoir pu embrasser en sortant de Luxeuil : il est probable qu'il était déjà parti avec Valery pour sa mission.

(1) Dans les *Acta Sanctorum* on lit : *Ragnaire d'Autun, Augustoduni*. Mais dans l'édition qu'a donnée le P. Mabillon, on trouve *Ragnaire Augustanæ et Basilee*, c'est-à-dire d'Augst et de Bâle. Cette leçon nous paraît la meilleure.

Sans doute aussi Valdolen est le même qui fut le premier abbé de Bèze sur le territoire de Dijon, monastère fondé l'an 616 par Amalgaire, son père. Ce fut probablement ce qui lui fit interrompre ses fonctions apostoliques, que Valery continua avec autant de succès que de zèle dans le Vimeux, contrée dépendant du diocèse d'Amiens (1). Il y trouva des restes d'idolâtrie où il entraît encore plus d'ignorance que d'entêtement et de superstition. Valery instruisit et persuada. Ses miracles et ses exemples étaient des raisons péremptoires. En passant à Vailly (2) près d'Amiens, il ressuscita un malheureux que le comte Sigobard venait de faire pendre. Le saint apôtre menait une vie si austère qu'il ne prenait quelquefois son repas que le dimanche. Il ne buvait ni vin ni bière et ne mangeait que du pain d'orge (3).

Valery, ayant ainsi parcouru quelque temps cette partie de la Gaule, se fixa en un lieu nommé *Leuconaüs*, à l'embouchure de la Somme. C'était un endroit fort solitaire, et où Bercond, qui était alors évêque d'Amiens, avait coutume de se retirer tous les ans pour passer plus saintement le carême. Valery, qui n'avait point perdu le goût de la solitude dans les fonctions de l'apostolat, y bâtit un monastère par les libéralités du roi Clotaire et avec l'agrément de l'évêque d'Amiens. Il y passa saintement le reste de ses jours, et y mourut un dimanche, on ne sait en quelle année (4). Il fut enterré, comme il l'avait ordonné, au pied d'un gros arbre, sur une colline voisine. Mais dans la suite son corps fut porté au monastère de *Leuconaüs*, qui a pris le nom de Saint-Valery, aussi bien que la ville qui s'y est formée. On invoque particulièrement ce saint abbé pour obtenir une heureuse navigation, et l'on sait

(1) *Chron. Besuense*, t. I Spic.

(2) Dans l'édition des *Acta SS.* ce lieu est nommé *Valimacum* : ce qui a fait croire aux savants éditeurs que c'est le village de Vailly au diocèse d'Amiens. Le P. Mabillon dit qu'il y avait à Amiens une chapelle de S. Valery bâtie dans le lieu où il opéra ce miracle. Mais on voit par la Vie de ce saint que ce ne fut pas à Amiens même qu'il le fit.

(3) *Vit. Valar.*, apud Boll., 1 avril.

(4) Le P. Henschénus, qui place la mort de S. Valery le 1^{er} avril, la rapporte à l'an 619, et le P. Mabillon, qui la met le 12 décembre, la place l'an 622.

que Guillaume le Conquérant fit un pèlerinage à son tombeau avant de s'embarquer pour son expédition d'Angleterre.

Après la mort de S. Valery, son monastère fut ruiné, et ses disciples dispersés. S. Blimond, qui était un des plus fervents, se retira à Bobbio auprès de S. Attale, où il passa quelques années. Il assista à sa mort, et revint ensuite dans la Gaule, où, avec la permission du roi Clotaire et de l'évêque Bercond, il rebâtit le monastère de Leuconaüs, dont il fut le second abbé. Blimond était originaire des bords de l'Oise (1). Ce fut la reconnaissance qui l'attacha à S. Valery ; il était paralytique : on le conduisit à ce saint abbé, qui lui rendit la santé ; Blimond ne voulut plus se séparer de son bienfaiteur. Il est honoré le 3 janvier.

Deux célèbres disciples de S. Eustase, S. Amet et S. Romaric, faisaient en même temps fleurir toutes les vertus monastiques dans les solitudes des forêts des Vosges. S. Amet, né sur le territoire de Grenoble de parents romains, c'est-à-dire gaulois, fut offert dès sa jeunesse par son père au monastère d'Agaune (2). Après y avoir pratiqué longtemps les observances de la vie cénobitique, il se retira dans le creux d'un rocher, où il ne vivait que de pain d'orge. Il ne prenait en carême pour son repas que cinq noix et un verre d'eau. L'évêque diocésain, c'est-à-dire celui de Sion en Valais, étant venu le visiter, lui offrit une somme d'argent considérable pour ses besoins : il la refusa ; mais l'évêque, sans lui en rien dire, la laissa sur l'autel du petit oratoire qu'il s'était fait. Le saint homme, l'y ayant trouvée le lendemain comme il se disposait à dire la messe, prit cet argent et le jeta loin de lui dans la vallée, en disant : « Jésus-Christ est mon héritage, je n'ai besoin de rien de plus. »

S. Eustase, allant en Italie, l'an 613, passa par Agaune

(1) Il y a dans la Vie de S. Valery : *erga Iseron alveum*. Quelques critiques entendent l'*Isère*, rivière qui arrose le Dauphiné : il est plus naturel d'entendre l'*Oise*, que les anciens auteurs nomment *Isara* ou *Isera*, et les récents *Oesia*.

(2) *Vita S. Amati*, apud Mabill.

et demanda quels étaient les plus saints religieux de cette communauté. On parut surpris qu'il ne connût pas Amet, qui depuis trois ans menait la vie solitaire dans son rocher. Le saint abbé l'y vit avec admiration, et à son retour il lui persuada de le suivre à Luxeuil. Amet y gagna en peu de temps l'amitié et l'estime de tous les moines : car sa vertu, quoique austère, était aimable. Il paraissait toujours joyeux, et la paix de son âme se peignait sur son visage. Eustase ayant connu le rare talent qu'il avait pour annoncer la parole de Dieu, l'envoya prêcher la foi et la pénitence dans l'Austrasie (1).

Amet logea dans le cours de sa mission chez un seigneur nommé Romaric, dont nous avons déjà parlé, qui le reçut avec amitié, le priant de lui annoncer les voies du salut. Le saint homme, étant à sa table, lui dit (2) : « Voyez-vous ce plat d'argent ? Combien a-t-il déjà eu de maîtres, ou plutôt d'esclaves, et combien en aura-t-il dans la suite ? N'en êtes-vous pas vous-même plus l'esclave que le maître, puisque vous ne le possédez que pour le conserver ? Mais sachez qu'on vous en demandera compte un jour, car il est écrit : *Votre or et votre argent sont rouillés, et la rouille qui les consume, servira de témoignage contre vous.* Cette réflexion si simple fit impression sur l'esprit de Romaric. Il répondit : « Saint homme, je vous conjure de demeurer quelques jours chez moi et de m'apprendre ce que je dois faire : car je vois s'accomplir en moi ce que j'ai souhaité depuis longtemps. Je suis surpris, reprit Amet, qu'étant aussi éclairé que vous l'êtes, vous ignoriez ce que le Sauveur répondit à un jeune homme qui voulait se faire son disciple : *Allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres.* »

Ce conseil, qui attrista le jeune homme de l'Évangile, remplit Romaric de consolation. Il avait recouvré ses grands biens, et le danger auquel ils l'avaient exposé lui en avait fait con-

(1) *Vita S. Amati*, apud Surium, 13 sept., et apud Mabill.— (2) *Ibid.*

naitre la fragilité : il forma sur l'heure la résolution de les échanger pour des biens éternels. Il distribua aux pauvres une partie de son riche patrimoine, et donna l'autre presque entière au monastère de Luxeuil. Mais on y estima moins cette offrande que celle qu'il y fit de sa personne, en se consacrant à Dieu avec un grand nombre de ses domestiques, qui à son exemple y embrassèrent la vie monastique.

Romarc, en franchissant le seuil du monastère, parut oublier ce qu'il avait été dans le monde. Les ministères les plus bas étaient ceux dont il s'acquittait avec le plus de plaisir. Le soin qu'on lui donna de la culture du jardin, le faisait souvenir de cultiver son esprit et sa mémoire, et en travaillant il apprenait par cœur les psaumes. Quand il se fut ainsi formé dans la pratique des vertus et des observances de la vie monastique, on jugea à propos de lui faire quitter Luxeuil, pour en enseigner les préceptes dans un nouvel établissement (1).

S. Romarc s'était réservé une terre au nord du pays des Vosges, dont il n'avait pas encore disposé. Par le conseil de S. Amet et de S. Eustase, il y fit bâtir un double monastère selon la règle de S. Colomban : un de filles plus considérable, dédié en l'honneur de S. Pierre, dont Ste Macteflède, vulgairement Ste Mafflée, fut la première abbesse ; et un autre pour les hommes, gouverné par S. Amet, qui fut aussi chargé avec S. Romarc de la direction des religieuses. Comme le monastère de celles-ci devint en peu de temps fort nombreux, le saint abbé y établit la psalmodie perpétuelle : pour cela il les partagea en sept chœurs, de douze religieuses chacun, afin qu'elles pussent se succéder pour chanter les louanges de Dieu sans interruption. Ce monastère, qui s'appelait alors Habend, a pris dans la suite le nom de son fondateur, ainsi que la ville qui s'y est formée. On l'appela Remiremont, *Romarici Mons*, et en allemand Romberg. Le monas-

(1) *Vit. Romar.*

tère, ayant été détruit, fut rebâti en 1752 par Anne de Lorraine au pied de la montagne. Ste Mafflée ne gouverna que deux ans ses religieuses; l'abbesse Cécile lui succéda, et ce fut elle qui fit écrire la Vie de S. Romaric.

Tandis que S. Eustase goûtait ainsi la consolation de voir son institut s'étendre de toutes parts et produire partout de précieux fruits de sainteté, il eut la douleur de voir un de ses moines se révolter avec scandale contre l'Église et contre sa règle. Un religieux qui manque de soumission aux décisions de l'Église respecterait-il les ordonnances de ses supérieurs! C'est même assez communément par le dégoût du cloître que l'esprit d'erreur s'introduit dans les monastères. Le moine schismatique dont nous parlons se nommait Agrestin ou Agrestius. Il avait été notaire, c'est-à-dire secrétaire du roi Thierry. Touché de la grâce de Dieu, il se retira à Luxeuil; mais bientôt, fatigué de la solitude, il sollicita la permission d'aller prêcher la foi aux idolâtres. S. Eustase lui représenta qu'il n'avait pas encore assez de vertu pour ne pas courir le danger de se perdre en travaillant à sauver les autres. Loin de suivre les sages avis de son supérieur, le moine n'écouta que son goût pour la dissipation, qu'il s'imaginait être une inspiration de son zèle, et le saint abbé, ne pouvant le retenir, le laissa aller (1).

Agrestin prêcha quelque temps en Bavière, sans recueillir d'autres fruits de sa mission que la satisfaction d'être hors de son monastère. Il passa de là à Aquilée, alors séparée du Saint-Siège au sujet des trois chapitres. Sa vanité et sa légèreté l'engagèrent aisément dans ce schisme. Il crut qu'en entrant dans le nouveau parti il sortirait de l'obscurité de son cloître, et ne manquerait pas de trouver des protecteurs. Il put du moins s'applaudir de s'être fait connaître par les troubles qu'il excita. Pour se signaler d'abord dans sa secte par une conquête importante, il se proposa d'y gagner S. Attale, abbé

(1) Jonas, *Vita Eustas.*, c. II, apud Boll., 29 mart.

de Bobbio. Il lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'erreurs, qu'il lui fit tenir par un secrétaire d'Adalvald, roi des Lombards. Mais S. Attale savait trop que sans la soumission à l'Église il n'y a pas de vraie vertu, et qu'un moine rebelle à ses décisions est encore plus insensé qu'un autre, puisqu'il court à sa perdition par la voie étroite des austérités et des macérations, que son schisme rend inutiles. Il rejeta avec mépris la lettre du séducteur et la donna à garder à Jonas, qui a écrit cette histoire.

Agrestin ne se rebuta point : d'Italie il revint à Luxeuil pour introduire dans cette sainte communauté le poison du schisme, et séduire, s'il le pouvait, S. Eustase lui-même (1). Ce saint abbé, qui connut le péril de la nouvelle doctrine, commença par employer tout ce que la charité lui put suggérer pour ramener à l'unité une de ses brebis égarée dans les routes de l'erreur. Mais, voyant que tout était inutile, et que l'opiniâtreté d'Agrestin lui tenait lieu de raisons, il le chassa honteusement de la communauté, de peur qu'il ne l'infestât de sa doctrine. Il était persuadé que l'esprit de nouveauté gagne comme la gangrène parmi des solitaires peu éclairés, et que, selon l'expression d'un abbé écrivant à S. Augustin, le démon est toujours dans un monastère où l'erreur est entrée (2).

Quand on s'oppose aux novateurs, il faut s'attendre à essayer leurs calomnies : c'est par là qu'ils se vengent de ceux qui ont le courage de les combattre. Agrestin, désespérant de gagner les moines de Luxeuil, s'appliqua à les décrier et tourna même son ressentiment contre la règle de S. Colomban, déclamant partout contre elle avec la fureur d'un moine mécontent et fanatique. Comme il était artificieux, il gagna Abbellin, évêque de Genève, son parent, et un certain Varnacaire, hérétique fort opiniâtre et qui montra une invincible

(1) Jonas, *Vita Eustas.*, c. II, apud Boll., 29 mart.

(2) Valentin, abbé d'Adrumet, après avoir parlé à S. Augustin des troubles que l'erreur de quelques moines avait excités dans son monastère, lui ajoute : *Ora ut diabolus fugiat de congregatione nostra.* (Inter August. Ep. cccxvi nov. edit.

prévention contre le nouvel institut. Abbellin intrigua si bien auprès des évêques voisins, qu'ils portèrent leurs plaintes à Clotaire contre les observances de Luxeuil (1).

Ce prince, qui avait connu par lui-même la sainteté de Colomban, ne douta pas de la sagesse de sa règle et s'efforça d'apaiser les murmures. Mais, voyant les remontrances inutiles, il ordonna aux évêques de s'assembler dans le faubourg de Mâcon pour y examiner juridiquement les articles de la règle dont on se plaignait. Varnacaire, le plus violent adversaire de S. Eustase, avait promis de se trouver à ce concile, mais il mourut le jour même désigné pour sa réunion : cette mort déconcerta fort le parti d'Agrestin.

Les évêques assemblés demandèrent à ce moine rebelle ce qu'il trouvait à reprendre dans la règle de S. Colomban et dans la conduite d'Eustase. La présence des juges, toujours redoutable pour les consciences troublées, fit perdre à Agrestin l'audace qu'il avait montrée jusqu'alors. Ses réponses, faites d'une voix tremblante et entrecoupée, accusèrent la règle de prescrire plusieurs choses inutiles et contraires à la discipline canonique. Pressé de s'expliquer, il dit que la règle ordonnait de faire souvent en mangeant le signe de la croix sur sa cuiller, et de demander la bénédiction en entrant et en sortant de sa cellule ou de quelque autre maison. Les évêques jugèrent ces accusations trop frivoles pour être examinées en concile, et Agrestin, passant à d'autres chefs, prétendit que Colomban s'était éloigné des usages reçus partout, et avait ajouté à la messe un grand nombre d'oraisons ou de collectes et plusieurs autres choses superflues, qu'il fallait rejeter comme des hérésies (2).

Eustase, qui était présent, s'entendant taxer d'hérésie, lui et son maître, prit la parole et dit aux évêques : « Vous qui êtes la gloire de l'épiscopat, c'est à vous de juger qui sont ceux qui troublent l'Église et qui s'écartent des voies de la

(1) Jon. *Vita Eustas.*, c. II. — (2) Labb., t. V, p. 1686.

justice et de la vérité. Décidez si ce qu'on nous objecte est opposé à l'Écriture... Pour moi, je ne pense pas qu'il soit contraire à l'esprit de la religion qu'un chrétien fasse le signe de la croix sur sa cuiller ou sur le vase et la coupe dont il se sert, puisque la vertu de ce signe met en fuite l'ennemi de notre salut. Je ne crois pas non plus qu'on puisse trouver mauvais qu'un moine demande la bénédiction en entrant ou en sortant de sa cellule, selon la parole du Psalmiste : *Que le Seigneur vous garde, soit que vous entriez soit que vous sortiez*. Quant à la multiplicité des oraisons dans l'office divin, j'estime qu'elle serait utile à toutes les Églises : car plus on cherche le Seigneur, plus on le trouve, et plus on lui demande, plus on obtient de sa miséricorde. Notre grande affaire est de vaquer à la prière : c'est l'occupation la plus salutaire (1). »

Agrestin, confondu par cette réponse et n'ayant rien à répliquer, chercha à élever des chicanes sur d'autres articles, et reprocha aux moines de S. Colomban la forme singulière et bizarre de leur tonsure. On sait d'ailleurs que la tonsure de la plupart des moines écossais et irlandais était différente de celle qui était en usage dans les autres provinces de l'Église Romaine, et qu'elle s'étendait depuis une oreille jusqu'à l'autre sur le devant de la tête. Mais Eustase, sans s'arrêter à réfuter en détail les nouvelles objections de son adversaire, lui dit : « Moi le disciple et le successeur de celui dont vous blâmez la règle et l'institut, je vous cite en présence des évêques à comparaître dans l'espace d'un an au tribunal de Dieu pour y soutenir vos accusations contre ce saint abbé, et connaître par un juste jugement combien est terrible le Dieu dont vous calomniez le serviteur. » Une répartie si peu attendue, faite avec cet air d'autorité et de confiance que donne la sainteté, fut un coup de foudre qui renversa Agrestin et pénétra de frayeur ses partisans. Ils s'empressèrent de le réconcilier

(1) Labb., t. V, p. 1686.

avec son abbé. Agrestin ayant fait quelques soumissions, S. Eustase lui pardonna, à la prière des évêques, et lui donna le baiser de paix.

Tels sont les faits qui se passèrent à ce concile de Mâcon, dont on ne connaît pas l'époque d'une manière certaine. On ne voit pas qu'on y ait rien reproché aux moines de Luxeuil concernant la célébration de la Pâque ; ce silence paraît une preuve qu'ils avaient dès lors quitté l'usage des Irlandais, pour se conformer sur ce point à la discipline de l'Église universelle.

On vit bientôt que la soumission d'Agrestin n'avait pas été sincère. Il entreprit d'exciter à la révolte les monastères voisins. Romaric et Amet avaient alors quelque dissentiment avec Eustase. Ce saint abbé de Luxeuil avait l'inspection sur les monastères qui suivaient l'institut de S. Colomban, et avait cru devoir faire quelques réprimandes à ces deux saints. Ils y parurent trop sensibles, et Agrestin profita si adroitement de ces légers ferments de discorde, qu'il acheva d'ulcérer des esprits déjà aigris et les porta à rejeter la règle de S. Colomban. Triste exemple, qui montre combien la vertu est faible en présence du ressentiment et du dépit.

Agrestin n'en demeura pas là : de tout temps on a vu les novateurs s'efforcer de gagner à leur parti les vierges consacrées à Dieu ; elles sont souvent et plus faciles à séduire et plus difficiles à désabuser. Ce sectaire, encouragé par le succès que ses artifices avaient eu à Remiremont, alla trouver Ste Fare à Eboriac pour tâcher de lui inspirer ses sentiments. Mais cette pieuse abbesse était trop instruite des troubles que l'esprit de nouveauté peut causer dans une communauté de filles. Pour fermer l'entrée de son monastère à la division et au relâchement, elle l'interdit à l'erreur et chassa avec mépris le nouveau directeur qui voulait s'y introduire sous prétexte de réformer des abus. Que de scandales ne préviendrait pas une pareille vigilance, et que d'innocentes colombes n'empêcherait-elle pas de tomber dans les filets qu'on leur tend !

Agrestin retourna se consoler de cette disgrâce auprès d'Amet et de Romaric, au monastère d'Habend; mais la vengeance divine l'y poursuivit. Elle éclata d'abord contre les moines qui étaient entrés dans son parti. Vingt d'entre eux furent frappés de la foudre, qui fit de grands ravages dans le monastère; quelques-uns furent dévorés par des loups affamés; le plus opiniâtre se pendit lui-même : en sorte que cinquante de ces malheureux moururent misérablement en peu de temps (1). C'étaient autant d'avertissements pour l'auteur de la révolte : ils ne servirent qu'à sa condamnation, et un mois avant l'an révolu il alla comparaître au tribunal de Dieu, où S. Eustase l'avait cité. Ce malheureux fut tué d'un coup de hache par son esclave, et le bruit courut que cet esclave voulut par là laver dans son sang l'outrage qu'il lui avait fait en déshonorant sa femme. De quoi n'est pas capable un religieux schismatique et apostat? On n'a guère de règle dans ses mœurs quand on n'a plus de règle pour sa foi.

La mort funeste d'Agrestin fut un coup salutaire pour Amet et pour Romaric. Ils reconnurent humblement leur faute, et, en ayant obtenu le pardon de S. Eustase, ils s'appliquèrent à la réparer par une nouvelle ferveur. S. Amet, un an avant sa mort, fit mettre dans son lit un sac plein de cendres, disant qu'il avait une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il se reconnaissait coupable. Puis, s'étant étendu sur cette cendre et couvert d'un cilice, il confessa à haute voix tous ses péchés en présence de ses religieux. Il continua toute l'année ces austérités et plusieurs autres mortifications, qui l'exténuèrent tellement que les os lui perçaient la peau. Mais la seule pensée qu'il expiait par là ses péchés adoucissait ses douleurs et le remplissait de la plus douce consolation. Rien ne coûte à une âme vraiment pénitente (2).

Enfin, au bout de cette année de pénitence, Amet, sentant sa fin approcher, se fit lire la lettre dogmatique de S. Léon à

(1) *Vita S. Eustas.*, c. III.— (2) *Vit. S. Amati*, apud Sur., t3 sept., et apud Mabill.

Flavien, et à chaque article, selon les dogmes qui y sont contenus, il s'écriait : *Je crois ainsi, Trinité ineffable. Je confesse ainsi, Dieu tout-puissant. Je pense ainsi de vous, Jésus-Christ, fils de Dieu. Esprit-Saint, Dieu éternel, telle est ma croyance sur votre adorable personne.*

Il voulait par cette profession publique dissiper les soupçons qu'il pouvait avoir fait naître sur sa foi en s'attachant à Agrestin : car c'était là la faute qu'il se reprochait et qu'il voulait expier. Ce saint abbé demanda ensuite humblement pardon aux moines et aux religieuses qui s'étaient rassemblés autour de son lit pour chanter des psaumes ; après quoi il expira, donnant à ceux qui ont eu le malheur de se laisser séduire par les novateurs un bel exemple de ce qu'on doit faire pour réparer le scandale.

S. Amet s'était préparé son tombeau, avant sa mort, à la porte de l'église de la Vierge, en dehors, et il y avait fait graver l'épithaphe suivante, que son humilité lui dicta : « Homme de Dieu, qui entrez en ce saint lieu pour prier, implorez la miséricorde divine pour l'âme d'Amet, pénitent, qui est ici enterré, afin que si la tiédeur de ma pénitence m'a laissé quelques dettes de mes péchés, votre charité et vos prières m'en obtiennent l'entière rémission. » Ce saint abbé mourut vers l'an 627 et fut enterré à l'endroit qu'il avait marqué. Mais un an après on leva son corps pour le placer dans l'enceinte de l'église. Il est honoré le 13 septembre.

S. Romaric, qui lui succéda dans la charge d'abbé, gouverna près de vingt-six ans les moines et les religieuses de Remiremont, avec une grande édification et selon la règle de S. Colomban, dont il avait repris les usages. D'un autre côté, Abbellin, évêque de Genève, et les autres prélats qui s'étaient déclarés contre cet institut, lui rendirent enfin justice et travaillèrent à l'établir dans leurs diocèses (1). Ainsi la tempête qui s'était élevée contre cet ordre religieux ne servit qu'à

(1) *Vita S. Eust.*

l'affermir. Elle fut comme un de ces ouragans que Dieu résout en pluie pour la fertilité des terres qu'ils menaçaient de ravager.

S. Eustase, abbé de Luxeuil, crut devoir profiter pour étendre son institut de la paix dont il jouissait après la persécution. Il commença plusieurs nouveaux établissements dans les provinces voisines; mais la mort l'empêcha d'y mettre la dernière main. Car à peine eut-il éteint dans les monastères soumis à son gouvernement le flambeau de la discorde que le schismatique Agrestin y avait allumé, qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Pendant les douleurs aiguës qu'il endurait, il eut une vision dans laquelle on lui proposa le choix, ou d'être purifié pendant quarante jours de souffrances telles qu'il les endurait, ou de souffrir beaucoup plus encore pendant trente jours seulement. Le désir de s'unir plus tôt à Dieu lui fit accepter ce dernier parti. Le trentième jour étant arrivé, il déclara que c'était le dernier de sa vie. Il mourut en effet ce jour-là, après avoir reçu le saint Viatique avec de grands sentiments de piété, l'an 625 ou 626 (1). Il est honoré le 29 mars. Sa Vie a été écrite par Jonas, auteur contemporain, que nous avons suivi, et par un anonyme, qui ajoute à ce que nous avons rapporté, « que ce saint abbé avait près de six cents moines sous sa conduite; que toutes les fois que quelqu'un venait lui confesser ses péchés pour recevoir la pénitence, il versait des larmes et en faisait verser au pénitent; qu'au reste, il gardait un secret inviolable, ne parlant qu'à Dieu des péchés qu'on lui avait confessés et laissant en cela un bel exemple à tous les prêtres (2). » C'est là un témoignage remarquable de la pratique et du secret de la confession auriculaire.

Après la mort de S. Eustase les moines de Luxeuil jetèrent

(1) La Vie de Ste Salaberge marque que S. Eustase gouverna son monastère environ trois lustres, c'est-à-dire quinze ans : or il prit le gouvernement de Luxeuil quelque temps après le départ de S. Colomban, qui fut chassé l'an 610.

(2) *Anonym.*, apud Boll., 29 mart.

les yeux sur S. Gall, comme sur un des premiers compagnons de S. Colomban, et ils lui députèrent six de leurs confrères irlandais pour le prier de venir les gouverner. Il s'en excusa, quelques instances qu'on lui fit; ils élurent alors pour leur abbé Valdebert. C'était un saint religieux, capable d'édifier sa communauté par sa piété et de la défendre par son crédit : car il était issu d'une noble famille franque du Ponthieu. Il avait suivi quelque temps le parti des armes; mais il renonça bientôt à la milice séculière pour ne plus faire la guerre qu'aux ennemis de son salut, et déposa ses armes dans le monastère de Luxeuil, comme un trophée de la victoire qu'il remportait sur le monde. Ce fut lui que S. Eustase, par estime pour sa sagesse, nomma directeur du monastère de Ste Fare, avec S. Chagnoald, frère de la sainte abbesse. Nous aurons plus loin l'occasion de parler de S. Valdebert.

Le grand âge de S. Gall fut pour lui un motif légitime de ne point accepter le gouvernement de Luxeuil. Il avait refusé peu de temps auparavant l'évêché de Constance. Car ce saint abbé s'était rendu si respectable par ses vertus et par ses travaux apostoliques, qu'après la mort de Gaudence, évêque de cette ville, on le pressa d'accepter ce siège. Il s'en excusa sur ce qu'il était étranger : il existe en effet des canons, comme nous l'avons vu, qui défendent d'élire évêque d'une ville un étranger, lorsqu'il se trouve dans le clergé de cette Église des sujets dignes de l'épiscopat. Les citoyens de Constance, ne pouvant vaincre la modestie de Gall, voulurent du moins s'en rapporter à son choix et recevoir un évêque de sa main. Il nomma le diacre Jean, son disciple, et prêcha à son ordination. On nous a conservé un sermon de S. Gall qu'on prétend avoir été prononcé en cette occasion. Le titre l'indique, il est vrai; mais le discours ne le confirme pas, et le prédicateur n'y dit pas un mot de la cérémonie. Il reprend toute la suite de l'histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à la résurrection de Jésus-Christ, et finit par le jugement dernier. L'unité de sujet dans un même discours n'était guère du goût de ce siècle.

S. Gall mourut à l'âge de quatre-vingt-seize ans (1), quelques années après S. Eustase, et il est honoré le 16 octobre. On trouva dans sa cellule plusieurs instruments de mortification teints de son sang, et entre autres une chaîne d'airain dont il se ceignait le corps.

S. Magne fut un des plus illustres disciples de S. Gall ; mais les fables insérées dans sa Vie ne nous permettent pas d'en donner le récit, même abrégé.

C'est ainsi que l'état monastique produisait partout des fruits de sainteté dans les Gaules. L'épiscopat n'était pas moins fécond en modèles de vertu : on en voit la preuve dans le grand nombre de saints évêques qui se trouvèrent à un concile assemblé à Reims l'an 625. On y dressa vingt-cinq canons, qui sont la plupart renouvelés des conciles précédents. Voici les plus remarquables (2).

I. Quel que soit le temps écoulé depuis qu'on possède des biens ecclésiastiques à titre *précaire*, on ne pourra se les approprier ni en frustrer l'Église.

On nommait titre *précaire* un contrat par lequel l'Église cédait une portion de ses biens à quelque laïque, pour en jouir moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendait quelquefois jusqu'au cinquième héritier.

II. Les clercs qui se liguent ensemble contre leur évêque par des serments ou par des écrits signés de leur main, seront déposés s'ils ne les désavouent.

III. On observera les règlements faits au concile général assemblé à Paris dans la basilique de Saint-Pierre par les soins du roi Clotaire.

Ce concile est ici nommé général, c'est-à-dire national, parce qu'en effet il s'y trouva soixante-dix-neuf évêques.

IV. Si l'on soupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans

(1) Le P. Mabillon diffère la mort de S. Gall jusqu'à l'an 646, pour des raisons que le P. Pagi nous paraît avoir solidement réfutées. Sans entrer dans ces discussions, il suffit de remarquer que Jean, évêque de Constance, qui assista aux funérailles de S. Gall, était mort avant l'an 633.— (2) Labb., t. V, p. 1688.

les Gaules, les pasteurs des Églises en feront une exacte recherche pour les ramener à la foi catholique.

VI. Ceux qui sont employés au maniement des deniers publics, ne seront pas reçus religieux ni admis dans le clergé sans la permission du prince ou du magistrat.

Il y avait des gens qui embrassaient quelquefois la profession religieuse pour se mettre à couvert des recherches qu'on pouvait faire de leurs malversations.

VII. Le criminel qui se réfugie dans l'église et qui par là évite la mort, n'aura la permission d'en sortir qu'après qu'il aura promis de faire pénitence de son crime, et d'accomplir celle qui lui sera imposée selon les canons.

VIII. Ceux qui contractent des mariages dans les degrés de parenté prohibés par les canons, non-seulement seront excommuniés, mais ils ne pourront gérer aucune charge dans le palais ni dans le barreau. De plus, les évêques et les clercs les dénonceront aux juges et au roi, afin que leurs biens soient confisqués au profit de leurs proches, sans qu'ils puissent en aucune manière les recouvrer, à moins qu'ils ne se séparent et ne fassent pénitence de leur crime.

IX. Celui qui a commis un homicide volontaire et non à son corps défendant, sera excommunié toute sa vie; s'il fait pénitence, il recevra le Viatique au moment de la mort.

X. Les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux de leurs parents, sont excommuniés comme meurtriers des pauvres.

XI. Il est interdit, sous peine d'excommunication, de vendre des esclaves chrétiens à d'autres qu'à des chrétiens. Si un Juif maltraite ses esclaves chrétiens pour leur faire embrasser le judaïsme, les esclaves seront confisqués et appartiendront au roi. Le concile recommande qu'on ait soin de réfuter les blasphèmes que les Juifs vomissent contre la religion chrétienne.

XII. Un clerc qui voyage ne sera pas reçu sans lettres de son évêque.

XIII. Il est défendu à un évêque de vendre ou d'aliéner, par quelque contrat que ce soit, les esclaves et les autres biens de l'Église qui servent à faire vivre les pauvres.

XIV. Ceux qui consultent les augures et qui s'adonnent à d'autres superstitions des païens, doivent d'abord être avertis avec bonté, et s'ils ne se corrigent pas, il faut leur imposer la pénitence qu'ils méritent.

XV. Les esclaves ne seront pas reçus à accuser ; et si celui qui se porte comme accusateur ne peut prouver un crime, il ne sera pas admis à faire preuve des autres.

XVI. Si quelqu'un, après la mort d'un évêque et avant l'ouverture de son testament, ose s'emparer de quelque bien de l'Église ou toucher aux meubles de la maison épiscopale, il sera retranché de la communion des fidèles, à quelque condition qu'il appartienne.

XVIII. Un clerc ne pourra plaider, ni pour ses biens propres ni pour ceux de l'Église, sans la permission de l'évêque.

XIX. Personne ne sera choisi parmi les laïques pour faire les fonctions d'archiprêtre dans les paroisses ; mais on choisira le plus ancien du clergé pour gérer cette charge.

XX. Ce qui est donné à l'évêque par les étrangers doit appartenir à l'Église, et non à l'évêque, parce que le donateur est censé l'avoir offert pour le bien de son âme.

XXII. Il est défendu à l'évêque, sous peine de suspense, de faire briser les vases de l'église, excepté dans le cas d'une urgente nécessité, comme pour racheter les captifs.

XXIV. Les juges qui violent l'ordonnance du roi faite à Paris pour l'observation des canons, sont excommuniés.

XXV. On n'élira pour évêque d'une ville qu'une personne qui soit du pays, et l'élection se fera par le suffrage de tout le peuple et de l'agrément des évêques de la province. Si quelqu'un est promu par une autre voie à l'épiscopat, qu'il soit déposé ; et que ceux qui l'auront ordonné soient suspendus trois ans des fonctions de leur ministère.

Le saint pape Célestin I^{er} avait déjà ordonné, longtemps auparavant, que l'évêque fût choisi, autant qu'il se pourrait, dans le clergé de la ville.

Tels sont les principaux canons du concile de Reims. Quarante-un évêques s'y trouvèrent, et on comptait parmi eux au moins neuf métropolitains, savoir : Sonnace de Reims ; Thierry de Lyon, successeur d'Arédius ; S. Sindulfe de Vienne ; S. Sulpice de Bourges, surnommé le Pieux ; Modégisile de Tours ; Senoch d'Eauze ; S. Modoald de Trèves ; S. Richer de Sens, successeur de S. Loup ; S. Donat de Besançon ; S. Cunibert de Cologne, et Lupoald de Mayence.

Sonnace de Reims, qui, selon toute apparence, présida le concile, avait succédé sur le siège de cette ville à Romulfe, qui fut élu à la place de l'évêque Gilles, déposé l'an 590, comme nous l'avons vu. Romulfe avait de grands biens ; il était fils du duc de Champagne, et il laissa par son testament de belles terres à son Église et à plusieurs autres. Sonnace, qui avait un riche patrimoine, en fit le même usage. C'est ainsi que plusieurs évêques cherchaient à enrichir l'Église de leurs biens, loin de s'enrichir eux-mêmes de ses dépouilles.

On trouve dans la *Bibliothèque des Pères* et dans les collections des conciles un recueil de statuts synodaux attribués à Sonnace de Reims. Mais les éditeurs ont eu soin d'avertir qu'ils paraissent beaucoup plus récents ; il ne faut pour s'en convaincre que donner un peu d'attention à quelques articles du précis que nous allons en faire.

On recommande à tous de s'instruire des vérités de la foi, selon la parole de Dieu et la tradition de l'Église Romaine ; aux pasteurs, d'administrer gratuitement les sacrements, sans recevoir des fidèles aucun salaire, et de leur faire quelque exhortation en les leur conférant ; aux fidèles, d'assister à la messe les dimanches et les fêtes ; si quelqu'un y manque deux fois en un an, on ordonne qu'il soit exclus de l'entrée de l'église et privé de la sépulture ecclésiastique. On veut

qu'il n'y ait que le pasteur qui entende les confessions des pénitents pendant le carême ; que chaque prêtre dise au moins la messe deux fois le mois ; qu'on porte aux malades l'Eucharistie placée dans un vase convenable et précédée d'un flambeau, et l'on s'étonne que ce sacrement ne soit pas donné aux criminels condamnés à mort. On fait une liste des fêtes chômées, au nombre desquelles se trouve la Nativité de la Vierge, qui paraît n'avoir été établie en France qu'après le *vii^e* siècle. Enfin, on recommande d'acquitter fidèlement les messes qui sont fondées, sans qu'il soit permis de commuer les fondations contre l'intention de ceux qui les ont faites (1).

S. Sindulfe de Vienne est connu du peuple sous le nom de S. Drieulx, il est honoré le 10 décembre ; et S. Clarence, à qui il succéda, est honoré le 25 avril. On ne doit pas le confondre avec S. Sindulfe ou Sandoux, prêtre d'Aquitaine, qui se retira dans le territoire de Reims et y mena la vie anachorétique dans le village d'Aussonce, à quatre lieues de cette ville (2) ; il mourut vers le commencement du *vii^e* siècle, et on en fait la fête le 20 octobre.

S. Sulpice de Bourges, second du nom, surnommé le Pieux, fut un des plus grands prélats du *vii^e* siècle. Il était issu d'une noble famille, et il naquit, à ce qu'on croit, à Vatan dans le Berri. Dès sa jeunesse, il montra une tendre disposition à la prière et un grand amour de la chasteté : deux vertus fondamentales dans l'état ecclésiastique, auquel il se sentait appelé. S. Austrégisile de Bourges ne tarda pas à l'engager dans le clergé de son Église, avec la permission du roi Thierry ; et après l'avoir fait passer par les ordres inférieurs, il le promut au diaconat. Clotaire II, sur la renommée de ses vertus, lui donna la charge d'abbé dans ses armées. Car nos rois menaient avec eux à la guerre des clercs ou des moines pour faire l'office divin dans le camp, persuadés que les prières

(1) Labb., t. V, p. 1693.— (2) Mabill. *Secul.* i *Bened.*

des personnes de piété sont les armes les plus puissantes pour assurer la victoire (1).

Le roi éprouva lui-même qu'il est bon d'avoir près de soi des intercesseurs aimés du Seigneur. Ce prince étant tombé dangereusement malade, on eut recours aux prières de Sulpice, qui garda un jeûne rigoureux pour obtenir sa guérison. Cependant, au bout de cinq jours, comme le mal paraissait empirer, et qu'il n'y avait presque plus d'espérance, on pressait Sulpice de prendre quelque nourriture : « Je ne mangerai que le septième jour, répondit-il, et je le ferai avec le roi. » En effet, Clotaire, ayant été subitement guéri, fit appeler Sulpice et l'invita à sa table pour lui témoigner sa reconnaissance.

La réputation que Sulpice s'était acquise à la cour le faisait regretter à Bourges ; mais on eut bientôt occasion de l'y rappeler. Après la mort de S. Austrégisile, qui arriva le 20 mai 624, le clergé et le peuple s'étant assemblés pour l'élection, les suffrages de tous les gens de bien se réunirent en faveur de Sulpice, tout absent qu'il était. Cependant la brigade et l'argent gagnèrent quelques voix à l'un des principaux citoyens de la ville. Cet homme se rendit aussitôt à la cour pour obtenir le consentement du roi, ou plutôt pour l'acheter à deniers comptants, en lui offrant les plus riches présents. Clotaire en fut d'abord ébranlé ; mais la reine Sichilde (car Berthetrude était morte dès l'an 618) engagea ce prince à les rejeter avec mépris. Elle lui rappela en même temps le mérite et les services de Sulpice, en faveur duquel on présentait un acte d'élection d'autant plus canonique qu'il n'était pas accompagné de présents. Le roi ne délibéra plus et fit expédier ses lettres pour l'ordination (2).

Sulpice soutint dans l'épiscopat et surpassa même la gloire de tant de saints prélats ses prédécesseurs, qui avaient illustré son siège. Il joignit aux travaux des fonctions épiscopales les austérités des plus grands solitaires, jeûnant continuelle-

(1) *Vit. Sulpicii a cœvo auctore*, apud Boll., 17 januar. — (2) *Ibid.*

ment et donnant à l'instruction de son peuple le temps qu'il n'employait pas à la prière. Il prêchait souvent, ne cherchant que la conversion et non les applaudissements de ses auditeurs. Aussi négligeait-il les fleurs de l'éloquence, persuadé que les vertus du prédicateur doivent faire l'ornement comme la force de ses discours. Ceux du saint évêque, soutenus de ses exemples, furent si efficaces qu'ils convertirent les Juifs établis à Bourges, et il eut la consolation de les baptiser presque tous. Quelques-uns persistèrent dans l'erreur et quittèrent la ville (1). Nous aurons encore occasion de parler de S. Sulpice.

Senoch, qui se trouva aussi au concile de Reims, est le dernier que l'on connaisse des évêques d'Eauze. Cette ville, métropole de la Novempopulanie, ayant été ruinée, la dignité de métropolitain fut transférée aux évêques d'Auch. Senoch fut accusé d'avoir trempé dans une révolte des Gascons, et envoyé en exil avec son père Pallade, la quarante-troisième année de Clotaire II, c'est-à-dire l'an 626 (2) : ce fait fournit la preuve que ce concile de Reims auquel il assista, ne se tint pas plus tard que l'an 626, et l'ordination de S. Sulpice fait voir qu'il ne se tint pas plus tôt que l'an 624 : c'est à quoi n'ont pas fait attention ceux qui l'ont rapporté à l'an 630. Achéons de faire connaître les autres métropolitains qui s'y trouvèrent.

S. Modoald de Trèves était issu d'une famille où la sainteté n'était pas moins héréditaire que la noblesse. Frère de Ste Itte et de Ste Sévère, beau-frère de S. Pépin, oncle de Ste Gertrude et de Ste Bègue, il donna à sa famille des exemples de vertu aussi édifiants que ceux qu'il en recevait, et fut élu évêque de Trèves après la mort de S. Sebaud. Il fit bâtir sur la Moselle un monastère de filles en l'honneur de S. Symphorien, et il y établit pour première abbesse Ste Sévère, sa sœur, honorée le 20 août (3). On fait la fête de S. Modoald le 12 mai.

S. Cunibert de Cologne, noble austrasien qui assista égale-

(1) *Vita Sulpicii ab auctore cœvo*, ap. Boll., 17 jan.

(2) *Fredeg. in Chron.*, c. LIV. — (3) *Vita Modoaldi*, apud Boll., 12 maii.

ment à ce concile, trouva aussi dans sa famille des modèles de sainteté. Les exemples de Reine, sa mère, à qui on donne la qualité de bienheureuse, lui firent sucer l'amour de la piété avec le lait. Après avoir été pendant quelques années archidiacre de l'Église de Trèves, il fut élevé sur le siège de Cologne à la mort de Remi, et il se montra un des plus grands évêques de son temps. Nous verrons dans la suite comment sa prudence et sa vertu le firent choisir pour être le ministre et le conseil d'un jeune roi, et avec quelle sagesse il se servit de sa faveur et de son crédit pour le bien de l'État et de la religion.

S. Donat de Besançon n'était pas moins illustre. Sa naissance fut miraculeuse, et sa vie elle-même fut un miracle de sainteté. Il était fils de Valdelen, duc de la Bourgogne transjurane. S. Colomban le tint sur les fonts du baptême et le nomma Donat, parce que Dieu l'avait accordé par ses prières au duc et à sa femme Flavie, qui était stérile (1). Par reconnaissance ses parents le consacrèrent au Seigneur dans le monastère de Luxeuil. On vint l'enlever de ce saint asile pour le placer sur le siège de Besançon; mais il n'y oublia pas Luxeuil et ses saintes observances, et bâtit un monastère selon la règle de S. Colomban sur les ruines d'un vieux palais. Ce monastère prit le nom de Saint-Paul. Ramelen, frère de Donat, fonda aussi un monastère dans les forêts du mont Jura et le soumit aux mêmes règles. Leur mère Flavie en établit un de filles en l'honneur de la Ste Vierge à Besançon. Il s'y forma une nombreuse communauté, et S. Donat composa pour elle une règle tirée de celles de S. Colomban, de S. Césaire et de S. Benoît (2). Ce monastère de Notre-Dame de Besançon a passé, dans la suite des temps, à l'ordre de Cluny, puis aux minimes. S. Donat est honoré le 7 août. Tels étaient les plus célèbres d'entre les métropolitains qui assistèrent au concile de Reims.

Parmi les autres évêques du même concile, les plus remarquables furent S. Arnoul de Metz, S. Regnebert de Bayeux,

(1) *Vita S. Colomb.*, c. XIII. — (2) *Cod. Regul.*

S. Chagnoald ou Cagnou de Laon, S. Anséric de Soissons, S. Agomare de Senlis, successeur de S. Mallulfe, S. Chadoind du Mans, S. Mainbeuf d'Angers, S. Césaire d'Auvergne, honoré le 1^{er} novembre et successeur des SS. Avole et Just, S. Pallade d'Auxerre, et Emmon de l'Arsat. Nous ne nommons ce dernier que pour faire remarquer que cet évêché, dont nous avons parlé ailleurs, subsistait encore.

S. Arnoul de Metz fut sans contredit le plus illustre de tous ces évêques, Dieu ayant, pour ainsi dire, pris plaisir à réunir en lui les traits les plus magnifiques de la sainteté avec ce que la grandeur mondaine a de plus éblouissant. Arnoul sut allier la plus humble vertu avec les honneurs les plus éclatants, et soutenir avec dignité le haut rang que sa naissance et ses emplois lui donnaient, sans blesser en rien la modestie chrétienne (1). Il confondit le monde par ses exemples, même avant de le quitter, et donna des modèles de conduite à presque toutes les conditions : comme si la Providence n'avait voulu le faire passer par tant d'états de vie si différents, que pour lui donner occasion de faire briller les précieux talents et les solides vertus dont la nature et la grâce l'avaient orné.

Il fut successivement un sage courtisan, un généreux guerrier, un magistrat équitable, un habile ministre d'État, un grand évêque et un humble solitaire. Issu de la première noblesse franque, il passa sa jeunesse à la cour du roi Théodébert ; mais il n'oublia pas que Dieu était le premier maître qu'il devait y servir. Il selia avec S. Romaric d'une amitié aussi tendre que solide, parce que la vertu en était le nœud. Ces deux amis conçurent dès lors le dessein de renoncer au monde, qui leur promettait les succès les plus flatteurs. Cependant Arnoul ne put sitôt en rompre les liens ; il s'engagea même dans ceux du mariage et eut deux enfants, qui soutinrent et augmentèrent la gloire de leur famille : savoir, Anségise, qui fut la tige de la seconde race de nos rois, et S. Cloud, qui fut

(1) *Vit. Arnulfi ab auct. cœvo., apud Boll., 18 jul.*

depuis évêque de Metz. Quelques auteurs donnent un troisième fils à S. Arnoul, qu'ils nomment Valtchise; mais Valtchise était seulement son parent.

Arnoul, après s'être distingué par sa bravoure dans les guerres alors si fréquentes, fut chargé du gouvernement de quelques provinces. Rappelé bientôt à la cour, sa rare capacité lui valut les premières charges du palais; la piété et la sagesse qu'il y montra, firent juger qu'il méritait d'être élevé aux dignités de l'Église.

Il fut élu évêque de Metz après la mort de Pappole, vers l'an 610 (1), sans qu'il lui fût permis, en acceptant cette charge, de renoncer à celle qu'il possédait à la cour. Le changement qu'on vit aussitôt se faire en lui ne fut que plus digne d'admiration. Il se sépara de sa femme, nommée Doda, qui se retira dans un monastère de Trèves, et à laquelle quelques auteurs donnent la qualité de sainte. Il redoubla ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième ou même jusqu'au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau et portant continuellement un rude cilice sous sa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à ses vertus. Le saint évêque guérit un lépreux encore idolâtre, après l'avoir baptisé, et opéra plusieurs autres merveilles qui augmentèrent la grande autorité que sa naissance et ses emplois lui donnaient déjà (2).

Arnoul, en changeant de maître, par suite des révolutions qui eurent lieu dans le royaume d'Austrasie, ne perdit rien de son crédit. Au contraire, Clotaire, qui savait mieux connaître et récompenser le mérite que Théodebert, lui donna les marques les plus singulières de sa confiance et de son estime. En effet, ayant cédé l'an 622 le royaume d'Austrasie à son fils

(1) Rien n'est plus contesté que l'époque de l'épiscopat de S. Arnoul. Les savants sont partagés là-dessus en quatre ou cinq opinions différentes, qui ont toutes leurs raisons et leurs difficultés. Après avoir pesé les unes et les autres, nous avons cru devoir suivre le sentiment pour lequel le P. Pagi et les continuateurs de Bollandus se sont déclarés, comme celui qui s'accorde le mieux avec la chronologie des évêques de Metz.

(2) *Vit. Arnulfi* ab auct. cœvo, apud Boll., 18 jul.

Dagobert, il désigna ce saint évêque avec un seigneur laïque appelé Pépin pour apprendre au jeune roi l'art de gouverner, ou plutôt pour gouverner eux-mêmes en son nom. Un choix si sage fit le bonheur des peuples. Mais on a toujours vu que les plus dignes des grands emplois sont aussi les moins désireux de les obtenir et les plus empressés à les quitter : Arnoul demanda au roi Clotaire la permission de se retirer de la cour et d'abdiquer l'épiscopat et le ministère, pour vivre dans la solitude, à l'exemple de Romaric, son ami. Ce prince lui écrivit que s'il voulait mener une vie plus parfaite, il devait le faire au milieu des peuples qui étaient confiés à ses soins, afin que ses exemples fussent plus utiles.

Arnoul ne se rebuta point de ce refus. Peu de temps après le concile de Reims, il fit de nouvelles instances, qui eurent enfin le succès qu'il espérait, au moment où il paraissait le moins probable qu'elles fussent agréées. Un jour qu'il pressait plus vivement Dagobert de lui accorder la permission de se retirer de la cour, ce jeune roi, qui avait assez profité de ses conseils pour en connaître l'utilité, entra dans une si furieuse colère que, portant la main à son épée, il menaça de l'en frapper. La reine Gomatrude, étant survenue dans le moment, se jeta aux pieds d'Arnoul pour lui demander pardon. Le roi, confus de son emportement, en fit autant, et, pour réparer cette faute par le sacrifice qui devait lui coûter le plus, il accorda au saint évêque la permission qu'il demandait de se retirer du monde.

S. Romaric, instruit de cette heureuse nouvelle dans sa solitude d'Habend, se rendit en diligence à Metz pour en féliciter Arnoul, et il lui indiqua un endroit solitaire, assez voisin de son monastère, où il pourrait vivre comme dans un désert. Arnoul, régla quelques affaires de famille, fit élire pour lui succéder sur son siège S. Goéric, surnommé Abbon, et quitta ensuite son Église et la cour, n'emportant avec lui que l'estime du roi et des courtisans, l'amour et les regrets des peuples et surtout des pauvres, dont il était le

père (1). C'est ainsi que ce saint évêque, cet habile ministre, alla enfouir dans la solitude les talents qu'il avait reçus, et que par là même il les rendit plus précieux aux yeux de Dieu. Il fut sans contredit un des plus grands hommes et un des plus grands saints de son siècle ; mais il n'est pas aisé de décider si sa sainteté éclata plus à la cour, dans le maniement des affaires de l'État, que dans le désert, où sa seule affaire fut désormais celle de son salut. Il passa le reste de sa vie, avec quelques moines qu'il s'associa, sur une montagne voisine de celle d'Habend. Il y mourut l'an 640, entre les bras de S. Romaric, qui l'enterra dans son monastère. Mais S. Goéric ne voulut pas que son Église fût privée de ce précieux dépôt, et un an après la mort de S. Arnoul, il se rendit à la *sainte montagne* avec deux évêques, Paul de Verdun et Théofroy de Toul, exhuma son corps et le transféra à Metz. Le *Martyrologe romain* place la fête de S. Arnoul le 18 juillet, qui est le jour de sa translation : car le 16 août est celui de sa mort.

La Vie de ce saint évêque a été écrite par un auteur contemporain, à la prière de S. Cloud, son fils. Cet écrivain assure qu'Arnoul, étant encore laïque, demanda au Seigneur la grâce de lui faire connaître si ses péchés étaient pardonnés ; et que, passant sur le pont de la Moselle, occupé de cette pensée, il jeta son anneau dans la rivière en disant : *Je croirai que mes fautes sont effacées, si je recouvre cet anneau*. Il ajoute qu'en effet Arnoul le retrouva quelques années après dans le ventre d'un poisson qu'on lui servit.

Paul Warnefride, qui rapporte le même fait (2), proteste qu'il l'avait appris de la bouche de Charlemagne. Indépendamment de ces témoignages, qui sont respectables, nous savons qu'on a conservé longtemps cet anneau à Saint-Étienne de Metz, et qu'on le montrait solennellement tous les ans au jour où les moines de Saint-Arnoul s'y rendaient en procession.

Il nous reste encore à faire connaître plusieurs des saints

(1) *Vita Arnulfi* ab auct. cœvo.

(2) *Vit. Arnulfi* ab auctore cœvo, apud Boll., 18 jul. — Warnef., de *Episc. Met.*

évêques du concile de Reims, qui nous a fourni l'occasion de parler de S. Arnoul : nous le ferons en peu de mots.

S. Chagnoald ou Cagnou de Laon, qui fut de ce nombre, est le disciple de S. Colomban dont nous avons parlé, et le frère de Ste Fare, abbesse d'Eboriac, et de S. Faron, qui fut évêque de Meaux après Gondoald ou Gondebaud. Chagnoald suivit S. Colomban dans son exil. Il repassa ensuite dans la Gaule, où il fut quelque temps occupé à la direction du monastère de Ste Fare. Il montra tant de sagesse et de piété dans ce ministère, qu'on le jugea digne de gouverner l'Église de Laon. On ne connaît aucun détail sur son épiscopat. Une lettre de S. Paul de Verdun à S. Didier de Cahors nous apprend que Chagnoald mourut d'apoplexie vers l'an 633 (1). Il est honoré le 6 septembre.

S. Anséric de Soissons et S. Regnebert de Bayeux, qui se trouvèrent aussi au concile de Reims, étaient deux des plus illustres prélats de leur temps. On croit que S. Anséric était né au village d'Espagny dans le Soissonnais. Il fit bâtir l'église de Saint-Étienne à Soissons, et transféra les corps des SS. Crépin et Crépinien dans l'église qui porte leur nom. Il est honoré le 5 septembre.

Quant à S. Regnebert de Bayeux, nous n'en savons presque rien de certain : car son historien ne mérite aucune créance. Mais ce qui suffit pour montrer le mérite de ce saint évêque, c'est que son culte est fort célèbre en divers lieux, où la crainte des Normands a fait transférer ses reliques. On célèbre sa fête le 10 mai. Quelques auteurs croient devoir distinguer deux SS. Regnebert ou Raimbert, l'un et l'autre évêques de Bayeux (2).

Nous sommes mieux instruits de ce qui concerne S. Ma-

(1) *Ep. Pauli ad Desider. Cadur.*, ap. Duchesne, t. I, p. 885.

(2) On conservait à Bayeux la chasuble de S. Regnebert dans un petit coffre d'ivoire, où, sur une plaque d'argent qui était à la serrure, on lisait en arabe cette inscription : *Quelle honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons lui en rendre autant qu'il mérite ; mais nous l'honorons par son saint nom.* C'est apparemment un meuble apporté des croisades, ou pris sur les Sarrasins durant les guerres que les Francs leur firent dans la Gaule et dans l'Espagne.

gnebode ou Mainbeuf d'Angers et S. Chadoind du Mans, qui furent deux autres lumières du concile de Reims. Mainbeuf était originaire d'Anjou, et avait été diacre de S. Licinius, qui l'envoya à Rome vers le pape S. Grégoire demander des reliques de S. Jean-Baptiste pour la nouvelle église qu'il faisait bâtir en son honneur. A son retour, le saint évêque lui donna le gouvernement d'un monastère nommé Colonet, qu'on ne connaît plus (1).

Après la mort de S. Licinius, tous les suffrages se réunirent en faveur de Mainbeuf, son cher disciple. Mais sa modestie lui fit alors refuser cette dignité. Il s'excusa si éloquemment, qu'il fit tomber le choix sur le prêtre Cardulfe, qui occupa le siège peu de temps, et auquel il succéda enfin la vingt-troisième année de Clotaire, c'est-à-dire l'an 606. Mainbeuf mena une vie fort austère dans l'épiscopat, surtout pendant le carême. Il passait ce saint temps dans la plus complète solitude, jeûnant au pain et à l'eau. Il fit bâtir une église en l'honneur de S. Saturnin de Toulouse, dont on a fait la collégiale dite de Saint-Mainbeuf. On honore sa mémoire le 16 octobre. Sa vie a été écrite par Marbode, alors archidiacre d'Angers et depuis évêque de Rennes (2).

S. Hadoind ou Chadoind, vulgairement S. Hardouin, succéda l'an 623 à S. Bertram sur le siège du Mans, et gouverna cette Église environ trente ans. Non moins zélé que ses prédécesseurs pour établir des monastères dans son diocèse, il fit bâtir celui d'Évron pour y placer quelques reliques de la Ste Vierge, et contribua à l'établissement d'un autre dans le Saosnois en faveur de S. Lonogésile, vulgairement nommé S. Longis. Les évêques avaient autant d'affection pour ceux qui embrassaient la vie monastique que pour leur clergé :

(1) *Vit. Magneb.*, inter *Opera* Marbodi.

(2) Il y a quelques fautes de chronologie dans la *Vie de S. Mainbeuf* écrite par Marbode. L'auteur y dit, par exemple, que Mainbeuf fut élu évêque avec l'agrément de Dagobert, qui avait succédé à son père. Mais Dagobert ne fut pas roi de Neustrie avant l'an 628. Il y avait déjà longtemps que Mainbeuf était évêque.

aussi les moines leur étaient-ils parfaitement soumis, et ils vaquaient presque exclusivement à la prière et au travail.

S. Longis était venu d'Allemagne au Mans pour s'y consacrer aux exercices de la pénitence. Il y fut reçu avec bonté par l'évêque et accueilli par les habitants de la ville ; cependant on assure que l'austérité de sa vie ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Une sainte vierge nommée Onoflette ou Agneflette s'était réfugiée auprès de lui, pour éviter le mariage. Ce fait prêta à la malignité des mondains : on lui fit un crime de la confiance que lui marquait cette fille, et il fut obligé d'aller à la cour de Clotaire II pour se justifier (1).

Ce grand nombre de saints évêques dont nous venons de parler, et qui se trouvèrent l'an 625 au concile de Reims, fait voir combien la religion était florissante dans les Gaules sous le règne de Clotaire II. Ce prince avait en effet un grand zèle pour le maintien de la discipline, et il ne croyait point que le rang et la puissance fussent des titres légitimes pour assurer l'impunité aux grands de son royaume, qui violeraient les lois de l'Église. En voici un exemple.

Après la mort de Varnacaire, maire du royaume de Bourgogne, Godin, fils de ce seigneur, d'un premier mariage, ne craignit pas d'épouser sa belle-mère nommée Berthe, la veuve de son père. Clotaire, qui avait ordonné l'observation des canons sous peine de mort, ne crut pas devoir tolérer un mariage si scandaleux, et, pour faire un exemple d'autant plus efficace qu'il serait plus éclatant, il commanda qu'on fit mourir Godin. Le coupable se sauva dans le royaume d'Austrasie, gouverné par le jeune Dagobert, et se réfugia dans l'église de Saint-Evre de Toul. Dagobert demanda sa grâce et l'obtint, à condition que Godin se séparerait de Berthe (2). Celui-ci la quitta en effet, bien résolu cependant de s'en venger sur Clotaire, qui l'y obligeait. Berthe, qui eut horreur de l'attentat qu'il méditait contre la vie de son roi, en avertit Clotaire, et

(1) *Analect.*, t. III, p. 150. — (2) *Fred. in Chron.*, c. LIV.

ce prince, pour punir plus sûrement, crut devoir dissimuler. Il parut se contenter du serment de fidélité que Godin lui jura sur les reliques des saints les plus célèbres dans la Gaule : c'est-à-dire, à Soissons sur le corps de S. Médard, à Paris sur celui de S. Denis, à Orléans sur celui de S. Agnan, et à Tours sur celui de S. Martin. Mais en même temps, peu rassuré par les serments d'un homme qui violait les lois les plus sacrées, il donna des ordres secrets aux généraux de ses troupes de le mettre à mort, si on le trouvait peu accompagné sur la route : ce qui fut exécuté près de Chartres. On trouvera peut-être cette justice bien barbare, et l'état des mœurs générales à cette époque suffit à peine à l'excuser ; toutefois, on doit reconnaître, en le déplorant, que la puissance des seigneurs obligeait les souverains à prendre ces précautions et à user de ces détours, même pour faire triompher le bon droit.

Clotaire avait cependant moins à craindre qu'un autre de leurs complots et de leurs embûches. Aimé de ses sujets et redouté de ses ennemis, il bornait son ambition à gouverner ses peuples avec sagesse et tranquillité, faisant consister sa gloire à les rendre heureux. Il pouvait se féliciter d'avoir acquis cette gloire si flatteuse pour un bon prince, lorsqu'il mourut dans la quarante-cinquième année de son âge, c'est-à-dire l'an 628 (1). Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent près de Paris, aujourd'hui de Saint-Germain des Prés, auprès de Chilpéric son père et de Frédégonde sa mère, auxquels il eut le bonheur de ne pas ressembler. Il laissa en mourant deux fils, Dagobert et Aribert, autrement nommé Caribert. Mais Dagobert, qui, étant déjà roi d'Austrasie, était plus puissant et qui d'ailleurs donnait plus d'espérances que Caribert, s'empara sans peine de toute la monarchie. Cependant, quelque temps après il consentit à céder une partie de l'Aquitaine à son frère, qui eut assez de modération pour se contenter d'un si petit État.

(1) *Fred. in Chron.*, c. LVI.

Les bonnes qualités de Dagobert consolèrent les Francs de la perte qu'ils avaient faite. Clotaire, pour apprendre de son vivant à ce jeune prince l'art de gouverner, lui avait cédé l'Austrasie dès l'an 622; et il lui avait fait un présent non moins précieux que celui d'un royaume, en lui donnant pour ministres les deux seigneurs les plus sages et les plus vertueux de ses États, savoir: Pépin, maire du palais d'Austrasie, et S. Arnoul, évêque de Metz, dont nous avons parlé. La réunion de ces deux ministres à la cour contribua puissamment au bien de la religion et à la sanctification d'un grand nombre de seigneurs.

Dagobert inaugura son nouveau règne avec un grand éclat, montrant pour la justice un amour qui le fit craindre des grands et aimer des petits. En prenant possession du royaume de Bourgogne, il en parcourut les principales villes pour juger par lui-même des malversations de ses officiers, faire réparer les torts et punir les violences. Il écoutait les plaintes avec bonté et rendait à tous une exacte justice, avec tant d'application qu'il oubliait souvent les heures du repas et du sommeil. Mais l'amour des femmes, auquel il ne tarda pas à se livrer éperdument, fut une tache à sa gloire. Il répudia à Reuilly près de Paris la reine Gomatrude, pour épouser Nantechilde, qui était une de ses suivantes, et il n'en demeura pas là, comme nous le verrons bientôt. Ce prince n'avait plus auprès de lui S. Arnoul pour modérer ses passions. Il est vrai qu'après la retraite de ce saint évêque, il se conduisit principalement par les conseils de Pépin, maire du palais, et de S. Cunibert, évêque de Cologne; et tant qu'il les suivit, il fit paraître toutes les vertus d'un pieux et grand roi et égala la gloire de ses plus illustres prédécesseurs; mais il ne les suivit pas toujours (1).

Il faut cependant reconnaître que la passion criminelle qui étouffa, du moins pour un temps, dans le cœur de Dagobert

(1) Fredeg. in *Chron.*, c. LVIII.

les précieuses semences des vertus chrétiennes, n'y éteignit point l'amour de la justice ni le respect pour la religion. Ce prince continua à protéger l'Église et à aimer dans les autres la vertu qu'il n'avait pas la force de pratiquer : c'était l'effet des premiers sentiments imprimés dans son âme par les mains habiles qui dirigèrent sa jeunesse. Une pieuse éducation est une grande ressource dans les désordres : elle en arrête le progrès et réserve les moyens d'en sortir.

Dagobert montra surtout un grand zèle pour réprimer par la sévérité des lois les scandales, qui devenaient fréquents. Un des plus grands qu'on vit alors, fut le cruel assassinat de Rustique de Cahors, qui avait assisté au concile de Reims. Cet évêque, après avoir été abbé de l'oratoire du roi (1), puis archidiacre de Rodez, fut élevé sur le siège de Cahors après la mort d'Eusèbe, successeur de S. Ursicin.

Il y avait plus de sept ans qu'il gouvernait cette Église, lorsqu'il fut assassiné par quelques scélérats au commencement de la huitième année du règne de Dagobert en Austrasie, c'est-à-dire l'an 629. Dagobert, qui n'avait pas encore cédé alors cette partie de l'Aquitaine à son frère, fit punir sévèrement tous ceux qui avaient pris part à un si noir attentat, et il fit élire évêque de Cahors Didier, trésorier de son épargne et frère de l'évêque Rustique. Il fait le plus bel éloge de Didier dans les lettres qu'il expédia pour confirmer son élection (2), et l'on voit dans cet acte avec quelles précautions les princes doivent choisir les évêques, et quelles qualités sont requises dans ceux qui sont élevés à cette dignité. Nous croyons devoir le rapporter ici, afin de donner une idée de la teneur des lettres que nos rois faisaient expédier pour confirmer les élections (3).

« Dagobert, roi des Francs, aux évêques, aux ducs et à

(1) Il paraît qu'on nommait abbé de l'oratoire du roi le supérieur des clercs qui desservait la chapelle du palais.

(2) *Vita S. Desid.*, apud Labb. *Biblioth. nov.*, t. I, p. 699.— (3) *Vita Desiderii*, t. I, c. VII *Biblioth. nov.*, p. 703.

tout le peuple des Gaules. Nous devons apporter nos soins à ce que notre choix soit agréable à Dieu et aux hommes ; et, puisque le Seigneur nous a confié le gouvernement des royaumes, nous ne devons donner les dignités qu'à ceux qui sont recommandables par la sagesse de leur conduite, par la probité de leurs mœurs et par la noblesse de leur extraction. C'est pourquoi, ayant reconnu que Didier, notre trésorier, s'est distingué par sa piété depuis sa jeunesse, comme un véritable soldat de Jésus-Christ sous la livrée du monde, et que la bonne odeur de ses mœurs angéliques et de la conduite vraiment sacerdotale qu'il a tenue, s'est répandue jusque dans les provinces éloignées, nous accordons aux suffrages des citoyens et des abbés (1) de Cahors qu'il soit leur évêque.

« Nous croyons que c'est le choix et la volonté de Dieu que nous suivons, puisque nous nous faisons violence à nous-même en nous privant d'un officier si nécessaire. Mais quoi qu'il puisse nous en coûter, nous devons procurer aux Églises des pasteurs qui conduisent selon Dieu les peuples que nous confions à leurs soins. C'est pourquoi, suivant la demande des citoyens et notre propre volonté, qui s'accorde avec la leur, nous voulons et ordonnons que Didier soit sacré évêque de Cahors..., afin qu'il prie pour nous et pour tous les ordres de l'Église, et nous espérons que par le mérite des prières d'un si saint pontife Dieu nous accordera une plus longue vie. » Cet acte est signé du roi Dagobert et de Chrodobert, qui était référendaire. Il est daté du 13 avril, ou, selon une autre leçon, du 6 et de la huitième année de Dagobert, c'est-à-dire l'an 629 (2).

Nous avons aussi les lettres que Dagobert envoya à S. Sul-

(1) Comme la *Vie de S. Didier* marque qu'avant lui il n'y avait pas de monastère à Cahors, il nous paraît qu'on doit ici entendre par le terme d'*abbé* les supérieurs de communautés de clercs, d'autant plus que Dagobert, voulant montrer l'unanimité de l'élection, n'aurait pas oublié le clergé. Ainsi le nom d'*abbé* se donnait dès lors aux ecclésiastiques qui avaient quelque charge sur les autres clercs.

(2) Nous voyons ici le progrès de l'empiétement des souverains sur les élections. L'élection est approuvée par le roi, et l'élu est ordonné en vertu de son ordre.

pice de Bourges, métropolitain de Cahors (1), pour lui ordonner de se réunir avec les évêques suffragants pendant la solennité de Pâques, qui cette année était le 16 avril, afin de faire l'ordination de Didier. Le prince y fait encore l'éloge de l'évêque nommé, et, selon quelques éditions, il donne à S. Sulpice de Bourges la qualité d'archimétropolitain (2), apparemment comme au métropolitain de la première Aquitaine. S. Didier lui donne lui-même dans ses lettres le titre de *patriarche*.

S. Didier était né sur le territoire d'Albi, d'une noble famille gauloise. Son père Salvius et sa mère Erchénéfrède étaient encore plus distingués par leur piété que par leur noblesse. Il fut élevé avec ses deux frères, Rustique et Syagrius, à la cour de Clotaire II. Syagrius fut comte d'Albi et premier magistrat de Marseille. Le roi, pour s'attacher Didier, le fit son trésorier, et son désintéressement dans la gestion de cette charge fut admirable, autant qu'il est rare. Il vivait dans le palais comme un religieux dans un cloître, regardant les devoirs de la piété chrétienne comme les plus essentiels qu'il eût à remplir. Sa pensée se portait souvent vers les jugements de Dieu; et quand les attraits du plaisir criminel se présentaient à lui sous leurs séduisantes couleurs, il songeait au feu de l'enfer, comme au moyen le plus propre à éteindre celui de la passion. Pour s'animer dans ces combats de l'esprit contre la chair, il avait recueilli plusieurs sentences qu'il se rappelait alors, telles que celle-ci : *Heureux sont ceux qui ont le cœur pur!* ou bien : *Rien n'est plus faible que celui qui se laisse vaincre par la chair*. Mais, afin de prévenir les tentations, il s'occupait à la lecture des livres saints, suivant une autre

(1) L'évêché de Cahors, qui était alors suffragant de Bourges, l'est aujourd'hui d'Albi, érigé en métropole sous le règne de Louis XIV.

(2) Le P. Labbe, dans le tome I^{er} de sa *Bibliothèque*, et les frères de Sainte-Marthe dans la *Gallia christiana*, ont imprimé *archimetroplitani*, sur l'exemplaire de d'Hérouval. Mais le P. Labbe avertit, à la fin du tome II de sa *Bibliothèque*, que le manuscrit de Moissac porte : *arcem metropolitani*, ce qui paraît plus conforme au sens.

maxime dont il s'était pénétré : *Aimez l'étude des Écritures, et vous n'aimerez point les vices de la chair* (1).

Didier trouvait à la cour des exemples aussi édifiants que ceux qu'il y donnait. Il y avait alors dans le palais de fervents chrétiens : c'étaient S. Arnoul, S. Pépin de Landen, S. Ouen et S. Éloi, tous véritables modèles de toutes les vertus. Quand les courtisans sont de ce caractère, l'air de la cour n'est pas contagieux. Cependant la pieuse dame Erchénéfrède, mère de Didier, ne laissait pas de craindre pour la vertu de son fils. Elle lui écrivait souvent dans les termes les plus tendres pour lui inspirer l'horreur du péché. Rien n'est plus édifiant que celles de ses lettres qui nous ont été conservées : on y sent que c'est une mère chrétienne qui parle à un fils qu'elle aime moins que Dieu et plus que tout le reste.

« Mon très-cher fils, lui écrivait-elle (2), je conjure la divine miséricorde de vous conserver la vie et de vous faire la grâce de l'employer saintement : c'est la plus douce consolation que je puisse recevoir. Pour cela, mon cher fils, je vous recommande de vous rappeler continuellement la présence de Dieu, de penser sans cesse à lui, de l'aimer toujours ; mais aussi de le craindre toujours et d'éviter avec soin ce qui peut l'offenser. Soyez fidèle au roi ; aimez ceux avec lesquels vous vivez et tâchez de n'offenser personne, afin de ne donner à personne le moindre prétexte de parler mal de vous ; mais qu'au contraire, en voyant la sagesse de votre conduite, tous soient portés à glorifier le Seigneur. Mon fils, n'oubliez jamais ce que j'ai promis à Dieu pour vous : ainsi marchez toujours avec crainte. Je vous embrasse avec toute la tendresse dont mon cœur est susceptible. » Dans une autre lettre elle lui recommande de veiller surtout à conserver sa chasteté parmi les écueils de la cour.

Cette vertueuse dame, qui avait perdu son mari (3), fut sensiblement affligée de la mort tragique de son autre fils Rustique,

(1) *Vita Desiderii*, c. iv. — (2) *Vita Desiderii*, c. vi. — (3) *Ibid.*

évêque de Cahors. Elle en écrivit en ces termes à Didier : « Je crois que vous savez déjà le cruel assassinat du seigneur évêque Rustique, votre frère. C'est pourquoi, mon très-cher fils, puisque votre père et Syagrius votre autre frère sont aussi morts, c'est à vous à poursuivre cette affaire, afin qu'on fasse un grand exemple des coupables. Malheureuse mère que je suis ! que deviendrai-je, si je viens aussi à vous perdre ? Conservez-vous donc, mon cher fils, conservez-vous pour moi ; mais surtout évitez la voie large qui conduit à la perdition. J'ai un pressentiment que l'excès de ma douleur me fera mourir : priez Celui pour l'amour duquel je soupire nuit et jour, qu'il daigne recevoir mon âme. »

De pareilles leçons, faites par une mère vertueuse, devaient faire une vive impression sur le cœur d'un fils bien né. Didier ne les oublia jamais, et surpassa dans l'épiscopat les espérances qu'on avait conçues de sa sagesse et de sa piété. Ses grands biens lui servirent à fonder et à embellir des églises. Il en fit bâtir une de l'autre côté de la rivière du Lot, en l'honneur de S. Pierre, à l'endroit où son frère Rustique avait été assassiné ; une autre près de la ville, en l'honneur de S. Julien ; et, près de la cathédrale, un oratoire d'une grande beauté, dédié à S. Martin. Avant lui il n'y avait aucun monastère dans la ville de Cahors : il en fit construire deux. Le premier, qu'il regarda comme son monastère et où il choisit sa sépulture, était situé à peu de distance de la maison épiscopale et dédié en l'honneur de S. Amant (1), premier évêque de Rodez ; il y établit Ursicin pour premier abbé, et après lui Dadalen (2). Le second monastère était dédié en l'honneur de la Vierge, et il en donna le gouvernement à l'abbé Claude.

(1) L'auteur de l'*Histoire des évêques d'Auxerre* marque que S. Didier, évêque d'Auxerre, qui vivait avant S. Didier de Cahors, fit des legs au monastère de Saint Amant de Cahors : ce qui semblerait établir que S. Didier, évêque de cette ville, n'en fut pas le fondateur. Mais on reconnaît aisément que cet écrivain attribue à S. Didier d'Auxerre ce qui convient et à S. Didier de Vienne et à S. Didier de Cahors.

(2) *Vita S. Desid.*, c. xi.

S. Didier fit présent à ces églises et à plusieurs autres d'un grand nombre de vases sacrés et d'ornements précieux pour la décoration des autels, qu'il avait fort à cœur, ainsi que l'ordre et la majesté des cérémonies. Son exemple excita la piété et la libéralité des fidèles. On bâtit de son temps dans son diocèse plusieurs autres monastères, qui furent gouvernés selon la règle de S. Colomban et celle de S. Benoît, qu'on réunissait autant que la diversité des usages pouvait le permettre. Le monastère de Marsillac, entre autres, fut alors établi dans le Quercy. Un manuscrit porte Moissac au lieu de Marsillac ; mais il y a lieu de croire que Moissac est plus ancien, et l'on en rapporte la fondation au temps de Clovis.

S. Didier se rendit célèbre par un grand nombre de miracles pendant sa vie et après sa mort. Il mourut sur le territoire d'Albi, la vingt-sixième année de son épiscopat (1) et la dix-septième de Sigebert, c'est-à-dire l'an 654, le 15 novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il est plus connu sous le nom de S. Géry, qui, quelque éloigné qu'il paraisse de celui de *Desiderius* ou Didier, en a été formé (2). Ce saint évêque fit un testament, l'an 653, par lequel il institue pour son héritière son Église, à laquelle il adresse la parole. Il lui lègue ses biens, ses meubles et ses livres, et ensuite, continuant de lui parler : « Je vous recommande, lui dit-il, vos pauvres, que j'ai nourris avec soin. Je vous conjure de pourvoir toujours à leur subsistance, afin qu'ils ne manquent de rien après ma mort et ne soient pas affligés d'avoir changé de pasteur. » Il nous reste un grand nombre de lettres écrites par S. Didier, ou qui lui ont été écrites par les hommes les plus

(1) Dans quelques exemplaires de la *Vie de S. Didier*, on lit qu'il mourut la vingt-troisième année de son épiscopat, et c'est ce que le P. Labbe dit dans le tome I^{er} de sa *Bibliothèque* ; mais il avertit, à la fin du tome II, qu'il a trouvé la vingt-sixième année dans le manuscrit de Moissac. En effet, la vingt-troisième année de l'épiscopat de S. Didier ne s'accorderait pas avec la dix-septième de Sigebert.

(2) Du nom latin *Desiderium* on a fait en français *Désidéry*, ensuite par abréviation *Déry*, et ensuite *Géry*. Nous avons déjà remarqué plusieurs noms de saints qui n'ont pas été moins défigurés.

célèbres de son temps (1). On n'y trouve rien qui mérite d'être signalé. On peut seulement reconnaître en les parcourant la triste décadence de la langue latine au VII^e siècle.

Vers le même temps, à l'autre extrémité de la Gaule paraissait une nouvelle lumière de l'épiscopat en la personne de S. Amand, apôtre de la Belgique. Il était né à Herbage, qui faisait alors partie de l'Aquitaine. Son père Sérène et sa mère Amantia occupaient un rang élevé par leur naissance, et ils avaient un riche patrimoine pour le soutenir. Mais Amand, renonçant à tous ces avantages, quitta la maison paternelle dès sa jeunesse, et se retira dans une île (2) près de la Rochelle, où il embrassa la vie religieuse dans un monastère qui y était alors. Son père, qui n'avait sur lui que des vues mondaines, alla l'y trouver et le menaça de le déshériter, s'il ne quittait l'habit qu'il avait pris (3). « Mon père, lui dit-il, je n'attends rien de votre succession : tout ce que je vous demande, c'est que vous me laissiez servir Jésus-Christ, qui est mon héritage. » Une réponse si sage et si précise étonna ce père ambitieux ; mais elle ne lui fit pas quitter le dessein de détourner son fils de la vie monastique. Amand, pour se délivrer de ces combats, qui sont rudes quand on a le cœur aussi bon qu'il l'avait, forma la résolution d'aller se cacher ailleurs.

Il commença par visiter le tombeau de S. Martin de Tours. Prostré devant ce saint monument, il demanda à Dieu avec larmes la grâce de ne jamais retourner dans sa patrie, et après cette fervente prière il reçut la tonsure cléricale. Il ne tarda pas à se distinguer dans le clergé de Tours ; mais la renommée des vertus de S. Austrégisile, qui vivait encore, l'attira bientôt à Bourges, où ce saint évêque et S. Sulpice, alors son archidiacre et depuis son successeur, le reçurent avec

(1) Apud Duchesne, t. I, p. 875.

(2) Il y a dans le latin : *insula Ogia*. On croit communément que c'est l'île d'Oye, près l'île de Ré. De Valois juge que c'est plutôt l'île d'Yeu, parce que l'auteur de la Vie de S. Amand dit que l'île où il se retira était éloignée du rivage de quarante milles : ce qui convient à l'île d'Yeu, et nullement à l'île d'Oye.

(3) Baudemond, *Vita Amandi*, c. 1 ; apud Boll., 6 febr.

une sainte joie. Ils lui firent bâtir une petite cellule près de la cathédrale, dans laquelle il vécut reclus pour mourir et s'ensevelir au monde. Là, couché sur la cendre, vêtu d'un rude cilice, ne prenant pour nourriture qu'un peu d'eau et quelques morceaux de pain d'orge, il passa plus de quinze ans dans la plus exacte et la plus austère retraite. C'est ainsi que, sans le savoir, il se disposait à l'apostolat, auquel il était destiné.

Au bout de quinze années d'une si rude pénitence, Amand sentit naître en lui le désir de faire le pèlerinage de Rome, pour visiter les tombeaux des saints Apôtres. C'était en présence de ces cendres sacrées que Dieu voulait lui donner sa mission. Une nuit qu'il pria avec ferveur à la porte de la basilique de Saint-Pierre, parce qu'on ne lui avait pas permis d'entrer dans l'intérieur de l'église, le prince des apôtres lui apparut et lui ordonna de retourner incessamment dans les Gaules, pour y annoncer aux peuples les vérités du salut (1).

Amand ne s'excusa point : il crut que Celui qui l'appelait au ministère de la parole lui donnerait les talents nécessaires, et il ne fut point trompé. A son retour dans la Gaule, il prêcha avec tant de succès que les fruits de son apostolat ne parurent pas moins miraculeux que sa vocation. Clotaire II, qui en entendit bientôt parler avec éloges, voulant lui donner plus d'autorité, le fit ordonner évêque sans cependant lui assigner de siège. Le nouvel apôtre soutint sa dignité par ses vertus. Il savait se faire aimer des pauvres et se faire respecter des riches. Son zèle ne négligeait rien. Il trouvait moyen d'acheter les jeunes esclaves étrangers qu'on vendait, il les baptisait et les faisait instruire dans les lettres, et, après leur avoir donné la liberté, les attachait à quelque Église, où plusieurs d'entre eux devinrent dans la suite abbés ou évêques.

(1) Baudemond, *Vita Amandi*, c. II.

S. Amand choisit pour sa mission la Gaule Belgique et particulièrement le territoire de Gand, où il restait encore un grand nombre d'idolâtres. C'était un peuple dont la férocité avait déjà rebuté le zèle de plusieurs missionnaires : elle ne servit qu'à enflammer celui d'Amand. Il alla trouver Achaire, évêque de Noyon et de Tournay, dans le diocèse duquel Gand se trouvait alors, et il le pria d'obtenir du roi Dagobert des lettres pour obliger ses sujets idolâtres à se faire instruire des vérités du christianisme. Le zèle du prince seconda celui du missionnaire, qui cependant, malgré une si puissante protection, eut beaucoup à souffrir ; mais il triompha de tous les obstacles par sa patience et sa charité. Ces vertus furent plus efficaces pour persuader les peuples que tous les ordres du roi (1).

S. Amand, étant à Tournay, apprit qu'un comte franc nommé Dotton venait de condamner un voleur à mort. Il courut aussitôt demander sa grâce ; mais il ne put l'obtenir, et ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet, et, l'ayant fait porter chez lui, il passa la nuit en prière. Le lendemain il appela ses clercs et leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ceux-ci crurent que c'était pour laver le cadavre, selon la coutume, avant de le mettre en terre (2). Mais ils furent bien surpris, lorsqu'étant entrés dans la chambre, ils y trouvèrent celui qu'ils avaient laissé mort, plein de vie et s'entretenant avec le saint évêque. Il portait encore les cicatrices des plaies qu'on lui avait faites ; mais elles disparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'était fait apporter. Beaudemond, qui rapporte ce fait, assure l'avoir appris de la bouche d'un prêtre qui en fut témoin.

Malgré le désir de S. Amand de le tenir secret, l'éclat d'un si grand miracle se répandit dans tout le pays ; il convainquit beaucoup mieux les idolâtres que tous les raisonnements. Ils abattaient eux-mêmes les idoles et leurs temples, et

(1) Baudem. *Vita Amandi*, c. III. — (2) *Ibid.*

S. Amand bâtissait à leur place des églises et des monastères. Ce saint apôtre, ayant résolu d'aller prêcher la foi aux nations infidèles de la Germanie, fit un second voyage à Rome pour obtenir l'approbation de son dessein. Il alla en effet annoncer l'Évangile dans le pays des Slavons, où il espérait pouvoir cueillir la palme du martyre (1). Mais, voyant que ce peuple n'était ni assez docile pour embrasser l'Évangile, ni assez féroce pour verser le sang de ceux qui le lui annonçaient, il quitta cette terre ingrate.

Les Slaves ou Slavons étaient un peuple barbare de la Carinthie, qui avait alors pour roi un marchand franc originaire de Sens, nommé Samon, auquel ils avaient déferé la couronne à cause de la bravoure qu'ils remarquèrent en lui pendant son séjour dans leur pays, où il venait faire du commerce (2). Le nouveau roi porta sa couronne avec plus de noblesse qu'on ne devait l'attendre d'un homme de sa condition, et se fit même craindre des Francs. Dagobert lui ayant envoyé un ambassadeur pour se plaindre de quelques violences, Samon répondit qu'il demeurerait fidèle aux Francs, pourvu qu'ils voulussent faire alliance avec lui et avec son peuple. L'ambassadeur franc repartit : *Il n'est guère possible à des chrétiens, qui sont serviteurs de Dieu, de s'allier avec des chiens. Si vous êtes les serviteurs de Dieu*, répliqua Samon, *et nous les chiens de Dieu, il nous est donc permis de vous mordre, quand vous agissez contre ses intérêts*. Dagobert envoya trois armées contre les Slavons : deux furent victorieuses, et la troisième, qui était celle des Austrasiens, fut battue. Ces barbares firent souvent des incursions sur les terres des Francs ; mais dans la suite ils furent presque tous réduits en servitude, en sorte que le nom de Slave ou d'Esclave et celui de serf devinrent des noms synonymes (3).

S. Amand, revenu dans la Gaule après cette mission, eut bientôt occasion de montrer l'intrépidité de son zèle. Il y

(1) Baudem. *Vita Amandi*, c. IV.—(2) Fredeg., c. XLVIII.—(3) Fredeg., c. LXVIII.

trouva même ce qu'il avait cherché en vain chez les nations barbares, c'est-à-dire la gloire de souffrir pour les vérités qu'il annonçait. Nous avons vu que l'amour des femmes, écueil fatal pour la vertu des jeunes princes, fit en peu de temps oublier à Dagobert les leçons qu'il avait reçues de S. Arnoul et de S. Cunibert. Il se livra à cette passion avec tant de scandale, qu'il eut jusqu'à trois femmes à la fois (1) qui portaient le nom de reines, sans parler d'un grand nombre de concubines. S. Amand eut seul le courage de paraître devant le roi pour lui reprocher ses désordres. Il reçut aussitôt la récompense de son zèle. Dagobert, offensé des réprimandes de l'homme apostolique, l'exila de son royaume. La cause de son exil l'en consola, et lui donna une nouvelle autorité pour aller porter la parole de Dieu dans le royaume de Caribert, qui régnait alors au delà de la Loire. Mais il fut bientôt rappelé, et le motif de son rappel ne lui fut pas moins glorieux que celui de son bannissement (2).

Un fils étant né à Dagobert l'an 630, ce prince voulut le faire baptiser par un saint évêque, qui pût attirer sur cet enfant les bénédictions du Ciel. Il jeta les yeux sur S. Amand, et lui envoya ordre de se rendre à sa cour, montrant assez par là que si les grands n'aiment pas ceux qui leur disent la vérité, ils sont forcés de les estimer. Amand obéit et vint saluer le roi à Clichy, près de Paris. Dès que Dagobert le vit paraître, il se jeta à ses pieds pour lui demander pardon de ce qui s'était passé. Après quoi, il lui dit : « Le Seigneur m'a donné un fils, sans que je l'aie mérité ; je vous prie de vouloir bien le baptiser et de le regarder comme votre fils spirituel. » Amand refusa d'abord cet honneur ; mais les instances que le roi lui fit faire par Dadon et Éloi, deux seigneurs de sa cour d'une grande piété, vainquirent sa mo-

(1) Ces trois reines étaient, selon Frédégaire, Nantochilde, Wlfregonde et Berchilde, sans parler de Gomatrude, que Dagobert avait répudiée à Reully près Paris, ni de Ragneirude qui fut mère de Sigebert III.

(2) *Fredegar. in Chron., c. LX.* — Baudemond, *Vita Amandi, c. IV.*

destie. L'enfant fut aussitôt apporté ; le saint évêque, l'ayant pris entre ses bras, lui donna sa bénédiction et récita des prières pour le faire catéchumène. L'oraison étant finie, comme personne ne répondait, Dieu délia la langue du jeune prince, qui n'avait pas plus de quarante jours et il répondit distinctement : *Amen*. C'est un saint abbé, auteur contemporain, qui atteste ce miracle, et la sainteté à laquelle parvint cet enfant donne un nouveau poids à son témoignage. La cérémonie du baptême se fit l'an 630, à Orléans, où le roi Caribert se rendit pour tenir le jeune prince sur les fonts sacrés, avec S. Amand, qui le baptisa et le nomma Sigebert (1).

Le saint évêque reprit aussitôt après le cours de ses missions dans la Belgique, et, pour en perpétuer les fruits, il y établit plusieurs célèbres monastères. Il en fonda deux sur le territoire de Gand, dédiés en l'honneur de S. Pierre : l'un, dans la ville, appelé depuis Saint-Bavon ; l'autre, près de la ville, sur le mont Blandin, nommé pour ce sujet Blandinberg. Il en bâtit un troisième à trois lieues de Tournay, sur la petite rivière d'Elnon : ce monastère porta depuis le nom de Saint-Amand. Le saint évêque forma dans ces pieux établissements et dans plusieurs autres un grand nombre de saints religieux, dont nous parlerons dans la suite, ainsi que de ses autres travaux apostoliques.

S. Paul, évêque de Verdun, qu'on avait été prendre dans son monastère pour l'élever à l'épiscopat, faisait également honneur à l'état monastique et à la dignité épiscopale. Prévenu dès sa jeunesse par la grâce, il quitta le monde presque avant de le connaître, pour mener la vie érémitique dans les solitudes des Vosges. Après y avoir passé quelques années sur une montagne près de Trèves, appelée depuis Paulisberg, c'est-à-dire *Mont de Paul*, il se retira au monastère de Tholey, fondé alors récemment par les libéralités de Dagobert. On croit que S. Vendelin, venu d'Irlande, en a été le premier

(1) Baudemond, *Vita Amandi*. — Fredeg., c. LXII.

abbé ; Paul fut le second, et fit éclater tant de mérite dans cette charge qu'il fut élu évêque de Verdun par les soins de Grimo, nommé lui-même à cette dignité, et qui, s'en croyant indigne, fit élire Paul à sa place (1). Celui-ci de son côté refusait opiniâtrément cette dignité ; mais Dagobert le fit sortir malgré lui de son monastère. Dans la Vie que nous avons de S. Paul on le présente comme le successeur d'Hermanfroy sur le siège de Verdun ; mais cette Vie, écrite longtemps après sa mort, a peu d'autorité. Il nous paraît plus probable qu'il succéda à Godon, qui assista au concile de Reims l'an 625. S. Paul était ami particulier de S. Didier de Cahors. Il est honoré le 8 février, et S. Vendelin le 21 octobre. Il est inutile de réfuter les auteurs qui font S. Paul de Verdun frère de S. Germain de Paris : ils sont assez réfutés par la distance des temps qui se trouve entre l'un et l'autre.

Il n'est point surprenant qu'on trouvât de si admirables modèles dans l'épiscopat et dans le cloître ; la cour même devenait le séjour de toutes les vertus chrétiennes. Pépin surnommé de Landen, maire du palais, était d'une probité unanimement reconnue, et, dans une charge aussi délicate et aussi pleine d'écueils que celle de premier ministre, il trouva le moyen d'allier constamment les intérêts du prince avec ceux de Dieu et du peuple. Le zèle de la justice et la crainte de Dieu étaient les seuls ressorts de sa politique. Il sut par là s'attacher le cœur du roi et des peuples, et triompher de la jalousie des grands, qui formèrent en vain des intrigues pour perdre celui qui les retenait dans le devoir. Dagobert sentait si bien le prix de l'éducation qu'il avait reçue de ce seigneur, qu'il le chargea de celle de son fils Sigebert, à qui il céda le royaume d'Austrasie. Pépin versa dans l'âme du jeune prince les semences des plus hautes vertus ; elles y produisirent les précieux fruits de piété qui l'ont fait mettre au nombre des saints révéérés par l'Église (2).

(1) *Vita S. Pauli Virod.*, apud Boll., 8 feb. — (2) Fredegar. in *Chron.*, c. LXXI.

Au reste, ce vertueux ministre, en donnant ses soins à la conduite de l'État, sut en même temps veiller sur sa famille, et il eut la consolation de la voir presque toute se sanctifier à son exemple : car sa femme Ilte ou Ittuberge, sœur de S. Modoald, évêque de Trèves, et ses deux filles Gertrude et Beggue ont mérité par leurs vertus d'être placées au nombre des saints, aussi bien que Pépin lui-même, le chef et le modèle de cette pieuse famille.

Deux autres seigneurs de la cour de Dagobert, Dadon et Éloi, ne faisaient pas moins d'honneur à la religion par leur piété que par leur sagesse. Fidèles serviteurs de Dieu et du roi, ils avaient trouvé l'art d'allier la politesse des courtisans à la probité et à la vertu des plus saints religieux. Dadon, plus connu sous le nom d'Ouen, avait un frère nommé Adon. Ils étaient encore fort jeunes, lorsque S. Colomban, passant par la Brie en 611, leur donna sa bénédiction, comme nous l'avons rapporté. On vit bientôt les effets qu'elle opéra en eux pour leur sanctification. Leur jeunesse et la cour, où leur père Authaire les fit élever, n'y mirent pas d'obstacles : leur vertu y parut plus aimable et plus héroïque. On y rendit justice à leurs belles qualités, sans que la jalousie, si vive et si artificieuse parmi les courtisans, osât en murmurer. Dagobert, qui sembla avoir hérité des sentiments que son père Clotaire avait pour Dadon, le fit son référendaire, et l'on voit encore sa souscription dans plusieurs chartes (1) de ce prince. Dadon était lié d'une étroite amitié avec Éloi, qui était aussi un des exemples et un des ornements de cette cour. La même piété et les mêmes inclinations avaient formé les nœuds de cette union, qui dura toute leur vie (2), privilège des amitiés fondées sur la vertu.

Éloi naquit à Cadaillac, à deux lieues de Limoges. Son père se nommait Eucher, et sa mère Terrigie. Même avant sa

(1) On lit au bas de ces chartes : *Dado obtulit*. C'est ainsi que souscrivaient les référendaires, parce qu'ils présentaient l'acte tout dressé au roi pour le signer.

(2) *Vita Colomb.*

naissance Dieu donna des présages de sa sainteté, et sa mère eut une vision qui put lui faire conjecturer quel serait le mérite de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Il montra dès sa plus tendre jeunesse une adresse singulière pour les ouvrages des mains. C'est ce qui engagea son père à le mettre auprès d'Abbon, préfet de la monnaie de Limoges et fort habile orfèvre (1) : cet art était alors beaucoup plus honoré qu'il ne l'est aujourd'hui. Éloi, s'y étant acquis en peu de temps une grande renommée de talent, vint à la cour et s'attacha à Bobbon, trésorier de Clotaire II. Il se présenta bientôt une circonstance qui le fit connaître et estimer de ce prince.

Clotaire, qui aimait la magnificence, souhaitait qu'on lui fit un siège d'or orné de pierreries; mais on ne trouvait pas d'ouvrier assez habile pour exécuter le plan de ce siège tel qu'il l'avait conçu. Le trésorier en parla à Éloi, qui promit de faire cet ouvrage si on voulait l'en charger. Le roi y consentit avec plaisir et lui fit donner une grande quantité d'or. Éloi travailla si délicatement, et sut si bien ménager la matière, que, sans rien dire à personne, il fit deux sièges au lieu d'un qu'on lui demandait. Il présenta le premier au roi, qui admira la beauté de l'exécution et donna à l'ouvrier les louanges qu'il méritait. Mais il fut agréablement surpris lorsque Éloi mit sous ses yeux l'autre siège. On ne sut alors ce qu'on devait le plus louer de son adresse ou de son désintéressement (2).

Ce trait prouva tout à la fois la probité et l'habileté d'Éloi, qui fut en effet le plus célèbre orfèvre de son temps. Il exerça dans la suite à Paris la charge de monétaire, et on voit encore sur les monnaies de Dagobert et de Clovis II son nom, exprimé par ce mot abrégé : *ELIGI*. Mais Éloi se fit encore plus estimer par ses qualités personnelles que par la perfection à laquelle il porta son art. Chez lui les grâces extérieures donnèrent un nouveau prix à celles de l'esprit. Il avait une taille avantageuse, le teint vif, la chevelure belle et fri-

(1) *Vita Eligii* ab Audoeno, l. I, c. II, in *Spicileg.*, t. V. — (2) *Ibid.*, c. v.

sée. On voyait reluire sur son visage la beauté et la modestie d'un ange, et dans toutes ses actions une vertu aimable, qui rehaussait tous ces avantages (1).

Il avait surtout un grand respect pour toutes les choses saintes. Un jour Clotaire, étant à Rueil, maison royale près de Paris, voulut l'obliger à jurer sur les reliques des saints. Éloi, qui craignait de déplaire au roi s'il le refusait, et qui craignait encore plus de profaner les saintes reliques en les touchant de ses mains, conjura le prince avec larmes de le dispenser de ce serment. Clotaire, admirant sa religion, lui dit que désormais il le croirait sur sa simple parole plus que sur tous les serments les plus solennels (2). La parole d'un homme de bien est en effet un plus sûr garant de la vérité que tous les serments de l'impie.

Quelle régulière qu'eût été la conduite tenue par Éloi à la cour dès sa jeunesse, il forma la résolution de mener une vie beaucoup plus parfaite. Il commença la réforme qu'il méditait par faire à un prêtre une confession générale de tous les péchés de sa vie passée, dans la crainte que quelque faute ne lui eût échappé : pratique toujours utile et souvent nécessaire dans les commencements d'une conversion. Mais il ne crut pas devoir se contenter de confesser ses péchés : il se condamna lui-même à la plus sévère pénitence pour les expier, s'appliquant à mortifier sa chair par les veilles, par les jeûnes et par plusieurs autres austérités, qu'il avait soin de tenir secrètes, jusqu'à cacher un rude cilice sous ses riches habits. Car avant ce redoublement de ferveur et quelque temps encore après, il portait de beaux vêtements, des ceintures tissées d'or et de pierres précieuses, des bourses pendantes brodées d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tissu d'or et des étoffes de soie : on voit par ces détails quel était le luxe de ce temps-là, et combien l'or devait être alors commun dans les Gaules. Mais Éloi renonça bientôt à toutes ces vaines

(1) *Audoen. Vita Elig.*, c. XII. — (2) *Ibid.*, c. VI.

parures en faveur des pauvres et se revêtit des plus vils habits, ne craignant pas même de paraître en public ceint d'une corde (1).

Ce pieux courtisan était pénétré de la plus vive crainte de Dieu. Il méditait souvent sur la mort et sur les peines de l'enfer. Il passait les nuits prosterné en prière, se frappant la poitrine et s'écriant de temps en temps avec larmes : *Seigneur, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde*. Inquiet de son sort éternel, il demanda un jour à Dieu de lui faire connaître par quelque marque sensible que ses péchés étaient pardonnés. S'étant endormi après cette prière, il entendit une voix distincte qui lui dit : *Éloi, vous êtes exaucé, et l'on vous donne le signe que vous demandez*. En même temps il s'éveilla et sentit une odeur céleste répandue dans toute sa chambre. Une faveur si singulière le pénétra de la plus sensible consolation. Il en fit confidence à Dadon ou Ouen, son ami, pour qui il n'avait rien de caché, en lui recommandant cependant le secret, tant que lui Éloi vivrait. Cette bonté de Dieu envers son serviteur fit tant d'impression sur le cœur de Dadon, qu'il résolut sur-le-champ, comme il le dit lui-même, de se donner entièrement à un maître qui rendait son service si aimable (2).

Éloi se distingua surtout par une grande charité pour les pauvres. Il croyait perdu tout ce qu'il ne leur avait pas donné : aussi était-il toujours environné d'un grand nombre de mendiants. Quand des étrangers demandaient où il était, on leur répondait : « Allez où vous verrez une troupe de pauvres, vous l'y trouverez sûrement. » Ses plus chères délices étaient d'avoir des pauvres à sa table, et il ne prenait presque jamais son repas qu'il n'y en eût plusieurs. Il les servait de ses mains, et par respect pour eux, ou plutôt pour Jésus-Christ qu'il honorait en eux, il ne prenait que la dernière place (3).

Le rachat des esclaves était l'objet particulier de son

(1) Audoen, *Vita Elig.*, c. XII. — (2) *Ibid.*, c. VIII. — (3) *Ibid.*, c. II.

zèle. Dès qu'il apprenait qu'un esclave était exposé en vente, il y courait ; il en achetait quelquefois trente ou cinquante à la fois, et même davantage, surtout des Saxons, qu'on vendait alors comme des troupeaux de moutons. Il allait les attendre à la descente du bateau qui les amenait à Paris, et si l'argent lui manquait, il donnait ses meubles, sa ceinture, son manteau et jusqu'à ses chaussures. Ensuite il conduisait ces esclaves en présence du roi et leur faisait jeter par terre chacun un denier pour les affranchir solennellement, suivant l'usage reçu parmi les Francs pour mettre un esclave en liberté. Quand Éloi les avait ainsi affranchis, il leur donnait le choix ou de retourner dans leur pays, ou de demeurer à son service, ou bien d'entrer dans quelque monastère : il avait un soin spécial de ceux qui prenaient ce dernier parti.

Sa maison était elle-même comme un monastère, et sa chambre comme un oratoire. On y voyait un grand nombre de saintes reliques, devant lesquelles Éloi récitait tous les jours l'office divin avec ses domestiques, qui étaient eux-mêmes d'une grande piété : car ils profitèrent si bien des leçons et des exemples d'un maître si vertueux, que plusieurs d'entre eux parvinrent à une grande sainteté. On nomme entre autres : Bauderic du Limousin ; Tituen, qui eut le bonheur d'obtenir la palme du martyr, on ne sait en quelle occasion ; Buchin, qui, après avoir renoncé aux erreurs du paganisme, devint abbé de Ferrières, célèbre monastère du Gâtinais ; Thillon, Saxon de naissance, connu sous le nom de S. Théau ; André, Jean et Martin, qui se distinguèrent dans le clergé (1).

Après qu'Éloi avait récité l'office avec ses serviteurs, il s'appliquait à la lecture, qu'il interrompait souvent en élevant son cœur vers le Ciel et arrosant le livre de ses larmes. Souvent même quand il s'adonnait aux travaux de son art, il se faisait mettre un volume ouvert devant lui, pour occuper

(1) Andoën. *Vita Eligii*, c. x.

utilement son esprit. Il ne prenait que quelques heures de repos, couché sur un cilice, et rien ne pouvait lui faire omettre ses pratiques de piété. Quelquefois le roi l'envoyait chercher dès le matin ; mais, quoique ce prince lui dépêchât message sur message, il ne sortait pas de sa chambre qu'il n'eût donné à la prière et à la lecture le temps qu'il s'était prescrit, et le roi ne trouvait pas mauvais qu'il préférât le service de Dieu au sien.

Quelques courtisans ne pardonnèrent pas à Éloi la tendre affection que le roi Dagobert lui témoignait, parce qu'ils le regardaient non-seulement comme un rival, mais encore comme un censeur incommode de leurs vices. Mais Éloi méprisa l'amitié de ceux qui méprisaient celle de Dieu, et l'usage qu'il fit de la faveur du prince fit bientôt cesser les murmures de l'envie. Dagobert, qui savait qu'en lui donnant il donnait aux pauvres, ne pouvait rien lui refuser. Il le prévenait même souvent, et quand Éloi, après avoir donné ses habits aux pauvres, paraissait à la cour mal vêtu et ceint d'une corde, le roi se dépouillait lui-même de ses habits et de sa ceinture pour l'en revêtir (1).

Un jour Éloi, abordant Dagobert, lui dit : « Mon prince, je viens vous demander une grâce. Donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle vous et moi nous méritions de monter au ciel. » Le roi ne résista pas à une demande ainsi motivée, et lui donna volontiers cette terre, située près de Limoges. Éloi y fit aussitôt bâtir un beau monastère, où il établit la règle de S. Colomban et celle de S. Benoît. Car nous avons déjà remarqué que, par estime pour ces deux règles, on les réunissait souvent autant qu'il était possible d'en concilier les observances ; nous en verrons un grand nombre d'exemples dans la suite. Éloi plaça à Solignac plusieurs des gens attachés à sa maison, qui y embrasèrent la vie monastique, et il s'y forma en peu de temps une

(1) Audoen. *Vita Eligii*, c. XII.

communauté de cent cinquante moines, sous la conduite de S. Remacle, qui en fut le premier abbé. Le saint fondateur veilla à ce que rien ne manquât à ce nouvel établissement. Il y envoya de Paris, dans des chariots, des ustensiles, des meubles et les autres choses nécessaires, et surtout plusieurs exemplaires des saintes Écritures.

L'acte de fondation de Solignac est daté du 22 novembre de la dixième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 631. Il est revêtu des signatures de Modégisile de Tours, d'Hildegare de Sens, d'Adéodat de Màcon, de Chagnoald de Laon, de Maurin de Beauvais et de Salapius de Nantes. S. Ouen, qui avait visité ce monastère, fut charmé de son agréable site et encore plus de la piété des moines. Il ne craint pas de dire que c'était peut-être la communauté la plus régulière de toute la Gaule.

Cet établissement achevé, S. Éloi forma le projet de fonder un hôpital dans la maison que le roi lui avait donnée près de son palais. Mais il changea de résolution et en fit un monastère de filles, dans lequel il assembla jusqu'à trois cents religieuses. Ste Aure en fut la première abbesse. Pour achever le bâtiment, il fallait empiéter un peu sur une place qui appartenait au fisc. Éloi alla en demander la permission au roi, lui marquant la quantité de terrain dont il avait besoin ; mais à son retour, trouvant qu'il en fallait un pied de plus qu'il n'avait demandé, il retourna vers le roi et le pria très-humblement de lui pardonner l'exposé peu exact qu'il lui avait fait. Le prince, surpris et édifié de cette délicatesse de conscience, se tourna vers ses courtisans et leur dit : « Voyez combien la foi de Jésus-Christ est belle et digne de nos respects. Mes ducs et mes officiers me volent tous les jours de grands domaines, et ce serviteur de Dieu se fait un scrupule de me prendre un pouce de terre (1). »

Éloi fit rebâtir pour ce monastère une ancienne église

(1) Audoen. *Vita Eligii*, c. xvii.

élevée en l'honneur de S. Martial, dans la ville, enfermée encore dans les limites de la Cité, et il en fit construire une autre hors de la ville pour la sépulture des religieuses, dédiée en l'honneur de S. Paul (1). Le monastère des religieuses de S. Éloi a subsisté longtemps sous le nom de son saint fondateur; mais dans la suite des temps le relâchement s'y introduisit; les religieuses en furent chassées en 1107 par Galon, évêque de Paris, et la maison fut donnée aux Barnabites. Quant à l'église de Saint-Martial, elle devint une paroisse (2).

Dadon et Adon, les deux amis de S. Éloi, l'imitèrent dans l'usage qu'il faisait de ses biens, et fondèrent l'un et l'autre des monastères selon la règle de S. Colomban. Adon, qui était l'aîné, en fit bâtir un à Jouarre en Brie. Ce monastère, destiné à recevoir des religieuses, est devenu très-célèbre. La principale église fut dédiée sous l'invocation de la Ste Vierge; l'oratoire du cimetière sous celle de S. Paul, premier ermite, et l'église paroissiale sous celle de S. Pierre. Ste Théodlehilde ou Tetchilde en fut la première abbesse; il est probable qu'on la fit venir de Faremoutiers, qui n'en est pas éloigné. Après cette fondation, Adon renonça au monde, et, comme on possède son tombeau à Jouarre, on a lieu de croire qu'il s'y retira (3). La plupart des monastères de filles à cette époque étaient doubles, c'est-à-dire qu'il y avait une communauté de moines pour servir de chapelains et de directeurs aux religieuses. Des conciles

(1) Cette église, située dans la rue de ce nom et bâtie au milieu du cimetière destiné aux religieuses, disparut en même temps que celui-ci fut supprimé. Il ne faut pas la confondre avec l'église paroissiale actuelle de Saint-Paul, bâtie rue Saint-Antoine pour la maison professe des jésuites, en 1617, par les soins de Louis XIII et de Richelieu.

(2) Enlevée au culte par la révolution, l'église existait encore de nos jours; les récents travaux entrepris pour transformer l'ancienne Cité l'ont fait disparaître.

(3) On peut voir à Jouarre, derrière l'église, la crypte de Saint-Paul, restaurée avec soin. Elle est soutenue par des colonnes de marbre avec chapiteaux corinthiens sculptées avec élégance. On présume que ces colonnes provenaient de quelque temple païen. On y remarque les tombeaux de S. Adon, de Théodlehilde, de Ste Ozanne, princesse d'Ecosse, dont la statue, couchée sur son tombeau, est fort remarquable. Cette crypte est classée parmi les monuments historiques.

avaient à la vérité défendu que les communautés d'hommes fussent si voisines de celles de filles ; mais si la discipline était changée en ce point, on n'en prenait que plus de précautions pour éviter le scandale. Un concile de Séville, de l'an 619, en accordant que les religieuses fussent dirigées, quant au temporel et au spirituel, par des moines, ordonne que les visites des moines à celles-ci soient rares et courtes, et qu'on accorde difficilement aux religieuses la permission de leur parler sans témoins (1).

Dadon, c'est-à-dire S. Ouen, fonda dans la même province, en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul et de S. Antoine, le monastère de Rebais, qu'il nomma *Jérusalem* (2) ; mais son premier nom lui est resté. L'acte qu'on produit de la fondation, est daté de la quatorzième année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 635. S. Faron, alors évêque de Meaux, et S. Amand firent la dédicace de l'église le 22 février, jour de la Chaire de S. Pierre. S. Éloi et S. Ouen y assistèrent.

S. Agile, vulgairement S. Aile, fut choisi à Luxeuil par ordre du roi pour gouverner Rebais. Il était fils de Chanoald, seigneur de la cour de Childebert II, et il fut mis dès son enfance sous la discipline de S. Colomban. S. Eustase l'avait eu pour compagnon dans ses missions chez les Varasques et les Bavarois. S. Aile mourut à Rebais dans une grande vieillesse, et fut enterré dans son oratoire, qu'on transforma au XIII^e siècle, au moyen de constructions nouvelles, en une église sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. Cette église est aujourd'hui l'église paroissiale de la ville de Rebais, au diocèse de Meaux. On y voit encore le mausolée de ce saint abbé, placé au bas de l'église sous un autel à jour. Rebais possède l'avant-bras de S. Aile, et tous les ans, le lundi de la Pentecôte, cette sainte relique est exposée à la vénéra-

(1) *Conc. Labb.*, t. V, p. 1667. — (2) *Fleury*, t. VIII, p. 342, dit que S. Ouen nomma ce monastère *Resbac* ou *Rebais*. Mais avant S. Ouen le lieu se nommait *Resbacum*, et le saint évêque voulut qu'on le nommât *Jérusalem*.

tion publique dans une procession solennelle. S. Filibert, son disciple, dont nous parlerons souvent dans la suite, fut son successeur.

Quelque dignes d'admiration que fussent les rares exemples de vertu que les saints courtisans dont nous venons de parler, donnaient à la cour de Dagobert, celle de Judicaël, roi ou comte de la Domnonée, dans l'Armorique Bretonne, offrit à l'admiration de tous un spectacle plus édifiant encore et plus héroïque. Ce prince montrait sur le trône la même piété qu'il avait montrée dans le cloître, où la fureur d'un usurpateur l'avait contraint de chercher un asile au commencement de son règne. Pour se dérober aux coups de son ennemi, il s'était retiré au monastère de Saint-Jean de Gaël, sous la conduite du saint abbé Méen, qui vivait encore, et il y avait pris, à ce qu'il paraît, l'habit religieux. Judicaël fit de grands progrès dans la piété sous un si habile maître ; mais la face des affaires étant changée par quelque événement que nous ignorons, il remonta sur le trône et y fit monter avec lui toutes les vertus qu'il avait acquises dans la retraite (1). Il eut bientôt occasion d'édifier la cour de France.

Les Bretons ses sujets ayant fait quelques courses sur les terres des Francs, Dagobert, qui était en état de s'en venger, aima mieux prendre les voies de la douceur. Il envoya S. Éloi en ambassade vers Judicaël pour l'engager à faire les réparations convenables. Éloi mena si bien à fin la négociation, qu'il engagea le prince breton à venir lui-même à la cour de France pour apaiser le roi par ses hommages. Judicaël, s'étant donc rendu auprès de Dagobert avec un nombreux cortège, promit *que lui et ses États seraient toujours soumis au domaine de Dagobert et des rois de France*. Ce sont les propres termes dont se sert Frédégaire (2). Par là Judicaël évita la guerre dont il était menacé. Dagobert, content de

(1) Lobineau, *Hist. de Bretagne*. — (2) Audoen. *Vita Eligii*, c. XIII. — Fredeg. in *Chron.*, c. LXXVIII.

sa soumission, l'invita à sa table ; mais le prince breton s'en excusa, quelques instances qu'on pût lui faire, et alla prendre son repas chez le référendaire Dadon, dont il connaissait la rare piété, faisant voir par là qu'il se croyait plus honoré de manger avec un saint que de s'asseoir à la table d'un grand roi. Dagobert n'en fut pas choqué et renvoya Judicaël comblé de présents.

Ce prince, qui regrettait toujours l'humilité et la solitude de la vie religieuse, dont il avait goûté la douceur, prit enfin la généreuse résolution de renoncer à ses États en faveur de son frère, nommé Judoc ou Josse. Il lui en envoya faire la proposition ; mais on vit alors un nouveau genre de combat entre deux frères, bien différent de ceux que l'ambition fait naître si souvent. Josse refusa le trône qu'on lui offrait, et, de peur qu'on ne le forçât à l'accepter, il partit secrètement avec des pèlerins étrangers qui se rendaient à Rome. Il alla avec eux dans le Ponthieu sur le territoire d'Amiens, où le duc Aimon, charmé de sa politesse et de sa piété, le retint chez lui sans le connaître et le fit ordonner prêtre pour son oratoire. Josse vécut quelque temps dans cette maison avec une grande édification ; mais ensuite, pour mieux vaquer aux exercices de la pénitence, il se retira dans une terre de ce duc et s'y bâtit une cellule. Après avoir changé plusieurs fois d'ermitage, il se fixa sur les bords de la mer entre l'Authie et la Canche, et bâtit en ce lieu deux oratoires, un de Saint-Pierre et l'autre de Saint-Paul, avec une église en l'honneur de S. Martin (1). Tels furent les commencements du monastère de Saint-Josse dans le Ponthieu. S. Josse avait été élevé dans le monastère de Lan-Maëlmon, ainsi appelé du nom de S. Maëlmon, évêque d'Aleth, c'est-à-dire de S. Malo, qui l'établit.

La fuite du prince Josse pour éviter une couronne n'inspira qu'un plus vif désir à Judicaël de la quitter, et, malgré les regrets de sa famille et de ses sujets, il alla se consacrer

(1) *Vita Judoci.*

à Dieu dans le monastère de Saint-Jean de Gaël, où il ne songea plus à se distinguer des autres religieux que par une profonde humilité. C'est le premier exemple que nous fournit cette histoire, d'un prince qui descend volontairement du trône pour embrasser la vie monastique : ce ne sera pas le dernier.

Peut-être Judicaël se reprocha-t-il d'avoir renoncé à l'état monastique pour une couronne, et qu'il voulut expier cette faute en rentrant dans le cloître. Quoi qu'il en soit, car nous ne sommes pas assez instruits des circonstances de sa première entrée dans le monastère (1), s'il y eut d'abord de l'inconstance dans sa conduite, il la répara avec éclat par la ferveur avec laquelle il soutint jusqu'à la mort les pratiques les plus austères de la vie religieuse. Il est honoré le 16 décembre, et S. Josse, son frère, le 13. Quelques historiens prétendent que S. Vinox, dont nous parlerons dans la suite, était aussi leur frère ; mais la distance des temps nous porte à croire qu'il n'était que leur neveu. S. Léry (Laurus) honoré en Bretagne et à Saint-Julien de Tours (2), où reposaient encore ses reliques au dernier siècle, a mené la vie monastique dans les États et sous le règne de Judicaël, dans une paroisse qui conserve son nom.

Le monastère de Saint-Jean de Gaël, où se retira Judicaël, fut fondé par S. Méen, grâce à la générosité d'un seigneur du pays nommé Caduon, qui le fit bâtir pour lui. Méen, ou Conard-Méen, était un saint abbé, parent, à ce qu'on assure, des SS. Samson et Magloire. Il passa dès sa jeunesse de la Grande-Bretagne dans l'Armorique, et se fit disciple de S. Samson. Formé par les leçons de ce saint évêque, il établit en l'honneur de S. Jean-Baptiste le monastère de Gaël, où il mourut aussi saintement qu'il avait vécu, après avoir

(1) Le P. Lobineau ne paraît pas s'accorder assez avec lui-même dans ce qu'il dit de la sortie de S. Judicaël de son monastère. Il l'excuse dans son *Histoire de Bretagne* sur ce que ce prince n'eut pas assez de liberté en s'engageant la première fois dans l'état religieux ; et dans les *Vies des Saints de Bretagne*, il le blâme ouvertement. — (2) Saint-Julien de Tours, dont l'origine remonte à Clovis, a été plusieurs fois relevé de ses ruines. L'église actuelle date du XIII^e siècle. Saccagée pendant la révolution, elle était devenue une propriété privée. La ville de Tours l'a rachetée et en a confié la restauration à un habile architecte.

prédit à un saint moine nommé Austole qu'il le suivrait dans sept jours. Ce monastère ne fut plus connu dans la suite que sous le nom de Saint-Méen. On fait la fête de S. Méen le 21 juin.

Tant d'actes de vertu que Dagobert avait sous les yeux dans son propre palais, firent impression sur son esprit. Il parut du moins vouloir réparer le scandale de ses débauches par ses libéralités envers les Églises : genre de pénitence, après tout, qui coûte peu à un puissant roi. Dagobert avait une vénération particulière pour S. Denis, et il dota avec tant de magnificence l'église et le monastère de cet apôtre des Gaules, qu'il mérita d'en passer pour le fondateur, quoique ce titre ne lui soit pas dû : car on a les actes de quelques donations faites sous le règne de Clotaire II à la basilique de Saint-Denis, dont Dodon était alors abbé. Dagobert fit bâtir en l'honneur de ce saint martyr une nouvelle église plus grande et plus magnifique, pour la décoration de laquelle l'or, l'argent, les pierreries, non plus que les marbres les plus rares, ne furent point épargnés. Il fit même enlever de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers des portes d'airain pour les placer à Saint-Denis. Les revenus qu'il assigna au monastère répondirent à la magnificence des bâtiments, et la communauté devint si nombreuse en peu de temps, que le roi crut y devoir établir la psalmodie perpétuelle sur le modèle du monastère d'Agaune. Mais l'abbé Aigulfe laissa bientôt abolir une pratique qui gênait ses moines. Le roi Thierry, surnommé de Chelles, la rétablit dans la suite (1).

Dagobert fit à l'église de Saint-Denis les plus riches présents. On cite entre autres une belle croix d'or, nommée la croix de S. Eloi, parce que ce saint l'avait faite de ses propres mains. Mais rien n'égalait la richesse et la beauté des ornements que ce prince fit exécuter par le même saint au tombeau et à l'autel de Saint-Denis. La matière était d'or, et la délicatesse de l'ouvrage le fit regarder comme le chef-d'œuvre le plus parfait

(1) *Gest. Dagob.*, c. XLIV, *Dipl.*, p. 488.

qui fût dans toutes les Gaules. Une grande partie de ces objets d'art, monuments précieux de l'orfèvrerie ancienne, avaient été conservés dans le trésor de Saint-Denis jusqu'en 1793 ; à cette époque fatale, la basilique actuelle, ouvrage de l'abbé Suger et de Philippe le Hardi, fut saccagée et dépouillée de ses monuments et de son trésor.

Dagobert fit orner avec une pareille magnificence le tombeau de S. Martin de Tours, et celui de S. Brice ; et dans tous ces ouvrages on n'admira pas moins l'habileté d'Eloi que la libéralité du roi, qui lui fournissait l'or qu'il mettait en œuvre. Ce prince n'en demeura pas là. Il accorda à l'Église de Tours, en l'honneur de S. Martin et à la requête d'Eloi, le privilège de percevoir les droits qui étaient dus au fisc dans la ville de Tours. En conséquence l'évêque nommait le comte de la ville : privilège qui subsista encore après la mort de Dagobert.

S. Eloi orna dans la suite les tombeaux de plusieurs autres saints. Nous pouvons citer ceux de S. Germain, de S. Quentin, de Ste Geneviève et de Ste Colombe. Il ne travaillait jamais avec plus de plaisir ni avec plus de goût et d'habileté, que quand il le faisait pour la gloire des saints. Le temps qu'il ne donnait pas à ce pieux travail était employé à la prière et aux exercices que la charité lui suggérait (1).

Sa dévotion pour les saints, également tendre et solide, le porta à visiter les divers lieux que la piété des fidèles a rendus célèbres dans les Gaules. Rien n'est plus édifiant que la manière dont il faisait ces pèlerinages. Avant d'arriver à l'endroit où il devait coucher, il marchait à pied environ une lieue, jeûnait ce jour-là, et envoyait devant lui ses domestiques pour faire assembler les pauvres et les malades dans la maison où il devait loger. Aussitôt qu'il était arrivé, il leur faisait préparer un bon repas, les servait à table et s'asseyait ensuite avec eux pour prendre sa nourriture, qui n'était que du pain et de l'eau mêlée

(1) *Gest. Dagob.*, c. xxxii.

d'un peu de vinaigre : car il passa huit ou dix ans sans boire de vin ni manger de chair. Après avoir servi les pauvres et leur avoir lavé les pieds, il faisait leurs lits ; et quand tout le monde était retiré, au lieu de se coucher, il sortait secrètement pour aller visiter toutes les églises du lieu ; ou, s'il n'y avait pas d'église, il priaît dans sa chambre, prosterné contre terre, jusque vers la pointe du jour. Alors il prenait un peu de repos (1).

Pour se prémunir contre l'air contagieux de la cour, il allait de temps en temps respirer celui de la piété à Luxeuil, et s'y édifier de la régularité des moines. Car il n'y avait guère que cette communauté et quelques autres du même institut, où la discipline fût en pleine vigueur. S. Ouen nous apprend que les autres monastères plus anciens étaient tombés dans un grand relâchement : triste changement, que l'inconstance des hommes et la suite des temps n'ont que trop souvent opéré dans les plus saints établissements. En sortant de sa retraite de Luxeuil, Eloi faisait de grandes aumônes au monastère, et il recevait en présent un pain bénit, qu'il gardait religieusement pour en manger tous les jours un petit morceau à jeun. Ce sont là de petites choses, si l'on veut ; mais ces petites choses marquent une grande foi.

Rien n'échappait à la charité d'Eloi. Il vit avec compassion dans ses voyages que les corps de ceux qui avaient été condamnés à mort par la justice, demeuraient sans sépulture pendus à des arbres (2), ou exposés sur la roue. Il obtint du roi la permission de les enterrer, et il députa deux de ses domestiques pour aller exercer cette bonne œuvre dans les diverses provinces. Eloi, étant lui-même un jour près de

(1) *Gest. Dagob.*, c. XXI, XXII.

(2) Dans le texte de S. Ouen, il y a : *de baryis aut rotis sepelire deposita*. *Bargus* ou *barcus* est une branche d'arbre. Les peuples de la Germanie, au rapport de Tacite, pendaient les malfaiteurs aux arbres. La loi salique marquait une amende pour celui qui anrait détaché sans l'agrément du juge le cadavre d'un pendu ; c'est pourquoi S. Éloi demanda la permission au roi de le faire : *Si quis hominem sine consensu judicis de ramo ubi incrocatur, deponere præsumpserit*, etc. (Tit. LXIX, art. 2.)

Strasbourg, fit ôter du gibet un homme qu'on venait de pendre, et il était sur le point de l'enterrer, lorsqu'il s'aperçut qu'il n'était pas mort. Il obtint sa grâce du roi et le garda à son service ; mais ce malheureux n'y demeura pas longtemps (1).

Ces traits éclatants de la vertu d'Eloi, que nous venons de rapporter sur le témoignage de S. Ouen, ne permettent pas le doute à l'égard des miracles que ce saint évêque en raconte. Une vie si sainte à la cour était elle-même un grand miracle. Un jour qu'on célébrait à Paris (2) la fête de S. Denis, Eloi sortit un moment de l'église de cet apôtre de la Gaule, pendant que le clergé chantait l'office, et remarqua un paralytique couché sur le pavé contre le tombeau du saint. Il s'en approcha et lui demanda s'il avait une ferme confiance en Jésus-Christ, s'il croyait à la résurrection future, et s'il était persuadé que S. Denis pût obtenir sa guérison. Le malade répondit affirmativement à ces questions. Alors Eloi, lui ayant fait promettre de servir le Seigneur plus fidèlement, fit une fervente prière à genoux ; après quoi, se levant, il prit le paralytique par la main et lui dit : *Si vous croyez, comme vous le dites, au nom de Jésus-Christ, levez-vous et tenez-vous sur vos pieds*. Il fut guéri à l'instant (3). Eloi lui défendit de dire autre chose sinon que S. Denis l'avait guéri, à moins qu'il ne voulût retomber dans son infirmité. Mais c'était en vain qu'il voulait cacher ses miracles ; ils étaient trop nombreux et trop éclatants.

Une autre fois, ayant trouvé une troupe de mendiants, il commença, selon sa coutume, à leur mettre à chacun son aumône dans la main, qu'il fermait aussitôt, afin qu'on ne vit pas ce qu'il leur donnait. Un d'eux, qui avait une main sèche et paralytique, lui présenta la main qu'il avait saine. Eloi lui

(1) Audoen. *Vit. Elig.*, c. XXXI.

(2) A prendre à la lettre ce que dit ici S. Ouen, on pourrait croire que le tombeau de S. Denis était dans la ville de Paris ; mais on marque souvent qu'un fait est arrivé dans une ville, lorsqu'il s'est passé dans un lieu qui en est proche.

(3) Audoen. *Vit. Elig.*, c. XXXIII.

dit : *Donnez l'autre*, et, comme ce pauvre estropié montrait qu'elle était paralysée, le saint la prit et la guérit en y mettant son aumône et en la frottant d'huile bénite qu'il portait avec lui (1). Il disait pour cacher le miracle : *J'ai cru qu'il contrefaisait le manchot pour obtenir plus aisément l'aumône.*

Les pauvres l'attendaient un jour sur un pont de Paris ; parmi eux était un aveugle dont les cris dominaient la voix de tous les autres. Eloi ayant voulu lui donner l'aumône, il retira sa main et lui dit : « Seigneur Eloi, faites plutôt le signe de la croix sur mes yeux. » Le saint, faisant semblant de ne pas entendre ce qu'il demandait par là, lui répondit en souriant : « Eh ! mon ami, est-ce que vous ne sauriez le faire vous-même ? » L'aveugle redoubla ses cris et ses instances, et, dès qu'Éloi eut fait ce qu'il désirait, il recouvra la vue (2).

Un furieux incendie menaçait de réduire en cendres le monastère des religieuses et l'église de Saint-Martial, que S. Eloi avait fait bâtir, et déjà un vent impétueux y portait des tourbillons de flammes. A ce spectacle le saint fondateur, pénétré de la plus sensible douleur et soutenu cependant par la vivacité de sa foi, s'écria : « S. Martial, pourquoi ne secourez-vous pas votre maison ? Sachez que si vous la laissez brûler aujourd'hui, jamais Eloi ne la rebâtira. » Aussitôt le vent changea, et le monastère fut sauvé.

Voici un autre trait de la liberté avec laquelle le zèle pour la gloire des saints portait quelquefois Eloi à leur parler. Le sacristain de l'oratoire de Sainte-Colombe de Paris étant venu lui apprendre qu'on en avait volé tous les ornements pendant la nuit, il alla aussitôt à cette chapelle faire sa prière ; après quoi il ajouta : « Ste Colombe, écoutez ce que je vous dis. Mon Rédempteur sait que si vous ne faites pas restituer ce qu'on a enlevé de votre oratoire, j'en ferai boucher l'entrée

(1) *Audoen. Vit. Elig.*, c. **XXIV**. — (2) *Ibid.*, c. **XXIX**.

avec des épines, afin qu'on n'y vienne plus vous honorer (1). » Dès le lendemain on retrouva tout ce qui avait été pris. S. Eloi était encore laïque quand il fit ces miracles et plusieurs autres ; S. Ouen, qui les rapporte, vivait avec lui à la cour de Dagobert.

Ce prince, excité par de si bons exemples, continuait de protéger l'Église et de contribuer à la plupart des pieux établissements qui se faisaient dans ses États. Il donna à S. Pallade d'Auxerre trois terres pour le monastère des religieuses de Saint-Julien, que ce saint évêque avait établi à Auxerre, l'an 635. Nous avons encore l'acte de la fondation, daté de la huitième année du règne de Dagobert en Bourgogne (2). S. Pallade y parle ainsi (3) :

« Que toute l'Église de Dieu sache que, pour gagner la vie éternelle, j'ai, par mes travaux et avec la permission et le secours de notre très-pieux roi Dagobert, fondé pour des vierges religieuses un monastère dans le faubourg d'Auxerre, avec trois églises, à savoir : l'une en l'honneur de Marie toujours vierge ; l'autre en l'honneur de S. André, et la troisième en l'honneur de S. Julien martyr, avec un oratoire de Saint-Ferréol et de Saint-Martin. » Ensuite, après avoir nommé les terres qu'il assigne pour l'entretien de cette communauté, il ordonne que tous les jours on célèbre une messe et tout le reste de l'office divin dans chacune des trois églises du monastère ; et que tous les jeudis toutes les religieuses aillent en procession avec les croix, et en chantant les litanies, à l'église cathédrale de Saint-Étienne ; qu'elles prient pour le roi Dagobert, pour la famille royale, pour lui Pallade, pour ses prédécesseurs et pour ses successeurs sur le siège d'Auxerre.

Il termine en invoquant le secours de tous les saints contre ceux qui voudraient donner atteinte à cette fondation, et il fait

(1) Andoen. *Vit. Elig.*, l. I, c. xxx. — (2) On ajoute dans la date de cette chartre l'indiction VII, qui désigne l'an 634 et par conséquent ne s'accorde pas avec la huitième année du règne de Dagobert en Bourgogne, laquelle répond partie à l'an 635 et partie à l'an 636.

(3) *De Re Diplom.*, l. VI, c. vi.

contre eux les plus terribles imprécations. On voit, par ces processions de religieuses, que la clôture n'était pas observée dans tous les monastères de filles comme dans ceux qui suivaient la règle de S. Césaire.

S. Pallade était successeur de S. Didier, et il avait été abbé de Saint-Germain d'Auxerre. On lui attribue la fondation de quelques autres églises, et en particulier d'une église en l'honneur de S. Eusèbe de Verceil. Il fit surtout de riches présents à sa cathédrale, et, afin que les chanoines célébraient la fête de S. Germain avec plus de joie, il ordonna que ce jour-là ils recevraient cent sous de la main de l'évêque (1). C'est un des premiers exemples qu'on trouve de rétributions manuelles.

Dagobert donna aussi à S. Riquier des terres pour doter le célèbre monastère que ce saint abbé établit en ce temps-là à Centule dans le Ponthieu. Riquier était né à Centule même, d'une noble famille. Sa vocation à l'état religieux fut comme la récompense de l'hospitalité qu'il exerça envers deux saints prêtres hibernois, Gaidoc et Fricor, qu'il reçut chez lui avec charité. Les exemples et les exhortations de ses hôtes lui ouvrirent les yeux sur les vanités du monde, et lui inspirèrent le désir ardent de travailler à en détromper les autres. Ayant été élevé à la prêtrise, il annonça aux peuples la parole de Dieu, et fit même quelques excursions apostoliques en Angleterre. A son retour dans les Gaules, il bâtit à Centule, lieu de sa naissance, un monastère dont il fut abbé, et s'attira la confiance de ses religieux par sa bonté, et la vénération des peuples par ses miracles (2).

Le roi Dagobert étant allé le visiter, le saint abbé lui parla avec une grande liberté. Il lui dit qu'il ne devait pas s'enorgueillir de son pouvoir; que la grandeur mondaine n'est qu'une ombre qui disparaît, et qu'une fumée qui s'évanouit;

(1) *Hist. Episc. Autiss.*, c. XXI.—(2) *Vita S. Richarii*, ab Alcuino emendata, apud Boil., 26 ap.

qu'en commandant aux autres, il devait obéir à Dieu, en chercher la gloire, en craindre la puissance et les jugements; que les grands de la terre souffrent souvent de plus grands supplices, parce qu'ils ont à rendre compte de ceux qu'ils ont gouvernés. Dagobert ne s'offensa point de ces avis. Il fit manger à sa table le saint abbé, qui ne refusa pas cet honneur pour avoir occasion d'annoncer les vérités du salut; et après le repas le roi donna quelques terres au monastère de Centule, pour l'entretien du luminaire.

Riquier se retira sur la fin de sa vie dans la forêt de Cressy près de Centule, avec un seul compagnon, pour y mener la vie solitaire. Mais deux seigneurs, Giflemar et Mauronte, lui donèrent par leur générosité les môyens d'établir en ce lieu un nouveau monastère, qui a été connu sous le nom de Forest-Montier. S. Riquier y mourut le 26 avril, on ne sait en quelle année, après avoir reçu le corps et le sang du Seigneur. Il fut d'abord enterré à Forest-Montier, sans autre cercueil que le tronc d'un arbre. Mais quelques mois après Ocialde, abbé de Centule, se rendit avec sa communauté au lieu de sa sépulture, et transféra le corps du saint dans son premier monastère, autour duquel s'est formée la ville appelée de son nom Saint-Riquier. Une tэрre de cette célèbre abbaye a été l'origine d'une autre ville plus considérable, dont le nom en conserve la mémoire : c'est Abbeville (*Abbatis villa*). La Vie de S. Riquier fut écrite peu de temps après sa mort, dans un style qui parut trop simple à S. Engilbert, abbé de Centule, ce qui le détermina à prier le célèbre Alcuin de la retoucher.

On voit par l'exemple des SS. Caidoc et Fricor, honorés à Saint-Riquier le 30 mai, que l'Hibernie fournissait à la Gaule des hommes apostoliques et des modèles des vertus monastiques. Un de ses enfants, S. Fiacre, connu anciennement sous le nom de S. Fèfre, donna alors les plus beaux exemples de la perfection dans la vie solitaire. Ce saint s'arréta à Meaux, où S. Faron, qui en était évêque, le reçut avec joie et lui donna

une terre appelée Breuil, à deux lieues de la ville. S. Fiacre y bâtit un oratoire et un ermitage, et y fut si renommé par ses miracles et par les vertus propres à la vie anachorétique, que c'est encore aujourd'hui un des saints de France les plus renommés par la dévotion des peuples.

S. Fiacre avait une sœur nommée Syre, qui consacra à Dieu sa virginité, et se sanctifia sous la direction de son frère et sous celle de Ste Fare : elle est honorée à Meaux le 23 octobre. Nous pensons qu'il faut la distinguer d'une autre Ste Syre, qui est honorée dans le diocèse de Troyes le 8 juin.

S. Faron fit bâtir près de Meaux un monastère dédié en l'honneur de la sainte croix, et destiné particulièrement à servir d'hospice aux Anglais et aux Irlandais, qui dès lors aimaient fort à voyager. Mais la dévotion avait plus de part que la curiosité à leurs voyages, qui n'étaient guère que des pèlerinages. Ce monastère a été appelé Saint-Faron, du nom de son fondateur.

Faron ou Bourgondofaron avait été élevé sur le siège de Meaux vers l'an 627, après la mort de l'évêque Gondebaud, qui assista l'an 625 au concile de Reims. Son illustre naissance, dont nous avons parlé ailleurs, et ses belles qualités lui donnèrent un grand crédit à la cour de Clotaire II. On prétend même que ce prince, irrité contre les envoyés des Saxons, qui lui avaient manqué de respect, avait ordonné qu'on les fit mourir ; mais que Faron, après avoir obtenu qu'on différât l'exécution de la sentence au lendemain, gagna au christianisme ces envoyés idolâtres, et parvint à désarmer la colère du roi. Faron s'était engagé dans le mariage, et il fut référendaire de Dagobert. Mais le Seigneur lui ayant inspiré d'entrer dans le clergé, il promit d'observer la continence, de concert avec sa femme Blidechilde, qui se retira dans une maison de campagne pour y pratiquer la vie religieuse. Il se distingua surtout par la bonté avec laquelle il recevait les étrangers, et particulièrement les moines irlandais qui venaient dans les

Gaules pour y mener une vie plus parfaite. On assure que S. Chillène fut de ce nombre, et que le saint évêque l'envoya prêcher en Artois (1).

S. Faron était fort connu en Angleterre; on lui envoyait de ce pays des jeunes filles de qualité, afin qu'il les fit élever dans le monastère de Ste Fare, sa sœur. Les Stés Edelburge, Ercongothe et Setfride, qui se consacrèrent à Dieu à Faremoutiers, étaient venues d'Angleterre, où apparemment il n'y avait pas de monastère de filles convenablement institué.

Faron gouverna son Église environ quarante-cinq ans, et mourut fort âgé. On en célèbre la fête le 28 octobre. Il eut pour successeur S. Hildevert, son disciple, honoré le 27 mai, et dont les reliques reposent encore aujourd'hui à Gournay, en Normandie, dans l'église paroissiale dédiée sous son invocation. La Vie de S. Faron n'a malheureusement pas assez d'autorité pour en parler plus longuement.

Chaque jour on voyait briller de nouvelles lumières longtemps cachées dans l'obscurité du cloître: le zèle de la maison de Dieu faisait sortir de leur retraite de saints solitaires, qui, après avoir servi quelque temps de troupes auxiliaires aux évêques, étaient eux-mêmes promus à l'épiscopat. On vit tout à la fois dans S. Omer de Thérouanne un fervent religieux, un zélé missionnaire et un saint évêque. Il était originaire de Goldenthalt, dans le diocèse de Constance. Il commença, étant encore dans le monde, par exercer les fonctions de l'apostolat auprès de son père, nommé Friulfe, qui, après la mort de sa femme Domite, montrait quelque désir de se donner à Dieu. Son fils lui persuada par ses exhortations d'embrasser la vie monastique (2), et ils allèrent ensemble à Luxeuil, pour s'y dévouer aux pratiques de la pénitence. S. Eustase, qui en était alors abbé, les admit avec joie au

(1) *Vita Faron.*, ap. Surium, 28 octob.

(2) Le P. Mabillon dit, dans ses *Annales*, que ce fut le père qui persuada à son fils d'embrasser la vie monastique; mais la Vie de S. Omer, que cet auteur a donnée parmi les *Actes des saints bénédictins*, dit précisément le contraire: *eum confortante ac suadente Audomaro filio.*

nombre de ses religieux, et Omer ne tarda pas à se distinguer des autres par ses vertus et par ses talents. S. Achaire ou Achar de Noyon, qui l'avait connu à Luxeuil, engagea Dago- bert, l'an 637, à le nommer évêque de Théroouanne et de Boulogne. Car Jonas dit qu'Omer fut évêque de ces deux villes : ce qui semble marquer que le siège épiscopal était indifféremment dans l'une ou dans l'autre. Quoi qu'il en soit, ce diocèse était sans pasteur depuis près d'un siècle : c'était un champ inculte, qui avait besoin d'un ouvrier aussi courageux et infatigable que l'était Omer (1). La foi que les SS. Fuscien et Victoric, S. Victrice, et ensuite S. Aumond y avaient plantée, paraissait entièrement étouffée par les vices et par les superstitions.

Le nouvel évêque s'appliqua avec un zèle ardent à défricher ces terres. On vit bientôt qu'il ne leur manquait que la culture pour devenir fertiles. Il fit reflourir la religion sur les ruines des temples des idoles, qu'il abattit. Trois moines de Luxeuil recommandables par la sainteté de leur vie, Bertin, Mommolin et Ebertram, vinrent quelque temps après partager les travaux de sa mission. Au milieu des travaux de l'apostolat, ils continuèrent à garder les observances de la vie monastique, et inspirèrent à d'autres le désir de les imiter. En effet, dans la suite, S. Omer voulut fonder un monastère dans la terre de Sithiu ; un seigneur nommé Adroald, qu'il avait converti, la lui avait donnée pour y bâtir un hôpital. Il désigna S. Mommolin pour en être le premier abbé ; mais ce célèbre monastère de Sithiu, qui fut nommé Saint-Bertin, du nom de son second abbé, ne fut établi qu'après la mort de Dagobert.

Ce prince fut attaqué à Epinay-sur-Seine d'une dangereuse dysenterie ; et il se fit aussitôt porter au tombeau de S. Denis, pour demander sa guérison. Il ne l'obtint point ; mais il parut avoir obtenu quelque chose de plus précieux, c'est-à-dire la résignation au moment de la mort. Dès qu'il vit qu'il n'avait

(1) *Vita Audom.*, ap. Mabill., *Sæcul.* II.

reçu aucun soulagement de la part du puissant intercesseur qu'il avait invoqué, il comprit qu'il n'y avait plus de remède à son mal, et il se disposa à la mort. Il laissait deux fils en bas âge, Sigebert, âgé de huit ans, qui régnait déjà en Austrasie, et Clovis, âgé de quatre ans, auquel il destinait les royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Pour prévenir les troubles, il recommanda instamment ce dernier à Ega, maire de son palais, seigneur d'une grande autorité et d'une probité encore plus grande; et il fit prêter serment de fidélité à ce jeune prince par les grands de son royaume qui se trouvèrent à sa cour. Ensuite, il mourut âgé d'environ trente-six ans, le 18 janvier, et la seizième année de son règne, c'est-à-dire l'an 638. Car il paraît certain que, parmi les seize années de son règne, il faut compter celles qu'il régna en Austrasie du vivant de son père. Le premier de nos rois, il fut enterré dans l'église de Saint-Denis, où la plupart de ses successeurs ont choisi leur sépulture, afin que leurs cendres reposassent près de celles du saint apôtre de la Gaule.

On ne peut nier que Dagobert n'ait eu les principales qualités d'un bon roi. Il aima la religion et la protégea constamment. Il estima la vertu et l'honora des premières charges de son palais. Zélé pour la justice, il l'administra souvent par lui-même, lui sacrifiant volontiers le temps du repos et du sommeil. Mais rien ne l'a rendu plus recommandable que ses aumônes envers les pauvres et ses libéralités envers les églises : ce n'était qu'en ce point qu'il voulait paraître magnifique. Ces vertus effacèrent aux yeux des hommes les erreurs, les vices même de sa jeunesse, et nous osons espérer qu'elles auront eu la puissance de les effacer aux yeux de Dieu.

Le zèle de Dagobert pour la justice l'avait porté à publier une nouvelle compilation des lois des Francs, des Allemands, des Ripuaires et des Bavares, après avoir chargé quatre personnes habiles de réviser ces lois et de les corriger. Clotaire I^{er} et Childebert II avaient retranché de la loi salique, qui était celle

des Francs, plusieurs coutumes qui se ressentaient du paganisme. Le roi Thierry I^{er} corrigea de la même manière la loi des Ripuaires, des Allemands et des Bavaois, soumis à sa domination. Mais Dagobert travailla de nouveau à purger et à rédiger ces lois, dans lesquelles on trouve cependant encore des restes de barbarie (1).

Nous avons donné un précis de la loi salique dans un discours préliminaire sur les mœurs des Francs ; nous nous contenterons de remarquer ici ce que les autres lois que Dagobert fit corriger, ont de particulier concernant la religion. Selon la loi des Bavaois (2), il est permis à toute personne libre de donner ses biens à l'Église, pourvu qu'elle en fasse un acte signé au moins de six témoins et qu'elle le mette sur l'autel. Un homme convaincu d'avoir volé quelque chose à l'Église en rendra neuf fois autant ; s'il nie le vol, il jurera seul ou avec d'autres personnes, dont le nombre doit être d'autant plus grand que la chose volée est plus considérable. Si un esclave met le feu à une église, on lui coupera la main et on lui crevera les yeux ; son maître payera tous les dommages. Si c'est une personne libre, elle payera soixante sous d'amende et restituera tous les dommages.

Différentes amendes sont déterminées pour le meurtre d'un prêtre, d'un diacre, d'un sous-diacre, ou d'un moine. Mais si quelqu'un tue un évêque, la loi ordonne qu'on fasse au meurtrier une tunique de plomb à sa taille et qu'il en paye le poids en or ; et si ses biens ne suffisent pas, lui, sa femme et ses enfants demeureront esclaves de l'Église.

Les colons ou serfs de l'Église travailleront trois jours pour l'Église et trois jours pour eux, et ils payeront la redevance en proportion des biens qu'ils cultivent.

Si un homme libre attelle ses bœufs le dimanche, on confisquera le bœuf qui est à la droite. S'il fait d'autres ouvrages à

(1) *Codex veterum leg.*, edit. a Lindenbrog. — (2) *Leg. Bajuvar.*, tit. 1, c. 1, apud Lindenbrog.

la campagne, après l'avoir averti deux ou trois fois, on lui infligera la peine du fouet, et il en recevra cinquante coups; s'il ne se corrige pas, on le réduira à la condition d'esclave. Les charrois et les bateaux doivent s'arrêter le dimanche.

La loi des Allemands diffère peu de celle des Bavarois. Ce que nous y trouvons de particulier, c'est qu'on frappe d'une amende, selon le langage moderne, celui qui entrera armé dans la maison ou même dans la cour d'un évêque ou d'un prêtre de paroisse, c'est-à-dire d'un curé. Ces précautions sont une preuve des violences auxquelles les ecclésiastiques étaient exposés.

La loi des Ripuaires est également peu différente de la loi salique. Les Ripuaires étaient en effet un peuple de la nation franque, qui tira son nom des rives du Rhin, de la Meuse et de la Roer, entre lesquelles il se fixa. On ne sait point précisément ce que Dagobert changea ou ajouta aux lois dont nous venons de parler.

Indépendamment des fondations que nous avons rapportées, ce prince fit plusieurs autres établissements de piété que nous ne devons pas omettre. On croit que ce fut lui qui fonda en Alsace l'abbaye de Wissembourg, qui fut longtemps également célèbre par sa régularité et par ses richesses. La ville de ce nom s'est formée autour de ce monastère et lui doit son origine. On attribue aussi à Dagobert la fondation de Cligen-Munster dans la même province; et l'on assure qu'en considération de S. Aubert, il fit de grandes libéralités à l'Église de Cambrai.

On pourrait ajouter que Dagobert n'eut pas moins de zèle pour étendre la foi que pour enrichir l'Église, s'il était certain que la politique n'ait pas eu quelque part à ce qu'il fit pour provoquer la conversion des Juifs, dans une circonstance que nous allons rapporter. L'empereur Héraclius, qui avait l'esprit assez étroit et assez faible pour donner dans les visions de l'astrologie judiciaire, s'imagina avoir lu dans les astres que l'empire et les autres États chrétiens seraient ravagés par des

peuples circoncis. Il en écrivit aussitôt à Dagobert, l'avertissant de prendre des mesures pour prévenir ces malheurs. Soit que Dagobert ajoutât foi à ces chimères, soit qu'il ne cherchât qu'une occasion de convertir les Juifs ou qu'un prétexte pour les chasser, il interpréta cette prédiction contre eux, et publia un édit portant ordre à tous ceux qui étaient dans l'étendue des Gaules de se faire baptiser.

Frédégaire (1), qui rapporte ce fait, ne nous apprend pas comment les Juifs obéirent ; mais leur opiniâtreté donne lieu de présumer que la plupart seront demeurés dans l'endurcissement, qui est chez cette nation une marque encore plus sensible de la vengeance divine que le mépris universel qui pèse sur elle, depuis le déicide qu'elle a commis. Il paraît au reste que les nations circoncises dont parlait Héraclius, étaient moins les Juifs que les Sarrasins et les Turcs, qui commençaient à se rendre formidables. Car c'est à cette époque que Mahomet venait d'établir, les armes à la main, sa doctrine impie, secondé par l'ignorance et la sensualité grossière des peuples auxquels s'adressait cet imposteur.

Les États de Dagobert furent, après sa mort, partagés entre ses deux fils, comme il l'avait réglé de son vivant. Sigebert III garda l'Austrasie, dont il était déjà en possession sous la régence de Pépin, de S. Cunibert et du duc Aldagisile. Clovis II eut la Bourgogne et la Neustrie, sous la régence de la reine Nantechilde, sa mère, et d'Ega, maire du palais de Neustrie. S. Eloi et S. Ouen conservèrent à la cour du jeune Clovis le crédit qu'ils avaient eu à celle de Dagobert et de Clotaire : ils s'en servirent pour la défense de la religion, attaquée alors par une nouvelle secte.

L'eutychieisme, frappé tant de fois des foudres de l'Église, reparut tout à coup dans l'Orient sous le masque d'une nouvelle hérésie qu'on nomma monothélisme, parce qu'elle ne

(1) Fredeg. in *Chron.*, c. LXV.

reconnaissait qu'une volonté en Jésus-Christ : ce qui était une atteinte portée à la foi, qui nous oblige à croire qu'il est vrai Dieu et vrai homme. Il semblait indifférent à l'erreur d'attaquer le dogme de l'incarnation d'une manière ou d'une autre, puisqu'en venant à bout d'en détruire la moindre partie, elle le détruisait tout entier. Le monothélisme parut formidable dès sa naissance, par la protection qu'il trouva auprès de l'empereur et du patriarche de Constantinople, et par l'ambiguïté avec laquelle la question était posée : car l'erreur a double chance de triomphe, lorsque ceux qui sont spécialement chargés de la réprimer dissimulent et gardent le silence, et que les questions ne se présentent pas avec la clarté, la netteté nécessaire.

Un de ces nouveaux sectaires, jugeant la mort de Dagobert favorable, vint dans la Gaule pour y répandre son hérésie. Il s'arrêta d'abord à Autun et commença à y dogmatiser secrètement. Mais le mauvais levain ne tarda pas à fermenter, et le danger de la nouvelle doctrine se fit connaître par les troubles qu'elle excita. S. Eloi, quoiqu'il ne fût que laïque, n'omit rien pour arrêter les progrès de l'hérésie. Il était persuadé, selon la maxime de Tertullien, que tout homme doit être soldat quand il s'agit de combattre pour la foi. C'est pourquoi, ayant pris des mesures avec S. Ouen et les autres catholiques les plus zélés, il agit si efficacement auprès des évêques et des grands du royaume, que le roi ordonna à ce sujet la tenue d'un concile à Orléans (1). C'est le sixième de ceux qu'on sait avoir été tenus en cette ville.

L'hérétique y fut conduit. On lui fit d'abord diverses questions pour tâcher de le mettre en contradiction avec lui-même ; mais c'était un esprit artificieux et fort versé dans les chicanes de la dispute. Il trouvait toujours quelque faux-fuyant, et quand il paraissait le plus pressé, c'était alors qu'il s'échappait plus adroitement, semblable à un serpent qui glisse entre les

(1) *Vita Eligii* ab Audoeno, l. I, c. xxxv.

mais d'autant plus aisément qu'on le serre avec plus de force (1). Mais un savant évêque du concile, nommé Salvius, prenant la parole, fit triompher la vérité, confondit le novateur, et, malgré ses artifices, le convainquit d'hérésie en présence de toute l'assemblée.

Les Pères du concile, l'ayant donc condamné d'une voix unanime, ordonnèrent qu'on publiât dans toutes les villes la sentence portée par eux contre ses erreurs, et ensuite ils le firent honteusement chasser des Gaules. La séduction fait peu de progrès quand tous les évêques s'accordent ainsi à en punir les premiers essais, et quand les seigneurs laïques le plus en crédit secondent leur zèle. On ne sait pas de quel siège était évêque Salvius, dont nous venons de parler.

S. Eloi fit aussi chasser de Paris un novateur qui pervertissait le peuple de cette capitale, et, après avoir longtemps tenu en prison un autre séducteur qui se disait évêque, il le fit bannir hors du royaume (2). Car il avait une si grande horreur des hérétiques et des schismatiques, qu'il les poursuivait partout et ne cessait par ses discours de prévenir les fidèles contre la contagion de la nouveauté.

Mais comment le troupeau aurait-il pu être à l'abri de toute contagion? La simonie avait corrompu les pasteurs et désolait l'Eglise des Gaules, surtout depuis le règne de Brunehaut. S. Eloi et S. Ouen, qui agissaient toujours de concert (3), se servirent encore de tout leur pouvoir pour effacer du corps mystique de Jésus-Christ une tache si honteuse. Ils eurent le crédit de faire assembler à ce sujet un concile. Appuyé de l'autorité royale, ce concile renouvela les défenses tant de fois répétées d'acheter ou de vendre l'épiscopat. Les Pères du concile ne s'en tinrent pas là. Pour donner un modèle d'une sainte élection, ils nommèrent Eloi évêque de Noyon et de

(1) Andoën. *Vit. Elig.*, c. xxxv.

(2) Ces bannissements nous prouvent que les lois romaines contre l'hérésie étaient en vigueur en France, comme dans les autres pays de l'Occident.

(3) L. II, c. 1.

Tournay, et Ouen ou Dadon son ami, évêque de Rouen. On ne pouvait faire un choix plus utile à la religion. Ils étaient encore laïques l'un et l'autre : on ne pensa qu'à leur mérite, ou plutôt on crut qu'on pouvait les dispenser des règles de l'Église pour le bien de l'Église même. Mais ils voulurent de leur côté les observer autant qu'il serait en eux, demeurant quelque temps dans les divers degrés de la cléricature (1).

S. Ouen fut ordonné prêtre par Déodat, évêque de Mâcon. Il fit ensuite quelques excursions dans les provinces au delà de la Loire, comme pour apprendre à combattre les ennemis de Dieu, avant de devenir un des chefs de son peuple. On ne témoigne pas d'empressement pour l'épiscopat quand on en considère plutôt le poids que les honneurs.

Les deux amis, s'étant ainsi éprouvés et ayant pris des mesures pour recevoir ensemble l'ordination épiscopale, se rendirent à Rouen le 14 mai, la troisième année de Clovis II, c'est-à-dire l'an 640, et furent ordonnés le dimanche avant les Rogations, qui était cette année le 21 mai. C'est à cette date que nous avons cru devoir nous arrêter, dans la contestation qui s'est élevée parmi les savants au sujet de l'époque de l'ordination de S. Éloi et de S. Ouen, que quelques critiques rapportent à l'an 646.

S. Ouen succéda sur le siège de Rouen à S. Romain, et S. Éloi à S. Achaire sur celui de Noyon. S. Romain avait été élevé à la cour de Clotaire II, et il fut ordonné évêque de Rouen vers l'an 627, après la mort d'Hidulfe. Il acheva de détruire les temples des idoles qui subsistaient encore dans son diocèse, et dans Rouen même, où, si nous en croyons l'auteur de sa Vie, il abattit un temple de Vénus dans lequel il se commettait d'infâmes abominations (2). L'autorité de cet historien, qui écrivait longtemps après, n'a pas un grand poids par elle-même; d'un autre côté, il est difficile de se persuader que nos rois eussent souffert si longtemps dans

(1) C. 1. — (2) *Vita S. Romani*.

une grande ville l'exercice public de l'idolâtrie, contre laquelle ils avaient publié tant d'ordonnances. La célébrité du nom de S. Romain rend plus probables les miracles que cet écrivain en rapporte. Il dit que le saint évêque arrêta par ses prières une inondation soudaine de la Seine, qui menaçait de submerger la ville ; mais il ne parle pas du dragon qu'on prétend qu'il tua avec le secours d'un homme accusé de meurtre. C'est cependant en mémoire de ce bienfait qu'on délivrait tous les ans de la prison et de la mort un criminel, qui était choisi par le chapitre de la cathédrale, et à qui on faisait porter la fierte (1), c'est-à-dire la châsse de S. Romain. Une tradition populaire autorisée par un privilège si singulier, qui a subsisté jusqu'à notre révolution, doit certainement paraître respectable à la critique. Mais on peut penser, sans y porter atteinte, que le dragon est probablement un symbole de quelque calamité ou de quelque vice dominant dont S. Romain aurait délivré son peuple, et pourrait ainsi se confondre avec l'inondation arrêtée par les prières du saint (2). Dans cette hypothèse, ce caractère symbolique donnerait la raison pour laquelle tant de saints sont représentés avec des dragons terrassés ou enchaînés. S. Romain est honoré le 23 octobre.

S. Achaire, auquel succéda S. Éloi, vivait dans le monastère de Luxeuil quand il fut choisi pour remplir le siège de Noyon, vacant par la mort d'Ébrulfe. Ce diocèse uni, depuis S. Médard, à celui de Tournay, était devenu par là un des plus grands de toute la Gaule, et il s'étendait jusqu'aux extrémités de la Flandre. Achaire travailla avec courage à cultiver un si vaste champ, et y employa le zèle de S. Amand,

(1) Le nom de *fierte* a été formé de celui de *feretrum*, et signifie la même chose.

(2) Quelques auteurs prétendent, en effet, établir par une interprétation étymologique que le dragon ou l'hydre dont S. Romain délivra son peuple, n'est autre chose que l'inondation qu'il arrêta. Suivant eux, la force du mot grec a permis de nommer un débordement d'eau, *hydra*, une *hydre*. C'est ce que remarque S. Isidore dans ses *Etymologies*: *Constat, dit-il, hydrum esse locum evomentem aquas vastantes vicinam civitatem... Nam hydra ab aquis dicta.*

qui n'était pas encore attaché au siège de Maëstricht. Mais, malgré les travaux de ces saints évêques, S. Éloi put encore exercer son zèle contre l'idolâtrie dans plusieurs parties de son diocèse.

Gand, Anvers, et quelques autres villes encore plus éloignées de Noyon dépendaient de cette Église. Il y restait un grand nombre de païens, dont la conversion devait coûter de longs travaux, puisqu'ils avaient résisté aux exhortations de S. Amand. Ce fut même la grandeur de l'œuvre qui fit jeter les yeux sur Éloi ; mais ce fut aussi ce qui contribua le plus à le consoler de la nécessité où il se vit d'accepter l'épiscopat. Il alla prêcher l'Évangile à Gand, à Anvers, et sur les côtes de la mer, où les Suèves (1) et les Frisons s'étaient établis. Il eut d'abord beaucoup à souffrir de ces barbares, mais il triompha par sa douceur de leur férocité. Il se fit aimer : persuader lui devint alors plus facile (2).

Le succès répondit partout à ses travaux. Il abattit les temples et apprit à ces peuples à ériger des monastères et à y servir le Seigneur. Ils accouraient par troupes pour confesser leurs péchés et recevoir la pénitence. Tous les ans le saint évêque baptisait à Pâques une grande multitude de ceux qu'il avait convertis pendant l'année. On voyait mêlés à la troupe des jeunes enfants des hommes avancés en âge ; des femmes chargées d'années, des vieillards décrépits renaissaient sous ses mains dans les fonts sacrés du baptême, et se couvraient ensuite de vêtements blancs comme d'une marque de leur nouvelle naissance (3). C'est ainsi que S. Eloi recueillit une riche moisson dans un champ auparavant si stérile. S. Thillon, vulgairement S. Théau, fut un de ses plus laborieux coopérateurs.

Thillon, après s'être formé à la vertu dans la maison et sous les yeux d'Éloi, s'était retiré avec sa permission au mo-

(1) Nous avons vu, dans la Vie de S. Colomban, qu'il y avait aussi des Suèves établis près du lac de Zurich : c'étaient diverses colonies de la même nation.

(2) Audoen., l. II, c. III. — (3) L. II, c. VIII.

nastère de Solignac, sous la conduite de S. Remacle. Mais dès qu'Éloi, qui connaissait ses talents, se vit élevé à l'épiscopat, il jugea qu'il avait besoin de lui et il le manda pour travailler sous ses ordres dans son diocèse. Thillon le fit avec zèle et avec succès. Il est plus connu en Flandre sous le nom de S. Thilman, et les habitants d'Issengheim, près de Courtrai, l'honorent comme leur apôtre particulier. Nous aurons l'occasion de parler encore de sa vertu et de son zèle.

S. Éloi fit dès le commencement de son épiscopat la recherche des reliques de S. Quentin. Nous avons vu qu'une dame romaine nommée Eusébie, qui avait tiré de la rivière de Somme le corps de ce saint martyr, l'avait enterré sur une colline près de la ville de Vermandois. On y avait depuis bâti une église; mais on ignorait en quel endroit de cette église était caché ce précieux dépôt. Un chantre du roi, appelé Maurin, qui par une artificieuse hypocrisie se faisait passer pour un saint, entreprit de le découvrir; mais Dieu confondit avec éclat sa présomption. A peine avait-il commencé à fouiller la terre, que la bêche demeura attachée à sa main, et il mourut misérablement le lendemain. Un événement si singulier, arrivé peu de temps avant l'épiscopat de S. Éloi, ne l'effraya pas. Il répondait à ceux qui le détournaient de l'entreprise : « J'ai une foi vive en mon Créateur et une ferme confiance qu'il ne me privera pas d'un trésor si désiré. » Il ajouta : « Seigneur Jésus, vous savez que si vous ne me découvrez pas le corps de votre saint martyr, quelque indigne que je sois de cette grâce, je ne pourrai cependant me résoudre à être l'évêque de ce peuple; mais je m'exilerai moi-même, et je m'en irai dans quelque province éloignée chercher la mort (1). »

S. Éloi n'en demeura pas là. Pour faire au Ciel une sainte violence, il fit vœu de ne prendre aucune nourriture qu'il n'eût trouvé ces saintes reliques; et, après s'être préparé par

(1) Andoen. *Vit. Elig.*, l. VI, c. vi.

un jeûne de trois jours, il mit la main à l'œuvre avec quelques-uns de ses clercs, pour les chercher. On remua d'abord la terre en plusieurs endroits de l'église, sans rien trouver, et ceux que le saint évêque employait à ce travail commençaient à désespérer du succès de l'entreprise. On leur commanda néanmoins de creuser dans un endroit au bas de l'église, où l'on ne s'était pas encore avisé de chercher le cercueil du saint. Ils y fouillèrent jusqu'à la profondeur de plus de dix pieds dans le sol, sans rien découvrir. Toute espérance alors les abandonna : car la troisième nuit depuis qu'on avait entrepris cette recherche était fort avancée. Mais Éloi, plein de foi, quittant sa robe, prit un pic, et, creusant dans cette fosse un peu à côté, il rencontra un ancien tombeau, qu'il reconnut bientôt pour être celui de S. Quentin ; dès qu'il y eut fait une ouverture, il en sortit une odeur si exquise que toute l'église en fut parfumée, et une lumière si éclatante que ceux qui étaient hors de l'église la prirent pour quelque nouveau phénomène qui paraissait au ciel.

S. Éloi trouva encore dans le corps du saint martyr les clous d'une grandeur extraordinaire que les bourreaux y avaient enfoncés. Il les en ôta pour les conserver comme des reliques. Il tira aussi les dents de la mâchoire, et en les arrachant il fit sortir une goutte de sang. Il garda pareillement les cheveux du saint martyr, qu'il trouva encore d'une grande beauté. Ensuite il plaça le corps derrière l'autel et lui fit une châsse très-riche. Parmi les diverses reliques de S. Quentin conservées dans son église, on remarque une main qui fait juger qu'il devait être d'une taille très-élevée. Cette invention miraculeuse augmenta tellement la dévotion des peuples envers ce saint martyr, que, l'église ne pouvant plus suffire au concours des fidèles, S. Éloi fut obligé de la faire agrandir et embellir. Elle fut bientôt très-célèbre et devint ensuite l'une des plus illustres collégiales de France. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de la ville de Saint-Quentin. On y conserve dans des châsses séparées la tête et la main de ce saint martyr,

outré une grande partie de son corps. Un grand nombre de pèlerins se rendent à Saint-Quentin les jours de grandes fêtes, durant lesquelles on expose ces saintes reliques (1).

S. Éloi fit pareillement à Seclin, près de Lille, la découverte du corps de S. Piaton, qu'il trouva aussi percé de gros clous. On croit également qu'il fut présent à Beauvais à l'invention des reliques de S. Lucien, que S. Ouen nomme le collègue de S. Quentin ; et à Soissons, à celle des corps des saints martyrs Crépin et Crépinien, dont il orna magnifiquement le tombeau, aussi bien que celui de S. Lucien. Le zèle d'un si grand évêque pour l'honneur des saintes reliques est une apologie du culte que nous leur rendons (2).

Mais Éloi ne se borna pas à faire révéler les saints : il n'omit rien pour porter les peuples à les imiter. Dans ce dessein il s'appliqua, aussi bien que S. Ouen son ami, à faire refleurir l'état monastique. Il savait que rien n'est plus édifiant dans l'Église qu'une communauté de religieux fervents, comme rien n'y serait plus scandaleux que des moines sans règle et sans piété. Ces deux prélats donnèrent donc leurs soins à peupler leurs diocèses de saintes communautés, et leur exemple fut comme un levain de piété qui fermenta dans toute la France. Éloi fit bâtir à Tournay un monastère en l'honneur de S. Martin, et un autre à Noyon en l'honneur de S. Loup de Troyes, auquel on a donné ensuite le nom de Saint-Éloi. Il fit bâtir aussi un monastère de filles dans la même ville.

S. Ouen, de son côté, attira auprès de lui les plus saints abbés de son temps, tels que S. Germer, S. Vandrille, S. Filibert, et quelques autres, qui par son secours et ses conseils établirent dans cette partie de la Neustrie, c'est-à-dire dans la troisième Lyonnaise, plusieurs célèbres monastères, qui furent longtemps l'ornement de cette province.

(1) S. Louis reçut autrefois des chanoines de Saint-Quentin une relique du saint en échange d'une portion de la vraie croix. La relique donnée à S. Louis est conservée aujourd'hui dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise.

(2) Audoen., l. II, c. VII.

Germer, issu d'une noble famille franque, naquit à Vardes sur les confins des diocèses de Rouen et de Beauvais. Comme ses belles qualités répondaient à son illustre naissance, Dagobert ne tarda pas à l'appeler à sa cour. Mais la grâce et son heureux naturel l'y préservèrent des pièges qu'y rencontre la vertu ; et il acheva de se dégoûter du monde là où il est le plus capable de séduire. Le mariage, où s'était engagé Germer, ne fut pas un obstacle à sa perfection. Il eut le bonheur d'épouser une femme d'une rare piété : Domaine, c'est le nom de cette épouse vertueuse, est honorée comme sainte dans quelques églises du Vexin. Il en eut un fils nommé Amalbert, et deux filles, dont l'une consacra à Dieu sa virginité, et l'autre mourut sur le point de se marier (1).

Germer, étant encore laïque, fonda près de la terre de Vardes, par le conseil de S. Ouen, le monastère de l'Isle, qui fut détruit par les Normands ; il renonça ensuite à tous ses biens en faveur de son fils, avec l'agrément de Dagobert. La mort de ce prince acheva de rompre tous les liens qui attachaient encore au monde ce vertueux courtisan. Ayant obtenu le consentement de sa femme et celui du roi Clovis II, il reçut la tonsure des mains de S. Ouen, qui l'établit peu de temps après abbé de Pentale. C'était un monastère fondé par le roi Childébert I, entre Brionne et Pont-Audemer, en faveur de S. Samson de Dol. Comme cette communauté était alors fort déchue de sa première régularité, S. Ouen espérait que Germer, dont il connaissait la vertu et la prudence, aurait assez d'autorité pour y établir la réforme. Le nouvel abbé parut en effet un maître expérimenté au début de sa direction ; mais il reconnut bientôt combien il est difficile de gouverner des moines rebelles à la règle. La sévérité dont il était quelquefois obligé d'user, irrita tellement quelques-uns d'entre eux qu'ils formèrent le noir dessein de le tuer.

Germer, ayant eu avis de l'attentat qu'on méditait contre

(1) *Vit. Ger.*

sa personne, crut devoir renoncer à la charge d'abbé, qui d'ailleurs lui était devenue très-pesante. Il se retira sur le bord de la Seine, près du monastère, dans une grotte d'où l'on prétendait que S. Samson avait autrefois chassé un serpent. Il se trouvait heureux dans cette retraite, lorsque la nouvelle qu'il reçut de la mort de son fils Amalbert l'obligea à en sortir. C'était un jeune seigneur qui promettait beaucoup par sa piété et par ses talents. Germer le fit enterrer dans le monastère de l'Isle, et fit bâtir une église dédiée à S. Jean dans un lieu situé en Beauvoisis, où le corps de son fils avait été déposé pendant quelque temps. Il y établit douze moines, qui devaient y prier pour le repos de l'âme de son fils.

La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la possession des biens qu'il lui avait cédés ; mais il ne les reprit que pour les donner à Dieu. Il en dota le monastère de Flay en Beauvoisis, qui fut appelé Saint-Germer du nom de son fondateur. S. Germer, qui en fut le premier abbé, ne le gouverna que trois ans et demi : il mourut le 24 septembre, vers l'an 658, et fut enterré dans l'église de Flay ; mais la crainte des Normands ayant dans la suite fait porter son corps à Beauvais, on le conserva dans la cathédrale de cette ville.

S. Vandrégisile ou Vandrille, qui jeta les fondements du monastère de Fontenelle, sous le règne de Clovis II, était originaire du territoire de Verdun et parent de Pépin, maire du palais. Une si puissante protection lui fraya une route aisée aux honneurs. Le roi Dagobert voulut se l'attacher et lui donna une charge (1) importante à sa cour. Mais Vandrille ne soupirait qu'après la retraite, et sous le vain éclat des dignités mondaines il ne découvrait que péril et que misère.

(1) Le premier auteur de la Vie de S. Vandrille nomme cette charge *exacturam* : ce qui peut marquer la levée des impôts. Le second dit que Vandrille fut comte du palais, et qu'il garda la continence avec son épouse : ce que le premier auteur ne dit point.

Les liens du mariage, que ses parents l'avaient obligé de contracter, ne l'arrêtèrent point. Il entretint son épouse du mérite de la continence, et lui découvrit le dessein qu'il avait de renoncer au monde. Elle lui répondit : « Seigneur, que ne parliez-vous plus tôt ! Sachez que je ne désire rien tant que de me donner à Dieu : je vous prie seulement de ne pas différer ce que vous avez résolu (1). »

Vandrille, ravi de trouver de pareilles dispositions dans la personne qui pouvait être un obstacle à ses pieux desseins, se coupa les cheveux et donna le voile à sa femme, qu'il fit entrer dans un monastère, où elle vécut très-saintement. Enfin, pour se décharger d'un autre fardeau, il distribua une partie de ses biens aux pauvres, et donna l'autre à diverses communautés. Dégagé par là de tous ses liens, il se retira au monastère de Montfaucon, bâti quelque temps auparavant dans le diocèse de Reims sur les confins de celui de Troyes. Mais le monde, qu'il fuyait, l'y poursuivit, et ne lui laissa pas goûter longtemps la paix qu'il était venu chercher dans cet asile.

Comme Vandrille avait embrassé l'état monastique sans la permission du roi Dagobert, ce prince lui envoya l'ordre de sortir de son cloître et de revenir à sa cour y remplir les fonctions de sa charge. Ce second sacrifice lui coûta plus que le premier. Il obéit cependant, et son retour dans le palais n'édifia pas moins les courtisans que ne l'avait fait sa fuite. Dagobert en fut touché, et, connaissant à son humilité et à son obéissance que l'esprit de Dieu le conduisait, il lui permit de suivre sa vocation. Libre désormais, il retourna à son monastère, qu'il quitta quelque temps après pour aller en établir un sur la rivière du Doubs, dans le diocèse de Bâle. Ce lieu avait été consacré par la retraite d'un disciple de S. Colomban, appelé S. Ursicin ou Ursits, dont ce monastère a pris le nom ainsi que la ville qu'on y a bâtie. Vandrille y mena la vie la plus aus-

(1) *Vit. Vandreg.*, t. I *Bibl. Labb.*, p. 784, et apud Mabill.

tère; on dit même qu'il se plongeait dans la rivière au fort de l'hiver, pour éteindre le feu des passions que le démon s'efforçait de rallumer dans un corps exténué par les jeûnes et les veilles. Il passa ensuite au monastère de Bobbio, et alla à Rome visiter les tombeaux des saints Apôtres. A son retour dans les Gaules, il demeura deux ans dans le monastère de Saint-Romain, sur le mont Jura. Un songe qu'il eut ensuite lui inspira la résolution d'aller dans la Neustrie.

Il se rendit donc à Rouen auprès de S. Ouen, qu'il avait connu particulièrement à la cour. Ce saint évêque, qui estimait ses talents, l'ordonna sous-diacre en quelque sorte malgré lui, ensuite diacre, et quelque temps après il le fit ordonner prêtre par S. Omer, évêque de Thérouanne. S. Ouen aurait bien voulu l'attacher à son clergé; mais la vie monastique avait plus d'attrait pour Vandrille; il cherchait dans ces cantons quelque solitude qui lui convint, lorsque Erchinoald, qui avait succédé dans la charge de maire du palais de la Neustrie à Ega, mort l'an 641, lui donna dans le pays de Caux la terre de Fontenelle, ainsi nommée à cause de la fontaine et d'un petit ruisseau qui coule dans la vallée où le monastère est bâti.

Vandrille, aidé de son neveu S. Godon, bâtit sur cette terre un des plus beaux monastères qu'on vit alors dans la Belgique et dans la Neustrie. Son enceinte renfermait trois belles églises : la première, dédiée à S. Pierre, était longue de deux cent quatre-vingt-dix pieds, et large de trente-sept; la seconde, sous l'invocation de S. Paul, se faisait remarquer par la beauté de son architecture; la troisième était dédiée en l'honneur de S. Laurent. Il y avait encore dans ce monastère trois oratoires. S. Vandrille envoya à Rome, pour obtenir des reliques de ces saints, son neveu Godon, qui en rapporta aussi plusieurs exemplaires des saintes Écritures et des écrits de S. Grégoire le Grand. S. Ouen fit la dédicace de ces églises et y plaça les reliques. S. Vandrille avait tant de respect pour ce saint évêque, qu'il ne sortait pas de son monastère sans lui

en avoir fait demander la permission (1). L'humilité de l'abbé attira la bénédiction du Ciel sur sa communauté, qui devint bientôt si nombreuse qu'on y vit jusqu'à trois cents moines. Il gouverna près de vingt années le monastère de Fontenelle, qui fut appelé plus tard Saint-Vandrille; il n'en reste plus que des ruines, qui attestent encore sa magnificence. Il mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, le 2 juillet, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

S. Godon, neveu de S. Vandrille, se retira dans le diocèse de Troyes, en un lieu nommé Oye, sur les confins de la Champagne et de la Brie. Il y bâtit un monastère dont il fut abbé, et qui, ayant été ruiné plusieurs fois, n'a plus été qu'un prieuré. S. Godon, qu'on appelle vulgairement S. Gond ou S. Gand, est honoré le 26 mai (2).

Le monastère de Jumièges, près de Caudebec, dans le même diocèse de Rouen, fut bâti par S. Filibert quelques années après celui de Fontenelle, et il devint encore plus célèbre, puisqu'on assure qu'on y compta jusqu'à neuf cents moines. Filibert était né sur le territoire d'Eauze, et il fut élevé à Aire, dont son père Filobaude était devenu évêque (3). Les talents de Filibert engagèrent ses parents à le produire à la cour de Dagobert, où il se lia d'une étroite amitié avec S. Ouen, alors référendaire. Il fut bientôt dégoûté des vanités du monde par les exemples et par les leçons de ce pieux courtisan, qui venait de fonder le monastère de Rebais. Filibert s'y retira, et il en fut élu abbé après la mort de S. Aile, vers l'an 650. Mais il se forma bientôt contre lui une faction de moines mécontents, dont la plupart furent punis du Ciel d'une manière éclatante. Cependant, comme ces troubles domestiques avaient rendu au saint abbé sa charge plus pesante, il résolut d'y renoncer et quitta même Rebais. Après avoir visité les plus célèbres monastères de la Gaule et de l'Italie, il se rendit à Rouen, dont S. Ouen était alors évêque. Un secret espoir lui disait

(1) *Vita Vandreg.* — (2) Bolland., 26 maii. — (3) Fleury, t. VIII, p. 49, se trompe lorsqu'il dit que le père de S. Filibert fut évêque d'Eauze.

qu'il serait plus heureux dans un nouvel établissement (1). Il sollicita donc du roi la terre de Jumièges, et, l'ayant obtenue, il y bâtit le fameux monastère de ce nom en l'honneur de la Ste Vierge. Des hommes célèbres sont sortis de cette abbaye, qui, ruinée par les Normands en 841, et relevée en 891 sous Guillaume Longue-Épée, ne nous offre plus aujourd'hui que de majestueuses ruines, objet de curiosité et d'admiration pour les voyageurs. Nous parlerons encore de S. Filibert et des autres fondations qu'il fit dans la Neustrie et dans le Poitou, où la persécution le contraignit à se retirer.

Jamais on n'avait vu plus de zèle pour établir des monastères : le nombre des fondations faites à cette époque, que nous avons à faire connaître, en sera la preuve. Le monastère de Montfaucon, où S. Vandrille se retira d'abord, fut fondé dans le diocèse de Reims par un saint prêtre nommé Balderic ou Baudry. Quelques auteurs le font fils d'un roi Sigebert : ce qu'il est difficile à notre avis de concilier avec l'histoire. Baudry avait une sœur nommée Bove ou Beuve, qui voulut aussi se consacrer à Dieu. Son frère lui fit bâtir à Reims, en l'honneur de S. Pierre, un monastère de filles. Elle en fut la première abbesse, et Ste Dode, sa nièce, fut la seconde. Elles sont honorées le 24 avril, et S. Baudry le 16 octobre. Ce dernier mourut à Reims, où il était venu pour voir sa sœur, et son corps demeura en cette ville jusqu'à ce que les moines de Montfaucon vinrent l'enlever furtivement. Ce fut avant les ravages des Normands : car on possédait alors ses reliques à Montfaucon, où des chanoines avaient déjà pris la place des moines (2).

S. Frodebert établit dans la même province un monastère près de Troyes, sa patrie. Ragnésigile, évêque de cette ville, qui l'avait élevé, ayant connu son attrait pour la vie monastique, l'envoya à Luxeuil afin qu'il s'y perfectionnât dans la pratique des vertus religieuses. On y admira l'abstinence de

(1) *Vit. Filiberti*, apud Duchesne, t. I, et apud Mabill. — (2) *Flod.*, l. IV.

Frodebert, et encore plus son humilité et sa patience, que les railleries des autres moines mirent souvent à l'épreuve (1). Berthoalde, évêque de Langres, avait envoyé au même monastère, pour s'y instruire, un jeune homme nommé Theudolen, qui, malgré sa jeunesse, était abbé de Saint-Seine. Theudolen tournait sans cesse en ridicule la simplicité de Frodebert et en faisait le divertissement des frères. La vertu est quelquefois exposée à ce genre de persécution dans les plus saintes communautés. S. Valdebert, abbé de Luxeuil, s'en étant aperçu, réprimanda sévèrement les moines railleurs et fit l'éloge de la candeur et de l'humilité de Frodebert. Ce saint religieux, après avoir passé ainsi plusieurs années à Luxeuil, retourna à Troyes, et, ayant obtenu de Clovis II une terre nommée l'Île-Germanique, il y bâtit en l'honneur de S. Pierre un monastère célèbre, connu sous le nom de *Moutier-la-Celle*. S. Frodebert y mourut fort âgé, sur la fin du VII^e siècle, le 1^{er} janvier : on en célèbre cependant la fête le 8 du même mois, jour de la translation de ses reliques. On voit par sa Vie que l'église de Saint-Quentin de Troyes était alors celle d'un monastère de filles.

S. Cyran (2) ou Sigiran fonda deux monastères dans le Berri. Il était né dans cette province d'une illustre famille. Ses parents, lui ayant donné une éducation digne de sa naissance, l'attachèrent à un seigneur nommé Flaocate, qui le produisit à la cour. Cyran s'y fit estimer par sa modestie et par sa sagesse, et il y exerça la charge d'échanson du roi. Pendant ce temps-là Sigelaïc, son père, devenu évêque de Tours, voulut le marier avec la fille d'un riche seigneur nommé Adoald ; mais le jeune courtisan parut plus désabusé du monde que l'évêque déjà avancé en âge. Il avait résolu de garder la continence, et il vivait à la cour sans autre ambition que celle d'en sortir pour se consacrer à Dieu, quand la volonté de ses parents ne l'y re-

(1) *Vit. Frodob.*, apud S. Boll., 8 januar.

(2) Comme le nom de *Cyran* a été formé de *Sigrannus*, il semble qu'on devrait écrire *Syran* par un S. Mais nous avons cru devoir suivre l'usage, qui est le maître de l'orthographe, aussi bien que du langage.

tiendrait plus. Dès que son père fut mort, il se rendit à Tours, moins pour recueillir sa succession que pour se donner lui-même à Dieu sous les auspices de S. Martin. Modégisile, qui avait succédé à Sigelaïc dans le siège de Tours, le reçut dans son clergé et lui donna la charge d'archidiacre. Cyran l'exerça avec une fermeté et une vigilance qui lui attirèrent peut-être les mauvais traitements qu'il eut à souffrir, quoiqu'on les colorât d'un autre prétexte. Étienne, comte de Tours, le fit mettre en prison, l'accusant de folie à cause des saintes profusions qu'il faisait de ses biens en faveur des pauvres. C'est ainsi que les prétendus sages du monde traitent la sagesse de l'Évangile.

La patience et les autres vertus de Cyran servirent à sa justification. Ayant été bientôt mis en liberté, il donna le reste de son patrimoine aux pauvres, et fit le pèlerinage de Rome avec un saint évêque irlandais nommé Flavius. A son retour il alla rendre ses devoirs à Flaocate, son ancien protecteur, qui était devenu maire du palais pour le royaume de Bourgogne, l'an 641. Ce seigneur lui donna deux terres dans le diocèse de Bourges, sur les confins du Berri et de la Touraine. Cyran y bâtit deux monastères : celui de Meaubeck et celui de Lonrey, qui a pris le nom de Saint-Cyran (1).

Flaocate, fondateur de ces deux monastères, fut un de ces hommes qui paraissent dignes des plus grandes places avant de les posséder, et qui se démentent bientôt lorsqu'ils les ont obtenues. Dès qu'il se vit élu maire du palais, par les suffrages des seigneurs et des évêques à qui la reine Nantechilde s'en était rapportée, il se servit de sa puissance pour opprimer un seigneur franc nommé Willebaud, dont le crédit et la puissance faisaient ombrage au nouveau ministre. Une espèce de guerre civile éclata à cette occasion. Willebaud y fut tué ; mais Flaocate ne goûta pas longtemps le plaisir de la vengeance. S. Éloi prédit sa perte prochaine à ceux qui lui annonçaient sa

(1) *Vit. Sigiranni*, ap Labb. *Bibl.*, t. II, p. 439.

victoire. « Vous dites donc, leur répondit-il, que Willebaud est mort, et que Flaocate est vivant; et moi je dis que Willebaud vit maintenant dans le ciel, où il reçoit la récompense de ses mérites, et que Flaocate doit mourir avant dix jours. » Il mourut en effet misérablement sept jours après la prédiction du saint évêque, et le onzième jour après la mort de Willebaud. On prétend que ce dernier est honoré comme martyr dans l'Église de Lyon. S. Ouen loue effectivement la piété de Willebaud; mais Frédégaire, qui était aussi contemporain (1), l'accuse de quelques violences, qu'il aura sans doute expiées (2).

Après ce trait de la justice de Dieu contre Flaocate, il convient d'en signaler un de son infinie miséricorde à l'égard des plus grands pécheurs. La Vie de S. Landelin, qui fut vers le même temps fondateur de plusieurs monastères dans le diocèse de Cambrai, nous le fait connaître. C'était un jeune homme de qualité, qui avait été baptisé et élevé dans la piété par S. Aubert de Cambrai. Ce saint évêque, voyant ses heureuses dispositions, voulut l'engager dans son clergé. Mais Landelin se laissa séduire par quelques-uns de ses parents, qui lui firent entendre qu'il était honteux à un jeune homme qui avait de la naissance et des talents pour plaire au monde, de renoncer ainsi aux plaisirs du siècle avant de les avoir goûtés. Landelin, trop docile à ces conseils, quitta secrètement S. Aubert pour les suivre en liberté. Il fit de si rapides progrès dans le libertinage, qu'oubliant en même temps ce qu'il devait à Dieu

(1) Quelques savants ont cru que l'auteur de la *Chronique* qui porte le nom de Frédégaire, n'avait vécu que sous Charlemagne. Ce qui les a trompés, c'est qu'ils ont attribué au premier auteur les continuations qu'on a faites de son ouvrage à plusieurs reprises. Mais il est certain qu'il ne l'a conduit que jusqu'à la quatrième année de Clovis II. Le plus ancien manuscrit qu'on ait de cette *Chronique* en fait foi. Il paraît même que cet exemplaire a été écrit vers le même temps : car on y trouve joint un catalogue des papes, qui finit à Théodore, élevé sur le Saint-Siège l'an 641; et c'est une main postérieure et différente qui a ajouté les papes suivants jusqu'à Adrien I^{er}, qui vivait du temps de Charlemagne. Au reste on ne sait point d'où l'on a pris le nom de Frédégaire, qu'on a donné à l'auteur de cette *Chronique* : car aucun des manuscrits qu'on en a aujourd'hui ne porte ce nom, que nous lui avons donné comme les historiens nos prédécesseurs.

(2) Audoen. *Vit. Elty.*, l. II, c. xxvii. — Chifflet., apud Boll., t. I junii, p. 671.

et ce qu'il devait à sa famille, il devint voleur de profession (1). On va loin en peu de temps dans les voies larges de l'iniquité, quand on n'a plus d'autre guide que les passions fougueuses de la jeunesse !

Cependant S. Aubert ne cessait d'implorer la divine miséricorde pour son élève, lorsqu'un coup salutaire de la grâce le rappela du milieu de ses égarements. Landelin fut tellement frappé de la mort subite et funeste d'un de ses compagnons de débauche, que, les sentiments de sa première éducation se réveillant tout à coup, il revint se jeter aux pieds de S. Aubert et lui confesser ses crimes plus par ses larmes que par ses paroles. Le saint évêque, qui l'aimait comme son fils, le reçut avec les sentiments de tendresse que montra le père de l'enfant prodigue. Il mêla ses larmes avec les siennes, et ne lui prescrivit aucune pénitence, se contentant de le mettre dans un monastère, où il lui conseilla d'expié ses péchés par des austérités volontaires.

Il ne se trompait point en croyant pouvoir s'en rapporter à la ferveur de son pénitent. Landelin fit plus qu'on n'aurait exigé de lui. Quand il eut réparé le scandale de sa vie licencieuse, il reçut la tonsure, fit plusieurs pèlerinages à Rome, et fut enfin promu au diaconat et à la prêtrise. Ayant demandé ensuite la bénédiction de S. Aubert, il se retira à Lobbes sur la Sambre, dépendant du diocèse de Cambrai, quoique dans le pays de Liège, et il y bâtit le monastère de Lobbes en l'honneur de S. Pierre, celui d'Aune et celui de Vafiers, vers la Thierache (2). Il laissa S. Ursmare à Lobbes et S. Dadon à Vafiers, et, s'étant retiré dans une forêt du Hainaut avec deux de ses disciples, S. Adelin et S. Domitien, il y fonda le monastère de Crépin, où il mourut, vers l'an 696, dans les pratiques de la plus austère pénitence. Il est honoré le 15 juin.

(1) *Vit. S. Landel.*, apud Bolland., 15 januar.

(2) Folcuin, dans son *Histoire des abbés de Lobbes*, attribue à S. Ursmare les fondations des monastères d'Aune et de Vafiers : apparemment que S. Landelin et S. Ursmare firent de concert ces établissements.

On venait des extrémités même de l'Italie dans la Gaule, pour y pratiquer les exercices de la vie monastique. Deux frères que la grâce unissait encore plus que la nature, S. Sérénic et S. Sérénode, nommés vulgairement S. Sélérin et S. Séréné, y vinrent dans ce dessein vers le milieu du vi^e siècle. Ils étaient de Spolète, et avaient reçu à Rome le diaconat. Mais, se croyant trop honorés dans leur patrie, ils prirent le parti d'aller se cacher dans la Gaule. Ils se retirèrent dans le Maine, et vécurent quelque temps ensemble dans un lieu nommé alors Sauge, et depuis Saint-Séréné. Sélérin y laissa son frère, et passa avec un de ses disciples dans le diocèse de Séez, où il bâtit sur la Sarthe, en l'honneur de S. Martin, un monastère qui fut ruiné par les ravages des Normands (1). S. Sélérin fut enterré en ce lieu, qui porte aujourd'hui son nom; mais dans la suite on transporta son corps à Château-Thierry, où il est honoré le 7 mai. Celui de son frère S. Sérénode a été transféré à Saint-Maurice d'Angers, et il est honoré le 21 juillet. On remarque que S. Sélérin disait tous les jours le Bréviaire romain ou celui qui était usité en France, avec celui de S. Colomban ou de S. Benoît. Ce trait montre que les auteurs qui ont placé S. Sélérin vers le milieu du vi^e siècle, se sont trompés : S. Colomban ne fut connu dans la Gaule que longtemps après.

La plupart des monastères dont nous venons de parler, suivaient la règle de S. Colomban. Cet institut était plus florissant que jamais sous le gouvernement de S. Valdebert, abbé de Luxeuil, qui eut la consolation de le voir s'étendre dans presque toutes les provinces des Gaules. S. Théodulfe, surnommé Babolen, établit quatre monastères suivant cette règle; savoir : deux d'hommes dans le Berri, un sur la rivière de la Marmande, et l'autre dans un lieu nommé Goudiac, près de la rivière de l'Aubois; deux de filles, dédiés en l'hon-

(1) *Vit. Selerini*, apud Boll., 7 maii.

neur de la Ste Vierge, le premier à Charenton, également sur la Marmande, et le second à Nevers (1).

Un saint moine nommé Léobard avait aussi fondé près de Saverne en Alsace un monastère, qui fut d'abord appelé *la Celle de Léobard*, et quelque temps après *Maur-Munster*, du nom de Maur, qui en fut le cinquième abbé, sous le règne de Thierry de Chelles. S. Léobard est honoré le 31 décembre. Il y a lieu de croire qu'il suivit l'institut de S. Colomban, dont on le fait disciple. Ce monastère est plus connu sous le nom de Marmoutier, qu'il a conservé jusqu'à sa destruction. Il n'en reste plus que l'église, rebâtie au ix^e siècle.

L'ordre de S. Colomban, qui avait déjà donné à l'Église tant de saints confesseurs, eut la gloire de lui donner des martyrs dans la personne de S. Germain et de S. Randan. Germain était originaire de Trèves, où il fut élevé dans la piété et les lettres par S. Modoald, évêque de cette ville. Le grand exemple de S. Arnoul l'attira auprès de lui dans sa solitude. Après s'y être édifié quelque temps, il passa dans le monastère de S. Romaric, et de là à celui de Luxeuil, où il fut bientôt jugé digne de gouverner les autres. Le duc Gondoin ayant fait bâtir le monastère de Grandfel sur le territoire de Bâle, S. Valdebert y envoya de Luxeuil une colonie de moines, auxquels il donna Germain pour abbé. Il le chargea aussi du gouvernement du monastère de Werd et de celui de Saint-Ursits. Le saint abbé jouit d'une paix parfaite et en procura les avantages à ses inférieurs pendant la vie de Gondoin. Mais après la mort de ce duc, Boniface, surnommé Cathicus, son successeur, persécuta les moines de Grandfel et les vassaux du monastère. Il fit même marcher contre eux des soldats. Informé de cette agression, Germain prit en main des reliques et les saints Évangiles, et alla ainsi trouver Cathicus avec Randan, prévôt de son monastère. Armé de la sorte, il se fit craindre et respecter du duc, qui parut avoir honte de ses violences. Le saint abbé

(1) *Vit. S. Eustasii*, c. III, apud Boll., 29 mart.

retournait à son monastère, quand il fut attaqué dans le trajet par une troupe de scélérats, qui le percèrent de coups de lance ainsi que son compagnon, la veille de la Chaire de S. Pierre, c'est-à-dire le 21 février, jour auquel il est honoré comme martyr avec S. Randoal ou Randan (1).

On ne sait pas en quelle année arriva cette mort précieuse devant Dieu, mais ce dut être vers le milieu du VII^e siècle. On peut rapporter environ au même temps le martyre d'un saint abbé du diocèse de Vienne, nommé Maxime, honoré le 2 janvier. Mais les actes que nous en avons sont si pleins d'anachronismes, que nous n'osons pas nous en rapporter à eux pour en parler avec plus d'étendue.

Le duc Gondoin, que nous venons de nommer, était père de Ste Salaberge, qui fut successivement le modèle d'une pieuse mère de famille et d'une sainte abbesse. Nous avons vu comment elle fut guérie dans son enfance par S. Eustase, après qu'elle lui eut promis de se consacrer au Seigneur. Mais on se persuada aisément qu'une promesse faite dans un âge si tendre n'obligeait pas Salaberge, et on la contraignit de se marier à un jeune seigneur nommé Ricran, qui mourut deux mois après. Dès que Salaberge vit ses liens rompus, elle ne songea qu'à se retirer au monastère de Remiremont. On eut recours à l'autorité du roi Dagobert, qui lui fit épouser en secondes noces un seigneur de sa cour, nommé Blandin, et surnommé Bason.

La piété de son mari la consola de la nécessité où elle avait été de se remarier. On ne vit point dans ce siècle une plus heureuse alliance, parce qu'on n'en vit pas une plus sainte. La vertu, qui unissait à Dieu les nouveaux époux, rendait les liens qui les attachaient l'un à l'autre et plus étroits et plus doux; il ne manquait à leur bonheur que d'avoir des enfants. Salaberge en demanda à Dieu avec confiance, et, pour en obtenir, elle fit un pèlerinage à Reims au tombeau de

(1) *Vit. S. Germ.*, apud Bolland., 21 febr.

S. Remi, promettant que s'il lui en naissait un, elle le consacrerait au Seigneur. Elle eut cinq enfants, trois filles et deux fils, qu'elle offrit avec plaisir à Celui qui les lui avait donnés (1). Cependant, comme elle avait toujours quelque scrupule de n'avoir pas suivi sa première vocation, elle obtint le consentement de son mari pour se faire religieuse, et l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin, après s'être séparé d'une épouse qu'il aimait si tendrement, n'eut pas de peine à sacrifier tout le reste, pour ne travailler qu'à sa propre sanctification.

Salaberge fit d'abord bâtir, sous la direction de S. Valdebert, un monastère sur le territoire de Langres, où elle se retira, et où plus de cent filles, la plupart de qualité, vinrent se ranger sous sa conduite. L'église était presque achevée, lorsque la sainte abbesse remarqua que ce monastère était situé sur les confins des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, et pouvait être exposé aux ravages des guerres civiles, si fréquentes à cette époque; le lieu en paraissait mal choisi pour servir de retraite à des filles. Après en avoir conféré avec son mari et avec S. Valdebert, elle prit la résolution de transférer sa communauté à Laon, ville que sa situation sur le sommet d'une montagne met à l'abri d'une attaque subite. Salaberge, ayant donc pris les mesures nécessaires pour la transmigration, se mit en chemin avec toutes ses religieuses. Attilon, évêque de Laon, successeur de S. Chagnoald et frère de Leudégile, alors évêque de Reims, alla au-devant d'elles avec son clergé en chantant des psaumes, et les reçut comme une troupe d'anges tutélaires. On travailla en diligence à leur bâtir un monastère, que la réputation de l'abbesse rendit bientôt très-florissant. On y comptait sept églises et environ trois cents religieuses, qui se relevaient par troupes pour la psalmodie perpétuelle, sur le modèle des monastères d'Agaune et de Remiremont. Salaberge gouverna cette nombreuse

(1) *Vita Salaber.*, apud Duchesne, t. I, et apud Mabill., t. II.

communauté avec douceur et fermeté, donnant l'exemple de l'humilité et de la ferveur et accomplissant d'abord elle-même ce qu'elle commandait aux autres. Elle mourut saintement le 22 septembre, vers l'an 656, après avoir eu révélation du jour de sa mort.

Elle eut la consolation d'avoir sanctifié presque toute sa famille par ses exemples et par ses prières. Gondoin, son père; Bodon, son frère; Blandin (1), son mari; Austrude, sa fille, et ses deux fils Eustase et Baudouin sont honorés comme saints. On leur donne cette qualité dans un ancien livre de prières qui a été à l'usage de la reine Emma, mère de Louis V.

Austrude embrassa la vie religieuse et succéda à sa mère dans le gouvernement du monastère. Eustase, l'aîné, mourut en bas âge; mais Baudouin devint archidiacre, et fut assassiné par des scélérats comme il allait plaider pour sa sœur Austrude. Il est révééré comme martyr le 8 janvier.

Bodon, autrement Leudvin, frère de Ste Salaberge, était un des plus puissants seigneurs de ce temps-là, et il en devint un des plus saints évêques. Ayant renoncé généreusement au monde avec sa femme Odila, qui se fit religieuse dans le monastère de Ste Salaberge, il fut élevé sur le siège de Toul, qu'il illustra par ses vertus. Il fonda pour des religieuses, dans le pays des Vosges, le monastère appelé de son nom Bonmoutier (*Bodonis monasterium*), et il y établit abbesse sa fille Tiethberge. Dans la suite, Bertholde, évêque de Toul, fit rebâtir ailleurs ce monastère sous le nom de Saint-Sauveur, et le donna à des moines; plus tard il passa à des chanoines.

Celui de Ste Salaberge changea pareillement de nom et de destination. Il fut d'abord appelé le monastère de Sainte-Marie, et prit ensuite le nom de Saint-Jean, parce qu'une des sept églises était dédiée sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. Il fut possédé par des religieuses jusqu'au xii^e siècle. A cette

(1) Il y a un S. Blandin honoré le 1^{er} mai au diocèse de Meaux, dans un village qui porte son nom : ce pourrait être le mari de Ste Salaberge. V. Bolland., 1 maii.

époque on mit à leur place des moines de S. Benoît. Ce changement se fit à la requête de Barthélemy, évêque de Laon, par l'autorité d'Innocent II, de Louis VI, et de Renauld, archevêque de Reims (1).

On attribue encore à S. Bodon la fondation du monastère d'Estival, dans les Vosges. Il fut établi d'abord pour douze chanoines, et ensuite successivement possédé par des moines, par des religieuses, et de nouveau par des chanoines séculiers dépendants de l'abbaye des religieuses d'Andelau. L'abbesse Mathilde le céda enfin aux prémontrés. C'est ainsi qu'un grand nombre de collégiales sont devenues des monastères, de même qu'un grand nombre de monastères ont été changés en collégiales; jusqu'à ce qu'enfin ils disparurent les uns et les autres, pour la plupart, dans la tourmente révolutionnaire.

L'Irlande, si féconde en saints, fournit en ce temps-là à la France, dans la personne de S. Fursy, un nouvel apôtre, qui y fonda aussi plusieurs monastères. C'était un saint moine d'une vertu et d'une naissance également distinguées. En quittant l'Irlande sa patrie, il s'arrêta d'abord en Angleterre dans les États de Sigebrecht, roi des Saxons orientaux. Ce prince montrait une grande piété depuis sa conversion à la foi; elle avait été le résultat des saints enseignements qu'il avait reçus dans la Gaule (2). En effet, obligé par quelques factieux de se réfugier à la cour de France, qui était dès lors l'asile des princes persécutés, il y abjura l'idolâtrie, dont il faisait profession, et reçut le baptême. Rentré peu après en possession de son trône, il y fit régner la religion avec lui; et pour instruire ses sujets, il établit une école dans son royaume, sur le modèle de celles qu'il avait vues dans la Gaule. Il quitta ensuite la couronne pour embrasser la vie monastique.

Fursy, ayant gouverné quelques années le monastère qu'il avait bâti dans le royaume de Sigebrecht, en laissa le gouver-

(1) Herman., *de Mirac. S. Marie Laud.*, l. III, c. xxii.— La préfecture du département de l'Aisne occupé aujourd'hui une partie de cette ancienne abbaye.

(2) Bed. *Hist.*, l. III, c. xviii.

nement à son frère S. Foillain, pour se retirer dans la solitude avec S. Outain, son autre frère. Il passa ensuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra sur sa route ne tardèrent pas à le faire connaître. Il ressuscita dans le Ponthieu le fils du duc Aimon (1); et, sur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le roi Clovis II et par Erchinoald, maire de son palais, qui le retinrent dans la Gaule. Ce ministre lui donna à choisir celle de ses terres qui lui plairait le plus, pour y fonder un monastère. Fursy choisit Lagny sur la Marne et il y bâtit un monastère, où il y avait trois églises (2).

A peine cet établissement fut-il achevé que Fursy se mit en chemin pour retourner en Angleterre. Il tomba malade dans un village nommé (3) Mazeroëles près de Dourlens, et y mourut le 16 janvier, vers l'an 650 (4). Le duc Aimon, à qui cette terre appartenait, voulut avoir son corps; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui était de sa dépendance, et où il faisait bâtir une belle église. Elle devint une collégiale, et porta le nom de Saint-Fursy. Quelques auteurs font S. Fursy évêque, et il est représenté sur le portail de son église de Péronne avec des habits pontificaux; mais l'ancien auteur de sa Vie ne lui donne pas cette qualité, non plus que le vénérable Bède.

Environ quatre ans après la mort de S. Fursy, son corps fut trouvé entier, et transporté dans une chapelle à l'orient de l'autel, par S. Éloi de Noyon, S. Aubert de Cambrai, S. Foillain, frère de S. Fursy, et S. Emmien, abbé de Lagny,

(1) Cet Aimon, duc de Ponthieu, est le même qui reçut chez lui S. Josse, dont nous avons parlé. Le Ponthieu était alors un duché, il n'eut dans la suite que le titre de comté (Basse-Picardie).

(2) Ce monastère, ruiné par le temps et reconstruit au *xviii^e* siècle sur de moindres proportions, existe encore; il est occupé en partie par l'hôtel de ville, par une école communale et par la gendarmerie. Le reste appartient à des particuliers. L'église du monastère, joli monument gothique, est aujourd'hui l'église paroissiale de Lagny.

(3) Il y a près Mazeroëles un lieu nommé Forshem, comme qui dirait *la maison de Fursy*; car *ham* ou *hem*, en tudesque, signifie *maison*, *demeure*, et c'est d'où nous est venu le nom de *hameau*.

(4) *Vita Fursæi*, 16 jan.

honoré le 10 mai (1). On peut compter au nombre des disciples de S. Fursy ses deux frères, S. Foillain et S. Outain, qui passèrent dans la Gaule; S. Emmien, qu'il établit abbé de Lagny; les SS. Eloquius et Mumbole, abbés du même lieu; S. Etton et S. Madelgisile, dont l'histoire est peu connue.

Outre l'église où S. Fursy fut enterré, Erchinoald avait fait bâtir un monastère sur le mont des Cygnes, près de Péronne, en l'honneur de S. Quentin et pour des moines irlandais. C'est ce qui donna lieu d'appeler cette ville *Perona Scotorum* (2), ainsi qu'on la trouve nommée dans d'anciennes chartes. On l'appelait aussi *Cygnopolis*, c'est-à-dire, la ville des Cygnes. Le mont des Cygnes est connu aujourd'hui sous le nom de mont Saint-Quentin.

Deux autres célèbres monastères furent fondés, environ vers le même temps, par les libéralités du roi Clovis II : celui de Saint-Pierre, qui reçut depuis le nom de Saint-Maur des Fossés, et celui de Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoit-sur-Loire. Blidégisile, archidiacre de Paris, obtint du roi le vieux château des Bagaudes, situé sur la Marne, à deux lieues de Paris, et y bâtit un monastère en l'honneur de la Ste Vierge et de S. Pierre, qui fut surnommé *des Fossés*, à cause de ceux qui entouraient ce château. Il en donna le gouvernement à Babolein, qu'on fit venir dans ce dessein de Luxeuil ou de Solignac. S. Babolein est honoré le 26 juin. Il ne faut pas le confondre avec un saint de même nom qui fut abbé de Bobbio, comme le fait l'auteur de sa Vie, écrite longtemps après, et si pleine de fautes que nous ne croyons devoir lui faire aucun emprunt pour notre histoire. Ce monastère fut fondé sous l'épiscopat d'Audobert, prédécesseur de S. Landri, vers le milieu du VII^e siècle. Les reliques de S. Maur, qui y furent transférées dans la suite, le rendirent plus célèbre et le firent changer de nom; mais elles n'empê-

(1) Nous avons suivi l'auteur de la première Vie de S. Fursy, rapportée par le P. Bollandus.

(2) Les Irlandais étaient appelés *Scoti*, parce qu'ils étaient venus d'Écosse.

chèrent pas que les moines ne tombassent dans un relâchement qui obligea, dans le xvi^e siècle, le pape Clément VII à les séculariser. Le monastère a été détruit en 1786.

La fondation du monastère de Fleury fut l'ouvrage de Léodebode, abbé de Saint-Agnan d'Orléans. Ayant échangé quelques terres de son patrimoine avec celle de Fleury, qui appartenait au roi, il y bâtit un monastère et deux églises. La principale était dédiée sous l'invocation de S. Pierre, et l'autre sous celle de la Mère de Dieu. On a pu remarquer que la plupart des monastères de ce temps-là choisissaient S. Pierre pour patron ; nous en verrons dans la suite beaucoup d'autres exemples, nouvelle preuve du respect et de l'attachement de nos ancêtres pour le Saint-Siège. Rigomare (1) fut le premier abbé de Fleury, et S. Mummole lui succéda cinq ans après. Il ne reste plus du monastère que la principale église.

La fondation de tant de monastères dans les États et sous le règne de Clovis II, font assez voir combien l'état monastique était florissant dans le vii^e siècle. On en jugera encore mieux par ce que nous apprend un ancien auteur du nombre de religieux et de religieuses qui étaient dans les monastères de Vienne et des environs. « Il y avait, dit-il (2), trente religieuses dans le monastère de Sainte-Colombe ; quatre cents moines dans les monastères de Grigny ; près de cinq cents dans celui de Saint-Pierre, situé au midi de la ville ; cinquante dans celui de Saint-Gervais et Saint-Protais ; cinquante dans celui de Saint-Jean-Baptiste, et un pareil nombre dans celui de Saint-Vincent ; trente dans celui de Saint-Marcel ; vingt-cinq veuves religieuses dans le monastère de Sainte-Blandine ; cent religieuses dans celui de Saint-André, hors l'enceinte de la ville ; cent dans un autre monastère de Saint-André ; quarante dans celui de Saint-Nicet, et dans le monastère de Saint-Martin cent cinquante moines. » C'est-à-dire qu'il y avait à Vienne et aux envi-

(1) Adrevalde, moine de Fleury, omet Rigomare, et compte Mummole pour premier abbé de son monastère ; mais Aimoin met Rigomare le premier.

(2) *Vit. S. Clari*, c. II, apud Boll., 1 jan.

rons plus de douze cents moines et près de trois cents religieuses, sans parler de plusieurs autres communautés de clercs et de personnes de piété qui vivaient ensemble. Ces communautés étaient au nombre de soixante dans le seul diocèse de Vienne. C'est l'auteur de la Vie de S. Clair qui nous apprend ce détail.

Clair était un saint abbé de Vienne qui florissait en ce temps-là. S. Caldéold, évêque de cette ville, lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Marcel ; il s'acquitta de cette charge avec autant de zèle que de piété, et acquit une grande renommée par le don de prophétie que sa sainteté lui avait mérité. Se sentant attaqué de la maladie dont il mourut, il se rendit au jardin du monastère (1), y fit assembler ses moines et leur dit : « Mes frères, je ne vous cacherai point ce que le Seigneur m'a révélé. Cette église aura six évêques qui la gouverneront en paix ; mais après leur mort, sous l'épiscopat du septième, on aura à subir une cruelle persécution de la part des païens, à qui cette ville sera livrée par un juste jugement de Dieu. Les moines et les autres habitants du pays seront les uns massacrés, les autres mis en fuite ; les saints lieux seront brûlés ou changés en une affreuse solitude. » Les ravages que firent les Sarrasins dans le territoire de Vienne et dans plusieurs provinces de la Gaule, ne vérifièrent que trop cette prédiction. S. Clair est honoré le 1^{er} janvier, et S. Caldéold le 14 du même mois.

L'état monastique ne faisait pas moins de progrès dans le royaume d'Austrasie, sous le règne de Sigebert III. Ce religieux prince donnait lui-même sur le trône un modèle des vertus qui font l'ornement des cloîtres : il faisait consister sa magnificence à bâtir des monastères, et répandait ses trésors dans le sein des pauvres et des serviteurs de Dieu. Il eut surtout une considération particulière pour S. Remacle et pour S. Goar, qui se retira dans ses États pour y mener la vie érémitique.

(1) *Vit. S. Clari*, c. v, apud Bolland., 1 jan.

Goar naquit dans l'Aquitaine; étant passé de là dans l'Austrasie, il se bâtit un oratoire et une cellule au-dessus du confluent de la Moselle et du Rhin, avec la permission de Felicius, alors évêque de Trèves. Il y édifia toute la contrée par ses vertus et par ses exhortations. Il s'était fait une loi de célébrer tous les jours la messe et de réciter tout le psautier; il prenait son repas ensuite avec les pauvres qui étaient venus le trouver. Il se distinguait surtout par la charité avec laquelle il exerçait l'hospitalité. Mais la complaisance qu'il avait de manger quelquefois le matin avec ses hôtes, avant de les laisser partir, donna occasion de le calomnier auprès de Rustique, qui paraît avoir succédé à S. Modoald sur le siège de Trèves. Le saint homme fut obligé d'aller à Trèves pour se justifier. L'évêque avait fait assembler son clergé pour examiner sa conduite; Goar comparut devant ce tribunal, avec un air humble, mais plein de confiance. Il commençait à parler pour sa défense, lorsqu'on apporta un enfant qu'on venait de trouver exposé (1). Car celui qui voulait nourrir ces sortes d'enfants prenait un certificat de l'évêque, afin de n'être pas inquiété. « Voilà, dit alors le prélat (2), une belle occasion pour Goar de montrer qu'il est aussi saint qu'on le publie. Je croirai tout ce qu'on m'a dit contre lui, à moins qu'il n'oblige cet enfant nouvellement né à déclarer quel est son père. » Une pareille proposition jeta Goar dans un grand trouble. Après s'être défendu quelque temps, il demanda humblement à Dieu le miracle qu'on souhaitait en preuve de son innocence. Mais quelle ne fut pas sa stupeur et celle des assistants, quand l'enfant dit d'une voix distincte que l'évêque Rustique était son père. La confusion du prélat lui fut aussi salutaire qu'elle était profonde et juste, il se jeta en versant d'abondantes larmes aux

(1) Vandelbert nous apprend qu'il y avait dans les rues de Trèves un grand bassin de marbre, destiné à recevoir les enfants que les mères ne voulaient pas nourrir, et que ce bassin avait été donné dans la suite à l'abbaye de Prum, où il servait à se laver les mains. On voit par d'autres monuments que, pour éviter que de malheureuses filles ne fissent mourir leurs enfants, on leur permettait de les exposer à la porte des églises.

(2) Vandelb. *Vit. Goaris.*

piéd̄s de l'homme de Dieu, qui le consola, et lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Un événement si singulier et si miraculeux fit grand bruit à la cour. Le roi Sigebert voulut voir Goar, et lui déclara qu'il avait résolu de l'élever sur le siège de Trèves, à la place de celui qui avait déshonoré son ministère. L'humble solitaire refusa constamment cette dignité, et demanda à Dieu avec larmes de l'exempter de ce fardeau. Il tomba aussitôt malade, et ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vécut encore, comme pour accomplir la pénitence qu'il s'était engagé à faire pour l'évêque Rustique : il mourut le 6 juillet vers l'an 649. Le lieu consacré par sa pénitence est situé sur les bords du Rhin et connu aujourd'hui encore sous le nom de Saint-Goar. Rustique fit de son côté une pénitence exemplaire, et quelques auteurs croient que c'est lui dont le *Martyrologe romain* fait mention au 14 octobre sous le nom de S. Rustique, évêque de Trèves; mais il y a un autre Rustique, premier du nom, que Baronius pense être celui que l'Église honore (1).

La Providence ne permet pas que les saints qui redoutent les dignités de l'Église les évitent toujours, comme fit S. Goar. Le roi Sigebert trouva une résistance moins invincible dans S. Remacle, auquel il confia le gouvernement de plusieurs monastères et qu'il éleva enfin à l'épiscopat. Remacle était l'abbé de Solignac dont nous avons parlé; mais on a pu remarquer, par un grand nombre d'exemples, que les abbés et les moines quittaient alors aisément leurs monastères pour passer dans d'autres couvents. Remacle, ayant quitté le sien, alla dans l'Austrasie, où il gouverna d'abord celui de Cougnon, bâti par Sigebert sur le Semoy, près de la ville de Bouillon (2). Ayant ensuite représenté à ce prince que nul emplacement ne serait plus favorable à l'établissement des monastères que la forêt des Ardennes, si propre à la solitude nécessaire à la vie monastique, Sigebert en fit bâtir deux dans cette forêt et

(1) *Not. Martyr. rom.* — (2) Ville de Belgique (Luxembourg).

il donna encore le gouvernement de l'un et de l'autre à Remacle : savoir, Malmédy et Stavelo. Ils étaient fort voisins, quoique le premier fût du diocèse de Cologne, et le second de celui de Liège.

C'est encore à la magnificence de Sigebert qu'on dut la fondation du monastère de Saint-Martin de Metz, où il choisit sa sépulture. On assure que Sigebert fonda jusqu'à douze monastères, qui sont aujourd'hui pour la plupart inconnus. Ceux dont nous avons parlé pourraient suffire pour prouver sa piété et sa libéralité envers les Églises. Mais il sembla que ce prince, satisfait de faire briller la sainteté sur le trône, méprisât la gloire de paraître un grand roi. Il laissait tout le manie-ment des affaires à ses ministres : heureux lui et son peuple, s'il en eût toujours trouvé de semblables à Pépin, dont la probité égalait la prudence ! Des hommes de ce caractère sont trop rares : leurs successeurs ne les remplacent point.

Pépin, surnommé de Landen, était mort dès l'an 640, avec la réputation d'un grand et d'un saint ministre d'État. Il fit voir par sa conduite que les vertus chrétiennes ne sont pas incompatibles avec les talents que demande la vraie politique, et gouverna avec autant de sagesse que d'autorité sous la minorité de Sigebert. Il sanctifia ce jeune roi, dont l'éducation lui était confiée ; il sanctifia presque toute sa famille, et se sanctifia lui-même dans un poste où la conscience peut si facilement faire naufrage. « Pépin, dit l'auteur de sa Vie (1), était l'oracle de la sagesse, le trésor des conseils, la défense des lois, la fin des procès, le soutien de la patrie, l'ornement de la cour, le modèle des grands et l'école des rois. » Il est honoré le 21 février. On lui donne la qualité de saint dans des litanies publiques, et dans quelques martyrologes ; cependant plusieurs écrivains ne lui attribuent que celle de bienheureux. Grimoald, fils de Pépin, lui succéda dans la charge de maire du palais, et parut avoir hérité de toutes les qualités de son père, excepté de la plus précieuse, c'est-à-dire de sa vertu.

(1) *Vit. B. Pepini*, apud Duchesne, t. I, p. 596.

Mais il sut adroitement dissimuler : c'est un art qu'on apprend aisément à la cour. Le roi Sigebert, trompé par les apparences, aima le nouveau ministre jusqu'à en adopter le fils, qu'il désigna pour son successeur à la couronne d'Austrasie dans le cas où il mourrait sans enfants (1). Nous verrons quelle faute politique commit en cela ce prince, si toutefois le bruit qu'on répandit de cette adoption ne fût pas un artifice de Grimoald.

Quant à la Ste Itte ou Ittuberge, veuve de Pépin, elle était bien éloignée d'approuver les projets ambitieux de son fils. Cette pieuse femme, après la mort de l'époux qu'elle venait de perdre, ne trouva plus rien dans le monde qui fût digne de l'attacher. Elle quitta aussitôt la cour et se retira en Brabant dans une de ses terres, où elle résolut de garder la continence dans un saint veuvage. Elle avait deux filles d'une rare piété, Ste Beggue et Ste Gertrude. La première était mariée à Anségise, fils de S. Arnoul de Metz ; et la seconde, qui n'avait alors que quatorze ans, était recherchée en mariage par ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, tant pour ses qualités personnelles que pour sa naissance et ses richesses. Mais Gertrude ne voulait d'autre époux que celui des vierges : elle avait déclaré sa résolution dès son enfance.

Pépin ayant un jour invité le roi Dagobert à dîner, le prince s'y rendit accompagné d'un jeune courtisan, fils d'un duc d'Austrasie, qui pria le roi d'engager Pépin à lui promettre Gertrude en mariage. On la fit venir en présence des conviés, et le roi, proportionnant son discours à son âge, lui demanda si elle ne serait pas bien aise d'avoir pour mari un jeune seigneur tout chamarré d'or. Mais la jeune enfant répondit avec une vivacité et une fermeté qui surprirent les assistants, qu'elle n'aurait jamais ni celui-là ni aucun autre, que Jésus-Christ seul serait son époux. L'âge ne fit que fortifier en elle ces sentiments, et elle ne songeait qu'à vivre avec sa

(1) *Vit. Sigeberti*, c. v, apud Boll., 1 febr.

mère dans la solitude d'une maison de campagne, lorsque S. Amand, qui continuait dans la Flandre les fonctions de son apostolat, vint les visiter (1).

Ce saint évêque conseilla à Itte de faire bâtir un monastère à Nivelles pour elle et pour sa fille. Itte fit aussitôt mettre la main à l'œuvre, et, quand le monastère eut été achevé, malgré bien des traverses, elle reçut le voile des mains de S. Amand. Présentant ensuite sa fille à l'autel, elle lui coupa elle-même les cheveux en forme de couronne : en effet on coupait les cheveux aux vierges en les consacrant à Dieu ; on ne les rasait point : on en trouve la preuve dans un décret du concile de Lestines, qui ordonne de raser les religieuses qui seraient tombées dans quelque faute honteuse (2). Gertrude reçut le voile quelque temps après, et sa mère la fit aussitôt nommer abbesse de Nivelles ; mais elle garda toujours la meilleure part du gouvernement du monastère tant qu'elle vécut. Cette pieuse veuve mourut la douzième année après la mort de son mari, c'est-à-dire l'an 652, et fut enterrée à Nivelles dans l'église de Saint-Pierre. Elle est honorée le 8 mai. Plusieurs auteurs ne lui donnent, comme à Pépin, que la qualité de bienheureuse.

Gertrude se trouva alors chargée seule du gouvernement d'une nombreuse communauté de filles. Elle n'avait que vingt-six ans, mais la maturité du caractère avait devancé chez elle celle de l'âge. Pleine de charité pour toutes ses sœurs, elle sut corriger avec sévérité celles qui transgressaient la règle, et la bonté, qui était l'habitude de son caractère, n'affaiblit point son zèle. La sainte abbesse s'appliqua surtout à donner à ses religieuses de pieux et d'habiles directeurs, persuadée que c'est principalement de leur choix que dépendent la paix et le bon ordre d'une maison religieuse. Elle employa donc à l'instruction et à la direction de ses filles les deux frères de S. Fursy, S. Foillain et S. Outain, qui étaient

(1) *Vit. Gertrud.* — (2) *Can.* 6

venus dans la Gaule. Sous ces pieux maîtres, elle étudiait elle-même l'Écriture sainte ; sa piété s'en nourrissait, elle la savait presque par cœur et y trouvait toujours de nouveaux motifs de ferveur. L'étude des saintes lettres ne peut manquer d'être utile, même aux femmes, quand elles la font sous la direction de docteurs soumis à l'Église, et que la curiosité ou la vanité ne les fait pas entrer dans des questions qu'elles ne peuvent ni ne doivent approfondir.

Ste Gertrude, après avoir gardé quelque temps S. Outain auprès d'elle, lui donna la terre de Fosse pour y bâtir un monastère. S. Foillain ou Foignan demeura à Nivelles, où sans doute il y avait un double monastère, pour les moines ou les clercs qui servaient de directeurs aux religieuses. S'étant un jour mis en chemin pour aller voir son frère, avec trois de ses disciples, il fut assassiné avec eux par des voleurs, vers l'an 655, et il est révérendé comme martyr avec ses compagnons, le 31 octobre. S. Outain ou Ultan fut dans la suite abbé du monastère de Péronne, et il mourut vers l'an 680. On honore sa mémoire le 1^{er} mai.

On devait au zèle et aux conseils de S. Amand l'établissement du célèbre monastère de Nivelles (1), devenu plus tard une illustre collégiale de chanoinesses. Ce saint évêque, qu'on peut regarder avec justice comme le père et le premier fondateur des monastères des deux sexes dans cette partie de la Belgique qu'on a nommée la Flandre, en fonda vers le même temps un nouveau à Marchiennes (2), par les libéralités de S. Adalbalde (3) et de Ste Rictrude, son épouse. C'était une famille toute sainte, et chez laquelle la piété n'était pas moins héréditaire que la noblesse. Adalbalde était petit-fils d'une pieuse dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du monastère d'Hamay, et qui est honorée comme sainte le 6 dé-

(1) La ville s'est formée autour de ce monastère et lui doit son origine.

(2) Marchiennes (Nord) doit aussi son origine au monastère.

(3) La *Chronique de Marchiennes* fait S. Adalbalde frère d'Erchinoald ou Archambauld, alors maire du palais.

cembre : on ne saurait donc la confondre avec Ste Gertrude de Nivelles, qui consacra à Dieu sa virginité. Adalbalde, en épousant Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche et noble, l'avait moins recherchée pour ses grands biens que pour sa vertu. Aussi le Ciel versa-t-il ses plus abondantes bénédictions sur ce mariage. Il en naquit quatre enfants, que l'Église a tous mis au nombre des saints, aussi bien que leur père et leur mère (1). Ces enfants sont : S. Mauronte, qui fut baptisé par S. Riquier, et dont nous parlerons dans la suite ; Ste Eusébie, qui devint abbesse d'Hamay ; Ste Clothesende, qui le fut de Marchiennes ; et Ste Aldesende, morte dans son enfance.

Adalbalde, chef de cette sainte famille, fut assassiné dans un voyage qu'il fit dans la troisième Aquitaine, appelée depuis la Gascogne, à cause des Basques ou Vascons qui s'y établirent (2). Il est révérendu comme martyr, suivant l'usage, dont nous avons parlé ailleurs, de donner cette qualité aux personnes pieuses mises à mort injustement. Ste Rictrude, après l'assassinat de son mari, se retira à Marchiennes, où S. Amand avait établi S. Jonas pour premier abbé. C'était un monastère d'hommes ; mais, en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses, et après la mort de cet abbé elles occupèrent seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans.

L'infatigable S. Amand continuait toujours ses missions dans la Belgique, avec un succès digne récompense de ses travaux apostoliques. Une des plus belles conquêtes qu'il y fit à Jésus-Christ, fut S. Bavon. C'était un homme de qualité, qui avait mené pendant sa jeunesse une vie très-licencieuse ; le mariage même n'avait pas mis un frein à ses passions. Sa conversion, après tant de désordres, ne rendit que plus éclatantes

(1) *Vit. Rictrud.*, apud Boll., 12 maii.

(2) S. Adalbalde est honoré le 2 février, Ste Rictrude le 12 mai, S. Mauronte le 5 mai, Ste Eusébie le 16 mars, Ste Clothesende le 30 juin, Ste Aldesende le 24 décembre, et S. Jonas, premier abbé de Marchiennes, le 1^{er} août.

les infinies miséricordes de Dieu, qui fit de ce pécheur un parfait modèle de pénitence. Bavon, après la mort de sa femme, fut touché des prédications de S. Amand; et, sans écouter le respect humain, qui est si souvent un obstacle à la conversion des grands, il alla se jeter aux pieds du saint apôtre et lui confessa tous ses péchés avec larmes. Ayant ensuite distribué ses biens aux pauvres, il reçut de S. Amand la tonsure cléricale et le suivit quelque temps dans ses missions, pour s'affermir dans le bien et réparer les scandales qu'il avait donnés (1).

Après ce premier éclat de sa conversion, Bavon se retira à Gand dans le monastère que ce saint évêque y avait établi, sous la conduite de S. Florbert. Ce fut là que ce saint pénitent fit voir ce que peut l'homme le plus faible avec le secours de la grâce. Rien de ce qui peut humilier l'esprit et macérer la chair ne le rebuta. Un esclave qu'il avait autrefois maltraité et fait emprisonner, étant venu le voir, Bavon se jeta à ses pieds en lui disant : « C'est moi qui vous ai vendu, lié de courroies. Oubliez, je vous en conjure, le mal que je vous ai fait et accordez-moi une grâce : frappez mon corps de verges, rasez-moi la tête comme on fait aux voleurs, et jetez-moi en prison les pieds et les mains liés, comme je le mérite; peut-être, si vous faites cela, la clémence divine m'accordera-t-elle mon pardon. L'esclave protesta qu'il n'oserait jamais se permettre d'infliger à son maître un pareil traitement; mais le saint pénitent employa toute son éloquence à persuader à cet homme de faire ce qu'il lui demandait. Cédant enfin et obéissant à regret, l'esclave, vaincu par les prières, fit ce qui lui était ordonné : il lia les mains à l'homme de Dieu, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à un bâton et le conduisit à la prison publique, où il resta plusieurs jours, déplorant jour et nuit ces actes d'une vie mondaine, dont le souvenir pesait sans cesse sur sa conscience comme un lourd fardeau. La prudence

(1) *Vit. S. Bavonis.*

humaine trouvera qu'il y a quelque excès dans une telle conduite, mais la grâce conduit les âmes généreuses par des voies inconnues.

Bavon croyait n'en pouvoir assez faire pour expier ses péchés. Couvert d'un cilice, il couchait sur la terre, n'avait pour siège et pour oreiller qu'une pierre, et tenait ses pieds passés dans des entraves semblables à celles dont se servaient les anciens pour tourmenter les coupables. Il ne prenait pour toute nourriture que du pain d'orge et de l'eau. Avec ces austérités la vie cénobitique lui parut encore trop douce pour un pécheur comme lui. Il s'enfonça dans la forêt voisine, et vécut quelque temps dans le creux d'un gros arbre, qu'il arrosait sans cesse de ses larmes. Il ne rentra dans le monastère qu'à la condition qu'on lui bâtirait une cellule pour y vivre reclus. Il pria S. Amand et S. Florbert de lui permettre de s'y enfermer. Le saint évêque et le saint abbé, ayant fixé le jour de son entrée dans cette cellule, s'y rendirent avec le clergé et le peuple pour faire la cérémonie de la réclusion, et après que S. Amand eut administré l'Eucharistie à Bavon, on l'ensevelit plutôt qu'on ne l'enferma : car la cellule était un vrai tombeau, et il y mourut peu de temps après.

Nous voyons par la règle de Grimlaïc qu'il fallait avoir la permission de l'évêque pour se faire reclus; que celui qui voulait l'être promettait la stabilité, en présence de l'évêque et du clergé assemblé; que la cellule devait être petite, avoir un petit jardin et un oratoire, si le reclus était prêtre; ou, sinon, être attenante à quelque église, d'où par une fenêtre le reclus pût entendre la messe et recevoir la communion. On murait la porte de la cellule, et l'évêque, pour plus grande précaution, y apposait son sceau. S. Bavon succomba bientôt à tant de macérations. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il manda un ami qu'il avait dans le monastère de Turhault, nommé Domtin, et, ayant reçu le corps et le sang de Jésus-Christ, il mourut le 1^{er} octobre, vers l'an 650, après trois ans de pénitence. Ste Gertrude de Nivelles eut révélation de

sa mort, et elle envoya des linceuls pour l'ensevelir (1). Il fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Pierre de Gand, qui prit dans la suite le nom de Saint-Bavon. C'est aujourd'hui l'église cathédrale.

Un saint évêque irlandais nommé Livin, qui était passé dans le Brabant pour y prêcher la foi, fit en vers latins une belle épitaphe de S. Bavon, à la prière de l'abbé Florbert, à qui il écrivit aussi une lettre en vers en la lui adressant. On y voit que Livin était assez bon poète. Il y remercie le saint abbé des secours qu'il lui envoyait dans sa mission, et il se plaint éloquemment des persécutions qu'on lui suscitait dans son ministère apostolique. « Peuple ingrat, dit-il aux habitants du Brabant, que vous ai-je fait? Je vous porte des paroles de paix, et vous me déclarez la guerre; mais la palme du martyr me fera triompher de votre férocité. Je ne serai pas trompé dans mon espérance; c'est Dieu même qui m'en assure: qui oserait en douter? (2) » S. Livin obtint en effet la couronne qu'il se promettait avec tant d'assurance. En haine des vérités qu'il prêchait, il fut cruellement mis à mort à Hauthem, dans le territoire d'Alost, avec une sainte femme nommée Craphaïlde, son hôtesse, et un jeune enfant qu'il venait de baptiser. Ils sont honorés le 12 novembre, et S. Bavon le 1^{er} octobre. S. Amand eut pour disciples plusieurs autres saints, dont nous parlerons dans la suite.

Jusqu'alors ce saint évêque n'avait été attaché à aucun siège. Mais l'an 647 le roi Sigebert, qui l'aimait comme son père, l'obligea à accepter l'évêché de Maëstricht, après la mort de S. Jean, surnommé l'Agneau, évêque de cette ville, dans laquelle le siège de Tongres avait été transféré. Amand se borna donc à cultiver son diocèse, il en parcourait sans cesse les villes et les bourgades avec un zèle infatigable. Cependant, au bout de trois ans, le succès ne répondant pas à ses travaux, il quitta cette Église comme nous le dirons bientôt, pour re-

(1) *Reg. Grimlaici*, in *Cod. reg.*, xv et xvi. — (2) *Livini Epist. ad Florbert.*

prendre le cours de ses missions apostoliques et pour établir de nouveaux monastères.

Tandis que le nombre des moines et des monastères se multipliait ainsi de toutes parts, un auteur gaulois, dont on ignore le nom, publia une nouvelle règle monastique sous le titre de la *Règle du maître* (1). Elle contient quatre-vingt-quinze chapitres assez étendus. Nous n'y voyons que deux dispositions dignes de remarque. D'abord la défense faite aux moines de cultiver leurs terres : ils doivent les affermer, pour éviter la dissipation et les procès (raison assez futile). Puis le choix de l'abbé par voie d'élection retiré à la communauté : l'abbé encore en charge nomme son successeur avant de mourir ; s'il ne l'a pas fait, l'évêque diocésain doit désigner un abbé du voisinage, qui, après avoir séjourné un mois dans le monastère pour observer les caractères et discerner le mérite, choisit le nouvel abbé (2).

Nous avons dû parler de cette règle, parce qu'elle fut adoptée dans quelques communautés. Rien toutefois dans ses dispositions n'offre quelque motif de la préférer à celles depuis longtemps en usage dans les Gaules : on paraît d'ailleurs s'en être peu préoccupé. Il est vrai qu'à cette époque un plus grave sujet attirait l'attention et provoquait le zèle de l'épiscopat.

(1) Ce qui fait juger que la *Règle du maître* a été composée dans la Gaule, c'est qu'il y est parlé de maire du palais et de moines qui venaient d'Italie. Quant au temps où elle fut composée, on sait seulement que ce fut avant le commencement du VIII^e siècle. Car dans un manuscrit de Corbie, cité par le P. Mabillon, on trouve joint à cette règle un catalogue des papes qui finit à Jean VI, élevé sur le Saint-Siège l'an 701.

(2) Apud Holstenium in *Codice regal.*, p. 175.

LIVRE DIXIÈME

L'hérésie du monothélisme renfermait tout le venin de l'eutychianisme, elle en avait aussi toute la violence et tout l'artifice. Soutenue par le crédit des empereurs et des patriarches de l'Orient, elle avait cherché à envahir l'Église d'Occident; un instant même elle avait pu s'applaudir de s'être dérobée aux regards de celui qui était plus particulièrement chargé de veiller à la conservation du dépôt de la foi (1). Mais le zèle des autres souverains pontifes, qui appelèrent encore les évêques des Gaules à leur aide, fit bientôt connaître combien étaient vains les triomphes des sectaires.

Dès que le saint pape Martin I^{er} eut été élevé sur le Saint-Siège, l'an 649, il convoqua à Rome pour le 8 octobre un nombreux concile, dans lequel, après avoir proscrit les nouveaux dogmes, il condamna le *Type* de l'empereur Constant. On nommait ainsi un édit par lequel cet empereur avait défendu de parler d'une ou de deux opérations, c'est-à-dire qu'il défendait également de soutenir l'erreur et la vérité : comme s'il pouvait être permis à un catholique de garder la neutralité entre l'Église et l'hérésie, qui l'attaque. Ce saint pape, ayant donc flétri l'édit qui ordonnait cette espèce de trêve, voulut, après une démarche si hardie et si nécessaire, s'appuyer sur le consentement de l'Église des Gaules.

A cet effet il envoya les actes du concile romain au roi Clo-

(1) On parle ici du pape Honorius, qui, sans avoir enseigné l'erreur, était inculpé de l'avoir favorisée.

vis II, avec une lettre par laquelle il pria ce prince de lui envoyer des personnes habiles, s'il en avait auprès de lui, pour l'aider à réprimer le monothélisme. S. Eloi et S. Ouen auraient volontiers volé au secours de la foi ; mais ils furent retenus dans les Gaules, où les travaux ne manquaient pas à leur zèle (1). Le pape écrivit sur le même sujet au roi Sigebert et à S. Amand de Maëstricht, pour instruire par son intermédiaire les autres évêques du royaume d'Austrasie.

S. Amand avait prié le pape de lui apprendre où en étaient les affaires de la religion en Orient au sujet du monothélisme. Martin, après un court exposé de ce qui s'était passé, lui annonce qu'il s'est cru obligé d'assembler à Rome un concile général, dans lequel les nouveaux dogmes, avec le *Type* impérial, ont été unanimement condamnés, et dont il lui envoie les actes avec la lettre synodale (2). « C'est pourquoi, ajouta-t-il, que Votre Fraternité ait soin de donner communication de ces pièces à tous nos frères les évêques de vos provinces, afin qu'ils détestent cette hérésie..., et que, s'assemblant en concile, ainsi qu'il est marqué dans notre lettre circulaire, ils nous en envoient les actes avec leurs souscriptions, pour montrer qu'ils adhèrent à notre décision, et confirment tout ce que nous avons fait pour la foi orthodoxe et pour la destruction de la nouvelle hérésie.

« Avertissez aussi, et priez notre très-excellent fils Sigebert, roi des Francs, de nous envoyer quelques évêques que nous puissions faire nos légats auprès de l'empereur, pour lui porter les actes des conciles qui se seront tenus dans les Gaules, avec ceux de notre concile de Rome. » Le pape espérait que l'empereur aurait plus de considération pour des évêques qui ne seraient pas sujets de l'empire, et que l'autorité d'une Église aussi illustre que l'était celle des Gaules, ferait impression sur les Orientaux.

(1) Audoen. *Vit. Elig.*, l. I, c. xxxiv. — (2) *Conc. Gall.*, p. 489. — Labb., t. VI, p. 388.

On ne sait pas le détail de ce qui se passa dans les conciles tenus à cette occasion. Mais Flodoard nous apprend que vers le même temps, par ordre du souverain pontife, il se tint à Nantes un concile national, composé de tous les évêques des Gaules; cet auteur le marque en termes exprès (1) : il y a donc tout lieu de croire que ce concile fut provoqué par les lettres que Martin écrivit au sujet du monothélisme. On ne voit pas en effet quelle autre affaire importante pouvait obliger ce saint pape à en demander la tenue à cette époque. Nous n'en avons plus les actes ; mais il est vraisemblable que ce fut dans cette assemblée que furent dressés les vingt canons de discipline qui sont attribués à un concile de Nantes dont la date est restée inconnue. C'est ce qui nous engage à rapporter ici ceux de ces réglemens qui nous ont paru avoir quelque importance (2).

I. Les dimanches et les fêtes les prêtres, avant de célébrer la messe, demanderont au peuple s'il y a dans l'église quelqu'un d'une autre paroisse qui veuille entendre la messe au mépris de son propre prêtre, et, s'il s'en trouve, ils le mettront hors de l'église et l'obligeront de retourner à sa paroisse. Ils demanderont aussi s'il y a des personnes qui aient entre elles des inimitiés, et, s'il en est signalé au célébrant, il les reconciliera avant la messe.

III. Les prêtres ne pourront plus demeurer avec les personnes que les canons leur avaient permis de garder chez eux, comme la mère, la tante et la sœur, parce que souvent ces femmes, ou du moins leurs suivantes, ont été une occasion de péché ou de scandale. Il est aussi défendu aux femmes d'approcher de l'autel, d'y servir le prêtre, ou même de se tenir dans l'intérieur de la balustrade, c'est-à-dire dans le chœur.

IV. Quand un prêtre saura qu'un de ses paroissiens est malade, il ira au plus tôt le visiter, et en entrant il jettera de l'eau bénite sur le malade et dans la chambre, en disant l'an-

(1) Flod., l. II, c. i. — (2) *Conc. Gall.*, p. 601.

tienne *Asperges me, Domine*, et les sept psaumes. Ayant fait retirer ensuite les assistants, il exhortera le malade avec douceur et bonté à souffrir patiemment son mal, à confesser ses péchés, à promettre de s'en corriger et d'en faire pénitence, si Dieu lui rend la santé. Il le portera aussi à disposer de ses biens tandis qu'il a l'usage libre de sa raison, et à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu.

VI. Il est défendu d'exiger aucune rétribution pour la sépulture. On pourra enterrer les morts dans le parvis des églises ou sous le portique ; mais on ne doit pas souffrir qu'on enterre quelqu'un dans l'église même, et encore moins près de l'autel, sur lequel on consacre le corps et le sang de Jésus-Christ.

VIII. De même qu'un évêque ne peut avoir qu'un évêché, et un mari qu'une femme, un prêtre ne peut non plus avoir plusieurs églises, à moins qu'il n'ait sous sa direction des prêtres dans chacune, pour y faire l'office divin pendant le jour et pendant la nuit et y célébrer tous les jours la messe.

IX. Le prêtre bénira les restes des pains offerts et non consacrés, et il distribuera chaque dimanche après la messe les eulogies à ceux qui n'auront pas communie. S'il ne reste plus de pains offerts, il y pourvoira d'une autre manière.

On voit ici que le pain béni est comme le supplément de la communion. Pour le bénir le concile prescrit une oraison par laquelle on demande à Dieu que ce pain soit un remède contre les maladies du corps et contre celles de l'âme.

X. Il faut que les prêtres sachent que les dîmes et les offrandes des fidèles sont la solde des pauvres et des pèlerins, et qu'eux n'en sont que comme les dépositaires et les dispensateurs. Qu'ils sachent aussi qu'ils en rendront compte, s'ils en font un autre usage que celui qui est prescrit par les canons ; c'est-à-dire qu'ils doivent en faire quatre parts : la première pour l'entretien de la fabrique, la seconde pour les pauvres, la troisième pour les prêtres et les clercs, et la quatrième pour l'évêque.

XI. Le mercredi avant l'ordination, l'évêque doit envoyer des prêtres habiles, choisis dans son clergé, pour examiner les mœurs, la capacité et l'âge des ordinands et s'informer de leur pays et de leur famille ; il faut surtout les examiner sur le dogme catholique, et voir s'ils rendent compte de leur foi en termes simples et précis. L'examen durera trois jours, et, s'ils sont jugés dignes, ils seront présentés le samedi à l'évêque.

XII. Un homme peut répudier sa femme pour un adultère, public, mais il ne pourra se remarier à une autre de son vivant, et la femme fera sept ans de pénitence ; s'il veut la reprendre, il fera la pénitence avec elle. La femme pourra en user de la même manière à l'égard d'un mari adultère.

XIII-XIV. On impose trois ans de pénitence pour la simple onnicution ; cinq ans pour la personne qui, n'étant pas mariée, pèche avec une personne mariée, et sept ans pour la personne qui, étant mariée, pèche avec une autre qui ne l'est pas.

XV. On défend les grands repas dans les assemblées ou confréries : on n'y doit prendre qu'un morceau de pain et un peu de vin.

XVI. Après la mort d'un prêtre, aucun des prêtres voisins ne briguera l'église vacante auprès des seigneurs laïques, soit par prière soit par présents. Si quelqu'un d'entre eux commet cette faute, il sera traité comme les canons ordonnent de traiter un évêque qui, par ambition, a voulu passer à un plus grand siège : il ne doit point obtenir l'église qu'il a brigüée et doit perdre celle qu'il possédait.

XVII-XVIII. Pour un homicide volontaire on fera quatorze ans de pénitence avant d'être admis à la communion du corps de Jésus-Christ, et cinq ans pour un homicide involontaire. Il sera au pouvoir du prêtre de prescrire au pénitent l'abstinence qu'il doit faire.

XIX. Il est défendu aux femmes de parler dans les assemblées de la nation ou devant les tribunaux de la justice, si ce n'est pour plaider leur propre cause. Elles ne devraient s'oc-

cuper que des ouvrages de laine qui leur conviennent. On défend en particulier aux religieuses et aux veuves de se trouver aux assemblées générales, si elles n'y sont appelées par le prince ou par l'évêque; ou, si quelque affaire importante demande leur présence, il faut qu'elles obtiennent la permission de leur évêque.

XX. On recommande instamment aux évêques, par ce dernier canon, de faire abattre et brûler les arbres consacrés aux démons, pour lesquels le peuple avait encore tant de vénération qu'il n'osait en couper la moindre branche, et de faire enlever les pierres qu'on honore par superstition et auxquelles on acquitte des vœux; ils doivent aussi apprendre à leurs peuples combien l'idolâtrie est un grand mal, et défendre à tous, sous peine d'excommunication, de porter des vœux, comme une bougie ou quelque autre présent, ailleurs qu'à l'église.

Ces dispositions montrent que l'idolâtrie avait encore des racines dans les Gaules, et font juger que ce concile est plus ancien que ne le croient ceux qui le placent vers le commencement du x^e siècle.

S. Nivard, évêque de Reims, du royaume d'Austrasie, assista au concile national de Nantes, et fit agréer aux évêques le dessein qu'il avait de rebâtir le monastère de Haut-Villiers, ruiné depuis longtemps par les barbares. Il exécuta ce projet et y établit abbé S. Bercaire, qui l'avait porté à cette bonne œuvre. Nivard, après avoir brillé à la cour par sa naissance et par ses talents, fut élevé sur le siège de Reims après la mort de Landon, successeur d'Anglebert et de Leudégisile, qui le fut de Sonnace, dont nous avons parlé. Leudégisile avait fait de riches présents à diverses églises de son diocèse. S. Nivard, qui était encore plus riche, le surpassa en libéralité. Il sembla n'avoir accepté l'épiscopat que pour enrichir son Église et devenir pauvre lui-même (1).

(1) Flod., l. II, c. VI, VII.

Ce saint évêque avait un frère nommé Gombert. Celui-ci, quoique engagé dans le mariage, fit le même usage de ses biens. Il avait épousé en secondes noces une pieuse dame nommée Berthe. Mais les deux époux se séparèrent d'un commun consentement, pour observer la continence et pour s'adonner plus librement aux bonnes œuvres. Gombert fonda à Reims un monastère de religieuses en l'honneur de S. Pierre, près de la porte Basilicaine, dite vulgairement la porte Basée. Suivant ensuite le mouvement de son zèle, il se retira sur les côtes de la mer, probablement pour prêcher la foi aux Frisons, encore idolâtres. On assure que ces barbares lui tranchèrent la tête, et il est honoré comme martyr le 29 avril. Ste Berthe, sa femme, eut le même sort. Elle fonda le monastère des religieuses d'Avenay, près de Reims, et fut assassinée par les enfants que son mari avait eus d'un premier lit. Environ cent ans après sa mort, son corps fut trouvé entier, et le sang coula de ses plaies, comme si elles eussent été récentes. On rapporta le corps de S. Gombert au monastère d'Avenay, où il fut enterré auprès de Ste Berthe, sa femme (1).

Clovis II fit assembler un concile particulier des évêques de son royaume à Chalon-sur-Saône, dans la basilique de Saint-Vincent, le 24 octobre, vers l'an 650. Il ne nous reste que les canons de ce concile, au nombre de vingt. Les évêques font connaître dans le préambule que, s'étant assemblés dans l'église de Saint-Vincent de Chalon, par ordre du roi Clovis et par zèle pour la religion et pour la pureté de la foi orthodoxe, ils ont prié ce saint martyr d'obtenir une longue vie à ce prince, et demandé à Dieu de les éclairer et de les diriger dans les règlements qu'ils avaient à faire (2).

Le premier canon ordonne de s'en tenir à la foi de Nicée, selon qu'elle a été exposée par les Pères et confirmée par le concile de Chalcedoine. Il semble avoir été fait contre le monothélisme, qui n'était qu'un rejeton mal dissimulé de

(1) Flod., l. IV, c. XLVI, XLVII. — (2) *Conc. Gall.*, t. I, p. 489.

l'eutychieisme. Voici, parmi les autres canons, ceux que nous avons cru les plus dignes d'attention.

IV. Il ne doit jamais y avoir deux évêques en même temps pour la même ville.

V. Les laïques qui ne sont pas encore engagés dans le clergé, ne doivent gouverner ni les paroisses ni les biens des paroisses.

Cet abus allait si loin qu'il y avait quelquefois des laïques qui exerçaient la charge d'archiprêtre.

VII. L'évêque, ou qui que ce soit, ne doit s'attribuer rien de la succession d'un prêtre ou d'un abbé décédé, ni rien usurper des biens d'une paroisse, d'un hôpital ou d'un monastère.

VIII. Le concile établit la nécessité de la pénitence. « La pénitence des péchés, dit-il, est utile aux hommes; et tous les évêques, d'un commun consentement, jugent que les prêtres, ayant reçu la confession des pénitents, doivent leur imposer la pénitence. »

IX. Il est défendu de vendre des esclaves chrétiens hors du royaume de Clovis, de peur qu'ils ne tombent sous la puissance des Juifs.

X. L'évêque doit être élu par les évêques de la même province, par le clergé et les citoyens de la ville.

XI. Il est interdit aux magistrats de visiter les paroisses et les monastères, à moins qu'ils n'y soient invités par l'archiprêtre du lieu ou par l'abbé.

Ce canon fut décrété par le concile sur la plainte qui lui avait été adressée, que des juges laïques allaient faire de semblables visites, à l'imitation des évêques, et contraignaient les clercs et les abbés à leur préparer des repas.

XII. Pour entretenir la paix et prévenir les divisions monastiques, il ne devra jamais y avoir deux abbés dans un monastère; s'il arrive que l'abbé élise de son vivant son successeur, celui-ci n'aura aucune part à l'administration des biens du monastère ni au gouvernement avant la mort de l'abbé.

XIII. Personne ne doit retenir un clerc étranger ni l'ordonner sans le consentement de son évêque.

XIV. On porta aussi des plaintes au concile contre les seigneurs laïques qui déniaient à l'évêque le droit d'inspection sur les clercs et sur les revenus des oratoires existants dans leurs maisons, et qui ne souffraient pas que ces clercs fussent sous la discipline de l'archidiacre. Le concile déclare que c'est à l'évêque à ordonner ces clercs, et à veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces oratoires et à y faire l'office.

XV. Il est défendu, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de se faire protéger par des laïques et d'aller à la cour sans la permission de leur évêque.

XVI. On renouvelle les canons contre la simonie.

XVII. Il est défendu aux laïques d'exciter des scandales et des querelles, ou de tirer l'épée dans l'église ou le parvis de l'église.

XIX. Il est défendu aux femmes qui se trouvent à la dédicace des églises ou aux fêtes des martyrs, de danser dans l'enceinte de l'église et dans le parvis, ou d'y chanter des chansons déshonnêtes, au lieu de prier ou d'écouter le clergé psalmodier.

XX. Le dernier canon concerne Agapius et Bobon, qui prétendaient l'un et l'autre au siège de Digne. Le concile les déclare tous les deux déchus de l'épiscopat, comme coupables de plusieurs fautes contre les canons. C'est sans doute à leur occasion que le concile défendit qu'il y eût deux évêques d'une même ville.

Théodose, évêque d'Arles, dont nous avons parlé à l'occasion de Ste Rusticle, était aussi accusé de plusieurs crimes, et l'on s'attendait à le voir comparaître devant le concile pour s'en justifier. Il se rendit en effet à Chalon, mais il n'osa comparaître, et pour éluder le jugement il s'avisa d'un nouveau stratagème. Il donna un écrit, signé de sa main et de

celle des évêques de sa province, par lequel il déclarait qu'il embrassait la pénitence. Mais il ne put parer par là le coup qu'il craignait. Les Pères du concile, ayant vu sa déclaration écrite, lui répondirent dans la même forme que, les canons ne permettant pas à ceux qui ont embrassé la pénitence publique de remplir les fonctions épiscopales, ils lui ordonnaient de s'en abstenir jusqu'au prochain concile, et de ne rien s'arroger des biens de l'Église jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée par les évêques (1).

Trente-huit évêques des États de Clovis, c'est-à-dire des royaumes de Neustrie et de Bourgogne, assistèrent en personne à ce concile, et six par députés. Il s'y trouva six métropolitains: Canderic de Lyon; Landolen de Vienne, qu'on croit être le même que S. Dadolen, évêque de cette Église, honoré le 1^{er} avril; S. Ouen de Rouen; Armentaire de Sens; S. Vulfolède ou Florent de Bourges, et S. Donat de Besançon. Latinus de Tours y envoya un député. Parmi les autres évêques on distingue: S. Éloi de Noyon; S. Malhard de Chartres; S. Chadoind du Mans; S. Pallade d'Auxerre; S. Gratus de Chalon-sur-Saône, honoré le 8 octobre; S. Magne d'Avignon, père et prédécesseur de S. Agricole, alors moine de Lérins; Déodat de Mâcon (2), qui ordonna prêtre S. Ouen; Bertoald de Langres, dont nous avons parlé à l'occasion de S. Flodebert; Ethérius d'Embrun, et Clair de Grenoble. L'auteur des *Gestes de Dagobert* dit que de son temps il s'opérait plusieurs miracles au tombeau de ces deux derniers évêques.

Nous devons faire connaître quelques-uns des évêques de ce concile :

S. Vulfolède de Bourges succéda à S. Sulpice le Pieux, qui de son vivant le choisit pour son coadjuteur, avec l'agrément du roi. Sulpice gouverna l'Église de Bourges treize ans, et fut, par son amour pour la chasteté et par son zèle pour

(1) *Epist. conc. Cabillon.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 494. — Labb., t. VI, p. 393.

(2) Fleury met Déodat de Mâcon au nombre des saints que l'Église révère : nous ne trouvons ni auteur ni martyrologe qui lui donne ce titre.

la régularité du clergé, un parfait modèle des vertus ecclésiastiques. Il fut enterré à Bourges dans le monastère dit alors la Nef (1), et dans la suite Saint-Sulpice, du nom de son fondateur ; son tombeau y fut célèbre.

Vulfolède, désigné par S. Sulpice pour lui succéder, justifia son choix et ses espérances par sa conduite dans l'épiscopat. Il occupa le siège vingt ans, et on le nomme vulgairement S. Florent. Une sainte dame nommée Eustadiole vivait de son temps à Bourges, dans un monastère de filles qu'elle avait fondé. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Paul, qu'elle avait fait bâtir, et il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau (2).

Canderic de Lyon était successeur de Thierry, qui assista au concile de Reims. Il ordonna sous-diacre S. Valdomer, vulgairement S. Garmier ou Galmier, qui fit voir par son exemple que la vertu s'attire le respect dans les conditions les plus humbles. C'était un simple artisan, serrurier de son métier, qui donnait aux pauvres tout ce qu'il pouvait gagner à la sueur de son front. Viventius, abbé de Saint-Just et depuis évêque de Lyon, charmé de sa vertu, lui offrit une cellule dans son monastère. Garmier acheva de s'y perfectionner dans les exercices de l'humilité et de la prière. Son oraison était simple, mais continuelle : il avait sans cesse dans la bouche ces mots : *Au nom du Seigneur*, ou ces autres : *Grâces à Dieu toujours*. Telles étaient les vives expressions de son amour, qu'il ne se lassait pas de répéter et de lancer vers le Ciel comme des traits enflammés. En effet, au sentiment de S. Augustin, il y a de pieuses et sublimes affections renfermées dans ces deux mots : *Deo gratias*. « On ne peut, dit ce saint docteur, rien préférer de plus court, rien entendre de plus agréable, rien concevoir de plus grand ni rien faire de plus utile que

(1) Ce monastère de la Nef était dédié en l'honneur de la Ste Vierge, de S. Étienne, de S. Clément et de tous les saints. On prétend qu'on lui donna le nom de Nef parce qu'il était situé entre la rivière d'Eure et celle de Lorion.

(2) *Patriarchium Bituricense*, in *Biblioth. Labb.*

de les prononcer (1). » Il nous apprend encore que les fidèles, en s'abordant, se saluaient les uns les autres par ces paroles : *Grâces à Dieu* (2), ce qui valait mieux que les frivoles compliments qu'une politesse mondaine a depuis introduits. S. Garnier est honoré le 27 février. Il fut enterré dans l'église de Saint-Just, où ses miracles ont rendu son tombeau fort célèbre ; mais la fureur des calvinistes n'a pas épargné ses reliques. On conservait encore un de ses bras dans la ville de Saint-Galmier, qui porte son nom : la révolution a achevé l'œuvre du calvinisme.

S. Malhard de Chartres qui assista au concile de Chalon, ne peut être l'évêque de ce nom que la Vie de S. Lomer marque avoir assisté aux funérailles de ce saint abbé. Si ce n'est pas une faute dans cette Vie, comme nous le croyons, il nous faut admettre deux Malhard évêques de Chartres, dont l'un est honoré comme saint le 19 janvier.

S. Chadoind ou Hardouin du Mans, dont nous avons déjà parlé ailleurs, mourut quelques années après le concile de Chalon auquel il assista. Il occupa le siège environ trente ans. Nous avons de lui un testament daté de la cinquième année de Clovis, c'est-à-dire de l'an 642, par lequel il institua son héritière l'église cathédrale du Mans, dédiée en l'honneur de la Ste Vierge et des saints martyrs Gervais et Protais. Il fait aussi plusieurs legs au monastère de la Couûture, et à celui de Saint-Vincent. S. Chadoind est honoré le 20 août (3). Il eut pour successeur S. Bézar. Le peu de détails que l'on possède sur les autres prélats de ce concile de Chalon, n'est pas assez certain ou assez intéressant pour être rapporté ici. Il n'y avait parmi eux aucun évêque du royaume d'Austrasie ; mais on ne saurait douter qu'un roi aussi pieux que Sigebert III n'ait secondé le zèle du pape pour la tenue des conciles au sujet du monothélisme, et nous conservons cette opinion, bien que vers ce même temps ce prince ait défendu à

(1) August. Ep. LXXVII vet. edit., et nov. XLI. — (2) August. in Ps. CXXXII. — (3) Testam. Hadoindi, t. III *Analect.*, p. 160.

des évêques de ses États de se rendre à un concile indiqué par un métropolitain qui n'était point son sujet. Voici dans quelles circonstances.

On a pu remarquer que les conciles dont nous avons parlé dans cette histoire, depuis l'établissement de la monarchie, n'ont été tenus qu'avec la permission de nos rois et souvent même par leur ordre. Cependant Vulfolède, métropolitain de Bourges, qui faisait partie des États de Clovis, en convoqua un pour sa province, en choisissant comme lieu de réunion une ville du royaume d'Austrasie, sans avoir demandé l'agrément du roi Sigebert. Quelque zélé que fût ce prince pour la discipline de l'Église, il ne crut pas devoir souffrir qu'il se tint dans ses États, pour remédier aux abus, une assemblée d'évêques sans sa permission. Il défendit aux prélats ses sujets de s'y rendre, et il écrivit à S. Didier de Cahors, qui vivait encore, la lettre suivante ; il en adressa probablement une semblable aux autres évêques de la province (1).

« Nous avons appris, par le bruit public et par la relation de plusieurs de nos sujets, que vous avez été convoqué par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un concile dans notre royaume, le 1^{er} septembre, avec les autres évêques de votre province. Nous désirons assurément maintenir l'observation des canons, à l'exemple de nos prédécesseurs ; cependant, comme on ne nous a pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, nous avons résolu, de l'avis de notre conseil, de ne pas souffrir qu'aucun concile soit tenu à notre insu dans nos États, et qu'aucun évêque de notre royaume ne se rende à celui qui est indiqué pour le 1^{er} septembre. Dans la suite, si l'on nous avertit à temps du sujet du concile, qu'il s'agisse de régler la discipline de l'Église, ou de travailler au bien de l'État, ou de délibérer sur quelque affaire que ce soit, nous ne refuserons pas notre consentement, mais à condition qu'on nous en donne auparavant connaissance. C'est pourquoi nous vous

(1) Apud Duchesne, t. I, p. 887.

écrivons cette lettre pour nous recommander à vos prières, et vous défendre de vous trouver à cette assemblée avant que vous sachiez notre volonté ; et afin que vous n'en puissiez prétendre faute d'ignorance, nous avons souscrit de notre main.

« SIGEBERT, roi. »

La diversité des royaumes fournissait à ce prince une raison spéciale de trouver mauvais qu'un métropolitain qui n'était pas son sujet, eût sans son aveu indiqué un concile dans ses États. Mais si nos rois, pour maintenir leur autorité, ne souffraient pas que les évêques s'assemblassent sans leur agrément, ils leur en ont toujours gracieusement accordé la permission, et ont même considéré comme un devoir de le faire, parce qu'ils avaient à cœur de conserver la pureté de la foi et de la discipline. Le roi Sigebert montrait surtout un amour ardent pour tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de la religion et à la réforme des abus. C'est ce qui l'avait engagé à nommer à l'évêché de Maëstricht S. Amand, dont il connaissait le zèle et les lumières.

Ce saint évêque, qui avait signalé son zèle dans tant de missions auprès des idolâtres, ne diminua pas ses travaux en les circonscrivant dans son diocèse. Il s'appliqua particulièrement à corriger les désordres de son clergé ; mais ses efforts furent infructueux, et il éprouva qu'il est plus aisé de convertir des barbares à la foi que de réformer des prêtres scandaleux. Les contradictions qu'il eut à essuyer de la part de plusieurs de ces ecclésiastiques, à qui il voulait imposer une exacte discipline, avaient fait renaitre dans son cœur l'amour de la solitude et l'ardeur pour les missions, qui lui servaient de délassement. Il avait même écrit au pape S. Martin pour demander la permission de quitter son siège.

Ce saint pape estimait trop les talents de cet homme apostolique pour lui accorder si facilement sa demande. Il lui fit

donc une réponse dans laquelle, après avoir donné à son zèle les justes éloges qu'il méritait, il s'efforçait de le soutenir contre le dégoût et le chagrin de voir ainsi ses peines inutiles. « Autant, lui dit-il (1), vos travaux apostoliques nous ont donné de consolation, autant avons-nous été affligé de l'endurcissement des prêtres de votre nation, qui, méprisant le soin de leur salut et le service de notre Rédempteur, se plongent dans la fange des vices. Mais plus nous avons reçu du Ciel, plus nous sommes obligés de travailler par nos exhortations à la correction de ceux qui s'égarent, au risque même de leur être odieux. En effet, on nous a représenté que les prêtres, les diacres et les autres ministres de votre Église qui sont dans les ordres sacrés, déshonorent leur caractère par des actions honteuses ; que c'est là ce qui afflige si sensiblement Votre Fraternité, et la porte à vouloir abdiquer l'épiscopat pour mener une vie tranquille dans le repos et le silence

« Mais, mon très-cher frère, que le dégoût et le chagrin ne vous fassent pas abandonner la sainte œuvre que vous avez entreprise. Considérez les outrages et les affronts que Notre-Seigneur a soufferts pour nous racheter. Je ne veux pas dire que vous ayez pour ceux qui sont coupables de ces fautes, une indulgence qui tende au relâchement de la discipline canonique. Celui qui est tombé une seule fois après sa première ordination, doit être déposé, sans qu'il puisse dans la suite être promu à aucun ordre supérieur du sacerdoce. Qu'il lui suffise de pleurer toute sa vie ses péchés dans les exercices de la pénitence. . . . Car si l'on a soin de n'élever aux ordres sacrés que des hommes d'une grande pureté, et qui soient sans tache et sans reproche, à combien plus forte raison doit-on ne pas souffrir que ceux qui sont tombés après leur ordination, administrent les sacrements du salut avec des mains impures et souillées ? »

(1) Martini *Ep. ad Amand.*, t. I *Concil. Gall.*, p. 486.

La lettre du pape ne fit pas changer à S. Amand le dessein qu'il avait formé de quitter son siège. Il prit la résolution d'aller lui-même à Rome, afin d'y faire goûter ses raisons ; peut-être fut-il député pour porter au pape le résultat des conciles tenus dans le royaume de Sigebert pour adhérer à celui de Rome contre le monothélisme. Il partit avec un moine d'Elnon nommé Nicaise. Un prêtre nommé Humbert leur donna l'hospitalité à Maizières, au territoire de Laon. Ce saint homme avait été élevé dans un monastère de Laon et était venu en ce lieu avec la permission de l'évêque, pour recueillir la succession de ses pères ; édifié de la piété de ses hôtes, il entreprit avec eux le voyage de Rome (1). S. Amand y fit enfin approuver au pape les raisons qu'il avait de quitter le siège de Maëstricht, qu'il n'occupa que trois ans environ. S. Remacle, alors abbé de Stavelo, fut son successeur.

Amand, déchargé des soins de son évêché, reprit le cours de ses missions avec un nouveau zèle. Après avoir visité ses monastères de la Belgique, il alla prêcher la foi aux Basques ou Gascons, établis dans la Novempopulanie. Ces peuples étaient encore pour la plupart idolâtres. Comme il leur annonçait un jour les vérités du salut, un de ses auditeurs, l'interrompant, voulut faire rire aux dépens de la religion et du prédicateur, par ces sortes de prétendus bons mots où il entre toujours plus d'impiété que d'esprit. Mais à l'instant le railleur incrédule fut livré en proie au démon ; il en fut cruellement tourmenté jusqu'à la mort, qui le précipita dans de plus grands supplices (2). Malgré ce miracle, Amand recueillit peu de fruits de son zèle pour la conversion des Gascons. Il revint donc dans la Flandre, où il fit vers l'an 652, avec S. Aubert, évêque de Cambrai, la dédicace de l'église du monastère fondé par S. Guislain.

C'était un saint abbé, qui édifiait en ce temps-là toute la Gaule Belgique par ses vertus. On a prétendu qu'il était ori-

(1) *Vit. Humberti*, apud Bolland., 25 mart. — (2) Milo, *Vita metrica Amandi*.

ginaire de la Grèce, d'où il passa, dit-on, dans la Gaule ; mais son nom même, où l'on ne voit aucune étymologie grecque, montre le peu de fondement de cette prétention. Guislain se fit d'abord une cellule sur les bords de la rivière de Haine, qui donne son nom au Hainaut. Il s'y associa quelques disciples, et y bâtit une église dédiée à S. Pierre et un monastère nommé d'abord la *Celle des apôtres*, et qui depuis a pris le nom de Saint-Guislain, avec la ville qui s'y est formée. Ce saint abbé y vivait avec ses religieux dans une si grande pauvreté, que, S. Amand étant venu les y voir, ils ne trouvèrent rien pour lui donner à diner et le laissèrent aller à jeun. Mais comme ils le conduisaient tristes et confus, ils prirent dans la rivière de Haine un gros poisson qui se présenta. Ils le regardèrent avec raison comme un don du Ciel, et ils engagèrent le saint évêque à retourner au monastère pour le manger. S. Guislain est honoré le 9 octobre (1). Le *Martyrologe romain* et quelques autres écrivains lui donnent la qualité d'évêque; mais les anciens historiens de sa vie n'en parlent pas.

S. Amand inspira sans peine l'amour de l'état monastique à Humbert, qui s'était rendu son disciple. Ce saint prêtre, ayant fait un second pèlerinage à Rome, se retira dans le monastère de Maroilles près de Landrecies, construit par un seigneur nommé Rodobert, en l'honneur de la Mère de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, à Famart ou Fanomart, mot qui signifie *temple de Mars* (*fanum Martis*), apparemment parce qu'il y avait eu là un temple de cette fausse divinité. Humbert devint dans la suite abbé de ce monastère, et lui donna la terre de Maizières sur l'Oise, qu'il avait achetée de son aïeule Aurélienne, laquelle s'était consacrée à Dieu. C'est ce que nous apprenons de l'acte de cette donation, signé de sa main et daté de la douzième année de Childéric. Ces libéralités ont fait passer S. Humbert pour le fondateur de ce monastère. Il

(1) *Vita S. Guisl.*, apud Surium, 9 oct.

est honoré le 25 mars (1). Quant à S. Amand, il se retira dans son monastère d'Elnon, qu'on a nommé depuis *Saint-Amand*, et il s'appliqua plus que jamais à faire fleurir les vertus religieuses dans les communautés qu'il avait établies en cette province. Pour y affermir la régularité, il crut devoir en assurer la paix. C'est dans ce but qu'à son dernier voyage de Rome il demanda et obtint plusieurs privilèges en faveur de ces monastères.

C'est en effet dans ce temps que les exemptions commencèrent à devenir plus communes. Le Saint-Siège en accordait à la prière des abbés et des princes, et les évêques eux-mêmes, sans avoir recours au pape, en gratifiaient souvent les moines de leurs diocèses, quand ils étaient édifiés de leur ferveur et de leur soumission. Nous avons dans les *Formules* de Marculfe, qui vivait à cette époque, le modèle d'un privilège accordé à un monastère par l'évêque diocésain. Il consiste en ce que l'évêque s'oblige à conférer les ordres sacrés aux moines que l'abbé et la communauté en auront jugés dignes ; de bénir les autels du monastère ; de donner le saint chrême tous les ans, et gratuitement ; de laisser aux moines l'élection de leur abbé, et à l'abbé le soin de corriger ses moines selon la règle, si toutefois il a la force de le faire : car s'il ne pouvait pas les réprimer, ce serait alors à l'évêque à châtier les coupables. Au reste, l'évêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du monastère et sur la personne des moines ; et il s'engage même à n'entrer dans l'enceinte du monastère que quand il en sera requis par l'abbé et les moines, et à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appelé, sans demander ni prendre autre chose qu'un modeste repas. Tel est le précis du modèle que Marculfe nous a laissé d'un privilège monastique. Cet acte est nommé privilège parce qu'il déroge au droit commun, qui soumet les abbés et les moines aux évêques. Au reste, on peut croire que

(1) *Vita Humberti*, in *Cod. Donat. Miræi*, p. 23.

Marculfe, qui était moine, aura donné le modèle du privilège le plus étendu qui fût alors en usage (1).

S. Landri, qui succéda à Audobert sur le siège de Paris (2), vers l'an 651, avait chargé ce religieux de dresser des formules de tous les actes alors usités. Marculfe réunit cette collection en deux livres, étant déjà septuagénaire, comme il le dit, et il dédia l'ouvrage au saint évêque. Dans le premier livre, il trace des modèles de tous les actes qui se font au nom du roi ou qui doivent lui être présentés. Outre la formule du privilège que nous avons rapporté, on trouve celle de la confirmation que le roi fait de ce même privilège; celle d'un brevet de nomination faite par le roi à un évêché; la requête des citoyens qui demandent qu'on leur donne pour évêque telle personne qu'ils désignent; la permission que donne le roi à un homme libre d'entrer dans le clergé ou de se faire moine: toutes ces formules démontrent que l'agrément du roi était encore nécessaire pour embrasser l'état ecclésiastique ou religieux, et que, malgré tant de canons pour rétablir la liberté des élections, le roi y avait toujours beaucoup de part.

Le second livre contient les formules des actes des particuliers. On y voit un acte de divorce, dans lequel il est marqué que, les parties ne pouvant vivre en paix, il leur est libre de se séparer pour entrer dans un monastère ou pour se remarier à d'autres. L'Église n'approuvait pas en ce dernier point la trop grande facilité des lois civiles. On trouve dans ces formules plusieurs détails remarquables au point de vue des mœurs et des usages de la nation; nous les omettons parce qu'ils ne concernent pas l'histoire ecclésiastique.

On a aussi un recueil de formules dites *angevines*, qui sont

(1) *Inter Marculfi Form.*, l. I, c. 1.

(2) Quelques critiques ont osé nier que S. Landri ait jamais été évêque de Paris. Mais les anciens catalogues des évêques de Paris et la tradition de cette Église sont des preuves que toutes les subtilités de la critique ne peuvent affaiblir. S. Landri est honoré le 10 juin; il y avait à Paris dans la Cité une église paroissiale de son nom. Elle fut dépouillée et vendue pendant la révolution et démolie par ceux qui l'avaient achetée.

plus anciennes que celles de Marculfe ; et d'autres nommées *alsaciennes*, qui sont beaucoup plus récentes. Parmi ces dernières, nous remarquons une permission que le roi donne à une Église d'élire un évêque, à la condition de choisir dans le clergé ou parmi les moines du diocèse un homme noble et bien instruit de la loi de Dieu. « Car, ajoute le roi, si l'on élit un homme de basse naissance ou vicieux, ou sans le consentement du peuple, il nous sera permis de nous servir de notre autorité royale pour nommer un digne évêque à cette Église, selon la science que le Seigneur nous a donnée. » On y trouve aussi un privilège d'exemption pour un monastère, avec le droit pour les moines d'élire leur abbé, à la charge toutefois de le présenter au roi avant de l'installer (1).

Ces privilèges et exemptions, dont les exemples sont nombreux à cette époque, fixèrent probablement l'attention de S. Landri et lui donnèrent la pensée du recueil rédigé par Marculfe, lorsqu'il accorda lui-même en 652 un privilège au monastère de Saint-Denis. Ce privilège consiste principalement dans l'exemption de toute redevance pour les droits de visite des évêques et pour les synodes, consentie au profit des prêtres et des clercs de ce monastère (2). Aux faveurs accordées par l'évêque vinrent s'ajouter celles du roi Clovis II, qui, après avoir confirmé toutes les donations de ses ancêtres, garantit aux moines la possession et la conservation de tous leurs biens, à condition qu'ils rétabliront l'usage de la psalmodie perpétuelle, comme elle existait du temps de Dagobert et selon la coutume du monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Ce dernier règlement fut arrêté dans une assemblée tenue à Clichy, près Paris. Plus de vingt évêques y donnèrent leur signature (3).

L'abbé Aigulfe, qui obtint ce privilège, ne paraît guère en avoir été digne ; ce fut lui qui laissa tomber en désuétude l'usage de la psalmodie perpétuelle, et la suite des faits nous

(1) *Inter Form. Alsat.* VI, in *App. ad Cod. can. Pithæi*. — (2) *Concil Gall.*, t. II, p. 495. — (3) *Gesta Dagoberti.* c. L.

fait juger qu'il ne la rétablit point. Mais Clovis II, en accordant ces grâces aux moines de Saint-Denis, ne songea apparemment qu'à dédommager ce monastère des richesses que les besoins de l'Etat l'avaient obligé à lui enlever. La Gaule ayant été affligée d'une grande famine l'an 651, ce prince fut extrêmement touché de la misère de son peuple et n'omit rien pour la soulager. Mais, son épargne ne suffisant pas à tant de malheureux, il donna ordre à Aigulfe, abbé de Saint-Denis, de briser l'abside d'argent ou couronnement dont le roi Dagobert avait fait orner le tombeau du saint martyr, et d'en distribuer le prix aux pauvres (1). Il savait que dans des temps de misère Jésus-Christ ne désapprouve point que l'or qui orne ses temples matériels, soit employé à nourrir ses membres et à soutenir les temples vivants du Saint-Esprit.

L'Église des Gaules, durant cette calamité, rendit volontiers aux pauvres ce qu'elle avait reçu des riches. Plusieurs saints évêques se distinguèrent par leurs aumônes ; on assure entre autres que S. Landri, évêque de Paris, vendit alors ses meubles, et jusqu'aux vases sacrés, et qu'il établit près de la cathédrale le célèbre hôpital qui est encore aujourd'hui un des plus importants monuments du pouvoir de la charité inspirée par la religion. Une homélie de S. Eloi nous fait en effet juger qu'une maladie contagieuse succéda à la famine dont nous parlons.

Plusieurs évêques, à l'exemple de S. Landri, donnèrent aux monastères de leurs diocèses des privilèges semblables à celui de Saint-Denis, comme nous le verrons dans la suite ; et ce fut communément la ferveur et la régularité des moines qui les leur méritèrent. Il semble en effet que l'esprit de S. Benoit, le patriarche des moines d'Occident, eût passé dans les Gaules avec ses saintes reliques, qui y furent apportées vers ce même temps.

S. Mummole, second abbé de Fleury, lisant un jour dans

(1) *Gesta Dagoberti*, c. L.

les *Dialogues de S. Grégoire* la prédiction de S. Benoit concernant la désolation du Mont-Cassin par les Lombards, fut frappé de la pensée que les reliques de ce saint abbé pourraient bien être demeurées ensevelies sans honneur sous les ruines de ce monastère, et dans cette idée il forma la résolution de les en faire enlever. Il jeta les yeux sur un de ses moines nommé Aigulfe, natif de Blois, qui lui parut propre à entreprendre cette pieuse expédition. Ce qu'il y eut de plus merveilleux, c'est que S. Bérar, évêque du Mans, qui faisait bâtir un monastère de religieuses, eut en même temps, à ce qu'on prétend, la même inspiration au sujet des reliques de Ste Scholastique, et les moines qu'il envoyait à ce dessein en Italie se joignirent à Aigulfe. Celui-ci, visitant avec soin toutes les ruines du monastère du Mont-Cassin, apprit d'un vieillard que le lieu où reposait le corps de S. Benoit était éclairé la nuit par une colonne de feu. Il remarqua avec soin cet endroit, et les recherches qu'il y fit amenèrent la découverte du cercueil où étaient les corps de S. Benoit et de Ste Scholastique, sa sœur. Il en prit les ossements (1). Ceux de S. Benoit demeurèrent à Fleury, et ceux de Ste Scholastique furent portés au Mans, où S. Bérar les plaça dans le monastère qu'il venait de faire bâtir près de sa ville épiscopale, et dont il dédia l'église en l'honneur de Ste Scholastique. On ajoute qu'il se fit alors un grand nombre de miracles, que nous ne rapportons pas parce qu'ils n'ont été écrits que plusieurs siècles après.

Un saint évêque des Gaules nommé Emmeram souffrit à cette époque un martyre d'autant plus cruel, qu'il eut pour cause la plus atroce calomnie. Il était né à Poitiers d'une famille noble, et ses talents l'avaient fait élever à l'épiscopat. Il remplissait avec zèle tous les devoirs d'un bon pasteur, lorsqu'il se sentit inspiré de la pensée de quitter son troupeau pour aller porter l'Évangile aux peuples de la Pannonie, qui étaient encore ensevelis dans les ténèbres du paganisme. Ayant donc fait élire

(1) *Histor. Transl. reliq. S. Bened.*

un autre évêque pour le remplacer sur son siège, dont le nom est resté inconnu, il partit pour sa mission avec quelques compagnons qu'il s'associa (1). En passant par la Bavière, il fit connaître à Théodon, duc de cette province, le dessein qu'il avait d'aller prêcher la foi aux Avars et aux Huns. Théodon, qui était en guerre avec ces barbares, l'en détourna et le pria de s'arrêter en Bavière, où il trouverait assez d'exercice à son zèle. En effet, les Bavarois, encore néophytes pour la plupart, faisaient une alliance monstrueuse du christianisme avec leurs superstitions. Emmeram se fixa à Ratisbonne, et y travailla trois ans avec un succès qui répondit à la grandeur de ses travaux. Après ce temps, il eut la dévotion de faire un pèlerinage à Rome, et il en demanda la permission au duc Théodon, qui la lui accorda.

Ce duc avait une fille nommée Otta, qui s'était laissé séduire par un jeune homme qu'elle aimait, nommé Sigisvald, fils d'un juge du pays. Pour sauver la vie au coupable, lorsque sa grossesse ne lui permit plus de cacher sa faute, cette malheureuse accusa le saint évêque, qui était déjà parti pour Rome, et ce départ donna quelque couleur à une calomnie si éloignée d'ailleurs de la vraisemblance. Lantbert, fils du duc Théodon, courut aussitôt après Emmeram avec une troupe de soldats, pour laver dans son sang le déshonneur de sa famille. Dès qu'il eut atteint celui qu'il croyait coupable, il lui fit les plus sanglants reproches. Ce fut en vain que le saint protesta de son innocence et en appela au Saint-Siège : Lantbert, n'écoutant que son ressentiment, le fit attacher à une échelle et désigna cinq de ses soldats pour le tourmenter. Deux en eurent horreur et disaient en tremblant : *Seigneur Jésus, ne nous imputez pas son sang*; les autres l'insultaient et l'accablaient d'outrages.

Ces hommes barbares commencèrent par lui couper les doigts à toutes les jointures. Ensuite ils lui arrachèrent

(1) *Vita Heimerammi*, apud Surium, a Cyrino Frigesensi.

les yeux, lui coupèrent le nez, les pieds et les mains, et le mutilèrent de la manière la plus affreuse. Au milieu de ces supplices Emmeram ne cessait de louer le Seigneur et de chanter des psaumes. Ses bourreaux lui envièrent encore cette consolation : ils lui coupèrent la langue et le laissèrent baigné dans son sang. Les habitants accoururent aussitôt en foule, et mirent le saint évêque, qui respirait encore, sur un chariot pour le porter au bourg d'Asheim. Il mourut avant d'y être arrivé, et y fut enterré, l'an 652, dans l'église de Saint-Pierre, et ensuite transféré à Ratisbonne dans l'église de Saint-Georges. On célèbre sa fête le 22 septembre.

Les ducs de Bavière commençaient alors à se soustraire à la domination des Francs. La bonté de Sigebert III (1), roi d'Austrasie, et les troubles qui suivirent sa mort, leur en facilitèrent les moyens. Ce prince, uniquement désireux de mériter un royaume éternel, parut peu jaloux des droits d'une couronne passagère. Il mit sa gloire à triompher de l'ambition et de la volupté, et, après avoir évité constamment les pièges qui sont tendus de toutes parts à la vertu des grands de la terre, il mourut saintement, vers l'an 656, le 1^{er} février, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il fut enterré dans le monastère de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir près de Metz; et quand ce monastère fut détruit en 1552, par ordre du duc de Guise, qui se préparait à soutenir un siège dans Metz contre l'armée de l'empereur Charles-Quint, les reliques de S. Sigebert furent transférées dans l'église primatiale de Nancy, où elles sont encore révérees et exposées dans les jours de calamités.

Sigebert laissa en mourant un fils en bas âge nommé Dagobert. Ainsi la disposition qu'il avait faite, en déclarant le fils de Grimoald son successeur dans le cas où il mourrait sans enfants, fut annulée. Mais aussi mauvais politique qu'il était prince religieux, il jugea de la fidélité de Grimoald par les

(1) Quelques auteurs nomment ce prince Sigebert II, parce qu'ils ne comptent pas Sigebert arrière-petit-fils de Brunehaut, lequel fut cependant proclamé roi.

obligations que lui avait ce seigneur, et il eut l'imprudence de confier l'éducation du jeune roi à celui-là même qui espérait le trône pour son fils, si le prince venait à mourir. Il ignorait que l'ambition est une passion qui enfante les plus grands crimes, et sait trouver des excuses même à l'ingratitude, le plus odieux de tous ; elle rendit bientôt Grimoald rebelle. Il fit tonsurer le jeune Dagobert par Didon, évêque de Poitiers, et, l'ayant fait conduire en Écosse ou en Italie, il proclama roi son fils, qu'il nomma Childebert. Celui-ci fut en effet reconnu roi d'Austrasie, et il accorda en cette qualité quelques privilèges à S. Nivard de Reims. Mais les seigneurs du pays, qui s'étaient toujours distingués par une fidélité inviolable envers la maison royale, renversèrent bientôt le trône de l'usurpateur ; et, s'étant saisis de Grimoald, ils le conduisirent dans les prisons de Paris, où il mourut l'an 659 (1).

Cependant Dagobert ne fut pas rappelé, soit qu'il demeurât caché, soit qu'il y eût de nouvelles intrigues qui l'empêchèrent de revenir. Clovis II, qui était déjà roi de Bourgogne et de Neustrie, fut reconnu roi d'Austrasie ; mais tant de couronnes étaient pour son front un fardeau trop pesant. On prétend même qu'il fut attaqué sur la fin de sa vie de quelques accès de démence, pour avoir enlevé de l'église de Saint-Denis un os du bras de ce saint martyr. C'est un écrivain de cette époque, moine de Saint-Denis, qui rapporte ce fait : on peut le regarder comme une de ces fables qu'il semble admettre trop facilement lorsqu'elles intéressent son monastère. Quoi qu'il en soit, Clovis ne jouit pas longtemps de sa nouvelle puissance. Il mourut au mois de novembre 656, après dix-huit ans de règne.

S. Éloi eut un mois auparavant une vision qui lui donna occasion de prédire la mort de ce prince (2). « Je voyais, dit-il, le soleil s'avancer vers la troisième heure du jour et briller d'une grande clarté, lorsqu'il disparut tout à coup. Je vis à sa

(1) Flod., l. II, c. VII. — (2) Audoen. *Vit. Elig.*, l. II, c. xxx.

place une lune entourée de trois étoiles suivre la même route; elle disparut aussi avant le midi. J'aperçus alors les trois étoiles se darder leurs rayons; mais bientôt la plus brillante ne parut plus. Les deux autres continuèrent quelque temps leur route, mais une d'elles s'éclipsa encore, et celle qui resta devint si lumineuse qu'elle égalait la clarté du soleil. » Le saint évêque expliqua lui-même sa vision. Le soleil était Clovis, qui mourut trente jours après; la lune était la reine Bathilde, qui fut quelque temps régente; et les trois étoiles, les trois fils de Clovis: Clotaire, Childéric et Thierry, dont un seul devint enfin chef de toute la nation.

S. Éloi eut aussi révélation de la mort d'Erchinoald, maire du palais, qui suivit de près celle du roi Clovis II. Ce ministre avait, comme nous avons vu, bâti et doté de ses biens plusieurs églises ou monastères. Mais les fondations que font les grands sont souvent des marques équivoques de leur piété, et Dieu réproûve les aumônes qui ne sont que les fruits de la rapine et de l'injustice. Erchinoald eut beau rendre aux autels une partie des biens qu'il avait pris au peuple et au roi, il ne put éviter la colère de Dieu, qui le frappa enfin d'une manière éclatante. Il avait demandé à S. Éloi de se rendre auprès de lui pour l'accompagner dans un voyage. Comme le saint évêque ne paraissait pas disposé à quitter son troupeau pour aller faire sa cour au ministre, les abbés et d'autres personnes de distinction de Noyon le pressèrent de se conformer aux désirs d'Erchinoald, de peur qu'il n'encourût son indignation. « Eh! mes frères! leur répondit-il, pourquoi voulez-vous que je me donne cette fatigue? Cet homme part pour un voyage, mais il n'en reviendra pas vivant (1). »

Pendant S. Éloi consentit à accompagner Erchinoald, comme il le souhaitait. Mais peu de jours après qu'ils furent arrivés ensemble à une terre qui était le terme du voyage, la prédiction se vérifia. Le saint évêque, se pro-

(1) *Audoen. Vit. Elig.*, l. II, c. xxvi.

menant un soir dans la cour en récitant des psaumes, vit une colonne de feu tomber du ciel sur la maison et pénétrer dans la chambre d'Erchinoald. A la vue de ce phénomène, il réfléchit un moment et dit à son diacre que c'était un présage de la mort prochaine de ce ministre. Erchinoald fut effectivement frappé à l'instant d'un mal inconnu, qui lui brûlait les entrailles. S. Éloi, qu'il fit appeler aussitôt, lui conseilla de profiter du peu de temps qui lui restait pour faire donner aux pauvres des sacs pleins d'or qu'il avait fait porter avec lui. Mais les avarés ne tiennent jamais plus à leurs richesses qu'au moment où il faut les quitter. Ce mauvais riche hésita à suivre ce conseil, et mourut sans pouvoir s'y résoudre. S. Éloi fit rapporter son corps avec lui et prit soin de sa sépulture. L'autorité de S. Ouen ne nous permet pas de révoquer en doute les circonstances funestes de cette mort ; nous devons cependant reconnaître que d'autres auteurs contemporains donnent de grandes louanges à Erchinoald.

Clovis II laissa en mourant trois enfants : Clotaire, Childéric et Thierry ; Clotaire, l'ainé, qui lui succéda, avait à peine cinq ans. C'était une faible ressource pour l'État, dans un temps où les factions et la puissance des seigneurs francs commençaient à les rendre presque aussi redoutables que les ennemis du dehors. Mais, pour le bonheur du royaume, Dieu avait placé sur le trône une reine dont la prudence, la piété et les autres belles qualités gagnèrent les cœurs de ses sujets, et qui, par la sagesse avec laquelle elle usa de l'autorité du jeune roi son fils, dont elle était dépositaire, laissa à peine apercevoir que c'était un temps de minorité. Nous voulons parler de Bathilde, une des plus saintes et des plus grandes reines qu'ait à signaler notre histoire. Les épreuves à travers lesquelles elle parvint à la couronne, firent bien voir que c'était la main de Dieu qui lui en avait aplani le chemin.

Bathilde était née d'une illustre famille anglo-saxonne. Elle fut prise par des pirates pendant les guerres alors si fréquentes dans la Grande-Bretagne, et conduite en France, où,

toute jeune encore, elle fut vendue comme esclave à Erchinoald, maire du palais. Mais c'était là que la fortune, ou plutôt la Providence, l'attendait pour l'élever au plus haut degré de la grandeur. Les sentiments de la jeune esclave parurent fort au-dessus de sa condition. Ses malheurs et sa beauté, qui empruntaient à sa modestie de nouveaux charmes, lui valurent des égards de la part de son maître; Erchinoald connaissait sa naissance, et ne voulut lui donner d'autre emploi que celui de lui verser à boire. Il l'aima bientôt, et lui offrit de l'épouser après la mort de sa femme Lanthilde. Mais Erchinoald avait un rival redoutable; Bathilde, qui s'était sans doute aperçue des sentiments que le roi avait pour elle, ne montra que de l'indifférence pour le premier ministre. Celui-ci, de son côté, ne pouvant vaincre la répugnance qu'il inspirait, songea sans doute alors à se ménager un appui protecteur, et fut bien aise qu'une reine lui fût redevable de sa couronne. Quoi qu'il en soit, le roi Clovis, qui avait eu occasion de voir Bathilde chez Erchinoald, fut aussi épris de sa beauté que touché de sa vertu, et il la choisit pour son épouse (1).

Ce haut rang ne lui fit pas oublier la condition d'où elle avait été tirée, et elle ne se servit de son pouvoir que pour soulager les malheureux et protéger les serviteurs de Dieu. Le roi lui donna pour aumônier S. Genès. C'est la première fois que les récits du temps font mention de cette charge. La reine se servait de ce saint abbé pour distribuer les aumônes qu'elle répandait avec une sainte profusion. Elle fit surtout de grandes libéralités aux monastères de Jumièges, de Fontenelle, de Jouarre, de Faremoutiers et de Corbion près de Chartres.

La pieuse reine avait une singulière vénération pour S. Éloi. Pendant sa première grossesse elle était tourmentée de cruelles inquiétudes, parce qu'elle craignait d'avoir une fille, et que par là le royaume ne vint à succomber (2). Ce sont les

(1) *Vit. Bathild.* — (2) *Vit. Elig.*, l. II, c. xxx.

expressions de S. Ouen; elles montrent combien dès lors on était persuadé que la couronne ne pouvait appartenir aux femmes. S. Éloi consola la reine en l'assurant qu'elle aurait un fils, qu'il serait son parrain, et il le nomma par avance Clotaire. L'événement justifia la prédiction.

Les grandes qualités de Bathilde se manifestèrent pendant sa régence. Et certes il ne fallait pas un mérite moins éclatant que le sien, ni une science du gouvernement moins remarquable, pour pouvoir, comme elle, prévenir les troubles et retenir les grands dans le devoir, surtout en un temps où la puissance des maires du palais avait affaibli et même avili celle des rois. Bathilde eut même le crédit de faire reconnaître roi d'Austrasie son second fils Childéric, sous la régence d'Imnichilde, veuve de Sigebert, laquelle parut en cette occasion sacrifier les intérêts de son fils Dagobert à ceux de sa fille Bili-childe, qu'elle fit épouser à Childéric dès qu'il fut en âge.

A cette injustice près, qu'il ne fut peut-être pas au pouvoir d'Imnichilde d'empêcher, cette reine gouverna avec sagesse, sous le nom de Childéric. Le temps nous a conservé plusieurs chartes de ce prince, témoignages de sa piété, ou plutôt de celle de la régente. Dès la seconde année de son règne, il donna à S. Amand la terre de Barisy dans le diocèse de Laon, pour y bâtir un monastère, que ce saint évêque soumit à celui d'Elnon. Le jeune roi déclare dans cet acte qu'il ne savait pas encore signer son nom. Il était déjà marié lorsqu'il confirma et augmenta les donations faites par Sigebert aux monastères de Stavelo et de Malmedy (1).

Childéric fonda en Alsace le monastère de Grégoriental, sous l'épiscopat de Berthaire, évêque de Strasbourg; il donna à S. Amand la terre de Nant, dépendante alors du diocèse d'Uzès, pour y établir le monastère de ce nom: ce qui fut exécuté malgré les oppositions de l'évêque Mummole. Nant a fait partie du diocèse de Vabres, qui dans son origine était

(1) Apud Miræum, *Cod. Donat. Belg.*, c. III.

aussi un monastère, fondé par Raymond de Toulouse ; comme Lavour en était un autre, fondé par S. Elan ou Alain, que quelques écrivains ont confondu avec S. Amand. Nous parlerons en son lieu de l'érection de ces deux monastères et de plusieurs autres en sièges épiscopaux.

Bathilde fit des fondations encore plus importantes. Mais avant de songer à ces témoignages de sa munificence, elle s'appliqua à donner des preuves de sa bonté et de sa tendresse envers son peuple, qui gémissait sous le fardeau excessif des impôts. Elle ôta une capitation qu'on levait sur toutes les personnes, et même sur les enfants, avec tant de rigueur qu'il y avait des pères que le désespoir portait à laisser mourir leurs enfants, dans l'impossibilité où ils se voyaient de pouvoir les nourrir et de payer encore pour eux. Quoique les finances du roi fussent considérablement diminuées par ces retranchements, cette pieuse reine, dont l'économie était une richesse plus réelle qu'un grand revenu, trouva le moyen de fonder deux célèbres monastères, celui de Chelles et celui de Corbie, devenus l'un et l'autre d'illustres monuments de sa piété (1).

Chelles était une maison royale à quatre lieues de Paris, où Ste Clotilde avait autrefois établi un monastère de filles en l'honneur de S. Georges. Il est probable qu'il était alors ruiné ; Ste Bathilde le fit rebâtir, ou plutôt en fonda un nouveau dans le dessein de s'y retirer, dès que son fils serait en état de gouverner par lui-même. Le principal autel était dédié en l'honneur de la croix, celui de l'aile droite était sous l'invocation de S. Georges, et celui de l'aile gauche sous celle de S. Etienne. La pieuse reine donna à ce monastère un calice d'or fait par S. Éloi ; il avait un pied de hauteur et était enrichi de pierres au haut et au bas de la coupe (2).

(1) *Vita S. Bathild.*

(2) Du Saussai a donné, dans sa *Panoplie sacerdotale*, la figure de ce calice de S. Éloi ; la coupe en est beaucoup plus longue, et l'ouverture de la coupe plus étroite que dans nos calices ordinaires.

Dès que les bâtiments furent achevés, Bathilde fit prier Ste Théodlechilde ou Téléchilde, abbesse de Jouarre, de lui donner quelques-unes de ses religieuses d'une vertu éprouvée pour y établir la règle, et elle demanda nommément Ste Bertile, qui fut conduite à Chelles par S. Genès à la tête de la nouvelle colonie.

Bertile était née d'une famille noble du Soissonnais. S. Ouen lui ayant un jour demandé si elle ne voulait pas servir le Seigneur, elle répondit que dès son enfance elle avait formé le dessein de lui consacrer sa virginité. Ses parents lui permirent de le réaliser, et ils la conduisirent eux-mêmes au monastère de Jouarre, d'où elle ne sortit que pour être la première abbesse de celui de Chelles (1).

Ste Théodlechilde mourut peu de temps après (2). On croit qu'elle était sœur d'Agilbert (3), évêque de Paris dont nous parlerons dans la suite. Elle est honorée le 10 octobre, et Ste Agilberte, qui lui succéda, le 11 août. Ste Balde fut la troisième abbesse de Jouarre. La sainteté des abbesses de ce monastère est pour nous la preuve de la ferveur des religieuses qui le composaient. Il est aussi rare qu'une communauté ne soit pas régulière sous une pieuse supérieure, qu'il est peu ordinaire qu'elle le soit sous une abbesse qui donne l'exemple du relâchement.

Le monastère de Corbie, fondé pour des religieux, ne fut pas moins célèbre que celui de Chelles. Corbie est un ruisseau qui, avant de perdre son nom en tombant dans la

(1) *Vit. Bertil.*, apud Duchesne, t. I, p. 668.— On voit quelques restes de ce monastère à l'entrée du village de ce nom.

(2) On voyait encore à Jouarre, avant la révolution, une partie de l'épithaphe de Ste Théodlechilde, laquelle était conçue en ces termes :

*Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro
Beate Theodlechildis inhumate virginis;
Genere nobilis, meritis fulgens, strenua moribus,
Flagravit in dogmate almo...*

(3) Agilbert a son tombeau dans la crypte de Jouarre près de ceux de Ste Théodlechilde, de S. Adon et de Ste Ozanne.

Somme, le donne au monastère et à la ville qui ont été bâtis en ce lieu. Cette terre avait été cédée à un seigneur nommé Gontland; mais lorsque, après sa mort, elle fut réunie au fisc du roi, Bathilde résolut d'y ériger un monastère d'hommes suivant la règle de S. Colomban et de S. Benoit. Dans ce dessein elle obtint de S. Valdebert, abbé de Luxeuil, un saint religieux pour en être le premier abbé. Il se nommait Théoffroy et fut dans la suite élevé à l'épiscopat, sans qu'on puisse connaître d'une manière précise le siège qu'il occupa.

Le monastère de Corbie est compté parmi les plus renommés de toute la France, tant par ses richesses que par les études monastiques qui y fleurirent sous d'habiles maîtres. Il renfermait trois églises et trois oratoires. Nous avons encore l'acte de la fondation de Corbie, signé du roi Clotaire III et de la reine Bathilde, sa mère (1). De toute cette abbaye, autrefois si célèbre, il ne reste plus qu'une église fort remarquable, qui est aujourd'hui l'église paroissiale de la ville de Corbie.

Clotaire III avait quelque temps auparavant donné à Ste Godeberte le palais qu'il avait à Noyon, avec l'oratoire de Saint-Georges, pour y établir une communauté de douze religieuses. Godeberte était une fille issue d'une famille noble, sur le territoire d'Amiens. Ses parents ne voulurent pas la marier sans avoir l'agrément du roi. Comme on s'était assemblé pour traiter de cette affaire, S. Éloi, qui était présent, ayant pressenti les desseins de la jeune vierge, lui mit un anneau au doigt, comme pour l'épouser au nom de Jésus-Christ. Godeberte protesta en même temps qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que celui des vierges : ce qui engagea le saint évêque à lui donner le voile, et le roi à fonder pour elle un monastère. Elle s'y sanctifia par toutes les vertus propres à son état, et Dieu manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. Elle est honorée comme patronne de Noyon, le 11 avril (2).

Ste Godeberte n'eut pas longtemps la consolation de pro-

(1) *Conc. Gall.*, t. I, p. 500, 501. — (2) *Vit. Godebertæ*, apud Bolland., 11 avril.

fit des instructions de S. Éloi, qui l'avait consacrée au Seigneur. Ce saint évêque mourut sur la fin de l'an 659, dans la vingtième année de son épiscopat et la soixante-onzième de son âge. Le Seigneur, qui lui avait révélé la mort de tant de personnes, ne lui laissa pas ignorer l'heure de la sienne. Se promenant un jour dans la ville de Noyon, il remarqua une muraille de l'église de Saint-Médard qui menaçait ruine (1). Il fit aussitôt appeler l'architecte, ajoutant que si l'on n'en faisait pas incessamment la réparation, elle ne serait pas faite de son vivant. Quelques jours après (c'était le dernier jour de novembre), il fut atteint d'une fièvre lente; aussitôt il fit assembler ses disciples et ses domestiques et leur dit : « Mes chers enfants, recevez les derniers avertissements de votre père. Si vous m'aimez comme je vous aime, efforcez-vous de garder les commandements de Dieu. Que le Seigneur Jésus soit continuellement l'objet de vos désirs, ne soupirez que pour lui; craignez surtout ses terribles jugements. Pour moi, je vais vous quitter, le Seigneur m'appelle à lui. »

Comme ils ne purent répondre à ces touchantes paroles que par leurs larmes, il fit approcher ses domestiques, et leur désigna divers monastères où ils devaient se retirer après sa mort, pour y travailler à leur salut. Sur le soir du même jour, il se mit à genoux, malgré sa faiblesse, et pria affectueusement le Seigneur de donner un bon pasteur à son troupeau. Au moment de l'agonie, il recueillit ses forces, dit adieu à ses amis et à ses disciples, et, après avoir prié quelque temps à voix basse, il s'écria : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laissez aller en paix votre serviteur: Souvenez-vous que vous m'avez formé comme un vase d'argile : n'entrez pas en jugement avec votre serviteur. Christ, rédempteur du monde, souvenez-vous de moi, vous qui êtes seul sans péché. Je remets mon âme entre vos mains, recevez-la selon votre grande miséricorde. » En disant ces dernières paroles, il expira à la première heure de la nuit, le 1^{er} décembre, jour auquel on célèbre sa fête.

(1) Audoen. *Vit. Eligii*, l. II, c. xxxii.

On mit aussitôt son corps dans un cercueil ouvert, et on le porta à l'église, où les clercs passèrent le reste de la nuit à chanter des hymnes, et le peuple à pleurer et à gémir. Le lendemain il s'y fit un concours prodigieux. La reine Bathilde arriva à Noyon avec les princes ses fils et suivie d'une nombreuse cour. Elle s'était mise en chemin à la première nouvelle de la maladie du saint évêque, et fut extrêmement affligée de ne plus le trouver vivant. Pour s'en consoler, elle ordonna qu'on transportât son corps à son monastère de Chelles. On conseillait aussi d'enrichir de ce trésor la capitale du royaume; mais le clergé et le peuple de Noyon s'opposaient avec courage à ces prétentions, et le Ciel se déclara pour eux : car lorsqu'on se mit en devoir de leur enlever le corps de leur pasteur par ordre du roi, on ne put soulever le cercueil.

La reine, pour soulager sa douleur, découvrit la face du saint évêque et la baisa avec une tendre piété. Alors, quoiqu'il fût mort depuis plusieurs jours, et bien qu'on fût en hiver, il coula du sang en abondance de ses narines. La reine et les évêques qui étaient présents étanchèrent ce sang avec des mouchoirs, pour les conserver comme des reliques. S. Éloi fut enterré à Noyon dans son monastère de Saint-Loup, qui dans la suite prit son nom. La reine voulut suivre le convoi à pied, et, malgré le mauvais chemin, on ne put lui persuader de monter à cheval (1).

Il nous reste seize homélies attribuées à S. Éloi. Plusieurs critiques croient qu'elles sont d'un auteur postérieur, et les sectaires surtout les rejettent avec mépris. Mais la plus forte raison qu'ils ont d'en agir ainsi, c'est qu'ils y trouvent la condamnation précise de leurs erreurs. On ne peut établir en termes plus formels la présence réelle dans l'Eucharistie que ne le fait l'auteur de ces homélies, quel qu'il soit : « Ainsi que Jésus-Christ, dit-il (2), a pris véritablement notre chair et est

(1) Audoen., l. II, c. xxxiv.—(2) *Hom.* VIII, in *Bibl. PP.*, t. II, p. 103 edit. Par., ann. 1624.

né véritablement homme de la vierge Marie, de même c'est sa vraie chair et son vrai sang que nous mangeons et buvons dans le sacrement... La ressemblance du pain et du vin y reste après la consécration, de peur que nous n'ayons horreur du sang. » Il ajoute : « Plusieurs demandent si chaque fidèle doit recevoir tous les jours le corps et le sang de Jésus-Christ, ou se priver pendant quelques jours de ce sacrement ; » et il répond ainsi à cette question : « Celui-ci honore le sacrement en n'osant le recevoir tous les jours, et celui-là l'honore aussi en craignant de s'en priver un seul jour. »

Il recommande aux personnes engagées dans le mariage de garder la continence quelques jours avant les fêtes, afin de recevoir dignement le corps de Jésus-Christ. Il cite à ce sujet, sans le nommer, un auteur qui soutient qu'il n'est pas plus permis à un chrétien d'avoir commerce avec sa femme pendant le carême que de manger de la chair. La décision est trop sévère ; mais elle sert du moins à nous faire voir combien on était persuadé que l'abstinence des plaisirs, même permis, était convenable au saint temps du carême, qui est un temps de pénitence (1).

L'auteur de ces homélies établit aussi le dogme du purgatoire, et il entre dans un grand détail au sujet des mœurs (2).

On voit dans ces homélies que dès ce temps-là on portait à la messe, le jour de la Purification, des cierges allumés, et l'auteur prétend que cette cérémonie avait été instituée pour l'opposer aux lustrations que faisaient les Romains avec des cierges (3) et des lampes au mois de février, en l'honneur du dieu *Februus*, c'est-à-dire de Pluton. Il dit que les pénitents

(1) *Homil.* XVI, p. 124. — (2) *Homil.* VIII, p. 98.

(3) *Hom.* II, p. 86. — Le verset *Lumen ad revelationem gentium*, qu'on chante à la Purification, peut avoir donné lieu aux fidèles de porter ce jour-là des cierges, comme des symboles de Jésus-Christ, notre vraie lumière. Ce qui n'empêche pas que l'Église n'ait eu aussi en vue d'opposer cette pieuse cérémonie aux lustrations des anciens. Car il est certain que les idolâtres portaient quelquefois des cierges. Macrobe remarque qu'on cessa d'immoler des hommes aux fêtes de Saturne, qu'on se contenta d'y allumer des cierges, parce qu'on fit réflexion que le mot grec *φῶς* signifie une lumière aussi bien qu'un homme.

publics étaient placés dans l'église à la gauche ; qu'avant de leur donner l'absolution le jeudi saint, on exigeait d'eux qu'en signe d'un sincère repentir ils levassent la main droite ; que le même jour du jeudi saint on lavait, non-seulement les autels, mais encore les murailles et le pavé de l'église (1).

Si ces homélies ne sont pas de S. Éloi, comme cela est vrai pour quelques-unes, elles sont du moins d'un auteur ancien. Mais ce qui doit nous consoler de la perte de celles qui sont véritablement de ce saint évêque, c'est que nous avons un précis des moralités qu'il prêchait à ses auditeurs ; cet abrégé, que nous a conservé S. Ouen, n'est autre chose que le traité qu'on a intitulé *de Rectitudine catholicæ conversationis*, et qui est attribué à S. Augustin (2). L'autorité de S. Ouen ne laisse aucun lieu de douter que ce ne soit un extrait des sermons de S. Éloi. On y voit les plus beaux traits de la morale chrétienne exposés avec une simplicité qui leur donne une nouvelle force.

Le saint évêque exhorte particulièrement ses auditeurs à penser souvent aux terribles jugements de Dieu. « Examinez, dit-il (3), si en ce jour vous aurez gardé ce que vous avez promis au baptême, de renoncer au démon et à ses œuvres. Celui qui était alors en état de répondre, l'a promis par lui-même ; celui qui n'était pas en âge de le faire, a eu un représentant qui a répondu pour lui, c'est-à-dire celui qui l'a tenu sur les fonts sacrés. » On voit ici l'ancien usage des promesses du baptême que les parrains font pour les enfants.

S. Éloi, après avoir recommandé ensuite à son peuple de donner l'aumône, chacun selon son pouvoir, de payer la dîme aux églises, d'apprendre par cœur et de faire apprendre à leurs enfants le symbole et l'oraison dominicale, de veiller à l'instruction et à la conduite des enfants dont ils sont les parrains, et de pratiquer les autres devoirs du christianisme,

(1) *Hom. VII et VIII.* — (2) *Inter Oper. Aug., in Append., t. VI.* — (3) *Audoen. Vita Eligii, l. II, c. xv, in Spicil., t. V.*

ajoute : « Si vous observez ces choses, quand au jour du jugement vous comparaitrez devant le Juge éternel, vous direz avec confiance : Donnez-nous, Seigneur, parce que nous vous avons donné. Faites-nous miséricorde, parce que nous l'avons faite. Nous avons accompli ce que vous nous avez commandé : donnez-nous ce que vous nous avez promis. »

Le saint évêque combat souvent dans ses discours les restes du paganisme; et les détails dans lesquels il entre, méritent d'être rapportés, parce qu'ils nous instruisent des folles superstitions qui régnaient encore en plusieurs endroits de la Gaule (1). Il défend de consulter les devins et les sorciers, d'observer les augures, les étrennements, les jours de la semaine ou de la lune pour se mettre en chemin ou pour commencer quelque ouvrage; de se déguiser le premier jour de janvier en vache et en cerf, ou de prendre d'autres figures infâmes et ridicules; de donner ce jour-là des étrennes (2) superstitieuses; de faire des danses et des bals à la fête de S. Jean ou des autres saints; d'invoquer Neptune, Pluton, Minerve, Diane, ou les génies; de chômer le jeudi dans le mois de mai, à moins qu'il n'y ait quelque fête de saint ce jour-là; d'allumer des bougies devant des temples ou devant des pierres, devant des fontaines ou des arbres; de pendre au cou d'un homme ou de quelque animal ce qu'on nomme des *amulettes*, quand ils auraient été faits par des clercs, et quoiqu'on prétendit qu'ils ne renfermassent que des choses saintes, même des paroles de l'Écriture, parce que ces prétendus préservatifs sont moins un remède de Jésus-Christ qu'un poison du diable.

S. Éloi défend pareillement de faire des enchantements sur des herbes, de faire passer des bestiaux par un arbre creux ou par un trou fait dans la terre; de crier pendant les éclipses de

(1) Audoen. *Vit. Eligii*, l. II, c. xv, in *Spicileg.*, t. V.

(2) Nous avons vu que le synode d'Auxerre défendit aussi de donner, le premier jour de l'an, des étrennes qu'il nomme *diaboliques*, et nous avons marqué en quoi consistaient là-dessus les superstitions païennes.

lune (1) ; de donner au soleil le nom de *seigneur*, et à la lune celui de *dame* ; de dire que l'on sera tel que le destin et l'horoscope l'auront marqué, *parce que*, dit-il, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. Il défend aussi d'avoir recours aux sorciers dans les maladies, d'attacher des bandelettes diaboliques aux arbres et aux fontaines pour recevoir la guérison. « Mais si quelqu'un est malade, continue S. Éloi, qu'il ne mette sa confiance qu'en la miséricorde de Dieu ; qu'il reçoive avec foi le corps et le sang de Jésus-Christ ; qu'il demande à l'Église l'huile sainte, pour en oindre son corps ; et *la prière de la foi*, comme dit l'Apôtre, *sauvera le malade* ; le Seigneur le soulagera, et il recevra, non-seulement la santé du corps, mais encore celle de l'âme (2). » Ces paroles sont remarquables par rapport au sacrement de l'extrême-onction et à son efficacité pour le soulagement des malades.

S. Éloi exhortait ses auditeurs à ne pas laisser s'envenimer les plaies de leurs péchés, mais à avoir au plus tôt recours au remède de la confession, dont il parle souvent. Ce qu'il dit des anges gardiens mérite d'être remarqué. « Sachez, dit-il, que chacun de vous a un ange gardien qui observe continuellement ses actions. S'il fait le bien, il donne de la joie au saint ange à la garde duquel il est confié ; s'il fait le mal, il chasse ce bon ange et s'attache au démon. » En parlant contre les concubinaires, il avance une proposition qui paraîtra certainement fausse, si l'on s'en tient aux termes mêmes. Il dit que *celui qui entretient une concubine, pèche plus grièvement que celui qui commet un adultère*. Mais il semble avoir tiré cette pensée de S. Augustin, qui avance la même proposition, et qui l'explique en raison du scandale, en disant que *l'adultère cherche à cacher son péché ; mais que le concubinaire public n'en rougit pas, et croit qu'il lui est permis de faire un si grand mal aux yeux de tout le monde* (3).

(1) Comme le peuple ignorant et superstitieux croyait que la lune pendant l'éclipse était aux prises avec un dragon, on faisait grand bruit pour épouvanter le dragon, et l'on criait : *Vince luna : Lune, soyez victorieuse.*

(2) Jac. v, 15. — (3) August. *Serm. cccxliii de Temp., circa medium.*

Les écrits de S. Éloi sont toujours instructifs, mais le style est généralement un peu simple. On y trouve cependant des traits qui auraient pu être remarqués même en un temps plus favorisé sous le rapport de l'éloquence. « Considérez, dit-il, les tombeaux des riches : qu'ont-ils été, et que sont-ils ? A quoi leur ont servi les richesses et les plaisirs du siècle ? Il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière. Si elle pouvait parler, cette poussière, elle vous dirait : Malheureux ! pourquoi vous tourmenter comme vous le faites pour les vaines délices de la vie ? pourquoi vous souiller de tant de crimes ? Considérez nos ossements, et à cette vue ayez horreur de vos passions et de votre misère. Nous avons été ce que vous êtes : vous serez ce que nous sommes. »

La Vie de S. Éloi fut écrite environ treize ans après sa mort par S. Ouen, son ami le plus cher et le témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Un écrivain qui faisait lui-même des miracles, est bien digne de foi lorsqu'il rapporte ceux d'un saint pasteur qu'il avait connu si particulièrement. Il adressa cet ouvrage à un évêque nommé Chrodobert ou Rodobert et le pria de le corriger. Ce n'est point, comme on le croit communément, Chrodobert ou Robert, évêque de Paris, qui était mort à cette époque (1) : ce pouvait être Robert de Tours, qui vivait encore. L'évêque lui répondit qu'il n'y avait rien trouvé à retrancher ni à ajouter, et que l'auteur, en peignant les vertus de S. Éloi, avait fait un portrait naturel des siennes propres (2).

La prière que S. Éloi avait faite au lit de la mort pour obtenir un bon pasteur à son peuple, fut exaucée. S. Mommolin, premier abbé de Sithiu, fut élu son successeur dans les sièges de Noyon et de Tournay, et il gouverna vingt-six ans ces vastes diocèses. C'était un des trois compagnons de S. Omer

(1) S. Ouen n'écrivait, comme il le dit, qu'après la retraite de Ste Bathilde, et par conséquent après la mort de Robert de Paris, et même après celle de Sigobrand, son successeur, qui fut tué sous le règne de cette reine.

(2) *Spicil.*, t. V, p. 301.

dans ses travaux apostoliques. Ebertram et Bertin étaient les deux autres : S. Mommolin nomma Ebertram abbé de Saint-Quentin en Vermandois, et S. Omer donna à Bertin le gouvernement de Sithiu. Mommolin avait commencé à faire rebâtir ce monastère dans un lieu plus commode, Bertin en acheva la construction. Cette abbaye n'a plus été connue que sous le nom de Saint-Bertin. S. Omer fit bâtir sur une colline voisine une église en l'honneur de la Ste Vierge, pour sa sépulture et celle des moines. Il la donna à Bertin par un acte daté du 18 mai, la sixième année de Clotaire III, c'est-à-dire de l'an 662. Cette église fut plus tard la cathédrale de Saint-Omer. Omer était devenu aveugle, et il était obligé de se faire conduire la main pour signer son nom, comme il le marque dans la charte dont nous venons de parler.

Cependant, tout aveugle et infirme qu'il était, il se trouva quelques années après à la translation que S. Aubert fit des reliques de S. Vaast, de l'église de la Vierge dans un oratoire sur le Crinçon. S. Vaast avait bâti cet oratoire, et y avait choisi sa sépulture. Mais pour lui faire plus d'honneur, on jugea à propos de l'enterrer dans la cathédrale. S. Aubert, septième évêque d'Arras et de Cambrai, fut averti dans une vision de suivre la première disposition de S. Vaast, environ cent vingt-huit ans après sa mort, et il fit cette translation de la cathédrale à l'oratoire avec une grande solennité. On prétend que S. Omer y recouvra la vue ; mais qu'ayant prié le Seigneur de continuer à l'éprouver, il la perdit une seconde fois (1). Il mourut saintement vers l'an 667, et fut enterré dans l'église de la Vierge qu'il avait fait bâtir. On célèbre sa fête le 9 septembre.

Ste Gertrude de Nivelles mourut la même année que S. Éloi, âgée de trente-trois ans, un dimanche 17 mars : ce qui désigne l'an 659. Trois ans avant sa mort, sentant que ses austérités avaient extrêmement affaibli sa santé, et qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre, elle quitta le titre et la charge

(1) *Vit. S. Vedasti*, apud Bolland., 6 febr.

d'abbesse, qu'elle donna à une de ses nièces nommée Vulfrude, fille de Grimoald, laquelle n'était alors âgée que de vingt ans. Mais les exemples qu'elle trouva à Nivelles et les leçons qu'elle y reçut, lui eurent bientôt appris l'art de gouverner.

Gertrude, dégagée ainsi de tout autre soin, ne songea plus qu'à se préparer à une sainte mort. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle appela un des moines qui servaient le monastère, et lui dit (1) : « Allez en toute hâte trouver Ultain au monastère de Fosse, et dites-lui : Gertrude m'envoie vous demander quel jour elle mourra ; car elle dit éprouver une grande crainte à l'approche de ses derniers moments, et cependant elle ressent une joie sensible. » Ultain répondit : « C'est aujourd'hui le 16 mars (2) : Gertrude, la servante du Seigneur, mourra demain pendant la messe. Dites-lui qu'elle soit sans crainte : S. Patrice et les anges sont prêts à la recevoir dans la gloire. » Cette nouvelle remplit Ste Gertrude de la plus douce consolation. Le lendemain, qui était un dimanche, elle reçut à la sixième heure du jour, c'est-à-dire à midi, le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ ; elle rendit ensuite son âme à son Créateur. L'auteur qui rapporte les circonstances de cette sainte mort est digne de foi, puisqu'il y assistait. Quelques écrivains ont confondu Ste Montaine, honorée dans le Berri et à Ferrières, avec Ste Gertrude de Nivelles (3).

Comme l'abbesse Vulfrude était fille de Grimoald, qui s'était révolté contre son prince légitime, elle fut enveloppée dans la disgrâce de son père, dont la mort arriva la même

(1) *Vit. S. Gertr.*, apud Boll., 17 mart.

(2) Le manuscrit porte : *decimus sextus calendas* ; il faut : *decimus septimus*. Le copiste ignorant aura cru que *decimus sextus calendas aprilis* signifie le 16 mars, ces mots indiquent le 17.

(3) Ce qui a donné occasion de confondre ces deux saintes, c'est qu'on a une Vie de Ste Montaine qui est presque mot pour mot la même que celle de Ste Gertrude. Nous ne voyons cependant aucun vestige du nom de *Montaine* donné à Ste Gertrude. Nous aimons mieux croire que, comme on ne savait rien de la vie de Ste Montaine, quelqu'un s'est avisé, pour lui faire honneur, de lui attribuer celle de Ste Gertrude de Nivelles. V. *Vit. S. Montane*, t. II *Bibl. Labb.*

année que celle de Gertrude, sa sœur, et elle eut beaucoup à souffrir au commencement de son gouvernement de la part des reines et des rois régnants. Les évêques eux-mêmes voulurent d'abord lui persuader d'abdiquer la charge d'abbesse, et, voyant qu'elle n'y voulait pas consentir, ils cherchèrent des prétextes pour la déposer (1). Mais la sagesse de sa conduite la fit triompher de l'animosité de ses ennemis, et les rendit dans la suite ses protecteurs. Il est probable qu'il en fut ainsi surtout de la reine Bathilde, prévenue d'abord contre cette abbesse, et qui alors se donna plus spécialement au Seigneur.

S. Éloi, pour qui cette pieuse reine avait témoigné une si tendre dévotion, ne tarda pas à l'en récompenser. Il y avait peu de temps qu'il était mort, lorsqu'il apparut trois nuits consécutives à un courtisan, et lui commanda d'aller de sa part avertir Bathilde de quitter l'or et les pierreries qu'elle portait encore sur ses vêtements. Le courtisan, qui craignit pour sa fortune s'il s'acquittait d'une commission qui pouvait déplaire à la reine, différa d'obéir. Il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente, qu'il regarda comme une punition de sa faute; l'occasion de la réparer se présenta bientôt : la reine étant venue le visiter dans sa maladie, il n'hésita plus à lui déclarer ce qu'il avait reçu ordre de lui dire, et il recouvra à l'instant la santé (2).

Bathilde se dépouilla aussitôt des pierreries et des autres ornements de prix qu'elle portait, et ne garda que des bracelets d'or. Elle envoya sa ceinture, tissée de pierres précieuses, aux moines de Corbion, et distribua le reste en aumônes. Mais elle réserva les plus beaux de ses bijoux pour être employés à une croix qui serait placée sur le chef de S. Éloi. Elle fit aussi faire un couronnement d'or et d'argent sur son tombeau, disant *qu'il était juste d'orner le tombeau de celui qui avait orné ceux de tant de saints* (3). En effet, un an après la

(1) *Vit. S. Gertrud.*, c. II. — (2) *Audoen. Vit. S. Eligii*, l. II, c. XXXIX. —

(3) *Vit. Bathild.*

mort de S. Éloi, S. Mommolin, de concert avec la reine, ayant transféré son corps dans une sorte de chapelle, derrière l'autel, il fut trouvé sans aucune corruption. Sa barbe même et ses cheveux, qu'on avait coupés avant de l'enterrer, parurent avoir crû considérablement (1). On le revêtit d'habits de soie que donna la reine, et on lui dressa un mausolée magnifique.

S. Ouen remarque que pendant le carême on mettait un voile sur le tombeau de ce saint évêque, pour cacher l'éclat de l'or et des pierreries : ce qui nous apprend qu'on observait dès lors l'usage de couvrir pendant ce temps, destiné à la pénitence, ce qu'il y avait de brillant dans les ornements des églises. On s'aperçut qu'il décollait une liqueur du voile qui était sur le tombeau de S. Éloi, et on s'en servit comme d'un excellent antidote contre une maladie contagieuse qui ravageait alors plusieurs villes des Gaules. Ingomare, comte de Thérouanne, ayant obtenu de cette liqueur, en appliqua à tous ses vassaux et promit de donner à l'église de Saint-Éloi la dime de tous ses biens, avec la plus belle de ses terres, si nul de ceux qui lui appartenaient n'était atteint de cette espèce de peste. Ils en furent tous préservés, et il accomplit son vœu avec joie (2).

Cette maladie fit de grands ravages à Paris. S. Éloi n'en délivra pas ses propres religieuses; mais pour les avertir de l'approche de l'Époux, qui n'a rien de terrible pour des épouses fidèles, il apparut à un jeune homme dans leur église, et lui commanda de dire à Aure, abbesse du monastère, qu'Éloi l'attendait avec une grande partie de ses sœurs. Ste Aure comprit le sens de cette vision : elle mourut, en effet, de cette contagion, avec cent soixante de ses religieuses (3). On peut juger par là combien la communauté devait être nombreuse.

(1) Ce phénomène est assez fréquemment constaté dans les exhumations. Lorsque dans ces dernières années on ouvrit à Meaux le cercueil qui renfermait le corps de Bossuet, on remarqua que les cheveux et la barbe avaient crû d'une manière sensible.

(2) Audoen., l. II, c. xli. — (3) Audoen., l. II, c. li.

La piété qu'on voyait fleurir dans les cloîtres y attirait un grand nombre de sujets. Ste Bathilde n'omit rien pour y entretenir cette piété. Quelque libérale qu'elle fût envers les serviteurs de Dieu, elle avait encore plus à cœur la régularité des monastères que leurs richesses (1). Elle écrivit aux abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Agnan, de Saint-Médard, de Saint-Martin, de Saint-Pierre (apparemment de Corbie), pour les exhorter à maintenir parmi leurs moines l'observance exacte de la règle; et, afin de les engager à prier plus volontiers pour la paix du royaume et la prospérité du roi, elle leur fit donner les privilèges et les exemptions qu'ils demandaient. Elle souhaite surtout que Berthefroy, évêque d'Amiens, accordât d'amples prérogatives au monastère de Corbie.

L'évêque le fit par un acte, dans lequel il déclare qu'en se conformant à ce qui s'observe à l'égard des monastères d'Agaune, de Lérins, de Saint-Marcel et de Luxeuil, il décrète, du consentement de ses confrères qui ont souscrit avec lui, que ni l'évêque d'Amiens ni aucun clerc de cette Église ne pourra rien usurper des biens du monastère de Corbie; que l'évêque en bénira les autels et y donnera le saint chrême; qu'il bénira aussi, selon l'ordre du roi, l'abbé qui sera élu canoniquement, et conférera les ordres à ceux des moines que l'abbé lui aura présentés : le tout gratuitement; et enfin que s'il se trouve des moines réfractaires, ce sera à l'abbé de les punir. Berthefroy ajoute, en finissant, que les moines de Corbie doivent vivre suivant les règles de S. Benoit et de S. Colomban (2).

Ce privilège est daté d'un lieu nommé Captonac, qu'on croit être Chatou près d'Argenteuil, du 6 septembre de la septième année de Clotaire III, c'est-à-dire de l'an 663. Il est adressé aux métropolitains : S. Nivard de Reims, S. Genès de Lyon, S. Chaoald ou Ethoald de Vienne, S. Emmon

(1) *Vit. S. Bathild.* — (2) *Privil. Corb.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 502.

de Sens et S. Ouen de Rouen ; et aux évêques : S. Omer de Thérouanne, S. Aubert de Cambrai, S. Bourgon dofaron ou Faron de Meaux, à un autre Aubert et à S. Drausin de Soissons. Il est signé de seize évêques, parmi lesquels on voit ceux que nous venons de nommer, excepté S. Nivard, S. Omer et S. Faron. Les plus connus des autres évêques sont : Berthefroy d'Amiens, qui souscrit le premier, Didon de Poitiers, Gaudiobert de Chartres, S. Mommolin de Noyon et Chrodobert de Paris. Parmi ces évêques il en est plusieurs que nous n'avons pas encore fait connaître.

S. Genès avait été premièrement abbé, puis aumônier de Ste Bathilde; il occupait alors le siège de Lyon, sur lequel il avait été élevé après l'assassinat de l'évêque Annemond, surnommé Delfin, mis injustement à mort par la faction d'Ebroin, devenu maire du palais. S. Annemond, plus connu sous le nom de S. Chaumond, eut toutes les vertus d'un saint évêque, et il est regardé comme le second fondateur du monastère des religieuses de Saint-Pierre de Lyon. Il s'attacha et retint auprès de lui un jeune Anglais nommé Vilfrid, qui fut depuis célèbre par sa sainteté. Les bontés du saint prélat lui avaient fait oublier sa patrie pour demeurer dans les Gaules. Annemond, charmé de la vertu et des autres belles qualités de son disciple, lui donna la tonsure et voulut le faire son héritier. Mais Vilfrid, après être demeuré trois ans à Lyon, eut la douleur de voir verser le sang de celui qu'il regardait comme son père, et la générosité de le suivre jusqu'à la mort (1). Ebroin, maire du palais, accusa S. Annemond de tramer quelque trahison, et envoya des satellites, sous prétexte de l'amener au roi. Mais comme on craignit qu'il ne fit trop clairement connaître son innocence, les gardes eurent ordre de le tuer avant qu'il arrivât à la cour (2). Il y a lieu de croire qu'on se servit du nom et de l'autorité

(1) V. Boll. in *Vit. Bathild.* — Bed. *Hist.*, l. V, c. xx. — (2) Guill. Malmesbur. *Gest. pontif. Angl.*, t. III.

de Ste Bathilde (1) ; quelques auteurs en effet lui ont calomnieusement attribué cette mort. S. Annemond ou Chaumond est honoré comme martyr le 28 septembre. Nous aurons ailleurs occasion de parler de Vilfrid.

S. Emmon de Sens mourut l'an 675, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif. Il avait accordé à ce monastère un privilège semblable à celui de Corbie ; il assembla même à ce sujet un concile, où se trouvèrent S. Ouen, S. Faron, S. Eloi, S. Amand, avec trente autres évêques. Agilène était alors abbé de ce monastère (2).

S. Drauscion ou Drausin de Soissons, qui signa aussi le privilège de Corbie, était né d'une noble famille du Soissonnais. Il fut élevé avec soin par S. Anséric, évêque de Soissons, qui l'aima comme son fils. S. Anséric mourut vers l'an 652. Après sa mort, Bettolène, qui aurait mérité l'épiscopat s'il ne l'eût point acheté, fut placé sur le siège de Soissons. Mais après avoir gouverné cette Église pendant quelques années, il se sentit pressé du désir d'expié la faute qu'il avait commise. Il abdiqua donc l'épiscopat, et, pour réparer en même temps le scandale, fit élire en sa place Drausin, qu'il avait fait son archidiacre ; puis il se retira dans un monastère pour finir ses jours dans les exercices de la pénitence. Drausin montra dans l'épiscopat toutes les vertus d'un grand évêque. Le monastère de Retonde lui doit sa fondation (3). Il est honoré le 5 mars. On l'invoquait surtout dans les combats particuliers, et l'on était persuadé que les champions qui avaient veillé une nuit sur son tombeau (4) étaient invincibles. Nous avons fait connaître ailleurs la plupart des autres évêques qui ont souscrit le privilège de Corbie.

Ste Bathilde, ayant affermi la fondation de ce monastère par ces exemptions, soupirait avec plus d'ardeur après la retraite

(1) Dans quelques éditions de Bède, le meurtre de S. Annemond ou Chaumond est attribué à Brunehaut, morte près de cinquante ans auparavant. C'est une faute du copiste : on lit *Bathilde* dans les meilleures éditions.

(2) *Chronic. S. Petri Vivi*, t. II *Spicil.*, p. 706. — (3) *Vita S. Drausci*, apud Boll., 5 martii. — (4) *Jou. Sarisberiensis Ep. CLIX*, apud Boll., 5 mart., p. 404.

qu'elle s'était préparée à Chelles. L'ingratitude de quelques seigneurs qu'elle avait comblés de dignités, augmenta son empressement et lui inspira un nouveau mépris du monde. Sigobrand, successeur de Chrodobert sur le siège de Paris, s'étant rendu odieux par son orgueil, quelques seigneurs de la cour parvinrent à le faire périr malgré la reine régente. Cette princesse sentit vivement l'insulte d'un pareil attentat contre son autorité, et elle en prit occasion de renoncer au gouvernement et au monde. Les seigneurs francs, qui craignaient qu'elle ne vengeât la mort de l'évêque, y consentirent sans peine. Elle se retira donc à Chelles pour se consacrer à Dieu, descendant du trône avec plus de joie qu'elle n'en avait éprouvé à y monter en sortant de l'esclavage. Afin qu'il ne manquât rien à son sacrifice, elle pardonna, par le conseil des évêques, aux seigneurs qui l'avaient offensée et les fit aussi prier de lui pardonner. Libre désormais, Bathilde passa le reste de sa vie dans tous les exercices de la vie monastique, soumise à la règle et à l'abbesse comme la dernière des religieuses. Elle mourut à Chelles vers l'an 680, le 26 janvier, jour auquel elle est honorée avec une jeune fille de sept ans, sa filleule, nommée Radegonde (1), qui mourut quelques jours avant elle (2). On caëha d'abord la mort de Ste Bathilde à l'abbesse Ste Bertile, qui était malade ; mais aussitôt que Bertile l'eut apprise, elle se prosterna en prière avec toute sa communauté, et fit célébrer un grand nombre de messes en plusieurs églises pour le repos de l'âme de la sainte reine.

. A Sigobrand de Paris succéda Importunus, et celui-ci eut pour successeur Agilbert, qui, après un long séjour en Angleterre où il était évêque, était revenu dans la Gaule, sa patrie. Agilbert alla dans sa jeunesse étudier les saintes Écritures en Irlande. Après qu'il s'y fut rendu habile, il offrit ses ser-

(1) Le P. Longueval dit qu'on voyait de son temps à Chelles un ancien missel renfermant une messe pour Ste Bathilde et pour Ste Radegonde. Ste Bathilde y était quelquefois nommée Ste Bautour ou Baudour.

(2) *Vit. S. Bathild.*

vices pour le ministère de la prédication à Cenwalch, roi de Westsex ou des Saxons occidentaux en Angleterre. Le prince, charmé de sa piété et de son savoir, le pria d'accepter l'épiscopat et d'être le pasteur de son peuple. Cette proposition offrait à Agilbert une occasion d'exercer son zèle : il se rendit à la prière du roi, et travailla avec ardeur à extirper l'idolâtrie et à maintenir la pureté de la discipline. Il assista à la fameuse conférence qui se tint en Angleterre, en présence du roi Oswi, contre les Irlandais sur la célébration de la Pâque (1). Mais il laissa parler Vilfrid, qu'il avait ordonné prêtre, et qui savait mieux la langue que lui. Vilfrid défendit avec érudition la cause de l'Église romaine, et dit, entre autres choses, qu'il fallait s'en tenir à l'usage établi par S. Pierre, puisque Jésus-Christ avait dit qu'il lui donnait les clefs du ciel et qu'il bâtirait sur lui son Église. Le roi anglais demanda à celui qui défendait la pratique des Irlandais, s'il était vrai que Jésus-Christ eût parlé de la sorte, et, comme il ne put le nier, le prince ajouta : « Je ne veux donc pas me brouiller avec le portier du ciel, de peur que, quand je me présenterai à la porte, il ne refuse de me l'ouvrir (2). »

Il y avait quatorze ans qu'Agilbert gouvernait son Église, lorsque le roi fit ériger un second évêché à Winchester, sans le consulter. Le prélat fut offensé qu'on eût ainsi partagé son diocèse sans son consentement, et revint dans les Gaules. Il fut élevé sur le siège de Paris vers l'an 667. Le roi anglais le fit presser quelque temps après de retourner à sa première Église : il s'en excusa et envoya à sa place son neveu Eleuthère, que les Anglais reçurent avec joie. On croit qu'Agilbert était frère de Ste Théodlehilde ou Téléchilde, première abbesse de Jouarre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré à Jouarre, où l'on voit son tombeau dans la crypte dont nous avons parlé.

(1) Nous avons exposé plus haut, dans la vie de S. Colomban, l'objet de ce différend.

(2) Bed., l. III, c. xxv.

Ste Bathilde n'était pas alors la seule princesse qui édifiât l'Église, dans la retraite du cloître, par le mépris des grandeurs mondaines. Des princesses anglaises donnaient en même temps cet exemple édifiant dans le monastère de Ste Fare. Comme il y avait alors peu de monastères de religieuses en Angleterre, les filles nobles qui voulaient se consacrer au Seigneur passaient dans les Gaules, et se partageaient surtout entre les monastères de Jouarre, de Faremoutiers et celui des Andelys, fondé par Ste Clotilde (1). Ercongothe ou Eartongothe, fille d'Ercombart, roi de Kent; Édilburge, sa tante maternelle, fille naturelle d'Anne, roi des Anglais orientaux, et Setfride, fille de la femme de ce prince, embrassèrent la vie monastique à Faremoutiers, sous la conduite de Ste Fare. Ces religieuses étrangères firent paraître tant de piété et de sagesse que Setfride mérita de succéder à Ste Fare dans le gouvernement du monastère, et Edilburge à Setfride. Ste Ercongothe fut aussi fort célèbre par ses vertus et ses miracles. Ayant eu révélation de sa mort, elle alla de cellule en cellule se recommander aux prières de ses sœurs; elle fut enterrée dans l'église de Saint-Etienne.

Ste Édilburge, étant abbesse, fit commencer la construction d'une église en l'honneur de tous les apôtres et voulut y être enterrée. Mais comme on ne jugea pas à propos d'achever cet édifice, on transféra dans l'église de Saint-Etienne son corps, qui fut trouvé entier et sans corruption sept ans après sa mort. Elle est connue du peuple sous le nom de Ste Aubierge, et honorée le 7 juillet.

La célébrité de ces monastères de filles fit naître à quelques seigneurs le dessein d'en établir d'autres. Vaningue, qui avait été comte du palais sous le roi Clovis II, étant dangereusement malade, eut une vision dans laquelle Ste Eulalie, pour qui il avait une dévotion particulière, lui promit encore vingt années de vie s'il faisait bâtir un monastère dans sa terre

(1) *Bed. Hist.*, l. III, c. VIII.

de Fécamp, sous la direction de S. Ouen. Vaingue ne balança pas à le promettre, et recouvra aussitôt la santé. Il fit prier S. Ouen et S. Vandrille de venir le trouver à Fécamp pour prendre les mesures convenables. Le roi, qui était alors Clotaire III, s'y rendit aussi pour se convaincre par ses yeux de la vérité de cette guérison miraculeuse. Vaingue, en exécution de sa promesse, donna la terre de Fécamp dans le pays de Caux, à S. Ouen, qui y établit un monastère où il assembla plus de trois cents religieuses (1). Il leur donna pour abbesse une sainte fille nommée Childemarche, qui était venue de Bordeaux à Rouen pour vivre sous sa direction, et il soumit ce monastère à la conduite de S. Vandrille, abbé de Fontenelle. Le saint évêque en dédia l'église à la sainte Trinité. Telle est l'origine du célèbre monastère de Fécamp. Établi d'abord pour des religieuses, il fut ensuite occupé par des chanoines, et enfin par des moines, pour qui Richard, premier duc de Normandie, le fit rebâtir en 988. Vaingue, qui en fut le premier fondateur, est honoré comme saint le 9 janvier.

Un autre seigneur nommé Amalbert donna à S. Filibert, abbé de Jumièges, la terre de Pavilly, dans le pays de Caux, pour y ériger aussi un monastère de religieuses. Le saint abbé y fit bâtir trois églises, dont la principale était dédiée en l'honneur de la Mère de Dieu, et les deux autres l'étaient sous les noms de S. Pierre et de S. Martin. Aurée, fille du fondateur, s'y consacra à Dieu; mais S. Filibert ne crut pas devoir lui confier le gouvernement de la communauté. Il jeta les yeux sur une sainte fille nommée Austreberte, dont il connaissait la sagesse et la vertu, et l'expérience fit voir qu'il ne pouvait faire un plus digne choix.

Austreberte était née sur le territoire de Théroouanne, d'une sainte famille : car on donne la qualité de saints à son père Bathefroy et à sa mère Framchilde ou Frameuse. Ils vou-

(1) *Vita S. Vaingi*, apud Boll., 9 jan., et *Vit. S. Audoeni*, apud Suriann, c. XVII.

lurent la marier dans sa jeunesse ; mais elle jugea que l'obéissance qu'une fille doit à ses parents ne saurait prévaloir sur celle qu'elle doit à Dieu, quand il lui a fait connaître l'état où il l'appelle. Austreberte, pour éviter le mariage, se réfugia auprès de S. Omer, qui lui donna le voile de vierge et fit sans peine agréer à ses parents le parti qu'elle choisissait. Elle se retira ensuite dans une maison religieuse sur la rivière de Somme, nommée Port, sous la conduite de l'abbesse Burgoflède (1). Il y avait quatorze ans qu'elle était dans ce monastère, dont on venait de l'élire prévôte ou prieure, lorsque S. Filibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilly. Austreberte refusa d'abord l'honneur et la charge qu'on lui offrait, et le saint abbé fut obligé d'aller lui-même à son monastère lui faire les plus vives instances. Elle s'y rendit enfin ; mais elle essuya de nombreuses contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle communauté, qui n'était composée que de vingt-cinq religieuses. Les sœurs se révoltèrent contre l'abbesse, et firent des rapports si calomnieux à Amalbert, le fondateur, que dans un premier emportement de colère il voulut la percer de son épée. Mais la patience d'Austreberte la fit triompher de tous les obstacles, et l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Après avoir gouverné longtemps ce monastère, elle mourut saintement sur la fin du VII^e siècle ou au commencement du siècle suivant, un dimanche 10 février, comme elle l'avait prédit : cette date peut se rapporter à l'an 698 ou à l'an 704. Elle fut enterrée dans l'église de son monastère, dédiée en l'honneur de S. Pierre.

Guidé sans doute par cette sorte de repentir qui poussait certains coupables à restituer à Dieu une partie de ce qu'ils avaient pris aux hommes, Ebroin, maire du palais, fonda, à la prière de S. Drausin, tant en son nom qu'au nom de sa femme Lentrude et de son fils Bovon, le célèbre monastère des

(1) *Vita Austrebertæ a cœvo auctore, apud Bolland., 10 febr.*

religieuses de Notre-Dame de Soissons. Il le fit d'abord bâtir hors de la ville sur la rivière d'Aisne ; mais Lentrude, sa femme, lui ayant représenté que le lieu n'était ni assez commode ni assez sûr, il transféra cette communauté dans la ville, et Ste Ethérie fut choisie parmi les religieuses de Jouarre pour être la première abbesse (1). Outre l'église de Notre-Dame, qui était celle des religieuses, il y en avait une dédiée à S. Pierre, qui servait aux moines ou aux clercs directeurs du monastère, et une troisième dédiée en l'honneur de Ste Geneviève, pour l'hôpital des pèlerins qui en dépendait. Parmi les moines qui se dévouèrent au service des religieuses de Notre-Dame de Soissons, deux parvinrent à une grande sainteté : S. Vodoald, vulgairement S. Voué, qui vécut reclus dans une tour, et qu'on invoque particulièrement contre les incendies ; et S. Leudart, qui était boulanger du monastère.

La dixième année de Clotaire III, c'est-à-dire l'an 666, S. Drausin accorda aux religieuses de Notre-Dame de Soissons le privilège d'élire librement leur abbesse, et de faire consacrer les autels de leur église par l'évêque qu'elles jugeraient à propos de choisir. Il leur recommande une exacte clôture et l'observance de la règle de S. Benoit et de celle de S. Colomban. L'acte est adressé aux évêques de la province, c'est-à-dire à S. Nivard de Reims, à Landibert de Châlons, à Momolin de Noyon, à Aubert de Cambrai, à Audibert de Senlis, à Clément de Beauvais, à Berthefroy d'Amiens et à Omer de Thérouanne. Il est signé de plusieurs autres évêques, parmi lesquels on remarque S. Genès de Lyon, S. Ouen de Rouen et S. Léger d'Autun, dont nous parlerons bientôt (2).

Deux illustres sœurs, Ste Valdegrude et Ste Aldegonde, furent en même temps les fondatrices de deux célèbres monastères ou collégiales de filles, qui donnèrent naissance aux villes de Mons et de Maubeuge. Elles étaient filles de Valbert

(1) *Vit. Drausionis*, apud Bolland., 5 mart.— (2) *Hist. de Notre-Dame de Soissons*, p. 421.

et de Bertile (1), et encore plus distinguées par l'éclat de leur vertu que par celui de leur naissance. Ste Valdegrude, vulgairement Ste Vaudru, fut mariée fort jeune au comte Maldegaire ou Mauger, surnommé Vincent. Jamais alliance ne fut plus heureuse et plus sainte. Valdegrude, Mauger et quatre enfants qui leur naquirent : Landric, Aldetrude, Madelberte et Dentelin, qui mourut fort jeune, sont tous honorés comme saints (2).

*Valdegrude, après les premières années d'un mariage qui produisit de si heureux fruits, porta sans peine son époux à l'amour de la continence. Celui-ci, désabusé du monde, alla se jeter aux pieds de S. Aubert de Cambrai et le pria de lui couper les cheveux ; ensuite il se retira au monastère d'Haumont. Mais quelques années après, pour se dérober aux visites que sa réputation lui attirait, il s'enfonça dans les bois de Soignies et y fonda le monastère de ce nom. Il en fut le premier abbé, et son fils Landric le second. S. Mauger ou Vincent est honoré le 14 juillet, et S. Landric le 17 avril (3). On prétend que ce dernier quitta le siège épiscopal de Metz pour se retirer à Soignies ; mais la chronologie des évêques de Metz n'offre aucune lacune qui permette d'indiquer le temps de son épiscopat. Aussi le diacre Paul n'en parle pas dans son histoire des évêques de cette ville.

Valdegrude, de son côté, ne tarda pas à faire ce qu'elle avait conseillé à son mari. Comme elle délibérait sur le lieu de sa retraite, S. Guislain, qui était alors dans cette contrée en grande réputation de sainteté, alla la trouver et lui conseilla de se retirer sur une montagne nommée alors le Lieu du Camp, *Castri Locus*, parce que les Romains y avaient autrefois campé. Après avoir fait acheter ce terrain par un seigneur d'une grande piété nommé Hidulfe, son parent, honoré comme

(1) Le P. Mabillon se contredit lorsque, après avoir marqué que Ste Valdegrude et Ste Alægonde étaient filles de Valbert et de Bertile, il ajoute ailleurs qu'elles étaient sœurs de Ste Gertrude de Nivelles : *ad Nivalam monasterium, ubi soror utriusque S. Gertrudis humata erat*. Valbert et Bertile sont honorés comme saints. Cf. *Ann. Bened.*, t. I, p. 570.

(2) *Vita Valdegrud.*, apud Boll., 9 april. — (3) *Vita Lander.*, 17 april.

saint le 23 juillet (1), Valdetrude s'y fit d'abord bâtir une cellule avec un oratoire dédié en l'honneur de S. Pierre; elle reçut ensuite le voile des mains de S. Aubert, et réunit en peu de temps un grand nombre de filles de qualité, qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite. Tels furent les commencements de la célèbre maison des chanoinesses de Mons en Hainaut. Ste Valdetrude ou Vaudru y mourut sur la fin du VII^e siècle, et elle est honorée le 9 avril.

Les parents d'Aldegonde voulurent aussi l'engager dans le mariage; mais elle protesta constamment qu'elle n'aurait pas d'autre époux que Jésus-Christ, et, après s'être animée par les exemples de sa sœur Valdetrude, auprès de qui elle demeura quelque temps, elle reçut aussi le voile des mains de S. Aubert et fonda une communauté de filles dans un lieu nommé Malbode ou Maubeuge. C'est l'origine des chanoinesses de la ville de ce nom. La sainte abbesse avait un soin particulier des pauvres: elle leur distribua de grosses sommes que sa mère lui avait données, ou dont elle avait hérité. Elle disait qu'il valait mieux donner un sou de sa main aux pauvres que d'en promettre cent après sa mort. Ste Aldegonde mourut vers l'an 684, après avoir été longtemps éprouvée par des maladies et par des calomnies, qui ne servirent qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. Elle est honorée le 30 janvier.

Il paraît que ces deux illustres sœurs, en prenant le voile, embrassèrent plutôt l'état canonique que l'état monastique, c'est-à-dire qu'elles se proposèrent d'imiter la vie régulière des clercs qui vivaient selon les canons. C'est pourquoi les filles qui prirent ce parti furent nommées dans la suite chanoinesses. On les distinguait de celles qui faisaient profession de la vie monastique selon la règle de S. Benoît ou de S. Colomban. Leurs usages et leurs habits même étaient fort différents. Ste Aldegonde est représentée, dans une ancienne peinture, avec le voile de vierge, un manteau violet semé de

(1) *Vita Berthæ.*

fleurs, une robe rouge (1) et une tunique blanche. Il y a lieu de croire que Ste Odile, qui fut quelque temps après abbesse d'Hohembourg en Alsace, suivit le même institut. Non-seulement l'auteur de sa Vie l'assure ; mais une ancienne statue la représente avec de longs cheveux tressés, ornement qui ne convient pas à une religieuse.

La Vie de Ste Odile est pleine de traits également singuliers et édifiants ; il ne lui manque que d'avoir été écrite par un auteur contemporain. Mais si l'on peut révoquer en doute quelques détails, le fond de l'histoire n'en paraît pas moins certain (2). Odile était fille d'Athic, duc d'Alsace, et nièce par sa mère de S. Léger d'Autun. La grâce, qui voulait l'élever à une sainteté consommée, la fit passer par de rudes épreuves. Elle naquit aveugle, et ce malheur lui attira la haine de son père, qui, ne pouvant la souffrir à cause de cette infirmité, donna ordre qu'on la fit mourir. La mère crut au contraire qu'un enfant disgracié de la nature n'en méritait que plus d'affection. Elle la fit élever secrètement, et la mit ensuite dans le monastère de la Baume, près de Besançon. La jeune fille y montra beaucoup de piété, et mérita de recouvrer miraculeusement la vue en recevant le baptême. Odile crut alors qu'elle pourrait paraître devant son père, et lui en fit demander la permission par son frère, qui s'acquitta avec zèle d'une si juste commission. Mais le père barbare fut tellement choqué de la proposition que lui fit son fils, que, se laissant emporter à toute sa brutalité, il le frappa assez rudement pour qu'il en mourût peu de temps après. Ce funeste événement ouvrit les yeux au duc Athic, il comprit l'odieux excès de sa violence et de son injustice. Trop puni par sa propre passion, il détesta les fautes qu'elle lui avait fait commettre, reçut sa fille avec bonté et lui donna sa maison d'Hohembourg pour en faire un monastère.

C'était un château bâti sur la cime d'une montagne, avec

(1) *Cod. Test. S. Amandi.* — (2) *Vit. S. Othiliae.*

une enceinte de murailles d'environ trois lieues de circuit, dont on voit encore des restes qui font juger de la solidité de l'ouvrage. La magnificence des bâtiments répondait aux grandes richesses du duc. On y voyait sept oratoires : il y en avait un dédié en l'honneur des saints de l'Alsace, et un autre qu'on nommait l'oratoire des Larmes, parce que le duc s'y retira pour pleurer ses péchés. On assure qu'après sa mort sa fille eut révélation qu'ils lui étaient pardonnés. Ste Odile fit bâtir un hôpital au bas de la montagne pour la commodité des pèlerins, et un autre monastère dans la vallée qui fut nommé Niedermunster. L'auteur de sa Vie dit qu'elle délibéra avec ses religieuses si elles devaient embrasser l'état monastique ou l'état canonique, et qu'elle prit ce dernier parti. Cet écrivain n'est pas d'une autorité irréfragable, mais on n'a pas de meilleur témoignage à lui opposer. On assure la même chose de Ste Attale, nièce et élève de Ste Odile, qui fut la première abbesse de Saint-Étienne de Strasbourg, monastère fondé par son père Adalbert. Des récits contradictoires ne permettent pas de préciser le temps où a vécu Ste Odile. Il est plus probable que ce fut sur la fin du VII^e siècle ou au commencement du suivant. Elle est honorée le 13 décembre. Hohembourg, célèbre pèlerinage, n'est plus guère connu que sous le nom de Sainte-Othile ou Odile.

On avait fondé quelque temps auparavant un monastère pour des religieuses à Homblières en Vermandois. Ste Huneconde, ayant fait agréer à son mari la résolution de garder la continence, s'y retira et y apporta tous ses biens. Son mari, cependant, parut d'abord fort hostile au parti qu'elle avait pris ; mais dans la suite il se consacra lui-même au service de cette maison et se chargea d'en gérer toutes les affaires au dehors.

Une dame pieuse nommée Berthe fonda à Blangy, dans le diocèse de Thérouanne, un monastère de religieuses, où elle se retira après la mort de son mari Sigefroy, avec lequel elle avait vécu vingt ans. Elle y conduisit deux de ses filles, Ger-

trude et Déotile, et gouverna quelque temps cette communauté comme sa propre famille. Ensuite, ayant établi Déotile abbesse, elle se fit recluse dans une cellule près de l'église; de cette cellule elle pouvait entendre la messe, recevoir la communion et donner des avis spirituels aux religieuses (1). On rapporte la fondation de Blangy à la douzième année de Thierry, c'est-à-dire environ à l'an 685.

Ce fut sous le règne de ce prince que Fromond, évêque de Coutances, fit bâtir aussi un monastère de filles à Ham, dans le Cotentin, en l'honneur de la Ste Vierge; il en fit la dédicace le 15 août. C'est ce que nous apprend une ancienne inscription trouvée en ce lieu sur une pierre qui paraît avoir servi d'autel (2).

On voit par l'établissement de tant de communautés pour les filles, et par la sainteté des abbesses qui les gouvernaient, quel devait être alors dans l'Église des Gaules le nombre aussi bien que la régularité des vierges consacrées à Dieu. Il n'y avait pas moins de ferveur parmi les moines. Les nouveaux établissements qu'on continuait de faire pour eux en sont des preuves. Nous ne ferons que les indiquer. S. Trudon ou S. Tron, né dans la Belgique Gauloise d'une noble et riche famille, bâtit plusieurs monastères dans ses terres. Il en fit don à l'Église de Metz, par affection pour S. Cloud, évêque de cette ville, qui l'avait dirigé dans l'étude des lettres sacrées et profanes. La Belgique vit à cette époque fonder un grand

(1) *Vit. Berthæ.*

(2) L'abbé Raguët, distingué par son érudition, a examiné sur les lieux cette inscription, et croit qu'il faut la lire ainsi :

CONSTANTIENSIS URBIS RECTUR DOMNUS FRODOMONDUS PONTIFEX
IN HONORE ALME MARIA GENETRICIS DOMINI HOC TEMPLUM HOCQUÆ
ALTARE CONTRUXIT FIDELITER ATQUÆ DEDICAVIT MENSE AUGUSTO
MEDIO ET HIC DIES FESTUS CELEBRATUS SIT PER ANNUS SINGULUS, etc.

On voit par d'autres fragments de l'inscription que c'était un monastère de religieuses, et que le roi donna le terrain où il fut bâti par l'évêque. L'année du règne de Thierry était marquée; mais elle se trouve effacée, aussi bien que quelques autres mots, qu'on a peine à déchiffrer.

nombre d'autres monastères : Bertulfe ou Bertoux en établit un à Renty (1); S. Vilimer érigea ceux de Villière et de Samer (2); S. Mauronte, celui de Breuil (3); S. Évremond, celui de Fontenay sur l'Orne, et plusieurs autres moins célèbres (4).

Mais l'état monastique n'était nulle part aussi florissant que dans les solitudes des Vosges, sur les confins de la Bourgogne et de l'Alsace. Trois saints évêques des Gaules se retirèrent presque en même temps dans ces déserts, et y bâtirent chacun un monastère. S. Gondelbert ou Gombert de Sens, qui fut probablement prédécesseur d'Emmon, quitta son siège et alla se dérober aux agitations du monde dans cette retraite. Ayant obtenu dans cette contrée une terre du roi Childéric, qui régnait en Austrasie, il y bâtit un monastère en l'honneur de S. Pierre, et le nomma *Sénones*, du nom de son Église de Sens. Il est honoré le 21 février (5). On ne connaît exactement ni le temps de son épiscopat ni celui de sa retraite (6).

S. Déodat ou S. Dié, évêque de Nevers, suivit son exemple, et, après avoir éprouvé de nombreuses contradictions dans ses premières tentatives d'établissement, il mena quelque temps la vie solitaire dans une caverne des montagnes des Vosges. Ensuite il se bâtit une cellule et un oratoire en l'honneur de S. Martin. Enfin Childéric lui donna dans ces montagnes un lieu nommé le Val-Galilée; il y bâtit un monastère nommé, au moment de sa fondation, *Jointure*, à cause de la jonction du Rotback avec la rivière de la Meurthe. Depuis, ce monastère porta son nom (7). S. Dié eut plusieurs disciples célèbres par leur sainteté; entre autres S. Arbogaste et S. Florent, irlandais, qui furent successivement évêques de Strasbourg, après avoir mené la vie érémitique. S. Dié mourut un dimanche 19 juin, l'an 679 (8).

(1) Ap. Bolland., 5 febr.— (2) Ap. Bolland., 30 jul.— (3) Ap. Bolland., 5 maii.— (4) Apud Boll., 10 jun.— (5) *Chron. Senon.*

(6) La *Chronique de Sénones* indique la retraite de S. Gondelbert en 720; mais le règne de Childéric prouve qu'on doit la mettre plus tôt.

(7) La ville de Saint-Dié, aujourd'hui siège épiscopal, s'est formée au XII^e siècle et était dépendante du monastère. Ruinée par un incendie, elle fut reconstruite par le roi Stanislas en 1757.— (8) *Vit. Deod.*, apud Boll., 19 jun.

S. Hidulfe, évêque de Trèves, ou selon d'autres seulement co-évêque, se démit aussi de l'épiscopat et alla se consacrer à Dieu dans la même solitude, où il se lia d'une amitié étroite avec S. Dié. Ayant obtenu des abbés d'Estival et de Sénones un terrain entre les deux monastères, il en bâtit un nouveau, qui fut nommé *Moyenmoutier*, parce qu'il était situé à peu près à égale distance des monastères de Sénones, d'Estival, de Jointure et de celui de Bonmoutier (1). Ce dernier avait été bâti par S. Bodon, évêque de Toul, et fut nommé dans la suite *Saint-Sauveur*. Hidulfe gouverna jusqu'à trois cents moines. On peut comprendre dans ce nombre les religieux de Jointure, que S. Dié lui recommanda en mourant. S. Dié est honoré le 19 juin, et S. Hidulfe le 11 juillet. Ceux qui le font évêque de Trèves placent son épiscopat entre S. Numérien et S. Basin.

L'état monastique offrait alors l'édifiant spectacle des plus hautes vertus : pourquoi devons-nous ajouter qu'à la même époque on y vit aussi éclater de grands scandales ! Ils firent voir que l'oubli des devoirs d'une profession sainte et l'abandon des lois du Seigneur, conduisent souvent dans la voie du crime à des excès inconnus dans le monde. Le monastère de Lérins était fort déchu de la ferveur qui en avait fait si longtemps le modèle des autres communautés. Pour y rétablir l'ordre, le roi en fit élire abbé Aigulfe, moine de Fleury, celui-là même qui avait montré son courage et son zèle dans la translation des reliques de S. Benoît. Comme la division, qui est toujours la cause ou l'effet du relâchement, s'était glissée dans ce monastère, le nouvel abbé n'omit rien pour y rétablir la paix et la régularité, compagnes inséparables. Son zèle fut d'abord heureux ; mais il éprouva bientôt que la réforme

(1) Ces cinq monastères du pays des Vosges formaient comme une croix par leur situation. Bonmoutier en faisait le haut au septentrion ; celui de Sénones à l'orient et celui d'Estival à l'occident en formaient la traverse ; quant à celui de Jointure, au midi, il faisait comme le pied de la croix ; Moyenmoutier était situé au milieu.

d'une communauté dérégulée est de toutes les entreprises la plus difficile (1).

Deux moines rebelles, Arcade et Colombe, parvinrent à soulever une partie de leurs frères contre le saint abbé, et, afin de s'en délivrer, ils prirent des mesures pour le faire enlever de Lérins. Aigulfe, qui avait employé d'abord les voies de la douceur, les voyant inutiles, eut recours à des remèdes violents, mais nécessaires, et chassa Arcade du monastère. Ce moine révolté alla chercher de la protection au dehors, tandis que Colombe cabalait au dedans. Leurs intrigues obtinrent bientôt le plus triste succès. Arcade, ayant fait accroire à un seigneur nommé Mommole qu'il y avait de riches trésors à Lérins, revint avec lui dans cette île, conduisant, nouveau Judas, une troupe de satellites chargés de prendre son maître. On se saisit d'Aigulfe et des moines qui lui étaient demeurés fidèles, et, après plusieurs mauvais traitements, on leur coupa la langue. Ensuite Arcade et Colombe, comme pour dérober aux yeux du public l'odieux attentat qu'ils méditaient, les firent embarquer et les conduisirent dans l'île Capraria (2), où ils les laissèrent dans un monastère deux ans entiers, pendant lesquels ils parcoururent l'Asie et vinrent jusqu'à Éphèse. Un si long espace de temps devait amortir une haine moins envenimée que celle de moines révoltés contre leur supérieur. Mais Arcade et Colombe crurent n'avoir rien fait pour se venger tant qu'ils pouvaient ajouter encore à la noirceur de leur vengeance. Ils reprirent leurs prisonniers, qu'ils paraissaient avoir oubliés, les conduisirent dans l'île Amatis, située entre celles de Sardaigne et de Corse, et les firent cruellement massacrer le 3 septembre, environ l'an 676 (3). S. Aigulfe, qu'on

(1) *Acta Aigulfi*.

(2) On croit que l'île que les anciens nommaient *Capraria*, est une des îles Canaries nommée *Palma*, où il y a en effet une montagne qu'on appelle la *montagne des Chèvres*.

(3) Il est difficile de déterminer l'époque du martyre de S. Aigulfe. La *Chronique de Maillezais* le rapporte au règne de Thierry, et les actes de S. Aigulfe marquent qu'il arriva sous Clovis II. S'il est vrai, comme on l'assure, que S. Ouen, à

nomme vulgairement S. Ayou, est honoré comme martyr avec ses compagnons, qu'on met au nombre de trente-deux.

S. Bercaire eut un pareil sort quelques années après. Ce saint abbé de Haut-Villiers avait établi, après la mort de S. Nivard de Reims, deux nouveaux monastères : l'un pour les hommes dans la forêt de Der, au diocèse de Châlons-sur-Marne, nommé pour ce sujet Montier-en-Der, et par corruption *Montirendé*; et l'autre pour des filles, à une lieue et demie du premier. Bercaire donna à Montirendé les grands biens qu'il avait hérités de ses parents, et fixa sa demeure dans ce monastère, qu'il gouverna avec une vigilance et une fermeté qui lui méritèrent la couronne du martyre. Ayant un jour repris de quelque faute un religieux nommé Daguin, son filleul, celui-ci entra dans une telle fureur que la nuit suivante, qui était celle du jeudi saint, il alla poignarder le saint abbé dans son lit. A peine l'assassin eut-il commis cet attentat, que, troublé par l'horreur de son crime, il se découvrit lui-même et donna le signal pour assembler la communauté. On se saisit de lui et on le conduisit à S. Bercaire, qui respirait encore, pour savoir de quelle peine on punirait un forfait si atroce (1). Mais le saint abbé, se rappelant l'exemple de Jésus-Christ, qui avait pardonné à ses bourreaux, ordonna qu'on ne lui infligeât aucune peine. Il exhorta seulement ce malheureux à faire pénitence et à aller en pèlerinage à Rome. Bercaire vécut encore deux jours, et mourut le jour de Pâques, qui cette année était le 26 mars, ce qui marque l'an 685. On célèbre sa fête le 16 octobre.

La fondation du monastère de Montirendé était due en grande partie à la générosité du roi Childéric. L'acte de concession en fut signé par plusieurs évêques et par Vulfoade, maire du palais, successeur d'Ebroin, qui avait mérité d'être honteusement dépouillé de cette charge, comme nous allons le

son retour d'Italie, avertit ce saint abbé des embûches qu'on lui dressait, il faudrait mettre sa mort vers l'an 676.

(1) *Passio Bercar.*, ab Adsono.

dire en reprenant le fil de l'histoire, que nous avons cru devoir interrompre pour grouper en un seul récit les diverses fondations de ces nombreux monastères.

Tant que Ste Bathilde tint les rênes du gouvernement, son autorité et sa piété furent un frein assez puissant pour retenir les passions d'Ébroin. Mais la retraite de cette princesse dans son monastère de Chelles leur laissa un libre cours. C'était un homme violent et artificieux, mauvais maître et sujet de fidélité douteuse, toujours prêt à sacrifier les intérêts de sa conscience à ceux de sa fortune. Il prit d'abord un masque de piété, et fit quelques fondations fastueuses pour en imposer au public. Mais bientôt il ne se donna plus la peine de pallier ses injustices. Il pouvait tout : il osa tout, et ne régla plus l'usage de son autorité que sur les caprices de son ambition et de son avarice. Ses crimes furent quelque temps heureux : il régnait sans être sur le trône, et il dominait avec empire sur le peuple, sur les grands et sur le roi même, lorsqu'un revers subit le fit déchoir de ce haut rang et l'humilia sans le convertir.

Clotaire III étant mort environ la seizième année de son règne (1), c'est-à-dire vers l'an 671, Ébroin voulut placer sur le trône de Neustrie Thierry, frère de Clotaire ; il parait même qu'il le fit proclamer. Mais les seigneurs francs craignirent d'être encore soumis à la tyrannie de ce ministre, si un prince lui était redevable de la couronne : ils s'accordèrent à reconnaître pour leur roi Childéric, qui gouvernait depuis longtemps avec sagesse et bonté le royaume d'Austrasie (2). Ébroin se crut alors perdu, et il se rendit justice. Il demanda en grâce au nouveau roi qu'il se contentât de le dépouiller de tous ses biens, et qu'il lui laissât la vie avec

(1) Un des continuateurs de Frédégaire ne donne que quatre ans de règne à Clotaire III. L'auteur de la Vie de S. Vandrille lui en assigne quatorze, et une charte de Vandemire, au moins seize. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clotaire, qui n'avait guère que quatre ans quand il parvint à la couronne, en régna plus de quatre, puisqu'on admet qu'il avait eu un fils.

(2) *Cont. Frédég.*, c. XCIV.

la permission de se retirer dans quelque monastère, pour y faire pénitence. S. Léger d'Autun, qui avait eu beaucoup de part à la proclamation de Childéric, intercédâ auprès de lui pour le malheureux Ébroin. Le prince lui accorda la vie et l'envoya dans le monastère de Luxeuil, avec ordre de s'y faire moine. C'eût été un bonheur pour lui et pour la nation, si avec l'habit de religion il en eût reçu l'esprit. La tempête l'eût jeté dans le port, et il aurait épargné bien des maux à son pays. Mais on n'a guère vu que les disgrâces guérissent l'ambition et l'orgueil, elles ne servent souvent qu'à les irriter. La femme d'Ébroin se retira au monastère de Notre-Dame de Soissons, qu'elle et son mari avaient fondé (1).

Quelques seigneurs coupèrent en même temps les cheveux au prince Thierry et le présentèrent en cet état à son frère Childéric, qui lui demanda ce qu'il voulait qu'on fit de lui. Il répondit fièrement : *Faites ce qu'il vous plaira ; mais j'attends la vengeance que Dieu tirera de l'injustice que l'on commet à mon égard.* Childéric se contenta de le faire garder dans le monastère de Saint-Denis, jusqu'à ce que ses cheveux eussent repoussé. Le roi déclara Vulfoade maire de son palais, apparemment pour la Neustrie : car il paraît que S. Léger le fut pour la Bourgogne. Un des écrivains de sa Vie le dit en termes formels. Il est du moins certain que ce saint évêque eut grande part au gouvernement dans les commencements du règne de Childéric en Neustrie, et que personne ne mérita mieux que lui la confiance du prince, par ses talents et ses vertus (2).

Léger était issu d'une famille franque de la plus haute noblesse, et neveu de Didon, évêque de Poitiers. Ses parents l'ayant conduit à la cour dans son enfance, Clotaire III, qui régnait alors, le remit entre les mains de ce prélat, afin qu'il lui donnât une éducation digne de sa naissance. Léger fit en peu de temps de grands progrès dans les lettres et dans la

(1) Anonym. Vit. Leodeg. — (2) Anonym. Vit. Leodeg., apud Duchesne, t. I; Ursin. Vit. Leodeg.

vertu. Didon l'ordonna diacre à l'âge de vingt ans et lui donna quelque temps après la charge d'archidiacre, dont il s'acquitta avec un zèle réglé par la prudence. Ensuite il le fit abbé du monastère de Saint-Maixent (1). Léger gouverna sa communauté avec sagesse et sut faire aimer la règle, parce qu'il sut se faire aimer lui-même. Il avait en effet toutes les qualités propres à gagner les cœurs et à s'attirer l'estime. La majesté de sa taille avantageuse et la beauté de son visage, donnaient de nouveaux agréments à la vivacité de son esprit et aux charmes de son éloquence naturelle, tandis que sa prudence dans les affaires, son zèle pour les intérêts de Dieu, sa science des canons et des lois civiles, le faisaient trouver digne des premières places de l'Église et de l'État. C'est le jugement qu'en porta Ste Bathilde.

Il y avait six ans qu'il gouvernait le monastère de Saint-Maixent, lorsque cette princesse l'appela à la cour pour profiter de ses conseils ; mais peu de temps après elle s'en priva pour le bien de l'Église et le nomma évêque d'Autun, afin de mettre fin à un schisme scandaleux survenu après la mort du saint évêque Ferréol, et qui durait depuis deux ans. Deux prétendants se disputaient l'épiscopat avec l'acharnement qu'inspirait alors l'ambition pour les dignités ecclésiastiques. Les deux partis en étant enfin venus aux mains, l'un des prétendants avait été tué, et le victorieux regardait la chaire épiscopale comme sa conquête, lorsque Ste Bathilde, pour faire cesser le scandale, nomma S. Léger à cet évêché (2).

Les talents et la vertu de ce saint évêque réunirent bientôt en sa faveur les esprits divisés. Mais, non content d'avoir rendu la paix à son Église, il s'appliqua à y rétablir la discipline, qui souffre toujours la première des divisions. Il assembla à ce sujet un synode à Autun et y fit divers réglemens. Mais nous n'avons plus que ceux qui concernent la réforme des monastères, et dont voici les plus remarquables.

(1) Ursin. *Vit. Leodeg.* — (2) Anonym. *Vit. Leod.*

V. Il est défendu aux moines et aux abbés d'être parrains.

VI. Il leur est aussi défendu de voyager sans des lettres de leur abbé adressées à l'archidiacre du lieu où ils se rendent.

X. Il est défendu d'avoir quelque familiarité avec les femmes étrangères, et de permettre aux personnes du sexe l'entrée d'un monastère.

XV. On recommande aux abbés et aux moines d'observer dans leur conduite ce que prescrit l'ordre canonique ou la règle de S. Benoit. (Ce qui peut signifier qu'il y avait dès lors des communautés qui vivaient selon l'ordre canonique et d'autres selon l'ordre monastique, gardant communément la règle de S. Benoit.) L'abbé qui violera ces règlements sera excommunié un an, le prévôt deux ans, et le simple moine sera fustigé ou excommunié trois ans (1).

On trouvé quelques autres canons attribués à ce synode de S. Léger. On y ordonne que les clercs qui ne réciteront pas fidèlement le symbole des apôtres et la profession de foi d'Athanase, reçoivent une punition. Dès ce temps le symbole que nous nommons de S. Athanase était, on le voit, attribué à ce saint docteur. On déclare qu'on ne doit pas regarder comme catholiques les laïques qui ne communient pas à Pâques et à Noël (2). On défend aux prêtres, sous peine de déposition, de dire la messe sans être à jeun, et aux femmes d'approcher de l'autel.

Il y avait dix ans que S. Léger gouvernait l'Église d'Autun, lorsque Childéric, étant monté sur le trône de Neustrie de la manière que nous l'avons dit, l'appela à sa cour pour lui donner part au gouvernement. Ce saint évêque y montra qu'une vertu éclairée est la première qualité d'un ministre d'État et le vrai secret du grand art de gouverner. Il se servit de son crédit pour abolir plusieurs usages pernicious, qui s'étaient introduits au préjudice des anciennes lois ; pendant près de trois ans qu'il eut part aux affaires, il fut également agréable

(1) *Conc. Gall.*, t. I, p. 506. — (2) *Conc. Labb.*, t. VI, p. 1187.

au prince et au peuple, qui lui donnait mille bénédictions. Mais un si rare mérite joint à une si grande faveur excita bientôt la jalousie des autres courtisans, et la droiture du saint évêque ne le mit pas assez en garde contre les artificieuses intrigues des envieux. On commença par jeter adroitement des semences de défiance dans l'esprit du roi, qui avait d'ailleurs peine à souffrir les reproches que lui faisait Léger sur son mariage avec Bilichilde, fille de son oncle Sigebert. La défiance fit bientôt oublier les services : la reconnaissance n'est pas la vertu favorite des grands. Enfin on vint à bout de faire craindre au roi le plus fidèle de ses serviteurs, sans que la vertu du saint évêque pût le rassurer.

Sur ces entrefaites, Léger, à qui les devoirs de ministre ne faisaient pas oublier ceux d'évêque, demanda à Childéric la permission d'aller célébrer à Autun la fête de Pâques et l'invita à cette solennité. Le roi, qui savait dissimuler, consentit à s'y rendre, et Hector, patrice (1) de Marseille, s'y rendit aussi pour redemander quelques terres qu'il prétendait avoir été données à son préjudice, par sa belle-mère Claudia, à l'Église d'Auvergne et à un hôpital que cette dame avait fondé. S. Léger, qui était ami d'Hector, le reçut chez lui ; et comme il savait que la religion n'est respectable aux yeux des gens du monde qu'autant qu'elle leur paraît désintéressée, il ne craignit pas d'appuyer contre l'Église les prétentions d'une fille déshéritée par sa mère. On envoya ordre à S. Préject, alors évêque d'Auvergne, de se rendre à Autun pour défendre sa cause (2).

Préject se mit en chemin, malgré la répugnance qu'il éprouvait à être absent de son Église le saint jour de Pâques, et, dès qu'il fut arrivé, on l'obligea de comparaître la veille même de cette solennité et de répondre aux prétentions de son adversaire. Son plaidoyer fut court : il dit seulement que les terres

(1) Les gouverneurs de Marseille prenaient le titre de patrices. On a pu en remarquer plusieurs exemples dans cette histoire.

(2) *Prior Vit. S. Præjecti*, ap. Boll., 25 jan.

de son Église étaient sous la protection de la reine Imnichilde, veuve de Sigebert. C'en fut assez ; comme le roi considérait fort cette princesse, dont il avait épousé la fille, cette réponse arrêta toute la procédure. Mais ce qui acheva de faire gagner son procès à l'évêque d'Auvergne, c'est que Léger fut accusé en même temps de tramer avec Hector une conspiration contre le roi. Un reclus du monastère de Saint-Symphorien, nommé Marcolme, grand hypocrite, appuyait ces calomnies de manœuvres d'autant plus artificieuses qu'elles étaient couvertes du voile de la piété. Le roi, dont il servait en cela la passion, le regardait comme un prophète ; mais la suite de sa vie fit tomber le masque et découvrit l'imposteur (1).

Childéric, prévenu par ces délations, ne voulut pas assister, la nuit de Pâques, à l'office divin dans la cathédrale où célébrait S. Léger. Il fit officier S. Préject dans l'église de Saint-Symphorien, et y reçut la communion pascale, la haine dans le cœur contre S. Léger. Ensuite, après son déjeuner, il vint à demi ivre dans l'église cathédrale, demandant à haute voix où était Léger, comme pour le faire fuir en l'intimidant. On lui dit qu'il était dans le baptistère. Il y entra ; mais l'odeur du saint chrême et la clarté des lumières parurent calmer sa fureur : car, quoique S. Léger répondit : *Me voici*, il passa sans l'apercevoir et entra dans le palais épiscopal, où le repas était préparé (2).

Après l'office le saint évêque alla l'y trouver, et, tâchant de l'apaiser, il lui demanda pour quel sujet il n'avait pas assisté à l'office de la nuit, et pourquoi il gardait de la rancune dans un si saint jour ? Childéric répondit seulement qu'il avait quelque sujet de se défier de lui, et refusa de s'expliquer plus clairement. Alors Léger, qui avait été averti qu'on en voulait à sa vie, ne doutant plus des mauvais desseins du roi contre sa personne, prit le parti de s'enfuir secrètement avec le patrice Hector. On les suivit et on ne

(1) Anonym. *Vit. Leodeg.* — (2) *Ibid.*

tarda pas à les atteindre. Hector, s'étant mis en défense, fut tué avec quelques personnes de sa suite, et Léger fut fait prisonnier. Le roi délibéra s'il le ferait mourir. Mais les seigneurs et les évêques lui conseillèrent de le reléguer au monastère de Luxeuil, ce qui fut exécuté.

Le saint évêque y trouva son ennemi Ebroin, qui cachait sous un habit de moine les vives passions qui le dominaient encore, et il était aisé de s'apercevoir, à la conduite de ces deux illustres exilés, que l'un souffrait pour la justice, et l'autre pour ses crimes. Ils vécurent cependant en assez bonne intelligence. La même disgrâce réunit souvent ceux que la faveur avait rendus rivaux et ennemis.

Childéric donna le soin de l'église d'Autun à Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien et depuis évêque d'Autun. Il était ami de S. Léger; cependant, toutes les fois qu'il allait au palais, il exhortait le roi à le laisser toujours à Luxeuil : ce qui faisait croire qu'il brigait son siège et sacrifiait l'amitié à l'ambition. Mais il n'en usait ainsi que parce qu'il savait que les ennemis du saint évêque, n'étant pas satisfaits de son exil, conseillaient au roi de le rappeler pour le faire déposer juridiquement (1).

Pendant ce temps-là, S. Préject, ayant fait sans peine confirmer par l'autorité du roi les donations que le patrice Hector contestait à son Église, s'en retourna fort satisfait en Auvergne (2). Un de ses amis nommé Amarin, abbé d'un monastère dans les montagnes des Vosges, se rendit auprès de lui pour le féliciter du succès qu'il avait eu et en obtenir quelques secours pour sa communauté, qui était dans une grande indigence. Préject le reçut avec l'affabilité d'un ami sincère et d'un saint évêque, et, pour l'entretenir plus librement, il le mena à une maison de campagne nommée Volvic, à deux lieues de Clermont. Après y avoir goûté quelque temps le plaisir de se revoir, ils songeaient à se séparer,

(1) Anonym. *Vit. Leod.* — (2) *Vit. S. Præjecti*, ap. Boll., 25 jan.

lorsque la fureur de quelques scélérats les réunit pour tous les jours.

Un certain Agriculus excita quelques seigneurs d'Auvergne à conspirer contre leur évêque, apparemment pour venger la mort du patrice Hector, dont on le croyait coupable. Assuré de leur concours, il se mit, pour aller attaquer l'évêque dans sa maison de campagne, à la tête d'une troupe de satellites marchant armés et au son des trompettes, comme pour une guerre ouverte. Dès que S. Préject entendit les trompettes, il se prosterna en prière avec l'abbé Amarin; mais la plupart de ses domestiques prirent lâchement la fuite. Alors Amarin dit au saint évêque : « Seigneur, abandonnons-leur la place, si vous le trouvez bon; peut-être que le Seigneur nous délivrera. » L'évêque répondit : « Mon cher frère, ne parlez pas ainsi, parce que si vous laissez aujourd'hui échapper cette couronne, vous ne la retrouverez plus. » Ils continuèrent à prier. Les satellites, étant entrés, égorgèrent d'abord Amarin, qu'ils prirent pour l'évêque. Ils se retiraient lorsque S. Préject leur dit : *Voici celui que vous cherchez*. Aussitôt l'un d'eux, nommé Ratdbert, le perça d'un coup de poignard, pendant qu'il priait pour ses persécuteurs. Un de ses serviteurs, nommé Élidius, fut aussi tué avec lui.

Ces trois saints, dont on rapporte la mort à l'an 674, sont honorés comme martyrs le 25 janvier. Il se fit plusieurs miracles sur leurs tombeaux; S. Avite, qui succéda à S. Préject, fit bâtir un monastère à Volvic sur le lieu de leur martyre, et y établit abbé Godon, qui était parent de S. Préject. Ce dernier est plus connu sous le nom de S. Prix ou Priez, et S. Amarin sous celui de S. Damarin.

S. Préject était originaire d'Auvergne. S. Genès, évêque de cette province, lui donna le soin de la paroisse d'Yssoire, et Félix, successeur de S. Genès, le chargea du gouvernement d'un monastère. Après la mort de Félix, la plus saine partie du clergé et du peuple souhaitait Préject pour évêque; mais l'archidiacre Cairoald ou Carivalde acheta l'épiscopat à

prix d'argent, et mourut quarante jours après. Préject fut élu à sa place, et le roi agréa cette élection (1).

Il n'y avait pas encore de monastères de filles dans la province d'Auvergne ; S. Préject engagea Genès, qui n'avait point d'enfants, à en fonder un à Chamelière, près de la ville d'Auvergne, pour lequel il fit une règle composée de celles de S. Benoit, de S. Césaire et de S. Colomban. Il fit bâtir un second monastère près de la même ville, et un hôpital dans un lieu nommé alors Colombier, où il mit des médecins et assigna des revenus pour l'entretien de vingt malades. S. Préject avait composé l'histoire du martyr des SS. Cassy, Victorin, Antholien et des autres qui souffrirent en grand nombre avec eux dans l'Auvergne sous Chrocus ; mais on n'a pas retrouvé cet ouvrage. Ce saint évêque avait même commencé à exhumer les corps de ces martyrs, pour les transférer en diverses églises ; la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qui fut poursuivi par S. Avite, second du nom, son successeur, honoré le 21 janvier.

S. Théodard, qui avait succédé à S. Remacle sur le siège de Maëstricht, fut aussi assassiné dans un bois près de Spire, comme il allait à la cour de Childéric défendre les biens de son Église contre les usurpateurs. Tous ces attentats demeurèrent impunis ; il ne paraît même pas qu'on ait essayé d'en rechercher les auteurs. Le désordre était général à cette époque ; la force et la violence tenaient, pour ainsi dire, les lois captives. Les diverses factions des seigneurs répandaient partout la confusion : comment la voix de l'innocence opprimée se serait-elle fait entendre ? La Gaule Narbonnaise, qui obéissait toujours aux rois goths d'Espagne, ne fut pas non plus exempte de pareils troubles. Une révolution venait d'y éclater ; nous ne pouvons nous dispenser d'en parler, parce que plusieurs évêques s'y trouvèrent impliqués.

Après la mort du roi Receswinthe, Vamba, vieux capi-

(1) *Vit. S. Præjecti.*

taine, fut élevé malgré lui sur le trône des Goths. Les larmes qu'il versa en refusant cette dignité l'en firent juger plus digne, et un seigneur goth alla jusqu'à tirer l'épée contre lui pour le contraindre à accepter la couronne. Il la reçut à Tolède, avec l'onction royale, des mains de l'évêque Quirice. A peine Vamba portait-il les insignes de la royauté, qu'il en sentit tout le poids par la nécessité où il se vit de punir des sujets rebelles (1).

Hildéric, comte de Nîmes, soutenu par Gumilde, évêque de Maguelonne, et par l'abbé Ranimire, se révolta contre l'autorité du nouveau roi. Ils tâchèrent de gagner Arége, évêque de Nîmes; mais voyant que ce saint évêque demeurait fidèle à son prince, ils le firent déposer, et, après l'avoir envoyé prisonnier chez les Francs, ils installèrent Ranimire sur son siège. En même temps ils appelèrent à leur secours les Juifs, chassés depuis longtemps de la partie des Gaules qui obéissait aux Goths.

Vamba envoya aussitôt le duc Paul, un de ses plus braves généraux, avec des troupes, pour étouffer le mal à sa naissance; mais l'ambition rendit Paul perfide et traître. Il se laissa éblouir par l'éclat du diadème, que lui offrirent les rebelles, et se fit proclamer roi des Goths, ne rougissant pas de recevoir sur sa tête la couronne que le roi Récarède avait placée sur le tombeau de S. Félix de Gironne. Argebaud, évêque de Narbonne, fit d'abord quelques efforts pour retenir son peuple dans la soumission à son prince légitime; mais il se laissa ensuite entraîner lui-même au torrent, plutôt par faiblesse que par inclination pour le parti rebelle.

Paul, enivré de ces premiers succès, ajouta à son nom celui de Flavius, que prenaient les rois goths, et il écrivit au roi Vamba une lettre fort insolente (2): « Si, plus agile que

(1) Julianus, *de Exped. Vambæ*, ap. Duchesne, t. I, p. 821.—(2) Pauli *Ep.*, apud Duchesne, t. I, p. 820.

les chèvres et les cerfs, lui disait-il, vous avez déjà passé les sommets escarpés des montagnes; si comme un lion vous avez franchi les plus épaisses forêts pour venir à nous; si vous avez vomi le venin des vipères et des serpents, faites-le-nous savoir. Descendez jusqu'aux détroits, et vous y trouverez à qui parler. »

Vamba fit voir en effet que, sans avoir le venin des serpents, il avait la vitesse d'un cerf et le cœur d'un lion. Persuadé que dans ces premiers mouvements de rébellion mal assise tout dépend de la diligence, il en fit une extrême pour surprendre les révoltés. A peine a-t-on appris sa marche, qu'on reçoit la nouvelle qu'il a forcé les passages des Pyrénées, et qu'on le voit aux portes de Narbonne. Il attaque brusquement cette place et l'emporte d'assaut le même jour qu'il en a formé le siège. Le commandant de la place, nommé Vittimire, se réfugia l'épée à la main derrière l'autel de la Ste Vierge, menaçant de tuer quiconque oserait l'approcher. Il fut cependant désarmé et fait prisonnier.

Paul se sauva à Nîmes avec Gumilde, évêque de Maguelonne, et les autres seigneurs de leur parti; mais Vamba les fit suivre par un gros détachement de ses troupes et marcha lui-même sur cette ville, qui fut prise avant son arrivée; l'on y fit un grand carnage. Paul se réfugia dans l'amphithéâtre de Nîmes, comme dans une citadelle, et quitta les marques de la royauté le 1^{er} septembre: le même jour, un an auparavant, Vamba les avait reçues par le suffrage unanime des seigneurs. Dans cette extrémité on députa Argebaud, évêque de Narbonne, pour aller implorer la clémence de Vamba, dont la bonté égalait la bravoure. L'évêque, encore revêtu des habits pontificaux avec lesquels il venait d'offrir le saint sacrifice, alla à la rencontre du prince à quatre milles de Nîmes; arrivé devant lui, il descendit de cheval et se prosterna à ses pieds. Le roi l'ayant fait relever, l'évêque lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots: « Prince, nous avons péché contre le Ciel et contre vous. Notre révolte et

notre perfidie nous rendent indignes de pardon ; mais votre clémence nous le fait espérer. Ayez pitié de nous ; épargnez le sang de vos citoyens. Si vous ne vous pressez d'arrêter le carnage, il ne restera personne pour défendre la ville (1). »

Vamba, touché de ces paroles, répondit à l'évêque : « J'accorde en votre considération la vie aux rebelles ; cependant je ne laisserai pas leur crime impuni. » L'évêque insista pour obtenir la grâce entière ; mais le roi parut entrer en colère et ne la promit qu'à lui seul. Il envoya donc saisir les rebelles dans les cavernes de l'amphithéâtre. On lui amena le malheureux Paul, marchant à pied entre deux hommes à cheval, qui le tenaient chacun d'un côté par la chevelure. Vamba fit quelques reproches aux chefs de la rébellion ; mais les larmes qu'il ne put retenir en les voyant si humiliés, trahirent son cœur et firent voir ses sentiments généreux.

Trois jours après il assembla son conseil, et, étant monté sur son tribunal en présence de toute l'armée, il fit juger les rebelles selon les lois. Ils furent condamnés à mort, ou, si le prince voulait leur accorder la vie, à avoir les yeux crevés. Mais Vamba se contenta d'un supplice moins cruel : il leur fit couper les cheveux et la barbe et les condamna à une prison perpétuelle. On restitua aux églises les trésors que les rebelles en avaient enlevés, et la couronne que Paul avait fait servir à son couronnement fut replacée sur le tombeau de S. Félix. La paix fut ainsi rendue à l'Église et à l'État dans ces provinces, tandis que le reste de la Gaule se vit replongé dans de nouveaux malheurs.

Childéric continuait par ses cruautés et par ses violences d'aigrir les esprits des Francs. Il avait donné ordre à deux ducs d'aller tirer Léger du monastère de Luxeuil pour lui faire son procès, et, dans le même temps, irrité contre un Franc d'origine noble, nommé Bodillon, il l'avait fait attacher à un poteau et battre de verges, comme un esclave. Bodillon, outré

(1) Julian., de *Exped. Vambæ.*

d'un affront auquel il aurait préféré mille morts, résolut de s'en venger. Il attaqua le roi comme il était à la chasse dans la forêt de Livry (1), le poignarda avec la reine Bilichilde et un jeune prince leur fils. Il ne recula pas devant un tel crime pour satisfaire sa vengeance; cette passion, la plus injuste et la plus furieuse de toutes, était alors aveuglément obéie, surtout parmi les nobles, qui, au mépris des lois du christianisme, la regardaient comme un devoir imposé par celles de l'honneur. Childéric, Bilichilde et le jeune prince furent enterrés au monastère de Saint-Germain des Prés, où leurs tombeaux furent découverts au xvii^e siècle.

Pendant ce temps on avait fait sortir S. Léger de Luxeuil, et un des ducs chargés de l'exécution des ordres du roi avait commandé qu'on le tuât aussitôt qu'il serait hors du monastère, espérant par là plaire au prince. Mais la présence du saint évêque et l'air de sainteté qui éclatait sur son visage, désarmèrent ce seigneur, qui lui avoua son projet et lui en demanda pardon. Il le conduisit à la cour lorsqu'on apprit la mort de Childéric. Un événement si tragique et si inopiné changea la face des affaires et augmenta les troubles et les factions du royaume. Car l'assassinat d'un prince, quelque méchant qu'on le suppose, est toujours un plus grand mal que tous ceux auxquels on s'est flatté de remédier par un si horrible attentat. Les deux ducs sous la garde desquels était Léger, ayant délibéré avec ce saint évêque, s'accordèrent par ses conseils à reconnaître pour roi Thierry, frère de Childéric, et ils prirent tous trois ensemble la route d'Autun (2).

Ébroin, à la première nouvelle de la mort du roi, avait jeté le froc et quitté Luxeuil; il les suivit et les atteignit bientôt, et, comme il craignait que Léger ne fût un nouvel obstacle à sa fortune, il chercha à le surprendre sur la route. Il l'eût fait prisonnier à une journée d'Autun, si S. Genès de Lyon ne l'en eût empêché, et surtout s'il l'eût trouvé moins bien escorté.

(1) *Contin. Fredeg.*, c. xcvi. — (2) *Anonym. Vit. Leodeg.*

Ce fourbe prit donc encore le parti de dissimuler, et il arriva à Autun à la suite du saint évêque, qui fut reçu de son peuple avec toutes les démonstrations de la plus sincère allégresse.

Dès le lendemain Léger et les seigneurs francs en partirent pour aller rendre leurs hommages à Thierry. Mais Ébroin, qui voulait vendre le sien et recouvrer la charge de maire du palais, les quitta en chemin pour aller nouer de nouvelles intrigues avec ses partisans. Il ne fut pas longtemps sans apprendre que les Francs, par le conseil de S. Léger, avaient élu pour maire du palais Leudèse, fils d'Erchinoald. Alors il ne garda plus de mesure, et se mit à la tête d'une faction qui reconnut pour roi un certain Clovis, qu'on prétendait être fils de Clotaire III (1).

L'impunité et la licence grossirent en peu de temps ce parti, qui commit partout de grands désordres. Vaimer, duc de Champagne; Didon, évêque de Chalon-sur-Saône, et Bobon, déposé de l'évêché de Valence, en étaient les principaux chefs après Ébroin, et l'amitié de celui-ci en avait fait les ennemis de Léger. Ce saint évêque, qui avait appris par son expérience combien la faveur des courtisans est fragile, n'avait pas fait un long séjour à la cour de Thierry et il était revenu à Autun, où il ne songeait plus qu'à gouverner son Église. Didon et Vaimer espérèrent l'y surprendre, et promirent à Ébroin de l'enlever, s'il voulait leur prêter main-forte. Ébroin, qui croyait gagner tout en perdant son rival, leur donna un détachement considérable de troupes, avec lequel ils marchèrent sur Autun pour l'assiéger (2).

Le clergé et les amis de Léger, voyant cet orage se former, lui conseillèrent de s'y soustraire et de s'enfuir avec ses trésors. Il répondit : *Pourquoi enlèverais-je d'ici ce que je ne puis emporter au ciel? J'aime mieux, à l'exemple de S. Laurent, les donner aux pauvres.* Il se fit aussitôt apporter toute

(1) Fredeg. Chron., c. xciv. — (2) Vit. Leodeg.

sa vaisselle d'argent et la fit rompre pour la distribuer aux pauvres et aux monastères, réservant seulement les vases qui pouvaient servir aux autels, et qu'il envoya sur-le-champ à diverses églises. Ayant ordonné ensuite un jeûne de trois jours, il fit des processions avec son clergé autour des murailles et donna ses ordres pour la défense de la ville. Mais, comptant moins sur les forces des habitants que sur leur zèle pour son service, il les fit tous assembler dans la cathédrale; après avoir demandé pardon à tous ceux qu'il pouvait avoir offensés, il remercia son peuple de l'ardeur qu'il témoignait pour ses intérêts, et lui déclara qu'il n'était plus nécessaire de combattre les ennemis, parce que lui-même était résolu de se livrer à eux s'il était la victime qu'ils demandaient.

A ces paroles tous les assistants fondirent en larmes, protestant de leur dévouement inébranlable pour leur pasteur. Mais plus le saint évêque se vit tendrement aimé de son peuple, plus il se crut obligé d'épargner son sang, fût-ce au prix du sien. Pour s'assurer si c'était à lui qu'on en voulait, il fit descendre du haut des murailles l'abbé Méroald et l'envoya au camp des ennemis. S'adressant à l'évêque Didon, Méroald lui demanda pour quel sujet il assiégeait la ville, et le conjura de se souvenir de cette sentence de l'Évangile : *Si vous ne pardonnez pas aux autres, votre Père céleste ne vous pardonnera pas*. Didon répondit qu'ils ne lèveraient pas le siège à moins qu'on ne leur livrât Léger, ou qu'il ne jurât foi et hommage à Clovis, ce prétendu fils de Clotaire, que les factieux avaient reconnu pour leur roi.

Léger fit répondre qu'il sacrifierait plutôt sa vie que de manquer à la fidélité qu'il avait jurée à Thierry. Aussitôt les assiégeants recommencèrent l'attaque avec une nouvelle fureur. Le saint évêque, voyant le péril où était la ville, dit adieu à son clergé, et, après s'être fortifié par la sainte communion, prit la généreuse résolution d'aller se livrer à ses ennemis, comme une victime d'expiation, pour sauver son

peuple. Il sortit de la ville et se fit conduire à l'évêque Didon, un des chefs qui commandaient les assiégeants. Il semblait qu'il devait en attendre un meilleur traitement ; mais ce cruel prélat, oubliant ce qu'il devait à la religion et à l'humanité, eut l'infamie d'être le bourreau de son frère dans l'épiscopat. Tant il est vrai qu'il n'est point de crimes dont ne soit capable un évêque qui oublie son caractère et les vertus qu'il impose ! Didon, ayant conféré avec le duc Vaimer, ordonna qu'on arrachât sur-le-champ les yeux à Léger. Le saint évêque souffrit ce cruel traitement avec une patience héroïque. Il ne permit pas qu'on le liât et ne cessa de chanter des psaumes tant que dura son supplice, sans que la douleur lui arrachât un seul soupir. Il fut mis ensuite à la garde du duc Vaimer.

Le troupeau ne fut guère mieux traité que le pasteur. On rançonna la ville d'Autun, et le siège épiscopal fut donné à Bobon, cet indigne prélat qui avait été excommunié et déposé de l'évêché de Valence. Tels étaient ceux que ces factieux jugeaient dignes de l'épiscopat. L'évêque Didon tourna ensuite ses armes contre la ville de Lyon, pour infliger à S. Genès le même châtement ; mais, sur le bruit de sa marche, les habitants de cette grande ville prirent les armes pour la défense de leur évêque et de leur liberté, et mirent en fuite l'armée des rebelles (1).

La capture de Léger consola Ebroin de cet échec de son parti ; mais elle ne satisfit pas sa haine implacable. Un cœur moins barbare que le sien aurait été attendri des maux du saint évêque : ils ne firent qu'irriter son désir de se débarrasser de celui que son ambition lui faisait regarder comme un rival. Pour goûter le plaisir entier de la vengeance, sans en avoir l'odieux, il envoya ordre au duc Vaimer de conduire son prisonnier dans le fond d'une forêt, et, après qu'il l'y aurait laissé mourir de faim, de faire courir le bruit qu'il s'était noyé. Vaimer se mit en devoir d'exécuter

(1) Ursin. *Vit. Leodeg.*

cet ordre barbare ; mais il n'était pas encore assez habitué au crime pour ne plus éprouver aucun sentiment d'humanité. Après avoir laissé plusieurs jours le saint évêque sans nourriture, il fut touché de compassion et le reconduisit à sa maison, où il lui fit donner des aliments. Il fut même si frappé, lui et sa femme, des vertus et des discours de Léger, qu'il lui rendit la somme dont il avait rançonné la ville d'Autun, et le saint évêque la renvoya à ses concitoyens par l'abbé Berton. Léger fut ensuite renfermé dans un monastère qu'on ne nomme point, et où Ebroin, qui avait des affaires plus pressantes, le laissa près de deux ans.

La Gaule était alors en proie aux agitations les plus violentes ; l'ambition des seigneurs qui prétendaient à la charge de maire du palais répandait partout le trouble et la confusion. Vulfoade avait eu cette charge sous Childéric, et n'omettait rien pour s'y maintenir. Leudèse, que Thierry y avait élevé, soutenu des amis de son père Erchinoald, avait un puissant parti. Ebroin, le plus factieux des trois, n'avait supposé un fils à Clotaire III que pour exercer impunément sa tyrannie à l'ombre de ce fantôme. L'Austrasie, où il avait fait proclamer ce prétendu roi, était surtout le théâtre de ses cruautés. Elles firent ouvrir les yeux aux Austrasiens sur leurs vrais intérêts.

Dagobert II, qui, par les intrigues de Grimoald, avait été exclu du trône du saint roi Sigebert, son père, était toujours relégué en Hibernie. Ses parents et ses amis songèrent à le rappeler après la mort de Childéric. On écrivit à S. Vilfrid d'York, qui savait le lieu de sa retraite et qui l'avait généreusement assisté dans sa disgrâce (1). Le saint évêque ne pouvait recevoir une plus agréable nouvelle. Il fournit ce qu'il put trouver d'argent à Dagobert et engagea les princes anglais à lui prêter secours. Avec leur assistance, il repassa en Austrasie, où le droit de sa naissance et ses belles qualités le firent recevoir des peuples comme leur roi légitime.

(1) Edd. Steph. *Vit. Vilfridi*.

Alors Ebroin, voyant qu'il ne pourrait soutenir plus longtemps le parti du prétendu fils de Clotaire III, le trahit et se déclara pour Thierry, qui le fit maire de son palais à la place de Leudèse, tué par la perfidie d'Ebroin. Cefut à ce prix que cet ambitieux vendit sa soumission à son roi ; et cette charge, qui le rendait plus puissant que celui qu'il consentait à reconnaître pour son maître, le flatta surtout à cause du mal qu'elle le mettait en état de faire à ses ennemis. Il chercha cependant quelques prétextes pour pallier sa haine, ou plutôt pour la rendre plus cruelle. Il fit semblant de vouloir venger la mort de Childéric, quoiqu'elle n'eût été à personne plus agréable qu'à lui. S. Léger fut accusé d'avoir trempé dans le meurtre de ce prince : on voulait le faire coupable pour le rendre plus malheureux (1).

Ce saint évêque fut aussitôt tiré du monastère où il était prisonnier et conduit à la cour avec le comte Guérin, son frère, qui était enveloppé dans sa disgrâce. On les fit comparaître devant le roi et ses ministres pour être jugés. Léger, entendant la voix d'Ebroin, lui dit : « Parce que votre orgueil veut l'emporter sur tous les Francs, vous verrez bientôt s'éclipser le faux éclat de cette gloire, dont vous êtes indigne. »

La liberté du saint évêque irrita la fureur du ministre. Il commanda aussitôt qu'on séparât les deux frères, de peur qu'ils ne s'encourageassent l'un l'autre. Comme on emmenait Guérin, Léger lui cria (2) : « Courage ! mon cher frère, il faut que nous souffrions tout ceci, parce que les maux de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire future. Nos péchés sont grands, il est vrai ; mais la miséricorde de Dieu, toujours prête à les pardonner, est encore plus grande. Le temps de nos souffrances sera court, celui de notre récompense sera éternel. » Guérin, sans autre forme de procès, fut attaché à un poteau et lapidé. Pendant ce cruel supplice, il

(1) *Contin. Fredeg.*, c. xcvi. — (2) *Anonym. Vit. Leodeg.*

disait : « Seigneur Jésus, qui n'êtes pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, recevez l'âme de votre serviteur ; et puisque vous daignez m'accorder une mort semblable à celle des martyrs, ô Dieu de bonté, couronnez cette grâce par le pardon entier de mes péchés. »

Léger désirait ardemment de mourir avec son frère, et il regardait une prompte mort comme un bienfait ; mais la cruauté de ses ennemis le réservait à de plus longs supplices. Ebroin le contraignit d'abord à marcher nu-pieds dans une pièce d'eau pleine de cailloux aigus, qui lui ensanglantèrent la plante des pieds. Ensuite il lui fit cruellement déchirer le visage, puis couper les lèvres et la langue, pour lui ôter la consolation de chanter les louanges de Dieu. Enfin, il le fit dépouiller honteusement, et conduire ainsi par les rues pour le couvrir de confusion. Dans cet état misérable, il le confia à la garde du comte Vaingue, dont nous avons parlé comme fondateur du monastère de Fécamp. Vaingue le mit sur un cheval pour le conduire en sa maison, éloignée de la cour de plusieurs journées.

A la première nuit, l'abbé Winobert, qui avait suivi le saint évêque pour l'assister, fut profondément affligé de le trouver étendu sur la paille et couvert de méchants haillons ; mais il ne fut pas moins surpris et consolé de l'entendre parler, quoiqu'on lui eût coupé la langue. Il en versa des larmes de joie, et courut annoncer cette merveille à Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien et depuis évêque d'Autun (1). Ermenaire obtint de Vaingue la permission de voir Léger, et, s'étant convaincu du miracle, il lui rendit des honneurs comme à un martyr, s'estimant heureux de pouvoir lui procurer quelque soulagement dans l'état malheureux où il était réduit. Il pansa ses plaies et lui fit donner des rafraîchissements et des habits, sans craindre de s'exposer au ressentiment d'Ebroin. Léger, qui avait quelque sujet d'être mécontent d'Ermenaire,

(1) Anonym. *Vit. Leodeg.*

qu'on accusait de briguer son siège, lui pardonna le passé et lui donna sa bénédiction.

Vaningle avait de la piété, et, voyant les miracles que Dieu opérât par son prisonnier, il ne put se résoudre à exécuter les ordres qu'il avait de le maltraiter. Il n'omit rien au contraire pour adoucir les rigueurs de sa prison. Ce fut dans ce but qu'il le fit conduire au monastère qu'il avait fondé à Fécamp. Léger s'y attira la vénération des religieuses. Elles ne pouvaient se lasser de l'entendre, parce qu'elles trouvaient toujours dans ses discours de quoi admirer et de quoi s'édifier. Quoique aveugle, il avait la consolation d'offrir tous les jours le saint sacrifice.

Sigrade, mère de S. Léger (1), vivait encore et elle avait part à ses souffrances. Ebroin, qui persécutait toute cette famille, ayant confisqué les biens de cette dame, lui ordonna, pour mieux s'assurer d'elle, de se retirer au monastère qu'il avait fondé à Soissons. Sigrade y embrassa la vie religieuse, avec une ferveur qui lui laissa moins sentir ses disgrâces que celles de ses enfants.

S. Léger lui écrivit une fort belle lettre pour la consoler, ou plutôt il la lui fit écrire par quelqu'un à qui il la dicta. Après lui avoir montré les avantages des souffrances par l'autorité des saintes Écritures, il lui parle de ceux de la vie religieuse.

« Nulle langue, lui dit-il, ne peut exprimer la joie que vous devez ressentir dans le Seigneur. Vous avez quitté ce qu'il fallait abandonner...; le Seigneur a exaucé vos prières; il a vu les larmes que vous avez répandues en abondance en sa présence. Il vous a retranché ce qui paraissait vous retarder dans la voie du salut, afin que, dégagée des liens qui vous atta-

(1) Quelques critiques croient que Ste Sigrade n'était pas la mère de S. Léger, mais seulement sa parente. Mais, outre que l'auteur de la Vie de Ste Odile marque qu'elle était sa mère, S. Léger le déclare assez clairement dans l'inscription de sa lettre : *Dominæ et sanctissimæ genitrici Sigradæ, quæ antea per cognationem carnis, modo per conjunctionem spiritus facta est vera mater.*

chaient au monde, vous viviez pour Dieu et que vous goûtiez combien le Seigneur est doux... O heureuse mort, qui donne la vie ! Heureuse perte des biens, qui mérite des richesses éternelles ! Heureuse tristesse, qui procure la joie des anges ! Vous avez déjà éprouvé les miséricordes du Seigneur : il vous a inspiré le mépris du monde pour vous faire pratiquer les observances d'une sainte règle. Il a délivré vos enfants des misères du siècle et leur a donné l'espérance d'une vie éternelle : au lieu que vous auriez dû les pleurer comme morts, si en mourant vous les eussiez laissés sur la terre (1). »

Le reste de sa lettre est plein des plus beaux traits de fermeté dans l'affliction, d'amour pour les ennemis et de détachement des choses créées. Sigrade était honorée comme sainte dans le monastère de Notre-Dame de Soissons, où l'on a longtemps conservé ses reliques avec celles de S. Guérin, son fils.

Si les saints étaient sensibles au plaisir de voir humilier leurs ennemis, Léger aurait pu goûter cette satisfaction avant sa mort. Il y avait deux ans qu'il était dans le monastère de Fécamp, lorsque le roi Thierry, voulant juger et faire déposer plusieurs évêques, fit tenir un concile au village de Morlay (2) au mois de septembre de la cinquième année de son règne, c'est-à-dire environ l'an 678. La vengeance divine y éclata sur les deux premiers persécuteurs de S. Léger, c'est-à-dire sur Didon (3) de Chalon-sur-Saône, et Vaimer, à qui Ebroin avait fait donner l'évêché de Troyes. Didon fut déposé dans ce concile et condamné à être honteusement rasé ; il fut ensuite exilé en un lieu qu'on lui fixa pour résidence et il eut enfin la tête tranchée. Vaimer fut pareillement déposé, condamné à être fustigé et ensuite pendu. Sort aussi indigne de deux évêques que digne des crimes dont l'un et l'autre avaient

(1) Leodeg. *Ep. ad matr.*, t. I *Bibl. nov.*, p. 777.

(2) Le P. Mabillon croit que ce lieu est situé en Champagne.

(3) Le P. Daniel nomme cet évêque *Didier*, parce qu'on le nommait aussi *Desideratus*. Mais *Desideratus* doit-il être rendu par *Didier*, comme *Desiderius* ?

déshonoré l'évêque. Il paraît que la cause de leur mort fut quelque complot contre l'État. Leur conduite précédente fait assez voir qu'ils étaient capables des plus criminelles entreprises (1).

D'autres évêques furent encore déposés dans le même concile, et particulièrement Chamlin d'Embrun, qui avait supposé de faux ordres de Thierry pour se faire ordonner. Il eut la tunique déchirée en plein concile : c'était une marque ignominieuse de déposition. Le roi lui laissa cependant la libre disposition de ses biens, et, au lieu de l'exil perpétuel auquel il avait été condamné, il lui permit de se faire moine à Saint-Denis, sous la conduite de l'abbé Chanderic (2).

Les métropolitains Genès de Lyon ; Chadon, dont on ne connaît pas le siège épiscopal, à moins qu'il ne faille lire Dadon, c'est-à-dire S. Ouen de Rouen ; S. Blidramme de Vienne ; Landobert de Sens et Ternisc de Besançon assistèrent à ce concile ; nous devons penser que les saints évêques qui s'y trouvèrent, n'eurent aucune part à ce qui s'y fit contre S. Léger (3).

Ebroin restait seul de ses persécuteurs ; mais c'était assez pour achever la couronne de son martyr. Comme les respects qu'on rendait à la vertu de Léger étaient pour ce ministre des reproches adressés à sa tyrannie, il entreprit de le faire paraître aussi coupable qu'il était indignement traité, et de lui ôter la plus douce consolation qu'il eût dans sa disgrâce, celle d'offrir le saint sacrifice. Il le fit donc citer au concile, pour y être juridiquement déposé et interdit de la célébration des saints mystères. Léger y comparut avec la confiance qu'inspirent l'innocence et le désir de souffrir de nouveaux outrages. Il parla avec liberté au roi Thierry, et lui prédit plusieurs événements qui devaient lui arriver. On le pressa de s'avouer complice de la mort de Childéric. Il répondit constamment qu'il ne l'était en aucune manière, et que le Sei-

(1) Ursin. et Anonym. *Vit. Leodeg.* — (2) *Placitum Theodorici, de Re Diplom.*, p. 469. — (3) *Placitum Theodorici, de Re Diplom.*, p. 298.

gneur le savait. On ne put en trouver de preuves ; mais la haine d'Ebrouin sut y suppléer (1).

Le plus grand nombre de ceux qui composaient ce concile, obéissaient à l'influence de ce ministre ; il lui fut donc facile d'obtenir une sentence qui déclara le saint évêque déchu de l'épiscopat, et, pour marque de déposition, on lui déchira aussi la tunique depuis le haut jusqu'au bas. Après cet inique jugement, il fut remis entre les mains de Chrodobert, comte du palais. Celui-ci fut chargé de le conduire dans sa maison de campagne, sur le territoire d'Arras, et d'y exécuter les ordres qu'on lui enverrait.

Chrodobert partit aussitôt avec son prisonnier, et il le traita avec plus d'humanité que n'en avaient montré les évêques ses juges. Le voyant extrêmement fatigué pendant le voyage, il lui fit apporter à boire sur le chemin. Pendant qu'on était allé en chercher, Dieu, qui prenait plaisir à glorifier son serviteur en proportion des outrages qu'il subissait, fit paraître autour de sa tête un cercle éclatant de lumière. Ses gardes, qui le virent, furent saisis d'une frayeur respectueuse et lui demandèrent ce que c'était. Le saint évêque se prosterna aussitôt en prière, pour remercier Dieu de ce qu'il daignait le consoler et l'animer par ce miracle. Les assistants étaient comme hors d'eux-mêmes, et, s'exhortant à mieux servir le Seigneur dans la suite, ils se disaient les uns aux autres : *Cet homme est un véritable serviteur de Dieu.*

Il sembla que la bénédiction du Ciel fût entrée avec Léger dans la maison de Chrodobert, tant le changement des mœurs y fut subit. Les serviteurs et les maîtres, touchés de la plus vive componction, demandaient avec empressement la pénitence et confessaient humblement leurs péchés. La seule présence du saint évêque inspirait l'amour de la vertu, qui paraissait d'autant plus respectable qu'on la voyait en lui plus indignement outragée.

(1) Anonym. Vit. Leodeg.

Les ordres de la cour ne tardèrent pas à arriver. Ils portaient qu'on le fit mourir au plus vite, et qu'on jetât son corps dans quelque puits écarté, de peur qu'on n'honorât ses reliques comme celles d'un martyr. La femme de Chrodobert était inconsolable de ce qu'on imposait à son mari un si cruel ministère. Léger, pour la consoler, lui dit : « Ne pleurez pas ma mort, elle ne vous sera pas imputée. Au contraire, si vous prenez soin de ma sépulture, ce sera pour vous une source de bénédictions. » Chrodobert ne voulut pas être présent à l'exécution. Il en chargea quatre satellites, qui conduisirent Léger dans un bois voisin, où ils avaient remarqué auparavant un puits pour y jeter son corps ; mais ils ne purent le retrouver. Après avoir marché longtemps par des routes écartées, S. Léger s'arrêta et leur dit : « Mes enfants, qu'est-il nécessaire de vous fatiguer en allant plus loin ? Faites ici ce que vous avez ordre de faire (1). »

On vit alors ce que la sainteté peut sur les âmes les plus féroces. Trois des bourreaux du saint évêque se jetèrent à ses pieds, le conjurant humblement de leur donner sa bénédiction et de leur pardonner sa mort. Le quatrième, plus brutal, demeura debout, tenant l'épée nue avec une contenance insolente. Léger leur fit une courte exhortation, leur donna sa bénédiction, et, s'étant mis à genoux, il dit : « Seigneur Dieu, Père de Jésus-Christ, soyez béni de m'avoir conduit à ce dernier combat. Je vous conjure, ô mon Dieu, de me faire part de votre miséricorde et de me rendre digne de participer aux mérites des saints dans la vie éternelle. Mais, Seigneur, pardonnez à mes persécuteurs. Je ne les regarde que comme des instruments dont vous voulez bien vous servir pour me couronner. » Après cette prière, il se leva et tendit le cou. Le bourreau, qui se nommait Vadhard, lui coupa aussitôt la tête. On assure que le tronc séparé de la tête demeura quelque temps debout, au grand étonnement des satellites : ce que

(1) Anonym. Vit. Leodeg.

voyant le bourreau, il lui donna un coup de pied pour le faire tomber. Ce malheureux en fut puni, et périt misérablement peu de temps après.

Ainsi furent terminées, par une mort glorieuse, les longues souffrances de S. Léger, que l'Église de France met au nombre de ses plus illustres martyrs et de ses plus grands évêques. On rapporte plus probablement sa mort au 2 octobre de l'an 678, jour auquel l'Église honore sa mémoire avec celle de S. Guérin ou Gérin, son frère.

La femme de Chrodobert fit secrètement enterrer le saint évêque dans l'oratoire de sa maison de campagne, nommée alors Sarcin, aujourd'hui Saint-Léger, sur les confins de l'Artois et de la Picardie, et ce dépôt sacré demeura trois ans et demi en ce lieu. Au reste, rien n'est plus authentique que tout ce que nous avons rapporté des combats et des souffrances de S. Léger, puisque nous l'avons emprunté à deux auteurs contemporains, qui ont écrit sa Vie par ordre et sur le témoignage de deux évêques qui en devaient être les mieux instruits.

On a un testament attribué à S. Léger, par lequel il lègue plusieurs terres à l'église de Saint-Nazaire, sa cathédrale; mais les dates de cette pièce prouvent qu'elle a été supposée (1). Elle paraît n'avoir été fabriquée que parce qu'on savait par d'autres monuments que ce saint évêque avait fait ces legs à son église.

Le cruel Ébroin, sous les plus légers soupçons, versa le sang de plusieurs autres seigneurs francs, dont le seul crime était de faire ombrage à son ambition; mais s'ils n'en avaient commis aucun, on ne manqua pas de leur en imputer. Ragnebert, fils du duc Radebert, fut accusé d'avoir conspiré contre

(1) Ce testament est daté de l'an 653 de l'incarnation, sous le règne de Thierry, indiction X. Mais 1° l'ère de l'incarnation n'était pas alors en usage dans les actes; 2° Clovis régnait encore en 653, et Thierry ne commença à régner en Bourgogne et en Neustrie que l'an 671; 3° l'an 653 était l'indiction XI; 4° S. Léger n'était pas encore évêque en 653. (V. *Recueil des pièces pour l'histoire de Bourgogne*, p. 3.)

Ébroin, et, comme il ne daigna pas se justifier d'une accusation si calomnieuse, le maire du palais résolut de le faire mourir sur-le-champ. S. Ouen, qui s'était toujours maintenu dans les bonnes grâces de ce ministre, obtint un délai. Ragnebert fut envoyé en exil dans le fond de la Bourgogne, et mis à la garde d'un seigneur nommé Theudefroy. Mais Ébroin donna des ordres secrets et réitérés de le faire mourir. Ragnebert fut donc conduit dans un désert près du mont Jura et percé d'un coup de lance. Il se fit à son tombeau des miracles qui l'ont fait honorer comme saint. Il fut enterré dans l'église du monastère de Bebron, qui a pris depuis le nom de Saint-Ragnebert ou Rambert (1).

La seule vue des gens de bien est un reproche pour les scélérats : il semblait qu'Ébroin, pour se l'épargner, eût entrepris d'exterminer tous ceux qui se distinguaient par leur piété. Il y eut, en effet, peu de saints en ce temps-là qui n'aient eu part à ses persécutions. S. Amé de Sens ou de Sion en Valais (2); S. Lambert de Maëstricht; Ste Anstrude, abbesse de Saint-Jean de Laon; S. Vilfrid, évêque d'York; le saint roi Dagobert II; S. Filibert de Jumièges et plusieurs autres éprouvèrent sa tyrannie.

S. Amé, évêque de Sens, ou, selon quelques autres, de Sion en Valais, fut relégué à Péronne dans le monastère de Saint-Outain, avant l'an 678, époque à laquelle nous avons vu l'évêque Landobert occuper son siège. Après la mort d'Outain, Amé fut envoyé prisonnier dans le monastère de Breuil, dans le diocèse de Thérouanne, fondé par S. Mauronte, ce fils de Ste Rictrude dont nous avons parlé. Mauronte céda le gouvernement de son monastère à cet illustre prisonnier, qui y mourut renommé par ses vertus et ses miracles. Il est honoré

(1) *Passio S. Ragneberti*, apud Duchesne, t. I, p. 625.

(2) Le moine Huchald, dans la Vie de Ste Rictrude, dit que S. Amé était évêque de Sion en Valais; en effet on trouve vers ce temps-là un *Amatus* qui fut évêque de Sion, après avoir été abbé de Saint-Maurice. Mais le moine Hugues, dans la *Chronique d'Auxerre*, dit que S. Amé était évêque de Sens, et l'on n'a sur ce point rien d'assez certain.

le 13 septembre comme patron de la ville de Douai (1), où ses reliques ont reposé longtemps dans une église qui portait son nom et qui a été détruite pendant la révolution. La nouvelle église Saint-Jacques en conserve encore quelques parcelles. S. Mauronte mourut vers l'an 701 à Marchiennes, où sa sœur Ste Clothesende était abbesse après Ste Rictrude, sa mère. On célèbre sa fête le 5 mai.

S. Lambert de Maëstricht, successeur de S. Théodard, joignait à une naissance illustre une rare piété. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrâce d'Ébroin. Ce ministre ne tarda pas à le chasser de son siège pour y placer un nommé Faramond, digne par ses crimes de l'amitié d'un si méchant homme. Le saint évêque se retira au monastère de Stavelo, où il vécut comme un simple religieux. Il ne se distinguait des autres que par sa ferveur et son humilité. Il avait coutume de se lever avant les moines pour aller prier dans l'église ; mais, de peur de les éveiller, il marchait nu-pieds dans le dortoir, portant ses sandales dans ses mains. En ayant un jour laissé tomber une, l'abbé, qui entendit le bruit, ordonna à celui qui l'avait fait, et qu'il croyait être un de ses moines, d'aller prier à la croix dans le préau du cloître. C'était une pénitence usitée dans les monastères. Ce saint évêque y alla aussitôt, et, malgré le froid et la neige qui tombait, il y demeura jusqu'au matin. L'abbé, l'ayant alors reconnu, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. Lambert passa sept ans dans cette retraite ; il fut rétabli ensuite sur son siège, où, comme nous le verrons, il trouva d'autres tyrans qu'Ébroin, qui lui procurèrent la couronne du martyr (2).

S. Filibert, abbé de Jumiéges, ne craignit pas non plus de s'exposer par son zèle au ressentiment d'Ébroin. Il reprenait ses violences avec une généreuse liberté, et il l'exhortait à rentrer pour en faire pénitence dans le monastère d'où il était sorti. Ébroin, peu accoutumé à recevoir de tels avis, ne les lui

(1) *Vita S. Amati*, apud Surium, 13 septemb. — (2) *Vit. Land.berti*.

pardonna pas ; mais pour s'en mieux venger il eut recours à l'artifice. Il suborna quelques personnes du clergé de Rouen, qui entreprirent par des calomnies artificieuses de perdre le saint abbé dans l'esprit de S. Ouen, son évêque (1). Ce saint prélat s'y laissa surprendre, et fit emprisonner Filibert à Rouen, dans un lieu appelé aujourd'hui *la Poterne*, où l'on voit une chapelle dédiée à S. Filibert. Mais S. Ouen reconnut bientôt son innocence et le fit élargir.

Cependant Filibert, pour ne pas aigrir ses ennemis par sa présence, se retira dans le Poitou auprès de l'évêque Ansoald, successeur de Didon, et il bâtit par ses libéralités un nouveau monastère dans l'île Hério. C'est celui qui fut dans la suite nommé par corruption *Nermoutier* et même *Noirmoutier* pour *Hermoutier* (2). Pendant son absence, S. Ouen donna le gouvernement de Jumièges à Chrodobert, et ensuite à l'archidiaque Ragentram, qui fut depuis évêque d'Avranches. Mais comme cette nombreuse communauté, où l'on prétend qu'il y avait neuf cents moines, obéissait avec répugnance à cet abbé et regrettait toujours son père, S. Ouen le fit prier d'y revenir. Filibert y retourna après huit ans d'absence, et l'on vit alors que si les saints font quelquefois des fautes, ils savent les réparer. L'évêque et l'abbé se demandèrent mutuellement pardon, et s'embrassèrent avec une tendresse que la grâce et leur ancienne amitié firent aisément renaître dans leurs cœurs (3).

La retraite où vivait Ste Anstrude, abbesse de Saint-Jean de Laon après Ste Salaberge, sa mère, ne la mit pas à couvert des vexations du maire du palais. On l'accusa de se mêler des affaires de l'État et de favoriser le parti des Austrasiens (4).

(1) *Vita S. Filiberti et S. Aicadri.*

(2) De Valois croit que le nom de *Nermoutier* ou *Noirmoutier* a été donné à cause de l'habillement des moines de S. Filibert, qui suivaient, dit-il, l'institut de S. Colomban. Mais nous avons vu que les moines de S. Colomban étaient habillés de blanc. Il est vrai que dans la suite les moines de Nermoutier prirent l'habit noir. On nomma l'abbaye *Blanche* une maison de Bernardins qui s'établirent dans l'île, et l'ancien monastère de S. Filibert fut appelé le *prieuré Noir*.

(3) *Vit. Filib.*, 20 aug. — (4) *Vit. Anstrud.*, apud Mabill.

Ébroin, aux yeux de qui on était criminel dès qu'on était soupçonné, se rendit aussitôt à son monastère pour l'en chasser. Les cris lamentables que jetèrent les religieuses ne l'arrêtaient pas : il fallut que le Ciel attestât par un miracle l'innocence de la sainte abbesse, en faisant paraître un globe de feu, qui intimida son persécuteur. On croit que ce fut Ébroin qui fit aussi massacrer S. Viotre et S. Amour dans le comté de Bourgogne, et S. Bourbaz ou Vulbauld dans le Bugey. Mais ce Vulbauld pourrait n'être pas différent de Villebauld, que Flaocate fit mourir, et que quelques auteurs croient être honoré comme saint (1).

Ébroin étendit sa persécution au delà même du royaume. S. Vilfrid, dont nous avons parlé à l'occasion de S. Chaumont, étant retourné en Angleterre, sa patrie, y avait été élu évêque d'York ; et comme plusieurs évêques bretons et irlandais n'étaient pas alors dans la communion du Saint-Siège, il était venu chez les Francs recevoir l'ordination épiscopale par le ministère d'évêques catholiques. Il fut sacré à Compiègne dans une assemblée de douze évêques. Ébroin ne pardonna pas à Vilfrid les services qu'il avait rendus à Dagobert II, pour lui faire recouvrer le trône de ses pères. Ce saint évêque, étant persécuté par le roi Ecfrid, à qui on l'avait rendu suspect, en appela au Saint-Siège et vint aborder dans la Gaule avec un évêque anglais nommé Vinfrid. Ébroin, l'ayant appris, envoya des émissaires sur les côtes pour arrêter Vilfrid. Mais la ressemblance du nom les trompa, et ils prirent l'évêque Vinfrid (2).

Vilfrid, échappé à ce danger, entreprit une mission dans la Frise, et y convertit à la foi le roi Algise avec un grand nombre de ses sujets. Ébroin n'avait pas tardé à découvrir le lieu de sa retraite, et s'empressa d'envoyer de riches présents à Algise, avec une lettre par laquelle il le pria de lui livrer l'évêque anglais (3). Algise reçut gracieusement les dé-

(1) Chatel. *Dict. hagiol.* — (2) *Vit. Vilfridi.* — (3) *Vit. Vilfrid.* ab Eddio Stephano, ips. socio.

putés d'Ébroin et leur fit préparer un grand festin, au milieu duquel s'étant fait lire la lettre qu'ils lui avaient apportée, il la jeta au feu en disant : *Que Dieu détruise le règne des perfides, et qu'ils soient traités comme cette lettre.* Les envoyés d'Ébroin s'en retournèrent couverts de confusion.

Vilfrid, heureux du succès de sa mission dans la Frise, prit la route de Rome, passa par l'Austrasie et y vit Dagobert II, qui le reçut avec la joie que peut inspirer la plus vive reconnaissance. Ce prince fit l'éloge du saint évêque en présence de toute sa cour, et déclara que c'était à sa prudence et à son zèle pour ses intérêts qu'il était redevable de sa couronne. Il s'efforça même de le garder dans ses États et le pressa d'accepter l'évêché de Strasbourg, comme un siège très-considérable, ainsi que s'exprime un ancien auteur. Il était alors vacant par la mort de S. Florent. Mais Vilfrid ne voulut pas renoncer à sa patrie et à son Église, et continua son voyage vers Rome. Il fut accompagné d'Adéodat de Toul, député par un concile tenu chez les Francs au sujet du monothélisme (1).

Cette hérésie continuait de troubler l'Église, malgré la vigilance et le courage des souverains pontifes, qui s'opposaient à ses progrès. Les souffrances du saint pape Martin I^{er}, qui était devenu la victime de son zèle, n'avaient pas ralenti celui de ses successeurs, Eugène, Vitalien, Adéodat et Donus. Le pape Agathon, en montant sur la chaire de S. Pierre, l'an 678, avait ordonné qu'on tint des conciles contre cette secte dans les diverses provinces de l'Occident, et qu'on envoyât des députés à celui qu'il avait convoqué à Rome pour l'an 679. Tout ce qu'on sait de ceux qui se tinrent alors en France, c'est qu'on députa à Rome Félix, évêque d'Arles ; Adéodat, évêque de Toul, et Taurin, diacre de Toulon, sans doute pour en porter les actes et rendre témoignage de la foi de l'Église des Gaules, comme on l'avait fait trente ans auparavant sous le pontificat de S. Martin I^{er} (2).

(1) Edd., *Vita Vilfrid.* — (2) *Conc.*, t. VI, p. 697.

Adéodat se joignit à Vilfrid pour faire ce voyage, apparemment par ordre de Dagobert, son roi. En passant par l'Italie, ils furent reçus avec beaucoup de bienveillance par Bertharite, roi des Lombards. Ce prince raconta à Vilfrid toutes les avances qu'on lui avait faites pour l'engager à le faire mourir lorsqu'il passerait par ses États, et la belle réponse qu'il avait faite à ce sujet aux envoyés d'Angleterre. « Lorsque j'étais jeune, leur dit-il, je fus obligé de m'en retirer auprès du roi des Huns, qui était païen, et qui me jura par ses idoles qu'il ne me livrerait pas à mes ennemis. Quelque temps après on vint lui offrir un boisseau plein d'or, s'il voulait me remettre entre leurs mains. Il rejeta ces offres avec indignation, et répondit que ses dieux ne manqueraient pas de le punir s'il violait son serment, dont ils étaient témoins. A combien plus forte raison, étant chrétien, suis-je obligé de ne point trahir un saint évêque, moi qui ne voudrais pas perdre mon âme pour tous les trésors du monde ! (1) »

S. Vilfrid, étant arrivé à Rome, obtint aisément du pape son rétablissement sur le siège d'York, et il assista avec les députés des Francs au concile contre le monothélisme. Il reprit ensuite la route des Gaules ; mais il n'eut pas la consolation d'y revoir le roi Dagobert, son ami. Ebroin, par ses intrigues, avait entraîné des ducs et des évêques dans une conspiration contre ce prince ; il fut cruellement assassiné dans la forêt de Voire, le 23 décembre de l'an 679. Un ancien calendrier fixe sa mort à cette date et lui donne la qualité de roi et de martyr. Il n'y a guère lieu de douter que ce ne soit lui qui est honoré à Stenay (2) le 4 septembre, sous le nom de S. Dagobert, martyr.

(1) Edd. *Vita Vilfrid.*, apud Mabill.

(2) In *Psalterio Emmae Reginae*. — Stenay, que les auteurs latins nomment *Satanacum*, *Stadinum* ou *Astenidum*, n'était alors qu'une maison de plaisance, *villa*, que le voisinage des forêts rendait commode pour la chasse. Ce fut Godefroy de Bouillon qui en fit une forteresse. La maison de campagne, qu'on avait changée en une place forte, a peut-être été rebâtie près de Stenay, dans le lieu qu'on nomme *Nova Villa*, la *Neuville*.

Il semble que la mauvaise fortune, qui avait presque toujours accompagné ce prince pendant sa vie, ait poursuivi sa mémoire après sa mort. Son nom, entièrement effacé de nos annales, serait demeuré dans l'oubli, si les savants auteurs du grand ouvrage intitulé *Acta Sanctorum* ne l'eussent, pour ainsi dire, ressuscité, en faisant revivre dans notre histoire un de nos rois inconnu même dans son pays pendant plusieurs siècles.

Peu s'en fallut que S. Vilfrid ne fût enveloppé dans le malheur d'un prince qu'il avait si généreusement servi. En repassant par la Gaule à son retour de Rome, il tomba entre les mains d'une troupe de rebelles commandés par un évêque, qui, l'ayant reconnu, lui fit les plus sanglants reproches. « Vous êtes bien hardi, lui dit-il, d'oser passer par la Gaule ! Vous méritez la mort pour avoir contribué au rétablissement d'un roi qui a désolé les villes, qui a accablé son peuple d'impôts, comme Roboam, et qui n'a marqué que du mépris pour les Églises et les évêques. Mais il a payé par sa mort la peine due à ses crimes. » Il faut se souvenir que c'est un rebelle et une créature d'Ebroin qui parle ainsi de son roi. Vilfrid ne chercha pas à justifier Dagobert : il était inutile de le tenter dans ces circonstances. Il ne songea qu'à s'excuser lui-même, pour se tirer des mains de ses ennemis. « Je dis la vérité en Jésus-Christ, répondit-il à l'évêque(1), et je prends S. Pierre à témoin que je ne ments point. C'est pour obéir à un précepte du Seigneur que j'ai secouru et nourri ce prince exilé dans une terre étrangère, afin qu'il fût la consolation de son peuple et le défenseur des Églises, comme il me l'avait promis. Je vous le demande à vous-même, seigneur évêque, si un prince anglais se réfugiait auprès de Votre Sainteté, feriez-vous autre chose que ce que j'ai fait ? » Cette réponse, faite avec douceur et humilité, désarma l'évêque. Il fit relâcher Vilfrid et ordonna qu'on le laissât aller en paix.

(1) Edd. *Vit. Vilfridi*.

Malgré les calomnies des rebelles, Dagobert II méritait de trouver des sujets plus fidèles. Chassé dès son enfance de son royaume et de sa patrie, il apprit dans les souffrances d'un long exil à ne point abuser de la fortune quand elle parut se réconcilier avec lui. Mais il était, pour ainsi dire, dans la destinée de ce prince d'être la victime de l'ambition et de la puissance des maires du palais. Grimoald lui ravit la couronne, Ebroin lui fit perdre la vie. Au reste, dans le peu d'années qu'il régna, il fut un protecteur zélé et un bienfaiteur libéral des Églises. Il a laissé, surtout en Alsacé, de magnifiques monuments de sa piété : l'Église de Strasbourg lui devait une partie des grandes richesses qu'elle posséda longtemps. Mais il ne se contenta pas de l'enrichir, il fit plus pour elle en lui donnant de saints évêques. Car, après la mort de Rothaire, il plaça successivement sur ce siège S. Arbogaste et S. Florent. C'étaient deux saints moines irlandais qui vinrent en Alsace probablement avec Dagobert II. Loin de chercher à profiter de la nouvelle fortune de ce prince, ils n'eurent d'autre pensée que celle de pratiquer la vie solitaire dans les forêts des Vosges. Toute leur ambition était d'y vivre cachés aux yeux des hommes, lorsqu'ils se virent contraints d'accepter l'épiscopat. L'éclat de leurs vertus et de leurs miracles donna un nouveau lustre à l'Église de Strasbourg.

Dagobert II fonda en faveur de S. Arbogaste le monastère de Surbourg, dans la Basse-Alsace, dédié sous l'invocation de la Ste Vierge et de S. Martin. On lui attribue aussi la fondation de Kœnigsbruck, dans la forêt d'Haguenau, occupé plus tard par des religieuses ; celle du prieuré de Saint-Marc ou de la Celle de S. Sigismond, et du monastère d'Haselach. C'était le lieu de retraite de S. Florent de Strasbourg. Celui-ci avait établi à Strasbourg un monastère ou un hospice pour les Irlandais ou Ecossois : ce fut depuis la collégiale de Saint-Thomas. Ce saint évêque y fut enterré ; ses reliques ont été ensuite transférées à Haselach.

Dagobert ne laissa pas d'enfants héritiers de sa couronne.

Mais deux de ses filles, Irmine et Adèle, héritèrent de sa piété. Ste Irmine avait été fiancée à un seigneur nommé Herman ; la mort de l'époux qu'on lui destinait lui inspira la pensée d'en choisir un immortel. Elle consacra sa virginité à Jésus-Christ ; et le roi son père lui fit bâtir dans le diocèse de Trèves le monastère d'Oeren, dont elle fut abbesse. Elle est honorée le 24 décembre. Adèle s'engagea dans le mariage, et après la mort de son mari elle se retira dans un monastère qu'elle avait fait bâtir sur la Moselle, et en devint aussi abbesse. Adèle fut aïeule de S. Grégoire d'Utrecht.

Au milieu de tous ces troubles, S. Amand, après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ses vertus et du fruit de ses travaux apostoliques, goûtait à Elnon les douceurs de la solitude dans une heureuse vieillesse (1). Il y mourut la même année que Dagobert II, âgé de 90 ans, un dimanche 6 février : ce qui désigne l'an 679. Il fut enterré à Elnon, qui ne fut plus connu que sous le nom Saint-Amand. Le récit de sa vie et son testament nous ont été transmis par Baudemonde, un de ses disciples (2).

S. Réole, qui signa ce testament, succéda sur le siège de Reims à S. Nivard, dont il avait épousé la nièce. Une fille qu'il eut de ce mariage se fit religieuse à Notre-Dame de Soissons, et, en sa considération, il donna quelques terres

(1) *Mil. Vit. Amandi.*

(2) Dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, après le testament de ce saint, on trouve son portrait et ceux des prélats qui l'ont signé. S. Amand y est représenté avec une crosse assez semblable à celle de nos évêques ; mais sa mitre est fort plate, comme sont les anciennes mitres, et n'est point terminée en pointe. Il tient une plume semblable à celles dont nous nous servons pour écrire. Il a un carré autour de la tête : ce qui est la marque ordinaire des saints vivants. Cependant il y a lieu de croire que cette peinture ne fut pas faite de son vivant : car les autres évêques ont des cercles autour de la tête, comme étant déjà morts. Nous remarquons ceci pour faire voir que le carré et le cercle autour de la tête ne sont pas des marques certaines pour distinguer les vivants et les morts, comme on le croit communément. S. Mommolin a la tonsure sur le devant de la tête, comme les moines irlandais. Il avait en effet été moine à Luxeuil. S. Réole n'a pas de crosse : il tient en main le bâton pastoral de S. Remi. C'est un bâton plus long que les bâtons ordinaires, et dont le haut est terminé en forme de petite potence. C'est ainsi en effet qu'est faite la crosse de S. Remi, qu'on montre encore à Saint-Remi de Reims.

à ce monastère. Il fit bâtir, avec l'agrément d'Ebrouin, celui d'Orbais, et, pour faciliter le commencement de cette fondation, il y envoya six moines de Rebais. S. Réole est honoré comme saint à Orbais, où l'on conserva longtemps ses reliques (1).

Cependant Ebrouin ne goûtait pas sans trouble et sans remords le fruit de tant de crimes. Dieu manifestait par plusieurs miracles la gloire de S. Léger, à la grande confusion de son tyran. Ebrouin, alarmé, dépêcha vers son tombeau un de ses affidés, pour vérifier sur les lieux les prodiges qu'on publiait. Cet envoyé, s'y étant rendu, y vit un homme qui avait été aveugle, et qui l'assura y avoir recouvré la vue. Il n'en voulait rien croire, et, frappant du pied avec mépris la tombe du saint martyr : *Non*, dit-il, *ce mort ne saurait faire des miracles*. Il fut bientôt puni de son insolence : car il mourut malheureusement, avant d'avoir pu raconter ce qu'il avait vu à celui qui l'avait envoyé. Cet événement ne servit qu'à endurcir le cœur d'Ebrouin. Il défendit, sous des peines rigoureuses, qu'on publiât les vertus et les miracles de S. Léger. Mais, s'il parvint à voiler pendant quelque temps la gloire du saint évêque, il ne put arrêter le bras de la justice divine, qui était levé pour venger tant de sang innocent (2).

Un seigneur nommé Hermenfroy, ayant su que ce cruel ministre avait résolu sa perte, le prévint et l'assassina un dimanche, l'an 681, comme il sortait de sa maison pour aller à matines. Ainsi périt misérablement ce persécuteur de tant de saints, ce tyran du royaume et du roi même, cet ambitieux cruel, qui, malgré quelques simulacres de dévotion, paraît n'avoir connu d'autre dieu que sa fortune.

Après la mort d'Ebrouin, la mémoire de S. Léger sembla revivre, et ceux que la crainte ou la complaisance avait retenus dans le silence, devinrent les plus ardents à publier ses louanges. Le roi Thierry reconnut lui-même son injustice

(1) Flod., l. II, c. x — (2) Vit. Leodeg.

et l'innocence du saint évêque; et, après avoir fait vérifier juridiquement les miracles qu'on publiait, il honora comme un saint martyr celui qu'il avait condamné comme un paricide. On assure même que ce fut pour expier ce crime qu'il dota avec une magnificence royale le monastère que S. Vindicien d'Arras faisait alors bâtir dans le lieu où S. Aubert, son prédécesseur, avait transféré les reliques de S. Vaast. Telle est l'origine du célèbre monastère de Saint-Vaast d'Arras (1).

Un jour que Thierry tenait dans son palais une assemblée des évêques et des seigneurs, on vint à parler des vertus et des miracles de S. Léger. Ansoald, évêque de Poitiers, pria le roi de lui permettre d'en transférer les reliques dans son diocèse, disant qu'il était juste de lui donner le corps d'un saint évêque qui était son parent, et qui avait été élevé dans l'église de Poitiers. Ermenaire d'Autun soutint qu'il était plus conforme à la justice de le donner à l'Église et au peuple dont il avait été le pasteur. S. Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, qui était présent, prétendit que, le saint martyr ayant souffert la mort (2) dans son diocèse, on ne devait pas enlever ses reliques d'un lieu où le Seigneur les glorifiait par tant de prodiges.

Le roi et les autres évêques, ne voulant pas décider ce différend, prirent le parti de consulter Dieu. On ordonna à ce sujet un jeûne et des prières. Ensuite on écrivit les noms et les prétentions des trois évêques sur trois billets, qu'on mit sous la nappe qui couvrait l'autel, et l'on convint que celui des prétendants dont on tirerait le billet le premier, aurait les reliques de S. Léger. Le lendemain, après une messe solennelle célébrée à cette intention, les

(1) *Gall. Christ.*, t. IV.—Ce monastère fut reconstruit au xviii^e siècle sur de grandes proportions. Mais l'église était restée inachevée. Terminée sous l'empire, elle sert actuellement d'église cathédrale. Le cloître, quoique appartenant au style Louis XV, est d'une exécution remarquable. Quant à la bibliothèque des religieux, elle est, sans contredit, une des plus belles et des plus riches. Elle renferme, entre autres manuscrits, un *Codex* du xi^e siècle dans lequel se trouve la Vie de S. Vaast, avec l'office de la fête, noté en neumes.

(2) *Vit. Leodeg.*

évêques ordonnèrent à un des officiants de tirer un des billets de dessous la nappe de l'autel. Il tira celui de l'évêque de Poitiers : ce qui fit juger que le Ciel décidait en sa faveur.

Aussitôt ce prélat dépêcha en Artois Audulfe, abbé de Saint-Maixent et ancien disciple de S. Léger, pour exhumer le saint corps avec la révérence convenable. Dès que le sujet de son arrivée à Sarcin fut connu, il s'y fit un concours prodigieux, aussi bien que pendant tout le trajet que parcoururent les saintes reliques. Le clergé et les moines venaient de toutes parts en procession pour leur faire honneur (1). Le nombre des miracles qui s'opérèrent à cette translation fut si grand, que l'abbé Audulfe dit que, s'il avait voulu les écrire tous, son ouvrage aurait excédé la grosseur d'un psautier. Il se contenta d'en faire une relation abrégée, qu'il envoya dans le Quercy, à la prière de l'abbesse Ermenane, qui pouvait être sœur d'Ermenaire, évêque d'Autun. Voici quelques-uns de ces miracles, attestés par les deux auteurs contemporains de la Vie de S. Léger.

Sur le territoire de Chartres, une fille nommée Radingue, qui depuis sept ans était sourde, muette et paralytique, recouvra la santé en touchant le cercueil de S. Léger. On conduisait au supplice, par les rues de Tours, une femme accusée de la mort de son mari, comme les reliques de S. Léger y passaient ; elle s'écria : *Bienheureux Léger, secourez-moi, parce que je meurs innocente*. Aussitôt la chaîne qui lui serrait le cou et les mains, se brisa, et elle se jeta sur le cercueil du saint-évêque. On ne chercha point d'autres preuves de son innocence. Robert, évêque de Tours, accompagna par honneur les saintes reliques jusqu'à Ingrande, où un boiteux fut guéri. Ansoald de Poitiers, qui s'était rendu à son Église, alla en procession avec son clergé au-devant des reliques jusqu'à Gilnac. Il les déposa d'abord dans l'église de Sainte-Radegonde, où un paralytique fut guéri,

(1) Anonym. Vit Leodeg.

et ensuite dans celle de Saint-Hilaire, où une fille aveugle recouvra la vue.

Après que la dévotion du peuple de Poitiers eut été satisfaite, Ansoald porta ce saint dépôt sur ses épaules avec ses clercs jusque hors de la ville, et il le suivit ensuite jusqu'à un village voisin, où il le remit entre les mains des moines de Saint-Maixent, qui reçurent avec les plus grands honneurs et la plus vive reconnaissance le corps de leur ancien abbé. Une mère éplorée apporta en ce lieu son fils, qui était à l'extrémité : on crut même qu'il était mort en chemin. Elle le mit devant le corps du saint, en criant : *Seigneur, rendez-moi mon fils*. Trois heures après, l'enfant, s'éveillant comme d'un profond sommeil, s'écria : *Ma mère, où êtes-vous ?* et il se trouva entièrement guéri.

Comme les moines de Saint-Maixent emportaient les reliques à leur monastère, une pauvre femme aveugle, conduite par son mari, qui était borgne, alla sur le chemin invoquer S. Léger. La femme recouvra la vue ; mais le mari, qui s'était montré incrédule, la perdit entièrement, et sa femme, qu'il conduisait en venant, lui servit de guide à son retour. Cette translation se fit au mois de mars de l'an 682.

Ansoald de Poitiers, qui était parent de S. Léger, n'épargna rien pour faire orner son tombeau. Il commença par faire bâtir à Saint-Maixent une fort belle église d'une structure toute différente des autres, et, quand elle fut achevée, il s'y rendit avec son clergé, pour y placer le corps du saint martyr dans le mausolée qu'il lui avait fait préparer. Le même prélat et l'abbé Audulfe chargèrent le moine Ursin d'écrire la Vie de S. Léger. Ermenaire, évêque d'Autun, et l'abbesse Ermenane la firent aussi écrire par un autre moine, qui avait été témoin d'une partie de ce qu'il rapporte. Le culte de S. Léger devint alors très-célèbre ; rien ne le montre mieux que le nombre des églises qui furent bâties en son honneur, et que l'empressement qu'on mit à obtenir de ses reliques. Il y eut jusqu'à six églises

différentes qui se disputèrent la gloire d'avoir son chef (1).

Après la mort de Dagobert, et même après celle d'Ebrouin, la mésintelligence continuait entre les Austrasiens et les Neustriens. Les Austrasiens n'avaient pas de roi ; mais Pépin d'Héristal (2), qui les commandait en qualité de duc, avait plus d'autorité qu'un roi ; ses qualités le rendaient digne de l'être ; il ne lui manquait que le droit de la naissance pour prétendre à la couronne. Varatton, maire de Neustrie, montrait de la modération : c'était un facile mérite en succédant à Ebrouin. Il ne trouva d'ennemi et de concurrent que dans la personne de son fils, nommé Giflemar, qui ne craignit pas, dans l'emportement de son ambition, de dépouiller son propre père de la mairie du palais. Aussitôt Giflemar marcha contre Pépin (3), pour signaler les commencements de son ministère par quelque exploit. Mais à peine le flambeau de la guerre civile avait-il été allumé par ce fils rebelle, qu'il fut éteint dans son sang, et Varatton, par sa mort, recouvra sa charge (4).

Dans ces troubles de la cour de Thierry, S. Ouen, le prélat le plus accrédité et le plus respectable de ses États, s'employa à réunir les esprits des seigneurs. Il fit même un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les Austrasiens. A son retour, il se rendit à Clichy, près Paris, pour instruire le roi du succès de sa négociation (5). Ce saint évêque

(1) Les religieuses de Notre-Dame de Soissons, les moines de Saint-Vaast d'Arras, ceux de Murbach en Alsace, ceux de Jumièges, ceux de Meymao en Limousin, et ceux de Préaux en Normandie, se glorifiaient tous de posséder le chef de S. Léger. Il ne nous appartient pas de décider dans laquelle de ces six églises était la véritable relique, qui ne pouvait se trouver que dans une d'elles, si elle était entière, comme on paraissait le supposer.

(2) Héristal est une terre sur la Meuse, où Pépin fit bâtir un palais. On lui en donna le surnom pour le distinguer de Pépin de Landen, son aïeul maternel, et de Pépin le Bref, son petit-fils.

(3) Dans le texte du Continuateur de Frédégaire, on lit : *contra hostem Pipini ducis consurgens*. Le P. Pagi croit qu'il faut lire : *contra hostem Pipinum ducem*, etc. Ce savant homme ignorait-il qu'*hostis*, dans la basse latinité, signifie une armée ? C'est de là que nous sont venus les mots gaulois *l'host* ou *l'ost*, pour dire *l'armée*, et *ostoyer*, pour dire *faire la guerre*.

(4) *Cont. Fredeg.*, c. xcviij. — (5) *Vit. Audoen.*

y mourut le 24 août, l'an 683, selon l'opinion la plus probable (1), après quarante-trois ans trois mois et quelques jours d'épiscopat. Sur le lieu où il est mort s'est formé le joli village qui porte son nom. Toute la cour lui donna des larmes sincères; et, comme on jugea convenable de rendre son corps à son Église, le roi Thierry, la reine Clotilde, Varatton, maire du palais, et les autres seigneurs accompagnèrent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines, le suivirent même jusqu'à Rouen. S. Ouen fut mis dans le tombeau qu'il s'était préparé dans l'église du monastère de Saint-Pierre, nommée aujourd'hui Saint-Ouen, bâtie par Clotaire I^{er} du temps de S. Fliu et reconstruite en 1318. L'église de Saint-Ouen est un admirable vaisseau gothique, que domine une tour richement dentelée, et dont le portail, ouvrage récent, a été achevé en 1852.

S. Ouen fut un des plus grands ornements de son siècle, si fécond tout à la fois en scandales et en miracles de vertu : saint évêque, tendre ami, protecteur des moines, père des pauvres, favori des princes, il respecta toujours le pouvoir sans excuser jamais les vices des rois et des grands; et, parmi tant de révolutions, sans autres intrigues que sa droiture et sa vertu, il sut maintenir constamment son crédit à la cour, même auprès d'Ébroin. Il ne manqua à ce saint évêque que de trouver un digne historien de sa vie. Son attachement pour le Saint-Siège lui fit entreprendre un pèlerinage à Rome

(1) L'année de la mort de S. Ouen n'est pas moins controversée que celle de son ordination. Le premier auteur de sa Vie n'en marque pas d'autre époque que la mairie de Varatton, qui succéda à Ébroin l'an 681. Fridegode, auteur d'une seconde Vie de S. Ouen, en voulant marquer la mort de ce saint évêque par tous les caractères chronologiques qui peuvent fixer une époque, répand de nouvelles ténèbres sur ce point de notre histoire. Il dit que S. Ouen mourut la seizième année de Thierry, sous la mairie de Varatton, l'an 677, ou, selon quelques exemplaires, 678, un dimanche 24 août, après trente-trois ans trois mois et dix jours d'épiscopat. Il est fâcheux que ces époques se contredisent. Car 1^o Varatton n'était pas maire du palais en 678; 2^o le 24 août n'était pas un dimanche l'an 677 ni l'an 678; 3^o ce n'était pas la seizième année de Thierry. S'il était certain que S. Ouen fût mort un dimanche 24 août, il faudrait placer sa mort l'an 682. Mais le Continuateur de Frédégair la rapporte à l'an 683, ou même à l'an 684.

la quatrième année du pontificat d'Adéodat, c'est-à-dire l'an 675. Il se fit accompagner dans ce voyage par un saint moine irlandais de Jumièges nommé Sidoine, et vulgairement Saens. S. Ouen, charmé de sa vertu, l'établit abbé d'un monastère qu'il avait fait bâtir à quatre lieues de Rouen, dans le pays de Caux, en un lieu nommé *Campsoudain*. Ce monastère prit le nom de Saint-Saens. Ce saint abbé est honoré le 14 novembre.

On assure que le roi Thierry avait tant de considération pour S. Ouen, qu'il défendit qu'on ordonnât d'évêque dans l'étendue de la métropole de Rouen, et qu'on établit d'abbé ou d'abbesse sans le consentement de ce saint évêque. On sait d'ailleurs que nos rois avaient dès lors beaucoup de part à la nomination des abbés et des abesses. Les monastères mêmes qui avaient des privilèges pour se choisir leurs abbés, ne procédaient point à l'élection sans l'agrément du prince (1).

Chrodecaire, second abbé de Corbie, étant mort, les moines députèrent vers le roi Thierry pour lui demander la permission d'élire un d'entre eux, selon le privilège que le roi et les évêques leur avaient accordé. Thierry leur laissa la liberté de choisir, et ils élurent Erembert, du consentement de leur premier abbé Théoffroy, qui était alors évêque d'une ville dont le nom est inconnu (2).

Le monastère de Saint-Martin de Tours avait un privilège semblable à celui de Corbie : Crobert ou Robert, évêque de Tours, l'avait accordé par un acte qui fut signé d'un grand nombre de prélats. Cependant, pour le rendre plus authentique, Egiric, abbé de Saint-Martin, fit le voyage de Rome et pria le pape Adéodat de le confirmer : le pape fit connaître son consentement à cette demande par une lettre adressée à tous les évêques des Gaules. Il avoue d'abord qu'il avait délibéré s'il devait accorder ce privilège, « parce que, dit-il, ce n'est pas l'usage ni la coutume de notre sainte Église de soustraire

(1) *Vit. Audoen.* — (2) *Conc. Gall.*, t. I, p. 505.

les saints lieux au gouvernement de l'évêque. Mais, après avoir vu l'acte par lequel l'évêque Crotbert laisse une entière liberté aux moines, et le consentement des autres évêques des Gaules qui ont souscrit ce privilège, nous n'avons pas cru que ce qui est autorisé par tant de prélats fût contraire à la raison et aux canons. » Ainsi il soustrait le monastère de Saint-Martin de Tours au gouvernement de l'évêque diocésain, permettant seulement à ce prélat d'y faire le saint chrême et les ordinations des prêtres et des lévites. Comme il n'est point parlé des autres ordres, l'annaliste des bénédictins croit qu'on peut en conclure que le pape permet à l'abbé de Saint-Martin de conférer à ses moines les ordres inférieurs. Mais, quoique le terme de lévite dont se sert ici Adéodat, signifie communément les diacres, on peut comprendre sous ce nom tous les clercs ou ministres inférieurs, et c'est en effet ce qu'il signifiait dans l'ancienne loi. Quelques martyrologes font mention le 11 avril de l'abbé Egiric, qui obtint ce privilège (1).

S. Ouen avait prié, en mourant, le roi Thierry de lui donner pour successeur Ansbert, abbé de Fontenelle. Ce prince et le clergé de Rouen crurent ne pouvoir mieux réparer la perte que l'Église venait de faire, qu'en plaçant ce saint abbé sur ce siège. Mais comme sa modestie, qui n'était pas moins grande que ses autres vertus, faisait craindre qu'il ne refusât, on trouva un prétexte pour l'attirer à Clichy, où le roi le fit ordonner par S. Lambert, évêque de Lyon et prédécesseur d'Ansbert dans le gouvernement de Fontenelle. Ce célèbre monastère a donné plusieurs autres saints évêques aux premiers sièges de France.

Personne n'était plus propre qu'Ansbert à remplacer S. Ouen. La nature et la grâce semblaient avoir réuni en lui les qualités propres à le faire aimer de Dieu et des hommes. Il était né à Chaussy dans le Vexin, d'une noble famille franque, et il avait tous les talents nécessaires pour réussir à la cour,

(1) Mabill. *Annal.*, t. I, p. 523.

excepté l'ambition. Ses parents le fiancèrent à Andragisine, fille de Robert, garde des sceaux. Mais Andragisine, qui voulait conserver sa virginité, pria le Seigneur de lui ôter la beauté qui la faisait rechercher. Elle fut aussitôt couverte d'une lèpre affreuse ; le mariage fut différé. Quand elle fut guérie, elle obtint sans peine le consentement d'Ansbert et celui de ses parents pour se consacrer à Dieu ; et elle reçut le voile des vierges des mains de S. Ouen. Elle fut ensuite abbesse de Loroer, près de Beauvais, et elle est honorée le 14 octobre comme patronne de cette ville, sous le nom de Ste Angadrème. On doit la distinguer d'une sainte du même nom native de Blois, que S. Aigulfe de Lérins fit abbesse d'Arluc (1).

L'exemple d'Andragisine toucha Ansbert. Il demeura cependant encore quelque temps dans le palais, où il remplit la charge de garde des sceaux, probablement après la mort de Robert. Mais la possession des honneurs lui en ayant fait mieux sentir la vanité, il quitta la cour et se retira secrètement au monastère de Fontenelle, où S. Vandrille, qui vivait encore, le reçut avec joie. Il en fut élu abbé l'an 681 après la promotion de S. Lambert, et ensuite évêque de Rouen, comme nous l'avons dit.

S. Lambert de Lyon n'était pas moins recommandable qu'Ansbert par sa naissance et par ses vertus. Il était originaire du diocèse de Thérouanne et neveu de Robert, garde du sceau de Clotaire III. C'était pour lui une belle entrée à la cour. La porte des honneurs paraissait lui être ouverte, lorsqu'il renonça à toutes les espérances dont le monde le flattait, pour embrasser la croix de Jésus-Christ sous la discipline de S. Vandrille. Il ne se distingua des autres moines que par sa ferveur et son humilité. Après la mort de S. Vandrille, arrivée au mois de juillet l'an 667, on ne jugea personne plus digne de lui succéder que Lambert. Il exerça cette charge près de

(1) Aigrad. *Vit. Ansberti*, apud Boll., 9 febr.

quatorze ans, avec une réputation qui donna un nouvel éclat à son monastère. Il en sortit l'an 681 (1) pour occuper le siège de Lyon après la mort de S. Genès.

Les exemples et la renommée de Lambert avaient attiré au monastère de Fontenelle plusieurs personnes de haut rang, qui honorèrent l'état monastique plus encore par leur piété que par leur naissance. S. Hermenland fut de ce nombre. Il était né à Noyon d'une illustre famille, et fut élevé à la cour de Clotaire III, qui le fit son échanson. Ses parents le fiancèrent malgré lui à une fille de qualité; le jour était arrêté pour son mariage, lorsque, prenant une généreuse résolution de renoncer aux honneurs et aux plaisirs du monde, il demanda au roi la permission de se retirer. Le prince, qui l'aimait, eut de la peine à la lui accorder; mais il céda à ses instances. Hermenland se rendit aussitôt au monastère de Fontenelle, où S. Lambert, après les épreuves ordinaires, le reçut au nombre de ses religieux, et S. Ouen lui conféra la prêtrise quelque temps après (2).

Pendant qu'Hermenland ne pensait qu'à pratiquer l'humilité et l'obéissance dans sa solitude, S. Paquier, évêque de Nantes, conçut le dessein de fonder un monastère dans son diocèse, et il envoya prier S. Lambert de lui donner de ses disciples pour l'établir. Lambert répondit aux envoyés : « Quelque peine que j'aie à me priver de mes enfants, je ferai volontiers ce que souhaitent le saint évêque et son peuple, pourvu qu'on me promette de leur donner un lieu où ils ne soient ni troublés ni tourmentés. Car notre vie, étant occupée à la contemplation des choses célestes, a besoin de silence et de calme. Peut-être nos frères auraient-ils la paix du vivant de l'évêque qui les appelle; mais si ce prélat laisse ce monastère

(1) Un fragment de la Vie de S. Lambert nous apprend qu'il gouverna le monastère de Fontenelle treize ans et huit mois. Or il y avait succédé à S. Vandrille, qui mourut le 22 juillet l'an 667, et par conséquent S. Lambert fut élevé sur le siège de Lyon au mois de mars de l'an 681.

(2) *Vit. Hermenl.*, apud Bqll., 25 mart.

sous la puissance de son successeur, ils seront exposés à bien des vexations, et peut-être chassés, comme nous savons que cela est arrivé dans plusieurs monastères. C'est pourquoi si le saint évêque Paquier veut faire cet établissement, il faut qu'il le mette sous la puissance et la protection du roi, afin que nos frères prient en repos pour le roi et pour la paix du royaume. »

Les envoyés donnèrent les assurances nécessaires, et Lambert désigna pour cette colonie douze de ses moines, à la tête desquels il mit Hermenland. En arrivant à Nantes, ils allèrent faire leur prière dans l'église cathédrale. L'évêque les reçut avec une bonté paternelle, et leur donna le choix du lieu qu'ils trouveraient le plus propre pour établir le monastère. Hermenland choisit une île de la Loire nommée l'Aindre, et y rassembla en peu de temps une communauté florissante, où il y avait deux églises, l'une de Saint-Pierre et l'autre de Saint-Paul.

Sur la fin de sa vie, Hermenland se démit de la charge d'abbé, et les moines élurent un d'entre eux, nommé Adalfrède; mais ce choix ne fut pas heureux. Adalfrède, qui avait été un assez bon religieux, devint un fort mauvais abbé. Pour se dédommager de la mortification et de la pauvreté qu'il avait pratiquées lorsqu'il était simple moine, il commença, aussitôt qu'il fut en charge, par se faire bâtir un palais pour sa demeure, et laissa manquer les moines du nécessaire, tandis qu'il ne se refusait aucune des douceurs de la vie la plus mondaine. Les murmures des moines ne le touchèrent point; mais ils attirèrent sur lui la vengeance du Ciel, et une prompte mort fut la punition de ses excès. Hermenland, qui s'était retiré dans un oratoire de Saint-Léger, à la porte du monastère, y mourut saintement le 25 mars, après s'être communié du corps et du sang de Jésus-Christ. L'Église de Nantes célèbre sa fête le 25 novembre. Ce jour est apparemment celui de la translation de ses reliques, dont on conservait autrefois une partie dans l'église collégiale du château de

Loches (1). S. Hermenland est plus connu sous le nom de S. Herbland ou Herblond. Son monastère fut détruit par les Normands qui saçagèrent Nantes.

Entre autres faveurs qu'Hermenland reçut de Dieu, il vit l'âme d'un saint abbé nommé Mauronce portée au ciel à l'instant de sa mort, et il avertit sa communauté de se mettre en prière. Mauronce était abbé de Glonne, lieu sanctifié par la retraite de S. Florent, et qu'on nomme aujourd'hui *Saint-Florent-le-Vieux* (2).

S. Lambert envoya une autre colonie de ses moines établir un monastère à Donzère, en Provence, entre Montélimart et Trois-Châteaux. Ce monastère demeura longtemps soumis aux abbés de Fontenelle. Il fut ensuite donné à l'évêque de Viviers, puis à l'abbé de Tournus. Enfin il fut détruit par les Sarrasins qui ravagèrent la Provence (3).

S. Condé fut aussi un des disciples de S. Lambert. Il passa d'Angleterre en France, et pratiqua pendant quelque temps les exercices de la vie monastique à Fontenelle. Avec la permission de son abbé, il se retira dans une île (4) de la Seine, que le roi Thierry lui avait donnée, et y bâtit deux églises. On honore sa mémoire le 21 octobre.

Il était ordinaire alors de voir de saints moines élevés à l'épiscopat, et il n'était pas fort rare aussi de voir de saints évêques renoncer à l'épiscopat pour embrasser la vie monastique. La Vie de S. Erembert, disciple de S. Vandrille et de S. Lambert, nous en donne un exemple. Il était né sur le territoire de Troyes, et il se consacra à Dieu dans le monastère de Fontenelle. Appelé au siège de Toulouse, il

(1) Une partie du château existe encore et sert de prison départementale.

(2) C'est dans cette ville, appelée sous la république Monglône, que commença, le 10 mars 1793, l'insurrection de Vendée.

(3) *Vit. Ansberti. — Preuves de l'hist. de Tournus.*

(4) Cette île, qu'on nommait *Belsinnaca*, a été submergée par les eaux de la Seine. Elle n'était pas éloignée d'une maison de plaisance de nos rois nommée *Arelaunum*, parce qu'elle était située dans la forêt de ce nom, qu'on a appelée depuis la forêt Bretonne.

quitta la vie monastique; mais, après avoir rempli quelques années tous les devoirs d'un bon pasteur, il abdiqua l'épiscopat pour retourner dans sa chère solitude. Cependant, quelque soin qu'il prît de se cacher, le monde admira encore plus l'évêque redevenu simple religieux, qu'il n'avait admiré le religieux devenu un grand évêque. Il est honoré le 14 mai.

Le monastère de Jumièges n'était pas moins florissant que celui de Fontenelle, surtout depuis le retour de S. Filibert, qui y était revenu après la mort d'Ebrouin; mais ce saint abbé n'y demeura pas longtemps. Après avoir rétabli la paix et consolé ses frères, il s'en retourna gouverner ses monastères du Poitou, et nomma abbé de Jumièges S. Aicadre, vulgairement S. Achard. Aicadre était né en Poitou et avait été élevé dans le monastère de Saint-Jouin (1); il gouvernait dans la même province celui de Quincy, que sa famille avait fondé pour lui, lorsque S. Filibert le choisit pour abbé de Jumièges. Il justifia ce choix par sa piété, par sa prudence et par son exacte régularité. Ce saint abbé mourut l'an 687, et S. Filibert l'an 684.

S. Rodingue, vulgairement S. Rouin, fondateur du monastère de Beaulieu en Argonne, était mort quelques années auparavant dans une grande vieillesse. Après avoir gouverné longtemps la communauté qu'il avait formée, il fit élire son successeur; et, se démettant de la charge d'abbé, il se retira dans le fond d'un bois avec un seul compagnon, pour y mener la vie érémitique. Il revenait le dimanche au monastère célébrer la messe et exhorter ses religieux. Il mourut saintement dans sa solitude le 17 septembre, après avoir reçu le saint Viatique avec les sentiments d'une tendre piété (2).

(1) On n'a pas de renseignements certains sur l'histoire de S. Jouin, dont ce monastère porta le nom. On croit qu'il était frère de S. Maixent, évêque de Poitiers, et de S. Maximin de Trèves. Mais Loup de Ferrières n'en parle pas dans la *Vie de S. Maximin*.

(2) *Vit. Rodingi*.

La partie de la Neustrie qu'on nomme aujourd'hui la Normandie, était peut-être alors la province des Gaules la plus féconde en saints religieux ; elle se peuplait tous les jours de nouvelles communautés de l'un et de l'autre sexe. Varatton, qui était maire du palais après Ebroin, donna à S. Filibert la terre de Villiers pour y bâtir un monastère de filles. Le saint abbé exécuta ce projet et y assembla une florissante communauté. Ce fut le célèbre monastère de Montivilliers, situé non loin du lieu où s'éleva plus tard la ville du Havre. Ce monastère fut rétabli en l'honneur de la Ste Vierge par Richard II, duc de Normandie. Car les Normands devenus chrétiens firent paraître autant de zèle pour rebâtir les monastères dans leur province, qu'ils avaient auparavant montré de fureur pour les détruire.

Quelques années après la fondation de Montivilliers, S. Leufroy fonda un nouveau monastère pour les hommes dans le diocèse d'Évreux, sa patrie. Il avait appris la grammaire dans le monastère de Saint-Taurin et était allé achever ses études à Chartres, d'où étant revenu en son pays il fit par charité l'école aux enfants. Après s'être éprouvé par cet exercice également humble et pénible, il se retira dans un petit monastère nommé Varennes, qu'il abandonna bientôt, parce qu'il n'approuvait pas qu'on y laissât entrer les femmes. La réputation de S. Sidoine ou Saens l'attira dans sa communauté. Ce fut là que S. Ansbert de Rouen eut l'occasion d'éprouver sa vertu. Ce saint évêque lui conseilla de retourner dans son pays et d'y ériger un monastère.

Leufroy suivit ce conseil, et pour cet établissement il choisit un lieu où S. Ouen avait autrefois planté une croix, en mémoire d'une autre croix miraculeuse qu'il avait vue au ciel en cet endroit. L'église fut dédiée en l'honneur de la croix, des saints apôtres et de S. Ouen, et le monastère fut nommé *la Croix-Saint-Ouen*. Le saint abbé y joignit un hôpital pour recevoir les pauvres : car plusieurs monastères avaient alors des hôpitaux. C'était à servir ces établisse-

ments qu'ils employaient les biens dont les fidèles les enrichissaient : on ne pouvait en faire un meilleur usage. Cependant Leufroy eut quelques contradictions à essayer de la part de l'évêque d'Évreux, qui en fut purgé du Ciel. Il gouverna la communauté quarante-huit ans et mourut dans une grande vieillesse.

S. Ansbert, évêque de Rouen, soutenait par ses exemples et par ses règlements la ferveur des moines et du clergé de sa province. La cinquième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 687, il tint un concile à Rouen, et on y dressa divers canons fort utiles à l'Église ; mais on n'en connaît pas le détail. Il paraît cependant que le principal objet du concile fut de confirmer les privilèges accordés par les rois précédents aux moines de Fontenelle, entre autres celui de se choisir un abbé (1).

Seize évêques assistèrent à ce concile, avec quatre abbés et trois archidiacres. Les évêques sont : S. Ansbert, qui présida ; Ratbert, qu'on croit être Robert de Tours ; S. Réole de Reims ; Airade de Chartres ; Ansoald de Poitiers ; S. Aquilin d'Évreux, honoré le 19 octobre ; S. Gérebould de Bayeux, honoré le 7 décembre ; S. Alnobert de Séez, honoré le 16 mai. Les autres évêques, dont on ne connaît pas les sièges épiscopaux, sont : Cadoen, Arnonius, Didier, Fulvius ou Salvius, Fulchram, Jean, Villibert et Taurin. On croit que Didier est l'évêque de Rennes de ce nom qui fut assassiné avec Rainfroy, son archidiacre, dans un lieu de la Haute-Alsace qui a été depuis nommé *Saint-Didier*. Il est honoré le 18 septembre.

S. Aquilin d'Évreux, qui assista à ce concile, était originaire de Bayeux. Il servit quelques années dans les armées de Clovis II. Sa femme, inquiète des dangers que courait son mari, promit à Dieu qu'elle garderait un an la continence s'il revenait de la guerre sain et sauf. Aquilin, à son retour,

(1) *Vita Ansberti.*

non-seulement approuva ce vœu, mais il proposa à sa femme de passer dans la continence le reste de leurs jours. Elle y consentit, et ils ne songeaient qu'à vivre ensemble dans tous les exercices de la pénitence et de la charité chrétienne, lorsque Aquilin fut élevé sur le siège d'Évreux après la mort de S. Étérius ou Éternus, honoré le 16 juillet (1).

Aquilin sut allier les exercices de la vie solitaire avec les travaux de l'épiscopat. Il se fit bâtir hors de la ville une petite cellule, où il allait de temps en temps réparer dans le recueillement ce qu'il croyait avoir perdu dans le commerce du monde. Ce saint évêque veillait sur ses sens avec la plus constante circonspection ; son âge et ses austérités ne le rassuraient point. Il craignait surtout que la vue de quelque objet de séduction ne fit entrer la mort dans son âme par ses yeux, et il demandait à Dieu de lui en ôter plutôt l'usage que de permettre qu'ils fussent pour lui une occasion de pécher. Il perdit en effet la vue quelques années avant sa mort, affliction qu'il regarda comme une grâce qui mettait sa vertu à l'abri des tentations. Il occupa le siège d'Évreux quarante-deux ans. Didier fut son successeur : c'est ce même évêque qui eut quelques torts envers S. Leufroy. Le *Martyrologe romain* marque la fête de S. Aquilin au 19 octobre ; mais on la célèbre à Évreux le 15 février.

Le royaume de Neustrie se vit bientôt replongé dans de nouveaux troubles après la mort de Varatton, maire du palais. Ce ministre mourut l'an 684. Il avait gouverné avec assez de modération ; mais il est difficile de ne point abuser d'une puissance aussi grande que l'était alors celle des maires du palais. On accuse Varatton d'avoir fait assassiner dans la forêt de Cuise, près de Compiègne, Vigile, évêque d'Auxerre, apparemment parce qu'il le soupçonna d'être entré dans la révolte de son fils Giflemar. C'était un saint prélat, qui depuis vingt-cinq ans gouvernait avec édification son Église ; il avait

(1) *Vita S. Aquil.*, ap. Surium, 29 oct.

succédé à S. Pallade, dont nous avons parlé. On l'inhuma dans un monastère de religieuses qu'il avait fait bâtir en l'honneur de la Ste Vierge, près d'Auxerre (1). Il est honoré comme martyr le 11 mars, jour de sa mort : on n'en connaît pas l'année.

Bercaire ou Bertaire, gendre et successeur de Varatton dans la charge de maire du palais, signala son administration par des violences plus nombreuses et non moins coupables. C'était un ministre hardi et entreprenant ; mais sa puissance ne répondait pas à son audace. Son orgueil et son imprudence causèrent une nouvelle révolution dans la Neustrie ; il en fut la première victime, comme nous allons le dire en peu de mots pour l'intelligence de notre histoire.

Des seigneurs et des évêques de Neustrie, persécutés par Ébroin ou par Bercaire, s'étaient réfugiés auprès de Pépin d'Héristal, qui depuis la mort de Dagobert II continuait de gouverner l'Austrasie avec un pouvoir absolu. Ils ne pouvaient trouver une plus puissante protection. Il ne manquait à ce duc que le nom de roi ; mais la modestie qui l'empêcha de le prendre, servait encore à affermir la grande autorité que sa naissance et son mérite personnel lui donnaient. Il était fils du duc Angésise et de Ste Beggue, petit-fils de S. Arnoul par son père et du bienheureux Pépin de Landen par sa mère ; ces illustres ancêtres lui avaient transmis toutes les qualités propres à soutenir leur glorieuse renommée. Il avait de l'ambition, mais elle n'était pas aveugle, et si elle lui fit faire des démarches trop hardies, elles ne parurent point téméraires ; son élévation n'a été ni le fruit de la violence ni l'effet du caprice de la fortune. Ce fut l'amour des peuples et l'estime des grands qui le portèrent si près du trône, qu'à la vérité il aurait dû respecter davantage. Mais s'il eut trop de puissance pour un sujet, il eut aussi, à ce qu'il semble, trop de vertus pour un usurpateur.

(1) *Hist. episc. Autissiod.*

Pépin donna un asile aux seigneurs neustriens disgraciés, et il s'employa pour les remettre en faveur auprès de Bercaire et du roi Thierry, à qui il envoya des députés à ce sujet. Bercaire reçut la députation avec hauteur, et, comme il ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, on se prépara à la guerre de part et d'autre. La bataille fut livrée à Testry, sur la petite rivière de Daumignon, entre Saint-Quentin et Péronne. Les Neustriens y furent entièrement défaits. Bercaire fut tué, et le roi s'enfuit à Paris, où Pépin le poursuivit et obligea les Parisiens à le lui livrer avec la ville. Sa modération dans la victoire lui gagna les cœurs. Un grand nombre de fuyards s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Quentin du Vermandois et dans celle de Saint-Fursy de Péronne. Les abbés de ces deux églises intercédèrent pour eux, et Pépin se montra heureux de leur accorder la vie et la liberté avec leurs biens. Ce seigneur devenu, par le gain de cette bataille et encore plus par sa clémence, maître absolu de deux royaumes, n'oublia pas entièrement qu'il était né sujet. Content de la qualité de maire d'Austrasie et de Neustrie, il voulut bien conserver le titre de roi et les honneurs de la royauté à Thierry. Mais ce prince acheva d'avilir sa couronne dans une lâche et molle oisiveté. Cette oisiveté lui était imposée, il est vrai ; mais elle ne paraissait que trop conforme à ses inclinations (1).

L'envie et la malignité trouvèrent le moyen d'envelopper S. Ansbert de Rouen dans cette révolution. On l'accusa quelques années après d'avoir tramé des intrigues contre le nouveau gouvernement ; et, comme tout est suspect dans une conquête récente, Pépin se laissa surprendre à ces délations et relégua le saint évêque dans le monastère d'Hautmont en Hainaut. Celui-ci reprit sans peine les observances de la vie monastique, qu'il avait quittées malgré lui. Il sanctifia le loisir de sa retraite par la composition de quelques ou-

(1) *Ann. Metens.*, apud Duché ne, t. III.

vrages, et particulièrement d'un livre de questions adressées à un reclus nommé Siwin (1). Son humilité et sa ferveur lui attirèrent bientôt la vénération des moines et des peuples des environs. Les succès qu'il obtenait par son mérite réveillèrent la haine des envieux, qui s'efforcèrent de persuader à Pépin de le reléguer dans un lieu d'exil plus sévère. Ansbert, l'ayant appris, députa Handulfe, abbé d'Hautmont, avec quelques autres personnes de distinction, vers le duc pour détruire les calomnies dont on l'avait noirci dans son esprit, et pour lui faire connaître que, bien loin d'intriguer pour recouvrer son siège, il avait accepté l'épiscopat malgré lui, par ordre du roi et par l'élection des citoyens. Pépin avait de la droiture : il reconnut qu'on l'avait surpris, et, se souvenant de S. Vandrille son parent, dont Ansbert avait été disciple, il ordonna que le saint évêque fût rétabli avec honneur sur son siège.

Mais la Providence avait résolu de finir autrement son exil. Il tomba malade en apprenant la nouvelle de son rappel et ne soupira plus qu'après sa véritable patrie. Il ordonna que son corps fût enterré à Fontenelle et envoya demander cette grâce à Pépin. Cependant, sentant son mal s'augmenter, il fit dire le 9 février une messe solennelle, à laquelle il communia ; s'étant armé ensuite du signe de la croix, il rendit son esprit à son Créateur le même jour, l'an 695.

Il fut d'abord inhumé à Hautmont, parce que la permission de le transférer à Fontenelle n'était pas encore arrivée. On la reçut dix-sept jours après, et on fit la translation de son corps avec une grande pompe et au milieu d'un grand concours de peuple. De nombreux miracles signalèrent cette solennité (2). Hilbert ou Hildebert, alors abbé de Fontenelle, le fit enterrer dans l'église de Saint-Paul, à la gauche du tombeau de S. Vandrille, le 11 mars de la même année 695 ;

(1) Aigrad. *Vita Ansberti*. — (2) *Vita Ansberti*, in fine et in prolog.

quelque temps après, le même abbé fit bâtir une belle église en l'honneur de ce saint évêque et chargea le moine Aigrade d'en écrire la Vie.

La haute fortune de Pépin, qui gouvernait toute la nation franque avec une sagesse qui l'en faisait juger digne, ne put rendre le monde plus aimable aux yeux de Beggue, sa mère. Cette pieuse dame se rendit à Nivelles trente-trois ans après la mort de Ste Gertrude, sa sœur, c'est-à-dire l'an 692, et pria l'abbesse et sa communauté de l'aider dans le dessein qu'elle avait de fonder un monastère. L'abbesse lui accorda des reliques et des exemplaires des saintes Écritures, avec une partie du lit où était morte Ste Gertrude. Avec ces présents, elle lui donna quelques religieuses des plus ferventes et des plus anciennes de Nivelles, pour établir la règle dans le monastère que Beggue faisait bâtir à Andenne. La portion du lit de Ste Gertrude fut placée à côté d'un autel dédié en l'honneur de Ste Geneviève. Ste Beggue se fit donc religieuse à Andenne, et y mourut deux ans après que les bâtiments furent achevés. Elle est honorée le 17 décembre (1). On prétend que c'est de Ste Beggue que les béguines de Flandre ont tiré leur nom (2).

La princesse Adèle, fille de Dagobert II, déjà connue dans cette histoire, vint quelques années après à Nivelles pour s'éclairer sur l'authenticité des miracles attribués à Ste Gertrude. Elle demanda à une religieuse quel jour tombait cette année la fête de cette sainte. On lui répondit que c'était le vendredi de la cinquième semaine de carême : ce qui se rapporte à l'an 696 (3). C'était la coutume, quand il arrivait une fête solennelle en carême, de faire après la messe le repas

(1) *Vita S. Gertr.*, c. iv, 17 mart., ab auct. coevo.

(2) Des auteurs croient que les *béguines* ont été ainsi nommées d'un saint prêtre appelé Lambert et surnommé le *Begue*, qui prêcha cet institut et porta un grand nombre de pieuses femmes à l'embrasser : *A cujus cognomine*, dit Gilles, moine d'Orval, *mulieres et puella quæ vivere caste proponunt, béguines gallicæ cognominantur*. Nous sommes loin de vouloir discuter cette question.

(3) *Vita S. Gertr.*, c. iv, 17 mart., ab auct. coevo.

qu'on ne faisait les autres jours de jeûne qu'après vêpres. Mais Adèle, qui doutait un peu du pouvoir et des miracles de Ste Gertrude, dit : « A Dieu ne plaise que pour cette solennité je prenne quelque réfection extraordinaire. » La religieuse répondit : « Si Ste Gertrude a quelque puissance auprès de Dieu, elle saura bien vous y obliger. » Le jour de la fête étant venu, les moines, les religieuses et les séculiers qui s'y étaient rendus, prirent leur repas aussitôt après la messe et mangèrent de tous les mets dont on peut user en carême. Adèle fut la seule qui ne voulut prendre aucune nourriture, dans la crainte de rompre son jeûne.

Cette princesse avait avec elle un fils encore fort jeune. Pendant le dîner de la communauté, cet enfant alla jouer autour d'une fontaine qui se trouvait dans l'enceinte du monastère ; il s'y laissa tomber et s'y noya. Les religieuses sortant du réfectoire l'y trouvèrent mort, et leurs cris apprirent bientôt à la mère ce funeste accident. Celle qui avait soutenu devant cette princesse le pouvoir de Ste Gertrude auprès de Dieu, prit l'enfant, et, après avoir recommandé à la mère d'avoir une foi vive, elle le porta auprès du lit (1) de la sainte ; à l'instant même il ressuscita en présence des assistants. Alors Adèle, confuse de son incrédulité, reconnut avec joie le pouvoir de Ste Gertrude et ne se fit plus scrupule de suivre l'usage des religieuses le jour de sa fête. Elle prit aussitôt son repas avec toute sa maison, et le lendemain elle fit chanter une messe d'action de grâces en l'honneur de Ste Gertrude. « Afin que personne ne révoque en doute ce miracle, dit l'auteur qui le rapporte, je prends Dieu à témoin que j'ai vu de mes yeux ce que j'ai écrit, et que les circonstances dont je n'ai pas été témoin oculaire, je les ai apprises de personnes dignes de

(1) Le P. Mabillon entend ici par le mot de *lit* le tombeau de Ste Gertrude. En effet, les anciens auteurs nomment souvent *lit* le cercueil ou le tombeau des saints. Nous croyons cependant qu'on doit prendre ici cette expression dans sa signification naturelle, parce que nous avons vu qu'on conservait à Nivelles le lit dans lequel Ste Gertrude était morte.

foi (1). » On voit par ce récit que le repas des jours de jeûne ne se faisait encore à cette époque que le soir ; mais que les jours des fêtes solennelles qui arrivaient pendant le carême, on faisait ce repas après la messe. D'où on peut conclure qu'on se dispensait de jeûner ces jours-là, ou du moins qu'on admettait quelque adoucissement à la rigueur du jeûne.

La princesse Adèle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, renonça au monde après la mort de son mari. Elle se retira dans un lieu voisin de Trèves nommé *Palatiolum*, aujourd'hui Pfaltz, sur la Moselle, et y fit bâtir, en l'honneur de la Ste Vierge et des princes des apôtres, un monastère de filles qu'elle gouverna jusqu'à sa mort. Nous avons d'elle un testament par lequel elle lègue ses biens à ce monastère, dont elle laisse la libre disposition aux évêques de Trèves (2). Poppon, archevêque de cette ville, y mit, vers le milieu du XI^e siècle, des chanoines à la place des religieuses, qui étaient devenues chanoinesses.

Une autre jeune et pieuse veuve du territoire d'Albi, nommée Sigouleine, donna le même exemple de renoncement au monde. Ayant perdu son mari lorsqu'elle était encore à la fleur de son âge, elle résista courageusement à la volonté de ses parents, qui voulaient l'engager dans de secondes noces. Son père, touché enfin de ses prières et de sa piété, lui fit bâtir un monastère près d'Albi, en un lieu nommé *Trochlaris*, qu'on ne connaît plus. Elle s'y rendit célèbre par plusieurs miracles ; elle y mourut en exhortant ses sœurs à conserver avec soin la foi et la chasteté, et après avoir reçu le Viatique des mains de l'évêque Sigebalde, son frère. On ne sait quel siège occupait l'évêque Sigebalde ; mais on trouve vers ce temps-là un évêque de Metz de ce nom.

On rapporte à ce même temps le martyre de Ste Maxelende, dans le Cambrésis. C'était une jeune vierge, qu'un seigneur nommé Hardouin aimait passionnément. Il la demanda en

(1) Auct. *Vitæ S. Gertrud.*, in fine. — (2) *Testam. Adelaë*, ap. Brouv.

mariage avec instance ; mais, comme elle avait résolu de consacrer à Dieu sa virginité, elle rejeta constamment les propositions qu'on lui fit. Ses refus ne servirent qu'à irriter la passion d'Hardouin, qui, résolu à l'enlever, se rendit chez elle avec une troupe de gens armés. La généreuse vierge résista avec tant de courage que l'amour d'Hardouin se changea en haine, et, dans l'égarement de sa fureur, il la perça d'un coup d'épée (1). On assure que dès qu'il vit son sang, il perdit la vue en punition de son crime. Maxelende fut d'abord enterrée à Pommereul, près de Cateau-Cambrésis, dans l'église dédiée aux SS. Pierre et Paul et à S. Sulpice ; mais trois ans après S. Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, transféra ses reliques à Caudry, où elle avait répandu son sang pour la défense de sa virginité. Hardouin, qui l'avait versé, assista à cette translation avec de grands sentiments de repentir, et il mérita de recouvrer la vue. Ste Maxelende est honorée comme martyre le 13 novembre. Son père, qui vivait encore, fit bâtir une belle église dans le lieu de son martyre.

On révere à Sains, entre Cambrai et Arras, une sainte vierge nommée Saturnine, qui remporta une semblable couronne en combattant pour la conservation de sa chasteté ; mais on ne sait rien de certain sur le temps où elle a vécu. L'affaiblissement de l'autorité royale peut seul expliquer ces violences : les lois sont impuissantes à réprimer le crime quand l'impunité est assurée au coupable.

La mort du roi Thierry, arrivée vers l'an 692, n'apporta pas de changement aux affaires, auxquelles il n'avait plus de part. Ce fut un prince faible, qui ne fit guère de bien ni de mal qu'à l'instigation de ses ministres. On lui rendit une égale justice en ne lui attribuant ni le mal qu'avait fait Ebroin, ni le bien que fit Pépin. Il fut enterré à Saint-Vaast d'Arras, qu'il avait fondé, et où l'on voyait son épitaphe, qui n'était pas d'une

(1) Balderic. in *Chron. Camerac.*

grande antiquité. Ses deux fils, Clovis III et Childebert III, régnèrent successivement après lui, ou plutôt ils portèrent la couronne et le titre de roi. Car c'était toujours Pépin qui régnait en effet, et, comme il se servit de son autorité pour le bien de l'État et de la religion, on parut oublier qu'il avait usurpé le pouvoir dont il faisait d'ailleurs un si bon usage (1).

L'an 692, Pépin fit assembler un concile, où l'on dressa plusieurs règlements fort utiles à l'Église et favorables aux intérêts des pauvres et des veuves. C'est ce que d'anciens écrivains nous apprennent de ce concile en termes généraux, sans donner aucun détail des affaires qu'on y traita. Nous savons d'ailleurs que quelques provinces des Gaules étaient alors affligées d'une peste qui empêcha, l'année suivante, les évêques de la Gaule Narbonnaise de se trouver au seizième concile de Tolède. Le concile ordonna que ces évêques, qui étaient sous la domination des Goths, s'assembleraient à Narbonne et souscriraient les canons qui avaient été dressés à Tolède. Ils sont au nombre de treize, et contiennent des règlements contre les Juifs, contre l'idolâtrie, contre la sodomie, contre la négligence intolérable de quelques prêtres qui, pour offrir le sacrifice, se contentaient de couper un morceau de leur pain, qu'ils consacraient ensuite. Le concile ordonne que l'on offre un pain entier, qui soit petit et fait exprès, et qu'on en conserve avec soin les restes dans un vase convenable. Il recommande qu'on veille à la réparation des églises, et que dans chacune d'elles on dise chaque jour, excepté le vendredi saint, une messe pour le roi Egica et pour toute sa famille. Ce prince assista à ce concile et parut fort zélé pour la réforme des abus (2).

Pépin n'avait pas moins de zèle que ce roi goth, et, sans porter la couronne, il avait plus d'autorité. Il s'intéressait surtout à la propagation de la foi parmi les nations barbares de la Germanie, et il se déclarait le protecteur des mis-

(1) Duchesne, t. I, p. 687. — (2) *Annal. Metens.*, ad ann. 692.

sionnaires qui y travaillaient. S. Willebrord était à la tête de ces ouvriers évangéliques. Il était Anglais, et avait été élevé avec soin par S. Vilfrid dans son monastère de Rippon. Encouragé par les conseils de deux saints solitaires ses compatriotes, Egbert et Wigbert, qu'il avait connus en Irlande, il résolut d'aller prêcher l'Évangile dans la Frise et passa dans ce pays, vers l'an 691, avec onze compagnons qu'il avait associés à ses travaux; parmi eux étaient S. Suitbert et S. Adalbert.

- Mais pour être en état d'y obtenir plus de succès, il alla implorer la protection de Pépin. Ce duc le reçut avec bonté, et l'envoya à Rome pour y faire autoriser sa mission par le Saint-Siège.

Le zèle de Willebrord se signala par un si grand nombre de conversions parmi les Frisons, que quatre ans après Pépin l'envoya de nouveau à Rome, avec des lettres par lesquelles il pria le pape de l'ordonner évêque pour les peuples qu'il avait convertis. Le pape Sergius l'ordonna le 22 novembre, l'an 696, dans l'église de Sainte-Cécile, dont ce jour-là on célébrait la fête, et lui donna le nom de Clément en l'honneur de S. Clément, dont la fête arrivait le lendemain (1). On voit, par cet exemple et quelques autres, que les papes changeaient quelquefois en ordonnant des évêques les noms de ceux qui en portaient de barbares. Cette dignité mit le saint missionnaire en état de recueillir des fruits plus abondants de ses travaux; il fut toujours secondé par la protection et par les libéralités de Pépin. Willebrord (car on continua à le nommer ainsi) fixa son siège à Utrecht, et en fut le premier évêque.

- S. Vulfram, évêque de Sens, se sentit également pressé du désir d'aller travailler à la même moisson. Il était né à Milly, en Gâtinais, et il avait fait partie pendant quelque temps du clergé du palais, à la cour des rois Clotaire et Thierry. Ce fut sous le règne de ce dernier qu'il fut élevé à l'épiscopat. Ayant donc conçu le pieux dessein d'aller travailler à la con-

(1) Bed., l. V, c. xii

version des Frisons, il se rendit au monastère de Fontenelle, et pria l'abbé Hildebert de lui donner quelques-uns de ses plus fervents religieux pour l'accompagner dans cette sainte expédition. Avec ce renfort, il s'embarqua pour la Frise, où la vue des superstitions diaboliques qui y régnaient, donna une nouvelle vivacité à son zèle.

Les Frisons avaient coutume en certains jours d'immoler à leurs dieux des victimes humaines. Vulfram, plein d'horreur pour ces actes barbares, ne put s'empêcher de témoigner une profonde douleur à la vue d'un jeune homme nommé Ovon choisi pour être une de ces victimes, et qu'on allait faire mourir sur un gibet. Il n'omit rien pour fléchir les idolâtres, en leur représentant l'inhumanité de ces sacrifices. On accueillit ses représentations par des railleries et on lui répondit que si le Dieu qu'il prêchait était si puissant, il pouvait ressusciter celui qu'ils allaient pendre en l'honneur des dieux qu'ils adoraient. Ovon fut donc pendu au gibet, où il demeura six heures entières. Pendant ce temps-là Vulfram ne cessa de prier pour lui en présence des idolâtres, dont les rires moqueurs se changèrent en témoignages de respect et d'admiration, quand après six heures, la corde s'étant rompue, le supplicié fut trouvé plein de vie. Le saint évêque délivra cinq de ces malheureuses victimes et en ramena trois avec lui, qui se firent moines à Fontenelle. Ovon fut de ce nombre ; il excella dans l'art de transcrire des livres (1).

Les miracles de Vulfram firent une profonde impression sur les esprits des barbares, ébranlés déjà par ses discours. Le fils du duc Ratbode fut baptisé et mourut peu de jours après son baptême ; Ratbode lui-même connut la vérité et se disposa au baptême. On assure qu'il était déjà descendu dans les fonts sacrés pour le recevoir, lorsqu'il s'avisait de demander à Vulfram si les princes ses prédécesseurs étaient dans le paradis ou dans l'enfer. Vulfram lui dit qu'il ne fallait pas douter que les

(1) Jon. Fontan. *Vit. Vulfr.*, apud Boll., 20 mart., et apud Surium.

princes ses ancêtres, étant morts sans baptême, ne fussent dans la damnation éternelle (1). Alors Ratbode retira le pied qu'il avait déjà dans les fonts sacrés, et dit qu'il aimait mieux se voir en enfer avec les princes frisons que d'être avec un petit nombre de gens de rien dans le royaume céleste. Etrange folie que de se condamner soi-même à des supplices éternels, pour ne pas condamner la mémoire de ses pères ! Ratbode, qui avait connu la vérité, ne put trouver la paix dans le parti de l'infidélité. Il voulut encore conférer sur la religion avec S. Willebrord ; mais, comme il cherchait moins à s'éclairer qu'à s'autoriser dans son incrédulité, les nouvelles lumières qu'il reçut ne servirent qu'à l'aveugler davantage.

Vulfram, ayant ainsi travaillé quelques années au salut des Frisons, repassa dans la Gaule, se démit des fonctions épiscopales et fit élire Géric évêque de Sens à sa place. Il embrassa ensuite l'état monastique à Fontenelle, où il ne montra pas moins de goût pour les exercices de la vie contemplative qu'il n'avait fait paraître de talents pour ceux de la vie apostolique. Il mourut fort âgé, le 20 mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il fut d'abord enterré dans l'église de Saint-Paul de ce monastère, et dans la suite transféré en celle de Saint-Pierre, où il se fit un grand nombre de miracles sur son tombeau. Au xi^e siècle, Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, fit transporter le corps de S. Vulfram à Abbeville ; depuis cette époque, cette ville honore ce saint évêque comme son patron (2), et l'église dédiée sous son invocation possède encore ses précieuses reliques

On ne connaît exactement ni l'époque de la mort de

(1) *Appendix ad Vitam Vulfr.*, apud Boll.

(2) En 1662, Faure, évêque d'Amiens, fit solennellement l'ouverture de la châsse de S. Vulfram ; il y trouva deux actes écrits sur du parchemin : le premier de Richard, évêque d'Amiens, qui avait déposé les reliques dans cette châsse, l'an 1205 ; le second de la même date, de Guillaume, comte de Montreuil et du Ponthieu, avec un exemplaire de la *Vie de S. Vulfram* par Jonas, moine de Fontenelle. Les os de S. Vulfram étaient entiers et bien conservés, et l'on jugea, à les voir, que ce saint évêque était d'une grande taille. Ces reliques, tenues cachées pendant la révolution, furent authentiquement reconnues en 1803 et transférées dans une nouvelle châsse en 1835.

S. Vulfram ni celle à laquelle il quitta son siège. Mais il paraît que S. Géric ou Géoric, son successeur, assista la seconde année de Childebert III, c'est-à-dire vers 698, à une assemblée d'évêques, qui souscrivirent le privilège accordé par Aicard ou Agirard de Chartres à un monastère dédié à la Vierge, et bâti par la mère d'Adéodat, son prédécesseur, dans une ville de son diocèse, sur la Loire, probablement Blois. Outre ce qu'il a de commun avec les autres privilèges que nous avons rapportés, celui-ci porte que s'il s'introduit dans ce monastère quelque désordre que l'abbé ne puisse réprimer, il assemblera les autres abbés du diocèse de Chartres ou des environs, et que si tous ensemble ne peuvent remédier au mal, on invitera l'évêque à interposer son autorité, sauf le privilège du monastère. Cet acte, dont on prétendait avoir conservé l'original, est daté du 6 mars de la seconde année de Childebert III, c'est-à-dire environ l'an 698; il est signé de quatorze évêques et de Chainon, abbé de Saint-Denis. Après Aicard de Chartres, qui souscrit le premier, les évêques dont on connaît les sièges sont : Géric de Sens, dont le nom est mutilé; Griphon de Rouen, successeur de S. Ansbert; Ansebert d'Autun; Agilbert ou Engilbert du Mans; Ansoald de Poitiers; Soabéric d'Orléans; Tournoald de Paris et Constantin de Beauvais (1).

Engilbert du Mans avait succédé à S. Bélar ou Béraire, vers l'an 680. Il était issu d'une illustre maison d'Aquitaine, et il sut par son mérite soutenir la gloire de sa famille et celle de son siège, qui avait été illustré par plusieurs grands évêques. Il jouit d'une grande faveur auprès du roi Thierry et sous les règnes de Clovis III et de Childebert III, ses enfants. On assure même que Thierry lui accorda le droit de faire battre monnaie au Mans (2). Il y a plusieurs autres exemples de la concession de ce droit à des évêques et à des abbés (3).

(1) *De Re Diplom.*, l. VI, c. xxiii, p. 478. — (2) *Gest. episc. Cenom.*, t. III *Analect.*, p. 200.

(3) On peut voir dans le *Glossaire* du savant Ducange divers types de monnaies

Engilbert donna de grands encouragements à la pratique de la vie monastique chez les personnes du sexe; il fit bâtir un monastère de religieuses en l'honneur de S. Aubin à une lieue du Mans; il dota celui de Tussé, fondé sous son prédécesseur par une pieuse dame nommée Lope, et y institua abbesse sa sœur Aabelgame. Le monastère des religieuses de Sainte-Marie, situé entre les murs de la ville et la Sarthe, reçut de lui de grands biens; il y établit abbesse Ste Adenette ou Adrechilde, sa parente, qui gouverna aussi le monastère du Pré, dans le voisinage du Mans.

Sous l'épiscopat d'Engilbert florissaient dans le Maine deux saints moines, S. Flaceau et S. Ricmire. On ne sait rien de S. Flaccou, sinon qu'il était directeur des religieuses du monastère de Sainte-Scholastique, et qu'il se sanctifia dans cette occupation, toujours sainte et pénible pour un sage directeur.

Ricmire était originaire de la Touraine. Il y gouverna quelque temps une petite communauté de moines qu'il s'était associés; mais il fut attiré dans le Maine par la réputation d'Engilbert, évêque du Mans, qui le reçut avec bonté et lui offrit un riche domaine pour y fonder un monastère. Ricmire, persuadé que les grandes richesses étaient peu convenables à des moines et devenaient souvent des causes de désordre, répondit qu'il ne cherchait qu'une retraite où il pût imiter la pauvreté de Jésus-Christ. L'évêque l'ordonna prêtre et lui permit de travailler au salut des âmes dans son diocèse, lui laissant le choix du lieu où il voudrait s'établir. Ricmire se fixa à l'extrémité du Maine, vers la Touraine, près du Loir. Il y bâtit un monastère. L'évêque en consacra l'église en l'honneur de S. Pierre, après avoir exigé un acte par lequel le nouveau monastère serait soumis à l'évêque et à l'Église du Mans.

frappés au coin des évêques ou même des abbés. On y trouve le type d'une monnaie du Mans; mais on ne marque pas si c'est par l'autorité de l'évêque ou du comte que se faisait cette monnaie. Au reste, la monnaie du Mans était estimée. Un denier mançois valait deux deniers angevins, et un normand et demi. De là est venu le proverbe qui applique aux habitants de ces provinces ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnaies.

Ricmire devint bientôt l'objet d'une grande vénération par l'austérité de sa vie et par ses miracles : pendant tout le carême il ne mangeait que du pain fait de l'orge qu'il avait moulu lui-même. Il mourut le 17 janvier et fut enterré dans son monastère. Sa Vie a été écrite peu de temps après sa mort, sous le gouvernement d'Arrius, qui lui succéda dans la charge d'abbé (1).

S. Siviard, qui mourut peu de temps avant l'épiscopat d'Engilbert, fut aussi dans le Maine le modèle de toutes les vertus monastiques. C'était un jeune homme de qualité, qui, à l'exemple de son père Sigram ou Sigiram, embrassa la vie religieuse au monastère de Saint-Calais. Il se rendit surtout recommandable par son amour pour la chasteté et par le soin qu'il eut, dès sa jeunesse, de veiller à la conservation d'une vertu si précieuse et si fragile. Il succéda à son père dans la charge d'abbé, et mourut la huitième année du règne de Thierry. Il est honoré le 1^{er} mars. On donne aussi la qualité de saint à Sigram (2).

Rien n'était plus admirable que le pieux empressement de tant de personnes de la première noblesse qu'on voyait embrasser l'état monastique, et donner libéralement leurs biens pour établir de nouvelles communautés ; rien aussi ne prouve mieux quelle vie sainte était celle des monastères : car la vertu la plus parfaite pouvait seule exercer sur les âmes généreuses cet attrait irrésistible. Un seigneur flamand nommé Jean et sa sœur appelée Eulalie, plus unis encore par la grâce que par la nature, firent bâtir chacun un monastère à Hasnon, sur la Scarpe : l'un pour les hommes, que Jean gouverna, et l'autre pour des religieuses, dont Eulalie fut la première abbesse. S. Vindicien, évêque d'Arras, en dédia les églises en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul, un dimanche dernier jour d'avril, probablement l'an 691.

(1) *Vit. Ricmiri a coetaneo script.*, ap. Boll., 17 januar. — (2) *Vit. Siviardi*, apud Bolland., 1 mart.

Ste Landrade imita la résolution d'Eulalie et ne voulut d'autre époux que Jésus-Christ. Après avoir refusé plusieurs partis avantageux, elle vécut quelque temps renfermée dans une chambre de la maison paternelle, où elle ne se nourrissait que de pain et d'eau, persuadée que la mortification est, après l'éloignement des occasions, la plus sûre gardienne de la chasteté. Ensuite elle s'enfonça dans une solitude entre Maëstricht et Tongres, et s'y bâtit un monastère qui fut nommé Bélise, et dont S. Lambert de Maëstricht dédia l'église en l'honneur de la Ste Vierge.

S. Ménelée vivait vers le même temps en Auvergne, où il rétablit le monastère de Ménat, qui avait été autrefois très-florissant. Ce saint abbé était originaire de l'Anjou. Il quitta la maison paternelle dès son enfance ; nous pourrions donner sur sa vie plusieurs détails édifiants, si la relation qui en a été écrite avait plus d'autorité. On célèbre sa fête le 22 juillet.

C'est ainsi que le Seigneur ne cessait d'opposer aux nombreux scandales qui affligeaient alors l'Église dans les Gaules de nouveaux modèles de vertu, particulièrement dans l'état monastique. S. Amand, abbé de Lérins, et S. Médéric ou Merry, abbé de Saint-Martin d'Autun, en fournissent de nouveaux exemples. S. Amand rétablit si bien la régularité dans le monastère de Lérins, après le grand scandale qu'y avait causé le meurtre de S. Aigulfe, qu'on assure, sur la foi de quelques anciens mémoires, qu'il y gouverna jusqu'à trois mille sept cents moines : ce qui ne nous paraît guère croyable. Ce qu'on ajoute de la ferveur des moines a plus de probabilité que ce qu'on dit de leur nombre. S. Agricol, qui succéda sur le siège d'Avignon à S. Magne, son père, avait vécu dans cette communauté. Il mourut vers l'an 700, après quarante ans d'épiscopat. Il est honoré le 4 septembre (1).

(1) Barral. *Chron. Lirinen.*

Le duc Calmélius, allant à Rome en pèlerinage, passa par Lérins, et fut si édifié de la régularité des religieux, qu'à son retour il en demanda quelques-uns pour fonder un monastère dans le Velay, qu'il nomma de son nom, Calméliac. C'est ce monastère qu'on a appelé *Monastier-Saint-Chaffre*. Calmélius se retira ensuite en Auvergne et y établit le monastère de Mauzac, où il se fit moine. Le *Martyrologe gallican* honore sa mémoire le 22 novembre.

Quant à S. Merry, quoique nous ne connaissions pas l'époque certaine de sa mort, nous la rapporterons, d'après l'opinion la plus commune, à la fin de ce siècle ou au commencement du suivant. Il embrassa la vie monastique à Autun, sa patrie, dans le monastère de Saint-Martin, fondé par la reine Brunehaut, et il s'y rendit recommandable par une rare abstinence. Il ne mangeait que deux fois la semaine ; encore sa nourriture n'était-elle que du pain d'orge et de l'eau (1). Ses frères rendirent justice à sa vertu et l'élurent pour leur abbé. Il avait tous les talents nécessaires pour remplir cette charge : cependant son humilité et son amour pour la solitude lui en firent bientôt trouver le poids insupportable. Il l'abandonna pour aller se cacher dans un lieu désert près d'Autun, et il fallut toute l'autorité de son évêque pour l'obliger à reprendre le gouvernement de son monastère, qu'il continua d'édifier pendant plusieurs années.

Les pèlerinages étaient alors une dévotion fort en vogue. Un saint moine nommé Frodulf ou Frou, filleul de Merry, lui conseilla d'aller à Paris visiter le tombeau de S. Germain, qui avait été abbé de Saint-Symphorien d'Autun avant d'être élevé sur le siège de Paris. Merry accueillit cette idée et se mit en chemin avec Frou. Mais le saint abbé tomba malade au monastère de Champeaux, près de Melun. Voyant que sa santé ne se rétablissait pas, il se fit conduire à Paris dans un

(1) *Vit. Mederici*, apud Mabill., in *Actis SS. Bened.*

chariot et choisit pour sa demeure une cellule près d'un oratoire de Saint-Pierre qui était alors hors de la ville ; pendant deux ans et neuf mois qu'il y demeura, il ne cessa de prier et de souffrir. Il y mourut de la mort des justes, le 24 août, jour auquel les martyrologes marquent sa fête. Le nom de ce saint abbé devint bientôt si célèbre, que l'oratoire où il était enterré fut changé en une église paroissiale et collégiale qui porte aujourd'hui son nom. S. Frou, filleul et disciple de S. Merry, est honoré à Paris le 22 avril.

Un saint prêtre de l'Église de Meaux nommé Patu mourut aussi vers le même temps. Quelques auteurs lui donnent la qualité d'évêque, parce qu'ils prétendent qu'il fut élu évêque de Meaux après la mort d'Herlingue, successeur de S. Hildevert. Mais, puisqu'ils ajoutent qu'il mourut le jour même de son élection, il n'est pas probable qu'il ait été ordonné. Tout ce qu'on en peut dire de certain, c'est qu'il est honoré comme saint le 3 octobre. On croit que S. Ebrégésile fut élu en sa place. Il était frère de Ste Agliberte, seconde abbesse de Jouarre, et il fut enterré en ce monastère dans la chapelle de Saint-Paul, premier ermite. On voit encore son tombeau dans la crypte dont nous avons parlé. S. Ebrégésile est honoré le dernier jour d'août.

L'édification que donnèrent à l'Église de France sur la fin du vi^e siècle tant de saints moines et de saints évêques, n'empêcha point que de grands scandales ne déshonorassent le clergé et l'état monastique au commencement du siècle suivant. Tant de vertus d'une part et tant de désordres de l'autre forment un contraste bien triste, que la vérité de l'histoire nous oblige cependant à mettre sous les yeux du lecteur.

La discipline de l'Église violée, ses biens envahis, son autorité méprisée, l'épiscopat avili et déshonoré : tel est le triste spectacle que nous présente l'histoire du viii^e siècle de l'Église de France. Il sembla que le même coup qui dans

ce pays avait abattu l'autorité royale, eût ébranlé celle de l'Église, et que la molle indolence dans laquelle les rois faisaient s'endormaient sur le trône eût envahi jusqu'aux ministres des autels. L'épiscopat était sans force et sans vigilance. On ne tenait plus de conciles : les évêques, pour la plupart, n'eussent pu y faire de canons sans y trouver leur condamnation. On ne cherchait dans le sanctuaire que l'or du sanctuaire, et des biens destinés à être la nourriture des pauvres devenaient souvent l'aliment des plus honteuses passions.

Mais, par une juste vengeance de Dieu, ce mauvais usage des biens ecclésiastiques servit de prétexte aux seigneurs laïques pour les usurper. C'était l'ardente piété des ministres des autels qui avait porté les fidèles à les enrichir : mais les richesses éteignirent ce feu sacré chez plusieurs ; et, dès qu'ils eurent perdu cette piété qui les rendait si respectables, ils perdirent bientôt une partie des biens temporels qu'elle leur avait procurés. Si le dévouement et le respect allaient s'affaiblissant chez les laïques, ils n'avaient cependant pas droit d'insulter à l'Église pour les désordres qu'elle condamnait dans ses pasteurs. Car si le clergé, ce sel de la terre, était ainsi corrompu, la dépravation des mœurs était encore plus grande parmi les personnes du siècle. C'est à regret que nous nous voyons obligé de dévoiler ici ces scandales. Nous le ferons du moins d'une manière qui puisse servir à l'instruction du lecteur ; il ne regardera ces désordres que comme des ombres propres à relever l'éclat des vertus héroïques que Dieu y opposa. L'Église des Gaules, en effet, eut encore de grands et saints évêques dans ces temps malheureux. Mais leur exemple, assez éclatant pour servir de condamnation aux méchants, n'était plus assez efficace pour opposer une digue au torrent.

S. Bonet, évêque d'Auvergne, était au nombre de ces saints évêques. Cependant il renonça à l'épiscopat au commencement de ce siècle, dans la crainte qu'il eut de n'y être pas entré par les voies canoniques. Il était né dans l'Auvergne

d'une famille de sénateurs, et son mérite personnel ne le cédait en rien à sa naissance. Après s'être rendu habile dans la grammaire et la jurisprudence, il se produisit à la cour du saint roi Sigebert, qui le fit son premier échanson et ensuite son référendaire et garde du sceau royal. Après la mort de Sigebert, Thierry III, qui régna en Austrasie, lui donna le gouvernement de la province de Marseille. Bonet s'acquitta de cette importante charge plutôt en évêque qu'en magistrat. On le loue surtout d'avoir interdit, par un décret, de condamner personne à être vendu comme esclave, et de s'être appliqué à racheter ceux qui avaient été réduits de la sorte en esclavage (1).

S. Avite, second du nom, évêque d'Auvergne, qui avait succédé à S. Préject vers l'an 674, était frère de Bonet. Sentant sa fin approcher, après quinze ans et quelques mois d'épiscopat, c'est-à-dire vers l'an 689, il le nomma pour son successeur du consentement de son clergé, et envoya, pour faire confirmer cette élection, des députés à Pépin, alors dépositaire de l'autorité de Thierry. Le roi, ou plutôt Pépin, qui gouvernait sous son nom, agréa ce choix, et la manière dont Bonet accomplit les devoirs de l'épiscopat ne laissa aucun lieu de douter que Dieu ne l'y eût appelé. Plus effrayé du fardeau de sa nouvelle dignité que sensible à l'honneur qu'il en recevait, il redoubla ses austérités et ses jeûnes, particulièrement en carême : alors il prolongeait quelquefois l'abstinence jusqu'au quatrième jour. Une tendre piété lui faisait verser des larmes avec tant d'abondance pendant l'office divin, que la partie de sa chape qui lui enveloppait la tête (2) en était toute trempée. Aussi ses prières étaient-elles efficaces pour désarmer la colère de Dieu : nous en rapportons un exemple.

(1) *Vita S. Bonit.*, ab auct. cœvo, apud Boll., 15 januar.

(2) L'auteur latin nomme ce vêtement *amphiballum*. C'était un vêtement extérieur qui enveloppait tout le corps et même la tête : ce qui nous porte à croire que c'était ce qu'on a appelé chape. Car on conserve d'anciennes chapes de quelques saints évêques où l'on voit un capuchon.

Une grande sécheresse désolait l'Auvergne et menaçait les habitants d'une cruelle famine. S. Bonet, pour obtenir de la pluie, eut recours à la prière et au jeûne et voulut que son peuple y recourût également. Il ordonna que ceux à qui les forces le permettaient, demeuraient deux ou trois jours sans manger ; que les autres jeûnassent au moins jusqu'au coucher du soleil, ou se réduisissent au pain et à l'eau. En même temps il fit une procession solennelle avec son clergé pour implorer la divine miséricorde. A peine la procession était-elle entrée dans l'église de Saint-Laurent, qu'il tomba une pluie si abondante qu'il ne put ce jour-là retourner avec son clergé à la cathédrale. L'auteur qui raconte ce fait y était présent.

S. Bonet opéra plusieurs autres miracles, qui ne le rassurèrent pas sur l'irrégularité de sa promotion à l'épiscopat. Comme il avait été désigné par son frère, qui l'avait fait nommer son successeur de son vivant, il craignit d'avoir péché contre les canons et voulut consulter sur ce sujet S. Thillon ou Théau, renommé alors dans l'Auvergne et dans le Limousin. Thillon jugea l'élection de Bonet peu canonique et lui conseilla de se démettre de l'épiscopat. Ce saint évêque suivit sans peine un conseil si conforme aux secrètes inspirations de son humilité. Il fit élire, par le peuple et par le clergé, Nodobert pour son successeur, et envoya par l'archidiacre Cautin le décret d'élection au roi, qui l'agréa (1).

Après cette élection, S. Bonet se retira dans le monastère de Manlieu, fondé dans l'Auvergne par S. Genès, évêque de cette province. Après s'y être exercé quelque temps dans la pratique des vertus monastiques, il entreprit, malgré son grand âge, d'aller visiter les tombeaux des saints Apôtres. De Lyon, où il réconcilia l'évêque Godin avec le duc de Bourgogne, il se rendit au monastère de l'île Barbe, puis visita celui d'Againe, signalant son passage par des miracles et d'a-

(1) *Vita S. Boniti.*

bondantes aumônes. En Italie, Aribert II, roi des Lombards, le reçut avec bonté. Ce prince s'entretenait avec le saint évêque, lorsqu'il reçut un courrier qui lui apprit que ses ennemis marchaient pour le surprendre. En partant pour se mettre à la tête de son armée, il dit à S. Bonet : « Mon père, priez le Seigneur pour qu'il daigne m'accorder la victoire à cause de votre arrivée. » Aribert gagna en effet la bataille (1) : et c'est probablement la victoire qui fit tomber entre ses mains le jeune Luitpert, qu'il fit mourir ensuite dans le bain. On la rapporte à l'an 702.

S. Bonet, heureux d'avoir satisfait sa dévotion à Rome, revint avec une troupe de captifs qu'il avait rachetés. Il s'arrêta à Lyon à son retour, et, après y avoir demeuré quatre ans, il mourut de la goutte, vers l'an 707, le 15 janvier, jour auquel on célèbre sa fête. Il fut enterré à Lyon dans le monastère des religieuses de Saint-Pierre; un paralytique recouvra la santé à ses funérailles. Six ans après sa mort, Nodobert, son successeur, fit demander ses reliques à Godin, évêque de Lyon; mais celui-ci ne voulut pas priver son Église de ce précieux dépôt. Procule, qui fut le troisième (2) successeur de S. Bonet, fut plus heureux et les obtint de Fulcauld ou Foucauld, l'un des successeurs de Godin. Elles furent placées dans l'église Saint-Maurice, depuis Saint-Bonet ou Saint-Ferréol; il se fit un grand nombre de miracles à cette translation. La Vie de S. Bonet ou de S. Bon, comme on l'appelle quelquefois, a été écrite par un témoin de la plupart des faits qu'il rapporte (3). Cet auteur nous apprend, et c'est par lui seul que nous le savons, que les hérésies de Novatien (4) et de Jovinien s'insinuèrent alors dans la ville

(1) Paulus, de Gest. Longob.

(2) Il y a dans le latin: *Tertio loco post virum Dei sublimatus*. Sur quoi le P. Bollandus prétend que Nodobert, qui succéda immédiatement à S. Bonet, est compté pour son second successeur, et Procule pour le troisième. Ce savant homme se trompe. Suivant cette explication, Procule ne serait que le second successeur de S. Bonet; en outre les catalogues des évêques d'Auvergne placent un nommé Bubus entre Nodobert et Procule. — (3) *Vita S. Boniti*.

(4) Le P. Mabillon dit, dans ses *Annales*, que ce furent les hérésies d'Arius et de

d'Auvergne, et que l'on avait écrit pour les combattre une lettre, qui était conservée dans le monastère de Manlieu.

Thillon ou Théau, que S. Bonet avait consulté, ne lui survécut pas longtemps : c'est ce cher disciple de S. Éloi dont nous avons parlé. Après avoir travaillé quelque temps avec ce saint évêque à la conversion des peuples de la Flandre, l'amour de la retraite le rappela dans sa solitude de Solignac, d'où l'obéissance et le zèle l'avaient fait sortir. On assure qu'il eut durant quelques années le gouvernement de ce monastère ; mais son nom ne se trouve pas dans le catalogue des abbés de Solignac.

Les observances de cette communauté ne satisfirent pas la ferveur de Thillon. Il se retira dans les montagnes d'Auvergne pour y mener la vie érémitique, et changea même son nom en celui de Paul, afin de rester plus facilement inconnu ; mais la renommée de ses vertus, qui se répandait au loin, le fit bientôt découvrir, et le concours de ceux qui se rendaient auprès de lui l'obligea à bâtir un monastère, qu'il nomma Bragette. Sur la fin de ses jours, il retourna au monastère de Solignac, pour terminer sa carrière dans le lieu où il l'avait commencée. On l'y reçut avec joie, et l'abbé Gondebert lui fit bâtir près du monastère une cellule avec un oratoire dédié en l'honneur de S. Éloi. Thillon conservait une vive reconnaissance et une tendre dévotion pour ce saint évêque, son ancien maître, qui l'avait délivré du double esclavage de la servitude et de l'idolâtrie. Il mourut saintement dans une grande vieillesse, après avoir prédit sa mort. Il est honoré le 7 janvier (1).

S. Moderan ou Moran, qui fut élevé sur le siège de Rennes vers le commencement du VIII^e siècle, se démit aussi de l'épiscopat pour se donner à Dieu dans la solitude. Il avait

Jovinien qu'on renouvela alors, et que la lettre en question avait été écrite par S. Bonet. Mais la Vie de ce saint évêque, telle qu'il l'a donnée lui-même dans les *Actes des Bénédictins*, marque le novatianisme, et non l'arianisme, et elle ne dit pas que S. Bonet fût auteur de la lettre. V. Mabill. in *Annal.*

(1) *Vit. Thillonis.*

succédé au comte Agathée, qui, à la faveur du pouvoir que lui donnait sa charge, s'était emparé de l'évêché de Rennes et de celui de Nantes. Moran, après avoir réparé les désordres inséparables de la présence d'un évêque usurpateur, eut la dévotion de visiter les tombeaux des saints Apôtres à Rome : Chilpéric III l'y autorisa ; mais Moran crut devoir commencer par visiter à Reims celui de l'apôtre des Francs. Bernard, gardien des reliques du monastère de Saint-Remi, lui donna quelques parcelles de la robe, du cilice et du suaire de ce saint évêque. Il les reçut avec reconnaissance et les porta avec lui dans son voyage de Rome (1).

Moran, ayant visité les saints lieux à Rome, ne revint à Rennes que pour abdiquer l'épiscopat et se faire élire un successeur. Il retourna ensuite gouverner le monastère de Bercetto, qu'il soumit à celui de Saint-Remi. Sa mort arriva vers l'an 720 ; il est honoré à Rennes le 22 octobre.

On croit que S. Basin, évêque de Trèves, renonça aussi à son siège pour aller reprendre les observances de la vie religieuse au monastère de Saint-Maximin, d'où son élévation à l'épiscopat l'avait fait sortir (2). S. Lutwin, son neveu et son successeur, fut du moins élu et ordonné du vivant de Basin, comme on le voit par un acte où l'un et l'autre prennent la qualité d'évêque. Lorsque Lutwin fut élu, il était moine dans le monastère de Médeloc ou Mitlhac, qu'il avait fondé, ou du moins rétabli, à six lieues de Trèves. Il avait été marié, et il eut un fils nommé Milon, qui se porta pour son successeur et scandalisa l'Église autant que son père l'avait édifiée. Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

L'Église se croyait assez dédommée de la retraite de ces dignes prélats par l'édification qu'ils donnaient à leurs troupeaux en renonçant ainsi aux honneurs de l'épiscopat,

(1) Flod., l. I, c. xx.

(2) Nous avons une Vie de S. Basin écrite au XI^e siècle par l'abbé Nizon. Mais c'est un ouvrage plein de fautes, et qui ne nous a pas paru mériter que nous en fissions un extrait.

pour se dévouer aux austérités de l'état monastique. Elle fut plus affligée de la perte qu'elle fit en ce temps-là de quelques autres saints évêques, ravis à son affection par la violence et la cruauté de quelques-uns de ses enfants : elle ne s'en consola que par la gloire qu'ils eurent de verser leur sang pour la justice. Car la licence et la dépravation des mœurs chez les chrétiens, plus funestes à la religion que les persécutions des idolâtres, ont aussi donné des martyrs à l'Église.

S. Lambert, évêque de Maëstricht, fut une de ces illustres victimes. Il avait échappé, comme nous avons vu, aux fureurs du cruel Ébroin. Son zèle à remplir tous les devoirs d'un bon pasteur lui fit trouver d'autres persécuteurs, et lui attira la haine de deux seigneurs nommés Gal et Riold. C'étaient deux frères, hommes violents et emportés, qui ne connaissaient d'autres lois que les caprices de leurs passions. Ils déclarèrent une guerre ouverte au saint évêque, pillèrent ses biens et lui firent mille outrages, à lui et à tous ceux qui lui appartenaient. On tâcha en vain de calmer leur violence : tout fut inutile. Alors les domestiques de Lambert, et surtout ses neveux, outrés des insultes qu'on leur faisait, et encore plus de celles qu'on faisait à leur maître et à leur oncle, ne prenant conseil que de leur ressentiment, se mirent en devoir de repousser ces injustes agressions et tuèrent les deux persécuteurs ; mais la persécution continua.

Un parent de ceux qui avaient été mis à mort, nommé Dodon, fort puissant à la cour de Pépin, crut qu'il serait honteux pour lui de ne pas tirer vengeance du sang répandu et de ne le venger que sur les subalternes qui l'avaient versé. Il résolut la mort du saint évêque, et vint de nuit à main armée l'attaquer à Liège, qui n'était alors qu'une maison de campagne.

Au bruit des armes, S. Lambert, qui s'était couché après avoir récité l'office de la nuit avec ses clercs, se jeta hors du lit, et dans le premier mouvement il prit une épée pour se défendre ; mais il la jeta aussitôt pour recourir à des armes

plus convenables à un évêque. Il exhorta ses domestiques et ses neveux à souffrir avec résignation la mort pour expier le sang que leurs mains avaient versé. Il se retira ensuite dans l'oratoire qui était dans sa maison et prit en main un psautier. Le premier verset qu'il y lut, fut celui-ci : *Le Seigneur vengera la mort de ses serviteurs*. Il se prosterna, les bras étendus en forme de croix, et attendit ses assassins dans cette posture ; ceux-ci, ayant forcé la maison, se précipitèrent sur lui et le percèrent d'un javelot : il resta mort sur la place. Ceux de ses gens qui échappèrent au carnage portèrent son corps à Maëstricht, où on le mit à la hâte dans le tombeau de son père, qui se nommait Aper. Il se fit un grand nombre de miracles à Liège dans l'oratoire de Saint-Cosme et Saint-Damien, où le saint évêque avait été mis à mort. Il est honoré comme martyr le 17 septembre (1).

On n'est pas d'accord sur le temps et le sujet de sa mort. Sigebert et quelques autres qui l'ont copié, la rapportent à l'an 698, et prétendent que S. Lambert n'encourut la disgrâce de Dodon, frère d'Alpaïde, que parce qu'il exhorta Pépin à quitter cette concubine (2). Mais l'auteur contemporain de la Vie du saint évêque aurait-il omis cette circonstance si elle eût été véritable? D'ailleurs Sigebert se trompe certainement d'année : car la chronologie des évêques de Maëstricht fait voir que l'on doit rapporter le martyre de S. Lambert à l'an 707 ou 708.

S. Gaudin, évêque de Soissons, devint aussi la victime de son zèle. On assure que quelques-uns de ses diocésains, ne pouvant souffrir les reproches qu'il leur faisait, le précipitèrent dans un puits en haine des vérités qu'il leur annonçait. Le *Martyrologe gallican* en fait mention le 11 février.

Le meurtre de S. Tétric, évêque d'Auxerre, qui reçut pareillement la couronne du martyr, fut encore plus atroce.

(1) *Vit. Lamberti*, ab anonymo cœtaneo, apud Canisium, t. II *Antiq. lect.*, p. 131. — (2) Sigebert in *Chronic.* ad an. 698.

Son zèle pour le maintien de la discipline le rendit si odieux à son archidiacre, nommé Ragenfroy, que ce méchant homme, ayant trouvé le saint évêque qui dormait dans sa maison sur un banc, n'eut pas horreur de lui plonger un poignard dans le sein. Il mourut ainsi la seizième année de son épiscopat. Il avait été abbé du monastère de Saint-Germain, et il fut élevé sur le siège d'Auxerre après la mort de Scopilion, successeur de S. Vigile, dont nous avons parlé.

S. Tétric s'était signalé par son zèle pour l'office divin ; il avait fait divers réglemens pour que la décence et la régularité présidassent à sa célébration. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession de S. Tétric, et il est honoré comme martyr dans son Église le 12 avril. On rapporte cependant sa mort au 28 mars. Flocoald fut son successeur sur le siège d'Auxerre, et S. Hubert occupa celui de Maëstricht après S. Lambert (1).

Hubert était, à ce qu'on croit, originaire d'Aquitaine. Il avait été engagé dans les liens du mariage, et avait un fils nommé Florbert, qui lui succéda. On prétend qu'Hubert, poursuivant un cerf à la chasse, vit au centre de sa ramure l'image d'un crucifix, et que ce fut la cause de sa conversion. C'est du moins la raison pour laquelle les chasseurs l'ont pris depuis pour leur patron. Il faut cependant convenir que tout ce qu'on raconte de ce saint avant son épiscopat est fort incertain. Il fut disciple de S. Lambert, et consola par ses vertus cette Église désolée de la mort tragique de son pasteur. Il s'appliqua surtout à convertir les habitants des Ardennes, la plupart encore idolâtres et plus farouches que les bêtes de leurs forêts. Mais son zèle triompha de tous les obstacles. Hubert détruisit aussi les restes de l'idolâtrie dans la Toxandrie (2) et dans le Brabant, et sa prédication fut confirmée par

(1) *Histor. episc. Altissiodor.*, c. XXIV, t. I *Biblioth. nov. Labb.*, p. 428.

(2) La Toxandrie ou Taxandrie était une province de la Belgique qui faisait partie de ce qu'on nomme aujourd'hui le Brabant. Il y a encore un lieu qu'on nomme Tessanders-Lo.

de fréquents miracles (1). On croit que Ste Ode, qui est honorée dans le diocèse de Liège, était tante de S. Hubert.

Ce saint évêque ayant été souvent averti en songe de transférer le corps de S. Lambert de Maëstricht où il était enterré, à Liège où il avait été mis à mort, prescrivit un jeûne au clergé et aux moines de son diocèse pour s'assurer de la volonté de Dieu ; cette translation fut faite ensuite avec une grande solennité, l'an 720, le dimanche 28 avril, la treizième année de l'épiscopat de S. Hubert, qui fit bâtir une magnifique église à Liège pour placer ces saintes reliques. Le concours des peuples qui s'y rendirent de toutes parts en pèlerinage fut si grand qu'il s'y forma une ville considérable. Telle est l'origine de la ville de Liège. S. Hubert crut devoir y transférer le siège épiscopal qui avait été placé à Maëstricht après la ruine de Tongres. Ce saint évêque est honoré le 3 novembre. On l'invoque particulièrement pour la guérison de la rage (2).

Quelques années auparavant avait commencé un autre célèbre pèlerinage à l'extrémité opposée des Gaules. Voici quelle en fut l'occasion. L'archange S. Michel apparut à S. Aubert, alors évêque d'Avranches, et lui ordonna de faire bâtir une église en son honneur sur un rocher nommé *la Tombe* ou *le Péril de la mer*, dans la vaste baie que forment les côtes de la Bretagne. L'évêque, après s'être fait réitérer l'ordre trois fois, éleva sur ce rocher une église en l'honneur de S. Michel et en fit la dédicace le 16 octobre. La fête en devint si célèbre que plusieurs Églises, même d'Angleterre, en faisaient tous les ans la mémoire. Un canon du concile d'Oxford dans le XIII^e siècle ordonne à tous les curés de la célébrer dévotement. S. Aubert institua des chanoines pour desservir cette église ; mais dans la suite Richard I^{er}, duc de Normandie, y établit des moines de Saint-Benoît. C'est l'abbaye

(1) *Vit. Huberti*, ab ipsius discip. scripta, apud Surium, 3 nov.

(2) On prescrivait plusieurs observances et cérémonies à ceux qui, étant mordus par des animaux enragés, allaient en pèlerinage au monastère de Saint-Hubert. On peut consulter sur ce point les dissertations du P. Roberti, qu'il a intitulées : *Quæstiones Hubertinae*.

qui a pris le nom du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui prison d'État et autrefois lieu de pèlerinage célèbre par la dévotion du peuple fidèle. S. Aubert d'Avranches est honoré le 18 juin. On rapporte à l'an 709 l'apparition de S. Michel à laquelle cet établissement dut sa fondation (1). La dévotion envers ce saint archevêque s'accrut en même temps dans d'autres provinces de la Gaule : car on bâtit la même année le monastère de Saint-Michel sur le territoire de Verdun. Le comte Vulfoad en fut le fondateur, et l'acte de la fondation est daté de la quinzième année de Childébert III, c'est-à-dire de l'an 709. Ce monastère a été détruit pendant la révolution; la ville de Saint-Mihiel lui doit son origine.

Vers ce même temps, et, à ce qu'on croit, dans cette même année 709 mourut S. Bertin, abbé de Sithiu. Ce saint abbé avait passé l'âge de cent ans sans rien retrancher de ses austérités ni de sa vigilance sur sa nombreuse et fervente communauté. Il gouvernait à Sithiu près de trois cents moines, dont cent cinquante faisaient l'office dans l'église consacrée à S. Pierre, en l'honneur duquel était dédié le monastère; et cent quarante dans celle de Notre-Dame, bâtie auprès du cimetière des moines, et qui devint l'église cathédrale de Saint-Omer. Bertin ne pouvait plus, à cause de son grand âge, se trouver à tous les exercices : il craignit que la régularité n'en souffrit et il se démit du gouvernement du monastère entre les mains de Rigobert, son disciple. Mais celui-ci ne tarda pas à sentir la pesanteur de cette charge et témoigna qu'il aimait mieux obéir que commander. Aussi Bertin lui substitua-t-il Herlefroy. S. Bertin mourut âgé de cent douze ans. Il fut enterré dans une des églises du monastère, dédiée en l'honneur de S. Martin; et son culte y devint si célèbre qu'il a donné son nom au monastère de Sithiu, qui n'a plus été connu que sous le nom de Saint-Bertin. Il est honoré le 5 septembre.

L'éclat des vertus de ce saint abbé avait engagé plusieurs

(1) Sigeb. in *Chron.*, ad an. 709.

personnes distinguées à lui faire de grandes libéralités. Un seigneur nommé Amalfrid avait fondé dans le Cambrésis le monastère d'Hunecourt en faveur de sa fille Auriane, qui en fut abbesse. Il le donna à S. Bertin par un acte daté du 8 février de la douzième (1) année de Thierry. Ce prince confirma cette donation le 1^{er} avril, la quatorzième année de son règne. Le monastère d'Hunecourt, qui apparemment était double (pour des moines et pour des religieuses), était dédié en l'honneur de la Ste Vierge, de S. Pierre, de S. Martin et de Ste Pauline.

L'Artois et la Flandre continuaient d'illustrer l'Eglise des Gaules par un grand nombre de saints évêques et de saints abbés. Vindicien de Cambrai et d'Arras était un des plus célèbres. Il avait surtout un grand zèle pour la fondation et la discipline des monastères. L'établissement de celui d'Hunecourt fut le résultat de ses conseils. Il acheva celui de Saint-Vaast, commencé, à ce qu'on croit, par S. Aubert, son premier abbé. Ce fut lui qui célébra la dédicace des deux monastères d'Hasnon bâtis de son temps entre Saint-Amand et Marchiennes; Vindicien mourut après trente-six ans d'épiscopat vers l'an 712, le 11 mars, jour auquel on célèbre sa fête.

Il avait été disciple de S. Eloi et voulut être enterré dans l'oratoire bâti sur le Mont-Saint-Eloi près d'Arras. On ne connaît pas précisément son successeur : il est probable que ce fut S. Amebert, fils du comte Vitgère et de Ste Amalberge, frère de Ste Renelde et de Ste Gudule ou Goule, patronne de Bruxelles (2). Nous ne savons rien d'assez certain sur une si sainte famille pour en faire l'histoire.

L'Eglise de Théroouanne eut aussi pendant ce temps-là plusieurs saints évêques. S. Bain, qui fut abbé de Fontenelle (3)

(1) Les Bollandistes, en rapportant cet acte, mettent la onzième année de Thierry; le P. Mabillon met la douzième. La lecture sur le texte original pourrait seule décider entre ces savants hommes.

(2) Bolland., ad diem 15 jan., t. V, p. 1079.

(3) Il est difficile de déterminer si S. Bain fut abbé de Fontenelle avant ou après son épiscopat.

après Hilbert, succéda à Drausion sur ce siège et s'y rendit recommandable par ses vertus épiscopales. Il est honoré le 10 juin. Ravenger fut son successeur ; après lui Erkembode sortit du monastère de Saint-Bertin pour gouverner cette Eglise. Il avait été élu abbé de ce monastère après Herlefroy. Il est honoré le 12 avril.

Il y avait alors peu d'évêques titulaires dans la Flandre ; la réunion du siège de Cambrai à celui d'Arras et du siège de Tournay à celui de Noyon en était une cause. Plusieurs saints évêques nommés régionnaires, parce qu'ils n'étaient attachés à aucun siège, y suppléèrent et vinrent dans ces provinces pour y travailler à la moisson évangélique. S. Wiron, S. Pléchelme et S. Sylvin furent de ce nombre, ainsi que les abbés de Lobbes, qui étaient aussi revêtus de la dignité épiscopale.

S. Wiron était né en Écosse, où son mérite le fit élever à l'épiscopat. Mais son humilité ne put se résoudre à l'accepter, et il se rendit à Rome avec deux compagnons, Pléchelme, prêtre, et Othger, diacre, pour faire agréer au pape son refus. Le pape jugea que Wiron était d'autant plus digne de l'épiscopat qu'il le craignait davantage ; il l'ordonna évêque avec Pléchelme et les renvoya en Écosse. Wiron, après avoir gouverné quelque temps son Église, vint dans la Gaule avec les mêmes compagnons. Pépin d'Héristal, maire du palais, leur donna près de Ruremonde le Mont-Saint-Pierre, aujourd'hui nommé le Mont-Sainte-Odile ou Odilieberg, où il y avait un oratoire consacré sous l'invocation de la Ste Vierge, et un monastère dédié en l'honneur de S. Pierre. Pépin, que les affaires de l'État n'empêchaient pas de penser à l'affaire de son salut, avait choisi S. Wiron pour le directeur de sa conscience. Il allait souvent visiter ce saint évêque dans sa retraite, pour lui confesser ses péchés, et, par esprit de pénitence, il faisait quelquefois le voyage nu-pieds. Ce prince ne témoignait pas moins d'estime pour S. Pléchelme, à qui il se confessait aussi quelquefois. S. Wiron est honoré le 8 mai, S. Pléchelme

le 15 juillet, et leur compagnon S. Othger le 10 septembre (1).

S. Sylvin, originaire de Toulouse, exerça les fonctions épiscopales et apostoliques dans le diocèse de Théroüanne avec autant de zèle que de succès. L'austérité de sa vie était elle-même une exhortation à la pénitence. Il persuadait par ses discours, parce qu'on jugeait à sa conduite qu'il était vivement persuadé des vérités qu'il annonçait. Ce saint évêque mourut vers l'an 718 à Auchy, depuis nommé *Auchy-les-Moines*, près d'Hesdin. C'était en ce temps-là un monastère de religieuses, fondé par Aldasquaire et par Anéglië sa femme, pour leur fille Siccède, qui s'en trouvait alors abbesse. S. Sylvin y fut enterré, et l'abbesse invita les moines de Centule, c'est-à-dire de Saint-Riquier, à ses funérailles. S. Sylvin est honoré le 17 février. Sa Vie a été écrite par un évêque nommé Anténor, qui l'avait connu particulièrement, et dont on ignore le siège (2).

Nous avons dit que les abbés de Lobbes étaient en même temps revêtus de la dignité épiscopale. S. Ursmar, établi abbé de ce monastère par S. Landelin, fut le premier qui réunit les deux dignités. Un grand nombre de miracles et les heureux fruits de ses travaux apostoliques le rendirent célèbre dans toute la Flandre. Il mourut l'an 713, et il est honoré le 18 avril (3). S. Ermin, honoré le 25 du même mois, lui succéda dans sa double fonction d'abbé et d'évêque. Il en fut de même du successeur de celui-ci jusqu'à l'abbé Anson, auteur de la Vie de S. Ursmar, qui succéda l'an 776 à S. Théodulfe.

S. Hagulfe, abbé de Saint-Vaast, réunit aussi en sa personne les deux dignités. Car, ayant été élevé sur le siège d'Arras et de Cambrai, il ne quitta pas le gouvernement de son monastère. Il est honoré le 19 mai (4): Quelques auteurs prétendent qu'il était fils d'un saint martyr nommé Ragnulfe, honoré dans l'Artois, et dont le *Martyrologe romain* fait mention au 27 mai; mais l'histoire de Ragnulfe nous est entièrement in-

(1) *Vit. Wiron.*, apud Bolland., 8 maii. — (2) *Vita S. Sylvini.* ab Anten., apud Boll., 17 febr. — (3) *Vit. Ursmari*, at Ansonæ, apud Boll., 18 april. — (4) Boll., in *Vita Hagulfæ*, 19 maii.

connue. Il y a lieu de croire qu'il n'est révééré comme martyr que pour avoir été mis injustement à mort, après avoir mené une vie sainte.

C'est à ce titre qu'on donne pareillement la qualité de martyr à un noble frison nommé Evermare, qui fut tué dans une forêt du territoire de Tongres, avec sept de ses compagnons, par un homme chez qui il avait reçu l'hospitalité (1). On honore aussi à Lillers en Flandre deux frères écossais, Luglie et Luglien, qui furent assassinés dans une forêt de ces cantons vers le même temps. Un saint moine nommé Paterne, originaire de Coutances, eut le même sort. Etant allé au monastère de Saint-Pierre de Sens pour se perfectionner dans la pratique des vertus sous la conduite de l'abbé Chrodolin, il fut massacré dans un bois. On le révéère comme martyr à Bray-sur-Seine. Le *Martyrologe romain* en fait mention le 12 novembre. De pareils attentats étaient très-fréquents dans ces temps de troubles, où la faiblesse des rois laissait prendre à l'anarchie un libre essor. Pépin, qui pouvait seul remédier à ces désordres, en ressentit lui-même les funestes effets.

Ce duc étant tombé dangereusement malade l'an 714, dans son palais de Jupille, sur la Meuse, son fils Grimoald se rendit au tombeau de S. Lambert pour implorer la guérison de son père. Mais ce jeune seigneur y fut cruellement assassiné par un Frison nommé Rangaire ; on crut que c'était par ordre de Rathode, duc de Frise, dont Grimoald avait épousé la fille. Pépin, inconsolable d'une mort si tragique, ne parut recouvrer la santé que pour avoir le loisir d'en tirer vengeance, et de faire déclarer maire du palais de Dagobert III son petit-fils Théodoald encore enfant. En effet, il tomba malade de nouveau aussitôt après, et mourut le 16 décembre de la même année 714, après vingt-sept ans et six mois de gouvernement sous les rois Thierry, Clovis III, Childebert III et Dagobert III (2).

On a pu juger par ce que nous avons dit de ce prince des

(1) *Vit. Everm.*, apud Bolland., 1 maii. — (2) *Chron. Fredeg.* — *Ann. Metens.*

Francs (car c'est le nom que les historiens lui donnent) qu'il usa avec équité d'un pouvoir qu'il n'avait pas le droit d'usurper. Son ambition le poussa jusque sur les degrés du trône ; mais, soit modération soit politique, il ne voulut pas les franchir. On peut croire à son respect pour la couronne dans le temps même qu'il en usurpait les droits ; et il n'y porta la main que pour la mettre à son gré sur la tête des princes de la famille royale, qu'il plaçait sur le trône comme de vaines idoles destinées à recevoir les hommages des peuples. Mais s'il craignit d'être roi lui-même, il osa commander aux rois, et sut gouverner le peuple et les grands sans exciter la jalousie de ceux-ci ni les murmures de celui-là. Ce qu'il y eut de plus singulier dans sa fortune, c'est qu'après avoir fait à ses ancêtres encore plus d'honneur qu'il n'en avait reçu, il eut pour descendants une suite de héros, qui portèrent la gloire de la nation franque au plus haut degré de splendeur.

Rien ne contribua plus à affermir l'autorité de Pépin que la protection constante qu'il accorda à la religion. Il crut avec raison qu'un prince, pour se faire obéir, doit commencer par faire rendre à Dieu l'obéissance qui lui est due. Il eut un grand zèle pour la propagation de la foi, et il se fit un devoir et un honneur de protéger les missionnaires qui la portèrent de son temps aux nations idolâtres de la Germanie. Plusieurs saints établissements sont aussi des marques de sa piété et de sa magnificence. Il fonda dans le Vexin le monastère de Fleury, qu'il soumit à celui de Fontenelle, en le plaçant sous le gouvernement de S. Bain, qui en était alors abbé. Il contribua avec Ste Irmine, fille de Dagobert II, à la fondation du monastère d'Epternac, en faveur de S. Willebrord. Il donna à S. Suitbert, compagnon de ce dernier, une île du Rhin nommée Kaiserswerth, c'est-à-dire *île de César*, où ce saint missionnaire bâtit un monastère, qui fut gouverné après sa mort par S. Velléic, honoré le 2 mars. Sur la fin de sa vie, Pépin redoubla ses aumônes, et, étant au lit de la mort, il donna à S. Willebrord la terre de Susteren, sur la Meuse,

entre Maëstricht et Ruremonde ; ce saint évêque y établit un monastère.

Outre l'ambition, on reproche à Pépin des faiblesses, et on l'accuse d'avoir eu une concubine nommé Alpaïde ; mais d'habiles critiques ont soutenu qu'elle fut son épouse légitime avant Plectrude, sa seconde femme. Quoi qu'il en soit, il eut d'Alpaïde un fils nommé Charles , surnommé Martel dans la suite , qui devait un jour rendre encore plus éclatante la gloire de sa maison. Ce jeune prince trouva dans Plectrude, sa belle-mère, toute la haine d'une mère. Conseillée par cette passion, elle fit emprisonner le jeune prince après la mort de son père, de peur qu'il ne prétendit à la mairie du palais, donnée à Théodoald encore enfant. Mais Charles ayant été assez heureux pour s'évader de sa prison, sa naissance et ses belles qualités, auxquelles ses malheurs donnaient un nouveau lustre, ne tardèrent pas à lui former un puissant parti, qui le rendit en peu de temps maître de l'Austrasie. D'un autre côté, les seigneurs de Neustrie, gouvernés par le jeune Théodoald, ou plutôt par Plectrude, son aïeule, eurent honte d'obéir à un enfant et à une femme. Ils les surprirent dans la forêt de Cuise, c'est-à-dire dans la forêt de Compiègne, et, après avoir dissipé leurs partisans, ils créèrent Ragenfroy maire du palais (1).

Dagobert III étant mort l'an 716, sur ces entrefaites, les mêmes seigneurs élevèrent sur le trône Daniel, fils de Childéric, qu'ils tirèrent d'un monastère où il avait été relégué après la mort de son père, et ils le nommèrent Chilpéric. Ce prince, qui n'avait pas été accoutumé dans le cloître à une vie molle, montra plus d'activité et de courage que ses prédécesseurs, flétris du surnom de rois fainéants. Dès qu'il se vit sur le trône, il prit des mesures pour enlever l'Austrasie au duc Charles, qui la gouvernait avec une autorité absolue. Mais celui-ci, encore plus ambitieux que Pépin, son

(1) *Annal. Metens.*

père, et non moins brave, ne regarda la guerre qu'on lui déclarait que comme une occasion d'étendre ses conquêtes sur tout le royaume.

Après quelques événements qui ne sont pas du domaine de cette histoire, Charles se mit en campagne l'an 717 pour pénétrer dans les États de Chilpéric. A son passage les portes de Reims étaient fermées; il s'approcha d'une porte sur laquelle demeurait S. Rigobert, évêque de cette ville, et le pria de la lui faire ouvrir, disant qu'il voulait seulement aller faire sa prière dans l'église dédiée à la Ste Vierge, qui était la cathédrale. S. Rigobert répondit que, puisque Charles et Ragenfroy se disputaient le gouvernement, il n'ouvrirait les portes de la ville qu'à celui en faveur duquel le Ciel se déclarerait par la victoire. Cette réponse irrita le jeune conquérant, et il jura que s'il revenait victorieux, il chasserait l'évêque de son siège.

La bataille fut livrée à Vincy dans le Cambésis, le dimanche 21 mars (1) de l'an 717. Après un combat opiniâtre et sanglant, Charles remporta la victoire et poursuivit ses ennemis jusqu'à Paris (2). A son retour il chassa S. Rigobert de son siège, quoique ce saint évêque fût son père par le baptême, et mit à sa place un simple clerc tonsuré nommé Milon, qui jouissait déjà des revenus de l'Église de Trèves, auxquels il joignit encore ceux de l'Église de Reims. Pasteur mercenaire, ne cherchant dans les dignités ecclésiastiques que les biens qui y sont attachés, il ne se mit pas même en peine de se faire conférer les ordres sacrés, dont il était en effet très-indigne. Ce Milon était le fils de S. Lutwin, dont nous avons parlé. Il ne voulut ressembler à son père que par la qualité d'évêque de Trèves, qu'il s'arrogea comme

(1) Le P. Daniel dit que l'évêque de Reims fit fermer les portes de cette ville au duc Charles, lorsqu'il marchait pour combattre Eudes, duc d'Aquitaine, vers l'an 718. Mais la Vie de S. Rigobert nous apprend que ce fait se passa pendant la campagne de Vincy, et que ce fut au retour de cette victoire que le saint évêque fut chassé de son siège. — *Vita Rigoberti*, apud Boll., 4 jan.

(2) *Cont. Fredég.*, c. CVI.

par droit de succession. Mais en héritant ainsi du siège de S. Lutwin, il n'hérita d'aucune de ses vertus.

S. Rigobert avait succédé à S. Réole sur le siège de Reims, au commencement du VIII^e siècle, et s'était attiré par ses vertus l'amitié et l'estime de Pépin d'Héristal; il avait montré un grand zèle pour la réforme des chanoines de sa cathédrale et pour la réparation des lieux saints. Chassé de son évêché, il se réfugia en Gascogne, hors de la domination du duc Charles. Ses miracles le firent respecter dans cet exil, et engagèrent les Gascons à lui restituer deux cloches qu'il reconnut pour avoir été enlevées à son Église (1). Ce fait est digne de remarque et prouve que l'usage des cloches (2) devenait alors plus commun. Nous terminerons plus loin l'histoire de ce saint évêque.

Charles sut si bien profiter de la journée de Vincy et de quelques autres victoires, qu'il contraignit Eudes, duc d'Aquitaine et de Gascogne, chez qui le roi Chilpéric s'était sauvé, à lui livrer ce prince. Il le traita en roi, comme son père avait traité Thierry, c'est-à-dire qu'il lui laissa les honneurs dus à la royauté; mais, comme son père, il en usurpa les droits et la puissance. Quant à Ragenfroy, maire du palais, il l'obligea à se contenter du comté d'Anjou, qu'il voulut bien lui céder. C'est ainsi que ce jeune conquérant devint maître de toute la monarchie, qu'il gouverna encore quelque temps sous le nom des rois pour éviter de se rendre odieux aux peuples (3). On voit par là quel respect pour la couronne des rois le christianisme avait inspiré aux peuples. Aussi, quand on voudra se défaire des rois fainéants, aura-t-on recours aux conseils du pape. Il appartenait à la philosophie d'inspirer des sentiments contraires, et nous savons ce qui en est résulté.

(1) *Vit. Rigoberti.*

(2) L'auteur de la Vie de S. Rigobert nomme ces cloches *nolas*. En effet, comme on croit que l'invention des cloches est venue de Nole en Campanie, on les a appelées *nolas* ou *campanas*. Cependant *nola* se prend plus souvent pour signifier *clochette*. Charlemagne se sert dans ses capitulaires du nom de *clocca*, qui a une étymologie tudesque.

(3) *Cont. Fredeg.*, c. CVII.

Charles, après ces succès, ne garda même pas envers l'autorité de l'Église ce reste de respect qu'il avait conservé pour l'autorité royale. Comme il n'avait pas de quoi récompenser ceux qui l'avaient servi dans cette guerre, il distribua libéralement des abbayes et des évêchés à des laïques, et particulièrement aux officiers de son armée : ce fut pour la discipline ecclésiastique une plaie qui saigna longtemps, et qui devint la source trop féconde de tous les maux qui affligèrent alors l'Église.

Mais si l'on vit en cetemps-là des guerriers devenir évêques, on vit encore avec plus de scandale des évêques se faire guerriers de leur plein gré, porter le casque et l'épée plus volontiers que la mitre et la crosse, et ne pas rougir de tremper dans le sang des chrétiens des mains destinées à offrir le sacrifice non sanglant de la réconciliation. Savaric, évêque d'Auxerre, fut de ce nombre. C'était un homme de qualité, plus propre à commander une armée qu'à gouverner une Église. De mauvais évêque qu'il était, il devint un bon général, leva des troupes, et, s'étant mis à leur tête pendant les troubles qui suivirent la mort de Pépin, il s'empara de l'Orléanais, du Nivernais, du territoire d'Avallon et de celui de Tonnerre (1), et se fit comme un royaume de ces provinces, où il dominait en souverain. L'ambition d'un seigneur laïque eût été satisfaite de ces rapides conquêtes : celle de l'évêque d'Auxerre ne le fut point. Il marcha droit à Lyon pour se rendre maître de cette grande ville ; mais la justice divine l'attendait sur le chemin. Il fut frappé d'un coup de foudre, dont il mourut sur-le-champ, après cinq ans et quatre mois d'un épiscopat dont il ne songea guère à remplir les devoirs. Son corps fut cependant rapporté à Auxerre et enterré honorablement avec ceux de ses prédécesseurs, dans la basilique de Saint-Germain.

Une punition si éclatante n'effraya pas Haimmare, qui lui succéda (2). Il fut encore plus grand homme de guerre que

(1) *Histor. episc. Altissiodor.*, t. II, c. xxvi. — *Bibl. nov. Labb.*, p. 429.

(2) Le P. Lecoq dit qu'Haimmare succéda dans le siège d'Auxerre à Flocoald.

Savaric; mais il sut mieux choisir les ennemis qu'il avait à combattre; son ardeur belliqueuse s'exerça surtout contre les Sarrasins, qui commençaient alors à envahir la Gaule. Ils y renouvelèrent en même temps et la cruauté des premiers tyrans et les ravages des anciens peuples barbares (1). Cet esprit martial gagna aussi les monastères. Des abbés, non contents de faire la guerre aux ennemis du salut, voulurent la faire aussi aux ennemis de l'État, et plusieurs d'entre eux trouvèrent le casque moins pesant que le froc. On vit alors ces hommes qui avaient fait jusque-là profession de vivre dans la retraite et la pauvreté, paraître à la cour avec plus d'éclat que les seigneurs laïques; et comme ils avaient souvent acheté leurs abbayes, ils s'en approprièrent les biens ou les dissipèrent en dépenses superflues, tandis qu'ils faisaient pratiquer la plus rigoureuse pauvreté à leurs religieux, qui, de leur côté, se dédommageaient par l'irrégularité, de l'indigence à laquelle on les réduisait. On peut juger par là quelle licence s'introduisit alors dans les monastères. Les saints abbés ne communiquent pas toujours leur sainteté à leurs religieux; mais ceux qui mènent une vie scandaleuse font presque toujours de mauvais moines.

Ragenfroy, maire du palais, avait chassé du monastère de Fontenelle l'abbé Bénigne, et il avait établi à sa place un moine nommé Vandon, qui le suivit à la guerre. Mais le duc Charles, ayant appris que Ragenfroy s'était sauvé après la bataille de Vincy sur le cheval de Vandon, fit emprisonner cet abbé et rendit à Bénigne le gouvernement du monastère. Bénigne eut pour successeur Hugues, évêque de Rouen, qui fut en même temps évêque de Paris et de Bayeux, abbé de Fontenelle et de Jumièges. C'est un des premiers exemples qu'on rencontre de la pluralité des bénéfices, même avec charge d'âmes, et c'est dans la personne d'un saint évêque qu'il

Il se trompe : l'*Histoire des évêques d'Auxerre* marque que Savaric succéda à Flocoald, et Haimmare à Savaric.

(1) *Histor. episc. Allisiodor.*, t. II, c. xxvi.— *Bibl. nov. Labb.*, p. 429.

se trouve. Mais sa haute naissance, le malheur des temps, le saint usage qu'il fit de ses revenus ecclésiastiques, et surtout le plus grand bien de l'Église qu'il se proposait, purent lui servir d'excuse (1).

Hugues était neveu du duc Charles, et fils de Drogon, l'aîné des enfants de Pépin d'Héristal, et d'Aldetrude, fille de Varatton, maire du palais de Neustrie. Il fut élevé dans la piété auprès d'Ansfède, veuve de Varatton. S'étant engagé dans le clergé, il fut d'abord primicier de l'Église de Metz, et nous avons l'acte de la donation qu'il fit alors d'une terre au monastère des Saints-Apôtres hors les murs de Metz, où S. Arnoul, son trisaïeul, était enterré, et où il voulait faire transférer le corps de Drogon, son père (2). L'acte est daté de Metz, le 24 juin, la cinquième année de Dagobert III, c'est-à-dire environ l'an 715.

Charles n'oublia pas, dans la distribution des bénéfices, un neveu qui pouvait faire tant d'honneur à l'Église et à sa famille. Il lui donna l'évêché de Rouen après la mort de Rani-land, et les abbayes de Fontenelle et de Jumiéges, avec l'administration des Églises de Bayeux et de Paris. Mais Hugues, loin de s'enrichir de ces biens, donna aux Églises, et en particulier au monastère de Fontenelle, plusieurs belles terres qu'il avait obtenues du duc Charles. Il mourut saintement le 9 avril l'an 730, à Jumiéges, où il fut enterré. Ses reliques furent transférées dans la suite à Aspres, entre Cambrai et Valenciennes, dans l'église dédiée à la Ste Vierge. On ne sait s'il conserva jusqu'à sa mort l'administration des évêchés de Paris et de Bayeux; mais sa sainteté n'est nullement douteuse, et le *Martyrologe romain* honore sa mémoire le 9 avril (3). Plusieurs écrivains l'ont confondu avec un autre Hugues, fils de Charlemagne.

Rudbert fut successeur de S. Hugues sur le siège de Rouen,

(1) *Chron. Fontan.* — La pluralité des grands bénéfices est un abus qui fit plus tard un grand mal à l'Église de France.

(2) *Vit. S. Hugonis Rothom.*, apud Boll., 9 avril. — (3) V. Boll., 9 avril.

et il paraît que Teutsinde (1) le fut dans le gouvernement de Fontenelle. C'était un abbé courtisan, qui dissipa en peu de temps tout ce que ses prédécesseurs avaient amassé. Il donna à ses parents et aux officiers du roi la troisième partie des biens du monastère : ce qui réduisit les moines à une grande indigence. Mais ils ne purent que murmurer contre leur abbé, qui, tout en se dispensant de son devoir, ne laissait pas d'avoir du zèle pour exiger des autres l'accomplissement du leur, grâce à la vigilance d'un prévôt qui suppléait à la sienne. Il était en même temps abbé de Saint-Martin de Tours ; et il disait quelquefois aux moines déréglés de ce monastère, que, s'ils ne changeaient pas de conduite, il ferait venir de Fontenelle son prévôt Erinhaire, qui saurait bien les ranger à l'obéissance.

On voit par là que les privilèges accordés au monastère de Saint-Martin de Tours n'avaient pas empêché que le relâchement ne s'y glissât. Gontran, qui en était abbé, avait obtenu un nouveau privilège, vers l'an 710, d'Ibbon, évêque de Tours, en confirmation de celui de l'évêque Chrobert et du pape Adéodat. Ibbon, dans ce privilège, dit que les moines de Saint-Martin suivaient la règle de S. Benoît ; et il proclame S. Martin, après les apôtres, le plus illustre confesseur des Gaules, en conjurant ses successeurs de ne jamais donner atteinte aux exemptions qu'il accorde, s'ils ne veulent pas que S. Martin les exclue de sa compagnie, et Jésus-Christ de son royaume. Il recommande surtout que, dans l'élection de l'abbé, on n'ait égard ni à la naissance ni aux richesses, mais seulement à la piété (2). L'exemple de Teutsinde nous montre que les intentions de l'évêque de Tours ne tardèrent pas à être méconnues.

Pendant que la discipline ecclésiastique s'affaiblissait ainsi

(1) La *Chronique de Fontenelle* marque que Landon, archevêque de Reims, fut successeur de S. Hugues dans le gouvernement de Fontenelle ; mais Landon est plus ancien, et c'était alors Milon qui se portait pour archevêque de Reims.

(2) Apud Mabill., de *Re Diplom.*, l. VI, p. 487, et in *Append. II Annal.*

dans les Gaules, il se formait une fervente Église dans la Germanie par les travaux de plusieurs saints missionnaires francs et anglais. S. Rupert ou Robert, d'origine franque, fut un des premiers ouvriers que le Père de famille envoya travailler à cette vigne. Il fixa d'abord le siège de son évêché à Worms ; mais les infidèles, qui restaient encore en grand nombre dans cette ville, parvinrent à le chasser (1). Théodon II, duc de Bavière, l'ayant appris, lui députa des seigneurs de sa cour pour l'inviter à venir lui annoncer le royaume de Dieu. Robert lui envoya d'abord quelques-uns de ses prêtres pour préparer les voies du Seigneur ; et, les ayant suivis peu de temps après, il eut la consolation de baptiser le duc avec un grand nombre de courtisans et de personnes du peuple. Ensuite, descendant le Danube, il prêcha la foi dans tout le Norique jusqu'à la Basse-Pannonie, convertit une grande multitude d'idolâtres à Lork, et établit son siège évêché dans la ville nommée alors Juvanie, aujourd'hui Salzbourg.

Le duc Théodon, en mourant, recommanda à son fils Théodbert de protéger le saint évêque dans ses travaux apostoliques. Rupert, voyant le succès de sa mission, retourna chercher de nouveaux secours dans sa patrie, et en ramena douze compagnons avec une sainte femme, sa nièce, nommée Erndrude, pour laquelle il fit bâtir près de Salzbourg un monastère appelé depuis Nunnberg, c'est-à-dire le Mont des Nonnes. Le saint évêque mourut saintement à Juvanie, après avoir célébré la messe le jour de Pâques, qui, cette année, était le 27 mars : ce qui désigne l'an 718. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, bâtie par lui, et dont il avait fait sa cathédrale. Avant de mourir il avait désigné Vital pour son successeur, et prédit à sa nièce Erndrude qu'elle ne lui survivrait pas longtemps, ce que l'événement vérifia. Elle est honorée le 30 juin (2).

La France donna en même temps un autre apôtre à l'Alle-

(1) *Vit. Ruperti*, apud Boll., 27 mart. — *Vide Pagi ad Annal.* 692, n. 8. — (2) *Vit. secundæ Ruperti*, apud Boll., 27 mart.

magne dans la personne de S. Corbinien, né à Châtres, à six lieues de Paris (1). Doué dès sa jeunesse d'un goût très-vif pour la solitude, il s'enferma dans une cellule auprès de l'église de Saint-Germain de Châtres, où il ne vivait que des aumônes des fidèles, donnant lui-même aux pauvres tout ce qui excédait son nécessaire. Sa réputation s'étendit en peu de temps dans toute la Gaule, et parvint jusqu'à Pépin, vivant encore alors, qui l'envoya visiter par un seigneur et se recommanda à ses prières (2). Corbinien, après quatorze ans ainsi passés dans la réclusion, voulut se dérober aux honneurs que lui attirait sa vertu, et se rendit à Rome, où, après avoir fait sa prière devant la Confession de S. Pierre, il alla se jeter aux pieds du pape. Ce pape était Grégoire II, si nous en croyons Aribon, auteur de la Vie de S. Corbinien. L'humble solitaire lui rendit compte des motifs qui lui avaient fait quitter sa solitude. Le pape en fut édifié ; mais ayant reconnu dans l'entretien qu'il eut avec lui, ses talents et sa vertu, il ne jugea pas devoir laisser cette lumière sous le boisseau, et lui déclara qu'il voulait l'ordonner évêque. Ce fut un coup de foudre pour Corbinien, qui, venu de si loin pour fuir les honneurs, se vit contraint par obéissance à accepter cette dignité. Le pape lui donna aussi le *pallium*, avec une commission du Saint-Siège pour prêcher partout la parole de Dieu.

Corbinien revint dans la Gaule et y exerça avec de grands fruits le ministère de la parole, pour lequel il avait en effet un rare talent. Le duc Charles (3), sur les merveilles qu'on lui rapporta du nouveau missionnaire, voulut le voir et le manda à sa cour. Corbinien, en se rendant à cette invitation, trouva sur son chemin un voleur nommé

(1) On sait que Châtres était une petite ville située près de Montlhéry. C'est Arpajon, selon les meilleurs géographes.

(2) *Vita S. Corbin.*, ab Aribone Frising., ap. Surium, 8 sept.

(3) Aribon, qui a écrit la Vie de S. Corbinien, dit que ce fut Pépin qui le manda à sa cour. Mais, comme il assure que ce fut Grégoire II qui l'ordonna évêque, et qu'il ne fit ce voyage qu'après son ordination, il est certain que Pépin était mort alors. Ainsi Aribon a mis Pépin pour Charles, ou Grégoire II pour Constantin.

Adalibert que les exécuteurs de la justice conduisaient au supplice. Le saint évêque descendit aussitôt de cheval, et les conjura de lui accorder la vie de ce malheureux, ou du moins de suspendre son exécution jusqu'à ce qu'il eût demandé sa grâce au prince. Voyant qu'il ne pouvait obtenir aucun délai, il ordonna aux assistants de s'écarter, s'approcha du criminel et lui fit faire une confession générale de tous les péchés qu'il avait commis pendant sa vie, en pensées, paroles et actions. C'est ainsi que s'exprime Aribon, auteur du VIII^e siècle, et c'est un exemple bien concluant de la confession auriculaire, même des péchés secrets. Le voleur lui ayant donné de grandes marques de repentir, Corbinien lui fit le signe de la croix sur la tête et la poitrine, et remonta aussitôt à cheval pour continuer son voyage en diligence. Il ne put arriver à la cour que le lendemain au soir. La première chose qu'il fit, fut de se jeter aux pieds du duc pour lui demander le corps du criminel, en quelque état qu'il fût. Charles le lui accorda volontiers, et ce malheureux, quoique pendu depuis trois jours, fut trouvé plein de vie et amené à la cour, où l'on ne pouvait se lasser de le voir. La grâce fit en même temps en lui un autre miracle non moins surprenant : car sa vie fut dans la suite aussi édifiante qu'elle avait été scandaleuse, et il devint le disciple de celui qui l'avait délivré de la mort. Un miracle si notoire attirait à S. Corbinien de nouveaux honneurs : pour les éviter il se retira dans son ancienne cellule de Châtres. On ne le laissa pas goûter dans sa retraite le calme qu'il cherchait ; peut-être d'ailleurs avait-il quelque scrupule de ne plus vaquer au ministère dont il avait été chargé. Quoi qu'il en soit, il résolut de faire un second voyage à Rome, pour prier le pape de le décharger de l'épiscopat et de lui permettre de vivre dans cette ville du travail de ses mains, sous la protection de S. Pierre. Il prit des chemins détournés par l'Allemagne, afin d'éviter le concours et les marques de respect des peuples ; mais ce fut en vain qu'il

essaya de fuir les honneurs que ses vertus lui attiraient ; le duc Théodon, nouvellement converti par S. Rupert, connut son mérite, et un de ses fils nommé Grimoald s'efforça de le retenir dans ses terres. Mais Corbinien, pressé d'atteindre le but de son voyage, crut devoir continuer sa route et se dirigea vers la Lombardie, où il fut reçu avec distinction par le roi des Lombards. A son arrivée à Rome, le saint évêque exposa au pape Grégoire II les raisons qui lui faisaient souhaiter d'être déchargé du ministère évangélique, et il le conjura de lui accorder quelque coin de terre dans un bois écarté, afin qu'il pût le cultiver de ses mains. Grégoire assembla à ce sujet son clergé et les évêques qui se trouvaient à Rome. Ils furent tous d'avis que Corbinien devait retourner travailler à la vigne du Seigneur. Alors le pape l'ayant fait introduire dans l'assemblée, il se soumit avec humilité aux nouveaux ordres qu'on lui donna et reprit sa route par l'Allemagne.

Grimoald avait prescrit, dans tous les lieux où le serviteur de Dieu devait passer, qu'on ne le laissât continuer sa route qu'à la condition de venir le trouver. Corbinien obéit ; mais, avant d'arriver à la cour du prince, il lui fit dire qu'il ne le verrait pas avant qu'il n'eût chassé la veuve de son frère Théodoald, qu'il avait épousée, contre les canons. Elle se nommait Piltrude, et sa rare beauté lui donnait un empire absolu sur le cœur de Grimoald. Il ne pouvait renoncer à ses charmes, elle voulait encore moins le quitter, et leur passion réciproque semblait tirer des obstacles une nouvelle vivacité. Le saint évêque, voyant qu'il ne pouvait leur persuader de se séparer, refusa constamment de les voir pendant quaranté jours ; mais il ne cessa de prier pour eux et de les exhorter à suivre ses avis. Au bout de ce temps le Seigneur le consola. Grimoald et Piltrude lui firent dire qu'ils étaient disposés à faire pénitence et à rompre leur mariage incestueux. Alors il les fit venir en sa présence, et, après qu'ils eurent confessé humblement leurs péchés, il leur imposa la

pénitence, fit sur eux le signe de la croix et consentit ensuite à s'asseoir à leur table.

S. Corbinien fixa son siège à Freisingen, sur la petite rivière de Mosach, près de l'Iser. Il ne s'y occupait qu'à extirper les restes de l'idolâtrie, lorsque Piltrude, qui se repentait déjà d'avoir fait pénitence et de s'être séparée de Grimoald, suscita au saint évêque des persécutions qui l'obligèrent à se retirer à Mais, dans le Tyrol, sous la protection de Luitprand, roi des Lombards.

Dieu se servit des armes des Francs pour punir l'inconstance de Grimoald et de Piltrude. Le duc Charles ayant porté la guerre en Bavière l'an 725, Grimoald perdit ses États et la vie, et Piltrude fut emmenée en France avec sa nièce Sonnichilde, que le duc Charles épousa après la mort de Rotrude, sa première femme. Piltrude fut ensuite chassée de France, et réduite à une telle indigence qu'à peine avait-elle un âne pour lui servir de monture. Les enfants de Grimoald furent même exclus de sa succession. Huchert, son neveu, qui lui succéda, s'empessa de rappeler avec honneur S. Corbinien à Freisingen, où ce saint évêque mourut saintement vers l'an 730. Comme il avait eu révélation du jour de sa mort, il fit préparer un bain, s'y lava le corps ; puis, s'étant revêtu des habits pontificaux, il célébra la sainte messe pour se donner lui-même le Viatique. Rentré ensuite dans sa maison, il demanda un peu de vin, et, après l'avoir goûté, il fit le signe de la croix sur son front et rendit ainsi son âme à Dieu, sans qu'il parût avoir été malade (1).

Quoiqu'il eût ordonné qu'on l'enterrât dans l'église de Saint-Valentin de Mais, il fut d'abord inhumé à Freisingen ; mais les pluies continuelles qui suivirent sa mort pendant trente jours furent attribuées à l'inexécution de sa dernière volonté : on transféra donc son corps à Mais. L'évêque Aribon, qui fut son successeur après Erembert et Joseph, et

(1) *Cont. Fredeg.*, c. CVIII. — *Vit. Corbiniani*.

qui a écrit sa Vie, le fit rapporter à Freisingen. Il se fit grand nombre de miracles aux deux translations. On célèbre la fête de S. Corbinien le 8 septembre.

Tandis que S. Rupert et S. Corbinien cultivaient ainsi la Bavière et les provinces voisines, de zélés missionnaires anglais ne travaillaient pas avec moins d'ardeur à la conversion des Frisons et des autres peuples de la Germanie, sous la protection des princes francs. Car la politique ou l'amour de la religion porta le duc Charles à accorder à S. Willebrord et aux hommes apostoliques qui travaillaient sous ses ordres, les mêmes secours que leur avait donnés son père Pépin. Il ne fallut rien moins qu'un si puissant protecteur pour empêcher Ratbode, ce duc de Frise dont nous avons parlé, de se porter aux dernières violences contre les ouvriers évangéliques; mais la mort de Ratbode, arrivée l'an 719, laissa une libre carrière aux progrès de l'Évangile. S. Willebrord reçut alors un puissant auxiliaire dans la personne d'un de ses compatriotes nommé Winfrid, plus connu sous le nom de Boniface, qui lui fut donné dans la suite.

Winfrid naquit en Angleterre vers l'an 680, au pays de Wessex, c'est-à-dire chez les Saxons occidentaux, et entra fort jeune dans un monastère qui a été l'origine de la ville d'Exeter. Il passa ensuite dans celui de Nutcell (1), où il fit de grands progrès dans les lettres et dans la piété, sous la conduite de l'abbé Vinbert, qui le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans. Winfrid était déjà renommé dans toute l'Angleterre pour ses rares talents, lorsqu'il se sentit appelé à les consacrer au salut des infidèles dans la Frise. Il y arriva l'an 716, dans des circonstances peu favorables. La guerre était déclarée entre le duc Charles et le duc Ratbode, et il fut impossible au missionnaire de faire entendre sa voix au milieu du bruit des armes. Il repassa donc en Angleterre, où il fut élu abbé de son monastère (2). Cette charge imposait

(1) Dans le diocèse de Winchester. Ce monastère fut détruit par les Danois.

(2) Othlon. *Vit. Bonif.*

des bornes trop étroites à son zèle ; il s'en démit peu de temps après, l'an 718, entre les mains de Daniel, évêque de Winchester, et reprit le dessein d'aller travailler au salut des idolâtres. Mais, afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur sa mission, il voulut la faire autoriser par le Saint-Siège, et il partit pour Rome cette même année, malgré la rigueur de l'hiver et les larmes de ses moines, qui voulaient le retenir.

Le saint pape Grégoire II, qui occupait alors la chaire de S. Pierre, le reçut avec bonté et lui demanda s'il avait des lettres de son évêque qui rendissent témoignage de sa conduite (1), ce qui fait voir que l'usage recommandé par tant de canons aux clercs et aux moines, de ne point entreprendre de longs voyages sans des lettres de leur évêque, était encore en vigueur (2). Winfrid présenta deux lettres de l'évêque Daniel, l'une cachetée, adressée au pape, et l'autre adressée à tous les fidèles pour les exhorter à exercer l'hospitalité, à l'exemple d'Abraham et de Lot, envers le prêtre Winfrid (3). Le pape, ayant lu ces lettres, témoigna beaucoup d'estime et d'amitié au saint missionnaire, le retint à Rome pendant l'hiver et eut avec lui de fréquents entretiens. En le congédiant, il lui donna par écrit, en forme de lettre, une ample et honorable commission de prêcher l'Évangile à toutes les nations infidèles. Après un exorde à la louange de l'homme apostolique, cette commission est conçue en ces termes :

« Au nom de la Trinité indivisible et par l'autorité inébranlable de S. Pierre, prince des apôtres, dont nous sommes chargé de gouverner le siège et d'enseigner la doctrine, nous vous commandons et donnons commission d'annoncer les mystères du royaume de Dieu à toutes les nations infidèles où vous pourrez pénétrer, animé du feu sacré que Jésus-Christ

(1) Villibald. *Vit. S. Bonif.*

(2) Nous avons dans Marculfe une formule de ces lettres de recommandation que les évêques donnaient à ceux de leurs diocésains qui faisaient le pèlerinage de Rome. (L. II, *Form.* xciv.)

(3) *Epist.* xxxi, inter Bonifacian.

est venu apporter, et dont vous paraissez brûler. Au reste, nous voulons que dans l'administration du sacrement pour initier à la foi ceux qui croiront, vous suiviez la formule prescrite par les rituels de notre Siège apostolique (1). » La lettre est datée du 15 mai, indiction II, la troisième année de l'empire de Léon (l'Isaurien), c'est-à-dire de l'an 719. Le pape prend dans l'inscription le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*.

Winfred par son zèle et par ses talents répondit à l'étendue de la mission qu'il avait reçue. Il alla d'abord prêcher dans la Thuringe, où la religion était peu pratiquée. De là il passa dans la Frise, pour aider S. Willebrord à recueillir l'abondante moisson qu'on pouvait y faire depuis la mort de Ratbode. Le nouvel apôtre travailla trois ans sous les ordres de Willebrord, qui fut si charmé de ses talents qu'il voulut l'ordonner évêque d'Utrecht à sa place. Les instances les plus pressantes furent inutiles ; Winfred s'excusa sur son âge trop peu avancé, n'ayant pas encore cinquante ans, et sur ce qu'ayant reçu sa mission du pape pour prêcher la foi aux peuples barbares, il ne pouvait accepter l'épiscopat sans un ordre du Saint-Siège. *C'est pourquoi*, lui dit-il, *je vous conjure de me laisser aller chez les peuples vers lesquels j'ai été envoyé* (2). Willebrord lui donna sa bénédiction, et Winfred, se dérochant aux honneurs, alla chercher de nouveaux travaux dans l'intérieur de la Germanie.

En s'y rendant, il visita le monastère de Pfaltz, bâti près de Trèves par la princesse Adèle, fille de Dagobert II (3), qui en

(1) Ep. cxviii, inter Bonifacianas. — (2) Villibald. Vit. S. Bonif.

(3) Il paraît difficile de fixer l'époque de l'arrivée de S. Boniface au monastère de la princesse Adèle, à qui il rendit visite en allant dans la Hesse. S. Ludger, dans la Vie de S. Grégoire d'Utrecht, dit que S. Boniface alla dans la Hesse et dans la Thuringe après avoir demeuré treize ans dans la Frise ; mais il nous paraît que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire *trois ans*, comme le marque en effet Villebaud dans la Vie de S. Boniface. D'ailleurs S. Grégoire avait environ quinze ans lorsqu'il s'attacha à S. Boniface, qui allait en Hesse. Or, S. Grégoire mourut, âgé de près de soixante-dix ans, au plus tard l'an 776, et par conséquent il a dû s'être fait disciple de S. Boniface l'an 721 ou 722. Le P. Mabillon place le premier voyage de S. Boniface en Frise l'an 715, et il met ensuite qu'il alla

était abbesse. La princesse le reçut avec toutes les marques de charité et d'estime et le fit manger à sa table. Le saint missionnaire voulut de son côté pendant le repas lui donner la nourriture spirituelle par l'explication des saintes Écritures, et demanda un lecteur. Un petit-fils d'Adèle, nommé Grégoire, se présenta; ce jeune seigneur, venu à Pfaltz pour voir l'abbesse sa grand'mère, n'avait alors que quatorze ou quinze ans et était sorti récemment des écoles du palais. Son père, Albéric, était ce fils de la princesse Adèle qui fut ressuscité par Ste Gertrude, comme nous l'avons dit. On lui donna un livre; et, ayant reçu la bénédiction, il lut couramment (1). Winfrid lui dit : « Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. » Il répondit qu'il savait bien lire et voulut recommencer. « Ce n'est pas, mon fils, répliqua le saint missionnaire, ce que je veux dire : je demande que vous m'expliquiez dans la langue de vos parents ce que vous avez lu. » Grégoire avoua qu'il n'était pas capable de le faire.

Alors Winfrid expliqua la lecture; et le jeune homme fut si vivement touché de son discours, que, dès qu'il fut fini, il dit à l'abbesse son aïeule qu'il voulait suivre le saint homme, pour apprendre sous sa direction les saintes Écritures. L'abbesse rejeta bien loin cette proposition, ajoutant pour l'en détourner qu'elle ne connaissait pas cet étranger et qu'elle ne savait où il allait. Grégoire persista, et répondit à sa grand-mère que si elle ne voulait pas lui donner un cheval pour suivre le saint missionnaire, il le suivrait à pied. Adèle, frappée d'une si ferme résolution, craignit de s'opposer aux vues de la Providence sur son petit-fils, et lui donna des serviteurs et des chevaux pour suivre l'homme de Dieu. Tels furent les commencements de la vocation de Grégoire, qui depuis gouverna l'Église d'Utrecht.

au monastère d'Adèle, la treizième année après sa première arrivée, *c'est-à-dire*, ajoute-t-il, l'an 722 : la contradiction où il tombe se fait assez sentir. (V. Mabill., *Ann.*, t. II, p. 41 et 172.)

(1) Ludg. *Vita S. Gregor.*, apud Surium, 25 aug.

Ce jeune seigneur avait été élevé avec délicatesse et selon des habitudes conformes à sa haute naissance; aussi eut-il beaucoup à souffrir dans cette première mission qu'il fit avec S. Boniface. Le pays était ruiné par les guerres et dépourvu de toutes les commodités de la vie. Les missionnaires eurent beaucoup de peine à y subsister, même en travaillant de leurs mains. Mais le jeune Grégoire soutint ces premières épreuves avec un courage propre à confondre ceux qui avaient vieilli dans les travaux de la vie apostolique.

Ce fut alors que Winfrid alla porter la lumière de l'Évangile aux Hessois, qui étaient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les résultats répondirent à ses travaux et lui firent oublier ce qu'il avait souffert. Il eut la consolation de baptiser en peu de temps plusieurs milliers de ces idolâtres. Ces premiers succès le décidèrent à envoyer à Rome un de ses disciples pour rendre compte au pape du succès de sa mission, et pour lui demander des instructions sur quelques articles. Le pape, dans sa réponse, après l'avoir félicité des bénédictions que Dieu répandait sur ses travaux, lui témoigna le désir de le voir. Il n'en fallut pas davantage : le saint missionnaire prit les désirs du souverain pontife pour des ordres et fit un second voyage à Rome, accompagné d'un grand nombre de ses disciples. En y arrivant, il alla faire sa prière dans l'église de Saint-Pierre; puis il alla demander asile à l'hôpital.

Grégoire II, informé de son arrivée, s'empressa de lui donner audience. Comme ce saint pape brûlait d'un zèle ardent pour la propagation de la foi, il crut qu'il ne pourrait rien faire de plus avantageux pour les missions de la Germanie que d'élever à l'épiscopat un si digne apôtre. C'est pour cela qu'en conférant avec lui dans la basilique de Saint-Pierre, il lui demanda compte de sa foi sur la Trinité et sur les autres mystères de la religion; non qu'il doutât de la catholicité de Winfrid, mais il voulait suivre en cela la discipline de l'Église Romaine, et il était persuadé qu'on ne peut prendre trop de précautions pour s'assurer de la saine doc-

trine de ceux qui sont chargés de l'enseigner aux autres. Winfrid dit au pape qu'il s'expliquerait mieux par écrit que de vive voix, et il demanda quelque temps pour composer une profession de foi détaillée. Il la présenta peu de jours après au pape. Le pontife, en ayant été satisfait, le fit appeler à une seconde audience dans l'église de Latran. Après un fort long entretien, qui roula sur la manière de convertir les idolâtres, le saint pape lui déclara qu'il avait résolu de l'élever à l'épiscopat (1).

Winfrid craignit de résister à la volonté de Dieu s'il refusait une dignité qui, en lui imposant une nouvelle obligation de travailler au salut des idolâtres, le mettait en état de le faire avec plus de fruit. Le pape l'ordonna évêque le 30 novembre, jour de la fête de S. André, l'an 723, et changea son nom barbare de Winfrid en celui de Boniface, que nous lui donnerons désormais. Dans la cérémonie de l'ordination, ou immédiatement après, il prêta au pape le serment suivant, qu'il avait signé de sa main et qu'il mit ensuite sur le corps de S. Pierre : ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église de ce saint apôtre. En voici la teneur (2).

« Au nom du Seigneur Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sixième année du règne de l'empereur Léon, la quatrième de son fils Constantin, indiction VI (3), moi Boniface, évêque par la grâce de Dieu, je promets à vous, S. Pierre, prince des apôtres, et à votre vicaire (4) le bienheureux pape Grégoire, aussi bien qu'à ses successeurs, par l'indivisible Trinité et par votre sacré corps, de conserver toujours la pureté de la foi catholique dans l'unité d'une même croyance, à laquelle il est hors de doute que le salut de tous les chrétiens est attaché ; que je ne me laisserai jamais aller à rien

(1) Villibald. — (2) *Conc. Gall.*, t. III, p. 512.

(3) L'indiction VI était passée depuis le mois de septembre ; ainsi il faut lire *indiction VII*. On croit qu'il s'est aussi glissé une faute dans le nombre des années de Léon.

(4) Le pape est quelquefois nommé le vicaire de Jésus-Christ, et quelquefois le vicaire de S. Pierre.

entreprendre contre l'unité de l'Église universelle ; mais que j'aurai toujours une entière fidélité, un sincère attachement pour vous et pour les intérêts de votre Église, à qui le Seigneur a donné la puissance de lier et de délier, et à votre susdit vicaire et à ses successeurs ; que je n'aurai jamais aucune communion avec les évêques que je verrai s'écarter des routes anciennes tracées par les saints Pères ; que si je puis, je les empêcherai ; sinon, que je les dénoncerai au pape, mon seigneur. Si je fais ou attente quelque chose contre cette promesse, que je sois trouvé coupable au jugement de Dieu, et que je reçoive le châtement d'Ananie et de Saphire, qui ont voulu vous en imposer. Moi Boniface, petit évêque, ai signé de ma main le formulaire de cette promesse, et la mettant sur le sacré corps de S. Pierre, comme il est prescrit, ai prêté ce serment, que je promets de garder. » On voit par la teneur de cette promesse que l'union avec l'Église romaine doit être regardée comme le sceau de la catholicité.

Le pape Grégoire, en congédiant S. Boniface, lui donna un recueil des canons qui devaient lui servir de règle, et deux lettres de recommandation. La première est adressée à Charles, duc des Francs, avec cette inscription : *Au seigneur et notre glorieux fils le duc Charles* (1). Le pape lui donne avis qu'il a ordonné évêque Boniface, dont il fait l'éloge, et qu'il l'envoie prêcher la foi aux peuples de la Germanie. « C'est pourquoi, dit-il, nous le recommandons très-particulièrement à votre bienveillance, et nous vous prions de l'aider dans tous ses besoins et de le défendre contre tous les ennemis sur lesquels le Seigneur vous donne la victoire. »

La seconde lettre était adressée aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux ducs, aux gouverneurs (2) des villes, aux comtes et à tous les chrétiens. Après leur avoir recommandé,

(1) *Domino glorioso filio Carolo duci Gregorius papa.*

(2) Il y a dans le texte de la lettre *castalds*. C'est un terme de basse latinité, qui signifie le gouverneur d'un château, un châtelain.

dans les termes les plus pressants, de protéger Boniface et de pourvoir à tous ses besoins : « Si quelqu'un, dit le pape, ce qu'à Dieu ne plaise ! vient à s'opposer à ses travaux et à le troubler dans son ministère, lui et ses successeurs dans l'apostolat, qu'il soit frappé d'anathème par la sentence divine et demeure sujet à la damnation éternelle. » La lettre est datée du 1^{er} décembre, c'est-à-dire du lendemain de l'ordination de S. Boniface, de l'indiction VI et de la septième année de l'empereur Léon. Ces dates sont encore ici défectueuses et ne s'accordent pas (1).

Grégoire II écrivit une troisième lettre datée du même jour au clergé et au peuple de Thuringe, dans laquelle, en les informant de l'ordination de Boniface devenu leur évêque, comme ils l'avaient souhaité, il leur notifie les ordres qu'il lui a donnés pour le gouvernement de cette Église, afin d'autoriser les actes de son administration.

« Nous lui avons recommandé, dit-il, de ne pas faire d'ordinations illicites, et de ne pas admettre aux ordres sacrés celui qui serait bigame ou qui aurait épousé une femme qui n'était pas vierge ; non plus que ceux qui ne seraient pas lettrés, qui auraient fait pénitence publique, qui auraient quelque défaut notable en quelque partie de leur corps, qui seraient attachés au barreau ou sujets à quelque servitude, et diffamés pour quelque cause que ce soit. Quant aux Africains qui prétendraient être promus aux ordres sacrés, qu'il se donne de garde de les y admettre, parce que quelques-uns d'entre eux sont manichéens, et qu'on en a souvent trouvé d'autres qui avaient été rebaptisés. Qu'il ne diminue en rien, mais qu'il tâche plutôt d'augmenter le patrimoine des Églises, aussi

(1) Le P. Chifflet, dans son *Histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 253, rapporte plusieurs exemples pour montrer que dès le ix^e siècle on ne commençait souvent l'indiction qu'avec l'année. Ces lettres de Grégoire II pourraient prouver de même qu'on suivait quelquefois cet usage dès le viii^e siècle, et alors tout s'accorderait dans les dates. Mais ce qui nous empêche de prendre ce parti, c'est que plusieurs siècles encore après les papes ont constamment commencé l'indiction au mois de septembre.

bien que tout ce qui sert au sacré ministère et à l'ornement des autels. Que du revenu de l'Église et des oblations des fidèles il fasse quatre parts : qu'il en garde une pour lui, qu'il distribue la seconde aux clercs, que la troisième soit pour les pauvres et les pèlerins, et la quatrième pour les réparations des églises. Qu'il fasse les ordinations des prêtres et des diacres seulement aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, au commencement et au milieu du carême, le samedi au soir, et que, hors le cas de nécessité, il n'administre le baptême qu'à Pâques et à la Pentecôte (1). »

On voit par cette lettre quelles étaient encore alors les règles de la discipline en vigueur dans l'Église romaine, touchant les ordinations et l'emploi des biens ecclésiastiques. On rapporte environ au même temps trois autres lettres du même pape, qui sont sans date. Il adresse la première à quelques seigneurs de Thuringe pour les féliciter de leur constance dans la foi, malgré les sollicitations des idolâtres, et pour les exhorter à suivre les instructions de Boniface, qu'il leur envoie pour être leur évêque.

La seconde est écrite au peuple de Thuringe. « Nous vous avons envoyé, dit le pape, notre frère le très-saint évêque Boniface, pour vous baptiser et vous enseigner la foi de Jésus-Christ. Obéissez-lui en tout... Faites bâtir une maison où votre père et évêque puisse demeurer, et des églises où vous puissiez prier (2). »

La troisième lettre est adressée aux Altsaxons, c'est-à-dire en langue tudesque aux anciens Saxons. Le pape les exhorte paternellement à renoncer à l'idolâtrie, à demeurer fermes dans la religion chrétienne, que plusieurs d'entre eux avaient embrassée, et il leur marque qu'il leur envoie l'évêque Boniface pour les consoler et pour les instruire de la foi en Jésus-Christ.

S. Boniface, muni de toutes ces lettres, retourna à sa mission

(1) *Epist. Greg. II, Conc. Gall., t. I, p. 514.* — (2) *Conc. Gall., t. I, p. 515.*

par la Gaule, et présenta la lettre du pape au duc Charles, qui la reçut avec respect. Ce prince écrivit en conséquence une lettre circulaire aux évêques, aux ducs, aux comtes et aux autres officiers de sa dépendance, pour leur notifier qu'il avait pris l'évêque Boniface sous sa protection, et pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions (1).

Boniface repassa ensuite dans la Hesse pour y achever l'œuvre du Seigneur, si heureusement commencée. Il confirma les néophytes dans la foi par l'imposition des mains, et s'appliqua à abolir les restes du paganisme. Il y avait à Geismar, qui est aujourd'hui un village de la Hesse, un arbre d'une grandeur extraordinaire, qu'on nommait *le chêne de Jupiter* (2), et qui était l'objet de nombreuses superstitions. Boniface entreprit de l'abattre. Les païens qui étaient présents invoquèrent leur dieu contre le saint missionnaire, et ils ne doutaient pas que sa vengeance n'éclatât contre lui. Mais l'arbre tomba presque aux premiers coups dont il fut frappé, et se fendit en quatre parties : ce facile succès acheva de détromper les idolâtres. S. Boniface se servit du bois de cet arbre pour construire un petit oratoire en l'honneur de S. Pierre, comme pour élever un trophée à Dieu des dépouilles mêmes du démon (3).

Après ce coup porté à l'idolâtrie dans la Hesse, Boniface alla dans la Thuringe, tellement désolée alors par la tyrannie de ses ducs, Théobalde et Hédène, qu'une grande partie de cette province s'était soumise aux princes saxons encore idolâtres, et avait embrassé leur religion. Il s'était aussi élevé parmi les chrétiens de faux docteurs, plongés dans les désordres les plus scandaleux. Boniface les confondit et fit tomber leur crédit en les démasquant. Pour ôter toute autorité aux

(1) *Caroli Epist.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 517.

(2) Baillet, dans la Vie de S. Boniface, dit qu'on nommait cet arbre *la force de Jupiter*, parce qu'il y a dans le texte latin : *robur Jovis*. Ignorait-il que *robur*, en parlant d'un arbre, signifie un chêne, et que le chêne était consacré à Jupiter ?

(3) Villibald. *Vita Bonifacii*, c. VIII.

chefs de l'erreur, il n'y a souvent qu'à les faire connaître et qu'à soulever aux yeux du peuple qu'ils séduisent le voile de l'hypocrisie, sous lequel ils cachent leurs désordres. Ce fut ainsi que Boniface fit en peu de temps reflourir la foi dans cette province. Il bâtit même des églises et des monastères en divers endroits.

Mais les succès excitent souvent la jalousie de ceux qui travaillent dans le champ voisin, et font naître en eux le désir de récolter les fruits d'une terre qu'ils n'ont pas ensemencée : Boniface ne tarda pas à en faire l'épreuve.

Un évêque du voisinage, qu'on croit être celui de Cologne, après avoir négligé les intérêts spirituels des peuples que le nouvel apôtre avait évangélisés, prétendit, lorsqu'il les vit ramenés au sein de l'Église, qu'ils appartenaient à son diocèse. Boniface pour le bien de la mission se crut obligé à soutenir ses droits. Il eut recours au pape, et, en lui rendant compte des progrès de l'Évangile, il l'instruisit des contradictions qu'il avait à essuyer. Grégoire lui fit une réponse bienveillante, dans laquelle, après l'avoir félicité du fruit de ses travaux, il l'exhortait à ne point se laisser intimider par les menaces des hommes ; mais à mettre toute sa confiance au Seigneur, qui ne manque pas de bénir les droites intentions de ses serviteurs. Il ajoutait : « Quant à l'évêque qui a négligé de prêcher la foi à cette nation, et qui prétend aujourd'hui qu'une partie de la province est de son diocèse, nous avons écrit des lettres paternelles à notre très-excellent fils le patrice Charles (1) pour l'engager à le faire rentrer dans le devoir, et nous sommes persuadé qu'il y donnera ses soins. » La lettre est datée du 5 décembre et de la huitième année de l'empire de Léon, c'est-à-dire de l'an 724 (2).

S. Boniface, animé par la protection du Saint-Siège, redoubla

(1) Il faut remarquer que le titre de *patrice*, donné par Grégoire II, signifiait défenseur ou protecteur de Rome, et que Grégoire II l'a donné le premier aux princes francs.

(2) Gregor. II *Epist.* VIII, *ad Bonif.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 518.

ses soins et ses travaux pour la conversion des nations germaniques. Il eut la consolation de voir les anciens chrétiens concourir à cette bonne œuvre par les secours temporels qu'ils lui fournissaient. La charité peut-elle se proposer un plus digne objet? Un saint missionnaire, à l'exemple de S. Paul, ne demande rien et n'a besoin de rien pour lui-même, mais il a toujours de nombreuses nécessités pour ses chers néophytes, et il peut, comme S. Paul, demander pour eux. Boniface trouva en Angleterre et en France de pieux et généreux amis, qui ne le laissèrent manquer d'aucun des secours propres à faciliter les progrès de la foi. Ethelbert, roi de Kent, le duc Charles et Pépin son fils lui donnèrent des marques de leur libéralité. De pieuses abbesses avaient soin de le fournir d'habits et de livres. En remerciant l'abbesse Eadburge des livres qu'elle lui avait envoyés, il la prie de lui écrire, en lettres d'or, les Épitres de S. Paul, afin de frapper par cet éclat les yeux des infidèles et de leur inspirer plus de respect pour les saintes Écritures. Le vrai zèle ne néglige rien, et les plus petites choses qui contribuent au salut du prochain lui paraissent grandes.

Daniel, évêque de Winchester, donna d'autres secours à Boniface. Il lui adressa une instruction détaillée et pleine des plus sages avis sur la manière dont il devait s'y prendre pour convertir les idolâtres. « Ne combattez pas directement, lui dit-il (1), les généalogies qu'ils font de leurs faux dieux. Accordez-leur qu'ils ont été engendrés comme les hommes, par le commerce ordinaire du mariage, afin d'en tirer avantage pour montrer que ces dieux et ces déesses, étant nés de la même manière que les hommes, ont commencé d'être et sont plutôt des hommes que des dieux. Quand ils auront été contraints d'avouer que leurs dieux ont eu un commencement, puisqu'ils ont été engendrés par d'autres, demandez-leur s'ils croient que le monde a commencé dans le temps, ou

(1) Daniel. *Epist.*, inter Bonifacian. *Epist.* LXXII.

s'il a existé de toute éternité. S'il a eu un commencement, qui l'a créé? Sans doute qu'avant la création du monde ils ne trouveront aucun lieu où leurs dieux engendrés aient pu demeurer : car j'appelle monde, non-seulement le ciel et la terre, mais encore tous les espaces que l'imagination peut représenter à l'esprit.

« S'ils disent que le monde est sans commencement, appliquez-vous à réfuter cette opinion par plusieurs raisonnements ; et cependant demandez-leur qui commandait au monde, qui le gouvernait avant la naissance des dieux, et comment ils ont pu soumettre à leur puissance ce monde qui existait avant eux ; où et quand le premier dieu et la première déesse ont été engendrés et établis ; s'ils engendrent encore aujourd'hui d'autres dieux et d'autres déesses. S'ils n'en engendrent plus, quand ont-ils cessé d'engendrer? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux doit être infini : or, dans cette multitude on ne peut connaître celui qui est le plus grand, et chaque dieu doit craindre d'en rencontrer un plus puissant que lui.

« Il faut aussi leur demander s'ils servent leurs dieux pour une félicité temporelle ou pour un bonheur éternel. Si c'est pour une félicité temporelle, qu'ils disent en quoi les païens sont plus heureux que les chrétiens, et quel avantage ils prétendent procurer par leurs sacrifices à des dieux qui sont maîtres de tout. Pourquoi ces dieux permettent-ils que des hommes qui dépendent d'eux aient de quoi leur donner ce qui leur manque? Si leurs dieux ont besoin de quelque chose, que ne se font-ils offrir des présents plus précieux que les victimes qu'on leur immole? S'ils n'ont besoin de rien, à quoi bon tant de sacrifices? Il faut leur faire ces objections et d'autres semblables ; non en les offensant et d'une manière propre à les irriter, mais avec beaucoup de modération et de douceur.....

« Dites-leur encore : Si les dieux sont tout-puissants et vraiment justes, non-seulement ils récompensent ceux qui

les honorent, mais ils punissent ceux qui les méprisent : et s'ils font l'un et l'autre en cette vie, pourquoi épargnent-ils les chrétiens, qui renversent leurs idoles et détournent presque le monde entier de leur culte ? Pourquoi, tandis que les chrétiens possèdent des terres fertiles en vin et en huile, les dieux n'ont-ils laissé aux païens que des terres toujours glacées, où cependant, chassés de tous les autres pays, ils croient régner ? Ne manquez pas non plus de tirer avantage contre les idolâtres de l'étendue du monde des chrétiens, en comparaison desquels ils sont en si petit nombre ; mais de peur qu'ils ne se prévalent de l'antiquité de l'empire de leurs dieux sur ces nations, il faut leur faire connaître comment tout l'univers est demeuré plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie, jusqu'à ce qu'elles aient été dissipées par la grâce de Jésus-Christ et par la connaissance d'un seul Dieu. »

S. Boniface sut mettre à profit des avis si sages pour la conversion de ces peuples, dont il fit en peu de temps une chrétienté florissante. Il députa le prêtre Denva pour en rendre compte au pape, et pour le consulter sur quelques doutes concernant son ministère. Grégoire II, après l'avoir félicité des fruits de son apostolat, le loue de ce qu'il a recours au Saint-Siège dans ses doutes. « Comme S. Pierre, dit-il, a été le principe de l'épiscopat et de l'apostolat, vous faites prudemment de vous adresser à son siège, et nous répondrons à vos doutes, non de nous-même, mais par la grâce de Celui qui rend désertes les langues des enfants. » Le pape résout ensuite les questions proposées (1).

Les deux premières concernent le mariage. Grégoire dit qu'il serait à souhaiter qu'on n'en contractât pas entre parents ; mais il veut qu'on use de quelque indulgence envers ces barbares nouvellement convertis, et il leur permet

(1) Greg. II *Ep. ad Bonif.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 519.

le mariage au cinquième degré. La réponse à la seconde question paraît singulière : la voici.

« II. Si, par quelque infirmité, une femme n'a pu rendre le devoir conjugal à son mari, vous demandez ce que fera le mari. Il serait bon qu'il demeurât ainsi et gardât la continence; mais s'il ne peut la garder, qu'il se marie plutôt. » Cette décision n'a paru étrange à quelques théologiens que parce qu'ils n'ont pas fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement qui a ôté le pouvoir de consommer le mariage : car le pape ne dit pas : *Si la femme ne peut* ; il dit : *Si elle n'a pu : Si non valuerit* (1).

Voici les réponses aux autres questions.

III. Si un prêtre est accusé par le peuple, et qu'on ne puisse prouver le crime par des témoins certains, il faut s'en rapporter au serment de l'accusé.

IV. On ne doit pas réitérer la confirmation donnée par l'évêque.

V. On ne doit pas mettre sur l'autel deux ou trois calices pour la consécration du sang, mais un seul.

VI. Au sujet des viandes immolées, il faut s'en tenir à la règle prescrite par S. Paul : *Si quelqu'un vous dit : Voilà qui a été immolé aux idoles, abstenez-vous-en à cause de celui qui vous l'a appris, et pour avoir égard à la conscience* (2).

VII. On ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui dans leur enfance ont été offerts par leurs parents dans des monastères, de sortir ou de se marier.

La discipline changea dès le siècle suivant, et l'on décida que les enfants qui avaient été offerts en bas âge par leurs parents, auraient le droit de choisir leur état quand ils seraient en âge de discrétion. Le dixième concile de Tolède avait défendu qu'on offrit des enfants dans les monastères avant

(1) C'est à quoi Fleury n'a pas fait assez d'attention, quand il a dit que cette décision prise à la rigueur serait contraire à l'Évangile et à S. Paul.

(2) I Cor. x, 28.

qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans. Dans la Gaule et l'Italie on les offrait dès l'enfance (1).

VIII. Ceux qui ont été baptisés par des prêtres indignes ou adultères, sans avoir été interrogés sur la foi, ne doivent pas être rebaptisés si le baptême a été administré au nom de la Trinité.

IX. Mais pour ceux qui, ayant été enlevés à leurs parents dans leur enfance, ne savent s'ils ont été baptisés ou non, il faut les baptiser.

X. On doit accorder aux lépreux la communion du corps et du sang du Seigneur ; mais il faut les empêcher de manger avec ceux qui sont sains.

XI. Quand il y a une maladie contagieuse dans une église ou dans un monastère, c'est une folie que de vouloir fuir : car personne ne peut éviter la main de Dieu.

XII. Enfin, le pape déclare à S. Boniface qu'il peut manger et converser avec les prêtres et les évêques dont la conduite est scandaleuse, et il lui permet, pour un plus grand bien, d'en agir de même avec les seigneurs qui le protègent.

La lettre est datée du 22 novembre de la dixième année de Léon et de l'indiction X, c'est-à-dire de l'an 726.

Avant de recevoir cette réponse du pape, S. Boniface avait consulté sur le dernier article l'évêque Daniel, son ami, dont il connaissait les lumières. Il lui marquait qu'il trouvait dans la Gaule et en Germanie plusieurs faux évêques qui perdaient les peuples par leur hypocrisie et leur vie

(1) Voici la manière dont on offrait un enfant pour être moine ou chanoine. On lui faisait une couronne et on le présentait au prêtre après l'évangile, portant dans ses mains le pain et le vin pour le sacrifice. Quand le prêtre avait reçu l'offrande des mains de l'enfant, les parents prenaient la main de cet enfant, l'enveloppaient avec la nappe de l'autel et promettaient que, ni par eux ni par d'autres personnes, ils ne le porteraient jamais à quitter l'ordre où il entra. Ensuite ils mettaient sur l'autel cette promesse écrite, qui contenait communément quelque legs fait au monastère en faveur de l'enfant qu'on y recevait, ainsi qu'on le voit par quelques anciennes formules qui nous restent de ces offrandes. V. Lanfranc. *Decret.*, c. XVII.

scandaleuse, qui semaient l'ivraie avec le bon grain de la parole et qui enseignaient diverses erreurs. « Quelques-uns, dit-il (1), s'abstiennent des viandes que Dieu a créées pour la nourriture de l'homme; d'autres ne prennent que du lait et du miel et rejettent le pain et les autres mets. » C'est de tout temps que de faux docteurs ont prétendu se faire honneur d'une sévérité outrée, et cacher le dérèglement de leurs mœurs sous ce masque trompeur, qui n'impose qu'aux simples. « Il y en a même, continue S. Boniface, qui soutiennent qu'on peut élever au sacerdoce des homicides et des adultères qui persévèrent dans leurs péchés. Quand nous allons à la cour du prince des Francs pour demander qu'on protège notre ministère, nous sommes obligé de communiquer avec ces mauvais pasteurs, quoique nous ne le fassions pas au sacrifice de la messe ni à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, et que nous évitions aussi de nous trouver à leurs assemblées. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ma conduite en ces circonstances.....

« Je ne puis sans la protection du prince des Francs gouverner le peuple, défendre les prêtres et les clercs, les moines et les servantes de Dieu, ni empêcher les superstitions païennes dans la Germanie sans son autorité. Or, quand je vais le trouver, je suis contraint de communiquer avec des évêques du caractère de ceux dont j'ai parlé, et je crains que cela ne me soit cependant imputé à péché, parce que je me souviens qu'au temps de mon ordination j'ai juré sur le corps de S. Pierre que j'éviterais la communion de ces sortes de personnes, si je ne pouvais les faire rentrer dans les voies canoniques. Mais, d'un autre côté, je crains encore plus le dommage qui en reviendrait à la mission si je n'allais plus à la cour du prince des Francs. Je prie Votre Paternité d'avoir la bonté de mander à son fils ce qu'elle en pense. »

S. Boniface termine sa lettre en adressant quelques

(1) Bonif. *Epist.* III, *ad Daniel.* — Baron., an. 726, n. 49.

paroles de consolation à Daniel, qui avait perdu l'usage des yeux. « Mon père, lui dit-il, vous avez, comme S. Antoine le disait de Didyme, les yeux dont on voit Dieu, les anges et les joies de la céleste Jérusalem... Car que sont les yeux du corps dans ces temps si dangereux, sinon des fenêtres par lesquelles nous voyons des péchés et des pécheurs, et, ce qui est pis, par où les péchés entrent dans nos âmes? »

On voit par la réponse de Daniel qu'il était versé dans la science ecclésiastique. Il décide que Boniface peut, par nécessité et pour le bien des Eglises, communiquer dans les usages de la vie civile avec les mauvais pasteurs dont il avait fait mention. Il cite à ce sujet plusieurs autorités, et il ajoute : « Nous vous avons écrit ceci en tremblant, parce que nous avons appris que vous avez porté cette affaire à des personnes d'un rang plus élevé que nous (1). »

A en juger par ces lettres, il y avait alors dans le clergé des Gaules un grand nombre de pasteurs scandaleux ou de séducteurs hypocrites, et la cour du duc Charles était surtout infestée de ces mauvais évêques. Les guerres que les Francs eurent en ce temps-là à soutenir contre les nations barbares, ne firent qu'accroître la licence et les désordres.

Depuis plusieurs années, l'Espagne était le théâtre de graves événements, qui se terminèrent par le renversement de la domination des Goths. Cette révolution exposa le royaume et l'Eglise des Francs aux plus grands désastres. L'incontinence de Rodrigue, dernier des rois goths, en fut la première cause. Ce sont les passions des princes qui détruisent les États, comme c'est leur sagesse et leur valeur qui les fondent. Rodrigue devint si éperdument épris de la fille du comte Julien, que, désespérant de triompher de sa vertu par ses sollicitations, il eut recours à la violence. Les larmes de cette malheureuse fille, en révélant à son père son déshonneur, ne furent pas moins éloquentes pour en demander vengeance, que

(1) Daniel. *Epist.* in *Notis Serrarii ad Epist. Bonif.*

ne l'avait été le sang de l'ancienne Lucrece dans une pareille occasion; Julien porta son ressentiment plus loin que Brutus : car, ne reculant pas devant le désastre de sa patrie, pourvu qu'il pût écraser sous ses ruines l'auteur de l'outrage qu'il avait reçu, il sacrifia au plaisir de se venger sa liberté et celle de sa nation, en appelant à la conquête de l'Espagne les Sarrasins d'Afrique.

C'était une nation barbare, chez laquelle une impétuosité féroce tenait lieu de bravoure. Sa religion, conforme à ses mœurs, était un mahométisme mêlé d'idolâtrie. Ces peuples, trop stupides pour découvrir les impostures de Mahomet, étaient assez grossiers pour goûter sa morale voluptueuse, et, à l'exemple de leur prophète, ils prêchaient l'Alcoran les armes à la main. Le faux zèle et l'avidité du pillage les firent voler vers l'Espagne, qui paraissait leur promettre une conquête aussi facile que belle dans les conjonctures présentes.

Les Goths, affaiblis par leurs vices autant que par leurs divisions, n'étaient plus ces conquérants si redoutés qui avaient fait trembler tout l'Occident. Les Sarrasins subjuguèrent en peu de temps ces anciens vainqueurs des Romains, et détruisirent en Espagne l'empire des Goths, qui avait subsisté avec tant de gloire pendant plus de trois cents ans. Ils portèrent bientôt après leurs armes dans la Gaule Narbonnaise, qui était une partie de la monarchie espagnole. Cette province leur résista plusieurs années. Mais enfin ils prirent Narbonne onze ans après leur arrivée en Espagne, c'est-à-dire l'an 722, passèrent les hommes au fil de l'épée et emmenèrent captifs les femmes et les enfants. Ils allèrent ensuite mettre le siège devant Toulouse. Eudes, duc d'Aquitaine, qui s'était fait un État indépendant dans les provinces au delà de la Loire, courut au secours de cette place et obligea les Sarrasins à lever le siège; mais il ne put empêcher qu'ils ne fissent les années suivantes plusieurs excursions dans les Gaules, sous la conduite d'Abdrame, portant partout le ravage et la désol-

lation. Ils s'attachaient particulièrement à saccager les églises et les monastères, espérant y trouver plus de butin et moins de résistance qu'ailleurs (1).

Un corps de ces barbares, ayant pénétré dans le Velay, pillà le monastère de Calméliac ou Carmery, qui était alors gouverné par S. Théoffroy, vulgairement appelé S. Chaffre. Ce saint abbé était natif de la ville d'Orange, et avait été élevé dès sa jeunesse sous la conduite d'Eudon, son oncle, abbé de Carmery, qui le désigna pour être son successeur. Il y avait plusieurs années que S. Chaffre remplissait cette charge avec édification, lorsqu'on apprit l'irruption des Sarrasins dans le Velay. Il fit cacher tous ses religieux dans les bois sur une montagne voisine, et voulut demeurer seul dans le monastère. Les Sarrasins l'y trouvèrent en prière devant l'autel, et le battirent si cruellement qu'ils l'y laissèrent pour mort. Plusieurs de ces barbares étaient plutôt idolâtres que mahométans, et, comme le lendemain ils voulaient célébrer une de leurs fêtes par un sacrifice, ils furent étrangement surpris de voir celui qu'ils croyaient mort paraître au milieu d'eux pour leur reprocher leurs superstitions. Le sacrificateur, pour toute réponse, lança au saint abbé une grosse pierre, qui l'atteignit à la tête : le coup était mortel. Un grand orage, survenu dans le même instant, dispersa les Sarrasins, et S. Chaffre, qui vécut encore quelques jours, eut la consolation de voir revenir tous ses religieux sans qu'il leur fût arrivé aucun mal. On rapporte sa mort à l'an 728. Il est honoré le 19 octobre. Le monastère de Carmery et la petite ville qui s'y était formée, ne sont plus connus que sous le nom de *Monastier-Saint-Chaffre* (2) : car c'est ainsi qu'on a défiguré le nom de Théoffroy (3).

(1) *Chron. Moissiac*. V. Pagi ad ann. 721.

(2) Monastier est aujourd'hui un village de l'arrondissement de Marvejols (Lozère). Une partie de l'église du monastère existe encore et sert de paroisse. La porte du chœur est décorée des armes d'Urbain V, qui avait été novice dans ce monastère.

(3) *Vita S. Theofred.*

Eudes avait conclu la paix avec les Sarrasins et les avait invités à venir le secourir contre le duc Charles; mais il fut bientôt contraint lui-même d'implorer le secours de ce prince contre ses ennemis, aussi perfides que puissants. Abdérame passa les Pyrénées avec une formidable armée pour envahir toute la Gaule. Il marcha vers la ville de Bordeaux, la prit, brûla toutes les églises et fit massacrer un grand nombre de chrétiens. Il pilla ensuite les plus belles villes de l'Aquitaine, tandis qu'une partie de ses troupes ravageait la Bourgogne et la Provence. Elles pénétrèrent jusqu'à Marseille, et ce fut sans doute alors que les religieuses du monastère de Saint-Cyr, ou de Saint-Sauveur, bâti près de cette ville par Cassien, firent une action héroïque pour la défense de leur chasteté.

Elles étaient au nombre de quarante. Eusébie, leur abbesse, ayant appris l'arrivée des Sarrasins et craignant que la beauté de plusieurs de ses sœurs ne les exposât à la brutalité de ces barbares, les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, et à se défigurer d'une manière qui ne fût propre qu'à inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez, et toutes eurent le courage de l'imiter. C'était un hideux spectacle; mais ces courageuses vierges ne parurent jamais plus belles aux yeux de Dieu. Les Sarrasins ayant donc enfoncé le monastère, leur brutale passion, frustrée de sa proie par ce pieux stratagème, se changea en fureur. Ils massacrèrent ces saintes filles, qui allèrent ainsi parées recevoir de leur divin Epoux la double palme de la virginité et du martyr (1). On voyait autrefois le tombeau d'Eusébie dans le monastère de Saint-Victor de Marseille, et elle y était représentée le nez coupé. Les quarante religieuses furent enterrées dans une même chapelle, dite *de la Confession* (2).

(1) Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 128 et 58.

(2) Le monastère de Saint-Victor a été détruit en grande partie à la suite des excès révolutionnaires, et les saintes reliques qu'il possédait ont été dispersées et jetées on ne sait où. L'église, également saccagée en 1793, subsiste encore : elle

Les Sarrasins allèrent ensuite exercer leur rage sur le célèbre monastère de Lérins, plus animé que jamais de cet esprit de ferveur qui, un moment, avait paru l'abandonner. D'autres barbares avaient ravagé la Gaule dans le v^e siècle, mais ils avaient toujours épargné ce saint désert; Lérins ne put échapper à cette nouvelle invasion. Cette île, où n'avaient coulé jusque-là que les larmes de tant de saints solitaires, fut alors inondée de leur sang. S. Porcaire second du nom en était abbé, et il y gouvernait plus de cinq cent quarante moines (1). Dieu lui ayant révélé que son monastère était sur le point d'être saccagé, il rassembla ses religieux, et leur proposa le choix ou de se sauver par la fuite ou de cueillir la palme du martyr par une mort généreuse. Ils répondirent presque tous qu'ils préféreraient la gloire de mourir pour Jésus-Christ à une fuite honteuse. Porcaire, consolé par le courage des siens, commença par cacher les reliques du monastère. Il fit ensuite embarquer pour l'Italie trente-six jeunes religieux et seize enfants qui étaient élevés dans la communauté, dans la crainte qu'ils ne pussent résister aux tourments. Tous les autres, qui étaient encore au nombre de plus de cinq cents, se préparèrent au martyre et reçurent le Pain des forts afin de s'armer pour le combat. Il n'y en eut que deux, Éleuthère et Colomb, qui, voyant venir les barbares, furent saisis de frayeur et allèrent se cacher dans un antre près du rivage.

Les Sarrasins pillèrent le monastère, brisèrent les croix et les autels et se saisirent des moines. Comme ils ne trouvèrent pas les trésors sur lesquels ils comptaient, ils eurent recours aux tourments pour les découvrir. Mais la pauvreté évangélique était le plus précieux trésor de ces saints religieux. On sépara d'abord les plus jeunes d'avec les plus âgés,

est une des paroisses de Marseille; mais on n'y voit plus le tombeau de Ste Eusébie, qui a été transporté au musée de la ville. Quant aux restes des quarante compagnes de Ste Eusébie, on doit craindre qu'ils n'aient été également profanés; mais jusqu'ici on n'a point fait de recherches sous l'autel de la chapelle de la Confession.

(1) *Vita S. Porcarit.*

et on leur fit les plus magnifiques promesses pour les engager à renoncer à la foi. Les vieillards, affligés, ne cessaient de prier pour leurs jeunes frères. Ils furent exaucés : et les uns et les autres montrèrent un courage à l'épreuve des tourments et des caresses. On commença par faire mourir les vieillards par diverses sortes de supplices, sous les yeux des jeunes religieux, pour les intimider. Mais le sang de leurs pères n'ayant servi qu'à leur donner un nouveau courage, ils furent tous massacrés pour la foi, à l'exception de quatre jeunes religieux qui furent embarqués dans le vaisseau du commandant de l'expédition : leur beauté et leur jeunesse les avaient fait réserver pour l'esclavage. Colomb (1), qui était caché avec Éleuthère, eut honte de sa lâcheté. Il sortit de son antre pour avoir part au combat et à la couronne de ses frères, et il reçut avec eux la palme du martyre.

Le vaisseau qui portait les quatre jeunes moines ayant abordé au port d'Agai en Provence, ils obtinrent la permission de descendre à terre sous quelque prétexte ; mais, voyant que les barbares occupés au pillage ne les observaient point, ils s'enfoncèrent dans un bois et s'y cachèrent si bien qu'on ne put les découvrir. Échappés ainsi comme par miracle, ils se rendirent à Arluc, monastère de filles dans le diocèse d'Antibes, bâti et gouverné par les abbés de Lérins, et dès qu'ils surent que les barbares s'étaient entièrement retirés, ils retournèrent à Lérins (2).

Ce fut pour eux un bien triste spectacle que de voir la terre jonchée des cadavres de leurs frères. Après avoir mêlé leurs larmes au sang de ces saints martyrs, dont ils enviaient le sort, ils leur donnèrent la sépulture avec Éleuthère, qui était sorti de sa grotte. Ils allèrent ensuite en Italie chercher les jeunes religieux que S. Porcaire y avait envoyés, réparèrent le monastère et en élurent abbé Éleuthère, qui leur parut avoir

(1) Ce Colomb de Lérins n'est apparemment pas le moine de ce nom qui, plus de cinquante ans auparavant, avait été un des bourreaux de S. Aigulf.

(2) *Ibid.*

été conservé par une volonté spéciale de la Providence. Le *Martyrologe romain* fait mention au 12 août de S. Porcaire et de ses compagnons, au nombre de cinq cents. Plusieurs auteurs se sont trompés en confondant ce saint abbé avec celui de même nom dont S. Césaire d'Arles fut disciple.

Les Sarrasins pénétrèrent dans le Viennois et dans la Bourgogne, et ravagèrent tout sur leur passage. Ce fut alors que se vérifia sur la ville de Vienne la prédiction de S. Clair dont nous avons parlé (1). Les barbares saccagèrent cette place et ruinèrent les monastères de Grigny et les autres qui étaient en grand nombre aux environs de Vienne. L'église que S. Mamert avait fait bâtir sur les bords du Rhône, pour y placer les reliques de S. Ferréol avec la tête de S. Julien, fut brûlée ; ce qui engagea Willicaire, alors évêque de Vienne, à transporter dans la ville ce précieux dépôt, qui avait été sauvé de l'incendie, et il fit bâtir à la hâte une petite église pour l'y placer (2).

Nous ne décrirons pas en détail tous les maux dont ces barbares affligèrent les Gaules. Il suffit de dire, pour en donner une idée, qu'ils prirent Avignon, Viviers, Valence, Besançon, Lyon, Autun, Mâcon et Chalon-sur-Saône, et que le feu consumait presque partout ce que le fer avait épargné. On n'évitait la mort que par la fuite ; mais on la trouvait souvent dans une horrible misère, suite nécessaire de tant de ravages. C'est par ce terrible fléau que Dieu punissait les désordres qui régnaient alors chez les Francs jusque dans le sanctuaire et dans le cloître.

Ces barbares, en partie idolâtres et en partie mahométans, se faisaient une joie cruelle de saccager surtout les lieux saints. Ils ruinèrent sur le territoire de Lyon le monastère de l'île Barbe ; ils pillèrent celui de Luxeuil, et y mirent à mort l'abbé Mellin ou Milet, avec un grand nombre de moines. Le monastère demeura quinze ans sans abbé, et la psalmodie

(1) Plus haut, p. 296. — (2) Ado in *Chron.*

perpétuelle y cessa (1). Ils saccagèrent le monastère de Bèze (2) et celui de Saint-Seine, et firent mourir dans ce dernier deux saints moines nommés Altigien et Hilarin, qui y sont honorés comme martyrs le 25 août.

Animés par le carnage et l'espoir du butin, les Sarrasins s'avancèrent jusqu'à Sens et y mirent le siège. Mais la sainteté de S. Ebbon, qui en était évêque, fut pour cette ville un rempart qu'ils ne purent forcer. Ebbon compta sur le secours du Ciel, qu'il intéressa en faveur de son peuple par de ferventes prières, sans rien cependant négliger de ce que la prudence humaine peut suggérer en pareille circonstance. Le Seigneur l'exauça. La division se mit parmi les ennemis, et le saint évêque, à la tête des assiégés, fit une si vigoureuse sortie qu'il les mit en fuite (3).

Ebbon était né à Tonnerre d'une famille noble et riche. On lui offrit la charge de comte dans son pays ; mais il refusa tout pour suivre Jésus-Christ, en embrassant la vie religieuse au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Il en fut élu abbé après la mort d'Agilène, et évêque de Sens après celle de S. Géric, son oncle. S. Ebbon se retira sur la fin de ses jours à Arce, environ à six lieues de Sens, dans un ermitage. Il ne sortait de sa retraite que le samedi pour se rendre à son église et instruire son peuple le dimanche. Il est honoré le 27 août. Il avait deux sœurs, Ingoare et Leuthérie, qui se consacrèrent à Dieu, et, avec l'agrément de leur frère, donnèrent leurs biens au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, où elles furent enterrées avec lui (4).

Un autre saint évêque nommé Émilien, plus connu sous le nom de S. Milan, qu'on croit avoir occupé le siège de Nantes, se distingua aussi dans ces guerres contre les Sarrasins. Il leva des troupes, et, s'étant mis à leur tête, il marcha contre ces

(1) *Chron. Besuense*, t. I *Spicileg.*, p. 527. — (2) La *Chronique de Bèze* parle de la ruine de ce monastère par les Sarrasins ; mais il y a un anachronisme de cent ans. Elle rapporte ce fait à l'an 831 : il faut lire 731. C'est apparemment une faute de copiste.

(3) *Vita S. Ebbon.*, apud Mabill. in *Actis Bened.* — (4) *Chron. Sancti Petri Vivi*, t. II *Spicil.*

barbares. Mais il fut tué dans le combat à Saint-Jean-de-Luz ; et comme il n'avait pris les armes que pour la défense de la religion, il est honoré comme martyr le 25 juin (1). Nous n'en disons rien de plus, car nous ne saurions nous fier à l'authenticité des actes qui nous ont été transmis.

Pendant qu'un corps de Sarrasins faisait dans la Bourgogne les ravages dont nous venons de parler, Abdérame, le plus fameux de leurs chefs, suivi d'une armée de plus de quatre cent mille de ces barbares, poussait ses conquêtes dans l'Aquitaine avec une rapidité que rien ne pouvait arrêter, pénétrait jusqu'à Poitiers, dont il se rendait maître, livrait aux flammes l'église de Saint-Hilaire et se préparait à aller brûler celle de Saint-Martin de Tours. Sa marche rapide comme un torrent impétueux répandait partout la ruine et la terreur. La peur s'était emparée de tous les cœurs, excepté de celui du duc Charles. La grandeur du péril excita le courage et la vigilance de ce grand capitaine. Dans le danger où il vit sa patrie, oubliant sa querelle personnelle, il se hâta de voler avec une puissante armée au secours du duc d'Aquitaine, son ennemi, ou plutôt au secours de tout l'empire des Francs. Il livra bataille aux Sarrasins entre Tours et Poitiers, mais plus près de Poitiers, et, après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre, il remporta la victoire la plus signalée dont l'histoire fasse mention. On prétend que trois cent soixante-quinze mille barbares restèrent sur le champ de bataille, et que les Francs ne perdirent que quinze cents ou même que mille hommes (2).

Il parut en effet que le Dieu des armées avait combattu pour son peuple, et que les mains qu'un saint pontife avait levées au ciel n'avaient pas eu moins de part à la victoire que les bras des combattants (3). Le saint pape Grégoire II avait envoyé à Eudes, duc d'Aquitaine, des eulogies (4),

(1) Bolland., 25 junii. — (2) Paul. Diac., *de Gest. Longob.* — (3) Anast. Bibl. *Vit. Greg. II.*

(4) Il s'est glissé en cet endroit, dans le texte d'Anastase le Bibliothécaire, quelque faute qui le rend obscur. Voici comme on lit dans l'édition du Louvre, de 1649 : *In benedictionem a prædicto viro ei directis tribus spongiis quibus ad usum mensæ pontificis apponuntur, in hora qua bellum committebatur, idem Eudo populo suo*

c'est-à-dire quelque présent bénit. Eudes, avant le combat, les fit distribuer par petits morceaux à ses soldats ; et on remarqua qu'aucun de ceux qui en avaient mangé ne reçut la moindre blessure. Anastase le Bibliothécaire assure que le duc d'Aquitaine, en remerciant le pape, lui fit le détail de ces particularités, et lui marqua le nombre prodigieux des Sarrasins qui avaient été tués. Mais cet historien se trompe, en paraissant distinguer la journée où arriva ce miracle de celle dont nous parlons, et en ne faisant mention que d'Eudes (1). Quelque part qu'ait eue ce duc à cette grande victoire, la principale gloire en revient au duc Charles. On s'accorde même à croire que c'est de là que le surnom de *Martel* lui a été donné, parce qu'il fut comme le marteau qui écrasa ces barbares.

Les Sarrasins qui échappèrent au carnage se retirèrent dans la Gaule gothique. Quelques bandes détachées de ces fuyards se répandirent dans le Limousin, brûlant les lieux saints et mettant à mort les chrétiens, comme pour venger le sang de leurs frères. Ils allèrent droit au monastère de Varnacte, nommé plus tard Guéret, dans la Marche, dont S. Pardou était abbé. C'était un vénérable vieillard, plus respectable encore par ses vertus que par son grand âge. Dès que ses moines eurent appris la marche des barbares, ils préparèrent un chariot couvert pour conduire leur abbé dans un lieu de refuge, et le pressèrent d'y monter pour sauver sa vie. Mais il répondit qu'il avait toujours regardé son monastère comme

per modicas partes tribuens ad sumendum eis, nec unus vulneratus est, nec mortuus ex his qui participati sunt. On voit évidemment par ce texte que le pape envoya des eulogies qu'Eudes distribua à ses soldats pour en manger, *ad sumendum* : ce qui nous porte à croire qu'il ne faut pas lire *spongis*. Peut-être faudrait-il mettre : *directis tribus sportulis eorum que ad usum mensæ pontificis apponuntur.*

(1) Quelques-uns de nos auteurs, sur l'autorité d'Anastase le Bibliothécaire, croient devoir distinguer deux grandes victoires remportées sur les Sarrasins. La première, dont ils font tout l'honneur au duc d'Aquitaine, est celle où ils supposent que trois cent soixante-quinze mille barbares demeurèrent sur la place, et la seconde est celle que gagna Charles Martel auprès de Poitiers. Mais il ne paraît nullement probable que si les Sarrasins avaient perdu près de quatre cent mille hommes quelques années auparavant, ils eussent été en état d'envahir l'Aquitaine, et de remettre sur pied une armée aussi formidable que celle qu'ils opposèrent à Charles Martel.

son tombeau, et qu'il y était entré pour n'en jamais sortir. Ses moines n'eurent pas le courage de suivre son exemple, ils prirent tous la fuite, et S. Pardou demeura seul avec un domestique, plus hardi que les moines. Le saint abbé, voyant que les Sarrasins approchaient, se mit en prière, et à l'instant même les barbares firent halte, comme si une force invisible les avait arrêtés. Puis, après avoir conféré quelque temps entre eux, ils continuèrent leur route sans entrer dans le monastère (1).

S. Pardou était fils d'un laboureur du village de Sardène, près de Guéret. Comme il jouait avec des enfants de son âge, un accident lui fit perdre la vue pendant quelque temps. Il sut si bien mettre à profit cette disgrâce qu'il parvint à une haute sainteté, et fit voir que la vertu se fait respecter dans les conditions les plus humbles. Lanthaire, comte de Limoges, avait bâti un monastère près des sources de la rivière de Gartempe, dans un lieu nommé Varacte, et depuis par corruption Guéret; il conçut le désir d'y établir S. Pardou en qualité de premier abbé, et lui fit tant d'instances que le saint homme, malgré sa répugnance, accepta cette charge. Ce fut pour lui un motif de redoubler les austérités de sa pénitence. Après être entré dans son monastère, il prit la résolution de n'en plus sortir. Il ne se chauffait jamais, si ce n'est au soleil par la fenêtre de sa cellule, ne mangeait d'aucune sorte de chair, ne portait point de linge, se refusait le bain si ce n'est en cas de maladie, et ne prenait souvent son repas qu'une fois la semaine. Pour tourmenter sa chair, il se piquait avec un poinçon, et en carême il se faisait frapper de verges par un de ses disciples : ce qui montre que la flagellation volontaire était dès lors en usage. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans, vers l'an 737. On honore sa mémoire le 6 octobre. Le monastère de Guéret devint célèbre dans le pays, et il a donné son nom à la ville qui s'est formée en ce lieu.

(1) *Vit. Pardulf abbat.*, Labb. *Bibl. nov.*, t. II, p. 599.

Un autre événement non moins important arriva vers cette époque en Italie. Il a trop de rapports avec notre histoire pour que nous puissions le passer sous silence. Le pape Grégoire II, sans le rechercher ni même le désirer, devint, dans la dernière année de sa vie, souverain temporel du duché de Rome et de l'exarchat de Ravenne. C'est à lui qu'il faut faire remonter la souveraineté temporelle du Saint-Siège, qui, à travers tant de vicissitudes, est encore aujourd'hui, du moins en partie, entre les mains des souverains pontifes. Cette révolution eut pour cause la protection frénétique que l'empereur Léon l'Isaurien avait accordée à l'hérésie des iconoclastes, et les cruautés qu'il avait exercées à Constantinople contre les catholiques. Il voulait même étendre sa persécution jusqu'en Italie. Les historiens grecs font à Grégoire II de graves reproches au sujet de cette souveraineté ; ils prétendent qu'après avoir résisté sans succès à l'empereur au sujet du culte des images, il défendit de lui payer les impôts et finit par détacher l'Italie de l'empire d'Orient. Les auteurs latins, qui étaient sur les lieux, et dont le témoignage doit être préféré à celui des grecs, présentent les choses d'une manière très-différente (1). L'empereur de Constantinople, voulant faire brûler les images en Italie, comme il l'avait fait à Constantinople, chercha d'abord à gagner le pape ; n'ayant pu l'entraîner dans l'hérésie, il ne se contenta pas de le menacer, il envoya à diverses reprises des émissaires avec ordre de le tuer. Les Italiens, auxquels se joignirent les Lombards, se groupèrent autour du pape pour le défendre, et, irrités de la conduite de l'empereur Léon, ils résolurent de secouer le joug, d'élire un autre empereur et de le conduire à Constantinople. Le pape, qui espérait toujours la conversion de ce prince, empêcha l'exécution de ce dessein. Tout en raffermissant les peuples dans la foi catholique, il les avertissait de ne pas se départir de l'attachement et de la

(1) Paul. Diac., de *Gestis Longobard.*, lib. VII, c. XLIX. — Anast. *Vita Gregor. II*, ap. Labb., t. VI, p. 1430.

fidélité qu'ils devaient à l'empereur. Voilà les principes qui ont constamment inspiré sa conduite, comme les faits le démontrent suffisamment. En effet, les Romains, ayant appris qu'un émissaire était arrivé à Rome de la part de l'empereur avec ordre de tuer le pontife, ainsi que les principaux citoyens, voulurent le mettre en pièces ; le pape le prit sous sa protection et lui sauva la vie. Les Lombards de leur côté s'étaient emparés de la ville de Sutri en Toscane : le pape leur envoya aussitôt des lettres et des présents pour les engager à la restituer. Plus tard, lorsqu'à la faveur des troubles et de la faiblesse de l'empire, les Lombards se rendirent maîtres de Ravenne, sous prétexte de la soustraire à un prince hérétique, le pape s'empessa encore d'écrire au doge de Venise (1), chez qui l'exarque ou le représentant de l'empereur s'était retiré, pour le prier de faire restituer la ville de Ravenne à l'empire (2). Le doge obéit à la voix du pontife, et obligea les Lombards par la force des armes à se retirer de Ravenne. Etait-ce là favoriser la révolte contre l'empereur ?

La colère des Italiens n'était point apaisée ; ils nourrissaient toujours le désir d'élire un autre empereur. Un aventurier, Tibère, surnommé Pétasse, profita de ces dispositions pour se faire proclamer empereur, et déjà plusieurs villes lui avaient prêté serment de fidélité. Ce commencement de révolte jeta l'exarque dans de vives alarmes ; mais le pape, plus intrépide, l'encouragea et lui envoya des troupes avec des officiers. Pétasse fut tué, et sa tête envoyée à Constantinople. Luitprand, roi des Lombards, avait d'autres vues que le pape ; il voulait agrandir son royaume aux dépens de l'empire de Constantinople, et le souverain pontife était le principal obstacle à l'accomplissement de ses desseins ambitieux. Luitprand proposa donc au patrice Euty chius de marcher avec lui sur Rome, d'en chasser le pape et de le faire

(1) Labb., t. VI, p. 1447.

(2) Le motif par lequel il l'y engage, n'est autre que la fidélité qu'on doit à l'empereur.

mourir. Le représentant de l'empereur, espérant pouvoir exécuter les ordres qu'il avait reçus précédemment de son maître de tuer le pape, accepta cette criminelle alliance, qui était plus opposée aux intérêts de l'empereur qu'à ceux du pontife. Les deux princes conjurés marchèrent contre Rome. Ce fut sans doute dans cette circonstance que Grégoire II se tourna du côté des Francs et invoqua le secours de Charles Martel, dont la victoire remportée sur les Sarrasins avait répandu partout la renommée. Le secours de Charles Martel fut certainement sollicité; les auteurs grecs l'assurent et les latins s'accordent avec eux sur ce point (1). Mais on ne sait pas quel en fut le résultat. Enfin, les armées étant arrivées sous les murs de Rome, le pape en sortit pour aller au-devant de Luitprand et parvint à changer tellement ses résolutions, que le prince se prosterna à ses pieds et lui promit de ne se livrer à aucune violence. Sur sa demande, l'exarque fut aussi réconcilié avec le pape. L'Italie serait restée dans les mains de l'empereur, s'il avait pu mettre fin à sa fureur hérétique. C'était dans ce moment même qu'il faisait brûler à Constantinople sur la place publique les images des saints enlevées des églises, et qu'il chassait de son siège le patriarche Germain pour y placer un intrus, le prêtre Anastase, partisan des idées de l'empereur. Le pape se prépara alors à lui résister; mais les auteurs nous font connaître la nature de cette résistance : *il écrivit de tous côtés aux fidèles pour les prémunir contre cette erreur impie* (2), et il adressa à Léon de nouvelles lettres énergiques et raisonnées en faveur du culte des images. Quant à sa fidélité à l'empereur, elle demeure inébranlable. Dans ses lettres mêmes il en donne la preuve en lui disant qu'il ne doit pas décider en matière de foi, ni s'arroger le droit de donner des dignités ecclésiastiques,

(1) Zonar. de Leone, t. II *Hist. comp.* — Anast. le Biblioth. dit : *Tunc quemadmodum prædecessores ejus beate memoriæ domnus Gregorius et Gregorius alius et domnus Zacharias, beatissimi pontifices, Carolo, excellentissimæ memoriæ regi Francorum, direxerunt.* Ap. Labb., t. VI, p. 1622, in *Vita Stephan. II.*

(2) Anast. *Vita Gregor. II.*, apud Labb., t. VI, p. 1433.

comme lui-même n'a pas le droit de conférer des dignités royales. *Il faut que chacun, ajoute-t-il, demeure dans l'état où Dieu l'a appelé* (1). L'empereur, loin de s'adoucir, fit au pape de nouvelles menaces et lui ôta les possessions du Saint-Siège dans la Sicile et la Calabre.

Ces possessions étaient déjà anciennes. Dès le iv^e et le v^e siècle, ainsi que nous l'avons dit en retraçant les événements de ces époques, le Saint-Siège avait reçu de la reconnaissance des peuples et des souverains de nombreuses donations territoriales dans divers pays de la chrétienté, principalement en Afrique et en Sicile. Les papes exerçaient dans ces domaines un pouvoir souverain ou du moins seigneurial. A Rome même, ils possédaient une certaine puissance temporelle, puisqu'ils avaient l'autorité nécessaire pour interdire les assemblées des hérétiques, fermer leurs églises, leur enlever leurs biens et condamner même à l'exil leurs principaux chefs. Toutefois ce fut bien moins ce pouvoir, quelle qu'en fût l'étendue, que l'usage qu'ils faisaient de leurs richesses qui attira aux papes les hommages et la vénération de tous. Ces richesses étaient le patrimoine des pauvres ; il n'était pas de misère ou de désastres qu'ils ne s'empressassent de secourir ou de réparer. On sait que Grégoire le Grand tenait au palais de Latran un grand livre, où étaient inscrits les pauvres de tous les pays qui devaient recevoir ses secours en argent et en denrées de toute nature (2). Les successeurs de S. Grégoire suivirent les traditions de sa généreuse bienfaisance. Placés près d'eux, les peuples de l'Italie avaient la principale part dans leurs libéralités : aussi leur indignation ne put-elle se contenir, quand ils apprirent que l'empereur de Constantinople venait d'enlever au pape les possessions de la Sicile et de la Calabre. Excités par cette dernière injustice ajoutée à tant d'autres vexations qu'ils avaient déjà éprouvées, ils se

(1) Baron., an. 726. — Labb., t. VII, p. 18 et 26. — (2) Fleury, t. VIII, l. XXXV, n. 15 et 16.

choisirent dans différentes villes des ducs indépendants de l'empereur et se réunirent autour du pape, leur protecteur, qui exerça dès lors tous les droits de souveraineté, du moins sur le duché de Rome et l'exarchat de Ravenne. Dans la pensée du pape cette mesure n'était pas définitive ; Grégoire paraît avoir toujours eu l'intention de rendre ces États à l'empereur, aussitôt que les troubles de l'Italie l'auraient permis ; ce fut aussi, comme nous le verrons, celle de plusieurs de ses successeurs ; mais les événements tournèrent contre l'empereur de Constantinople, et l'Italie fut perdue pour lui.

Le pape Grégoire II ne jouit pas longtemps de cette souveraineté : car il mourut peu après, en février 731. Sa prudence et sa fermeté dans des circonstances aussi critiques ont trouvé des admirateurs, même parmi ceux qui sont le moins disposés à flatter le Saint-Siège.

Charles Martel, par sa victoire, avait conquis la plus glorieuse renommée ; mais il en ternit l'éclat par les vexations qu'il fit subir à quelques évêques. On lui avait rendu suspecte la fidélité d'Eucher, évêque d'Orléans. Il passa par cette ville au retour de son expédition contre les Sarrasins, et donna ordre au saint évêque de le suivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne la seizième année de son épiscopat ; ce qui peut désigner l'an 733 : car il avait été nommé à l'évêché d'Orléans par Charles, qui devint maître absolu dès l'an 717, quoique Ragenfroy et Chilpéric eussent fait dans la suite encore quelques efforts pour maintenir leur autorité.

S. Eucher avait été baptisé par Ansebert, successeur d'Ermenaire sur le siège d'Autun ; il embrassa la vie monastique dans le monastère de Jumièges, sous la conduite de S. Aicadre ou de Coschin, qui en fut le troisième abbé. Toute son ambition était de s'y sanctifier, lorsque Savaric ou Soabéric, son oncle, évêque d'Orléans, étant mort, il fut élu d'un commun consentement par le clergé et par le peuple ; Charles approuva cette élection. Mais la sagesse du saint évêque ne le mit pas à

l'abri des traits de la calomnie. On l'accusa de tramer quelque intrigue contre le duc Charles, et ce prince reçut le conseil de l'exiler, lui et sa famille. Charles n'osa d'abord le faire. Il répondit à ceux qui lui en parlaient : « Vous savez que c'est une famille forte, puissante et guerrière. Ce que vous proposez est difficile, et je ne puis l'exécuter. »

Mais après la victoire dont nous avons parlé, il ne garda plus tant de mesures. Il fit donc conduire ce saint évêque à Cologne, où il avait résolu de le laisser jusqu'à sa mort. Dieu, qui prend souvent plaisir à exalter ses serviteurs que la calomnie a humiliés, rendit glorieux l'exil d'Eucher. Ce saint évêque gagna l'affection du peuple et du clergé de Cologne, à tel point qu'il disposait de leurs biens comme des siens propres. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les défiances de Charles : il craignit qu'Eucher ne se servit de ce crédit pour susciter des embarras à un gouvernement dont ce saint évêque avait sujet d'être mécontent. Excité par cette inquiétude, il le fit transférer dans le comté d'Hasbaye (pays de Liège) et le confia à la garde du duc Chrodebert, qui n'eut pas moins de considération pour son prisonnier qu'on n'en avait eu à Cologne. Ce seigneur lui permit de se retirer dans le monastère de Saint-Trudon, vulgairement appelé Saint-Tron. Eucher s'y adonna exclusivement à la prière; il y employait souvent les jours et les nuits. Il mourut la sixième année de son exil, c'est-à-dire vers l'an 738, et il fut enterré dans l'église du monastère. Les miracles qui se firent sur son tombeau furent des preuves éclatantes de sa sainteté. On honore sa mémoire le 20 février (1).

Pendant les incursions des Sarrasins, Haimmare, évêque d'Auxerre, n'avait pas hésité à se mettre à la tête d'un corps d'armée pour leur résister. Il servit ainsi fort utilement Charles Martel dans les guerres contre ces barbares et contre Eudes, duc d'Aquitaine, sans cependant négliger ses propres intérêts :

(1) *Vit. S. Euch.*, apud Bolland., 20 febr.♦

car il étendit sa domination sur presque tout le duché de Bourgogne. Sa puissance rendit suspect ce prélat ambitieux. Le duc Charles, peu rassuré sur sa fidélité, le fit conduire prisonnier dans un château de la forêt des Ardennes, dont un des neveux de l'évêque parvint adroitement à le faire sortir. Mais ils furent poursuivis dans leur fuite et mis à mort sur le territoire de Toul. Haimmare occupa le siège d'Auxerre quinze ans ; mais, ne pouvant méconnaître que ses expéditions militaires l'empêchaient de remplir les fonctions épiscopales, il avait permis que de son vivant on ordonnât évêque d'Auxerre à sa place un nommé Théodran. Celui-ci le porta à donner plusieurs belles terres à l'Église qu'il avait si mal servie, comme pour la dédommager du tort qu'il lui avait fait. Théodran eut pour successeur Quintilien, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et fils de S. Quintilien qui fonda pour les pèlerins bretons le monastère de Meleret, depuis nommé *Montier*. Ce dernier est connu du peuple sous le nom de S. Quinquelin (1).

Vidon ou Gui, abbé de Fontenelle, avait les mêmes inclinations qu'Haimmare d'Auxerre ; il eut le même sort quelques années après. C'était un homme de qualité qui n'aimait que la guerre et la chasse, où il était fort adroit. Il marchait toujours l'épée au côté, et nourrissait des meutes de chiens aux dépens du monastère (2). Quoique simple cleric et n'ayant jamais professé la vie monastique, il était en même temps abbé de Saint-Vaast d'Arras. Mais il ne fit pas longtemps un si déplorable usage des biens ecclésiastiques. Car un an après qu'il en eut été pourvu, il fut accusé de complicité dans une conspiration contre le gouvernement, et Charles, l'ayant mandé à sa cour, lui fit trancher la tête dans le Vermandois, l'an 739. On ne sait rien de bien certain concernant cette conspiration. Quelques anciens actes font cependant juger qu'elle fut tramée par la princesse Sonnichilde, apparemment en

(1) *Histor. Episc. Attissiod.*, c. xxvii^o — (2) *Chron. Fontan.* in *Spiciteg.* t. III.

faveur de ses enfants, et par Gairède ou Gérard, comte de Paris. Mais la puissance de Charles était trop affermie pour qu'il eût rien à craindre de pareilles entreprises (1).

Le reste de la vie de ce prince ne fut qu'une suite de victoires et de conquêtes. Il porta la guerre en Aquitaine après la mort du duc Eudes, arrivée l'an 735, et conquit ce duché, qu'il rendit cependant à Hunalde, fils d'Eudes, à la charge d'un tribut, qui fut mal payé, comme nous le verrons. Car le fils ne fut pas plus fidèle que le père ne l'avait été, et le ressentiment qu'il eut de se voir tributaire de Charles lui fit aisément oublier le bienfait qu'il en avait reçu.

Vers le même temps les Sarrasins, malgré leurs défaites, se jetèrent sur plusieurs places de Provence. Cette nouvelle invasion répandit dans les provinces méridionales la plus affreuse misère et causa, nous le verrons plus loin, des désastres que ne réparèrent pas les nouvelles victoires de Charles. Les mêmes calamités menaçaient alors l'Église romaine, exposée à la fois aux persécutions de l'empereur grec et aux attaques des Lombards (2).

Dans cette cruelle extrémité le pape trouvait encore des consolations dans les rapides conquêtes du christianisme en Germanie, surtout depuis que Charles Martel avait dompté les Frisons et brûlé les temples de leurs idoles. S. Boniface, qui évangélisait cette province avec un zèle que le succès animait, et que les traverses ne rebutaient point, rendit compte de l'état de sa mission à Grégoire III, qui avait succédé dès l'an 731 à Grégoire II. Après avoir renouvelé les protestations de son dévouement aux ordres du Saint-Siège, il pria le nouveau pape de lui donner la solution de quelques doutes qu'il lui proposait, et lui demandait du secours dans ses travaux apostoliques, parce que, le troupeau étant augmenté, un seul pasteur ne pouvait plus suffire à sa direction.

Grégoire III avait hérité du zèle de son prédécesseur pour

(1) Mabill., *de Re Diplom.*, p. 363. — (2) *Cont. Fredeg.* in *Appendice.*

la conversion des nations idolâtres; il reçut favorablement la lettre et les demandes de S. Boniface. Pour témoigner qu'il partageait sa sollicitude, il lui ordonna, dans sa réponse (1), d'établir de nouveaux évêchés dans les lieux où il le jugerait convenable, en prenant garde toutefois d'avilir l'épiscopat. Mais, en diminuant par là les travaux du saint missionnaire, il crut devoir augmenter sa dignité. Il lui conféra le titre et l'autorité d'archevêque et lui envoya le *pallium*, qui en était la marque, lui recommandant de ne le porter que pour la célébration de l'office divin ou l'ordination d'un évêque.

S. Boniface avait envoyé à Rome un prêtre accusé de plusieurs crimes, et il supposait que le pape l'en avait absous. « Soyez persuadé du contraire, dit Grégoire. Si vous trouvez ce prêtre coupable, punissez-le selon les canons, lui et tous ceux qui lui ressemblent. Il ne nous a fait aucune confession; il nous a seulement dit qu'il était prêtre et nous a demandé des lettres de recommandation auprès de notre fils le duc Charles. »

Par la même lettre le pape donne à S. Boniface la solution des doutes qu'il lui avait proposés. En voici le précis.

I. Il faut rebaptiser au nom de la sainte Trinité ceux que vous dites avoir été baptisés par des païens.

Il est probable que ces idolâtres n'avaient pas prononcé les paroles qui constituent la forme du baptême.

II. Tâchez d'empêcher qu'on ne mange de la chair de cheval domestique ou sauvage, et imposez pénitence à ceux qui le font.

C'était dans l'intention de civiliser les mœurs des nations barbares de la Germanie qu'on proscrivait ces usages.

III. Vous demandez si l'on peut offrir le sacrifice pour les morts. Telle est la pratique de la sainte Église. On donne des offrandes pour les vrais fidèles qui sont décédés, et le prêtre

(1) Cette lettre de Grégoire III à S. Boniface est sans date. Mais on voit par la suite de l'histoire qu'elle fut écrite au plus tôt l'an 732, et au plus tard l'an 733.

fait mémoire d'eux à l'autel ; mais il n'est pas permis de prier ni d'offrir le sacrifice pour ceux qui sont morts dans l'impiété, quand même ils auraient été chrétiens.

IV. Quant à ceux qui doutent s'ils ont été baptisés, ou qui l'ont été par un prêtre qui sacrifiait à Jupiter ou qui mangeait des viandes immolées, nous ordonnons qu'on les rebaptise.

Le pape supposait encore ici que le prêtre des idoles n'avait pas baptisé au nom de la Trinité.

V. Chacun doit observer la parenté jusqu'à la septième génération.

Si cette décision concerne le mariage, comme on ne peut guère en douter, Grégoire III retire la dispense donnée par son prédécesseur de contracter après le quatrième degré.

VI. « Faites en sorte, si vous le pouvez, ajoute le pape, d'engager celui dont la femme est morte à ne pas se remarier plus de deux fois. »

On voit ici que l'Église romaine ne faisait encore alors que tolérer les quatrièmes noces.

VII. Ceux qui ont tué leur père, leur mère, leur frère ou leur sœur, ne recevront la communion du corps et du sang de Jésus-Christ qu'à l'article de la mort. Ils s'abstiendront de manger de la chair et de boire du vin toute leur vie, et ils jeûneront tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

VIII. Imposez la pénitence des homicides aux chrétiens qui vendent aux païens leurs esclaves pour être immolés, et n'omettez rien pour empêcher une si grande impiété.

IX. N'ordonnez pas d'évêque qu'il n'y ait avec vous deux ou trois évêques, afin que l'ordination soit agréable à Dieu.

« Voilà, mon très-cher frère, les règles que vous devez observer, si vous voulez recevoir la récompense de vos travaux. » Le pape marque en finissant qu'il joint à cette lettre le privilège que Boniface avait demandé. Ce pouvait être pour un des monastères qu'il établit en ce temps-là dans la Germanie. Il en érigea un en l'honneur de S. Michel à Fritzlar dans la Hesse, et l'autre à Hamanabourg, lieu dont on

ignore aujourd'hui la situation. Il en avait fondé un autre dès le commencement de sa mission en Thuringe auprès de la ville d'Erfurt (1).

S. Boniface fit un troisième voyage à Rome l'an 738, pour conférer avec le pape Grégoire III sur l'état de sa mission. Le pape, qui voulait l'honorer de plus en plus et augmenter une autorité dont il faisait un si bon usage, lui donna la qualité de vicaire du Saint-Siège, avec des lettres de recommandation par lesquelles il mandait à tous les évêques, à tous les prêtres et à tous les abbés qu'ils eussent à permettre à ceux de leurs inférieurs qui voudraient se consacrer aux missions, de s'associer aux travaux apostoliques de Boniface (2).

Ce saint pape écrivit aussi aux principaux seigneurs de la Germanie, pour leur recommander d'obéir à Boniface et de recevoir les évêques qu'il leur donnerait (3). Il les exhorte à extirper les restes des superstitions païennes qui subsistaient encore en Germanie. Une autre lettre, adressée aux évêques de cette province, les avertit que Boniface étant revêtu de la qualité de vicaire du Saint-Siège, ils sont obligés de se rendre aux conciles qu'il convoquera, et que les canons ordonnent d'en tenir deux fois chaque année. Grégoire leur recommande de se conformer aux règlements qui y seront portés et de rejeter la doctrine des Bretons et des hérétiques. On ne sait quelle était cette doctrine des Bretons; peut-être s'agissait-il de la célébration de la Pâque, que quelques moines entêtés pouvaient encore faire d'après la règle de S. Colomban.

Boniface, en conséquence du pouvoir dont il avait été revêtu, divisa en quatre évêchés les États d'Otilon, duc de Bavière, avec l'agrément de ce duc. Il ordonna évêques : Jean à Saltzbourg, Ercmbert, frère de S. Corbinien, à Freisingen, Gaibalde à Ratisbonne et Vivilon (4) à Passau. Les villes

(1) Otilon. *Vit. Bonif.* — (2) Greg. III *Epist.* II, t. I *Conc. Gall.*, p. 523. — (3) *Ibid.*, p. 524.

(4) Vivilon avait été ordonné évêque à Rome. Mais S. Boniface lui assigna son territoire, et fit de lui quelques plaintes au pape, qui lui manda de faire observer à cet évêque la discipline de l'Église romaine.

de Freisingen et de Saltzbourg avaient déjà eu des évêques dans la personne des SS. Rupert et Corbinien. Il paraît cependant qu'avant l'érection de ces nouveaux évêchés, on ne les regardait pas comme des sièges épiscopaux, probablement parce que les saints missionnaires qui s'y fixèrent, ayant été ordonnés pour prêcher la foi aux idolâtres, n'étaient pas considérés comme évêques titulaires (1).

Ces nouveaux pasteurs furent assez occupés à instruire les nouveaux convertis que Boniface amenait tous les jours à leur bercail. Car les travaux de ce saint missionnaire et les fruits qu'il en retira, pourraient paraître incroyables, si l'on ne savait le miraculeux pouvoir d'un ministre de l'Évangile animé d'un vrai zèle pour la gloire de Dieu et d'une ardente charité pour le service du prochain. En effet, S. Boniface, en écrivant au pape sur l'établissement des évêchés dont nous venons de parler, lui manda que, par ses prédications et par la protection de Charles, prince des Francs, il avait déjà enlevé à l'idolâtrie et fait entrer dans le sein de l'Église cent mille âmes. Ces heureuses nouvelles donnèrent à Grégoire III une joie qui le consola des maux qu'il avait alors à souffrir. Il confirma l'érection des nouveaux sièges, et manda à Boniface de tenir un concile sur les bords du Danube et d'y présider, en qualité de vicaire apostolique (2).

Il semblait que, par ces récents accroissements de la foi, Dieu voulût dédommager l'Église de ce qu'elle perdait parmi les anciens fidèles. En effet, la chrétienté était en tous lieux dans une profonde désolation : la barbarie des infidèles, la fureur des hérétiques et le libertinage des mauvais chrétiens y faisaient naître d'étranges désordres. Les Sarrasins opprimaient l'Église d'Espagne et une partie de celle des Gaules ; un empereur iconoclaste persécutait cruellement celle d'Orient, et Rome, le centre de la catholicité, avait tout à la fois à se dé-

(1) Villibald. *Vit. S. Bonifacii*. — (2) Greg. III *Ep. ad Bonif.*, t. I *Conc Gall.*, p. 527.

fendre des surprises de ce prince hérétique, qui tendait des pièges à sa foi, et des entreprises des Lombards, qui en voulaient à sa liberté. Dans une si triste situation le pape suivit l'exemple de son prédécesseur et recourut à Charles Martel, dans la persuasion que ce prince pourrait seul défendre l'Église contre tant d'ennemis. Il implora donc sa protection ; mais Charles, qui avait d'autres intérêts, parut peu sensible à ceux du Saint-Siège ; le pape lui écrivit alors la lettre suivante.

Au seigneur et très-excellent fils Charles, vice-roi (1).

« Nous sommes accablé d'une amère douleur et nous ne cessons jour et nuit de verser des larmes, en voyant l'Église de Dieu abandonnée de toutes parts par ceux de ses enfants qui devraient en prendre la défense. Pourrions-nous étouffer nos gémissements ? Ce qui nous était resté l'an passé du territoire de Ravenne pour la nourriture des pauvres et l'entretien du luminaire, nous le voyons consumé par le fer et par le feu de Luitprand et d'Hilbrand, rois des Lombards. Les armées qu'ils ont envoyées dans la Romagne ont fait et font les mêmes ravages. Ils ont détruit toutes les maisons (2) données à S. Pierre, et nous ont enlevé le peu de bien qui restait à notre Église.

« Quoique dans une telle infortune nous ayons eu recours à vous, très-excellent fils, jusqu'à présent nous n'en avons reçu aucune consolation... Au contraire, ces rois barbares prennent occasion de votre inaction pour nous insulter. Ils disent : « Que ce Charles dont vous implorez l'assistance vienne à votre secours ; que les Francs, en qui vous espérez, éprouvent s'ils peuvent vous tirer de nos mains. » Oh ! quelle douleur pour nous, en entendant ces insultes, de voir de tels enfants de l'Église abandonner leur mère et son peuple ! Sachez, très-

(1) Greg. III Ep. v, ad Carol., t. I Conc., p. 525.

(2) Il y a dans le texte : *salas* ; ce mot signifie une maison seigneuriale. On a depuis donné ce nom au principal appartement d'une maison, et c'est d'où le nom de *salle* nous est venu.

cher fils, que S. Pierre a assez de puissance pour défendre sa maison et ses citoyens ; mais il veut connaître ses enfants et éprouver leur fidélité. Au reste , n'ajoutez pas foi aux bruits mensongers que font répandre les rois lombards... Envoyez plutôt ici quelque fidèle député qu'on ne puisse corrompre par présents, et qui voie de ses yeux la persécution que nous souffrons, l'humiliation et la désolation de l'Église, pour vous en faire le rapport. Notre fils très-chrétien, nous vous en prions en présence du Seigneur et par la pensée de son terrible jugement : secourez, pour Dieu et pour le salut de votre âme, l'Église de S. Pierre et ceux qui sont spécialement son peuple. Ne fermez pas l'oreille à ma prière, afin que le prince des apôtres ne vous ferme pas la porte du ciel. Je vous en conjure au nom du Dieu vivant, qui est la vérité même, et par les clefs sacrées de la Confession de S. Pierre que je vous ai envoyées : ne préférez pas l'amitié des rois lombards à celle du prince des apôtres. »

Le pape ajoute en finissant : « Nous prions Votre Bonté, en présence de Dieu, notre juge, de nous consoler au plus tôt et de nous envoyer d'heureuses nouvelles, afin que, plein de joie, nous priions le Seigneur jour et nuit pour vous et pour vos vassaux devant les tombeaux des princes des apôtres Pierre et Paul. »

Une lettre si pathétique ne put déterminer Charles à rompre avec les rois lombards les engagements que la politique avait formés. Grégoire ne se rebuta point et fit de nouvelles instances dans une seconde lettre. « Au milieu des maux qui nous accablent, dit-il, nous avons cru nécessaire de vous écrire une seconde lettre, dans la confiance que nous avons que vous nous aimez et que vous aimez S. Pierre, comme le doit un bon fils, et que par respect pour lui vous obéirez à nos ordres pour la défense de l'Église de Dieu. » Il rapporte ensuite, en peu de mots, comment l'église de Saint-Pierre avait été pillée, et dit au duc Charles qu'en prenant sa défense il pourra acquérir une vie immortelle.

Le pape fit plus. Désespérant de toucher Charles par les motifs de la piété, il s'appliqua à lui mettre sous les yeux les véritables intérêts de sa position. C'était le plus puissant ressort auquel il pût avoir recours. Il lui envoya l'an 741 une ambassade solennelle, avec des clefs de la Confession de S. Pierre, quelques parcelles de ses chaînes et plusieurs autres présents, dont le plus estimable aux yeux d'un prince ambitieux était la dignité de consul, que les ambassadeurs étaient chargés d'offrir à Charles, au nom du pape, des seigneurs et du peuple romain. Les Romains se trouvaient alors réduits à n'écouter que les conseils du désespoir. Envahis par les Lombards, pressés par l'empereur, qui, loin de les défendre, leur faisait la guerre et s'attaquait à leur religion, ils ne pouvaient que se donner à celui qui voudrait leur porter secours.

Charles Martel, plein d'ardeur guerrière, reçut avec plaisir les propositions du pape. Il combla de présents ses envoyés, et députa à Rome Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, alors moine et depuis abbé de Saint-Denis, pour prendre sur les lieux les mesures convenables.

Mais la mort du pape et celle de Charles firent avorter ces grands projets. Ce prince sentit bientôt qu'au lieu de penser à acquérir de nouveaux États, il fallait quitter ceux qu'il possédait. Après les avoir partagés entre Carloman et Pépin, il alla visiter le tombeau de S. Denis et y offrit de riches présents pour mériter la protection de cet apôtre de la Gaule. Revenu ensuite à Quiersy, maison royale sur l'Oise, il y mourut le 22 octobre 741, après avoir gouverné les Francs pendant l'espace de vingt-cinq ans. Outre Carloman et Pépin, il laissait plusieurs enfants (1), qu'il exclut de sa succession, excepté Grippon ou Grifon, à qui sa mère Sonnichilde fit assigner pour domaine une partie de l'Austrasie et de la Neustrie;

(1) Les autres enfants de Charles Martel sont : Bernard, Jérôme, Remi, Grippon et deux filles, Hadeloge et Chiltrude, qui épousa, malgré ses frères, Ortillon, duc de Bavière.

mais les Francs n'acceptèrent pas ce partage et ne voulurent avoir que deux maîtres. Charles Martel fut enterré dans l'église de Saint-Denis.

Ce fut un prince en qui la valeur sembla remplacer les autres vertus. Artisan de sa propre fortune, il fut en même temps la terreur des nations barbares, l'admiration des Francs, le soutien du royaume et le tyran des rois, qu'il tint toujours dans une sorte d'esclavage. Il aplanit par là le chemin du trône à ses enfants, qui eurent assez de mérite pour soutenir la réputation de leur père, le plus grand homme de son siècle. Mais ce qui manqua à la gloire de Charles Martel, ce fut le respect des règles de la discipline ecclésiastique dans la nomination aux bénéfices, règles jusque-là inviolablement observées. En effet, pour subvenir aux frais des guerres continues qu'il avait à soutenir, il distribua libéralement les abbayes et les évêchés aux gens de guerre : ce qui rendit sa mémoire odieuse au clergé séculier et régulier.

Malgré les justes sujets de plaintes du clergé et les désordres qui furent les fruits amers des usurpations de Charles Martel, la Providence n'avait pas jugé ce prince indigne de lui servir d'instrument pour sauver, dans les Gaules, le christianisme menacé par les Sarrasins d'une entière destruction. Toutefois, la grande victoire de Poitiers, en 732, ne détruisit pas la puissance de ces barbares. Quelques années plus tard, en 737, Charles marcha de nouveau contre un de leurs rois nommé Mauronte, qui avait établi en Provence le siège de ses déprédations. Après avoir pris et brûlé Avignon, il défît dans une sanglante bataille, sur les bords de la Berre en Languedoc, Amor, autre chef sarrasin, accouru d'Espagne avec des renforts, et arriva sous les murs de Marseille, où Mauronte s'était retiré; ce ne fut qu'en 739 que Charles put s'emparer de cette ville, d'où Mauronte parvint à s'échapper pour ne plus reparaitre.

Après l'expulsion des auteurs de tant de désastres, il fallut songer à les réparer. L'entreprise était difficile. Cependant

les églises et les monastères furent reconstruits, et les autels relevés; le zèle des fidèles de tout rang sut y pourvoir; mais une perte irréparable, c'était celle des documents historiques et littéraires des archives des évêchés et des monastères, dont la destruction laisse une si grande obscurité sur l'histoire des Églises du Midi et principalement de celles de la Provence. Un savant auteur de nos jours (1) a pénétré dans cette obscurité, et, après de laborieuses recherches, il est parvenu à démontrer que S. Lazare, celui que Jésus-Christ avait ressuscité, vint aborder à Marseille et fut le premier évêque de cette ville; qu'après un glorieux apostolat il y subit le martyre, et qu'enfin, lors de l'invasion des Sarrasins, les Marseillais, pour soustraire son corps aux profanations des barbares, le transportèrent à Autun, après avoir eu soin d'en retenir le chef. A défaut de documents écrits, qui tous ont disparu dans les flammes, ce sont les traditions du pays, c'est le culte rendu de temps immémorial à S. Lazare, c'est la crypte qu'on voit encore à Marseille et la prison où ce saint apôtre a été enfermé, qui ont fourni au savant écrivain des preuves qui paraissent victorieuses.

Quels furent les successeurs de S. Lazare? Comment son apostolat a-t-il été continué? Sur ces questions règne encore la plus profonde obscurité. On sait seulement que, du temps du martyre de S. Victor, vers 288, il y avait à Marseille une Église florissante, et que Maximien Hercule y versa le sang d'une multitude de chrétiens; mais le nom des évêques et leur histoire nous sont entièrement inconnus. Ce n'est que de loin en loin que nous trouvons plus tard quelques noms d'évêques de Marseille, grâce aux actes des conciles répandus ailleurs. Ainsi, nous trouvons le nom d'Orèse au concile d'Arles en 314, celui de Procule au concile de Turin en 398 (2). Quelques mots à la louange de ce dernier sont parvenus jusqu'à nous, et ils nous viennent de l'Orient, de

(1) M. Faillon, de la Société de Saint-Sulpice, *Monuments inédits*.

(2) T. I^{er} de cette *Histoire*, p. 148, 316.

S. Jérôme, qui, écrivant à Rustique, moine gaulois, pour lui donner des conseils sur sa profession, lui dit : « Vous avez auprès de vous le *saint et très-savant évêque* Procule, qui vous instruira de vive voix mieux que je ne puis le faire par écrit (1).

Les autres Églises de la Provence sont ensevelies dans les mêmes ténèbres. S. Maximin, un des disciples du Sauveur, est venu à Aix et en a été le premier évêque ; le même auteur nous semble l'avoir parfaitement démontré, mais il reconnaît que la succession des évêques de cette ville est si obscure et remplie de tant de lacunes, occasionnées par la perte des monuments, que jusqu'au ix^e siècle on ne peut nommer que huit ou neuf évêques de ce siège (2).

S. Maximin était un des soixante-douze disciples. Aux premières persécutions des Juifs contre les nouveaux convertis, il s'embarqua avec Marthe et Marie Madeleine, qui s'étaient attachées à lui pour l'aider dans son apostolat. Arrivés heureusement à Marseille, ils se rendirent par l'inspiration du Seigneur dans le comté d'Aix, où leurs prédications, leurs jeûnes et leurs prières attirèrent à la connaissance et au culte du Dieu tout-puissant le peuple de cette contrée, qui n'était pas encore régénéré par l'eau du baptême. S. Maximin gouverna longtemps l'Église d'Aix, vaquant assidûment à la prédication et confirmant les vérités qu'il annonçait par les plus éclatants miracles.

Ste Marthe et Ste Madeleine ne paraissent pas avoir demeuré longtemps à Aix. La première alla évangéliser la ville d'Avignon, puis celle de Tarascon, où est son tombeau ; la seconde se retira à la Sainte-Baume, où elle se voua à une vie de pénitence et mourut dans le lieu où est aujourd'hui Saint-Maximin. L'évêque d'Aix bâtit un oratoire sur le lieu de sa sépulture. Enfin le moment arriva pour le disciple du Sau-

(1) S. Hieron. *Epist.* xc, t. IV, part. II, p. 777 edit. Ben. Voir cette *Histoire*, t. I^{er}, p. 350.

(2) *Monuments inédits*, t. I^{er}, p. 622.

veur de recevoir la récompense de ses travaux ; il en fut instruit par une révélation et recommanda de déposer son corps auprès de celui de Ste Madeleine. De nombreux et insignes miracles s'opérèrent sur leur tombeau (1).

S. Lazare et S. Maximin n'avaient pas été envoyés dans les Gaules par le Saint-Siège, comme les saints apôtres dont nous avons parlé au commencement de cette histoire ; c'est par un mouvement spontané de leur volonté qu'ils avaient quitté la Judée ; aussi n'avons-nous pas voulu confondre leur histoire avec celle de ces premiers prédicateurs de l'Évangile.

En résumant ces faits épars, recueillis au prix de longues et patientes recherches, nous nous sommes demandé plus d'une fois dans quelles obscurités, dans quelles incertitudes, se perdraient les commencements de notre histoire ecclésiastique, si les Sarrasins, soutenant la fortune de leurs armes, avaient étendu leurs ravages sur la Gaule entière. Ne refusons donc pas de reconnaître que la victoire de Charles Martel sur ces ennemis du nom chrétien lui donne des droits réels à la reconnaissance de l'Église, et modérons la sévérité du blâme dû à certains actes de sa vie. Ce prince, il est vrai, abusa singulièrement de son pouvoir en disposant des biens des évêchés et des monastères ; mais souvent aussi il prit part à la création de plusieurs saints établissements fondés de son temps. Les principaux furent l'œuvre de S. Othmar et de S. Pyrmin, dont Charles se montra le généreux protecteur. Othmar passe à juste titre pour le second fondateur de l'abbaye de Saint-Gall. Un seigneur nommé Valdram, possesseur de la terre où était le tombeau de S. Gall, demanda le concours d'Othmar pour y établir un monastère. Le saint homme se rendit à son désir, et bientôt, à la place de quelques cellules éparses autour de ce tombeau vénéré, s'éleva un magnifique

(1) *Vie de Ste Madeleine*, par Raban Maur, ap. Faillon, *Monuments inédits*, t. II, p. 407.

monastère. Une nombreuse communauté y fut bientôt réunie par les soins d'Othmar, qui la gouverna avec sagesse, prêchant la pratique de toutes les vertus monastiques plus encore par ses exemples que par ses discours.

Pyrmin, évêque régional, bâtit avec le secours de plusieurs seigneurs le célèbre monastère de Richenow, aujourd'hui Reichenau. Il était situé dans une île du lac de Constance nommée Ow, qu'il fallut purger des animaux venimeux dont elle était infestée. Cette circonstance ne saurait causer d'étonnement. La plupart des abbayes, en effet, furent fondées dans des lieux déserts couverts de reptiles ou peuplés d'animaux féroces. Les saints fondateurs, mus par l'amour de la solitude, recherchaient les retraites les plus écartées et les plus sauvages. Mais ces lieux, en devenant entre leurs mains des asiles de piété, de charité et de science, et souvent des écoles d'agriculture, attiraient l'affluence des malades et des pauvres. Entraînés par la curiosité ou la dévotion, les riches suivaient à leur tour, et bientôt surgissaient des habitations, des villages et des cités. Ainsi se transformaient les déserts au profit de la civilisation, grâce à ces saints solitaires dont on méconnaît trop souvent aujourd'hui les services; nos ancêtres savaient mieux les apprécier. Le concours et l'appui que les évêques, les seigneurs et les souverains donnèrent à la fondation de ces saints établissements, et les privilèges qu'ils leur accordèrent en sont le manifeste témoignage. Les abbés de Saint-Gall et de Richenow devinrent princes de l'empire, titre qu'ils ont conservé pendant plusieurs siècles.

S. Pyrmin ne gouverna son monastère de Richenow que trois ans. Des causes politiques le contraignirent de s'éloigner. Il se retira en Alsace, où il fonda plusieurs monastères; celui de Murbach (1) fut le plus célèbre. Ses abbés eurent également le titre de princes de l'empire, et en cette qualité ils avaient droit de séance et voix dans les diètes. Charles Martel

(1) Aujourd'hui village du département du Haut-Rhin.

confirma les donations faites à ces établissements et les soutint de sa constante protection.

Grégoire III avait eu la douleur d'apprendre les malheurs dont la Gaule méridionale était affligée sans pouvoir, comme ses prédécesseurs, y envoyer des secours, impuissant lui-même à porter remède à ses propres afflictions. Ce saint pontife ne survécut à Charles Martel que de quelques semaines. On ne marque pas le jour de sa mort ; mais il fut enterré le 28 novembre de la même année 741. Il est honoré comme saint, aussi bien que son prédécesseur Grégoire II. Il fallait dans des temps si difficiles de saints pontifes pour faire respecter le Saint-Siège et soutenir la religion. Le Seigneur continua d'en donner à son Église. S. Zacharie, qui succéda à Grégoire III, hérita de son zèle et trouva les fils de Charles Martel disposés à le seconder.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS DU P. LONGUEVAL SUR LES ÉPREUVES CONNUES SOUS
LE NOM DE JUGEMENTS DE DIEU.

V

LIVRE HUITIÈME.

Frédégonde se réfugie dans la cathédrale de Paris.	1.	Bertram de Bordeaux ne lui fait guère plus d'honneur.	24
Gontran vient à Paris.	1	Constitution de Gontran dressée au concile de Mâcon.	25
Éberulf, accusé d'avoir assassiné Chilpéric, est tué dans l'église de Saint-Martin de Tours.	2	Mort d'Herménigilde et de la princesse Ingonde.	27
S. Prétextat est rétabli sur le siège de Rouen.	4	Gontran déclare la guerre à Leuvigilde.	27
Aventures de Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire I ^{er} , et qui fut proclamé roi.	5	Ses troupes sont battues.	28
Cruautés commises à son sujet par l'armée de Gontran.	6	Discours de Gontran aux officiers de l'armée.	28
Procès fait aux évêques du parti de Gondebaud.	6	Attentat à la vie de Gontran.	30
Arrivée de Gontran à Orléans, sa réception.	7	Frédégonde en est accusée.	30
Reproches qu'il fait aux évêques.	7	Elle fait assassiner S. Prétextat de Rouen.	31
Deuxième concile de Mâcon.	10	Un seigneur franc qui a le courage d'en faire des reproches à Frédégonde, est empoisonné dans son palais.	32
Procédures faites contre les évêques du parti de Gondebaud.	11	Les églises de Rouen sont interdites.	32
Faustien, nommé à l'évêché d'Acqs par l'usurpateur, est déposé.	12	Frédégonde convaincue du meurtre de S. Prétextat, comme de celui du seigneur franc.	33
Les évêques qui l'avaient ordonné sont condamnés à lui faire une pension.	12	Attentat de Frédégonde contre la vie de Childebert.	34
Ursicin, évêque de Cahors, est condamné à une pénitence de trois ans.	12	Contraste entre la conduite de Frédégonde et celle de Radegonde.	35
Théodore de Marseille est acquitté.	13	Vertus de cette dernière.	35
Canons de ce concile.	14	Sa lettre aux évêques.	37
Évêques de ce concile.	19	Sa mort.	37
S. Sulpice de Bourges.	20	Ses funérailles faites par S. Grégoire de Tours.	38
S. Ferréol de Limoges.	20	Mort funeste de Gontran Bosen.	41
S. Véran de Cavaillon.	21	S. Agéric de Verdun.	42
S. Marius d'Avenches.	22	S. Magneric de Trèves.	43
Cartérius de Périgueux.	23	Conversion des Visigoths après celle de leur roi Récarède.	44
S. Arig de Gap.	23	La conversion de ce roi était due principalement au don des miracles subsistant dans l'Église catholique.	45
Badégisile du Mans déshonore l'épiscopat.	24		

Faux miracle d'un évêque arien.	45	Lettre à S. Virgile d'Arles.	97
Troisième concile de Tolède, ses canons.	47	Lettre aux évêques du royaume de Childebert.	98
Concile de Narbonne, ses canons.	48	Lettre au roi Childebert.	99
Récarède propose une alliance à Gontran et est refusé.	51	Constitution du roi Childebert II.	102
Childebert II envoie Grégoire de Tours en ambassade vers Gontran.	52	Mort de Childebert II.	103
Dévouement de Théodore de Marseille à l'occasion d'une peste.	53	S. Grégoire médite la conversion des Anglo-Saxons.	104
Prières publiques ordonnées par Gontran.	53	Mission qu'il leur envoie.	105
Courage héroïque d'une fille pour conserver sa chasteté.	54	Missionnaires découragés.	106
Troubles et scandales dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, après la mort de Radegonde.	55	Lettre d'encouragement de S. Grégoire.	107
Assemblée d'évêques pour y mettre un terme.	62	Lettres de recommandation adressées aux évêques des Gaules.	107
Tendre piété et sainte mort de la reine Ingoberge.	64	Les missionnaires arrivent en Angleterre.	109
Adelberge, ou Berthe, sa fille, mariée au roi de Kent, contribue puissamment à la conversion des Anglo-Saxons.	65	La reine Berthe les fait recevoir du roi de Kent, son mari.	109
Concile de Metz, où Gilles, évêque de Reims, est déposé.	66	Conversion de ce roi.	110
Quelques autres conciles tenus dans le même temps.	68	Augustin, chef de la mission, est ordonné évêque et fixe son siège à Cantorbéry.	111
Épreuve par l'Eucharistie.	70	Questions concernant l'Église des Gaules qu'il adresse au pape, et réponse du pape.	111
Dispute de Grégoire de Tours avec un prêtre saducéen de son Église.	70	Lettre du pape S. Grégoire à la reine Brunehaut.	112
Fanatisme d'un faux prophète dans le Berri.	72	A la demande de Brunehaut, Grégoire envoie le <i>pallium</i> à Syagrius, évêque d'Autun.	114
Autres imposteurs.	74	Lettre du pape à Brunehaut contre la simonie et les défenseurs des trois chapitres.	115
Fondation du monastère de Luxeuil, histoire de S. Colomban.	76	Mort et caractère de Frédégonde.	118
Précis de sa règle.	81	S. Grégoire demande un concile national chez les Francs, pour arrêter les progrès de la simonie.	119
Frédégonde, qui avait failli étrangler sa fille, est fort inquiète de la maladie du jeune Clotaire II, son fils.	85	Lettre de S. Grégoire à Sérène de Marseille, touchant la vénération des images.	122
Rétablissement et baptême du prince.	86	Lettre consolatoire du même pape à S. Arige de Gap.	124
Mort de Ragnemode de Paris et de S. Sulpice de Bourges.	87	Remontrances faites à S. Didier de Vienne sur l'enseignement des lettres profanes.	125
Dédicace de la cathédrale de Tours par S. Grégoire.	89	S. Grégoire est éloigné de proscrire l'étude des belles-lettres.	126
Les Juifs de Provence se plaignent au pape S. Grégoire de l'obligation qu'on leur impose de se faire baptiser.	89	Autres remontrances à plusieurs évêques des Gaules.	127
Lettre de S. Grégoire à ce sujet.	89	Nouvelles instances de S. Grégoire le Grand pour la tenue d'un concile dans les Gaules.	129
Mort du roi Gontran.	90	Brunehaut, chassée d'Austrasie, se retire en Bourgogne.	130
Voyage de Grégoire de Tours à Rome.	92	S. Grégoire insiste de nouveau pour la tenue d'un concile.	131
Mort de ce saint évêque.	92		
Son caractère et celui des ouvrages qu'il a laissés.	93		
Zèle du pape S. Grégoire pour extirper les abus de l'Église des Gaules.	96		

Brunehaut consent à la tenue du concile.	133	vivement aux évêques des Gaules.	137
Privilèges accordés par S. Grégoire aux monastères bâtis à Autun par Brunehaut.	134	Parmi ces évêques sont : S. Étérius de Lyon.	138
Remarquable privilège pour l'hôpital d'Autun.	135	S. Arige de Gap.	138
S. Grégoire envoie de nouveaux missionnaires en Angleterre et les recommande		S. Lezin d'Angers.	140
		Miracles de ce dernier.	143
		Pallade de Saintes.	144
		Élévation des reliques de S. Victor, chef de la légion Thébéenne.	145

LIVRE NEUVIÈME.

S. Colomban veut changer dans la Gaule le jour de la célébration de la Pâque.	146	Lettre de S. Colomban à Boniface IV en faveur des trois chapitres.	170
Il cherche à se faire approuver par le Saint-Siège.	146	S. Romaric est persécuté par le roi Thierry.	172
Puis par les évêques des Gaules assemblés en concile.	149	Mort de ce jeune roi.	173
Persécution suscitée par Brunehaut à S. Didier de Vienne.	151	Mort tragique de la reine Brunehaut.	174
Cet évêque est déposé et exilé.	152	Mort de S. Colomban.	175
Puis assassiné.	153	S. Attale, abbé de Bobbio.	177
Généreuse liberté de S. Colomban.	154	Ste Rusticle, abbesse d'Arles, accusée d'avoir caché le jeune Childebert, fils de Thierry.	177
S. Colomban chassé de Luxeuil et relégué à Besançon.	157	Défendue à la cour par S. Domnole, évêque de Vienne.	178
Son retour à Luxeuil.	158	Mort de cette sainte abbesse.	179
Chassé de nouveau de Luxeuil, il est conduit à Nantes.	159	S. Loup, évêque de Sens, exilé.	180
Ses prédictions et ses miracles.	159	S. Winebaud, abbé de Troyes, le fait rappeler de l'exil.	181
Lettre qu'il écrit de Nantes à ses religieux.	161	Concile national à Paris, canons de ce concile.	184
Ne pouvant être embarqué, il va trouver le roi Clotaire.	162	Édit de Clotaire pour l'exécution de ces canons.	186
Discorde allumée par Brunehaut entre Thierry et Théodebert.	163	Assemblée des évêques et des seigneurs à Boneuil.	187
Voyage de S. Colomban vers l'Italie, passant par Paris, Meaux, etc.	163	Saints évêques de cette époque : S. Austrégisile de Bourges.	188
Il prêche la foi en Suisse.	164	S. Bertram du Mans.	190
S. Gall, son compagnon, l'aide dans ce ministère.	164	S. Béthaire de Chartres.	192
Guerre entre Thierry et Théodebert.	165	S. Céran de Paris.	192
S. Colomban donne au roi Théodebert le singulier conseil de se faire clerc.	165	Eustase, abbé de Luxeuil, obtient de Clotaire la grâce d'un évêque rebelle.	194
Théodebert vaincu et mis à mort.	166	Il guérit Ste Fare.	195
Colomban se retire en Italie.	167	Fondation de Faremoutiers.	196
S. Gall reste en Suisse et fonde le célèbre monastère de son nom.	168	Mission de S. Eustase; il guérit Salaberge aveugle.	197
Fondation du monastère de Disentis par le moine Sigisbert.	168	S. Valery, ses missions.	198
— de celui de Lure par S. Dié.	169	Les SS. Blimond et Amet.	200
— de celui de Bobbio par S. Colomban.	169	Conversion de S. Romaric.	201
		Fondation du monastère de Remiremont.	202
		Révolte d'Agrestin, moine apostat et schismatique de Luxeuil.	203

Agrestin cherche à discréditer la règle de Luxeuil.	204	Sa charité pour les pauvres et les esclaves.	245
Clotaire convoque un concile à Mâcon, pour examiner les plaintes de ce moine.	205	Fondation du monastère de Solignac par S. Éloi.	247
S. Amet et S. Romaric séduits par Agrestin.	207	Fondation d'un monastère de religieuses à Paris par le même.	248
Ste Fare ferme la porte à Agrestin, et se préserve de ses erreurs.	207	Fondation du célèbre monastère de Jouarre.	249
La mort funeste d'Agrestin et de ceux de son parti, ouvre les yeux à S. Amet et à S. Romaric.	208	Fondation du monastère de Rebais, par S. Ouen.	250
Pénitence de S. Amet et sa mort.	208	Judicaël, roi ou comte de Bretagne, vient faire satisfaction au roi Dagobert.	251
Mort de S. Eustase.	210	Judicaël offre la couronne à son frère Josse, qui la refuse.	252
Valdebert lui succède à Luxeuil.	211	Judicaël descend du trône et se fait moine.	253
Concile de Reims, ses canons.	212	Libéralités de Dagobert envers les Églises.	254
Statuts synodaux attribués à Sonnaçe, évêque de Reims.	215	Magnifique église bâtie par lui en l'honneur de S. Denis.	254
S. Sulpice, évêque de Bourges, second du nom.	216	S. Éloi chargé des ouvrages d'art.	255
S. Modoald de Trèves.	218	Il allait retremper son esprit au monastère de Luxeuil.	256
S. Cunibert de Cologne.	218	Sa charité, sa sainteté et ses miracles.	256
S. Donat de Besançon.	219	S. Pallade d'Auxerre.	259
S. Arnoul de Metz.	220	S. Riquier, fondateur de plusieurs monastères.	260
S. Cagnou de Laon, S. Anséric de Soissons, S. Regnebert de Bayeux.	224	S. Fiacre.	261
S. Mainbeuf d'Angers.	225	S. Faron, évêque de Meaux.	262
S. Chadoind du Mans.	225	S. Omer, évêque de Thérouanne et de Boulogne.	263
S. Longis et Ste Onoflette.	226	Mort du roi Dagobert, ses qualités, ses lois et ses fondations.	265
Zèle de Clotaire contre les mariages incestueux.	226	Son royaume partagé entre ses deux fils, Sigebert III et Clovis II.	268
Mort de Clotaire II.	227	Monothélisme dans les Gaules.	269
Règne de Dagobert.	227	Sixième concile d'Orléans contre un de ces sectaires.	269
Belles qualités de ce prince.	228	Ordination de S. Ouen évêque de Rouen, et de S. Éloi évêque de Noyon.	271
Rustique, évêque de Cahors, est assassiné.	229	Mission de S. Éloi à Gand.	273
Élection de S. Didier, son frère.	229	Découverte qu'il fait du corps de S. Quentin.	274
Éloge qu'en fait Dagobert.	229	Célèbres et saints fondateurs de monastères : S. Germer.	276
Lettres de la mère de S. Didier à son fils.	232	S. Vandrille.	278
L'Église retrouve un nouvel apôtre dans S. Amand.	235	S. Filibert, fondateur de Jumièges.	281
Son apostolat en Belgique.	236	S. Baudry.	282
Samon, marchand franco, devenu roi des Esclavons.	238	S. Frodebert.	282
Exil de S. Amand pour avoir reproché à Dagobert sa vie licencieuse.	239	S. Cyran.	283
Dagobert le rappelle de l'exil et lui fait baptiser son fils Sigebert.	239	S. Landelin.	285
Monastères fondés par S. Amand.	240	Les deux frères S. Sélérin et S. Séréné.	287
S. Paul de Verdun.	240	S. Théodulfe.	287
Pépin de Landen, maire du palais.	241	S. Léobard.	288
Commencements de S. Ouen et de S. Éloi.	242		
Adresse de S. Éloi pour les ouvrages d'art.	243		

Meurtre de S. Germain, abbé de Grand-fel. 288	Mort de Pépin de Landen, son caractère. 299
Ste Salaberge, fondatrice de Saint-Jean de Laon. 289	La bienheureuse Itte, femme de Pépin, et Ste Gertrude, sa fille. 300
Ste Austrude et S. Bodon, évêque de Toul. 291	Monastère de Nivelle, fondé par Itte et Gertrude. 301
S. Fursy, Irlandais, fondateur du monastère de Lagny. 292	Fondation de Marchiennes. 302
Fondation de Saint-Maur des Fossés et de Fleury. 294	Conversion et pénitence singulière de S. Bavon. 303
S. Clair. 296	Sa réclusion, cérémonies observées à cette occasion. 305
S. Goar. 297	Martyre de S. Livin dans le Brabant. 306
S. Remacle, abbé de Malmédy et de Stavelo. 298	S. Amand élevé sur le siège de Maëstricht. 306
Monastères fondés par Sigebert. 299	La Règle du mattre. 307

LIVRE DIXIÈME.

Le pape S. Martin assemble un nombreux concile à Rome contre le monothélisme. 308	Martyre de S. Emmeram. 329
Il envoie les actes de ce concile aux évêques des Gaules. 309	Mort du saint roi Sigebert, son caractère. 331
Concile de Nantes, ses canons. 310	Dagobert II, son fils, relégué. 332
S. Nivard, évêque de Reims. 313	Mort de Clovis II, révélation qu'en eut S. Éloi. 332
S. Gombert et Ste Berthe, sa femme, fondent des monastères près de Reims et deviennent victimes de leur zèle. 314	Mort d'Erchinoald, maire du palais. 334
Concile de Chalon-sur-Saône, ses canons. 314	Ste Bathilde régente sous la minorité de Clotaire III; histoire et vertus de cette sainte femme. 334
Évêques célèbres de ce concile : S. Vulfolède de Bourges. 317	Childéric, roi d'Anstrasie. 336
Canderic de Lyon. 318	Fondation du monastère de Chelles et de celui de Corbie par Ste Bathilde. 337
S. Malhard de Chartres. 319	Ste Godeberte de Noyon. 339
S. Chadoind du Mans. 319	Mort de S. Éloi. 340
Défense du roi Sigebert de tenir des conciles dans ses États sans sa permission. 320	Ses funérailles. 341
S. Amand demande au pape S. Martin la permission de quitter son siège; réponse de ce pape. 321	Homélies attribuées à S. Éloi. 341
S. Amand va à Rome et obtient la permission demandée. 323	Mommolin lui succède. 346
Il fait une mission en Gascogne. 323	Mort de Ste Gertrude. 347
S. Guislain, abbé. 323	Apparition de S. Éloi et avertissement pour Ste Bathilde. 349
Privilèges accordés aux monastères; Formules de Marculfe. 325	Maladie contagieuse à Paris, mort de Ste Aude et d'une partie de sa communauté. 350
Formules angevines et alsaciennes. 326	Privilège du monastère de Corbie. 351
S. Landri, évêque de Paris; privilège accordé à l'abbaye de Saint-Denis. 327	Évêques qui l'ont signé. 351
Famine dans la Gaule, maladie contagieuse, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. 328	S. Genès de Lyon, et S. Chaumont. 352
Translation des reliques de S. Benoît et de Ste Scholastique en France. 329	S. Drausin de Soissons. 353
	Assassinat de Sigobrand, évêque de Paris. 354
	Retraite et mort de Ste Bathilde à Chelles. 354
	Agilbert, évêque de Paris. 355
	Princesses anglaises religieuses en France. 356
	Fondation de Fécamp. 357

Stes Childemarthe et Austreberte, ab- besses.	357	Martyre de S. Léger.	392
Fondation de Notre-Dame de Soissons par Ebroin, maire du palais.	358	Martyre de S. Ragnebert, nommé aussi Rambert.	394
Ste Valdetrude et S. Manger, son mari.	359	Exil de S. Amé de Sens.	394
Fondation de Maubenge.	361	S. Lambert de Maëstricht chassé de son siège.	395
Ste Odile, fondation du monastère de Hohembourg.	362	S. Filibert est persécuté et emprisonné.	396
Ste Attale, nièce de Ste Odile, abbesse de Saint-Étienne de Strasbourg.	363	Autres persécutions exercées par le maire du palais Ebroin.	396
Fondation d'Homblières.	363	Concile tenu en France au sujet du mono- thélisme.	398
Plusieurs autres monastères.	364	Belle réponse de Bertharite, roi des Lombards.	399
Trois évêques se retirent dans les Vosges, et bâtissent chacun un monastère ; Sénonès, Saint-Dié.	365	Assassinat de Dagobert II, à la suite des intrigues d'Ebroin.	399
Moyenmoutier.	366	Son caractère et ses fondations.	401
Afreux scandales dans le monastère de Lérins, martyre de S. Aigulfe.	366	S. Arbogaste et S. Florent, évêques de Strasbourg.	401
Martyre de S. Bercaire, abbé de Monti- rendé.	368	Ste Irmine et Ste Adèle, filles de Dago- bert II.	402
Caractère d'Ebroin.	369	Mort de S. Amand.	402
Mort de Clotaire III.	369	S. Réole, évêque de Reims.	402
Childéric, déjà roi d'Austrasie, le devient de Neustrie.	369	Ebroin est assassiné par un seigneur franc.	403
Ebroin relégué à Luxeuil.	370	Contestations entre plusieurs évêques pour les reliques de S. Léger.	404
Commencements et belles qualités de S. Léger, évêque d'Autun.	370	Elles sont adjugées à l'évêque de Poi- tiers.	405
S. Léger inspire de la défiance à Childé- ric, et est relégué à Luxeuil.	375	Leur translation, et miracles de S. Léger.	405
Assassinat de S. Préject et de S. Amarin, par Agriculus.	376	Mésintelligence entre les Austrasiens et les Neustriens.	407
Assassinat de S. Théodard.	377	Mort et éloge de S. Ouen.	408
Le roi Vamba apaise les troubles de la Gaule Narbonnaise.	378	S. Ansbert, successeur de S. Ouen.	410
Assassinat du roi Childéric.	381	S. Lambert, abbé de Fontenelle, évêque de Lyon.	411
S. Léger sort du monastère de Luxeuil avec Ebroin.	381	S. Hermenland, abbé.	412
Thierry reconnu roi.	381	S. Érembert, évêque de Toulouse.	414
S. Léger, assiégé dans Autun, se livre aux partisans d'Ebroin.	383	S. Aicadre, abbé de Jumièges.	415
On lui crève les yeux.	384	Fondation de Montivilliers, vie de S. Leu- froy.	416
Dagobert II rétabli sur le trône d'Austra- sie.	385	Concile de Rouen.	417
Ebroin redevient maire du palais sous le roi Thierry.	386	Les SS. Didier de Rennes, et Aquilin d'Evreux.	417
Mort oruelle de S. Guérin, frère de S. Léger.	386	Vigile, évêque d'Auxerre, est assas- siné.	418
S. Léger lui-même a la langue et les lè- vres coupées.	387	Caractère de Bercaire et de Pépin d'Héri- stal, maires du palais.	419
Il est relégué à Fécamp.	388	Guerre entre les Austrasiens et les Neus- triens.	420
Belle lettre qu'il écrit à Ste Sigrade, sa mère.	388	S. Ansbert, son exil et sa mort.	421
Conciliabule de Morlay, où plusieurs évêques, et entre autres S. Léger, sont déposés.	389	Résurrection d'un enfant par l'intercession de Ste Gertrude.	423
		Ste Maxelende et Ste Saturnine, mar- tyres.	425

Mort du roi Thierry.	425	Hugues, neveu de Charles, évêque de Rouen.	457
Concile tenu par ordre de Pépin, concile de Tolède.	426	Privilège de Saint-Martin de Tours.	458
Zèle de Pépin pour la propagation de la foi.	426	Missionnaires francs et anglais en Allemagne.	459
S. Villebrord, apôtre des Frisons, et S. Vulfram, évêque de Sens.	427	S. Rupert.	459
Privilège d'un monastère du diocèse de Chartres.	430	S. Corbinien.	460
S. Engilbert, évêque du Mans.	430	Commencements de S. Boniface.	464
S. Ricmire.	431	Son voyage à Rome.	465
S. Siviard.	432	Ses missions dans la Thuringe et dans la Frise.	466
Fondation d'Hasnon.	432	Commencements de S. Grégoire d'Utrecht.	467
Ste Landrade.	433	Mission de S. Boniface dans la Hesse.	468
S. Amand, réformateur du monastère de Lérins.	433	Son second voyage à Rome.	468
S. Merry.	434	Il y est ordonné évêque; serment qu'il prête à son ordination.	469
S. Patu.	435	Diverses lettres du pape pour le recommander.	470
S. Bonet, évêque d'Auvergne.	436	Avis donnés à Boniface par Daniel, évêque de Winchester.	475
Sa mort.	439	S. Boniface consulte le Saint-Siège sur plusieurs doutes, réponse du pape Grégoire II.	477
S. Thillon, disciple de S. Éloi, et S. Moran, évêque de Rennes.	440	Lettre de S. Boniface à Daniel.	479
S. Bazin, évêque de Trèves.	441	Réponse de Daniel.	481
Assassinat de S. Lambert, évêque de Maëstricht.	443	Invasion des Sarrasins dans la Gaule Narbonnaise.	482
Assassinat de S. Gaudin, évêque de Soissons, et de S. Tétric, évêque d'Auxerre.	443	Leurs ravages et cruautés.	482
S. Hubert, son zèle pour la conversion des infidèles.	444	Martyre de S. Chaffre.	483
Apparition de S. Michel, et fondation en son honneur du monastère du Mont-Saint-Michel.	445	Courage de quarante religieuses de Marseille, qui se défigurent pour conserver leur virginité.	484
Mort de S. Bertin, abbé de Sithiu.	446	Cruautés exercées par les Sarrasins dans le monastère de Lérins.	485
S. Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras.	447	S. Ebbon délivre la ville de Sens assiégée par les Sarrasins.	488
Evêques régionnaires : S. Wiron, S. Pléchelme et S. Sylvin.	448	Grande victoire remportée sur les Sarrasins par Charles Martel et par Eudes, duc d'Aquitaine.	489
Les SS. Ursmar et Hagulfe, évêques et abbés.	449	Courage et vertus de S. Pardou, abbé de Guéret.	491
Evermare, Luglie, Luglien et S. Paterne assassinés.	450	Origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siège.	492
Mort de Pépin d'Héristal.	450	La fureur hérétique de l'empereur de Constantinople en fut la cause.	492
Son zèle et ses fondations.	451	Admirable conduite de Grégoire II dans cette circonstance.	492
Commencements de Charles Martel, fils de Pépin.	452	Alliance criminelle de Luitprand, roi des Lombards, et du patrice Euty chius contre le pape.	493
Guerre entre les Neustriens et les Austrasiens, bataille de Vincy.	453	Le pape sort de Rome, va au-devant de Luitprand et le désarme par sa douceur.	494
S. Rigobert chassé de Reims.	453	Résistance énergique de Grégoire II à l'empereur.	494
Milon usurpateur des sièges de Trèves et de Reims.	453		
Charles distribue des abbayes et des évêchés à des laïques.	455		
Savaric et Haimnare, évêques d'Auxerre et guerriers.	455		
Abbés de Fontenelle.	456		

L'empereur enlève au pape ses domaines en Sicile.	495	Grégoire III implore la protection de Charles Martel contre les entreprises des Lombards.	504
Usage qu'en avaient fait les papes.	495	Nouvelle lettre du pape à Charles Martel.	505
Indignation des peuples d'Italie, qui prennent le pape pour leur chef.	495	Il lui offre la dignité de consul.	506
Intention de Grégoire II de rendre ses États à l'empereur.	496	La mort de Charles rompt toutes les mesures.	506
Mort du pape.	496	Caractère de ce prince.	507
Exil de S. Eucher, évêque d'Orléans, et précis de sa vie.	496	Nouvelle victoire remportée sur les Sarrasins, prise de la ville de Marseille.	507
Exploits militaires d'Haimmare, évêque d'Auxerre.	497	Destruction des monuments historiques en Provence.	507
Son exil et sa mort violente.	498	Obscurité qui en résulte pour l'histoire de ce pays.	508
Gui, abbé de Fontenelle, eut le même sort.	498	S. Lazare vint à Marseille; son apostolat.	508
Récit de nouveaux exploits de Charles Martel.	499	S. Maximin est venu à Aix avec Ste Marthe et Ste Marie Madeleine.	509
Grégoire III envoie le <i>pallium</i> à S. Boniface, et le titre d'archevêque.	500	S. Othmar, restaurateur de Saint-Gall.	510
Réponse du pape aux questions de S. Boniface.	500	S. Pyrmin, fondateur de Richenow.	511
Troisième voyage de S. Boniface à Rome, pour conférer avec le pape.	502	Importance de ces sortes d'établissements.	511
Il est nommé vicaire du Saint-Siège et établit quatre évêchés en Bavière.	502	Mort de Grégoire III.	512



